



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2018



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2018

- 3** - LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF
- 15** - LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF
- 85** - LES RAPPORTS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES
- 410** - LE GLOSSAIRE



# LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

- 5 - EXTRAIT DES STATUTS
- 7 - EXTRAIT DE LA CHARTE ASSOCIATIVE
- 9 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 10 - LA COMMISSION PERMANENTE
- 11 - LE CONSEIL DE DIRECTION

## 1.1 - EXTRAIT DES STATUTS

L'ACSEA, historiquement rattachée au mouvement des sauvegardes, a pour vocation d'apporter à des enfants, adolescents ou adultes en difficulté les soutiens, accompagnements et protections spécifiques dont ils peuvent avoir besoin, ponctuellement ou durablement, durant leur vie.

Elle a également vocation à intervenir dans le cadre des politiques familiales et de la petite enfance.

A ce titre, elle gère des établissements sociaux et médico-sociaux légalement autorisés, habilités ou conventionnés.

Afin d'atteindre ces buts, l'ACSEA met en œuvre tous les moyens appropriés qui lui sont nécessaires en :

- Inscrivant son action, seule ou en partenariat, sur l'ensemble du territoire normand ;
- Contribuant à l'ensemble des missions des Codes de l'Action Sociale et des Familles, de la Santé Publique et du Travail ;
- S'inscrivant dans les réseaux de l'économie sociale et solidaire par toutes formes appropriées, notamment par : la gestion de restaurants sous forme d'entreprise adaptée, par des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens et de services ou encore la formation professionnelle auprès de publics en difficulté ;
- Développant un partenariat inter associatif et en agissant en collaboration avec l'ensemble des personnes morales ou privées poursuivant les mêmes buts ;

et, d'une manière générale, conduit ou participe à toute activité en lien avec ses buts.

*Article 2 des statuts*

La sauvegarde du Calvados, fondée en 1932 est une association loi 1901. Elle s'inscrit dans la droite ligne du courant historique des Sauvegardes puisque son premier service, le service social près des tribunaux pour enfants, voit le jour en 1945. Très rapidement, l'association se positionne sur le champ du handicap en ouvrant le premier établissement destiné à accueillir des mineurs, « Champ Goubert », en 1949.

Association laïque, son action est constamment guidée par l'ensemble des droits fondamentaux reconnus à l'être humain.

Depuis une trentaine d'années, l'ACSEA a étendu sa raison d'être aux adultes afin de les soutenir dans leur autonomie via des accompagnements adaptés, en matière de lutte contre les exclusions, d'insertion socio-professionnelle ou de protection.

Dans ce cadre, l'ACSEA :

- Accompagne des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté au sein d'organismes d'observation, d'investigation, de médiation, d'éducation en milieu ouvert, d'éducation au sein de service de placement, de prévention, de protection, de soins, d'insertion et de formation professionnelle.
- Conseille les usagers, mais également, forte de ses observations et de son expertise, contribue à l'élaboration des politiques publiques afin qu'elles apportent des réponses appropriées aux situations individuelles ou collectives concernant les plus fragiles d'entre nous, parfois exclus de la société.
- Soutient et protège les personnes. L'ACSEA se veut solidaire de ces dernières. Elle reconnaît l'utilité sociale de chacune, indépendamment de son efficacité économique. Elle collabore aux initiatives et réalisations tendant aux mêmes fins en lien notamment avec les associations et organismes poursuivant un but similaire.
- Éduque et place les personnes au cœur de ses interventions en prenant en compte ce qui fait sens pour elles et en s'appuyant sur leurs potentialités.
- Aide et guide les personnes en situation de souffrance, de vulnérabilité ou d'exclusion. La militance de l'association et l'énergie des professionnels sont mobilisées pour prévenir les risques d'exclusion, restaurer la personne et la promouvoir.
- L'ACSEA inscrit son action et ses missions dans le champ de l'économie sociale et solidaire, en promouvant la philosophie et les valeurs de cette dernière.

## 1.2 - LA CHARTE ASSOCIATIVE

Les personnes en situation de souffrance, de vulnérabilité ou d'exclusion sont au cœur des préoccupations de l'ACSEA. Toutes les énergies mobilisées par la militance de l'association, l'activité de ses professionnels, ses propositions vis-à-vis des pouvoirs publics, ses axes de développement, son organisation tendent vers un même but :

**La prévention de toute forme d'exclusion,  
la restauration de la Personne et du Lien Social et sa promotion**

Association d'action sociale et de solidarité , l'ACSEA est une organisation, non lucrative, **HUMANISTE** et **MILITANTE** qui veut promouvoir la citoyenneté active en s'appuyant sur :

- les droits de l'Homme et de l'Enfant,
- la laïcité,
- le respect des différences.

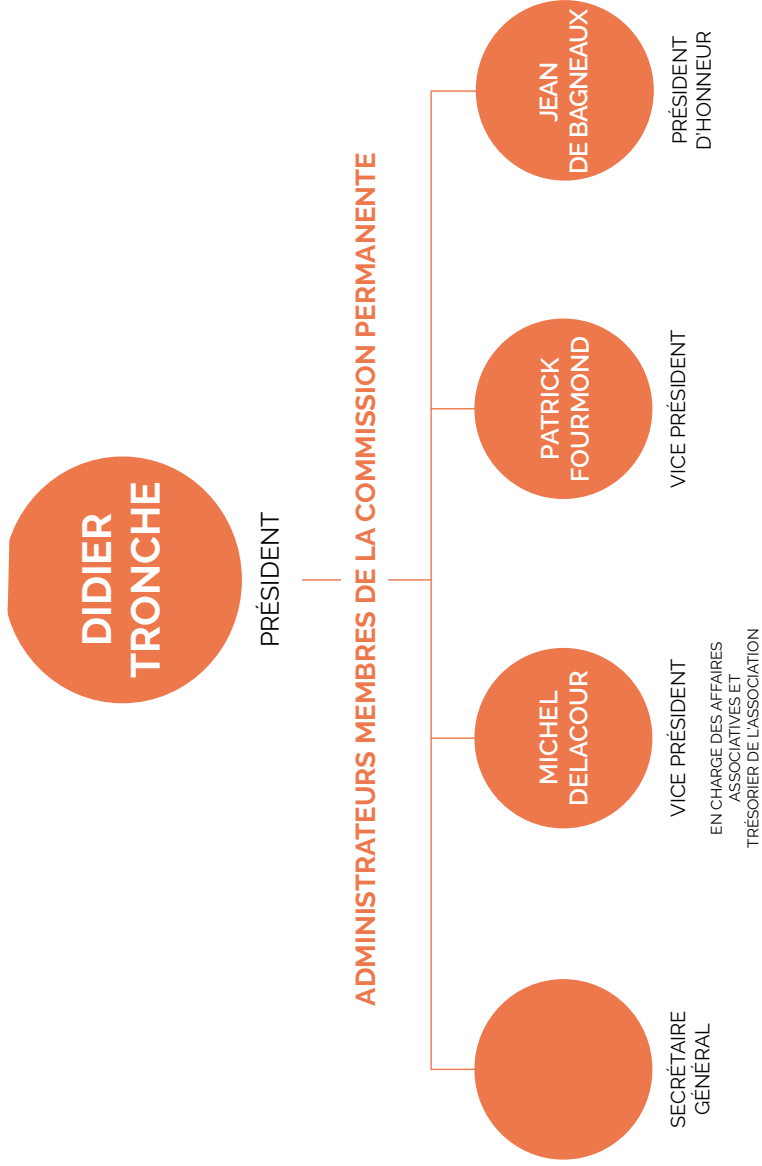
### L'ACSEA, association humaniste

- Place les personnes au cœur de ses interventions, en prenant prioritairement en compte ce qui donne sens à leur existence.
- Les reconnaît dans leur globalité, leur histoire, leur groupe d'appartenance et leur environnement.
- Les situe en tant qu'acteurs des décisions les concernant, de l'organisation de leur accompagnement et de l'évaluation des actions menées.
- Les soutient dans l'exercice de leurs droits.
- Valorise le potentiel de chacun.
- Considère le temps comme l'un des facteurs essentiels de la réalisation de ses projets personnels au-delà de l'intervention de l'Association.

### L'ACSEA, association militante

- Fait le choix d'un fonctionnement «co-opératif» qui favorise l'engagement de chacun de ses membres au service d'une cause commune, qu'ils soient usagers, adhérents, administrateurs, professionnels ou partenaires.
- Se veut solidaire des personnes en difficulté : en reconnaissant l'utilité sociale de chacun indépendamment de son efficacité économique ;
  - en contribuant à un développement durable dans lequel les personnes concernées s'impliquent pour prendre en charge leur destinée ;
  - en témoignant de leurs conditions d'existence, de leur souffrance, de leurs aspirations et potentialités ;
  - en mettant en œuvre des dispositifs de proximité qui articulent réponses individuelles et actions sur les environnements.
- Est force de propositions :
  - en s'appuyant sur l'évaluation de ses activités et sur ses capacités d'observation et d'expertise ;
  - en apportant sa contribution à l'élaboration des politiques publiques ;
  - en prenant l'initiative d'innovations et d'expérimentations.

# 1.3 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



## AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<b>YVES BIHEL</b> Avocat à la Cour en retraite	<b>GÉRARD GOGIBU</b> Commissaire aux Comptes en retraite	<b>JACKIE IZARD</b> Retraité	<b>ALINE SCOJARNEC</b> Professeur des Universités	<b>CATHERINE CLOUET</b> Magistrat honoraire
<b>BRUNO CARABIE</b> Retraité	<b>ASSOCIATION ADVOCACY</b> représentée par son Président Philippe GUERARD	<b>JACQUES JACOB</b> Médecin en retraite	<b>JEAN-LUC TOURBEZ</b> Expert Immobilier en retraite	<b>JEAN-MICHEL GODET</b> Directeur général de l'IRTS
<b>ASSOCIATION R'IPUR</b> représentée par Daniel LENGRAND	<b>JEAN-PIERRE GUILLO</b> Gérant, Consultant	<b>MICHEL LACROIX DESMAZES</b> Architecte en retraite	<b>BRUNO CHAMBON</b> Administrateur de l'association Handy Rare & Poly	<b>ANNICK CZECKZO</b> Retraitée

MISE À JOUR - JUIN 2018

## 1.4 - LA COMMISSION PERMANENTE

### ADMINISTRATEURS

**Didier TRONCHE**

Président

**Jean de BAGNEAUX**

Président d'Honneur

**Patrick FOURMOND**

Vice-Président en charge des Affaires Associatives

**Bruno CHAMBON**

Administrateur de l'association Handy Rare & Poly

**Catherine CLOUET (invitée)**

Magistrat honoraire

**Jean-Michel GODET (invité)**

Directeur général de l'IRTS

**Annick CZECKO (invitée)**

Retraitée

### DIRECTION GÉNÉRALE

**Dominique ROCHE**

Directeur Général

**Laëtitia FILLATRE**

Directeur Administratif et Financier

**Eddy MOTTE**

Directeur Recherche et Développement

**Antoine CERCEY**

Directeur Ressources humaines

**Elodie FRAGO**

Directrice des systèmes d'information, juriste et déléguée à la protection des données

**Geneviève DEROIN**

Assistante de Direction

# 1.5 - LE CONSEIL DE DIRECTION

## DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général	Dominique ROCHE
Directeur Administratif et Financier	Laëtitia FILLATRE
Directeur Recherche et Développement	Eddy MOTTE
Directeur des Ressources Humaines	Antoine CERCEY
Direction des services juridique, protection des données et systèmes d'informations	Elodie FRAGO
Chargée de communication	Eve LAFOREST

## PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

### DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

- Action Éducative en Milieu Ouvert
- Service Éducatif en Milieu Ouvert
- Service de Protection en Milieu Ouvert
- Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales

Salvatore STELLA - Directeur  
Anaïs HERIN - Directrice adjointe

### DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT EDUCATIF

- Foyers Éducatifs
- Service de Placement Familial Spécialisé

Didier WUSTNER - Directeur de transition  
Véronique COUSIN - Directrice adjointe

## PÔLE HANDICAP AUTONOMIE DÉPENDANCE

### SECTEUR HANDICAP ENFANCE

#### INSTITUT DE DÉMOUVILLE

- Institut Médico-Professionnel de Démouville
- Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

Christophe CORNET - Directeur  
Ludovic BOURDON - Directeur adjoint

#### INSTITUT CHAMP GOUBERT

- Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique
- Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Didier MARGUERITE - Directeur  
David LEMIERE - Directeur adjoint

#### INSTITUT CAMILLE BLAISOT

- Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique

Eric KNAUS - Directeur

#### IME L'ESPOIR

- Institut Médico-Educatif «L'Espoir»

Martine FERAY - Directrice

### DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE

- Maison d'Accueil Spécialisée
- Foyer de Vie

Sylvie LEFRANCOIS - Directeure

## PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

### DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

- Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté
- Service d'Action Préventive
- Trait d'Union

Fabienne FORVEILLE - Directeur

### DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

- Service ATC

Valérie PATRIX - Directrice

### DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

- ACSEA Formation
- Établissement et Service d'Aide par le Travail «Intermédiaire Hors les Murs»
- Entreprise Adaptée Conchylicole «La Calvadosienne»
- Entreprise Adaptée Restauration «L'Accueil!»

Stéphane TYPHAIGNE - Directeur  
Dominique BORDET - Directrice Adjointe

## PÔLE SANTÉ

### DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

- Centre de Guidance (CMPP/BAPU)
- Centre de Guidance (CAMSP)
- Dispositif Maison des Adolescents du Calvados (entité ACSEA)
- Hébergement thérapeutique

Véronique DESRAMÉ - Directrice  
Fabrice ZANELLO - Médecin directeur





# LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF

- 15 - LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF
- 18 - LES INSTANCES ASSOCIATIVES
- 60 - LA VIE ASSOCIATIVE ET INTER-ASSOCIATIVE
- 63 - L'ACTIVITÉ
- 75 - LE RAPPORT FINANCIER

## 2 - LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF

Cette année 2018 peut être qualifiée d'année de tensions, de mouvements importants et de travaux de fond mais également d'audits et de contrôles très lourds en terme de charge de travail mais utiles et importants pour refonder une action associative générale sur des bases analysées et corrigées conformément aux orientations du projet associatif tel qu'il a été conduit également, tout au long de cette année écoulée.

### UNE ANNÉE DE TENSIONS

Que ce soit au plan interne en matière de ressources humaines ou externe en lien avec les financements de nos actions, il convient de noter que malgré des points d'exacerbation majeurs au printemps, les tensions se sont apaisées et certaines sont dépassées. C'est notamment le cas du service de GRH qui a demandé de penser une organisation qui permette à tous les membres de son équipe de fonctionner en l'absence de DRH pendant plusieurs mois, malgré le poids du quotidien, des objectifs à tenir notamment en matière de dialogue social et d'audits nombreux.

Après avoir connu une crise grave suite au départ de son responsable en 2017, il a fallu organiser le service dit « service informatique », le renforcer et en confier la direction à la juriste du siège en construisant une direction des services juridiques et des systèmes d'information qui nous a permis d'apaiser, de professionnaliser et de mieux organiser notre service afin d'entamer le travail d'évolution du numérique, d'expérimenter (le nomadisme) mais également de commencer à répondre aux obligations du R.G.P.D.. Cet énorme travail n'a été rendu possible que grâce à l'engagement de sa responsable et la volonté de chacun d'avancer.

La direction financière a dû, elle aussi, faire face à une grave désorganisation suite à des mouvements internes de personnel, alors même que la directrice venait de prendre ses fonctions dans un contexte de réformes profondes des modes de financement de l'assurance maladie, des tensions énormes avec les crédits de l'Etat et une convention avec le département à conduire dans un contexte difficile de manque de directeur au DAFHE et de changement récent de chef de service financier dans ce département. Là encore, les objectifs ont été tenus, malgré le retour de la supervision de la « paie », depuis le mois de juillet, dans son portefeuille de missions.

Toujours pour ce qui concerne le fonctionnement du siège, il convient de noter l'absence de directeur de l'équipe de la direction « Recherche et développement » depuis plusieurs mois, suite à la nomination de son directeur à la direction de l'Institut Camille Blaisot.

L'arrivée du directeur en février, qui a dû s'acculturer à notre secteur mais également au travail sur le CPOM/ARS et la convention protection de l'Enfance, a été un réel bienfait et a permis, là encore, de tenir toutes les dates et objectifs prévus avec, en parallèle, le développement et le soutien à l'innovation.

Il a été évoqué plus haut l'absence de directeur au DAFHE pendant plusieurs mois à laquelle il a fallu pallier, dans un premier temps en assurant, à partir des directions du siège aux côtés de la directrice adjointe, et ensuite avec une direction de transition à partir du mois de juin, le fonctionnement et le pilotage. L'objectif de cette direction étant de pouvoir analyser par voie d'audit notamment, le fonctionnement dans les domaines financiers, des ressources humaines et l'organisation générale du fonctionnement des services constituant ce département. Il s'en est suivi un contrôle et suivi très lourd pour le siège. Ce travail, notamment sur le plan financier, doit permettre de réorganiser au mieux, tant les procédures que les process internes et justifier de nos charges afin qu'elles soient validées et non systématiquement refusées.

Mais ce sont également des tensions externes très fortes à partir du mois d'avril dans le cadre de la tarification des activités de nos services d'urgence sociale.

En effet, l'administration ayant reçu des consignes de modifier ses orientations quant aux politiques d'immigration, a souhaité transformer les places d'hébergement généraliste au bénéfice des personnes demandeuses d'asile. Outre le fait que ces places sont moins financées que celles concernant l'accueil généraliste, les qualifications des professionnels et les modes d'intervention sont largement différentes.

Dès lors, un travail au long cours aurait dû pouvoir s'engager pour modifier l'offre associative dans le temps. Cela n'a pas été le cas et les contraintes calendaires, ajoutées à celles financières, impactent encore très largement nos travaux sur 2019 générant ainsi un contexte de tensions, mais également d'incertitude majeure peu propices au pilotage de ces services et à leur fonctionnement dans de bonnes conditions.

De plus, la commande publique nous demande de modifier sensiblement nos interventions de Samu Social en centre ville et il faut donc, pour maintenir une offre attendue de tous les acteurs locaux, trouver d'autres organisations et financements qui sont rendus d'autant plus difficiles que nous sommes dans un contexte très tendu sur le plan budgétaire.

## DES MOUVEMENTS IMPORTANTS ET DES TRAVAUX DE FOND

C'est dans les suites de ce qui vient d'être évoqué que ces mouvements et travaux s'inscrivent.

De nouveaux directeurs, de nouvelles obligations : RGPD, EPRD, contrats réformant à terme nos pratiques mais surtout nos organisations dans un contexte de toujours plus de réformes que nous avons conduit nos actions cette année et que l'on peut citer ici pour les plus importantes : code du travail et nouvelles organisations pour porter le dialogue social, réforme de la formation professionnelle, de la santé, notamment la santé mentale, en cours, celle de la justice.

Ce sont également le lancement de nouveaux schémas territoriaux comme celui de la Dépendance pour ce qui concerne le Département, mais également des travaux de réforme de calcul de l'activité, tant avec l'ARS que le Conseil départemental.

Mais ce sont aussi des travaux sur le calcul des indicateurs avec l'introduction de nouveaux concepts issus du sanitaire, notamment celui de la file active et de l'état prévisionnel des dépenses et des recettes qui nous ont demandé un investissement en temps très important qu'il convient de croiser avec un travail de fond sur notre dossier de frais de siège et donc de nouvelles procédures et missions mais également avec un contrat d'objectif et de moyens de troisième génération qui se fonde sur une réorganisation profonde de notre offre et sur une optimisation des moyens mis à notre disposition.

Pour pouvoir mener à bien tous ces chantiers, il a été nécessaire de procéder à des ressources externes. C'est notamment le cas pour ce qui concerne le diagnostic de notre CPOM. C'est aussi le cas, en l'absence de directeur sur le poste, pour ce qui concerne le pilotage du projet associatif. En effet, un tel dossier à suivre nécessitait un pilotage appuyé sur une méthode compte tenu du choix que la démarche soit très participative.

Ces travaux vont conduire à de profonds bouleversements dans le pilotage politique mais également conduire à des recentrages de dirigeance au niveau de la direction générale qu'il faudra accompagner et soutenir, principalement par des systèmes d'information de plus en plus ouverts, agiles et maîtrisés au niveau central.

C'est pour soutenir ces évolutions que la décision a été prise collégalement entre le DG et les directeurs, de soutenir la directrice financière avec une « équipe projet EPRD ». Cette équipe est constituée de responsables administratifs et financiers et de personnes ressources RH mises à disposition par les établissements pour préparer les travaux du CPOM. C'est aussi le recrutement d'un contrôleur de gestion au siège qui permettra d'avoir des indicateurs et clés d'analyse plus fins pour mieux analyser les flux et coûts financiers de nos activités, notamment celles déficitaires dont on voit que la situation en 2018 est critique dans bien des services, au-delà du périmètre de financement de l'assurance maladie

## LES CONTRÔLES

Ce point, évoqué en introduction, s'avère avoir été tout au long de l'année d'un poids très lourd qui a pesé sur toutes les équipes du siège. Ces contrôles sont venus s'ajouter à des demandes internes qui étaient indispensables pour avoir une stratégie de sécurisation et de développement au niveau central.

Ce poids apparaîtra rapidement à la lecture du calendrier selon lequel les missions se sont déroulées :

- **FÉVRIER** : quick audit avec notre fournisseur de service « E.I.G » sur l'utilisation des outils numériques avec le constat qu'ils sont insuffisamment utilisés. Il convient de mettre en place des usages nouveaux, refonder les systèmes d'accès à partir des établissements et enfin former le personnel à la bonne utilisation de ces outils. Au-delà du plan d'action à conduire, c'est aussi un plan de formation dont les priorités ont été arrêtées associativement et qui ont été validées par le CCE et le CE d'établissement.
- **AVRIL** : lancement de l'audit de la paie avec le cabinet FIDORG visant à une connaissance exhaustive et à la proposition d'un plan d'action. Celui-ci est actuellement en cours de mise en oeuvre.
- **AVRIL** : analyse des systèmes de fonctionnement et de financement de la maison des adolescents, en lien avec les financeurs et suite à leur demande de clarification du statut. La complexité et l'exigence sont telles, que ce travail est seulement en cours de finalisation actuellement.
- **AVRIL** : lancement avec le CREA/ORS et l'URIOPSS d'un diagnostic du CPOM préparatoire à la rédaction du suivant. Un énorme travail dans ce périmètre, qui a duré plusieurs mois, mais qui a permis de fonder des orientations stratégiques reconnues par l'administration et qui vont en permettre la signature d'ici l'été.

- **MAI** : lancement d'un groupe « ad hoc » de directeurs autour du directeur général et avec le soutien régulier du cabinet CORNILLIER. L'objectif : analyser et travailler sur un toilettage des accords au sein de l'ACSEA qui pèsent de façon très importante sur nos organisations et génèrent des coûts qui ne sont plus supportables et induisant des risques prudhommaux également très importants. Plusieurs séances de travail ont eu lieu et le choix a été fait de mettre ces travaux en sommeil, bien que les choses soient abouties pour être présentées en négociation. En effet, il a été décidé de mettre au travail les accords d'entreprise pour mettre en place les instances représentatives du personnel obligatoires d'être installées au 31 décembre 2019.
- **JUILLET** : contrôle des services régionaux de l'Etat et concernant les volontaires civiques. Suite aux recommandations faites, les correctifs ont été mis en place. A noter que de 6, nous sommes passés à deux volontaires car ce dispositif est difficile à mettre en place dans les services d'accompagnement.
- **JUILLET** : lancement de l'audit du cabinet SYNDEX fait à la demande des IRP du CCE. Etude portant sur trois années d'exercice mais avec des focales sur certains établissements et qui a porté sur tous les secteurs : projet, financier/patrimoine et R.H. Les restitutions ont eu lieu, elles confirment les inquiétudes qui ont d'ailleurs fait l'objet d'une alerte par le DG aux membres de la commission permanente en son temps.
- **OCTOBRE** : lancement d'un audit/contrôle général à la demande du Préfet et dans le cadre d'un CPOM à venir avec l'Etat et concernant nos services d'hébergement d'urgence et d'intervention sociale.

Tels sont les faits saillants de cette année 2018 pendant laquelle, il va de soi, les activités de « routine » se sont déroulées, normalement, malgré les conditions difficiles déjà évoquées.

Tous se sont engagés, les directeurs du siège et tous les collaborateurs à qui nous avons demandé de très gros efforts, que chacun a su fournir et ceux du conseil de direction car chaque membre a été largement mis à contribution dans les différents groupes de travail et chacun a répondu favorablement.

Les objectifs sont tenus, les plans d'action sont en œuvre et c'est avec un certain regret que je rédige ce dernier rapport, tant le plaisir a été grand de conduire ces différents chantiers et dans ces conditions avec tous, car j'ai pu m'appuyer sur de vraies compétences et un véritable engagement.

Infiniment merci à chacun d'entre vous tous.

Dominique ROCHE  
Directeur général de l'ACSEA

## 2.1 - LES INSTANCES ASSOCIATIVES

### 2.1.1 - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale s'est tenue cette année au CRDP à Caen à l'issue de la projection du film « Montaigu Les Bois » du service Trait d'Union, suivie d'une conférence sur la solidarité animée par Stéphane CORBIN, sociologue.

Après avoir ouvert cette assemblée générale qui s'est tenue 20 juin 2018, le président Didier TRONCHE a présenté son rapport moral et d'orientation.

Puis ont été présentés les rapports d'activité, financier et du commissaire aux comptes, le vote du montant de la cotisation et le renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration.

### 2.1.2 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LA COMMISSION PERMANENTE

Ils se sont réunis selon les calendriers visés dans les statuts et le RIA. Les grands sujets évoqués sont repris dans le rapport moral du président. Les travaux se sont appuyés, comme chaque année, sur les productions des directeurs métiers et des équipes du siège.

### 2.1.3 - LA DIRECTION GÉNÉRALE

Un fonctionnement, initié dès 2012, mais qui ne donne que cette année son plein effet tout en notant, comme indiqué dans l'introduction, que l'absence pour maladie puis le départ en fin d'année du DRH ont sérieusement perturbé la direction générale dans ce fonctionnement collégial, notamment du fait des nombreux dossiers tous avec plus d'enjeux les uns que les autres. La construction du projet du siège et ce fonctionnement transversal et pluridisciplinaire doivent permettre un pilotage nouveau et plus efficace pour les années à venir.

Cependant, et comme nous le répétons chaque année, les différentes délégations données ont permis à chacun, selon ses périmètres délégués, de conduire tous les chantiers qui sont évoqués ci-dessous, démultipliant ainsi nos possibilités d'intervention et permettant également de générer des espaces possibles pour l'exercice des différents mandats extérieurs du directeur général.

Si les mandats sont « intuitu personae », ils engagent l'association et sont exercés, pour ceux qui suivent, par le directeur général dans la délégation qui lui est faite de représenter l'association dans ses aspects techniques et stratégiques.

- La participation très active au groupe projet « prospective : le secteur dans dix ans et la mesure de l'impact sur les organisations et les métiers » initié par la délégation régionale de NEXEM et porté par l'association qui assure les 50% du financement restant et ce, en lien étroit avec l'association Management Prospective Editions.
- L'ARS a souhaité, au delà du mandat du directeur général (au titre de la CNAPE) dans le cadre du fonctionnement de la commission régionale de démocratie sanitaire, faire appel au directeur général par lettre de mission du directeur général, pour constituer l'équipe de pilotage du Projet Territorial de Santé Mentale aux côtés des acteurs de la santé du département du Calvados et des différentes représentations sociales et politiques du territoire. De nombreuses réunions ont eu lieu après que le groupe soit mis en place en juillet et le projet devrait être finalisé en juillet 2019.
- L'animation de la délégation régionale de l'UDES, elle aussi devenue normande, s'est poursuivie. Elle a demandé de nombreuses rencontres avec les acteurs de l'Emploi, de la Formation, les élus régionaux et territoriaux. Des réunions du collège régional ont eu lieu une fois tous les trois mois ainsi que de nombreuses conférences

téléphoniques auxquelles il convient d'ajouter la promotion de NEXEM, notre organisation patronale, au sein de laquelle nous sommes largement associés, y compris par une mobilisation importante du DRH dans le cadre de la réforme conventionnelle et la commission R.H. Nous avons aussi pu renouveler les membres du nouveau CREFOP Normand, accompagner les prises de fonction et suivre les mandats, notamment ceux concernant la CRESS mais aussi toutes les instances Formations/Emplois en région et rencontres politiques.

C'est également pour le directeur général, l'installation du nouveau conseil des prudhommes de Caen dans lequel elle siège, qui a nécessité de prêter serment et de participer aux différentes séances de conciliation et bureaux de jugement ainsi qu'aux assemblées générales de section pour travailler avec les représentants des salariés à des mises en commun de pratiques à avoir lors du travail sur les dossiers et dans les décisions rendues. Une formation avec l'ENM en « e.learning » ainsi qu'une formation en résidentiel sur Caen a permis de développer des compétences dans ce domaine.

Nous avons cité les grands points de l'activité générale, celle du directeur général dans le cadre des mandats exercés, mais il convient maintenant de rendre compte de l'activité des services qui constituent le siège administratif de l'association.

Chacun des services également rend donc compte de ses activités dans les pages qui suivent.

# A - DIRECTION RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La DRD favorise la transversalité au sein de l'association, anime des travaux, réflexions, impulse des projets et produit des éléments d'aide à la décision. Elle travaille en collaboration avec l'ensemble des établissements et services et en relation très étroite avec les autres directions du siège.

Une partie de son activité consiste également à apporter conseils et soutien aux établissements, à participer aux instances associatives et à assurer des tâches administratives (cette activité est difficile à quantifier mais elle impacte significativement l'activité globale de la direction).

L'arrivée du directeur recherche et développement le 15 février 2018 a permis à l'équipe d'être au complet (soit trois équivalents temps plein). En continuité, une méthode de travail, des orientations stratégiques et des objectifs ont été définis. Les éléments qui suivent en témoignent.

## RECHERCHE ET INNOVATION

---

### VEILLE

Afin de répondre aux besoins des structures, la DRD organise un processus de collecte, de traitement et de diffusion d'informations en lien avec l'activité associative.

Un bulletin de veille est diffusé bimensuellement depuis cette année (démarrage en avril) à l'ensemble des directions des établissements et services. Il est organisé en trois parties distinctes :

- Appels à projets,
- Documentation,
- Événements.

Ainsi, 17 bulletins ont été élaborés et diffusés sur l'année.

Un travail a été amorcé pour élaborer des hors-séries thématiques trimestriels.

### OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

Lorsque nécessaire, la DRD apporte des éclairages aux instances, à la direction générale, aux établissements et services sur des sujets ou thématiques. Il s'agit de collecter l'information, de faire un premier niveau de traitement et d'analyse pour élaborer des documents d'aide à la décision. Afin de développer la qualité des réponses, la direction a renforcé ses capacités techniques (formation des salariés, achat d'un logiciel cartographique, ...).

### DIAGNOSTIC 11-13 ANS / TERRITOIRES D'INTERVENTION DU SAP

Dans le cadre de la convention PEF, il est prévu d'élargir l'intervention du SAP auprès des 11-13 ans. Cependant, ne disposant que de peu d'éléments sur cette tranche d'âge (nombre et besoins), le SAP a sollicité la DRD pour engager une démarche conjointe de diagnostic.

Ainsi, la DRD a procédé à la recherche et l'analyse d'informations externes et internes. En intégrant les éléments de territoire recueillis par le SAP, un document consolidé, structuré et détaillé a été élaboré. Il sera présenté en 2019 aux équipes du SAP, au Conseil Départemental et aux différentes mairies concernées.



## SOUTIEN À L'ACSEA

La DRD a engagé une réflexion et des travaux permettant de diversifier les sources de financement de l'association et permettre le développement de projets (dons, mécénats, appels à projets, ...). Des échanges ont eu lieu avec d'autres associations (Sauvegarde du Nord, ...). L'objectif est d'aboutir à des propositions sur le deuxième semestre 2019.

## PRODUCTION CARTOGRAPHIQUE

Dans une volonté de produire des documents d'aide à la décision toujours plus éclairants, la direction générale a fait l'acquisition d'un logiciel de cartographie et les deux collaboratrices de la DRD ont été formées à son utilisation en décembre. En 2019, la DRD sera donc en mesure de produire des cartes en fonction des besoins identifiés.

## STRUCTURATION DES BASES DE DONNÉES INTERNES

En lien avec le Système d'Information (SI), la DRD a engagé une réflexion sur la structuration des différentes bases de données de l'association.

## DEVELOPPEMENT

---

### AUTORISATIONS – HABILITATIONS – AGREMENTS

La DRD a poursuivi en 2018 son rôle d'accompagnement, de vigilance et d'alerte auprès des directions des établissements et services dans le cadre des différentes échéances leur incombant (autorisation, habilitation, évaluations interne et externe, projet d'établissement ou service). Lorsque nécessaire, des recherches (textes de loi, prise de contacts, etc.) et/ou apports d'éléments de compréhension ont pu être faits. ~~Le SAP a également été accompagné dans la constitution et l'envoi du dossier de demande d'autorisation auprès du CD14.~~

Le vade-mecum, document synthétisant ces différentes informations par structure a été mis à jour. Cet outil facilite le pilotage et le suivi des échéances par les directions.

### Agrément ESUS

En vue d'obtenir l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) auprès de la DIRECCTE de Normandie, la DRD a procédé à la constitution du dossier de demande d'agrément à l'échelle associative. Cependant, ce dossier complexe a nécessité des envois complémentaires qui se poursuivent sur 2019.

### Déclaration activité « prestataire de formation »

En l'absence du technicien formation, la DRD a été missionnée pour effectuer des recherches sur la déclaration d'activité d'un prestataire de formation. Une synthèse complète a été produite.

## DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ (DACQ)

La direction a en charge la mise en œuvre et le suivi de la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'association (28 établissements). Elle est garante de la cohérence globale de la démarche.

La DRD a poursuivi en 2018 un accompagnement méthodologique soutenu auprès des établissements et services. Il s'est traduit de diverses façons :

- par la mise à jour des procédures DACQ (projet d'établissement et service, évaluation interne, évaluation externe),
- par l'accompagnement des directions et des animateurs des comités de pilotage (directeurs, directeurs adjoints, chefs de service, professionnels de terrain) dans la compréhension de la démarche et la définition des travaux à mener (Maison d'Accueil Spécialisée, Foyer de vie, ITEP Champ Goubert, Service d'AEMO, etc.),
- par l'accompagnement des directions dans l'écriture ou la réactualisation de leur projet d'établissement ou service et dans la définition de leurs orientations stratégiques (Maison d'Accueil Spécialisée, Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté, ITEP Champ Goubert, Institut Camille Blaisot),
- par l'accompagnement des professionnels dans l'animation de leur groupe de travail et les travaux menés (recherche documentaire, relecture questionnaire, réalisation questionnaire, etc.),
- par la présence aux différents comités de pilotage en tant que membre de droit (SEMO-SPMO, DIP, ESAT, AEMO, IME, IMPro, DMO, SATC, DAFHE, DAHAD). Ces comités de pilotage ont réussi sur cette année à structurer leurs travaux, définissant et suivant leur Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) et lançant pour plusieurs d'entre eux leur évaluation interne.

La mise en œuvre des orientations stratégiques des projets d'établissement et services demeure plus complexe à suivre. Il ressort toutefois une forte acculturation de la démarche par les membres des comités, entraînant à plusieurs endroits, le développement d'une dynamique au sein des professionnels. La mise en place d'actions concrètes (amélioration, évaluation, etc.) a permis aux professionnels, au-delà des membres du comité de pilotage, d'intégrer concrètement les mécanismes de la démarche. De nouveaux comités de pilotage se sont également installés (Centre d'Accueil Familial Spécialisé, Service de Placement Familial Spécialisé),

- par la présentation de la démarche auprès des professionnels des structures non encore installées dans la DACQ ou partiellement (SPMO, ICB, SPFS, SAP, Foyer de Vie).

Il est à noter cette année que certaines dynamiques déjà en place ont été freinées par l'actualité importante des structures (nombre de dossiers à l'étude), associée parfois à la taille des structures elles-mêmes (nombre d'ETP). La DRD a accompagné les directions de ces structures pour adapter la démarche à leurs spécificités et réalités de terrain.

Par exemple, le SATC n'a pas relancé ses travaux d'évaluation interne, un nombre important de groupes de travail étant déjà mis en place. Le SESSAD a réuni une seule fois son comité de pilotage, un travail s'est engagé avec l'équipe de direction. Le comité de pilotage CMPP-BAPU-CAMSP ne s'est pas réuni, ces structures devant mener une évaluation interne (CAMSP) et une réécriture de projet de services (CMPP-BAPU).

### Projets d'établissement ou de service : un accompagnement constant

Cet accompagnement et ces temps de conseil nécessitent une grande disponibilité de la DRD tout au long du processus de définition des orientations stratégiques, d'animation de la démarche et d'écriture du projet.

Au regard des orientations stratégiques présentées en CA, la direction a également la charge d'émettre un avis de conformité.

En 2018, la DRD a accompagné plusieurs structures dans la réécriture de leur projet :

- La Maison d'Accueil Spécialisée et le Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté - Projet validé en début d'année.

- L'ITEP Champ Goubert – L'accompagnement a été global. Il a permis de structurer la présentation des orientations stratégiques auprès du conseil d'administration, d'apporter un avis technique argumenté, d'être force de proposition pour la structuration du document, d'aider à la mise en forme (relecture, mise en page...) avant de donner une validation de conformité finale.
- ICB - La DRD a participé au comité de pilotage mis en place pour la réécriture du projet d'établissement et a travaillé avec la direction à la présentation de ses orientations stratégiques.

### Évaluations internes : une méthodologie qui évolue

La DRD a accompagné de façon omniprésente les Foyers Éducatifs et le Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales dans la finalisation de leur évaluation interne, conseillant tout au long de la démarche évaluative les directions concernées (temps d'échanges importants notamment avec les chefs de service) et participant activement à la rédaction du rapport.

Pour le SEMO, l'AEMO, l'IME l'Espoir, l'ITEP Champ Goubert, le CAFS et le SAP, étalant leurs travaux d'évaluation interne sur plusieurs années comme défini dans la méthodologie ACSEA, la DRD a développé des sessions de formation de 2 jours non consécutifs, à la conduite de l'évaluation interne et à l'élaboration de critères d'évaluation.

Au total, **une cinquantaine de personnes ont été formées** (membres des groupes d'évaluation et/ ou comités de pilotages et/ou animateurs). Pour plusieurs de ces structures, un avis sur les critères élaborés, sur les constats formulés et sur le rendu écrit a été sollicité auprès de la direction par les animateurs des groupes.

Compte tenu du temps très contraint avant le rendu du rapport d'évaluation interne (6 mois) et de la taille d'équipe extrêmement restreinte (2,5 ETP à temps partiel), la DRD a adapté la méthodologie d'évaluation interne pour le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP). S'appuyant sur les résultats de l'évaluation de la fiche CPOM, l'évaluation s'est déroulée sur 3-4 réunions, co-animée avec le coordinateur de réseau de la Maison des Adolescents du Calvados, visant à recueillir les constats et formaliser des préconisations avec l'équipe pluridisciplinaire.

De même, une réflexion a été menée avec les directions de l'ESAT et du SATC sur la mise en œuvre de l'évaluation interne prenant en compte l'actualité de la structure (nombre de groupes de travail en place) ou la taille de la structure. Des solutions alternatives ont été proposées, discutées et mises en place.

Les groupes en place ont pu faire état d'une lourdeur dans la méthodologie, notamment avec la phase d'élaboration des critères qui s'est traduit par une perte de sens et d'intérêt pour les professionnels.

Au regard de ces nombreux constats du terrain remontés par la chargée de développement qualité, une réflexion a été initiée durant l'année 2018 pour assouplir la méthodologie d'évaluation interne.

Une méthode expérimentale inspirée de celle retenue pour le CAMSP a été présentée en fin d'année à plusieurs structures, qui ont fait le choix de la tester en 2019 (SAJD, SPFS).

Parallèlement, des échanges avec l'ARS ont eu lieu en 2018 afin de reporter le rendu du rapport d'évaluation interne d'un an (janvier 2024) pour les établissements et services du CPOM. Le but recherché était de pouvoir lisser les différents calendriers et de donner du sens aux différentes démarches afin que celles-ci s'enchaînent plus naturellement (évaluation interne venant alimenter la réécriture des projet d'établissement ou de service et l'élaboration du CPOM suivant).

A la suite de divers échanges, l'accord de l'ARS a été reçu en fin d'année.

### Évaluation externe

L'évaluation externe du Service d'Accompagnement Tutélaire Calvadosien, commencée sur le dernier trimestre 2017, a été finalisée début 2018. La DRD a participé à la phase contradictoire suite à l'élaboration du pré-rapport par le prestataire retenu, conduisant au rapport final.

### Comité Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (CoDACQ)

L'instance associative, animée par la DRD, a établi des premiers constats suite à la mise en œuvre de l'évaluation interne et a porté ses réflexions sur la définition d'une méthodologie plus souple, prenant en compte les réalités de terrain tout en conservant le cadre associatif initial (domaines et thèmes évaluatifs).

Le CoDACQ a également travaillé en 2018 à l'élaboration d'outils de communication et plus principalement sur la réalisation d'une plaquette de communication «généraliste» sur la DACQ, visant à présenter la démarche aux nouveaux salariés de façon simple et à faciliter sa compréhension par l'ensemble des professionnels.

Cette instance a été une nouvelle fois le lieu d'échanges et de partage d'expériences sur la mise en œuvre de la démarche dans chaque structure.

Par ailleurs, la direction recherche et développement a participé aux travaux du groupe qualité «bas-normand» regroupant les responsables qualité de plusieurs associations sociales et médico-sociales de l'Orne, de la Manche et du Calvados. La DRD a également rencontré des salariés dans le cadre de reprise d'études afin de présenter la DACQ.

## GRANDS CONVENTIONNEMENTS ASSOCIATIFS

Au regard du cadre juridico-administratif, la DRD a en charge la cohérence d'ensemble des grands conventionnements.

Techniquement, elle assure le pilotage de l'élaboration, l'animation, le suivi et l'évaluation des conventionnements ou contrats institutionnels notamment le CPOM (ARS) et la CPEF (CD14).

Dans ce cadre, elle apporte son expertise méthodologique et s'assure de la bonne avancée des travaux en lien étroit avec le directeur général et les directeurs métiers du siège.

### Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM - ARS)

#### Évaluation du CPOM2

En cohérence avec les attendus de l'ARS, une démarche évaluative a été engagée en 2017 et finalisée au 1er semestre 2018, afin de vérifier l'atteinte des objectifs et d'alimenter le nouveau CPOM.

Fiches actions CPOM évaluées :

1 - Dispositif ITEP Pays d'Auge, 3 - Modification de l'autorisation de l'IMPro et clarification des coûts, 5 - USI, 9 - Dispositif d'Accompagnement et de Soutien à l'Autonomie, 10 - Déménagement de l'IME l'Espoir, 11 - Dispositif ITEP Bessin, 13 - Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, 15 - Réhabilitation de la Maison d'Accueil Spécialisée, 16 - Semi-Internat à Temps Partagés Professionnels, 17 - Section d'Initiative et de Première Formation Professionnelle

Fiches actions hors CPOM venant témoigner d'une dynamique de prévention :

- Dispositif Éducatif de Soutien à l'Inclusion, Dispositif d'Accompagnement Précoce

Un important travail de consolidation des fiches a été effectué et une synthèse globale a été envoyée l'ARS en mai 2018.

Parallèlement, des temps d'échanges internes ont été organisés :

- Entre les équipes USI IMPro et USI ITEP Champ Goubert
- Entre les dispositifs ITEP Champ Goubert et ICB.

### Élaboration du CPOM3

Le diagnostic partagé nécessaire à la réécriture du CPOM 3 a été mené sur le 1er semestre 2018 avec l'accompagnement de l'URIOPSS et du CREAL-ORS. Le second semestre a permis de définir des orientations stratégiques, des objectifs opérationnels et de rédiger le contrat.

Dans un calendrier particulièrement contraint et tout au long du processus d'élaboration, une méthode de travail participative a été pilotée par la DRD. Le travail s'est déroulé en étroite collaboration avec la DAF et avec la participation active des établissements (directeurs, directeurs adjoints, CSAF,...)

Différents temps de travail ont été organisés :

- Groupes de travail thématiques réunissant des professionnels de tous les établissements concernés,
- Ateliers en mode workshop pour définir les orientations stratégiques et objectifs (une dizaine d'ateliers),
- Temps de rencontre partenarial (Éducation Nationale ...)

Des instances se sont réunies à plusieurs reprises :

- Comités de pilotage concernant l'accompagnement extérieur,
- Comités de pilotage interne,
- Comités de suivi avec l'ARS,
- Présentation aux différentes instances de l'association.

La direction a également participé de manière active à la définition d'indicateurs d'activité, travaux pilotés par la DAF.

Enfin, une première version rédigée a pu être présentée en fin d'année.

### Convention Protection Enfance Famille (PEF – CD14) :

Dans le cadre de la convention 2017-2021, la DRD a la charge d'animer les différentes instances pilotées par le directeur général. En 2018, ces instances se sont réunies à plusieurs reprises pour apporter un éclairage sur les travaux en cours. En amont, la DRD gère le recueil et la consolidation des éléments d'activité. Pour ce faire elle propose un outil de suivi.

En 2018, se sont tenus :

- 2 comités de pilotage interne,
- 1 comité de suivi avec le Conseil départemental.

Parallèlement, la DRD participe aux échanges avec le département concernant le devenir du DAIA (ICB).

### PRINCIPAUX PROJETS ACCOMPAGNES EN 2018

#### Projet associatif 2019-2023 :

Dans le cadre de la réécriture du projet associatif, la DRD a contribué, en lien avec le consultant extérieur et le service communication, à l'organisation et au suivi des différents temps de travail. La méthode de co-construction retenue a nécessité un travail de suivi conséquent, une organisation rigoureuse, un travail de reformulation et de relecture important.

Au total se sont tenus :

- 7 réunions du comité de pilotage,
- 4 soirées-débat (dont celle sur l'innovation préparée et animée par le DRD),
- 10 temps de travail des groupes transverses.

### Projet transport - CPOM

Dans le cadre de la dynamique de travail s'inscrivant dans les objectifs du CPOM 3 et des contraintes budgétaires et organisationnelles qui pèsent sur les établissements et services, la DRD a été missionnée pour animer les travaux permettant une meilleure rationalisation et/ou mutualisation de l'offre transport à destination des enfants.

Le travail a débuté en mai avec l'IME, les ITEP, l'IMPro et le SESSAD. En lien avec la DAF, un premier travail de pré-diagnostic a été mené sur la fin d'année, associé à du benchmark et des échanges avec des structures extérieures.

Le travail se poursuivra sur 2019 avec un diagnostic approfondi et des propositions d'organisation.

### Diagnostic de population pour les projets d'établissement

La DRD a enclenché une dynamique collective avec les ITEP et l'IMPro sur l'élaboration d'une trame commune de diagnostic de population à intégrer dans les projets d'établissement. Des temps de travail réguliers avec les directeurs adjoints ont permis d'aborder la méthodologie, le contenu et d'aboutir à une première trame. A la demande des directeurs adjoints, la démarche se poursuit en 2019.

### Mandat de gestion AMFP14

La DRD a maintenu son appui administratif dans la mise en œuvre du mandat de gestion qui a pris fin le 30 septembre 2018.

### Appels à projets

Dans le cadre de son activité de veille, la DRD identifie des appels à projets et les transmet aux établissements. Lorsqu'un établissement souhaite répondre, il peut solliciter la direction pour un accompagnement méthodologique.

Ainsi en 2018, la direction a accompagné différents établissements et services :

- Conférence des financeurs (CD14) pour le TDU,
- Fondation de France pour le Foyer de vie (report du dépôt en 2019),
- Fondation l'Oréal pour le service civique de la DG,
- DRACCARE pour le SI.

# B – RESSOURCES HUMAINES

B-1 - DONNÉES SOCIALES **COMMENTÉES**

B-2 - DIALOGUE **SOCIAL**

B-3 - NÉGOCIATION **ANNUELLE OBLIGATOIRE ET AUTRES ACCORDS**

B-4 - **FORMATION**

# B-1 - DONNÉES SOCIALES COMMENTÉES

## B-1-1 - RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PÔLE

### PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

EFFECTIFS

#### DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

14,3%

AEMO : 104  
SEM0 : 42  
SIMAP : 24  
SPMO : 10

#### DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF

12,4%

FOYERS  
ÉDUCATIFS : 91  
SPFS : 66

### PÔLE HANDICAP AUTONOMIE DÉPENDANCE

EFFECTIFS

#### SECTEUR HANDICAP ENFANCE

36,7%

ICB : 129  
IMPRO : 118  
CHAMP GOUBERT+  
CAFS : 103  
IME : 81  
SESSAD : 32

#### DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE

5,2%

MAS : 47  
FOYER DE VIE : 19

### PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

EFFECTIFS

#### DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

7,3%

SAP : 35  
STDU : 49  
SAJD : 8

#### DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

7,6%

SATC : 96

#### DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

8,6%

ACSEA FORMATION : 55  
EAC : 26  
EAR : 18  
ESAT : 10

### PÔLE SANTÉ

EFFECTIFS

#### DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

5,3%

CENTRE DE GUIDANCE : 44  
MDA ACSEA : 23

### DIRECTION GÉNÉRALE

2,6%

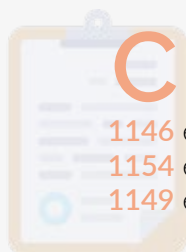
EFFECTIFS : 33





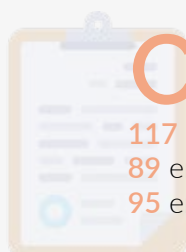
**1 263** salariés présents  
**90,74 %** de CDI.

- 9,26 % de CDD
- **Tendance** : stabilité générale des effectifs



**CDI**

1146 en 2018  
 1154 en 2017  
 1149 en 2016



**CDD**

117 en 2018  
 89 en 2017  
 95 en 2016



**ETP**

1173 en 2018  
 1158 en 2017  
 1157 en 2016



**MENSUEL MOYEN**

31

1213 en 2018  
 1221 en 2017  
 1213 en 2016



**TOTAL**

1263 en 2018  
 1243 en 2017  
 1244 en 2016

## B-1-3 - ÉQUILIBRE FEMMES / HOMMES

De manière générale, les niveaux d'effectif « hommes » et « femmes » se maintiennent, et ce, dans l'ensemble des catégories d'emplois.



**66,03%**  
 DES EFFECTIFS  
 GLOBAUX

Le taux de féminisation de l'effectif total reste stable cette année. (66,09% en 2015, 66,24 % en 2016 et 67,18 % en 2017).



La négociation d'un accord d'entreprise sur l'égalité s'est poursuivie au cours de l'année 2018. **Accord signé en juin 2018.**

NON CADRE FEMME

2018 57,72%  
 2017 58,89%  
 2016 58,20%

CADRE FEMME

2018 8,31%  
 2017 8,29%  
 2016 8,04%



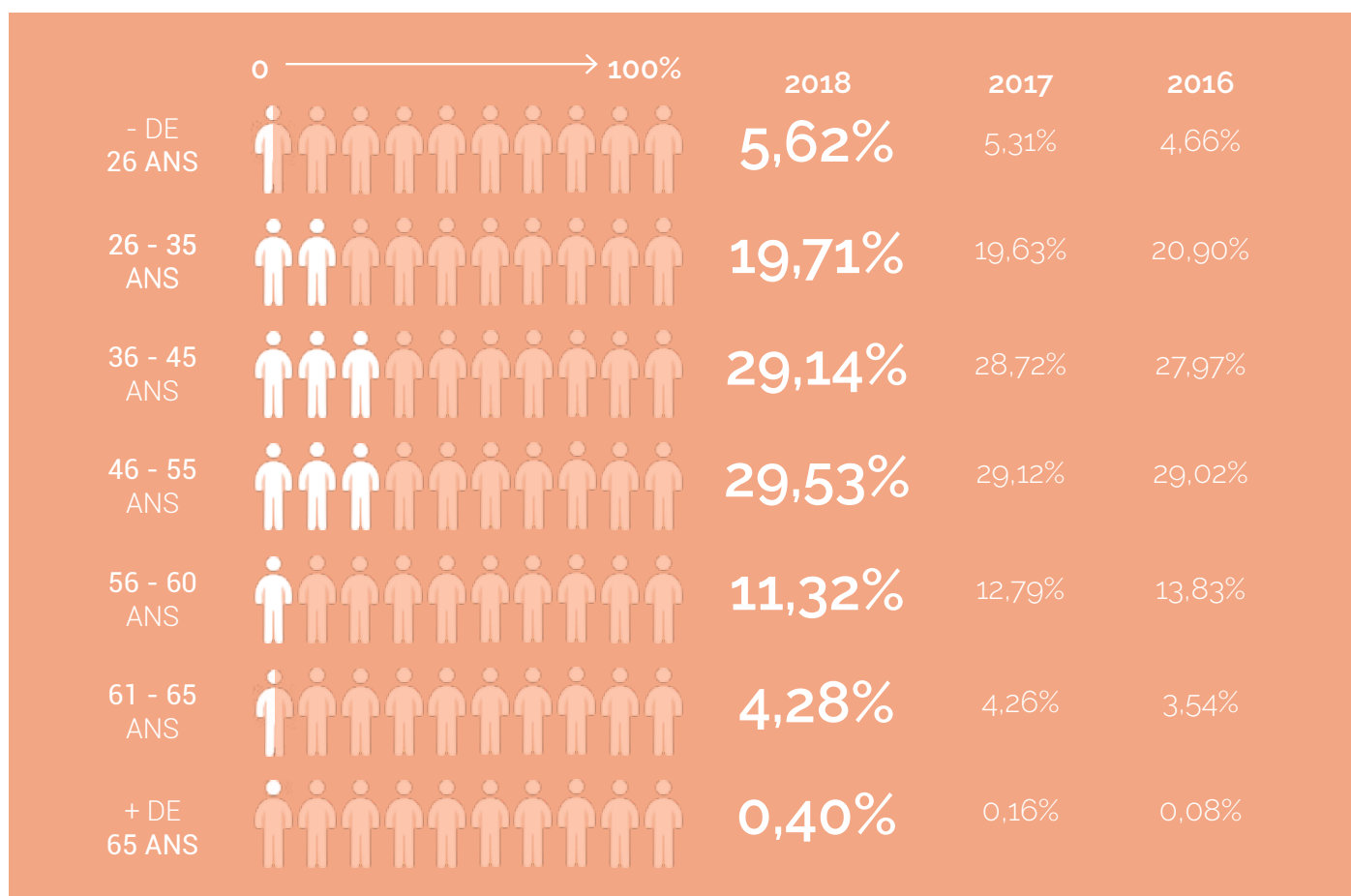
NON CADRE HOMME

2018 28,90%  
 2017 27,59%  
 2016 28,30%

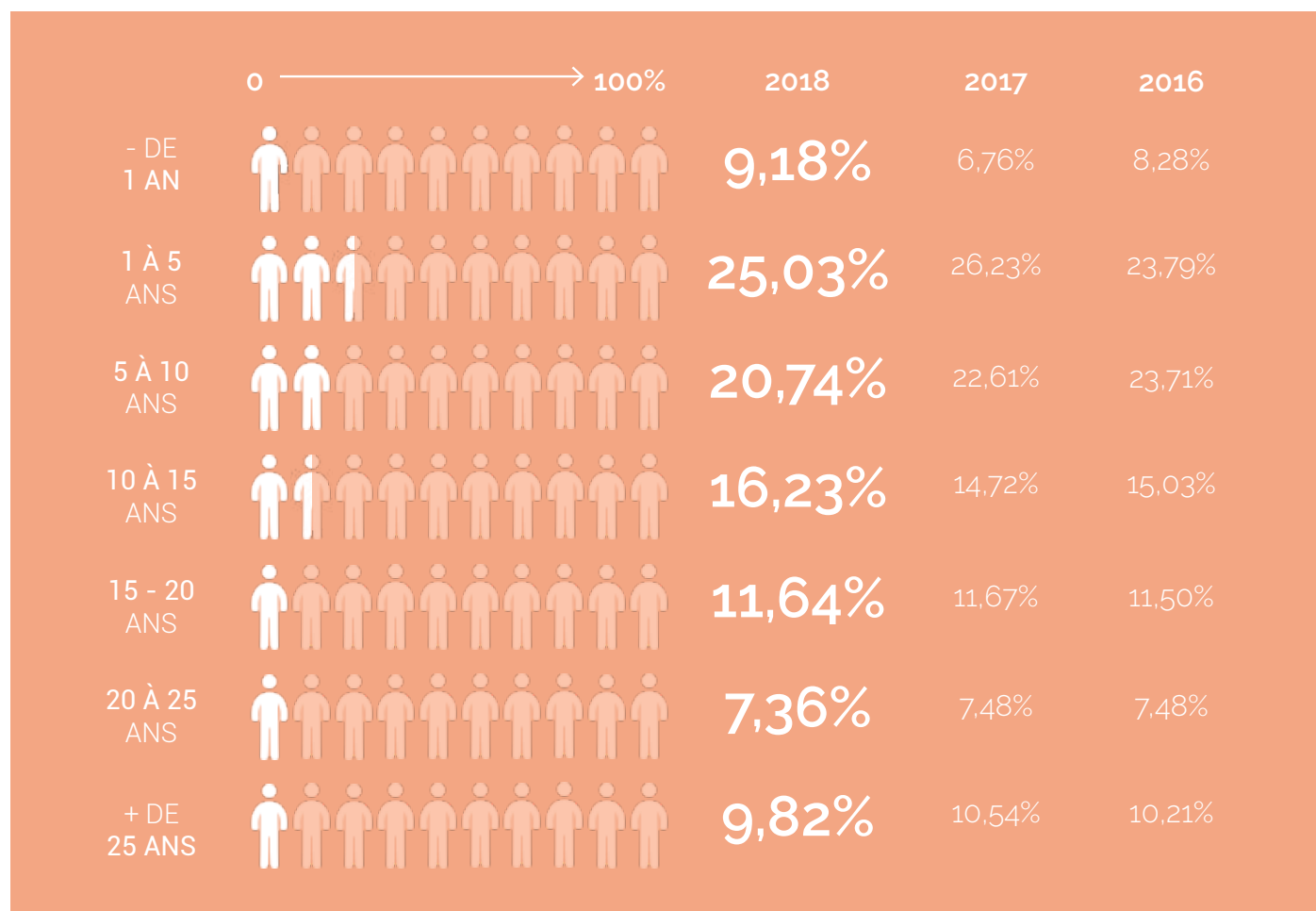
CADRE HOMME

2018 5,07%  
 2017 5,23%  
 2016 5,47%

## B-1-4 - EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE



## B-1-5 - EFFECTIFS PAR ANCIENNETÉ



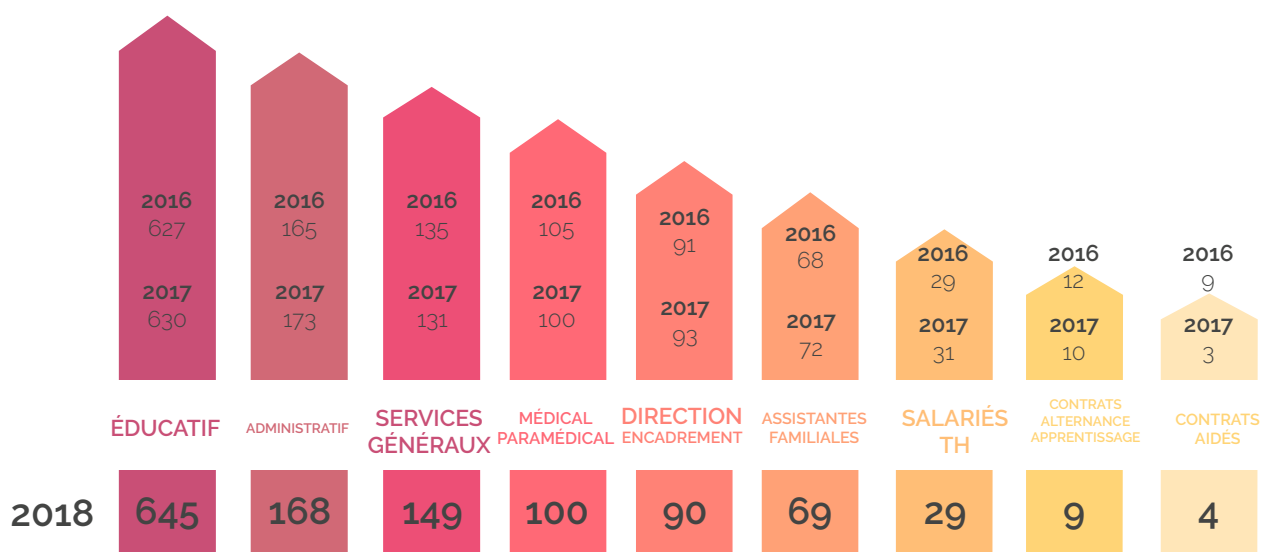
## B-1-6 - RÉPARTITION PAR TYPE D'EMPLOI

La situation des effectifs par catégorie d'emploi reste stable compte tenu des évolutions d'activité des établissements et services.

Toutefois, deux points peuvent être relevés cette année :

- une baisse continue des contrats aidés (4 en 2018, 8 en 2017)
- une augmentation du nombre de salariés dans les services généraux liée à une reprise d'activité

Pour rappel, les données suivantes tiennent compte des CDD présents au 31/12 :



## B-1-7 - L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS



**71**  
PERSONNES  
PHYSIQUES AYANT  
UN HANDICAP

reconnu et travaillant en milieu ordinaire (cet effectif s'entend hors salariés T.H. des entreprises adaptées).

On constate une diminution cette année de l'effectif qui s'explique par des fins de CDD, des licenciements pour inaptitude et des départs en retraite.

## B-2 - DIALOGUE SOCIAL

### B-2-1 - LE COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE

Les attributions du CCE concernent la marche générale de l'ACSEA et les champs qui excèdent les limites des pouvoirs des Directeurs d'établissement. Les autres questions sont traitées au niveau des comités d'établissement qui ont les mêmes attributions que les comités d'entreprise.

La compétence du CCE n'est généralement pas exclusive de celle des comités d'établissement. Dans les matières où la décision appartient à l'association ou à la direction générale, les comités d'établissement sont consultés lorsque la mise en œuvre de la décision ou du projet ou son application à l'établissement nécessite l'élaboration de dispositions particulières relevant normalement du Directeur d'établissement ou de mesures d'adaptation à ce niveau.

Six réunions du CCE se sont déroulées au cours de l'année 2018.

Les ordres du jour ont permis d'aborder plusieurs points d'informations et de consultation.

**27**  
TITULAIRES

**25**  
SUPPLÉANTS

### B-2-2 - DES INSTANCES DE PROXIMITÉ

Le dialogue social à l'ACSEA s'articule également autour d'instances de proximité :

**12**  
INSTANCES  
COMITÉ  
D'ÉTABLISSEMENT

**12**  
INSTANCES CHSCT

**12**  
INSTANCES  
DÉLÉGUÉS DU  
PERSONNEL

Dans l'attente de la mise en place du Comité Social et Economique, les mandats des membres du comité d'entreprise, des membres CHSCT et des délégués du personnel de l'ACSEA sont prorogés jusqu'au 15 décembre 2019. Un accord a été signé le 16 mai 2019.

# B-3 - NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE ET AUTRES ACCORDS

## B-3-1 - LA NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (NAO)

La Négociation Annuelle Obligatoire – NAO 2018 – a débuté le 19 décembre 2018.

Bien que l'ACSEA et les partenaires sociaux se soient entendus sur un certain nombre de thèmes, ils n'en ressortent pas d'accord à proprement parler, cela se traduira par un procès verbal de désaccord.

## B-3-2 - L'ACCORD COLLECTIF SUR LES SALAIRES AU SEIN DE L'ACSEA

Les parties ont convenu d'une indemnité complémentaire spécifique (ICS) en points pour tous les salariés dont le salaire indiciaire est inférieur au coefficient 400.

L'ICS est instaurée pour garantir à tout salarié, à temps plein, une rémunération au moins égale à 400 points, hors indemnité de sujétion spéciale et autres indemnités conventionnelles.

L'accord à une durée de deux ans.

Cet accord d'entreprise signé le 8 juin 2018 par l'ACSEA et l'unanimité des organisations syndicales représentatives, a été soumis à l'agrément ministériel. Il a été agréé après avis de la Commission nationale d'agrément en sa séance du 19 octobre 2018.

## B-3-3 - L'ACCORD D'ENTREPRISE SUR LA MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO

Conformément à l'article 50 de la loi de transition énergétique, l'employeur peut participer aux frais engagés par ses salariés se déplaçant à vélo, à vélo à assistance électrique entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, sous la forme d'une indemnité kilométrique vélo.

Cette prise en charge concerne les trajets ou parties de trajet effectuées avec un vélo ou un vélo à assistance électrique personnel.

Cet accord d'entreprise signé le 8 juin 2018 par l'ACSEA est l'unanimité des organisations syndicales représentatives, a été soumis à l'agrément ministériel.

Le montant de l'indemnité kilométrique vélo est fixé à 25 centimes d'euro par kilomètre et est plafonnée à 200 euros net par année civile.

L'employeur participe à la prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo avec effet rétroactif au 1er juillet 2015.

L'accord est conclu pour une durée indéterminée.

---

## B-3-4 - L'ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DES ADRESSES MAIL PROFESSIONNELLES ET NOMINATIVES DES SALARIÉS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ACSEA

L'objet de cet accord d'entreprise est de définir les conditions et les modalités de diffusion des informations syndicales au moyen des outils numériques disponibles dans l'entreprise.

---

## B-3-5 - L'ACCORD ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Cet accord d'entreprise signé le 8 juin 2018 par l'ACSEA et l'unanimité des organisations syndicales représentatives, a été soumis à l'agrément ministériel. Cet accord est en cours d'agrément.

---

## B-3-6 - AVENANT N°1 À L'ACCORD RELATIF AU PACTE GÉNÉRATIONNEL AU SEIN DE L'ACSEA 2014-2016

L'employeur et les organisations syndicales souhaitent proroger les mesures en faveur de l'aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite.

L'avenant modifie l'article 2.5 et précise que l'ancienneté requise est de 10 ans d'ancienneté au sein de l'ACSEA ou de la convention 66.

L'avenant est conclu pour une durée de 5 ans et est en cours d'agrément.

---

## B-3-7 - AVENANT 345 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU 15 MARS 1966

L'avenant 345 du 20 juillet 2018 relatif au salaire minimum garanti modifie la grille agent de service internat (annexe 5)

---

## B-3-8 - AVENANT 346 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU 15 MARS 1966

L'avenant 346 du 20 juillet 2018 prévoit une prime métier pour certaines catégories de salariés soit :

- Infirmières Puéricultrices : 20 points
  - Moniteurs principaux d'Atelier (annexe 10) : 20 points
  - Surveillant de nuits qualifiés : 7 points
- (non cumulable avec l'indemnité de risque et sujétions spéciales)
- Maitresse de maison : 7 points
- (non cumulable avec l'indemnité de risque et sujétions spéciales)

---

B-3-9 - AVENANT 347  
**DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU 15 MARS 1966**

L'avenant 347 prévoit des évolutions au niveau des cotisations et des garanties.

---

B-3-10 - AVENANT 348  
**DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU 15 MARS 1966**

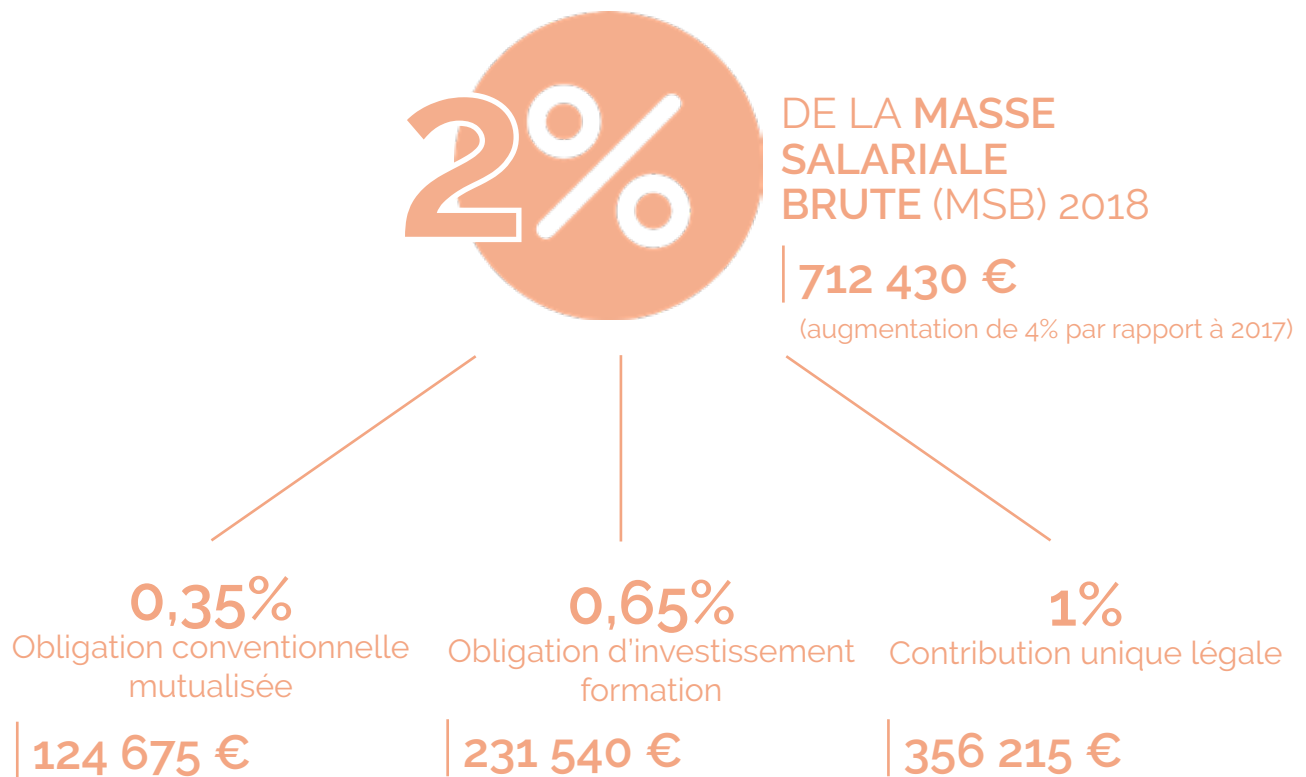
L'avenant 348 du 16 octobre 2018 prévoit le passage de l'indemnité de sujétion spéciale de 8,21% à 8,48%. Ce relèvement est avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2018.

Il prévoit également pour les salariés cadres en décembre 2018, le bénéfice d'une prime exceptionnelle de 12 points proratisée et soumise à des conditions.

L'arrêté d'agrément de cet avenant 348 de le CCN66 est paru au journal officiel le 28 novembre 2018.

## B-4 - FORMATION

### B-4-1 - INVESTISSEMENT FORMATION DE L'ACSEA







**En 2018**, l'association a également versé :

- 2 394 € au titre de la contribution «travailleurs handicapés»
- 35 211 € au titre de la contribution «CIF CDD»



# LA MUTUALISATION EN QUELQUES CHIFFRES

	PLAN DE FORMATION ASSOCIATIF (GPAF)	FORMATIONS TRANSVERSALES (INTERPLANS)	FORMATIONS INTERNES (DISPENSÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE)
 <b>FONDS UTILISÉS</b>	<b>23 370 €</b> dont 2 960 € de fonds spéciaux*	<b>28 000 €</b> sur trois ans (2016-2017-2018) pris en charge sur les FPSPP	<b>0,00 €</b>
 <b>NOMBRE D'ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>12 actions</b> 18 sessions distinctes	<b>1 action</b> 6 sessions en 2018	<b>12 actions</b> 33 sessions distinctes
 <b>NOMBRE D'HEURES DE FORMATION</b>	<b>1 967 heures</b> (hausse de 67 % par rapport à 2017)	<b>1 440 heures</b>	<b>1 015 heures</b> (hausse de 10 % par rapport à 2017)
 <b>NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES</b>	<b>154 salariés</b> soit 12,19 % de l'effectif total associatif **	<b>20 salariés</b> soit 1,58 % de l'effectif total associatif **	<b>213 salariés</b> soit 16,86 % de l'effectif total associatif **

\* Fonds de la période de professionnalisation

\*\* sur un effectif de 1263 personnes au 31/12/2018 (source : bilan social)

# ZOOM SUR LE GPAF 2018



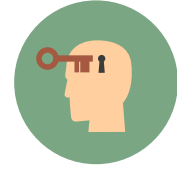
## Troubles psychiques versant ethno psychiatrique (Infor Santé)

- **Objectif** : Comprendre l'importance de la culture de l'autre et prendre en compte les traditions et les rites populaires.
- **Salariés formés** : 48



## Evolution des publics, évolution des pratiques (Infor Santé)

- **Objectif** : Mieux comprendre les problématiques psychiques et les troubles du comportement associés pour mieux accompagner.
- **Salariés formés** : 12



## Troubles psychiques et handicap mental (IFEN)

- **Objectif** : Comprendre les troubles psychiques chez les enfants en situation de handicap mental ; savoir les prévenir et mieux y faire face.
- **Salariés formés** : 9



## Valeurs de la République et laïcité (DRDJSCS)

- **Objectif** : Respecter et faire respecter le principe de laïcité dans son activité professionnelle, sans discriminer.
- **Salariés formés** : 6



## Initiation à la valorisation des rôles sociaux (IRTS)

- **Objectif** : La VRS s'articule autour de trois leviers : valoriser la personne, valoriser ses conditions de vie et valoriser son rôle social.
- **Salariés formés** : 26



## Nouveaux outils de communication (GRIEPS)

- **Objectif** : Accompagner les professionnels dans leur maîtrise de l'outil informatique tout en assurant le droit des usagers.
- **Salariés formés** : 11



## Réussir son entretien de mobilité (ACSEA Formation)

- **Objectif** : Permettre de préparer son entretien de recrutement et appréhender sa démarche sereinement.
- **Salariés formés** : 10



## Les services généraux dans l'accompagnement de l'utilisateur (IRTS)

- **Objectif** : Connaître les missions et les publics accueillis dans son institution ; savoir travailler écoute, respect et empathie, dans les limites de ses attributions.
- **Salariés formés** : 14



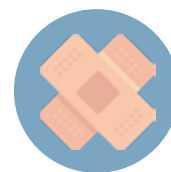
### Prévention et secours civiques de niveau 1 (UDSP)

- **Objectif** : Apprendre à exécuter les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins ; alerter les secours.
- **Salariés formés** : 27



### Sauveteur secouriste du travail – formation initiale (UDSP)

- **Objectif** : Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, mettre en application ses compétences en matière de prévention.
- **Salariés formés** : 20



### Sauveteur secouriste du travail – formation recyclage (CESR)

- **Objectif** : Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur secouriste du travail ; obtenir le renouvellement de son certificat (SST).
- **Salariés formés** : 11

## ATELIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET FORMATION TRANSVERSALE

### PAR NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS



#### VOLET INFORMATIQUE

Excel : 49  
Word : 41  
Mac + Mail : 14

Powerpoint : 8  
Mac - outils professionnels : 8  
Initiation Mac : 7

Photoshop : 1  
Word + Excel : 1



#### VOLET JURIDIQUE

Le cadre juridique de la confidentialité : 30  
Protection juridique des mineurs : 31  
Valeurs de la République et laïcité : 12  
Dangers d'internet et des réseaux sociaux : 11



#### VOLET PSYCHOPÉDAGOGIQUE

Remédiation cognitive : 20

## FORMATIONS DE L'ENCADREMENT

### PAR NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS



Maîtriser les entretiens de recrutement : 8

# C - POLITIQUE PATRIMONIALE ET FINANCIÈRE

C-1 - LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

C-2 - LE COMITÉ ECONOMIQUE OPÉRATIONNEL

## C.1 - LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

L'année 2018 a été une année particulièrement dense tant par le volume des dossiers gérés au sein de la direction administrative et financière que par les enjeux financiers s'y afférents.

L'absence de DRH depuis Septembre 2018 a également impacté l'activité de la DAF.

### LES DOSSIERS MAJEURS

- **Fort investissement de la direction administrative et financière auprès de la direction de l'AMFP14** : outre la supervision de la clôture des comptes 2017, un diagnostic financier a été réalisé sur 2018 permettant ainsi :
  - d'analyser l'ensemble des coûts de fonctionnement
  - de mettre en œuvre des actions de rationalisation de certains postes de dépenses
  - d'optimiser la trésorerie
  - de soutenir l'association dans le rendu-compte de ces travaux auprès des financeurs.

Ce mandat de gestion a pris fin le 3 Octobre 2018. En effet, les deux associations n'ont pas décidé d'aller au-delà pour des raisons de congruence des conventions collectives et de coût, malgré tout le travail d'assainissement.

- **Participation active aux travaux de diagnostic du CPOM2 et à la négociation du CPOM3 en particulier sur les aspects de l'activité et du financier** :

**Sur le volet activité**, l'évaluation du CPOM2 a montré les limites du comptage actuel de l'activité (nombre de journées) ne permettant pas de valoriser suffisamment la diversité des modes d'accompagnements proposés. La directrice administrative et financière a animé des groupes de travail sur cette thématique permettant ainsi de proposer de nouveaux indicateurs d'activité davantage axés sur le nombre d'utilisateurs suivis et la nature des prestations réalisées.

**Sur le volet financier**, le CPOM3 s'accompagne de la mise en place de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD), nouvel outil de gestion budgétaire.

Pour répondre à cette nouvelle exigence et au vu des enjeux financiers autour du CPOM3 (près de 31 millions d'euros), l'ACSEA a mis en place une équipe projet EPRD en Novembre 2018.

Sous l'animation de la directrice administrative et financière, l'équipe projet, composée à son installation de 2 chefs de service administratifs et financiers d'établissements et services du CPOM, a pour objectif de

consolider l'ensemble des données (activité, comptables, RH) nécessaires à l'élaboration de l'EPRD et projeter à 6 ans la structure budgétaire et financière du CPOM3.

Cette démarche transversale au CPOM3 favorise la mutualisation des compétences et l'acculturation des professionnels aux nouvelles approches budgétaires et financières induites par l'EPRD.

Depuis sa mise en œuvre, l'équipe projet a vu sa composition s'élargir avec la mise à disposition d'un professionnel chargé des projections des charges de personnel.

Au préalable, un audit du logiciel comptabilité et RH a été mené pour vérifier la conformité de nos pratiques aux conditions de production de l'EPRD.

- **Renouvellement du dossier frais de siège** :

Ce dossier a été l'occasion d'évaluer la pertinence de l'organisation de la direction administrative et financière et construire une feuille de route pour faire évoluer ses missions.

En effet, l'association, comme toute entreprise, évolue dans un environnement de plus en plus mouvant : contraintes économique, fragilité de certains financements, évolution des modes de financement dont SERAFIN-PH, nouveaux outils de suivis financiers (EPRD)...

Ces évolutions exigent de développer de nouvelles compétences et de renforcer la mission d'expertise du siège afin de préparer les établissements et services à ces changements de logique financière.

Ainsi, la direction administrative et financière doit développer et renforcer ses compétences autour des axes suivants :

- renforcer les outils d'analyse financière des établissements et services ;
- développer des outils de contrôle de gestion pour mieux maîtriser les coûts de nos prestations ;
- se doter de compétences techniques sur les achats afin de définir une politique associative des achats favorisant la mutualisation et la recherche d'économies ;
- se doter de compétences techniques sur la gestion des projets immobiliers et des dossiers relatifs à la gestion technique du patrimoine associatif permettant ainsi à l'échelle de l'association de définir un schéma directeur immobilier et rationaliser le coût des opérations immobilières ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion de l'immobilier (sécurité, maintenance, entretien,...).

## LA POLITIQUE FINANCIÈRE

Sur le plan financier, l'année 2018 est marquée par une dégradation des résultats financiers de l'association avec un déficit global de 835 281 € se décomposant ainsi :

- Résultats sous contrôle de tiers : - 216 011 €
- Résultats associatifs : - 619 270 €

Le rapport financier 2018 est présenté ci-après dans ce rapport.

L'origine de cette dégradation est plurielle :

- difficultés en 2018 pour le financement des activités d'hébergement d'urgence avec des restrictions budgétaires importantes et la recomposition de l'offre du Centre d'Hébergement d'Urgence La Charité. Initialement composée de 64 places, ce centre a été réorienté au 1er septembre 2018 en 20 places de Centre d'Hébergement d'Urgence et 50 places d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) avec un financement global de la structure en forte baisse ;
- des déficits conséquents sur 2018 sur les activités commerciales dont Acsea formation et l'entreprise adaptée Conchylicole.

## LA POLITIQUE PATRIMONIALE

Ces dernières années, l'Association a soutenu des investissements immobiliers majeurs rendus incontournables et prioritaires au vu des enjeux sécuritaires. Ce fut notamment pour 2016 le cas du projet de réhabilitation et d'extension de la MAS d'Ellon et du projet sur Bayeux de l'IME l'Espoir ; projets majoritairement financés par emprunt.

Le taux d'endettement de l'Association a progressé ces dernières années pour s'établir à 38 % sur 2018.

Ce taux élevé appelle à la vigilance pour l'avenir.

C'est d'ailleurs un des éléments qui a amené l'Association à réorienter sa politique patrimoniale en privilégiant les orientations suivantes :

- La vente de biens immobiliers associatifs devenus inadaptés ou trop coûteux en entretien et mises aux normes ;
- La recherche de solutions locatives offrant plus de souplesse dans l'adaptation des locaux aux besoins eux-mêmes évolutifs ;
- La création en 2015 d'une SCI dédiée à la gestion des biens immobiliers : la SCI ICI « Insertion Calvadosienne Immobilière ».

Ainsi, les projets immobiliers majeurs portés sur 2018 concernent les 2 projets suivants :

- **IMPro Démouville** : construction d'un nouvel atelier pré-professionnel Restauration/ Traiteur/ Service en salle

L'atelier pré-professionnel Restauration/ Traiteur / Service en salle était situé sur le site démouvillais à proximité des autres ateliers pré-professionnels. Les locaux étaient inadaptés et ne répondaient plus aux normes minimales réglementaires notamment en terme d'hygiène et de sécurité incendie. Afin de pérenniser cette activité, l'ACSEA a soutenu le projet de construction d'un nouvel atelier.

Ce projet d'un montant de 1 159 376 € est financé par un emprunt à hauteur de 750 000 € et le produit issu de la vente du bien situé rue Caponière à Caen pour 330 000 €.

Le chantier a démarré en Novembre 2017 et les travaux se sont achevés le 30 avril 2019.

- **La vente du château de Champ Goubert à Evrecy** :

Le projet de vente du château qui accueillait l'ITEP Champ Goubert à Evrecy a trouvé sa concrétisation sur 2018 permettant ainsi d'engager la seconde phase du redéploiement de l'ITEP Champ Goubert. La direction administrative et financière s'est engagée auprès de la direction de champ Goubert dans la recherche de nouveaux locaux avec un transfert des activités sur Caen Est à la rentrée 2018 (Colombelles et Blainville Sur Orne).

---

## C.2 - LE COMITÉ ECONOMIQUE OPÉRATIONNEL

Le Comité Economique Opérationnel regroupe l'ensemble des chefs de services administratifs et financiers et responsables financiers sous la présidence du directeur général et du directeur administratif et financier qui en assure l'animation.

Sa composition a quelque peu évolué ces 18 derniers mois avec l'intégration de 4 nouveaux chefs de services administratifs et financiers dont 3 recrutements extérieurs avec des profils de contrôleur de gestion et une promotion professionnelle. Ces mouvements font suite principalement à des départs en retraite.

La dynamique engagée sur 2017 s'est poursuivie sur 2018 avec des échanges de qualité et un vrai partage de pratiques professionnelles.

Dans notre secteur en pleine mutation, en particulier sur son versant financier, cet espace d'échanges présente un réel intérêt.

L'évolution incontournable des modes de financement des activités amène à repenser nos organisations administratives, comptables et financières et faire évoluer nos processus de gestion afin de mieux rendre compte de nos actions et en optimiser les coûts.

Les ambitions de ce comité sont de :

- favoriser les échanges d'informations ;
- favoriser l'harmonisation des pratiques comptables et financières et des outils ;
- favoriser la mutualisation des pratiques et compétences ;
- favoriser la coopération et la transversalité.

Sur 2018, le CEO s'est réuni 4 fois avec une périodicité trimestrielle.

Parmi les thématiques abordées, nous pouvons citer :

- l'évolution et l'adaptation du système d'information ;
- Le suivi d'activité ;
- Le CPOM et l'EPRD ;
- Les outils de reporting budgétaire ;
- La politique achat ;
- Les orientations budgétaires ;
- La clôture comptable et l'harmonisation des pratiques comptables ;
- Le contrôle interne
- La politique patrimoniale.



# D - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUE, PROTECTION DES DONNÉES ET SYSTÈMES D'INFORMATIONS

D-1 - SERVICE JURIDIQUE

D-2 - PROTECTION DES DONNÉES

D-3 - SYSTÈME D'INFORMATION INTÉGRÉ

## ACTIONS JURIDIQUES POSÉES EN DIRECTION DE L'ASSOCIATION

- **Accueil et accompagnement des deux services civiques 2018 et mise en place de leurs formations obligatoires et indemnités.**  
 Pour rappel, l'ACSEA est agréée jusqu'en 2020 pour pouvoir accueillir des volontaires civiques. Deux jeunes sont arrivés en septembre 2018 jusqu'en juin 2019. La première a intégré le SFPS sur la mission médiation culturelle et ludique. Le second exerce à la direction générale sur la mission éducation au numérique.  
 Formation des personnes référentes à la fonction de tuteur.  
 Contrôle DDCS sur les services civiques.
- **Animation du groupe infirmier de l'ACSEA** qui se réunit désormais une fois tous les deux mois autour de sujets liés à la législation en droit de la santé, en droit des mineurs et à la santé publique.
- **Droit civil et de l'action sociale :**  
 Relecture et amendements de divers contrats liant l'association.  
 Elaboration et toilettage des procédures dans le cadre de la réécriture du dossier frais de siège, notamment celles relatives aux droits des usagers.  
 Ecriture et tournage, avec la collaboration du CEMU de la charte numérique des droits et libertés de la personne accueillie.
- **Droit des assurances :** participation et suivi des dossiers contentieux avec la MAIF et recours auprès de la mutuelle d'assurance pour prise en charge dérogatoire de certaines situations hors contrat.  
 Extension du PACS (garantie du conducteur) à l'ensemble des professionnels de l'association.
- **Formations juridiques auprès des salariés :** 5 sessions en 2018  
 Laïcité et valeurs de la République niveau 1 les 14 et 15 juin (sur deux journées)  
 Protection juridique du mineur les 25 mai et 9 novembre 2018  
 Confidentialité (secret professionnel, RGPD et dossier de l'utilisateur) les 13 avril et 12 octobre
- **Ethique : deux conférences en 2018**  
 Vieillir ou conduire : faut-il choisir ? - Bayeux le 21 mars 2018, en partenariat avec le CLIC du Bessin  
 Ethique et périnatalité - 30 novembre 2018 à Hérouville Saint Clair

## ACTIONS JURIDIQUES POSÉES EN DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

- **Permanence mensuelle auprès de la maison des adolescents.** A l'occasion de ces temps de rencontres liés au e-harcèlement, au droit de la famille et droit pénal, la juriste a éclairé les demandes des adolescents et/ou de leurs parents, a effectué des signalements et a réorienté les jeunes et leurs familles vers des avocats si nécessaire (pour plus de précisions se rapporter au rapport d'activité de la MDA).  
 Formation sur les mésusages des technologies de la communication et de l'information
- **Participation à la réécriture de plusieurs documents loi 2002-2** (livret d'accueil, règlement de fonctionnement et DIPEC/ contrat de séjour) - CMPP
- **Consultations juridiques** à la demande des établissements et services sur des situations familiales ou individuelles en lien avec les droits de la filiation, de l'autorité parentale, des successions, des personnes protégées, et les responsabilités juridiques. Le pôle protection de l'enfance est le plus demandeur, suivi de près par le pôle handicap.

- **Accompagnement des établissements et services sur les subdélégations** de compétences et de signatures : ICB et IMPro.
- **Participation lors des réunions institutionnelles** des établissements et services : ICB, IME, DAFHE, « vendredis de l'IMPro », MAS sur la fin de vie et AEMO de Falaise.
- **Elaboration de conventions de partenariat et/ou contrôle a priori sur de nombreuses conventions**, de partenariat mais également financières.
- **Participation à la réécriture de parties de projets d'établissement et de service ou d'évaluation interne.**

Pour terminer, le service juridique de l'association tente d'apporter une réponse rapide à tous les salariés via la «hotline» juridique qui s'est installée au fil des ans. Les demandes sont fluctuantes et variées.

## D.2 - PROTECTION DES DONNÉES



2018 correspond à l'application en France, le 25 mai, du Règlement Général de Protection des Données. A cette occasion, l'ACSEA a confirmé le CIL dans sa nouvelle mission de Délégué à la Protection des Données (DPD).

En 2018, le DPD a :

- repris le registre pour l'adapter aux nouvelles exigences du RGPD
- élaboré, avec le service communication, un onglet « confidentialité et protection des données » sur le site de l'association, permettant aux personnes de mieux connaître leurs droits informatique et liberté et de saisir le DPD de manière directe.
- continué de travailler la sécurité des données en collaboration étroite avec les deux administrateurs du service système d'information intégré (SS2I) :  
refonte de l'architecture réseaux permettant la mise en place de sauvegardes en miroir des données, création de dossiers utilisateurs sur les serveurs permettant aux professionnels d'y déposer les informations, notamment sensibles, qu'ils traitent et de ne plus rien héberger sur les postes (disques durs ou bureaux).  
rédaction d'un projet de politique de confidentialité et de sécurité des données de l'association, pour documenter la conformité, non encore aboutie.
- adressé un courrier à l'ensemble des sous-traitants d'ACSEA pour leur demander communication de l'avenant, tel que préconisé par l'article 28 du RGPD, afin de nous assurer des garanties qu'ils présentent.

Le bilan annuel rédigé par la CIL offre un aperçu beaucoup plus exhaustif des actions réalisées courant 2018.

Début 2018 a tout d'abord été définie la stratégie du Système d'Information Intégré(S2I) pour la période allant de 2018 à 2022, lequel se décline en quatre axes : ACCS ! Agilité - Cohérence - Conformité - Sécurité

La description de cette stratégie et des actions qui y sont associées est consultable sur le serveur associatif dans le dossier système d'information intégré (S2I).

## A - RÉSEAUX (SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DSJSI ET DE L'ADMINISTRATEUR RÉSEAU)

### RÉSEAU ASSOCIATIF

- Elaboration de la transformation de l'architecture réseau de l'association pour un meilleur flux et pour plus de sécurité (deux lignes 100 MO en lieu et place d'une ligne à 60 MO + ligne 10 GO entre le site cotonnière et le site DG + mise en place d'un serveur de Back Up).
- Refonte totale de la baie de brassage de la direction générale.
- Préparation de l'amélioration et de la sécurisation des flux WIFI via la solution AirWaves + WIFI GUEST. Chantier qui a nécessité d'installer de nouveaux routeurs afin qu'ils puissent accueillir un 4ème VLAN pour la solution WIFI GUEST.

### CRÉATION DE NOUVEAUX RÉSEAUX LOCAUX NÉCESSITANT DE COORDONNER COMMANDES ET INTERVENTIONS AVEC ORANGE (TICKETS)

- Reprise du CAP HORN
- Installation AEMO Caen-Ouest rue des Compagnons et AEMO Caen-Est un étage en dessous
- AEMO de Falaise et de Vire
- Appartement DAFHE Mondeville
- Redéploiement Foyer d'Harcourt en six sites constituant l'EDAI (l'espace accueil et cinq appartements)
- Redéploiement ITEP Champ Goubert en trois sites : Colombelles, Collège et Blainville sur Orne
- ITEP Champ-Goubert Isigny
- Connexion gymnase ICB
- Passage de la fibre rue des compagnons

### MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Maintenance préventive de l'IMPro

Ce chiffre est nettement insuffisant. Le bon fonctionnement du S2I de l'ACSEA repose sur des machines qui sont régulièrement maintenues afin de pouvoir accueillir les nouveaux systèmes et fonctionner de la manière la plus optimale possible.

### MAINTENANCE CURATIVE

- Refonte totale de la baie de brassage du site de la DG
- Solution réseau pour ACSEA Formation Pays d'Auge

### AUTRES

- Mise à jour de plans réseau, plans d'adressage IP et outils de supervision
- Création d'une solution WIFI temporaire (routeur 4 G) pour l'espace Vannier durant son utilisation hivernale.

## B - SYSTÈMES (SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DSJSI ET DE L'ADMINISTRATEUR SYSTÈME, EN LIEN AVEC UN TECHNICIEN DU SERVICE)

- SATC : mise en place de l'expérience nomadisme, création des adresses mail individuelles majeurs

protégés.

- Mise en place d'un second serveur de Back Up sur le site DG en attendant le second serveur sur le site de Cotonnière
- Mise en place de Kayleigh sur ACSEA formation CAEN
- Mises à jour de solution métiers GECKOS, UNIT
- Solutions distributeurs à huitres (petites cartes)
- Migrations serveurs principaux
- Solution envoi de mail en masse
- Propositions infrastructures informatiques MDA.
- Formation de certains salariés à Via Trajectoire
- Médiation familiale via Skype
- Création du dossier utilisateur pour chaque salarié de l'association afin que les données ne soient plus stockées sur les machines (bureau ou disque dur) mais sur les serveurs.

## C – PRÉPARATION ET INSTALLATION DE MATÉRIELS

- Boost des IMac fond noir
- 27 IMac
- 43 Mac Book Air et Pro

## D – INTERVENTIONS SUITE AUX DOSSIERS GÉNÉRÉS PAR LES CORRESPONDANTS INFORMATIQUES DITS DOSSIERS D'INTERVENTION

En 2018 : 1319 dossiers d'intervention ont été générés par les correspondants informatiques entraînant 2026 interventions de la part des salariés du SS2I

## E- LES REGROUPEMENTS DES CORRESPONDANTS INFORMATIQUES EN 2018

Une réunion des Correspondants informatiques et des correspondants à la protection des données (29/05/2018)

Thèmes abordés :

- Présentation du règlement général de la Protection des données
- Présentation du Système d'information de l'ACSEA et de ses axes stratégiques
- Discussion ouverte autour du quotidien des correspondants : difficultés, intégration...

Montée en compétence et formation des nouveaux correspondants informatiques (08/11/2018) : remise à niveau et présentation du rôle du CI, formation des nouveaux arrivants sur la maintenance de 1er niveau

## F – EIG ET OGIRYS : LES DEUX SOLUTIONS CŒUR DE MÉTIER

- Présentation de plusieurs solutions Dossier Unique de l'Usager et choix d'une solution : OGiRYS. Deux réunions de présentation 13 juillet et 5 octobre
- Réalisation d'un audit d'utilisation d'EIG par les utilisateurs avec pour objectif final que les utilisateurs ACSEA connaissent bien l'outil et ses fonctionnalités (y compris les dernières) et renseignent la solution de la même manière.
- Leviers : formations et rédaction de modes opératoires.
- Gestion des comptes et des droits d'accès EIG et logiciels autres
- Configuration des postes clients
- Création de passerelles entre logiciel métier et EIG

- Formations des nouveaux salariés à EIG (20).
- Assistance sur le logiciel EIG (quotidien)
- Paramétrage et maintenance EIG (sauvegarde et installation des mises à jour)
- Audits et réunions externes et internes EIG
- Demandes des établissements d'extractions de données
- Mise en place et suivi de My Report
- Tableaux trimestriels CPAM
- Maintenance et suivi des bases Filemaker

## G - TÉLÉPHONIE

- Evolution téléphonie DECT sur le site de l'ICB
- Mise à niveaux et migration de l'ensemble des PABX.
- Nombre lignes total ACSEA : 327 dont 117 iPhones
- Achat de 35 nouvelles lignes dont 4 iPhones
- Achat de 93 téléphones dont 26 iPhones

Étiquettes de lignes	Nombre de Etablissement	Nombre de nvelle Ligne
Crosscall Spider X5	6	1
Crosscall Trekker M1	1	
iPhone 7 128Go	1	
iPhone 7 32Go	3	
iPhone SE 16 Go	1	
iPhone SE 32 Go	21	4
Orange Hapi 11	5	2
Orange Hapi 50	12	6
Orange Rise 51	1	
Orange Rise 52	10	8
Orange rise 54	14	3
Routeur 4G	1	1
Wiko Tommy 2	16	9
Total général	93	35

## H - COPIEURS/KODEN

- Changement des copieurs SATC

## I - FORMATIONS SS2I

Excel (4 niveaux) – 11 sessions

Découverte de Mac – 1 session

Mac outils professionnels - 1 session

Mac + mail - 2 sessions

Photoshop – 1 session

Powerpoint – 1 session

Word (3 niveaux) – 9 sessions

Excel + word : 1 session

Soit 27 formations bureautiques dispensées par le SS2I.

E - SERVICE COMMUNICATION

La direction générale de l'ACSEA a renforcé son service communication avec la présence d'Emmanuel CLAUDE, en contrat de professionnalisation depuis septembre 2017. Il assiste la chargée de communication dans l'élaboration technique et graphique de supports et d'actions de communication internes et externes.

Une rencontre avec la direction « développement, mécénat et communication » de la Sauvegarde du Nord en décembre 2018, nous amène à réfléchir à la création d'un réseau national des chargées de communication de Sauvegardes.

L'année a été marquée par le décès de Michel DELACOUR, vice-président en charge des affaires financières de l'ACSEA, qui était l'administrateur référent de la chargée de communication et très impliqué dans la communication associative.

### ÉVÈNEMENTS :

- **20 juin 2018 : au CRDP de Caen.**

Projection du film « Montaigu les bois » du service Trait d'Union suivie d'une conférence sur la solidarité animée par Stéphane CORBIN, sociologue.

Assemblée générale de l'ACSEA.

- **30 novembre 2018 : à la Fonderie d'Hérouville Saint Clair**

Conférence « Éthique et Périnatalité » en direction des soignants et travailleurs sociaux, organisée en lien avec l'Espace de Réflexion Éthique de Normandie (EREN)

- **12 décembre 2018 : à la direction générale de l'ACSEA**

Assemblée générale extraordinaire de l'ACSEA.

### COMITE DE REDACTION ET INFO ACSEA :

Le comité de rédaction s'est réuni 9 fois en 2018 : en janvier, février, mai, juin, juillet, septembre, octobre, novembre et décembre.

4 numéros d'Info ACSEA ont été travaillés en 2018, le 4ème numéro est sorti début 2019.

### ACCUEIL DES NOUVEAUX SALARIES :

En 2018, un seul accueil des nouveaux salariés a eu lieu en mars.

Sur les 117 professionnels convoqués, 48 étaient présents.

### PROJET ASSOCIATIF :

L'année 2018 a été marquée par la réécriture du projet associatif de l'ACSEA.

Un événement de lancement à destination de l'ensemble des professionnels de l'ACSEA a été organisé en janvier 2018 à la salle des fêtes de Démouville.

Tout au long de l'année 2018, divers espaces de travail collaboratifs ont été mis en place (comités de



pilotage, groupes transverses, contributions).

4 soirées débat ont été organisées sur les thèmes : le bénévolat, l'implication des personnels, l'implication des personnes accompagnées et l'innovation.

Les travaux de réécriture du projet associatif ont été relayés dans 7 lettres d'information du projet qui ont été diffusées à l'ensemble des professionnels et administrateurs de l'association.

#### AU NIVEAU TRANSVERSAL :

- Adaptation vidéo de la charte des droits et libertés en lien avec Elodie FRAGO : tournage au CEMU avec des professionnels de l'ACSEA et montage au service communication / disponible sur le site internet de l'ACSEA.
- Conception d'un support de communication pour la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (DACQ).
- Conception de supports pour les RH : formation, GPAF, bilan social...
- Réalisation des cartes de vœux associatives 2019
- Travail au développement de l'outil extranet.
- Formations : « confidentialité » en avril et « droit à l'image » en juin.

#### AU NIVEAU DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES :

- Création d'un « guide repères en protection de l'enfance » à l'initiative du Département Milieu Ouvert.
- Travail sur les livrets d'accueil : Foyer de vie, IME, ESAT, CAFS, SESSAD, ITEP Champ Goubert, CMPP.
- Travail à une adaptation vidéo du livret d'accueil du Foyer de vie en lien avec les résidents.
- Travail sur les supports de communication de la Maison des Ados : lettres info, promeneurs du net, site internet...
- Réalisation d'une plaquette à destination des professionnels « faire collectif au dispositif ITEP Bessin »
- Développement de supports de communication pour l'IMPro de Démouville : EDAI, SERAS, ateliers, SESSAD, projet Rolland Garros...
- Réalisation d'un dépliant « taxe d'apprentissage » pour l'IMPro de Démouville
- Réalisation d'invitations : inauguration AEMO à Falaise, inauguration SPMO à Hérouville St Clair, 10 ans de l'ESAT au Dôme, conférence du Juge ROSENCZVEIG au DAFHE, Potel & Chabot à Rabelais avec l'IMPro...

---

## 2.1.4 - LE STAFF DE DIRECTION DU SIEGE

Cette année, le rythme a été très soutenu pour des raisons inhérentes aux mobilités et réorganisations internes (départ du DRD et arrivée de son remplaçant en février, crise au service informatique et réorganisation avec la mise en place d'une direction juridique et des S.I confiée à la juriste du siège et enfin, entre autres gros dossiers, la demande de renouvellement d'autorisation de frais de siège et le toilettage des procédures entamé dès 2016.

Trois séminaires de travail : janvier, juillet et octobre.

Vingt deux rencontres à raison de trois heures chacune pour à la fois préparer les commissions permanentes, les conseils d'administration, les conseils de direction et régler le fonctionnement général du siège ainsi que toutes les questions de fond sur les dossiers portés par le service et les différentes directions.

Malgré les difficultés rencontrées et le poids des dossiers, il est à noter que le travail pluridisciplinaire autour du directeur général s'est mis en marche et que l'on peut constater aujourd'hui que tous les objectifs ont été atteints et ce, malgré le non remplacement du DRH pendant de nombreux mois. Les équipes ont également tenu les fonctions et les dossiers et nous pouvons même constater qu'avec les audits conduits et le soutien tant du cabinet conseil que celui du commissariat aux comptes, nous pouvons nous réjouir d'avoir réussi sur bien des chantiers.

---

## 2.1.5 - LE CONSEIL DE DIRECTION

Outil de pilotage du directeur général qui le préside, le conseil de direction est fortement marqué cette année encore, par un large mouvement des cadres (arrivées, direction de transition, prévision de départ à la retraite, nouvelles fonctions suite à réorganisation ou mutation sur un autre établissement).

Cette instance doit pouvoir se stabiliser, mais ne semble pas encore en prendre le chemin. Cependant, la régularité des rencontres et la volonté de tous à faire avancer les dossiers comme la formation, la sécurisation des contrats tant dans l'exécution que les rédactions et la gestion de temps, ont donné tout au long de l'année une force importante aux travaux.

Nous avons également travaillé avec énormément d'engagement sur le toilettage des accords de travail au sein de notre organisation puis pour mettre en place les nouvelles IRP.

Les directeurs avaient souhaité avoir des temps institués avec le directeur général uniquement, pour faire avancer certains dossiers les concernant ou partagés. Cette méthode introduite dès 2016 - 2015, a été organisée régulièrement et fait l'objet d'un calendrier et d'ordres du jour structurés.

Exclusivement consacrés à des travaux concernant des questions de ressources humaines, les rencontres ont permis de travailler à des sujets comme la régularisation des indemnités de sujétion des cadres intermédiaires, l'indemnité RTT des contrats à durée déterminée ou aux axes de formation à privilégier.

Cette méthode, initiée l'an passé, permet d'augmenter les temps de rencontres pour formaliser les axes de travail, renforcer les collaborations et synergies entre les directeurs de département, d'établissement et de service et les liens avec le niveau associatif ainsi que la nécessaire conduite du changement sur laquelle il convient de s'accorder suite à ces mouvements de fond d'évolution du secteur et de la recomposition des acteurs en région. Elle fonctionne très bien.

Pour ce qui concerne les sujets évoqués lors des conseils, comme à l'accoutumée, ceux-ci sont nombreux et variés.

Chaque conseil commence par des informations importantes et cette année encore, les sujets de travail ont été riches et variés. On peut citer ainsi :

- Veille juridique et lecture partagée des textes et jurisprudence,
- Travail sur les situations complexes,
- Suivi des travaux du cabinet NEOPTIM visant à obtenir un rescrit social à l'URSAFF pour des trop payés en matière d'intervention à domicile,
- Situation de reclassement d'une salariée de l'IMPro,
- Retours sur les différents colloques et séminaires auxquels les uns ou les autres participent,
- Travail sur les accords d'entreprise internes,
- Organisation des S.I.,
- Plan d'action suite à l'interpellation de la PST en matière de santé au travail,
- Projet associatif,
- Analyse partagée de l'état du dialogue social au sein des établissements,
- Retour sur la commission financière,
- Point sur la situation des établissements en difficulté (T.D.U),
- Evaluation de l'action concernant les « volontaires civiques »,
- Réforme du système d'information,
- Organisation pendant les congés des directeurs,
- Préparation des journées de séminaires,
- Travail sur le dossier unique de l'utilisateur.

Enfin, des tours de table systématiques permettent de partager les informations des directions et de s'informer collégialement. C'est aussi un espace favorisant les solutions et les décisions partagées.

A noter qu'à chaque CD un point a été fait sur le projet associatif.

## 2.1.6 - LA REUNION GENERALE DE L'ENCADREMENT

Cette année, à l'instar de l'année précédente, nous n'avons pu tenir le rythme de trois rencontres seulement.

Des chantiers prioritaires ont toutefois pu être conduits, c'est notamment le cas de :

- La mise en perspective des grands projets associatifs pour les cinq prochaines années,
- La présentation des orientations du service informatique et des systèmes d'information,
- Un partage d'expérience sur la fonction de chef de service à la demande de tous les chefs,

Le directeur général a réussi à faire intervenir madame le docteur BONNEFOY (Médecin de l'ARS chargée de mission « santé mentale ») pour évoquer les orientations des politiques de santé, notamment de santé mentale mais également Monsieur POULIQUEN, DGA Solidarité du département du Calvados pour présenter les axes de travail à venir en matière de protection de l'Enfance.

Il est à souligner l'engagement des cadres intermédiaires dans l'organisation de ces journées de travail et leur investissement dans l'animation de notre R.G.E.

L'assiduité des cadres, la qualité des échanges et des propositions du groupe montrent combien cette instance est importante et utile à la construction d'un engagement commun au service de la conduite du changement.

## 2.2 - LA VIE ASSOCIATIVE ET INTERASSOCIATIVE

### 2.2.1 - LES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Enfin, la plupart des Administrateurs sont membres des conseils de vie sociale ou groupes d'expressions des établissements de l'association et participent aux commissions, comités de pilotage et groupes de travail mis en place par l'ACSEA.

- **Jean de Bagneaux :**

- CVS champ Goubert : représentant du CA de l'ACSEA
- Vert Bocage : administrateur représentant l'ACSEA
- La Conchyoline : administrateur représentant l'ACSEA
- FNARS devenu FAS Normandie (Fédération des Acteurs de la Solidarité) : élu administrateur de la nouvelle association, résultant de la fusion, au titre de l'ACSEA
- PASSADO, Maison des Adolescents : administrateur au titre de l'ACSEA et trésorier depuis sa création.
- R'PUR : secrétaire du bureau représentant l'ACSEA
- Advocacy Normandie : administrateur
- Calvados Habitat : conseil d'administration
- Conseiller prud'homal : mandat achevé le 31 décembre 2017 après 12 ans de présence

- **Jackie Izard :**

- Commission des Droits et de l'Autonomie à la MDPH
- Conseil de Vie Sociale de l'ESAT « Hors les murs »

### 2.2.3 - LES MANDATS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- **L'UDES :** Adhérente à NEXEM, syndicat employeur de la branche et membre de la délégation régionale de l'UDES dont NEXEM est une des composantes, l'ACSEA s'est vue confier, au bénéfice de son directeur général, le mandat de délégué régional en 2018 pour la troisième fois. Cette année a été consacrée à la structuration de l'Espace Régional de Dialogue Social de mobilisation des conseillers prudhommaux dont le directeur général est également titulaire d'un mandat au sein du CPH de Caen. Le collège régional s'est tenu régulièrement sauf en fin d'année du fait de l'absence pour maladie du DG pendant un mois et l'absence prolongée de l'animatrice de la vie régionale.

Toutefois, et malgré tout, deux événements ont été organisés : la signature d'une charte avec les représentants syndicaux et le travail de restitution du baromètre CHORUM.

Ces deux événements ont été très réussis.

Mais c'est également le travail sur les mandats, les rencontres nécessaires avec les élus dans des actions structurées de lobby.

- **La CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie) :** Une rencontre par trimestre mais peu de points saillants cette année.
- **Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) :** L'ARS met en place les projets territoriaux de santé mentale et le directeur général de l'ACSEA a été choisi pour participer à l'équipe projet. Une lettre de mission a été faite à chaque membre pour participer tout au long de l'année 2018 et 2019, à ces travaux. Lancés en juillet, les rencontres et les travaux se sont déroulés selon un calendrier de rencontres mensuelles avec la mise en place de sous-groupes de travail devant arriver à un diagnostic et des recommandations fin 2019.
- **L'ARRFIS (Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale) :** Le directeur

général est également administrateur de l'ARRFIS. A ce titre, il a participé aux conseils d'administration et à l'assemblée générale.

L'ACSEA a d'autres mandats qui sont délégués, avec une participation relativement soutenue dans certaines instances. Il convient de noter cependant, que les emplois du temps des uns et des autres nous conduisent à se fixer des priorités et c'est ainsi que le mandat au sein du bureau de l'ORS et du conseil d'administration de l'URIOPSS, tout comme l'année passée, n'ont pas permis de suivre les travaux de ces deux instances avec la rigueur et l'engagement qui sont nécessaires en de telles circonstances.

Il en va de même de la CDCPH, de la commission exécutive de la MDPH.

La CDAPH, par contre, a fonctionné avec une présence régulière des administrateurs mais aussi des directeurs qui y siègent.

## 2.2.4 - LES MANDATS DES DIRECTEURS

- **SIDOT**

Valérie PATRIX exerce la Présidence du SIDOT (Soutien Informatique d'Organismes Tutélaires), depuis le 8 juillet 2016.

Le SIDOT est une association qui regroupe des utilisateurs du progiciel métier UNI-T à destination des services tutélaires. Elle assure une dynamique entre les adhérents (50 sur toute la France) et une interface entre les adhérents et le prestataire.

En 2018, il y a eu 6 CA et 2 réunions de préparation des journées des Adhérents.

Les journées des adhérents se sont tenues à Paris les 17 et 18 mai 2018 sur le thème de la RGPD.

- **CNAPE**

Le DAFHE représente de l'ACSEA à la CNAPE sur 2 commissions :

Protection de l'Enfance : participation à 1 réunion en Septembre 2018

Délinquance : pas de participation

- **Département Insertion Prévention**

1. Représentation de l'ACSEA en tant que membre du Conseil d'Administration et du Bureau de la Mission Locale Caen La Mer Calvados Centre par Fabienne FORVEILLE Directrice DIP.

Participation aux réunions suivantes :

- Réunion de bureau le 31/01/2018
- Réunion de bureau le 14/03/2018
- Assemblée Générale extraordinaire du 12/09/2018.
- Conseil d'Administration le 10/10/2018,
- Réunion de bureau le 14/11/2018

L'actualité très chargée du DIP en 2018 ne m'a pas permis d'assister à toutes les instances, malgré l'intérêt d'être présente afin de suivre l'évolution de la Mission Locale, des dispositifs en direction des jeunes et en faire le relais vers le SAJD et le SAP.

2. Représentante de l'ACSEA en tant que membre du Conseil d'Administration de l'Association Vert Bocage Bessin Insertion. En 2018, je n'ai pas assisté aux instances de cette association, n'étant pas disponible.

3. Présence de Sylvie POIRIER Chef de Service du SAJD, représentante de l'ACSEA au Conseil d'Administration du CLLAJ le 07/06/2018.

- **MANDATS DEFI**

Monsieur Stéphane TYPHAIGNE, Directeur du DEFI, représente l'ACSEA, au travers des mandats ci-après :

- Membre adhérent « ANDICAT » (Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT).
- Membre adhérent « ARDICATH » (Association Régionale de Directeurs de C.A.T. et d'Hébergement).
- Membre du Conseil d'Administration « We love Bellefontaine ».
- Membre adhérent à l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées).
- Membre adhérent à l'ANEHM (Association Nationale des Etablissements et Services d'aide par le travail Hors Murs)

Madame Dominique BORDET, Directrice Adjointe du DEFI, représente l'ACSEA, au travers des mandats ci-après :

- Membre adhérent « ANDICAT » (Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT).
- Membre « ARDICATH » (Association Régionale de Directeurs de C.A.T. et d'Hébergement).
- Vice-Présidente « UROF Normandie » (Union Régionale des Organismes de Formation ».
- Membre adhérent à l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées).

Monsieur Régis LECARDONNEL, Chef de Service de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs », représente l'ACSEA, au travers des mandats ci-après :

- Membre adhérent « ANDICAT » (Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT).
- Membre du bureau de l'ANEHM (Association Nationale des Etablissements et Services d'aide par le travail Hors Murs)

## 2.3 - L'ACTIVITÉ

Comme nous l'indiquions déjà l'an passé, les tableaux qui suivent rendent compte d'une activité qu'il est de plus en plus difficile à analyser et surtout à comparer pour deux raisons :

- En matière d'orientation pour les établissements relevant du contrat avec l'ARS (CPOM), les orientations faites par la commission départementale ne sont plus les seuls motifs d'admission dans les établissements médico-sociaux de l'ACSEA et ce, depuis longtemps. Les évaluations, immersions et suivis sans orientations sont importants et justifient que nous fassions figurer la réalité pour objectiver nos actions et surtout calculer les coûts dans le nouveau système de tarification dénommé « E.P.R.D. » (état prévisionnel des dépenses et des recettes).

Notre prochain CPOM nous y invite d'ailleurs, puisqu'il introduit de nouveaux concepts comme celui de « la file active » à savoir, le nombre de jeunes vus et accompagnés. Celui-ci sera probablement plus fin et correspondra davantage à nos nouveaux modes d'intervention. L'arrivée, à terme, de la méthode « SERAFIN-PH » qui demandera de l'acculturation, de la formation et un système d'information performant, aidera à une analyse beaucoup plus fine et précise ce que chaque professionnel déploie seul ou en équipes comme accompagnement au quotidien.

- La seconde remarque est que pour ce qui concerne la Protection de l'Enfance, les orientations vont à l'identique et à terme, viendront s'appuyer sur les mêmes référentiels favorisant ainsi le travail de l'analyse des prestations autour des trajectoires des jeunes confiés. A noter cependant que nous continuons de voir augmenter l'accompagnement des mineurs confiés par le Conseil départemental au détriment des jeunes majeurs, ce qui n'a rien d'étonnant.

Deux autres points sont importants à souligner également et pour ce qui concerne cette année passée, l'un concerne l'urgence sociale et l'autre le secteur de l'insertion « économique » autrement dénommé le secteur hors contrôle.

### 1. L'URGENCE SOCIALE

Malgré les difficultés rencontrées par le service avec la reprise en urgence du CAP HORN, les paradoxes dans les déclinaisons territoriales des politiques publiques et le manque de ressources importantes générant de graves difficultés d'organisation, l'activité reste en hausse cette année encore de 37%, ce qui montre l'importance des actions conduites et leur nécessité.

Nous avons répondu à une inspection de la DIRFIP qui a été conduite sur l'association afin de préparer un contrat d'objectifs avec l'Etat et la Mairie de Caen.

### 2. L'ACTIVITÉ « INSERTION ÉCONOMIQUE »

Deux précisions importantes également. L'une montre que, malgré une réforme profonde de l'organisation territoriale en Normandie, le changement de gouvernement et de réformes rapides en matière de formation, notre organisme de formation associatif accuse une baisse d'activité de près de 26%, mais qu'il a globalement très bien résisté à ce contexte de fortes évolutions et de faible vision des orientations à venir.

Cependant et compte tenu de ses résultats déficitaires cumulés, l'association porte et continuera de porter une attention et une vigilance toute particulière à ce service, afin de vérifier les évolutions possibles et la nécessaire stabilisation financière qui impacte fortement les fonds associatifs.

L'autre difficulté rencontrée est celle qui concerne le développement de l'activité de cuisine centrale qui n'arrive pas à atteindre ses objectifs. L'association devra tenter de prévoir une diffusion tant en interne qu'en externe de cette activité ou tirer les enseignements de ce projet, alors même que l'activité de brasserie est très reconnue et largement dans ses objectifs.

Nous devons constater que les évolutions de nos interventions visant l'inclusion nous obligent à de moins en moins de réponses en interne et donc à recomposer notre offre différemment.

Cette année, j'ai souhaité mettre l'accent sur la prévention en proposant de s'appuyer sur les données fournies par le service du S.I.M.A.P et celui du SATC, deux services hors conventionnement avec les tarificateurs pour ce qu'ils nous indiquent de leurs interventions.

### **Le SIMAP**

Un zoom particulier doit être porté sur la réparation pénale car 35% des jeunes concernés ont moins de 16 ans et 51% ont entre 16 et 17 ans. Certes, en nombre, cela ne représente qu'une centaine de jeunes mais constitue un indicateur qui se retrouve chaque année, témoignant ainsi du nécessaire rajeunissement du travail de prévention que nous devons conduire, notamment avec les garçons entre 15 et 16 ans. Les raisons de ces mesures portent majoritairement sur les infractions à la législation sur les stupéfiants et à la conduite sans permis, ce qui rentre pleinement dans les actions conduites par le service de prévention de l'ACSEA.

L'autre zoom porte sur les mesures d'investigation. En effet, celles-ci portent sur les tranches d'âge les plus basses : plus de la moitié ont entre 1 an et 9 ans et concernent autant les filles que les garçons. Ces mineurs sont suivis au titre de l'Enfance en Danger (article 375) et 365 (sur 420) d'entre eux ont à la fin une mesure d'action éducative en milieu ouvert, voire renforcée. Enfin, 80 sont confirmés dans leur placement ou orientés vers une telle mesure.

Ce point d'analyse conforte bien sûr la préconisation faite plus haut mais nous engage également à travailler avec les familles de façon assidue et décloisonnée avec les CMPP, compte tenu des dangers et de l'âge des enfants afin d'éviter la cristallisation des problèmes et leur éventuelle orientation vers des troubles plus importants du comportement.

### **Le SATC**

Une augmentation qui s'installe d'année en année avec 23 nouveaux dossiers par mois contre 21 l'année précédente. A noter que les vacances judiciaires n'impactent pas ces flux qui sont également de plus en plus importants, bien que la durée moyenne reste stable ainsi que les motifs de sortie. Ce service également est soumis aux très fortes fluctuations des politiques de l'Etat et des évolutions règlementaires. Il doit sans cesse s'adapter à ces exigences avec des caractéristiques de population qui doivent être analysées.

En effet, près de la moitié sont des hommes entre 40 et 60 ans donc en âge de travailler et d'être père de famille.

L'autre fait marquant est la proportion de personnes de plus de 95 ans qui reste en augmentation et qui donc demandent un fort investissement, notamment en matière de droit patrimonial et successoral. Enfin, même s'il reste identique à 2016, le nombre de mesures pour les moins de vingt ans est supérieur à 2017. Une attention particulière doit être portée à toutes ces données pour les croiser et en tirer les enseignements qui s'imposent pour mieux décloisonner nos actions et éviter, autant que faire se peut, le maintien dans ces dispositifs.

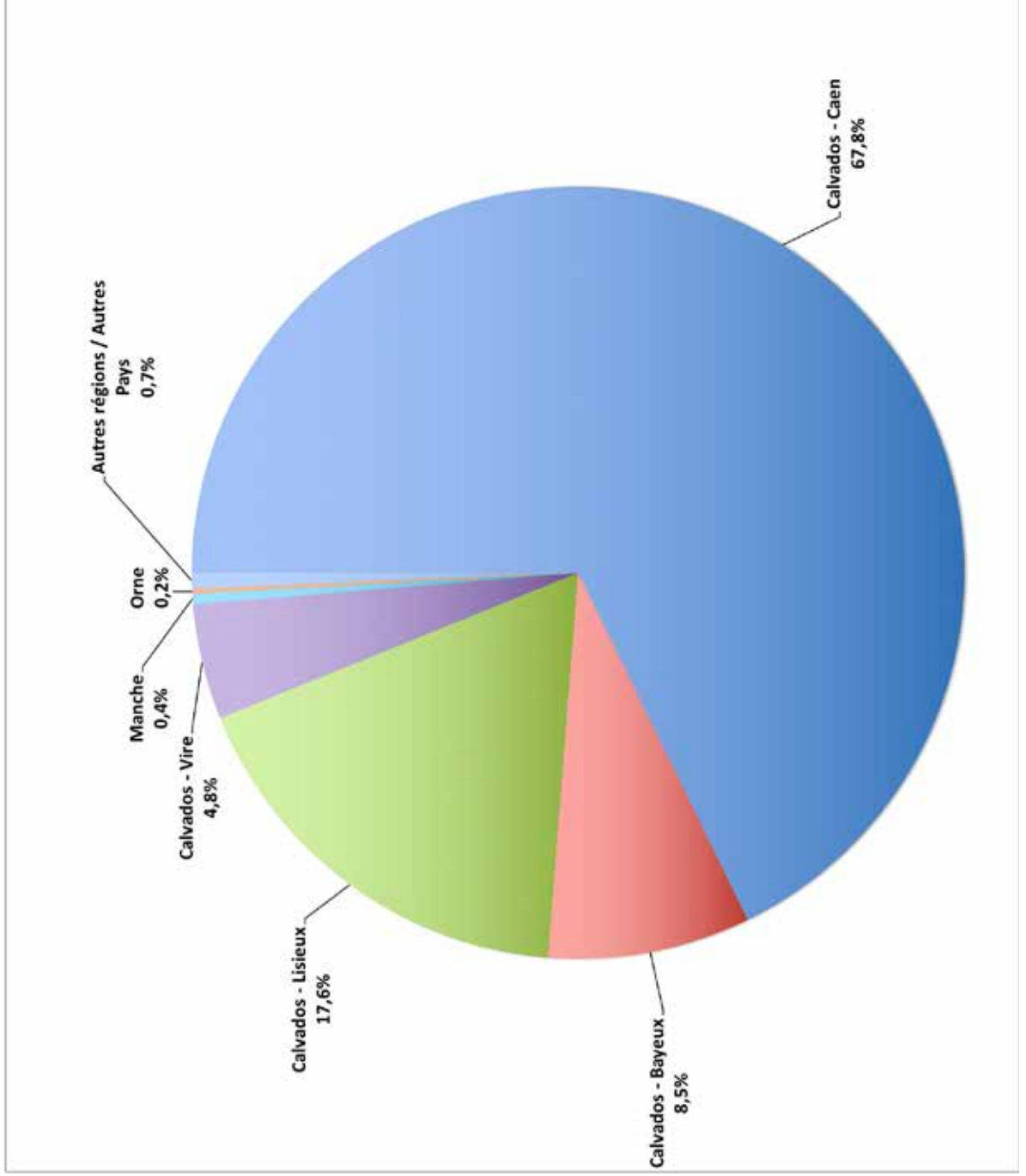
Au général, l'ACSEA a continué d'accompagner et de suivre 17 619 personnes restant dans une fourchette de variations sensiblement la même que les années précédentes. Les tendances restent marquées par une quasi exclusivité des calvadosiens, même si on note une très légère augmentation des départements voisins et des politiques publiques toujours plus orientées vers l'externe (inclusion, réseau et milieu naturel), la prévention et la lutte contre l'immigration pour ce qui concerne l'Etat/Cohésion sociale.

Tels sont les points saillants de cette année écoulée qu'il convenait de faire figurer dans notre rapport d'activité.

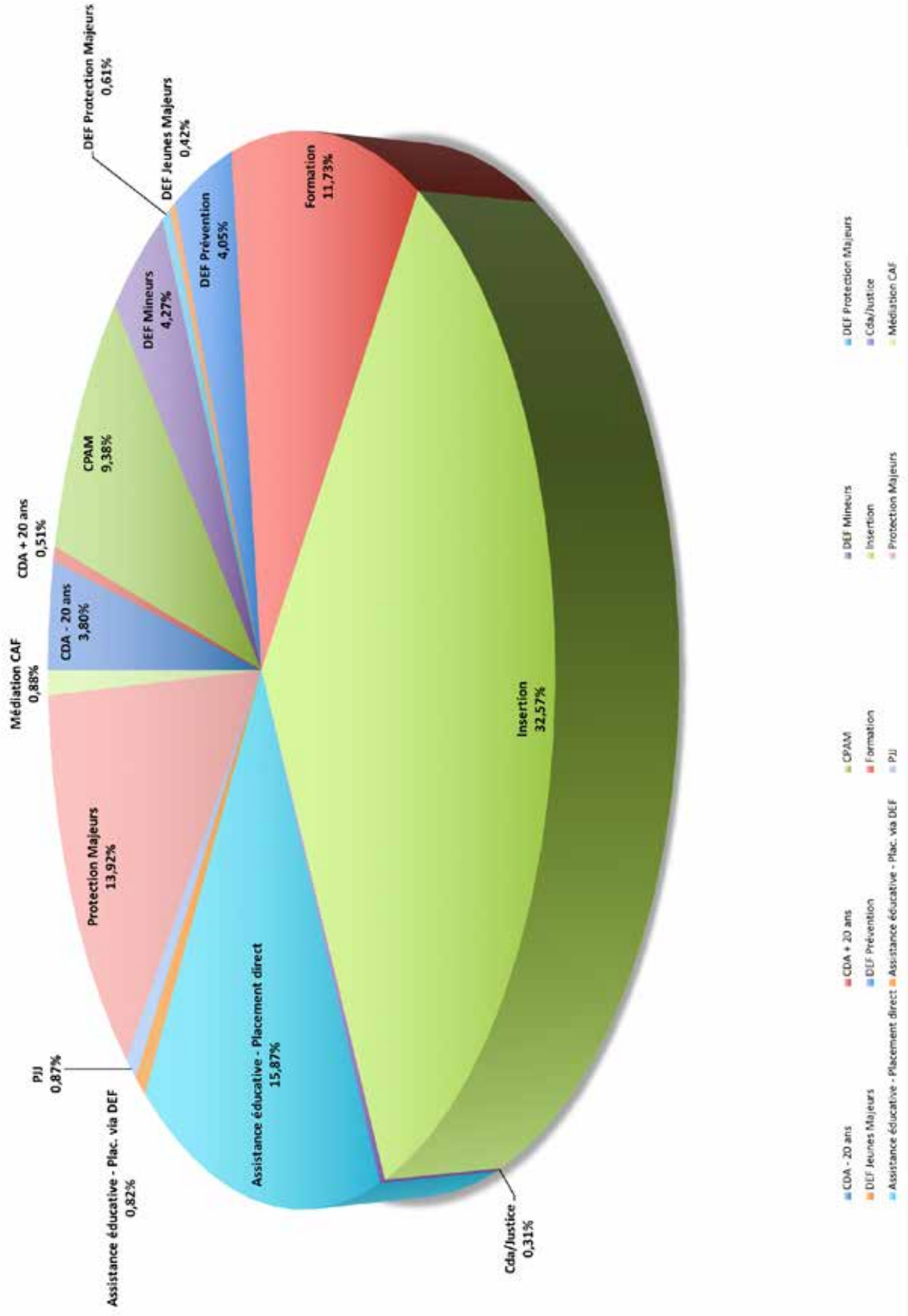


# TABLEAUX D'ACTIVITÉ

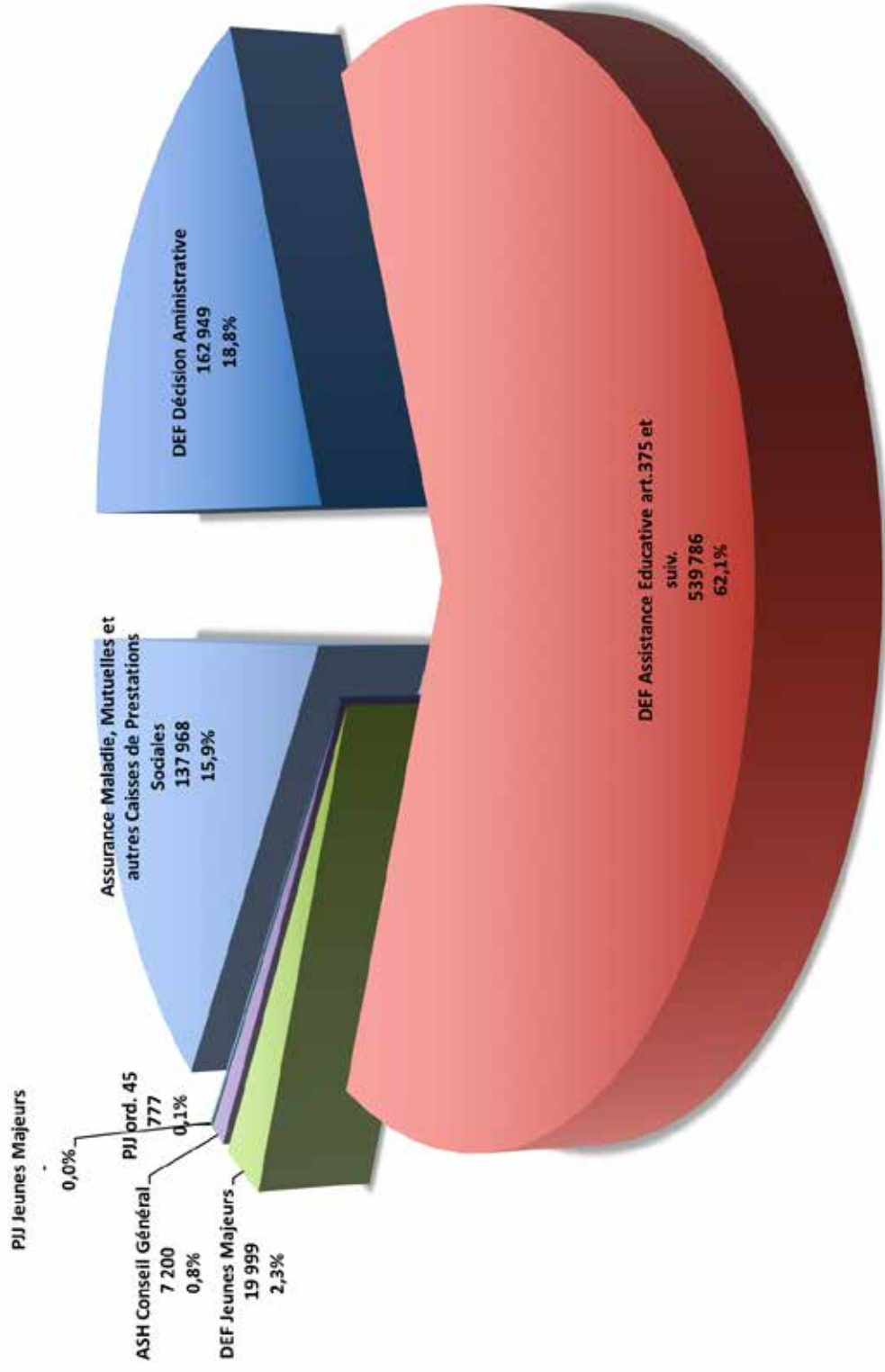
## PERSONNES SUIVIES par LIEU GEOGRAPHIQUE en 2018



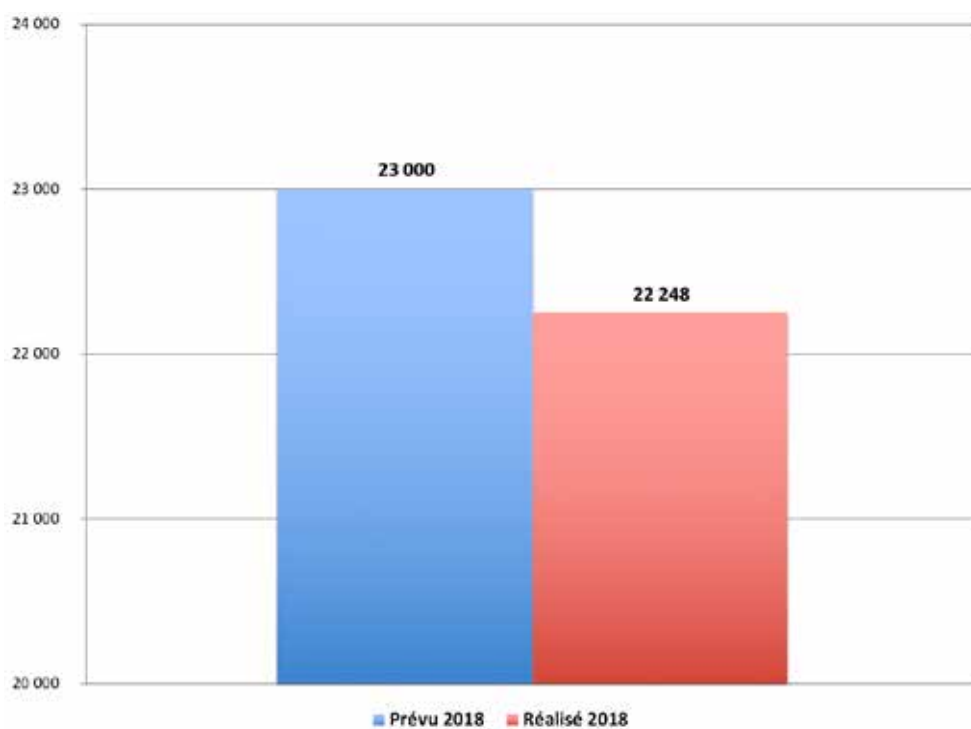
PERSONNES SUIVIES par TYPE DE MISSIONS ou ORIGINE de PLACEMENT en 2018



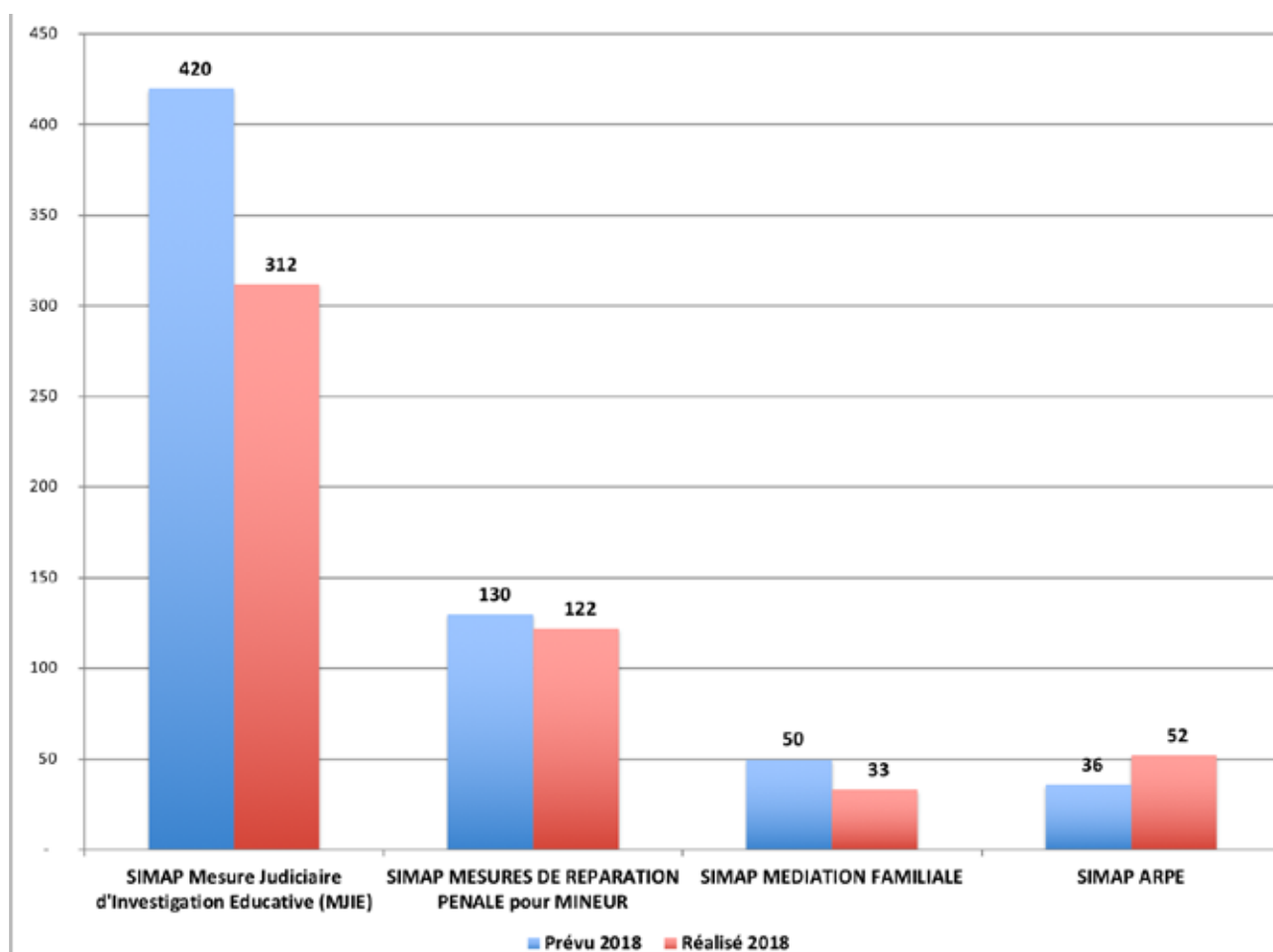
## ACTIVITÉ 2018 DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES À PRIX DE JOURNÉE OU DGF PAR BLOC DE COMPÉTENCE



## CENTRE DE GUIDANCE - ASSURANCE MALADIE

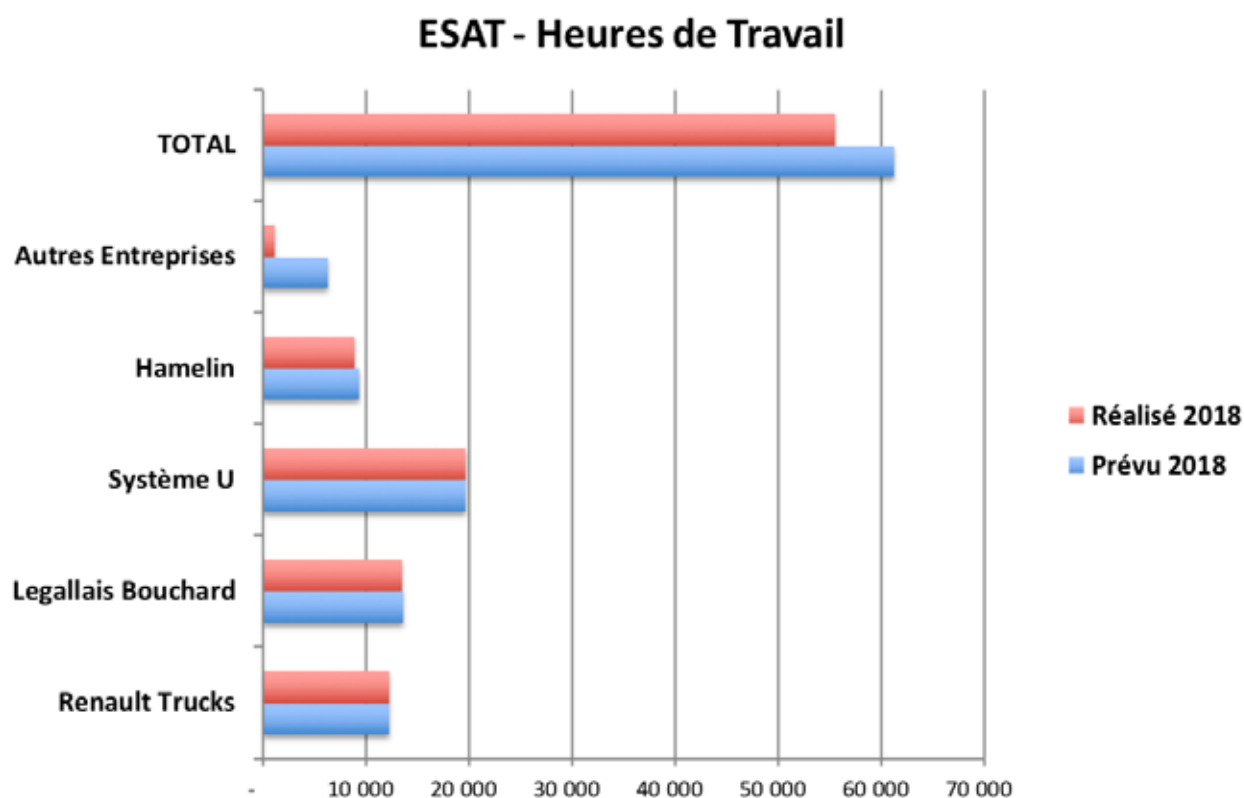


## SERVICE INVESTIGATION MÉDIATION ACTIVITÉS PÉNALES - ACTIVITÉ 2018



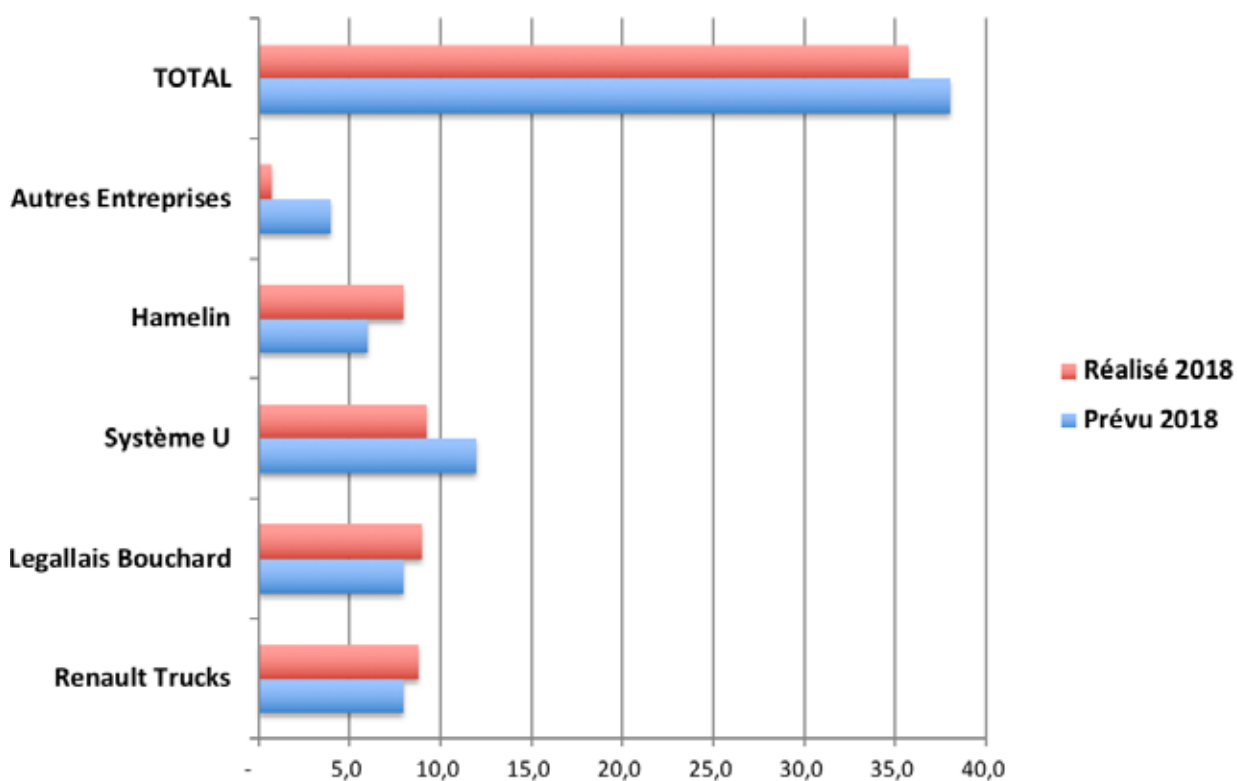
## ACTIVITÉ DE L'ESAT HORS LES MURS

Heures de Travail	Prévu 2018	Réalisé 2018	Ecart en valeur	Ecart en %	Réalisé 2017	Ecart en valeur	Ecart en %
Renault Trucks	12 328	12 267	-61	-0,5%	12 184	83	0,7%
Legallais Bouchard	13 608	13 548	-60	-0,4%	13 760	-212	-1,5%
Système U	19 656	19 656	-	0,0%	18 000	1 656	9,2%
Hamelin	9 327	8 905	-422	-4,5%	9 188	-283	
Autres Entreprises	6 300	1 150	-5 150	-81,8%	-	1 150	
<b>TOTAL</b>	<b>61 219</b>	<b>55 525</b>	<b>-5 694</b>	<b>-9,3%</b>	<b>53 132</b>	<b>2 393</b>	<b>4,5%</b>

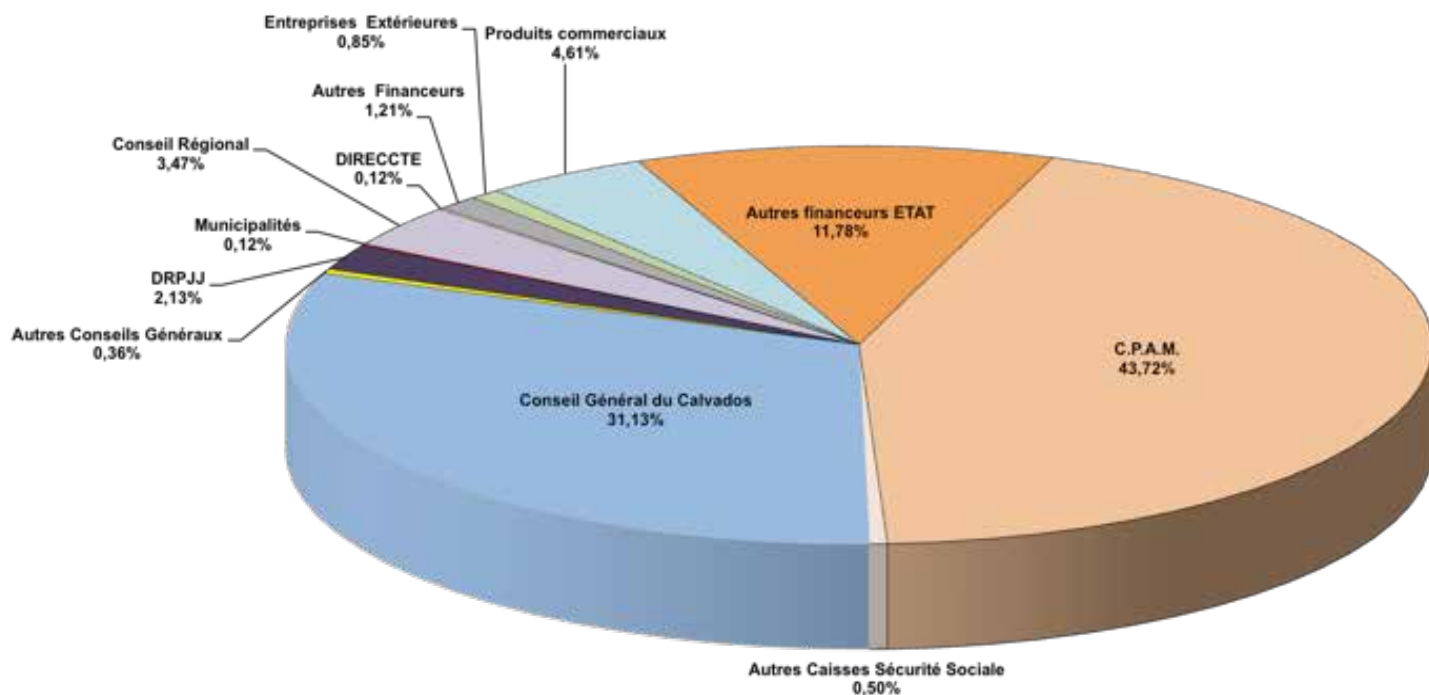


Effectif	Prévu 2018	Réalisé 2018	Ecart en valeur	Ecart en %	Réalisé 2017	Ecart en valeur	Ecart en %	Sorties 2018
Renault Trucks	8,0	8,8	0,8	10,0%	9,6	-0,8	-8,3%	4
Legallais Bouchard	8,0	9,0	1,0	12,5%	9,1	-0,1	-0,9%	-
Système U	12,0	9,3	-2,8	-22,9%	8,8	0,5	5,7%	-
Hamelin	6,0	8,0	2,0	33,3%	7,3	0,7	9,1%	-
Autres Entreprises	4,0	0,7	-3,3	-82,5%	-	0,7		-
<b>TOTAL</b>	<b>38,0</b>	<b>35,8</b>	<b>-0,9</b>	<b>-5,9%</b>	<b>34,8</b>	<b>1,0</b>	<b>2,8%</b>	<b>4</b>

### ESAT - Effectif Moyen



## RECETTE 2018 PAR ORGANISMES PAYEURS



Municipalités	Conseil Régional	DIRECCTE	Autres Financeurs	Entreprises Extérieures	Produits commerciaux
80 000	2 407 643	80 105	840 408	590 073	3 196 623

Autres financeurs ETAT	C.P.A.M.	Autres Caisses Sécurité Sociale	Conseil Général du Calvados	Autres Conseils Généraux	DRPJJ
8 167 860	30 316 611	347 520	21 583 616	252 726	1 476 896



## 2.4 - LE RAPPORT FINANCIER 2018

## ACSEA : le compte de résultat consolidé

COMPTE DE RÉSULTAT 2018 (k€)	2018	2017	2016	2015
RECETTE D'ACTIVITÉ	68 647	67 736	67 319	66 522
VARIATION DE STOCK	(214)	(28)	82	(208)
AUTRES PRODUITS	4 187	3 289	2 938	2 811
<b>TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>72 620</b>	<b>70 997</b>	<b>70 339</b>	<b>69 125</b>
PERSONNEL	(55 620)	(53 373)	(53 757)	(53 631)
AUTRES CHARGES	(13 088)	(12 434)	(12 374)	(11 924)
AMORT. & PROVISIONS	(5 035)	(5 098)	(3 442)	(3 490)
<b>TOTAL CHARGES EXPLOITATION</b>	<b>(73 743)</b>	<b>(70 905)</b>	<b>(69 573)</b>	<b>(69 045)</b>
RESULTAT REPRIS	58	(167)	50	355
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>(1 065)</b>	<b>(74)</b>	<b>356</b>	<b>(91)</b>
RESULTAT FINANCIER	(315)	(289)	(312)	(221)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	546	683	210	443
<b>RESULTAT après FONDS DÉDIÉS</b>	<b>(835)</b>	<b>320</b>	<b>254</b>	<b>131</b>
Dont résultat sous contrôle de tiers	(216)	445	191	674
Dont résultats associatifs	(619)	(125)	63	(543)

les chiffres entre ( ) sont des charges ou des pertes

## RÉSULTAT 2018

Les comptes 2018 de l'association font apparaître **un résultat consolidé déficitaire de 835 281 €**.

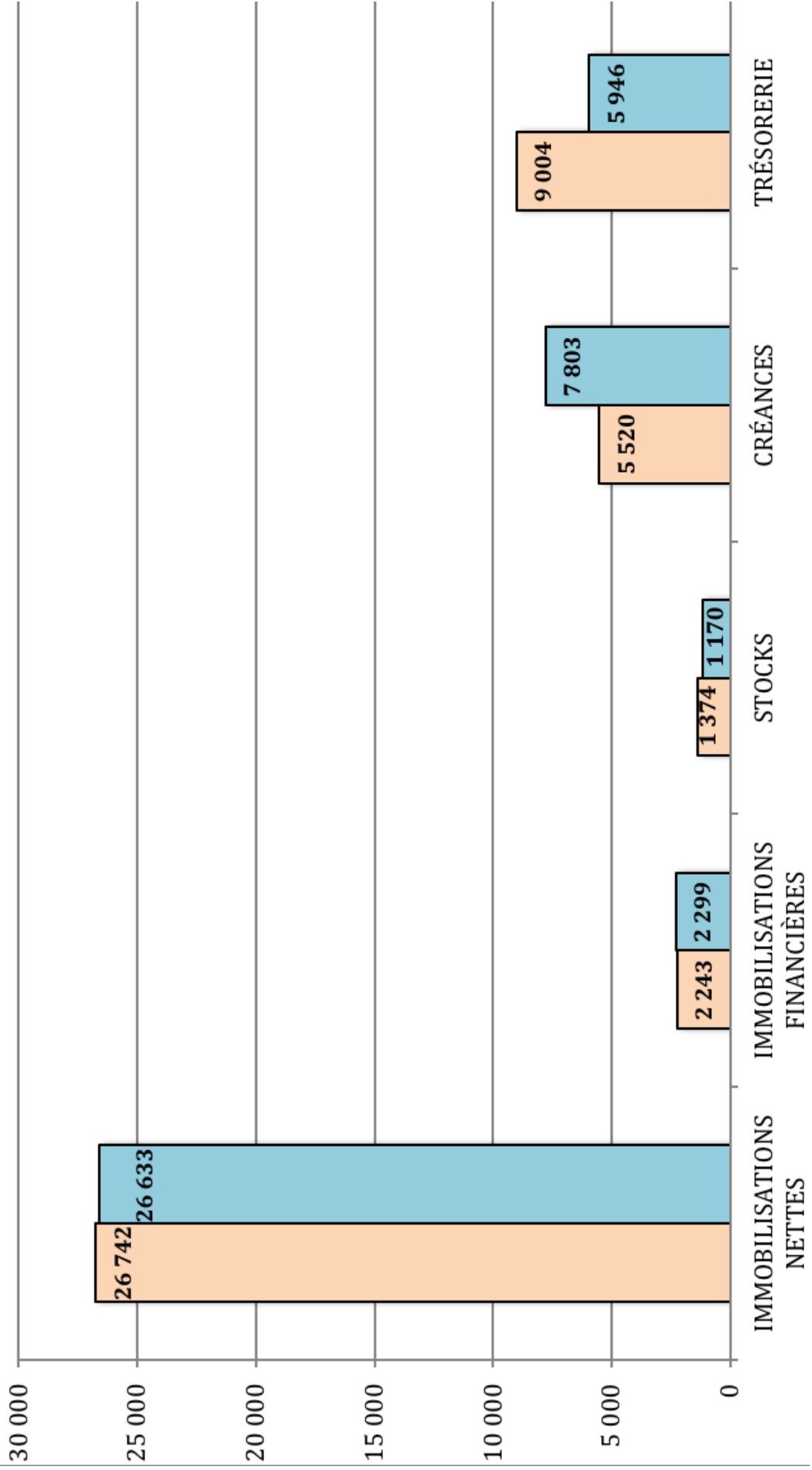
L'année 2018 a été une année particulièrement complexe sur le plan financier.

Ce résultat dégradé s'explique par les éléments majeurs suivants :

- les 2 grands conventionnements que sont le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'ARS et la Convention Protection Enfance Famille avec le Conseil Départemental du Calvados sont certes encore excédentaires sur 2018 mais masquent des équilibres structurels fragiles ;
- un déficit significatif constaté en 2018 sur le trait d'union (- 453 k€) dont 300 k€ sur le Centre d'Hébergement d'Urgence La Charité lié à une baisse drastique des financements et à la réorientation des activités du CHU la Charité ;
- des déficits conséquents sur les activités associatives :
  - o ACSEA FORMATION : - 252 K€
  - o Entreprise Adaptée Conchylicole « La Calvadosienne » - EAC : - 261 K€
  - o Entreprise Adaptée de Restauration «L'Accueil» -EAR : - 168 K€.

# ACTIF ACSEA

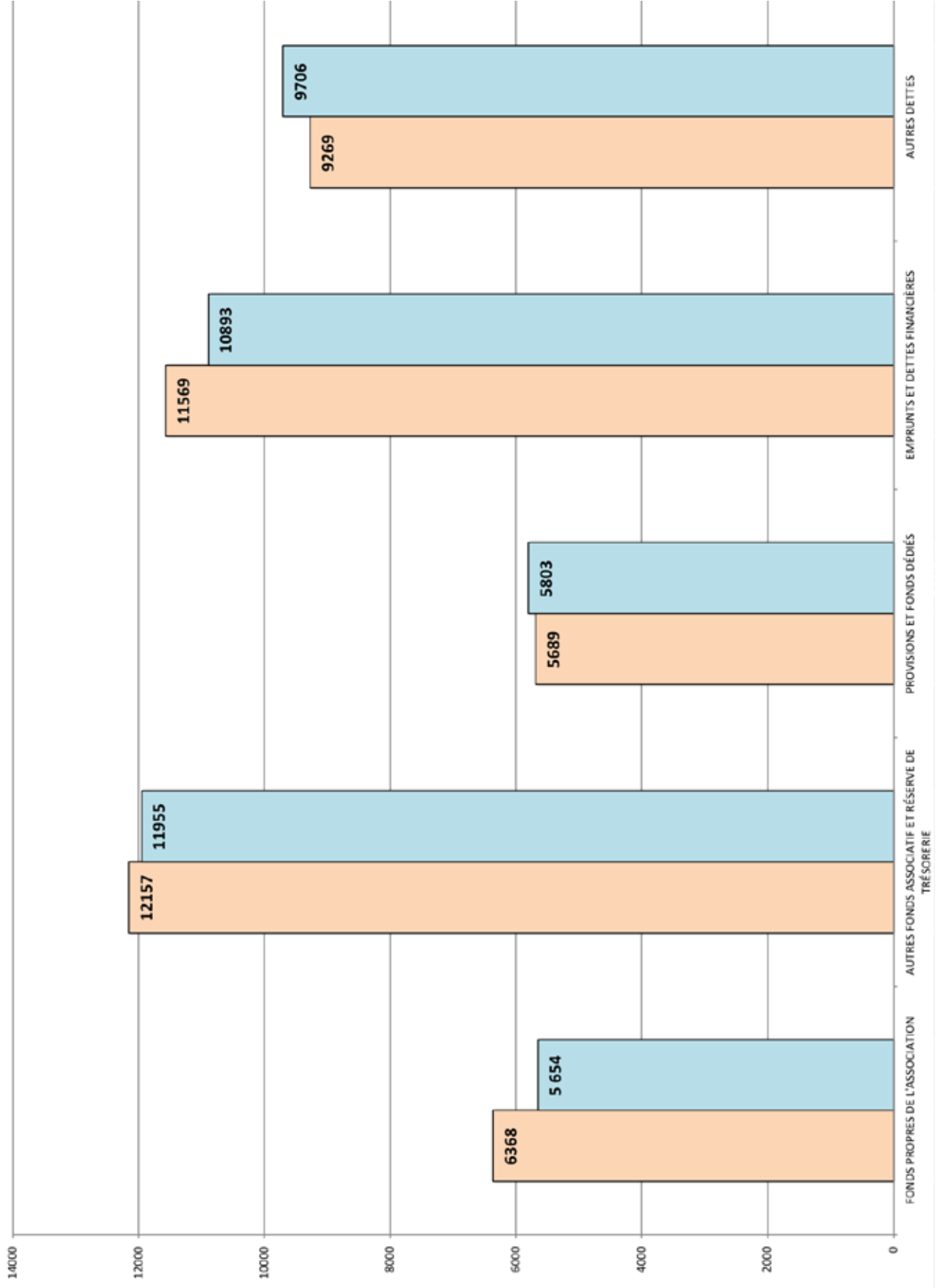
■ 2017 ■ 2018



ACTIF	2017	2018	Ecart	COMMENTAIRES
IMMOBILISATIONS NETTES	26 742	26 633	(109)	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 243	2 299	56	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>28 985</b>	<b>28 932</b>	<b>(53)</b>	<b>Pas de variation significative</b>
STOCKS	1 374	1 170	(204)	Baisse significative des stocks d'huîtres liée à un taux de mortalité élevé (élément majeur sur 2018 qui justifie le déficit de l'EAC)
CRÉANCES	5 520	7 803	2 283	Augmentation au 31/12/2018 des créances principalement liée au décalage dans le versement de certaines dotations de financement (dotation de Décembre 2018 versée en Janvier 2019)
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	169	160	(9)	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 063</b>	<b>9 133</b>	<b>2 070</b>	<b>Augmentation des créances</b>
TRÉSORERIE	9 004	5 946	(3 058)	Dégradation de la trésorerie sur 2018.
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>45 052</b>	<b>44 011</b>	<b>-1 041</b>	

## PASSIF ACSEA

■ 2017 ■ 2018



PASSIF	2017	2018	Ecart	COMMENTAIRES
FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION	6 368	5 654	(714)	Diminution des fonds propres associatifs (charges refusées incorporées, résultat déficitaire des activités associatives de l'exercice - 619 k€)
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVE DE TRÉSORERIE	12 157	11 955	(202)	Diminution des résultats des activités sous contrôle de tiers
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	5 689	5 803	114	Provisions pour risques et charges: + 28 k€ Fonds dédiés: + 86 k€ (CITS 2018: 1 130 k€)
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	11 569	10 893	(676)	Pas de nouvel emprunt contracté sur 2018
AUTRES DETTES	9 269	9 706	437	Dont : + 112 k€ charges sociales et fiscales + 317 k€ fournisseurs
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>45 052</b>	<b>44 011</b>	<b>(1 041)</b>	<b>Dégradation des fonds propres de près de 1 000 K€</b>

## LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

(DONNÉES EXPRIMÉES EN K€)	2017	2018	
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	6 857	5 574	Diminution du FRNG liée à la baisse des fonds propres de l'association
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)	- 2 148	- 382	Augmentation BFR liée à la hausse des créances clients au 31/12/2018.
TRÉSORERIE NETTE	<b>9 004</b>	<b>5 956</b>	<b>Trésorerie en diminution.</b>



## CONCLUSION GENERALE

Sur le plan financier, l'année 2018 a été une année difficile en raison de pertes importantes subies principalement sur le trait d'union et les activités associatives. Ces pertes ont pesé lourdement sur la trésorerie qui se dégrade de plus de 3 000 K€ dont près de 800 K€ liés aux résultats déficitaires.



# LES RAPPORTS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

**89** - PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

**165** - PÔLE HANDICAP AUTONOMIE DÉPENDANCE

**273** - PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

**369** - PÔLE SANTÉ

## PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

### DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

- Action Éducative en Milieu Ouvert - AEMO page 91
- Service Éducatif en Milieu Ouvert - SEMO page 103
- Service de Protection en Milieu Ouvert - SPMO page 113
- Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales - SIMAP page 123

### DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT EDUCATIF

- Foyers Éducatifs page 137
- Service de Placement Familial Spécialisé page 155

## PÔLE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

### SECTEUR HANDICAP ENFANCE

#### INSTITUT DE DÉMOUVILLE

- Institut Médico-Professionnel de Démouville - IMPro page 167
- Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile - SESSAD page 181

#### DISPOSITIF CHAMP GOUBERT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique - ITEP page 193
- Centre d'Accueil Familial Spécialisé - CAFS page 213

#### INSTITUT CAMILLE BLAISOT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique - ITEP page 223

#### IME L'ESPOIR

- Institut Médico-Educatif «L'Espoir» - IME page 239

### DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE

- Maison d'Accueil Spécialisée - MAS page 257
- Foyer de Vie page 263

## PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

### DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

- Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté - SAJD page 275
- Service d'Action Préventive - SAP page 285
- Service Trait d'Union - STDU page 303

### DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

- Service ATC - SATC page 325

### DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

- ACSEA Formation page 337
- Établissement et Service d'Aide par le Travail «Intermédiaire Hors les Murs» - ESAT page 345
- Entreprise Adaptée Conchylicole «La Calvadosienne» - EAC page 357
- Entreprise Adaptée Restauration «L'Accueil!» - EAR page 363

## PÔLE SANTÉ

### DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

- Centre de Guidance - CMPP/BAPU page 371
- Centre de Guidance - CAMSP page 381
- Dispositif Maison des Adolescents du Calvados (entité ACSEA) page 387
- Hébergement thérapeutique page 401



**PÔLE** PROTECTION  
ENFANCE  
FAMILLE

# DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

## ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)



78 Quai Vendeuvre  
14000 CAEN  
Tél. 02 31 15 67 67  
Fax. 02 31 15 67 60

**Directeur :** Salvatore STELLA  
**E-mail :** directeur.dmo@acsea.asso.fr  
**Directrice adjointe :** Anaïs HERIN  
**E-mail :** directrice-adjointe.dmo@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1969137

Année de création : 1961

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint Conseil Départemental du Calvados et DTPJJ Basse Normandie en date du 26 janvier 2017, portant renouvellement de l'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour intervenir auprès de jeunes garçons et filles de 0 à 18 ans pour une capacité de 1588 mesures réparties comme suit :

- 1489 mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), Action Educative à Domicile (AED) et Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente (DALA)
- 99 mesures en systémie

### POPULATION

L'action interdisciplinaire itinérante s'adresse à des familles qui éprouvent de grandes difficultés dans l'éducation de leurs enfants, en danger ou risquant de l'être. Elle peut, parfois, concerner, par des mesures courtes et individuelles, des jeunes majeurs qui le demandent, à titre judiciaire ou administratif.

### FINANCEMENT

Conseils Départementaux.

### OBJECTIFS

L'action du service consiste à apporter un soutien éducatif interdisciplinaire et temporaire à l'ensemble familial considéré dans sa globalité.

Elle vise à restaurer l'autorité parentale, dans l'intérêt de chacun des enfants.

Elle facilite le changement dans le respect des personnes à leur rythme spécifique en s'appuyant sur leurs potentiels.

## ACTIONS

Le service d'AEMO intervient :

À partir des décisions émanant des Magistrats pour Enfants (AEMO Judiciaire), la mission étant *“d’apporter aide et conseil à la famille, de suivre le développement de l’enfant, quand sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises”*. *“Chaque fois qu’il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel”*. *“Le Juge des Enfants est périodiquement informé de la situation”* (articles 375 et suivants du Code Civil).

À partir des demandes émanant du Président du Conseil Départemental - Direction de l'Enfance et de la Famille (AEMO Administrative). Dans le cadre de l'aide à domicile, l'AEMO *« est une prestation attribuée à la demande ou avec l'accord de la famille, lorsque la santé, l'entretien ou l'éducation de l'enfant l'exigent »* (loi du 6.01.1986). En AEMO Administrative, l'aide s'effectue à partir d'un mandat confié au service AEMO consécutif au contrat établi entre la famille et les services du Conseil Départemental.

L'action du service est assurée par des équipes interdisciplinaires rapprochées se déplaçant la plupart du temps dans les familles. Elle est engagée par un travailleur social de l'AEMO. Elle peut être élargie après évaluation en équipe pluridisciplinaire, à d'autres intervenants médico psychologiques. L'action du service s'exerce en complémentarité et en partenariat avec l'ensemble des autres dispositifs d'aide dont peuvent bénéficier les familles.

L'AEMO offre également des soutiens individuels et collectifs aux enfants et aux adultes grâce :

- à des activités, clubs ou ateliers (clubs d'activités ménagères, clubs d'éveil, de rattrapages scolaires).
- à des suivis médico-psychologiques en cas de nécessité.

Une équipe de travail social systémique suit simultanément 105 enfants, dans environ 45 familles du département. Par des séances réparties sur l'année, utilisant un matériel audiovisuel, cette équipe est une prestation complémentaire de l'AEMO, aux fins d'aider les familles calvadosiennes à clarifier et dénouer les difficultés intra ou extra familiales et d'en faire rapport aux mandants.

Animées et organisées chacune par un Chef de service, les 8 équipes de travail sont composées de travailleurs sociaux et de divers techniciens médicaux et paramédicaux.

## SECTEURS D'INTERVENTION

- **CAEN PRÉ BOCAGE**  
78 Quai Vendeuvre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 90 - fax : 02 31 15 67 60
- **CAEN CÔTE DE NACRE**  
31 rue des Compagnons - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 80 - fax : 02 31 15 67 60
- **CAEN PLATEAU**  
78 Quai Vendeuvre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 75 - fax : 02 31 15 67 60
- **BESSIN**  
13 Rue Dr Michel - 14400 BAYEUX - tél : 02 31 51 05 10 - fax : 02 31 51 70 42
- **PAYS D'AUGE NORD**  
20-22 Rue du Gl de Gaulle - 14360 TROUVILLE/MER - tél : 02 31 88 24 42 - fax : 02 31 88 58 91
- **PAYS D'AUGE SUD**  
7 Quai des Remparts - 14100 LISIEUX - tél : 02 31 62 03 00 - fax : 02 31 62 36 40
- **BOCAGE**  
6 Rue des Déportés - 14500 VIRE - tél : 02 31 68 10 09 - fax : 02 31 67 21 08
- **PAYS DE FALAISE**  
Route de Trun - 14700 FALAISE - tél : 02 31 41 00 33 - fax : 02 31 15 67 60
- **ÉQUIPE SYSTEMIQUE**  
78 Quai Vendeuvre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 70 - fax : 02 31 15 67 60

## ACTIVITÉ 2018

**Nombre de journées réalisées :** 565 106 (-0,96 % par rapport à la prévision)

**Nombre d'enfants ayant bénéficié, en 2018, de l'action du service :** 2735

	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
Jud	1541	75,61%	1626	74,45%	1932	73,63%	1929	75,97%	2024	78,33%	2100	76,78%
Adm	497	24,39%	558	25,55%	692	26,37%	610	24,03%	560	21,67%	635	23,22%
<b>TOTAL</b>	<b>2038</b>		<b>2184</b>		<b>2624</b>		<b>2539</b>		<b>2584</b>		<b>2735</b>	

## DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

	DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES								TOTAL
	Moins de 1 mois	De 1 à moins de 3 mois	De 3 à moins de 6 mois	De 6 à moins de 9 mois	De 9 à moins de 12 mois	De 1 an à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	3 ans et plus	
Décision judiciaire	8	49	103	114	178	197	137	170	956
Décision administrative	2	6	24	31	27	65	36	34	225

## ORIGINE DES PRISES EN CHARGE

Majoritairement département du Calvados.

**Judiciaires :**

2100 (dont 113 sur délégations de compétence émanant des départements : Région Basse-Normandie : 50, 61 / Départements hors Région : 01, 13, 27, 29, 2B, 33, 35, 41, 44, 45, 49, 50, 54, 56, 60, 61, 69, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 80, 85, 91, 92, 93, 94, 95.

**Administratives :**

635 sans délégation concernant 4 jeunes majeurs.

TOTAL ENFANTS SUIVIS DANS L'ANNÉE - PAR ORIGINE -					
JUD	CALVADOS	REGION 50/61	HORS RÉGION	JEUNES MAJEURS	TOTAL
au 01/01/2018	1118	19	30	0	1167
entrées	869	22	42	0	933
sorties	888	24	44	0	956
Présents au 31/12/2018	1099	17	28	0	1144
Suivis dans l'année	1987	41	72	0	2100
ADM	CALVADOS			JEUNES MAJEURS	TOTAL
au 01/01/2018	333			1	334
entrées	298			3	301
sorties	223			2	225
Présents au 31/12/2018	408			2	410
Suivis dans l'année	631			4	635

## REPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES en cours d'année (par sexe et tranche d'âge)

		AGE ET SEXE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31/12/2018									Nbre familles	Moy. fratrie
		Moins 6 ans	Plus de 6 à moins de 16 ans				Plus de 16 ans			Total		
			6 ans et moins 10 ans	10 ans et moins 13 ans	13 ans et moins 16 ans	Total des + 6 et - 16 ans	16 ans et moins 18 ans	18 ans et plus	Total + 16 ans			
A-	garçons	106	183	139	111	433	56	0	56	595	673	1,68
Décision d'une juridiction de l'enfance	filles	91	154	123	117	394	49	0	51	536		
	total	197	337	262	228	827	105	2	107	1131		
B-	garçons	26	64	61	58	183	26	0	26	235	211	2
Autre décision	filles	26	48	55	35	138	24	0	24	188		
	total	52	112	116	93	321	50	0	50	423		

## ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Pour l'AEMO, nous avons réalisé pour l'année 2018 : 565 106 journées, soit 99,04% par rapport au prévisionnel. L'activité 2018 a été tributaire des aléas avec une activité fluctuante au DALA, une suractivité importante à l'ESY et une activité à l'AEMO classique conforme à la convention pendant les 8 premiers mois de l'année, mais en très forte baisse sur le reste de l'année. La réorganisation en rapport avec la création du 8ème secteur n'a pas influé sur le chiffre global de l'activité.

Des rencontres avec les magistrats et avec la Direction Enfance Famille ont eu lieu pendant l'année afin d'échanger sur les problèmes de fluctuation d'activité, de maintenir une dynamique collaborative et également sur la réorganisation de l'ensemble de l'offre sur le territoire en rapport avec la création du 8ème secteur. Cette réorganisation a démarré en Novembre 2017 avec la création du 8ème secteur basé à Falaise et s'est terminée fin de l'été 2018.

Cette réorganisation, validé par le Conseil Départemental, nous permet d'être plus en adéquation avec l'organisation des circonscriptions, d'être plus en proximité des familles, de rééquilibrer les territoires et les moyens humains. 33 mouvements (embauches sèches ou mobilité interne ont eu lieu pendant cette ré-organisation ce qui peut également expliquer mécaniquement une baisse de l'activité).

En 2017 et en 2018 comme depuis 5 ans maintenant, un travail important a été réalisé par l'ensemble des équipes qui ont poursuivi leur concertation entre les différents territoires dans le souci de ne pas avoir de liste d'attente et d'avoir un DALA fluide et réactif. Néanmoins, l'activité n'a cessé de croître au cours du 1er semestre de l'année. 2017 et 2018 a été l'occasion de travailler dans un premier temps sur le projet de création du 8ème secteur AEMO puis dans un deuxième temps sa mise en oeuvre suite au bilan en 2015 des 2 ans d'expérimentation avec le Conseil Départemental, très à l'écoute et engagé sur cette problématique de la liste d'attente, avec la mise en place depuis fin 2013 pour 2 ans du dispositif expérimental : le DALA (Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente). Il en résulte l'ouverture d'un 8ème secteur d'AEMO sur Falaise (150 enfants) et un rebasage du DALA en 2017/2018 dans le cadre des moyens de la convention PEF du Pôle Protection de l'Enfance de l'ACSEA avec le Département.

Un rappel concernant le DALA, le protocole « ad hoc » que nous présentons dans ce dispositif n'est, en aucune manière, identifiable à l'accompagnement que propose traditionnellement le service AEMO. Limité dans le temps et dans l'espace de son intervention, il relève plus d'une mise en vigilance associée à une évaluation de l'urgence, que d'une intervention socio-éducative. Cet engagement de notre responsabilité, à distinguer de la compétence de notre dispositif pluridisciplinaire, doit être envisagé comme une disposition par défaut, qui permet d'inscrire le service dans l'environnement des familles et des partenaires, sans prétendre à une véritable mise au travail de la



problématique. Son principe met l'accent sur la dimension stratégique qui s'inscrit dans une double préoccupation :

- Réactivité et vigilance au bénéfice des usagers.
- Affirmation de notre inscription dans les territoires en tant qu'acteur majeur des dispositifs de protection de l'enfance.

Nous le proposons, dès que le secteur concerné est dans l'incapacité de prendre la situation en charge, car à 100% de l'activité, et dès la réception du mandat judiciaire, ou à la signature d'une AED (Aide Educative à Domicile).

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Le service d'AEMO a poursuivi, en 2018, sa réorganisation, en créant un 8ème secteur d'intervention basé à Falaise et en modifiant les limites des 7 autres secteurs. Cette réorganisation a permis de se rapprocher des habitants de Falaise et du Pays de Falaise et de simplifier les déplacements des familles jusqu'au service ; a permis également de se rapprocher de la circonscription d'action sociale de Falaise et de faciliter le partenariat. Au-delà de la création d'un nouveau secteur, la réorganisation du service d'AEMO avait pour objectif de rééquilibrer l'activité des différentes équipes et donc de mieux répartir la charge de travail entre les chefs de service, les psychologues, les éducateurs techniques et les secrétaires, les équipes pluridisciplinaires du service d'AEMO, également de rationaliser et limiter les déplacements des professionnels.

Les limites géographiques des nouveaux secteurs correspondent le plus possible à celles des circonscriptions et USDA du Conseil départemental de façon à simplifier, pour les familles et les partenaires, la compréhension de notre organisation ; chaque secteur d'AEMO travaille avec deux voire trois circonscriptions ou USDA de façon à inscrire plus facilement une équipe sur un territoire et ainsi faciliter le travail en partenariat.

Les nouvelles appellations des secteurs d'AEMO permettent de mieux les situer géographiquement : Secteur AEMO de Caen Côte-de-Nacre, Secteur AEMO de Caen Pré-Bocage, Secteur AEMO de Caen Plateau, Secteur AEMO du Pays-d'Auge-Nord, Secteur AEMO du Pays-d'Auge-Sud, Secteur AEMO du Pays de Falaise, Secteur AEMO du Bessin, Secteur AEMO du Bocage.

La réorganisation du service d'AEMO a été accompagnée en interne notamment par une instance de suivi de la réorganisation pour identifier les difficultés et y répondre.

En lien avec le travail sur le rapport d'échéance mené à l'échelle du DMO et sur l'évaluation pluridisciplinaire, le service d'AEMO a généralisé le « chrono de la mesure ». Le document consigne dans le dossier de l'usager les rendez-vous et contacts téléphoniques (qui ont eu lieu au cours de la mesure) avec les familles, les autres personnes de leur environnement, avec les partenaires. L'outil facilite la continuité d'intervention de l'équipe auprès d'une famille, est un support pour l'évaluation pluridisciplinaire de la situation et l'écriture du rapport d'échéance. L'outil est archivé pour garder traces du déroulement de la mesure au delà de la présence des professionnels au sein du service.

A la suite de co-formation menée en 2017 entre le Département Milieu Ouvert et ATD Quart-Monde, les courriers à destination des familles mentionnent la possibilité, pour les familles, d'être accompagnées lors des rendez-vous avec le service, de la personne (de confiance) de leur choix. Les parents militants d'ATD Quart-Monde avaient insisté lors de la co-formation, sur l'importance du respect et de la promotion de ce droit des usagers, permettant aux personnes reçues d'être rassurées et plus à l'aise dans leurs relations avec le service.

En 2018, le DMO a poursuivi sa collaboration avec ATD Quart-Monde pour préparer 4 journées de réflexions communes sur les notions de besoins de l'enfant, de danger, de risque de danger, de protection qui auront lieu au cours du premier semestre 2019.

A partir d'une réflexion sur les rapports d'échéance des 3 services exerçant des AED et des AEMO (le service d'AEMO, le SEMO et le SPMO) et de leur « conformité » aux nouvelles dispositions législatives de 2016, deux groupes de travail réunissant une trentaine de professionnels du DMO ont élaboré un guide intitulé « Repères en protection de l'enfance ». Les questions relatives aux enjeux du rapport d'échéance, concernant également ses destinataires et son contenu ont conduit les deux groupes de réflexion à travailler sur l'évaluation pluridisciplinaire menée par chaque équipe pour chaque enfant accompagné. En dernier lieu, les groupes de travail ont proposé

d'apporter aux professionnels du DMO des repères sur les besoins de l'enfant et de l'adolescent à partir des travaux menés au niveau national et lors de la journée institutionnelle du DMO du 24 janvier 2017. Remis à chaque professionnel, cet outil a vocation à l'accompagner dans son intervention auprès des familles et des enfants, dans ses réflexions et analyses et dans leur rendu-compte.

A partir d'une nouvelle trame pour les rapports d'échéance commune aux 3 services du DMO (AEMO, SEMO et SPMO) et en lien avec le travail mené avec ATD Quart-Monde, les conclusions des rapports d'échéance doivent comporter l'avis des parents et des enfants sur le déroulement de la mesure et sur les préconisations du service.

Créé par la loi de mars 2007 réformant la protection de l'enfance et réaffirmé par celle de 2016 relative à la protection de l'enfant, le Projet Pour l'Enfant et sa Famille (PPEF) se met en place, en 2018, dans le département du Calvados, sous l'impulsion du Conseil départemental qui en est le garant pour chaque enfant bénéficiaire d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance. Au DMO, les équipes ont pris connaissance du document PPEF du Conseil départemental et ont travaillé à son intégration dans le déroulement de la mesure et dans le travail mené avec les familles.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2019 OU POUR L'AVENIR

Après la réflexion sur une convention AED ayant abouti en juin 2013, après la décision du Conseil Départemental de ne pas contractualiser un CPOMM, nous avons établi avec le Département du Calvados une Convention Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans sur l'ensemble du périmètre des services de l'ACSEA de la PEF. C'est dans ce cadre que nous avons présenté une fiche action autour de la réorganisation de l'offre du service AEMO avec la création du DALA dans un premier temps, puis depuis fin 2017 d'un 8ème secteur sur Falaise qui a pour conséquence la réorganisation complète de l'ensemble du service pendant plusieurs mois.

Ce travail vient d'être finalisé en septembre 2018.

Le déménagement vers la Côte Fleurie du secteur AEMO de Deauville a été réalisé en décembre 2015 et courant 2016 sur plusieurs ajustements par rapport à cette nouvelle installation ; ce projet est l'aboutissement d'un projet de longue haleine suite à l'achat en décembre 2013 de l'ancienne Maison des Jeunes de la ville de Trouville. Un travail d'élaboration des plans a été effectué en co-construction avec les équipes concernées en 2014 par cette nouvelle territorialisation sur le Pays d'Auge Nord. En 2018, dans le cadre de la nouvelle offre territoriale en rapport avec la création du 8ème secteur de Caen, l'AEMO de Caen Ouest a déménagé sur la Folie-Couvrechef (jusqu'à présent, cette équipe était basée sur quai Vendeuvre à Caen). Dans le cadre de la mise au norme accessibilité, l'AEMO de Lisieux devra faire des travaux d'emménagement en 2019. Enfin, pour l'AEMO de Bayeux, un projet de déménagement devra être pensé pour un aboutissement en 2019. Idem pour Vire qui aboutira en février 2019.

Enfin, le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2015 et en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisée depuis le 1er janvier 2015 à l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes...) et d'être opérationnel dès janvier 2015.

De nombreux projets ont abouti et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert. La renégociation de la convention PEF en 2016 a permis en 2017 la mise en place de nouvelles fiches actions transversales dont certaines seront travaillées en 2019 (mise en place d'un dispositif d'attente commun AEMO-SEMO-SPMO).

### LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès au plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du CIFA, que du GPAF, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'étude et colloques.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil

d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de Président depuis le 1er avril 2015 et Mme Anais HERIN, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2018 se sont tenues à BIARRITZ les XXXVIIIèmes Assises dont le thème était « Le Projet pour l'Enfant ou le paradoxe de l'intermittence... »

## LA GPEC

Dans la perspective de cette nouvelle organisation, nous avons anticipé dès 2013 les nombreux mouvements du personnel en prévoyant la mise en place de mobilité au sein de notre Département Milieu Ouvert.

Nous prévoyons dans les 3 ans à venir, environ 20 départs à la retraite à l'AEMO (30 au sein du Département Milieu Ouvert) et dans cette perspective, un travail continue d'être mené afin que la transmission des savoirs faire puisse s'opérer.

La création d'un poste de directeur-adjoint avait été actée et finalisée fin 2014. Anais HERIN a été embauchée sur ce poste. Nous avons vu tout l'intérêt depuis 2015 de la pertinence de cette fonction au sein d'un Département important composé de 4 services regroupant toutes les activités du Milieu Ouvert du Pôle Protection de l'Enfance de l'ACSEA (AED/AEMO, AEMO Systémique, DALA, SEMO, SPMO, MJIE, Réparation Pénale, Médiation familiale et l'ARPE).

Dans le cadre de la réflexion sur la réécriture du projet de service, nous avons réinterrogé la fonction d'éducateur technique qui correspondait à 2 départs (1 départ à la retraite et 1 démission). Après plusieurs mois d'études et de réflexion, nous avons maintenu cette fonction et recruté 2 Educateurs techniques à l'AEMO.

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche de trois nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert en 2014. Mais deux psychiatres sont partis en 2015 et deux autres ont fait valoir leurs droits à la retraite en 2016 et 2017 ayant pour conséquence de revenir à l'état initial avant les embauches de 2014.

A court terme, sans embauche dans cette fonction, il faudra la repenser et faire des propositions au financeur.

## LES LOCAUX / LES TRAVAUX

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation associative qui se dessine à l'horizon 2018 mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux sur les différents secteurs AEMO.

Dans le cadre de la réflexion immobilière et après l'aboutissement des travaux à Trouville, qui accueille à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Deauville dans les mêmes locaux fin 2015, le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015) a déménagé dans des nouveaux locaux en juin 2016 à Caen sur La Folie Cuvrechef (locaux mutualisé avec le SAP du Département Insertion Prévention de l'ACSEA).

Mais également dans le droit fil des recommandations de l'audit CD14/PJJ, un travail est en cours de réflexion afin de trouver des locaux adaptés pour l'AEMO de Bayeux... mutualisés avec l'ouverture fin 2017 de l'ARPE du Bessin (après deux années de recherche, les locaux n'ont toujours pas été trouvés).

L'AEMO Caen Ouest dans le cadre de la réorganisation en cours a déménagé au début de l'été 2018 à La Folie Cuvrechef dans les mêmes locaux que le SIMAP afin d'être au cœur de son nouveau territoire d'intervention.

L'AEMO de Vire déménagera en février 2019 dans le but d'avoir des locaux à la fois plus spacieux (activité en hausse) et également accessibles au PMR.

## POUR CONCLURE

En terme d'activité, l'AEMO a rempli ses objectifs d'activités du point de vue de la convention PEF contractualisée avec le CD 14 (entre 98 et 102% de l'activité).

L'AEMO poursuivra en 2019 son activité appuyée sur la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité, et également la stabilisation de sa réorganisation territoriale qui permettra d'être plus en proximité des enfants et des familles les plus vulnérables qui bénéficient soit d'une mesure administrative dans le champ de la protection de l'enfance, soit d'une mesure judiciaire dans le même champ.

Enfin, en rapport avec la réorganisation de l'offre, les noms de tous les secteurs ont été repensés afin que les familles identifient mieux les territoires. En 2019, la signalétique en rapport avec les nouvelles dénominations sera entièrement changée.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Fiche repère : La restitution de la démarche d'amélioration de la qualité dans le cadre des rapports d'activités AEMO

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

La DACQ est démarche nouvelle que le DMO a découvert tout au long de l'année 2018.

Le DMO a fait le choix de mettre en place un travail autour de la co-formation qui est actuellement en cours. Suite à ce travail les usagers feront partie intégrante de la DACQ (groupes de travail PACQ, groupes d'Evaluation interne...)

Le fonctionnement est basé sur :

Une participation obligatoire de tous les salariés à une instance de la DACQ (COMITE DE SUIVI, COPIL, GROUPES DE TRAVAIL...).

Le directeur préside le COMITE DE SUIVI, ce qui en fait une instance décisionnaire.

La notion du participatif est recherchée à tous les niveaux de la DACQ au DMO. Ainsi les animateurs sont des salariés volontaires, tous métiers et fonctions confondus.

Les décisions concernant la DACQ sont prises en COMITE DE SUIVI par son président (le directeur du DMO), éclairé par les animateurs de COPILS.

Tous les secteurs, professions et territoires sont représentés dans les COPILS et dans les groupes de travail.

Les différents groupes de l'AEMO se sont réunis régulièrement et ont pu expérimenter cette nouvelle façon de travailler en groupes.

Ce nouveau système de réflexion et d'action entraîne des changements sur les équipes tant pour les Intervenants Socio Educatif que pour les chefs de service, voire même des inquiétudes (surcharge de travail, éparpillement de la pensée...).

Il est évident qu'un fonctionnement participatif bouscule les dynamiques existantes mais cela a produit un réel intérêt pour les membres de la DACQ, toutes instances confondues.

Tous les salariés participaient, en effet, à des groupes de travail bien avant la DACQ. Ces groupes produisaient peu d'écrits et parfois même se terminaient sans produire aucun effet sur nos pratiques. La DACQ structure, organise et surtout rend les travaux de réflexion lisibles par tous.

Même si les objectifs ne sont pas tous atteints, l'un d'entre eux et non le moindre l'est : **Travailler ensemble afin de faire évoluer notre pratique au bénéfice des personnes que nous accompagnons tous les jours.**

Un seul mot d'ordre : Participation, Respect et Humilité quant à cette nouvelle dynamique au DMO.

DOMAINES ET THÈMES ÉVALUÉS DANS L'ANNÉE		PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU TRAVAIL D'ÉVALUATION RÉALISÉ	PARTICIPATION DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS ET DES PARTENAIRES
DROIT DES USAGERS, PERSONNALISATION	EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS.	<p><b>En cours de finalisation (mars 2019)</b></p> <p><b>PARTICIPATION</b></p> <p>Le groupe a orienté son travail sur la thématique suivante : « <b>les actions collectives proposées aux personnes accompagnées par l'AEMO</b> ». Après avoir travaillé sur les indicateurs, des sujets ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les actions collectives sont proposées aux parents.</b></li> <li>• <b>Les actions collectives sont proposées aux enfants.</b></li> <li>• <b>Les actions collectives sont proposées aux parents et leurs enfants.</b></li> </ul> <p>Les différentes actions proposées ont ensuite été listées.</p> <p>Le groupe a ensuite travaillé sur les freins et les bénéfices provoqués par ces actions.</p> <p><b>EXPRESSION</b></p> <p>La question de départ était : « <b>Les usagers de l'AEMO demandent-ils à participer ? à s'exprimer collectivement ?</b> »</p> <p>Il a alors été listé les espaces dédiés par l'institution aux usagers.</p> <p>Des questions ont aussi été posées quant à l'opportunité de faire participer des usagers respect des droits, implication dans la mesure éducative...).</p> <p>Le groupe a aussi travaillé sur les textes de lois et a fait ressortir le fait que <b>les usagers peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix.</b></p>	<p>Les familles n'ont pas été sollicitées, le groupe ayant estimé que si les parents avaient été sollicités par les membres du groupe, eux-mêmes travailleurs sociaux à l'AEMO, le travail de recueil aurait été biaisé.</p> <p>Les partenaires non consultés.</p> <p>Un groupe de professionnels a été constitué au sein de l'AEMO en début d'année et a pu travailler tout au long de 2018.</p>

	<p>PERSONNALISATION DE L'INTERVENTION</p>	<p><b>En cours de finalisation (mars 2019)</b></p> <p>Après un questionnaire sur la terminologie du mot « personnalisation » le groupe a décliné une double entrée : « <b>la personnalisation du côté de la famille /la personnalisation du côté du professionnel.</b> »</p> <p>Dans un premier temps le groupe n'a pas pu formuler une phrase pour caractériser le thème, mais a travaillé sur plusieurs notions-clés.</p> <p>Le groupe a ensuite déterminé la question de départ suivante : « <b>A l'AEMO, la personnalisation est une réalité notamment par la formalisation du projet personnalisé.</b> »</p> <p>Enquête au travers des dossiers d'usagers (10 par secteurs). Vérifier le nombre de formalisations des PAE ET DIPEC, leur contenu et le moyen de construction du PAE.</p>	<p>Les familles n'ont pas été sollicitées par le groupe.</p> <p>Ni les partenaires.</p> <p>Un groupe de professionnels a été constitué en début d'année et a pu travailler tout au long de 2018.</p>
--	---	---	--

ORGANISATION	ORGANISATION DU TRAVAIL	<p><b>En cours de finalisation (mars 2019)</b></p> <p>Après un travail autour des différentes missions et postes dans une équipe de l'AEMO et des différentes organisations dans les secteurs, la question de départ du groupe est : « <b>L'organisation du travail au sein de l'AEMO permet la continuité des interventions</b> ».</p> <p>Le groupe a ensuite travaillé sur des thèmes comme : « <b>repérer les éventuelles discontinuités ou ruptures dans l'accompagnement des familles</b> » et « <b>comment l'organisation y pallie ou non en fonction des équipes</b> ».</p> <p>Une enquête a ensuite été conduite dans chaque secteurs de l'AEMO afin d'évaluer ce critère dans le cadre d'absences programmées (congrés annuels, maternité, formation) ou d'absences non programmées (arrêts maladie notamment) d'un ou de plusieurs professionnels sur l'équipe.</p> <p>Le groupe est aujourd'hui en fin d'enquête, il passera à l'analyse et aux préconisations en 2019.</p>	<p>Les familles n'ont pas été sollicitées par le groupe.</p> <p>Ni les partenaires.</p> <p>Un groupe de professionnels a été constitué en début d'année et a pu travailler tout au long de 2018.</p>
	COMMUNICATION	<p><b>En cours de finalisation (mars 2019)</b></p> <p>Le critère est : « <b>Comment communique t-on à l'AEMO ?</b> »</p> <p>Le groupe répertorie les différents outils de communications utilisés dans les secteurs, les différentes instances.</p> <p>Le groupe fait le choix d'élaborer dans un premier temps, un questionnaire à destination des chefs de service (outils de communication et utilisation) questionnaire à destination des tous les intervenants de l'AEMO (quelles informations sont indispensables pour l'exercice des missions de chacun .</p> <p><b>Le groupe en est à l'analyse des réponses et préconisations.</b></p>	<p>Les familles n'ont pas été sollicitées par le groupe.</p> <p>Ni les partenaires.</p> <p>Un groupe de professionnels a été constitué en début d'année et a pu travailler tout au long de 2018.</p>

**Thème(s) d'évaluation prévu(s) mais non engagé(s) + commentaires :**

D1 T2 A finaliser en mars 2019

D1 T3 A finaliser en mars 2019

D4 T2 A finaliser en mars 2019

D4 T3 : A finaliser en mars 2019

**LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ**

ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION	OBJECTIFS VISÉS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
LE PAE A L'AEMO	<p>Le groupe a travaillé sur l'évolution de cet outil (PIF.....)</p> <p>L'objectif était de vérifier si les PAE étaient tous rédigés dans les différentes équipes de l'AEMO.</p> <p>Le travail a été perturbé par l'arrivée du PPEF qui demande aujourd'hui une nouvelle organisation dans les équipes.</p> <p>Faire un groupe sur le sens du PAE en fonction du PPEF.</p>	





# DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

## SERVICE ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT (SEMO)

78 Quai Vendeuvre  
14000 CAEN  
**Tél.** 02 31 15 67 67  
**Fax.** 02 31 15 67 60

**Directeur :** Salvatore STELLA  
**E-mail :** directeur.dmo@acsea.asso.fr  
**Directrice adjointe :** Anaïs HERIN  
**E-mail :** directrice-adjointe.dmo@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1969438

**Année de création :** 1974

### AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté préfectoral en date du 5 septembre 2014 portant habilitation du SEMO pour 180 garçons et filles de 13 à 21 ans.
- Arrêté conjoint Conseil Départemental du Calvados et DTPJJ en date du 26 janvier 2017, portant renouvellement de l'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour intervenir auprès de 180 jeunes garçons et filles de 13 à 21 ans.

### POPULATION

Jeunes filles ou jeunes garçons, résidant dans le Département du Calvados, dont les capacités d'insertion sont gravement compromises par des difficultés d'ordre familial, personnel ou social.

### FINANCEMENT

Conseils Départementaux.

### OBJECTIFS

L'objectif général du SEMO est de favoriser l'émergence des facultés personnelles de chacun des jeunes accueillis afin de les conduire à se prendre en charge seuls en vue d'obtenir une meilleure intégration sociale.

La pédagogie mise en œuvre s'appuie sur des objectifs individualisés de prises en charge, déterminés entre les autorités administratives ou judiciaires, le jeune, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire.

Ces objectifs individualisés s'organisent autour de la santé, de la vie quotidienne, du traitement des problèmes familiaux, de l'élaboration de projets scolaires ou professionnels et de l'intégration sociale de chacun des jeunes.

## ACTIONS

- **MILIEU OUVERT PERMANENT** : 36 places par équipe, fonctionnement continu 24 h / 24 h, 365 jours par an. Outil privilégié du SEMO, l'intervention en milieu ouvert est assurée par deux éducateurs de référence pour chaque jeune qui sont chargés de toutes les tâches d'accompagnement nécessaires à la réalisation des objectifs. Ces différentes démarches sont effectuées en négociation permanente avec les jeunes et leurs familles. La continuité de service est assurée par une présence effective lors des séquences d'hébergement ou par des astreintes éducatives.
- **RESEAU D'HÉBERGEMENTS DIVERSIFIÉS** : Chaque fois que cela est nécessaire, la forme d'hébergement la plus appropriée et ordinaire est déterminée pour chaque jeune.
- **FOYER D'ACTION ÉDUCATIVE DE 5 PLACES** : Partie indissociable de l'ensemble des moyens mis en œuvre, le foyer permet d'accueillir momentanément un jeune lors de situation de crise ou lorsqu'une solution d'hébergement ordinaire ne peut être réalisée. A partir du foyer d'action éducative, s'organisent l'accueil de chacun des jeunes et la relation avec leur famille.
- **SCOLARITÉ - FORMATION** : Tous les jeunes pour lesquels un projet de scolarité a été défini sont scolarisés dans les établissements de la région. Des cours individuels personnalisés de rattrapage ou de soutien scolaire sont organisés en liaison avec les enseignants. Les formations sont mises en œuvre en collaboration avec les organismes de formation ordinaires.
- **ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE** : Face à la complexité des difficultés individuelles, familiales et sociales présentées par les jeunes et afin d'éviter l'isolement de chaque intervenant, le travail et l'analyse des situations sont conduits en équipe pluridisciplinaire.

## SECTEURS D'INTERVENTION

- **BAYEUX**  
27 Rue des Bouchers - 14400 BAYEUX - tél : 02 31 51 00 22 - fax : 02 31 10 00 25
- **CAEN LEVERRIER**  
14 Rue Leverrier - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 76 - fax : 02 31 38 91 55
- **CAEN VENDEUVRE**  
2 Rue Henri Brunet - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 62 30 - fax : 02 31 15 62 35
- **LISIEUX**  
30 Rue Général Leclerc - 14100 LISIEUX - tél : 02 31 31 08 88 - fax : 02 31 31 62 36
- **COTE FLEURIE**  
2 Rue Frédéric Postel - 14360 TROUVILLE/MER - tél : 02 31 14 16 00 - fax : 02 31 62 43 28

## ACTIVITÉ 2018

Nombre de journées prévues	65 700
Nombre de journées réalisées	65 814

## MOUVEMENT DE L'EFFECTIF

Jeunes prise en charge au 1er Janvier 2018	185	
Jeunes confiés dans l'année	121	(dont 17 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)
Jeunes sortis dans l'année	133	(dont 17 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)
Jeunes en charge au 31 décembre 2018	173	
 TOTAL des jeunes suivis dans l'année	 306	 (dont 17 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)

## ORIGINE DES MESURES DE L'ANNÉE

DEF	35
Juges pour enfants	86

## CHANGEMENT TYPE DE PRISE EN CHARGE INTERNE AU SEMO

Mineur Judiciaire à Mineur Administratif	7
Mineur Judiciaire à Majeur Judiciaire	
Mineur Judiciaire à Majeur Administratif	6
Majeur Judiciaire à Majeur Administratif	
Mineur Administratif à Majeur Administratif	2
Mineur Administratif à Mineur Judiciaire	2

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES SUIVIS DE L'ANNEE

Calvados	305	soit	99,70 %
Autres départements	1	soit	0,30 %

## DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

en mois	18,81
---------	-------

## REPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES

Sexe masculin	172
Sexe féminin	134

## Par tranche d'âge

(Jeunes présents au 31/12/18)

• de 10 à moins de 13 ans	3
• de 13 à moins de 16 ans	66
• de 16 à moins de 18 ans	99
• de 18 ans et plus	5

## ou au moment de leur sortie

• de 10 à moins de 13 ans	0
• de 13 à moins de 16 ans	23
• de 16 à moins de 18 ans	67
• de 18 ans et plus	43

Le nombre de nuits réalisées à l'interne du service en 2018 est de **205**, avec un accueil de 1 à 8 jeunes en simultané soit **362 nuitées** réalisées.

## ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Pour le SEMO cette année, nous notons un très léger excédent d'activité puisque nous avons réalisé 65 814 journées pour 65 700 prévues (100,14%). L'activité depuis 2015 est en hausse de 20% par rapport à 2014 (passage dans le cadre de la fiche action SEMO de la convention PEF de 150 à 180 enfants).

Nous avons maintenu une activité à plus de 100% toute l'année car nous avons une liste d'attente assez importante non résorbée en début d'année 2018 sur certains secteurs générant par moment 4 à 6 mois d'attente. Mais force est de constater que les mesures SEMO ont été en baisse de façon générale sur le 2ème semestre de l'année.

La durée moyenne de prise en charge est de 18,81 mois (en baisse de 1,3 mois par rapport à l'année précédente en 2017 : 20,13 mois).

Des rencontres avec les magistrats ont eu lieu courant 2018 afin d'expliquer le projet de service du SEMO, de connaître les attentes des juges sur le service rendu aux usagers, et de confirmer la nécessité de ce type de structure ; ce que nous savons depuis de nombreuses années déjà (le SEMO aura en 2019 45 ans d'existence). En effet, la prise en charge spécifique des 5 secteurs SEMO répond aux besoins des publics adolescents et reste à ce jour une innovation alors que la loi 2007 rénovant la protection de l'enfance a engagé les services à apporter des réponses éducatives de ce type (AEMO renforcée, AEMO avec hébergement, PEAD, accueil séquentiel...) renforcé par la Loi réformant la protection de l'enfant du 14 Mars 2016.

Nous avons reçu la visite courant 2018 du Député LREM de Caen Mr Le Vigoureux et nous recevrons en 2019 la visite de la commission de travail sénatoriale présidée par le Sénateur PS des Hauts de Seine Mr Iacovelli.

Toutefois, nous ne pouvons nous satisfaire de notre liste d'attente encore importante par moment sur certains secteurs, notamment sur Caen. Dans le cadre de la signature et de l'entrée en vigueur de la convention PEF en janvier 2014, le SEMO a pris en charge par pallier tous les 4 mois (janvier, avril, et septembre) 10 jeunes de plus soit un passage de 150 à 180 jeunes (l'équivalent d'un SEMO supplémentaire) avec pour conséquence dès 2015 un passage à 180 jeunes en année pleine. 3 ans après, une liste d'attente existe de nouveau.

Dans le cadre de la 2ème convention PEF signée en 2017, une fiche action concernant un dispositif d'attente transversal AEMO/SEMO/SPMO doit être travaillé courant 2019.

En ce qui concerne les publics que nous prenons en charge, nous ne pouvons là aussi que nous interroger, comme les années passées et comme dans d'autres établissements et services de l'ACSEA, sur l'évolution des troubles psychiques et psychiatriques des adolescents qui ne sont pas sans poser problèmes dans la nature même des prises en charge.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

En 2018, deux équipes du SEMO (secteur vendeuvre et secteur de Lisieux) ont expérimenté le dossier unique dématérialisé via le logiciel comptabilité de l'association déployé côté activité et dossier de l'utilisateur.

Les professionnels (intervenants éducatifs, secrétaires, chefs de service socio-éducatif, chef de service administratif et financier, direction) ont défini au fur et à mesure de l'expérimentation les besoins d'une équipe (éducative, administrative, comptable...) en protection de l'enfance et d'un service de milieu ouvert, en terme de possibilités et de déploiement que le logiciel devait offrir.

Les professionnels ont pu faire connaître à la Direction des Services d'Informations le bilan de leur expérimentation, leurs besoins et leurs attentes s'agissant du contenu et du fonctionnement du Dossier Unique de l'Usager.

A la suite de co-formation menée en 2017 entre le Département Milieu Ouvert et ATD Quart-Monde, les courriers à destination des familles mentionnent la possibilité, pour les familles, d'être accompagnées lors des rendez-vous avec le service, de la personne (de confiance) de leur choix. Les parents militants d'ATD Quart-Monde avaient

insisté lors de la co-formation, sur l'importance du respect et de la promotion de ce droit des usagers, permettant aux personnes reçues d'être rassurées et plus à l'aise dans leurs relations avec le service.

En 2018, le DMO a poursuivi sa collaboration avec ATD Quart-Monde pour préparer 4 journées de réflexions communes sur les notions de besoins de l'enfant, de danger, de risque de danger, de protection qui auront lieu au cours du premier semestre 2019.

A partir d'une réflexion sur les rapports d'échéance des 3 services exerçant des AED et des AEMO (le service d'AEMO, le SEMO et le SPMO) et de leur « conformité » aux nouvelles dispositions législatives de 2016, deux groupes de travail réunissant une trentaine de professionnels du DMO ont élaboré un guide intitulé « Repères en protection de l'enfance ». Les questions relatives aux enjeux du rapport d'échéance, concernant également ses destinataires et son contenu ont conduit les deux groupes de réflexion à travailler sur l'évaluation pluridisciplinaire menée par chaque équipe pour chaque enfant accompagné. En dernier lieu, les groupes de travail ont proposé d'apporter aux professionnels du DMO des repères sur les besoins de l'enfant et de l'adolescent à partir des travaux menés au niveau national et lors de la journée institutionnelle du DMO du 24 janvier 2017. Remis à chaque professionnel, cet outil a vocation à l'accompagner dans son intervention auprès des familles et des enfants, dans ses réflexions et analyses et dans leur rendu-compte.

A partir d'une nouvelle trame pour les rapports d'échéance commune aux 3 services du DMO (AEMO, SEMO et SPMO) et en lien avec le travail mené avec ATD Quart-Monde, les conclusions des rapports d'échéance doivent comporter l'avis des parents et des enfants sur le déroulement de la mesure et sur les préconisations du service.

Créé par la loi de mars 2007 réformant la protection de l'enfance et réaffirmé par celle de 2016 relative à la protection de l'enfant, le Projet Pour l'Enfant et sa Famille (PPEF) se met en place, en 2018, dans le département du Calvados, sous l'impulsion du Conseil départemental qui en est le garant pour chaque enfant bénéficiaire d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance. Au DMO, les équipes ont pris connaissance du document PPEF du Conseil départemental et ont travaillé à son intégration dans le déroulement de la mesure et dans le travail mené avec les familles.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2019 OU POUR L'AVENIR

Après la réflexion sur les fondamentaux en 2013, après la décision du Conseil Départemental (ex Conseil Général) de ne pas contractualiser un CPOMM, l'association a signé en 2014 avec le CG du Calvados une Convention Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans sur l'ensemble du périmètre des activités de l'ACSEA dans le champ de la Protection Enfance. C'est dans ce cadre que nous avons présenté une fiche action autour de la réorganisation du SEMO avec le déménagement d'une équipe de Lisieux sur la Côte Fleurie en 2015 et la montée en charge progressive de 150 jeunes à 180 jeunes accueillis dans notre service en 2014 puis en année pleine dès 2015. Et ceci après les années 2012-2013 où il y a eu notamment le passage à la mixité de toutes les structures, la fin des astreintes éducatives, l'application stricte de la législation du travail en matière d'amplitude horaire et plage de repos et, la fin des nuits exercées par les intervenants socio éducatifs (remplacé par les EEN).

Ces changements organisationnels étaient prévus en plusieurs temps, pour être ramenés à 3 étapes :

- au 01/10/2012 : passage à la mixité, suppression des astreintes éducatives et application de la législation du travail en matière d'amplitude horaire et de plages de repos ;
- au 01/04/2013 : embauche de 2 Encadrants Educatifs de Nuit (EEN).
- Déménagement en décembre 2015 d'un des 2 SEMO de Lisieux à Trouville sur la Côte Fleurie.
- 2015-2016 : réécriture du projet de service du SEMO.

La réflexion sur les postes d'Encadrants Educatifs de nuit au SEMO a abouti en 2014 par un ajustement de l'organisation de l'outil nuit au SEMO plus en adéquation avec les besoins repérés.

Une expérimentation d'une fonction supplémentaire de « Moniteur Educateur » a été mise en place courant de l'année 2015 au SEMO Vendeuvre et a abouti en 2016 sur la pérennisation de cette fonction au sein du SEMO

(confirmation par le Conseil Départemental dans les budgets prévisionnels 2016 et transformation de postes allant dans ce sens ; les embauches ont été concrétisées courant 2017).

Le déménagement vers la Côte Fleurie a été réalisé en décembre 2015 et courant 2016 sur plein d'ajustement par rapport à cette nouvelle installation ; cette réalisation est l'aboutissement d'un projet de longue haleine suite à l'achat en décembre 2013 de l'ancienne Maison des Jeunes de la ville de Trouville sur Mer. Un travail d'élaboration des plans a été effectué en co-construction avec les équipes concernées en 2014 par cette nouvelle territorialisation sur le Pays d'Auge Nord. Dans le cadre de la mise au norme accessibilité, le SEMO de Lisieux et de Bayeux devront faire des travaux d'emménagement courant 2018. Enfin, pour le SEMO Leverrier, un projet de déménagement devra être pensé pour un aboutissement en 2018-2019.

Par ailleurs, le Département « Milieu Ouvert » a été très mobilisé en 2015 et en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisée depuis le 1er janvier 2015 à l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes...) et d'être opérationnel dès janvier 2015.

De nombreux projets ont abouti et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert. La renégociation de la convention PEF en 2016 a permis en 2017 et 2018 la mise en place de nouvelles fiches actions transversales (notamment la réflexion de la création de 2 appartements semi-autonomes à l'horizon 2019 et la réflexion d'un dispositif d'attente transversal AEMO/SEMO/SPMO).

## LA GPEC

Dans la perspective de cette nouvelle organisation, nous avons anticipé dès 2013 les nombreux mouvements du personnel en prévoyant la mise en place de mobilité au sein de notre Département Milieu Ouvert.

Nous prévoyons dans les 3 ans à venir environ une dizaine de départs à la retraite au SEMO (une trentaine au sein du Département Milieu Ouvert) et dans cette perspective, un travail à mener afin que la transmission des savoirs faire puisse s'opérer et de nouvelles compétences à se doter.

La création d'un poste de directeur-adjoint avait été actée et finalisée fin 2014. Anais HERIN a été embauchée sur ce poste. Nous avons vu tout l'intérêt depuis 2015 de la pertinence de cette fonction au sein d'un Département important composé de 4 services regroupant toutes les activités du Milieu Ouvert du pôle Protection de l'Enfance de l'ACSEA (AEMO, AEMO Systémique, DALA, SEMO, SPMO, MJIE, Réparation Pénale, Médiation familiale et l'ARPE).

Le passage à 1 chef de service pour 2 SEMO a démarré courant de l'été 2014 avec les 2 SEMO du Pays d'Auge. Il s'est poursuivi au départ à la retraite d'un chef de service sur le territoire Caennais en 2016.

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche de trois nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert en 2014. Mais deux psychiatres sont partis en 2015 et deux autres ont fait valoir ses droits à la retraite en 2016 et 2017 avec pour conséquence de revenir à l'état initial avant les embauches de 2014.

A court terme, sans embauche dans cette fonction, il faudra la repenser et proposer de nouvelles modalités de travail en réseau.

## LES LOCAUX / LES TRAVAUX

En 2018, en rapport à la fois à la mise en conformité PMR ainsi que dans le cadre de la réorganisation territoriale avec la création du 8ème secteur d'AEMO, le déménagement de l'AEMO de Caen-Ouest de quai Vendeuvre à la Folie Cuvrechef s'est réalisé en juin 2018.

Pour 2019, 4 équipes sont concernées par un éventuel déménagement dans le cadre de la mise aux normes des locaux pour les PMR : l'AEMO de Vire (déménagement prévu en Février 2019), l'AEMO de Bayeux, l'ARPE du Bessin et le SEMO Leverrier (recherches en cours).

## LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès pour le plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du CIFA, que du GPAF, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'études et colloques.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de Président depuis le 1er avril 2015 et Mme Anais HERIN, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2018 se sont tenues à BIARRITZ les XXXVIIIèmes Assises dont le thème était « Le Projet pour l'enfant ou le paradoxe de l'intermittence... »

## POUR CONCLURE

En terme d'activité, le SEMO a totalement rempli ses objectifs d'activité (100,14 %) du point de vue de la convention (entre 98 et 102% de l'activité) mais nous ne pouvons nous satisfaire d'une liste d'attente sur certains secteurs du Département du Calvados.

Enfin, le SEMO poursuivra en 2019, son activité appuyée sur la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité. L'engagement de l'équipe, dans un esprit de continuité, restera total au profit des jeunes calvadosiens les plus vulnérables, connaissant une période d'importante fragilité.

secteurs du Département du Calvados.

Enfin, le SEMO poursuivra en 2018, son activité appuyée sur la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité. L'engagement de l'équipe, dans un esprit de continuité, restera total au profit des jeunes calvadosiens les plus vulnérables, connaissant une période d'importante fragilité.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Fiche repère : La restitution de la démarche d'amélioration de la qualité dans le cadre des rapports d'activités SEMO

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

La DACQ est démarche nouvelle que le DMO a découvert tout au long de l'année 2018.

Le DMO a fait le choix de mettre en place un travail autour de la co-formation qui est actuellement en cours. Suite à ce travail les usagers feront partie intégrante de la DACQ (groupes de travail PACQ, groupes d'Evaluation interne...)

Le fonctionnement est basé sur :

Une participation obligatoire de tous les salariés à une instance de la DACQ (COMITE DE SUIVI, COPIL, GROUPES DE TRAVAIL...).

Le directeur préside le COMITE DE SUIVI, ce qui en fait une instance décisionnaire.

La notion du participatif est recherchée à tous les niveaux de la DACQ au DMO. Ainsi les animateurs sont des salariés volontaires, tous métiers et fonctions confondus.

Les décisions concernant la DACQ sont prises en COMITE DE SUIVI par son président (le directeur du DMO), éclairé par les animateurs de COPILS.

Tous les secteurs, professions et territoires sont représentés dans les COPILS et dans les groupes de travail.

Les différents groupes de l'AEMO se sont réunis régulièrement et ont pu expérimenter cette nouvelle façon de travailler en groupes.

Ce nouveau système de réflexion et d'action entraîne des changements sur les équipes tant pour les Intervenants Socio Educatif que pour les chefs de service, voire même des inquiétudes (surcharge de travail, éparpillement de la pensée...).

Il est évident qu'un fonctionnement participatif bouscule les dynamiques existantes mais cela a produit un réel intérêt pour les membres de la DACQ, toutes instances confondues.

Tous les salariés participaient, en effet, à des groupes de travail bien avant la DACQ. Ces groupes produisaient peu d'écrits et parfois même se terminaient sans produire aucun effet sur nos pratiques. La DACQ structure, organise et surtout rend les travaux de réflexion lisibles par tous.

Même si les objectifs ne sont pas tous atteints, l'un d'entre eux et non le moindre l'est : **Travailler ensemble afin de faire évoluer notre pratique au bénéfice des personnes que nous accompagnons tous les jours.**

Un seul mot d'ordre : Participation, Respect et Humilité quant à cette nouvelle dynamique au DMO.

### L'ÉVALUATION INTERNE SEMO

DOMAINES ET THÈMES ÉVALUÉS DANS L'ANNÉE		PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU TRAVAIL D'ÉVALUATION RÉALISÉ	PARTICIPATION DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS ET DES PARTENAIRES
ENVIRONNEMENT	TERRITOIRE	L'équipe du SEMO a travaillé sur ce thème. Tout d'abord en se formant à l'évaluation interne (critères indicateurs) à la Direction générale avec Céline BUNEL, chargée de développement qualité évaluation. Le groupe a ensuite fait le choix d'investiguer via des questionnaires, envoyés au salariés du SEMO.	

### LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

ACTIONS PRÉCÉDEMMENT MISES EN ŒUVRE, ÉVALUÉES DURANT L'ANNÉE 2018	OBJECTIFS ATTEINTS AVEC MESURE DE L'IMPACT	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Groupe Moniteur Educateur au SEMO	Le groupe a fini son travail à savoir comment accueillir les collègues Moniteurs-Educateurs nouvellement arrivés au SEMO. Ce groupe s'est réuni pour la dernière fois en 2018.	Pas de participation des usagers ni des partenaires.



ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION	OBJECTIFS VISÉS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Groupe Dossier dématérialisé SEMO	Créer et travailler sur un dossier dématérialisé avec le logiciel EIG.	Pas de participation des usagers ni des partenaires.
Groupe Hébergement SEMO / SPMO	Le groupe a eu quelques difficultés à comprendre la commande du COFIL SEMO/SPMO. Les travaux reprendront en 2019 afin de lister toutes les possibilités d'hébergement au SEMO et au SPMO. L'objectif étant une mise en commun des différentes solutions d'hébergement, puis une mutualisation en fonction des besoins des usagers.	

# DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

## SERVICE DE PLACEMENT EN MILIEU OUVERT (SPMO)



6 Place Boston  
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR  
**Tél.** 02 31 35 83 40  
**Fax.** 02 31 35 83 41

**Directeur :** Salvatore STELLA  
**E-mail :** directeur.dmo@acsea.asso.fr  
**Directrice adjointe :** Anaïs HERIN  
**E-mail :** directrice-adjointe.dmo@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1969450

**Année de création :** 1967

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint Conseil Départemental du Calvados et DTPJJ Basse Normandie en date du 26 janvier 2017, portant renouvellement de l'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour accueillir 50 jeunes garçons et filles de 16 à 21 ans.

### OBJECTIF GENERAL

Le SPMO a pour objectifs le maintien du jeune dans son milieu de vie, et, suivant son âge, en milieu scolaire ou professionnel, en favorisant son insertion et son autonomie sociale, en lien avec son réseau familial. Les interventions se situent auprès de l'usager et de son environnement habituel. L'accompagnement proposé recherche prioritairement les services et prestations de droit commun afin de répondre aux besoins des jeunes.

### PUBLICS ET DISPOSITIFS

Le SPMO accompagne 50 jeunes toute l'année, garçons et filles âgés de 16 à 21 ans rencontrant des difficultés familiales et sociales, généralement anciennes et ayant eu des retentissements, importants et toujours prégnants, sur leur capacité à investir leur devenir tant sur les plans de leur maturation personnelle (santé, hygiène, relations aux autres) que sur ceux de leur autonomie et leur participation sociale (scolarité, formation professionnelle, insertion dans le monde du travail, accès au logement...).

Les accompagnements sont soutenus par une équipe pluridisciplinaire (Chefs de Service, Médecin Psychiatre, Psychologue, Intervenants Socio-Educatifs, Secrétaire) et pilotés par les intervenants socio-éducatifs intervenant auprès des usagers et de leur environnement. Chaque usager bénéficie de l'appui d'un intervenant socio-éducatif référent, pour aider et soutenir la réalisation de son projet. Ainsi, chaque référent éducatif accompagne neuf jeunes permettant ainsi un suivi de proximité. Cette importante mobilisation permet de mettre en oeuvre des dynamiques favorables et adaptées aux besoins.

En fonction de l'âge du jeune accompagné, le SPMO oriente prioritairement son action en réponse aux besoins :

- de soutien à la scolarité, à la formation et à l'insertion professionnelle,
- de soutien aux démarches vers la santé, le logement, les loisirs,
- de soutien dans le cadre de difficultés relationnelles au sein de la famille,
- de soutien afin de favoriser l'autonomie et l'inclusion sociale,
- de soutien dans la vie quotidienne.

L'intervention du SPMO nécessite l'adhésion du jeune et de ses parents (ou représentants légaux) s'il est mineur, à un projet d'accompagnement dont il sera partie prenante et qui ne peut, de ce fait, réussir sans une adhésion. Cependant, les mesures judiciaires sont exécutoires et bien que l'adhésion des justiciables soit prépondérante, pour autant l'intervention conserve son caractère impératif.

## PRESCRIPTEURS

Conseil Départemental - Mesures Administratives (mineurs et majeurs) :

- à la demande des Services du Conseil Départemental représentés par la Direction de l'Enfance et de la Famille pour les mineurs sur demande des parents ou représentants légaux (16-18 ans),
- dans le cadre d'un Contrat d'Accueil Social Jeune Majeur (CASJM) signé avec les services de la Direction de l'Enfance et de la Famille du Conseil Départemental et le jeune majeur (18 - 21 ans) - Décret 75-96 du 18/02/1975

Magistrats - Mesures Judiciaires (mineurs) :

- suite à un Jugement en Assistance Educative pour les mineurs (16 -18 ans) dans le cadre de l'Article 375 du Code Civil.

## FINANCEUR

Conseil Départemental du Calvados, facturation selon un prix de journée, puis dotation globalisée du fait de la Convention « Protection de l'Enfance et de la Famille » entre le Conseil Départemental et l'ACSEA en 2014.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Le SPMO intervient auprès des jeunes originaires du Calvados. Son territoire d'intervention se situe sur l'ensemble du département du Calvados.

Des contrats spécifiques peuvent être négociés avec les Conseils départementaux limitrophes (Manche-Orne-Eure) dans la mesure où un jeune déciderait de s'installer dans le Calvados. Ceci nécessiterait préalablement l'accord du Conseil Départemental du Calvados.

## PARTENAIRES ET RESEAUX

Services sociaux du Conseil Départemental, CCAS, Éducation Nationale, Établissements et Services sociaux habilités, Services du champ de : la santé (CHU, EPSR, CMP, Maison des Adolescents du Calvados, Hébergement Thérapeutique, service de santé scolaire, réseau de santé, planning familial, ...), du logement (CLAJ, FJT, bailleurs sociaux, bailleurs privés...), de la formation, des transports (Twisto, Bus Verts, SNCF...), les organismes de protection sociale : (CAF, CPAM, MSA).

## ACTIVITÉ 2018

- **Nombre de journées**

prévues	18 250
réalisées	18 347
activité réalisée	100,53 %
- **Nombre de situations suivies dans l'année**

Jeunes présents au 1er janvier 2018	54
Entrées	32
Sorties	40
Jeunes présents au 31/12/2018	46
Total des jeunes suivis	86
- **Durée moyenne des prises en charge** 1 an 2 mois 24 jours

### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PRISES EN CHARGE

CALVADOS (PAR ARRONDISSEMENT)	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	MAGISTRAT
Bayeux	2	6
Caen	22	35
Lisieux	6	4
Vire	3	8
<b>TOTAL CALVADOS</b>	<b>33</b>	<b>53</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>86</b>	

### ORIGINE DES NOUVELLES PRISES EN CHARGE ET ÂGE À L'ADMISSION

	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	MAGISTRAT
16 < 18	4	22
18 < 21	6	0

### RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (SEXE ET ÂGE)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL				MAGISTRAT			
16 - 18 ANS		18 - 21 ANS		16 - 18 ANS		18 - 21 ANS	
GARÇON	FILLE	GARÇON	FILLE	GARÇON	FILLE	GARÇON	FILLE
5	6	11	11	32	21	0	0
33				53			

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (PAR ORGANISME PAYEUR)	MINEURS		MAJEURS	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	33,30 %	11	66,70 %	22
MAGISTRAT	100 %	53	0 %	0

HÉBERGEMENT	A L'ADMISSION	AU 31/12 OU À LA SORTIE
Famille naturelle	59	45
Foyer jeunes travailleurs	15	13
Logement indépendant (dont mis à disposition par le Service)	3	13
Famille d'accueil	4	1
Placement en Foyer de l'Enfance / CHRS	1	2
SDF ou SDC	0	2
Hôtel	2	1
Ami(e), petit(e) ami(e)	2	5

Tiers dignes de confiance	0	1
Internat scolaire	0	1
Parents petit(e) ami(e)	0	2

### TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2014 ET 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>ADMISSIONS</b>					
Demandes étudiées (ensemble demandes reçues)	75	68	57	67	58
Demandes sans suite	15	15	9	13	11
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	12	13	12	9	15
Admissions Totales	48	40	36	45	32
<b>DÉPARTS ET ORIENTATIONS</b>					
Retour en famille					
Suivi éducatif en milieu ouvert					
Orientation secteur médico-social					
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage					
Non adhésion de la famille ou du jeune au projet					
Retour dans les dispositifs de droit commun					
Non renseigné					
TOTAUX	-	-	-	-	-
<b>ORIGINE DES DEMANDES (EN %)</b>					
MDPH / CDA					
Conseil départemental					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice					
<b>DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE</b>					
En années	1	1	-	1	1
En mois	10	3	11	5	2
En jours			10	3	24
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ</b>					
Total Prévisionnel - Journées	18 250	18 250	18 300	18 250	18 250
Total Réalisé - Journées	18 355	17 682	18 090	17 562	18 347
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS</b>	105	- 568	- 210	- 688	97

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

L'activité annuelle est supérieure au prévisionnel, avec 18 347 journées réalisées pour 18 250 attendues (soit + 0,53%). Cette année, le nombre d'usagers accompagnés a baissé (soit 86 situations au total ; pour rappel 91 jeunes suivis en 2017).

En 2018, 2017 et 2016, la totalité des jeunes accompagnés sont originaires du département du Calvados. En 2015, seul un usager était originaire d'un autre Département.

Pour cette année 2018, les usagers Calvadosiens se répartissent sur les arrondissements de la manière suivante :

- 57 pour l'arrondissement de Caen
- 8 pour l'arrondissement de Bayeux
- 10 de l'arrondissement de Lisieux
- 11 de l'arrondissement de Vire

Parmi les 86 usagers accompagnés cette année 2018, nous observons, sur l'origine de la demande (administrative et judiciaire) :

- 40,02% de l'activité à la demande d'un Conseil Départemental. Rappel pour 2017 : 53,59 %
- 59,98% de l'activité à la demande des juges des enfants du tribunal de Caen. Rappel pour 2017 : 46,41 %

Ces éléments révèlent que les interventions à caractère administratif tendent à diminuer très fortement, face à une demande à caractère judiciaire, en forte augmentation.

Parmi les 86 usagers accompagnés au total (suivi administratif et suivi judiciaire) cette année 2018, nous observons la répartition suivante entre nombre de mineurs et de majeurs :

- 25,15% de l'activité concernent des majeurs de 18 à 21 ans. Rappel pour 2017 : 40,04%
- 74,85 % de l'activité concerne des mineurs de 16 à 18 ans. Rappel pour 2017 : 59,96%

Ces éléments mettent en évidence, une baisse importante continue du nombre de jeunes majeurs accompagnés au profit d'une augmentation des mineurs de 16 à 18 ans.

Parmi les 33 situations suivies à la demande du Conseil Départemental du Calvados, nous notons sur la répartition suivante entre les mineurs et les majeurs :

- 22 situations concernent des majeurs. Rappel pour 2017 : 44 situations, 2016 : 37 situations.
- 11 situations concernent des mineurs. Rappel pour 2017 : 7 situations, pour 2016 : 10 situations.

Nous observons une baisse importante (50%) du nombre de majeurs adressés par le Conseil Départemental et une légère augmentation des mineurs orientés par cette même collectivité territoriale.

Tous les jugements en Assistance Educative concernent des mineurs, depuis l'arrêt décidé en 2012 par le Conseil d'Administration de l'ACSEA de suivre des Jeunes Majeurs sur Ordonnance Judiciaire, non financés par l'Etat (via la Protection Judiciaire de la Jeunesse) depuis 2010. (Pour rappel pour 2012 : 3 situations concernées.)

Il apparaît que le rapport entre le nombre de garçons et de filles accompagnés ne montre pas d'évolution notable.

La durée moyenne d'accompagnement s'établit, pour cette année 2018, à 1 an 2 mois et 24 jours (en baisse de 3 mois par rapport en 2017).

Pour rappel :

- 2017 : 1 an 5 mois et 3 jours
- 2016 : 11 mois et 10 jours
- 2015 : 1 an
- 2014 : 1 an 1 mois
- 2013 : 1 an 2 mois et 21 jours
- 2012 : 1 an 4 mois
- 2011 : 1 an 7 mois

Cette baisse continue et notable de la durée d'accompagnement, sur les six années passées, montre l'application du service à ne pas inscrire ses interventions d'emblée sur une longue durée, mais à les réduire selon les objectifs à suivre pour chaque projet des jeunes. Aussi, le recours, dès que possible, aux dispositifs de droit commun, permet de ne pas maintenir notre intervention plus que nécessaire.

La hausse concernant des jeunes arrivant plus tôt dans le dispositif (entre 16 et 17ans).

Cependant, nous avons pu parfois observer que le raccourcissement de plusieurs mesures éducatives, par le prescripteur, ne permettait pas pour autant une intervention éducative suffisamment longue pour mener à bien des objectifs durables fixés au début de l'intervention.

En ce sens, l'importance de prendre soin de chaque situation, dans une approche « sur mesure » évaluable, se révèle un gage de qualité.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

L'accompagnement éducatif très individualisé exercé par le SPMO s'incarne par la mission dédiée de référent confiée aux éducateurs spécialisés du service. Notre ratio d'encadrant éducatif (1 intervenant pour 9,09 usagers, du fait de 5,5 ETP éducatifs pour 50 places) permet une action soutenue et une réactivité permanente, le SPMO étant ouvert sur les 52 semaines de l'année. Pour autant, ces derniers ne travaillent pas de manière isolée, mais font reposer le sens de leurs actions sur la qualité du travail pluridisciplinaire.

On constate cette année que les mesures sont plus courtes, un turn over des situations plus important et une baisse du nombre des accompagnements éducatifs à destination des jeunes majeurs.

De plus, une permanence éducative quotidienne (hors week-end), y compris sur toutes les périodes de vacances scolaires, au sein du Service est assurée par l'un des éducateurs spécialisés, de sorte à être disponible pour les jeunes désirant être reçus sans rendez-vous préalables.

Mais le SPMO travaille avec un important réseau partenarial diversifié intervenant sur les champs de la scolarité, de la formation, du logement, de la santé, des loisirs...

Aussi, faisant des dispositifs de droit commun la première ressource mobilisable pour et par les jeunes, le travail soutenu avec les USDA et les Circonscriptions d'Action Sociale du Conseil Départemental du Calvados demeure une priorité pour tous les salariés du SPMO.

Depuis 2015, la nouvelle organisation associative a pris forme, avec notamment le rattachement du SPMO au sein d'un nouveau Département Milieu Ouvert (AEMO, SEMO, SIMAP) de l'ACSEA avec une direction unique. Le SPMO a travaillé l'an dernier sur un déménagement du Boulevard Lyautey à Caen sur de nouveaux locaux accessibles aux personnes à mobilités réduites. Le déménagement s'est concrétisé en juin 2017 dans des locaux au Citis à Hérouville St Clair à proximité du Tram et donc accessibles à tous. Les locaux sont aux normes PMR.

Dans le cadre de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité du service rendu aux personnes accompagnées, l'équipe du SPMO a élaboré un « livret d'apprentissage » destiné aux collègues apprentis recrutés au SPMO. Ce livret a vocation à les accompagner tout au long de leur formation.

A la suite de co-formation menée en 2017 entre le Département Milieu Ouvert et ATD Quart-Monde, les courriers à destination des familles mentionnent la possibilité, pour les familles, d'être accompagnées lors des rendez-vous avec le service, de la personne (de confiance) de leur choix. Les parents militants d'ATD Quart-Monde avaient insisté lors de la co-formation, sur l'importance du respect et de la promotion de ce droit des usagers, permettant aux personnes reçues d'être rassurées et plus à l'aise dans leurs relations avec le service.

En 2018, le DMO a poursuivi sa collaboration avec ATD Quart-Monde pour préparer 4 journées de réflexions communes sur les notions de besoins de l'enfant, de danger, de risque de danger, de protection qui auront lieu au cours du premier semestre 2019.

A partir d'une réflexion sur les rapports d'échéance des 3 services exerçant des AED et des AEMO (le service d'AEMO, le SEMO et le SPMO) et de leur « conformité » aux nouvelles dispositions législatives de 2016, deux groupes de travail réunissant une trentaine de professionnels du DMO ont élaboré un guide intitulé « Repères en protection de l'enfance ». Les questions relatives aux enjeux du rapport d'échéance, concernant également ses destinataires et son contenu ont conduit les deux groupes de réflexion à travailler sur l'évaluation pluridisciplinaire menée par chaque équipe pour chaque enfant accompagné. En dernier lieu, les groupes de travail ont proposé d'apporter aux professionnels du DMO des repères sur les besoins de l'enfant et de l'adolescent à partir des travaux menés au niveau national et lors de la journée institutionnelle du DMO du 24 janvier 2017. Remis à chaque professionnel, cet outil a vocation à l'accompagner dans son intervention auprès des familles et des enfants, dans ses réflexions et analyses et dans leur rendu-compte.

A partir d'une nouvelle trame pour les rapports d'échéance commune aux 3 services du DMO (AEMO, SEMO et SPMO) et en lien avec le travail mené avec ATD Quart-Monde, les conclusions des rapports d'échéance doivent comporter l'avis des parents et des enfants sur le déroulement de la mesure et sur les préconisations du service.

Créé par la loi de mars 2007 réformant la protection de l'enfance et réaffirmé par celle de 2016 relative à la protection de l'enfant, le Projet Pour l'Enfant et sa Famille (PPEF) se met en place, en 2018, dans le département du Calvados, sous l'impulsion du Conseil départemental qui en est le garant pour chaque enfant bénéficiaire d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance. Au DMO, les équipes ont pris connaissance du document PPEF du Conseil départemental et ont travaillé à son intégration dans le déroulement de la mesure et dans le travail mené avec les familles.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2019 OU POUR L'AVENIR

Rappel : Le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2015 puis en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisée le 1er janvier 2015 à l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes...) et d'être opérationnel dès 2015.

De nombreux projets ont abouti et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert. La renégociation de la convention PEF en 2016 a permis en 2017 la mise en place de fiches actions transversales.

Des salariés du SPMO ont participé à une co-formation professionnels/usagers mise en place en avril 2017 au sein du Département Milieu Ouvert en partenariat avec ATD Quart Monde.

La DACQ (Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité) a été mise en place en fin d'année 2017. Les salariés du SPMO y ont participé activement pendant toute l'année 2018.



## LA GPEC

Nous ne prévoyons pas dans l'immédiat de départ à la retraite au SPMO (30 à venir au sein du Département Milieu Ouvert).

Un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche de trois nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert en 2014. Cependant, deux psychiatres sont partis en 2015 et deux autres ont fait valoir leurs droits à la retraite en 2016 et 2017 avec pour conséquence de revenir à l'état initial avant les embauches de 2014.

A noter que le SPMO a une psychiatre dans ses effectifs et n'est pas concerné par la carence de ces postes sur les autres services du DMO.

## LES TRAVAUX

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, après l'aboutissement des travaux à Trouville, qui accueille à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Deauville dans les mêmes locaux en décembre 2015.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, Le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015) a déménagé en juin 2016 dans des nouveaux locaux à Caen sur La Folie Couvrefief (locaux mutualisés avec le SAP du Département Insertion Prévention de l'ACSEA).

Nous avons courant 2017 déménagé le SPMO. Le déménagement s'est effectué sur la commune d'Hérouville St Clair (place Boston).

Nous avons en 2018 inauguré le SPMO et 2019 sera consacré à l'amélioration de l'acoustique dans les locaux.

## LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès pour le plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du CIFA (Compte Investissement Formation Adhérent) que du GPAF (Gestion Prévisionnelle des Actions de Formation), et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'études et colloques.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de Président depuis le 1er avril 2015 et Mme Anais HERIN, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2018 se sont tenues à BIARRITZ les XXXVIIIèmes Assises dont le thème était « Le Projet pour l'Enfant ou le paradoxe de l'intermittence...! ».

## POUR CONCLURE

En termes d'activité, le SPMO a rempli ses objectifs d'activités du point de vue de la convention (entre 98 et 102% de l'activité).

En 2018, comme en 2015, 2016 et 2017, nous avons pris acte des nouveaux critères imposés par les services du Conseil Départemental concernant les jeunes majeurs même si nous pouvons noter que chaque situation est analysée au cas par cas par les services du CD du Calvados.

Enfin, le SPMO poursuivra en 2019, son activité appuyée sur la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité. L'engagement de l'équipe, dans un esprit de continuité, restera total au profit des jeunes calvadosiens les plus vulnérables, connaissant une période d'importante fragilité.

Le SPMO devra également en 2019 réécrire son projet de service arrivant à terme.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Fiche repère : La restitution de la démarche d'amélioration de la qualité dans le cadre des rapports d'activités SPMO

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

La DACQ est démarche nouvelle que le DMO a découvert tout au long de l'année 2018.

Le DMO a fait le choix de mettre en place un travail autour de la co-formation qui est actuellement en cours. Suite à ce travail les usagers feront partie intégrante de la DACQ (groupes de travail PACQ, groupes d'Évaluation interne...)

Le fonctionnement est basé sur :

Une participation obligatoire de tous les salariés à une instance de la DACQ (COMITE DE SUIVI, COPIL, GROUPES DE TRAVAIL...).

Le directeur préside le COMITE DE SUIVI, ce qui en fait une instance décisionnaire.

La notion du participatif est recherchée à tous les niveaux de la DACQ au DMO. Ainsi les animateurs sont des salariés volontaires, tous métiers et fonctions confondus.

Les décisions concernant la DACQ sont prises en COMITE DE SUIVI par son président (le directeur du DMO), éclairé par les animateurs de COPILS.

Tous les secteurs, professions et territoires sont représentés dans les COPILS et dans les groupes de travail.

Les différents groupes de l'AEMO se sont réunis régulièrement et ont pu expérimenter cette nouvelle façon de travailler en groupes.

Ce nouveau système de réflexion et d'action entraîne des changements sur les équipes tant pour les Intervenants Socio Educatif que pour les chefs de service, voire même des inquiétudes (surcharge de travail, éparpillement de la pensée...).

Il est évident qu'un fonctionnement participatif bouscule les dynamiques existantes mais cela a produit un réel intérêt pour les membres de la DACQ, toutes instances confondues.

Tous les salariés participaient, en effet, à des groupes de travail bien avant la DACQ. Ces groupes produisaient peu d'écrits et parfois même se terminaient sans produire aucun effet sur nos pratiques. La DACQ structure, organise et surtout rend les travaux de réflexion lisibles par tous.

Même si les objectifs ne sont pas tous atteints, l'un d'entre eux et non le moindre l'est : **Travailler ensemble afin de faire évoluer notre pratique au bénéfice des personnes que nous accompagnons tous les jours.**

Un seul mot d'ordre : Participation, Respect et Humilité quant à cette nouvelle dynamique au DMO.

### LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

ACTIONS PRÉCÉDEMMENT MISES EN ŒUVRE, ÉVALUÉES DURANT L'ANNÉE 2018	OBJECTIFS ATTEINTS AVEC MESURE DE L'IMPACT	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Carnet d'accompagnement de l'Apprenti du SPMO.	Le carnet est terminé et validé. Il est maintenant à la disposition de tous sur le serveur DMO.	

ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION	OBJECTIFS VISÉS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Groupe Hébergement SEMO / SPMO	Le groupe a eu quelques difficultés à comprendre la commande du COFIL SEMO/SPMO. Les travaux reprendront en 2019 afin de lister toutes les possibilités d'hébergement au SEMO et au SPMO. L'objectif étant une mise en commun des différentes solutions d'hébergement, puis une mutualisation en fonction des besoins des usagers.	
Groupe intervention collective SPMO	Après avoir réfléchi à la notion d'intervention collective, l'équipe du SPMO a ensuite mis en place des expérimentations.  En 2019 le groupe s'ouvrira au DMO afin de partager les expériences et ainsi construire une réflexion commune. Le SPMO souhaite s'enrichir des expériences des autres services (SEMO-AEMO) en référence aux jeunes accompagnés (mineurs-majeurs..) qui ne répondent pas aux mêmes besoins, intérêts et finalités dans le cadre d'activités proposées. Limites et écueils à éviter ?	Participation des usagers du SPMO aux expérimentations.

Dans le cadre de la démarche DACQ l'équipe du SPMO a travaillé en 2018 sur la création d'un carnet de l'apprenti(e) au SPMO (formation pratique). En effet ce travail a été l'occasion de retravailler en équipe sur l'accueil de l'apprenti éducateur (3 ans au sein du service), du programme de formation pratique (progression sur les 3 années) à mettre en place auprès de l'apprenti en tenant compte de l'alternance (centre de formation et périodes au SPMO), de présenter le SPMO, son environnement et les objectifs concernant l'accompagnement éducatif auprès des jeunes et leur famille.

Ce carnet est un guide-repère en direction de l'apprenti(e) qu'il utilise tout au long de son apprentissage. Ce travail d'amélioration de l'accompagnement a permis d'inscrire l'équipe dans une dynamique positive comme lieu de formation pratique en direction d'un apprenti éducateur.

Les rencontres ont débuté au cours du dernier trimestre 2017 pour être finalisé en août 2018 par la validation du carnet d'accompagnement par le Directeur du DMO.

Ce travail ouvre de nouvelles perspectives d'amélioration de nos outils, sur une réflexion au sein des différents services du DMO concernant le livret d'accueil des stagiaires. Ce thème est prévu pour l'année 2019.

L'équipe du SPMO a souhaité porter une réflexion dans le cadre de la DACQ sur l'organisation d'activités collectives au sein du service à destination des usagers. Dans un premier temps cette réflexion s'est portée sur l'expérimentation de ces supports au sein du service (enjeux, objectifs, impact, bénéfices, freins..).

Dans un deuxième temps le SPMO souhaite ouvrir ce groupe de réflexion aux professionnels du DMO afin de croiser les expériences, remarques, projets pour nourrir les échanges et enrichir la pratique de mise en œuvre d'activités collectives.

Ce travail a débuté en début d'année 2018 et il se poursuivra sur l'année 2019.

Ce travail de réflexion, d'évaluation a permis de proposer une nouvelle offre de service portée par les encadrants du SPMO auprès des usagers.

Le SPMO est aussi inscrit dans le cadre de la DACQ par ses participations au Comité de suivi ainsi qu'au Copil dont les instances se réunissent régulièrement.

# DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

## SERVICE D'INVESTIGATIONS, DE MÉDIATION ET D'ACTIVITÉS PÉNALES (SIMAP)



- Mesures Judiciaires D'investigation Educative
- Mesures De Réparation Pénale
- Espace De Rencontre
- Médiation Familiale

Antenne de CAEN  
31 Rue des Compagnons  
14000 CAEN

Antenne de Lisieux  
19 Rue Paul Doumer  
14100 LISIEUX

**Directeur :** Salvatore STELLA  
**E-mail :** directeur.dmo@acsea.asso.fr  
**Directrice adjointe :** Anaïs HERIN  
**E-mail :** directrice-adjointe.dmo@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1969437

**Année de création :** Service Social : 1945  
SOMO et COE : 1962  
SIS : 1990  
SIMAP : 2009

### AUTORISATION / HABILITATION

- **Mesures Judiciaires d'Investigation Educative :**  
Arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2012, autorisant la création de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) pour 354 mesures annuelles.  
Arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2014, portant habilitation du service d'investigation éducative pour l'exercice de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) pour 354 mesures annuelles.
- **Mesures de réparation pénale :**  
Arrêté préfectoral en date du 28 mars 1997, autorisant la création et l'habilitation du service de réparation pénale pour une capacité théorique du service fixée à 100 mesures individuelles sur l'année.  
Arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2004, portant autorisation de renouvellement d'habilitation pour une capacité théorique du service fixée à 130 mesures individuelles sur l'année  
Arrêté préfectoral en date du 7 mars 2013, portant autorisation de renouvellement d'habilitation pour une capacité théorique du service fixée à 130 mesures individuelles sur l'année
- **ARPE - Espace de rencontre :**  
Arrêté préfectoral en date du 19 août 2013, portant agrément d'un espace de rencontres Accueil Relais Parents Enfants (ARPE) sur LISIEUX, renouvelé le 9 octobre 2017.  
Arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017 portant agrément d'un espace de rencontres Accueil Relais Parents Enfants du BESSIN
- **Médiation familiale :**  
Conventions annuelles de subvention de fonctionnement.

## POPULATION

- **Investigation - IOE/MJIE**  
Filles et garçons mineurs de 0 à 18 ans.
- **Réparation pénale**  
Filles et garçons mineurs ayant commis un acte délinquant de 13 à 18 ans au moment des faits.
- **A.R.P.E . / Accueil Relais Parents Enfants**  
Enfants mineurs dont l'un des parents est momentanément privé de droit de visite et d'hébergement.
- **Médiation Familiale**  
Conflits conjugaux et intergénérationnels.

## FINANCEMENT

Rémunération à l'acte pour les mesures d'investigation et les mesures de réparation.  
Subventions de fonctionnement pour l'ARPE (DDCS/ Ministère du droit des femmes, Cour d'Appel, Conseil Départemental et Caisse d'Allocations Familiales du Calvados et pour la Médiation Familiale (Convention CAF, Conseil Départemental, Cour d'Appel, DRJSCS et MSA).

## OBJECTIFS

Le service d'Investigations, de Médiations et d'Activités Pénales a pour objectif de répondre à des demandes judiciaires précises tout en restant vigilant à ce que chaque personne concernée (enfants-parents-adultes) puisse y trouver un sens, dans le respect de leur souffrance, de leurs difficultés, de leurs potentialités.

## ACTIONS

Les mesures d'Investigation (IOE et MJIE) s'appuient sur une action clinique, d'approche pluridisciplinaire, auprès d'un mineur (voire de plusieurs) vivant en général dans son milieu familial.

Grâce à :

- un recueil d'informations, des entretiens tant avec les enfants, la famille qu'avec les partenaires sociaux (écoles, PMI, halte garderie ...)
- une analyse et une interprétation des tests psychologiques
- un bilan médico-psychologique

Elles permettent :

- d'évaluer une situation complexe dans laquelle se trouve exposé un enfant en difficulté
- d'émettre un avis sur l'évolution de cette situation
- d'apprécier les attitudes parentales et les possibilités de changement.

Ce travail d'évaluation fait l'objet d'un compte-rendu écrit dont le magistrat est destinataire. Ce compte-rendu constitué d'un rapport éducatif, et parfois psychologique et/ou psychiatrique, présentera dans ses conclusions une proposition d'orientation, argumentée, qui pourra être reprise par le Juge des Enfants lors de sa décision en audience, au plus tard dans un délai maximum de 6 mois à dater de l'ordonnance prise initialement. Cet espace temps permet d'accompagner les familles dans une démarche de réflexion autour de leur histoire, de leurs difficultés et de leurs potentialités.

Les mesures de Réparation Pénale pour mineurs : Il s'agit d'une mesure proposée par le Substitut du Procureur à un jeune a priori primo délinquant qui relègue les poursuites pénales comme ultime recours. Elle fait le choix de l'éducatif sur le répressif à partir de l'énoncé de la loi par le Délégué du Procureur.

L'Accueil Relais Parents Enfants (ARPE) a pour objectif la reprise des relations parents-enfants dans le cas de rupture par un accompagnement individualisé et une aide au rétablissement des liens.

La médiation familiale : Il s'agit « d'un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision (le médiateur familial) favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution ».

## SECTEURS D'INTERVENTION

Le Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales est mandaté sur l'ensemble du département du Calvados.

## LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE

### ANALYSE QUANTITATIVE DES SITUATIONS SUIVIES

ACTIVITÉ PRÉVISIONNELLE	ACTIVITÉ RÉALISÉE MINEURS /MJIE	MINEURS ENTRÉS	MESURES TERMINÉES	MINEURS SUIVIS SORTIES + EN COURS AU 31/12
429 mineurs	318	332	318	461

### MOUVEMENT DES EFFECTIFS

NOMBRE DE MINEURS	
Sorties de l'année	318
En cours au 31 décembre 2018	143
Ensemble	461

### ACTIVITÉ MINEURS (SORTIES) ET RÉPARTITION PAR SEXE

Origine des mesures :	TOTAL Mineurs	Mineurs délinquants 2/02/45	Jeunes en danger Art 375 CC	Majeurs 18/02/75	Garçons	Filles
Justice 100%	420	0	318	0	167	151

### TRANCHES D'AGE

MJIE - mineurs (sortis)

	Filles	Garçons	TOTAL
de 0 à 1 an	17	19	36
de 2 à 3 ans	20	16	36
de 4 à 5 ans	24	29	53
de 6 à 9 ans	47	49	96
10 à 13 ans	25	34	59
14 à 16 ans	15	17	32
17 à 18 ans	3	3	6
<b>TOTAL</b>	<b>151</b>	<b>167</b>	<b>318</b>

### MESURES SORTIES PAR CABINET

TEA 1	= 70
TEA 2	= 61
TEA 3	= 105
TEA 4	= 81
Cour d'appel	= 0

### ORIENTATIONS PRÉCONISÉES À L'ISSUE DES MJIE

AEMO	= 119
Placement / maintien de placement	= 76
Non lieu	= 40

SEMO	= 24
Mainlevée / dessaisissement	= 4
Mesure d'Accompagnement	= 8
SAMO	= 18
Délégation de compétence	= 1
SPMO	= 4
Majeurs	= 1
Autres	= 23

## LA RÉPARATION PÉNALE

### LES EFFECTIFS

Le solde 2017 équivaut à 24 mesures (20 garçons et 4 filles) qui seront mises en place au cours de l'année 2018.

Pour 2018, 124 jeunes ont été pris en charge sur les 169 convoqués, soit 73,38 % des jeunes convoqués.

33 d'entre eux bénéficient d'un suivi ou d'une prise en charge, que cela soit au titre administratif (Services Sociaux du Département, MDPH), de l'Assistance Educative ou de la Délinquance, soit 26,62 %.

Ce sont des garçons à 91,13 % (113) et des filles à 8,87 % (11).

Au total, ce sont 148 jeunes (24 mesures du solde 2017 et 124 réquisitions en 2018) qui ont été pris en charge par notre service.

### LA RÉPARTITION DES ÂGES

Age moyen des 124 jeunes reçus en 2018 dans le cadre de la mesure de Réparation Pénale (réquisitions)

AGES	10 ANS	11 ANS	12 ANS	13 ANS	14 ANS	15 ANS	16 ANS	17 ANS	18 ANS
Filles	0	0	0	1	3	2	2	0	3
Garçons	0	0	21	9	8	17	40	22	16

- 11 jeunes sont âgés de 10 à 13 ans, soit 8,87 %,
- 30 mineurs âgés de 14 à 15 ans, soit 24,20 %,
- 64 dont l'âge se situe dans la tranche 16 –17 ans, soit 51,61 %,
- 19 jeunes devenus majeurs entre la commission des faits et la mise en œuvre de la mesure, soit 15,32 %.

### LES DÉLITS AYANT MOTIVÉ LES CONVOCATIONS

Vol	26	15,38 %
Vol en réunion	17	10,06 %
Violence	28	16,57 %
Violence en réunion	05	2,96 %
Dégradation	08	4,73 %
Dégradation en réunion	11	6,51 %
Autres :	74	43,79 %



Menaces, port d'arme, outrage	06	8,11 %
Défaut permis de conduire, CEA	19	25,68 %
Infraction à la Législation aux Stupéfiants	15	20,27 %
Escroquerie, Dénonciation calomnieuse	01	1,35 %
Atteinte sexuelle, harcèlement, détention images pédopornographiques	03	4,05 %
Mise en danger d'autrui	01	1,35 %
Autres	29	39,19 %

## LA DURÉE DE PRISE EN CHARGE

La prise en charge s'effectue majoritairement sur une durée n'excédant pas six mois (de la date de réquisition à la date de sortie effective ou de facturation).

Sur 122 mesures sorties en 2018 :

- 97 ont été réalisées dans un délai de 1 à 3 mois, soit 79,51 %
- 24 dans un délai de 3 à 6 mois, soit 19,67 %
- et 1 dans un délai supérieur à 6 mois, soit 0,82 %

La moyenne de réalisation s'établit entre 1 et 3 mois.

En fin d'exercice 2018, le solde équivaut à 26 mesures qui seront mises en œuvre au cours de l'année 2018.

## L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS

### L'ACCUEIL RELAIS PARENTS - ENFANTS LISIEUX

ARPE	CAPACITÉ ANNUELLE	SORTIES CUMULÉES (DEPUIS 1/01)	RESTE À RÉALISER	EN COURS	ATTENTE	PRÉVISIONNEL SORTIE	
JUGE AU AFFAIRES FAMILIALES	24	33	-16	9	10		
JUGE DES ENFANTS		2			2		
COUR D'APPEL		3				1	
ADMINISTRATIF		2			1	0	
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>40</b>		<b>10</b>	<b>13</b>		

- 21 dossiers renvoyés au Jaf pour diverses raisons :
  - 14 car le parent non gardien avait l'obligation de rappeler, ce qu'il n'a pas fait
  - 1 car le parent non gardien est incarcéré
  - 1 car la mère gardienne est hospitalisée
  - 2 familles au Lotus
  - 2 refus d'ARPE
  - 1 renvoi au JAF car visites médicalisées en cours au SEMO

## L'ACCUEIL RELAIS PARENTS - ENFANTS BESSIN

ARPE	CAPACITÉ ANNUELLE	SORTIES CUMULÉES (DEPUIS 1/01)	RESTE À RÉALISER	EN COURS	ATTENTE	PRÉVISIONNEL SORTIE
JUGE AU AFFAIRES FAMILIALES	12	5	7	4	2	
JUGE DES ENFANTS				2		
COUR D'APPEL						
ADMINISTRATIF				1		
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>5</b>		<b>7</b>	<b>2</b>	

## LA MEDIATION FAMILIALE

Médiation familiale	Capacité annuelle augmentée au 01/09/16	Sorties cumulées (depuis 01/01) mesures effectives	Reste à réaliser	En cours	Attente	Sorties info sans suite	Sorties pas d'info	Mise à disposition*
MÉDIATIONS ORDONNÉES	50	9	17	4	11	18	9	
MÉDIATIONS SPONTANÉES		16		5	6	31	12	
DOUBLE CONVOCATION		8		1	6	40	6	
<b>TOTAL</b>		<b>33</b>		<b>10</b>	<b>23</b>	<b>89</b>	<b>27</b>	

Attention, pour les mesures en attente, cela ne veut pas dire qu'elles vont systématiquement s'enclencher, ce sera peut-être des infos sans suite, voire pas d'info.

\* Mise à disposition : Dans son jugement, le JAF informe les parties qu'elles peuvent faire appel à notre service pour une MF et nous adresse celui-ci.

- **NOMBRE DE RÉUNIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES :**
  - 12 janvier 2018, Honfleur ( ? personnes)
  - 2 juin 2018, Forum Caumont l'Eventé, Réseau Parentalité (30 personnes)
  - 5 octobre 2018, Forum Molay Littry, Clic « Comment aider sans s'épuiser (50 personnes)
  - 6 octobre 2018, Portes Ouvertes Résidence « Les Falaises Blanches », Domitys (Fenamef), Bayeux (20 personnes)
  - 5 novembre 2018, Ciné Débat Livarot, Clic, Film Photo de famille (50 personnes)
  
- **NOMBRE DE DEMANDES DE MÉDIATION : 182 (DONT 20 SOLDE 2017)**
  - Nombre de médiations ordonnées reçues 51
  - Nombre de demandes de médiations spontanées 70
  - Nombre de demandes de médiations issues de la double-convocation 61

- **NOMBRE DE RENDEZ-VOUS D'INFORMATION : 123 (À 195 PERSONNES)**
  - Nombre d'entretiens d'information ordonnés 28 (44 personnes)
  - Nombre d'entretiens d'information spontanés 55 (80 personnes)
  - Nombre d'entretiens d'information issus de la double-convocation 40 (71 personnes)
  
- **NOMBRE DE MESURES N'AYANT PAS DONNÉ SUITE APRÈS RENDEZ-VOUS D'INFOS : 89**
  - Nombre de mesures ordonnées par la justice 18
  - Nombre de médiations civiles conventionnelles 31
  - Nombre de médiations issues de la double-convocation 40
  
- **NOMBRE DE MESURES N'AYANT PAS HONORÉ LE RENDEZ-VOUS D'INFOS : 27**
  - Nombre de mesures ordonnées par la justice 09
  - Nombre de médiations civiles conventionnelles 12
  - Nombre de médiations issues de la double-convocation 06
  
- **NOMBRE TOTAL DE MESURES NOUVELLES DE MÉDIATIONS FAMILIALES TERMINÉES : 33**
  - Nombre de mesures ordonnées par la justice 09
  - Nombre de médiations civiles conventionnelles 16
  - Nombre de médiations issues de la double-convocation 08
  
- **NOMBRE TOTAL DE MESURES NOUVELLES DE MÉDIATIONS FAMILIALES EN COURS : 10**
  - Nombre de mesures ordonnées par la justice 04
  - Nombre de médiations civiles conventionnelles 05
  - Nombre de médiations issues de la double-convocation 01
  
- **NOMBRE TOTAL DE MESURES NOUVELLES DE MÉDIATIONS FAMILIALES EN COURS OU TERMINÉES : 43**
  - Nombre de mesures ordonnées par la justice 13
  - Nombre de médiations civiles conventionnelles 21
  - Nombre de médiations issues de la double-convocation 09
  
- **NOMBRE TOTAL DE MESURES DE MÉDIATIONS FAMILIALES EN ATTENTE DE L'ENTRETIEN D'INFO : 23**
  - Nombre de mesures ordonnées par la justice 11
  - Nombre de médiations civiles conventionnelles 06
  - Nombre de médiations issues de la double-convocation 06
  
- **NOMBRE TOTAL D'ENTRETIENS (MESURES SORTIES ET EN COURS) : 62**
  - Nombre d'entretiens dans le cadre des médiations ordonnées 16
  - Nombre d'entretiens dans le cadre des médiations spontanées 35
  - Nombre d'entretiens dans le cadre de la double-convocation 11
  
- **NOMBRE D'ACCORDS ORAUX OU ÉCRITS : 19 SUR LES 29 SORTIES**
  - Conclues dans le cadre des médiations ordonnées 03
  - Conclues dans le cadre des médiations spontanées 10
  - Conclues dans le cadre des médiations double-convocation 06

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

Le SIMAP est un établissement du Département Milieu Ouvert de l'ACSEA, qui regroupe quatre activités qui touchent le champ de la Protection de l'Enfance et plus largement à la famille et à la parentalité.

En dehors de la Médiation Familiale et de l'ARPE, qui peuvent être spontanées ou ordonnées (par le Juge aux Affaires Familiales ou, à titre plus exceptionnel, par le Juge des Enfants), les deux autres mesures sont exclusivement judiciaires.

La durée moyenne de nos interventions varie suivant le type de mesure entre 4 et 6 mois.

### LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE

La MJIE vise à recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale, le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit. Il s'agit d'une démarche dynamique de recueil d'éléments d'information visant à une compréhension de la situation, la vérification des conditions prévues par la Loi pour une intervention éducative dans le cadre judiciaire, mais aussi d'observation, d'analyse partagée dans un cadre interdisciplinaire en vue d'une aide à la décision (élaboration de préconisations d'aide).

De manière empirique, nous serions à même de penser à une dégradation des situations des mineurs qui nous sont adressées. Toutefois, nous observons une baisse sensible des préconisations de placements... En l'absence de données portant sur différents critères objectivables, il est difficile de donner une photographie concrète du public accueilli, sauf à attendre les résultats d'une étude statistique à laquelle nous (services publics et associatifs privés) avons collaboré sur le territoire bas normand et qui doit nous être communiquée par la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

### LA RÉPARATION PÉNALE

La mesure de Réparation Pénale, proposée par le Substitut du Procureur auprès des mineurs et exercée sous son contrôle, a pour objectif de favoriser une réponse éducative au délit commis. Elle a également pour ambition que le mineur ayant commis un premier délit comprenne mieux la portée de son acte et soit également amené à réparer le tort causé à la Société.

Depuis de nombreuses années, et de manière presque invariable, le public accueilli en Réparation Pénale est en majeure partie composé de garçons à 91,13 % ; les faits de vol, et d'atteinte aux personnes sont les motifs les plus communément cités comme motifs de convocation.

### L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS

L'ARPE est un espace de rencontre, lieu neutre, dont la finalité est de maintenir ou de restaurer des liens entre un enfant et le parent avec lequel il ne réside pas. Plus rarement, il peut concerner des grands-parents et leurs petits-enfants.

Concernant la typologie des publics accueillis à l'ARPE en 2018, il est à noter la présence chez certains parents de pathologies psychiatriques plus lourdes qui nécessitent une organisation adaptée. En effet, ces situations doivent être reçues seules, sans autre rencontre conjointe afin de permettre une rencontre la plus apaisée possible. Ces situations ne sont pas sans générer une certaine inquiétude chez les professionnels.

### LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale consiste en « un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations, dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution

Sur 2018 on recense un nombre croissant de médiations familiales liées aux divorces et aux séparations. Par ailleurs se confirme un nouveau profil de public ayant recours à la médiation familiale, les médiations intergénérationnelles mettant en avant des conflits autour des successions. Il est également à relever l'augmentation des médiations familiales ayant trait à des conflits entre des parents et des adolescents, dans une démarche d'aide et de soutien à la parentalité.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE

Les équipes du SIMAP (MJIE, Réparation pénale, ARPE et médiation) ont été très mobilisées par l'évaluation interne des 4 activités du service, menée en lien avec la Direction Recherche et Développement du siège. L'évaluation a été réalisée en seulement 6 mois et doit se poursuivre par la réécriture du projet de service. Des groupes de travail ont réuni les professionnels sur les 4 domaines d'évaluation définis au niveau associatif.

### LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE

En lien avec une baisse d'activité liée au comptage de l'activité en MJIE, les professionnels ont réfléchi à une autre répartition annuelle de l'activité de chacun. Ce travail a conduit chaque professionnel à augmenter le nombre de MJIE à réaliser sur l'année (44 MJIE pour un ETP au lieu de 38), à les compter sur l'année pleine et non sur 2 semestres (44 MJIE sur une année et non 19 par semestre). Cette augmentation n'est « tenable » que si le temps de réalisation de certaines MJIE se réduit. D'ordinaire conduites sur 6 mois, le service doit identifier les mesures qui peuvent être réalisées sur un délai plus court dès lors que le juge a besoin d'éléments sur une question précise et non sur l'ensemble de la situation, ou si seulement l'un des 2 parents doit être rencontré (comme c'est souvent le cas dans les délégations de compétence) ou lorsque les enfants sont déjà confiés à la DEF et que l'investigation ne portera que sur leurs parents, la DEF se chargeant d'apporter au magistrat les éléments relatifs aux enfants.

Par ailleurs nous poursuivons notre collaboration avec l'IRTS d'Hérouville Saint-Clair, en accueillant chaque année un voire deux stagiaires (Educateur Spécialisé ou Assistant de Service Social) de 2ème ou 3ème année de formation.

Enfin, nous avons travaillé avec l'école nationale de la magistrature de Bordeaux et le service a été agréé lieu de stage. Nous avons accueilli dès 2018 un auditeur de justice pendant 6 semaines, expérience qui sera renouvelée tous les ans.

### SUR LA RÉPARATION PÉNALE

Le service a presque réalisé son activité annuelle (122 sur 130 avec 8 mesures en cours de réalisation au 31 décembre) malgré un premier semestre difficile. Le rapprochement avec les services de la PJJ permettent de se répartir l'activité globale de réparation pénale et de répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles.

### SUR L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS

L'activité de l'ARPE, les mandatements ainsi que les listes d'attentes montrent à quel point cette activité doit être pérennisée et développée pour répondre au mieux aux personnes accompagnées, l'activité déjà doublée en 2018 sur le territoire de Lisieux devrait encore progresser en 2019. Le projet est en cours de réflexion avec la CAF du Calvados.

Nous avons travaillé en 2017 sur notre projet d'agrément et d'ouverture d'un nouveau point rencontre ARPE sur le territoire Bessin. Ouvert fin 2017, l'ARPE du Bessin a réalisé son activité prévue au cours de l'année 2018.

Les deux équipes, par le biais des deux chefs de service, ont élaboré des procédures concernant le déroulement de la mesure, communes aux deux antennes (Lisieux et Bessin). Un outil informatique a été créé pour décomposer l'activité et pour répondre plus facilement aux demandes d'éléments statistiques.

### SUR LA MÉDIATION FAMILIALE

L'association représentée par le Directeur du DMO et les deux médiateurs familiaux du SIMAP ont prêté serment à la Cour d'Appel de Caen au cours d'une cérémonie solennelle.

Au cours de l'année 2018, dans un souci de rapprochement des personnes sollicitant le service, l'équipe a déployé la médiation familiale sur le secteur du Pays d'Auge Nord, à Honfleur.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Après une mobilisation collective, impulsée par notre Direction Générale, pour permettre la signature, avec les autres établissements œuvrant dans le champ de protection de l'enfance, de la convention Protection Enfance Famille avec le Conseil Départemental et la mise en place de l'organisation par Pôle de notre Association, et le déménagement des locaux en 2016, l'enjeu pour 2019 est, de continuer l'accompagnement des équipes, l'inscription dynamique du SIMAP dans le Département Milieu Ouvert, du même champ mais où chacun conserve ses particularités.

Mais l'enjeu majeur en 2018 a été la mise en place des groupes de travail de l'évaluation interne. Cette évaluation a été finalisée dans son écriture en décembre 2018 et la réunion de restitution du rapport se fera en Février 2019. 2019 sera une année importante avec le démarrage de la réécriture du projet de service.

2019 devrait être également l'année de la consolidation de « l'ARPE du Bessin » sur Bayeux qui a démarré administrativement fin d'année 2017 mais au niveau de l'activité courant 2018.

Enfin dans les projets à venir, la CAF nous a sollicité afin d'augmenter la capacité de l'ARPE de Lisieux ; la PJJ ayant fait de même afin de diversifier notre territoire d'intervention en MJIE dans le Département de l'Orne.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

SIMAP : la restitution de la démarche d'amélioration de la qualité

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'entrée du SIMAP, dans la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité, s'est réalisée au dernier trimestre 2017 par le travail d'Évaluation Interne du service qui s'est prolongé en 2018 et finalisé en décembre de cette même année par la validation du rapport d'Évaluation Interne.

### DYNAMIQUE INTERNE

Il est à noter que cette démarche a été effectuée à « marche forcée » au regard des délais impartis sur le plan légal, du travail mené en vue d'augmenter la charge de travail en MJIE et de l'activité très soutenue en fin d'exercice 2017 afin de tenter de réaliser la capacité fixée par le financeur pour cette même année. Malgré ces conditions peu propices, l'équipe s'est pleinement mobilisée (hors obligations impérieuses) et ce, quelles que soient les activités concernées (MJIE, Réparation Pénale, Accueil Relais Parent Enfant, Médiation Familiale) alors que la loi nous imposait de réaliser cette démarche uniquement pour la MJIE. Chacun des membres de l'équipe s'est impliqué avec le souci de croiser ses pratiques professionnelles, en vue de les répertorier, de les mutualiser et de venir questionner les attentes des mandants, des partenaires et des personnes accompagnées, et afin de s'y ajuster.

### MOYENS MIS EN ŒUVRE (ORGANISATION, INSTANCES, ETC)

Quatre groupes de travail ont été constitués avec l'ensemble des professionnels du SIMAP, selon les domaines à évaluer et un comité de pilotage a été institué pour définir les axes de travail, suivre leurs avancées et les valider. Pour des raisons liées aux thématiques exploitées, les domaines 3 (projet de la structure) et 4 (organisation) ont fusionné. Sur le plan organisationnel, chacun des groupes de travail s'est réuni à trois ou quatre reprises sur la période comprise entre octobre 2017 et janvier 2018, et le COPIL une fois par trimestre sur toute la période, au delà du recueil de données et d'avis effectué auprès des mandants, des partenaires, et bien sûr des personnes accompagnées.

### LE PROJET DE SERVICE

Sa réécriture peut désormais s'engager selon une méthodologie qui sera dévoilée en équipe de Direction et présentée à l'ensemble des personnels du SIMAP, en fonction des points mis en exergue dans le plan d'amélioration de la qualité.

## L'ÉVALUATION INTERNE QUI S'EST DÉROULÉE EN 2018 FAIT APPARAÎTRE LES CONSTATS SUIVANTS :

DOMAINES ET THÈMES ÉVALUÉS DANS L'ANNÉE		PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU TRAVAIL D'ÉVALUATION RÉALISÉ	PARTICIPATION DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS ET DES PARTENAIRES
DROIT DES USAGERS, PERSONNALISATION	DROIT	L'information des personnes accompagnées sur leurs droits fondamentaux est à perfectionner au SIMAP. Il est préconisé dans un premier temps la formation des professionnels sur ce thème.	Questionnaire remis aux partenaires et aux usagers
	PARTICIPATION	Le SIMAP aujourd'hui ne propose pas de moyen de d'expression ni de participation. Il faut mettre en œuvre le modèle d'expression et/ou de participation le plus adapté aux différentes activités. Un travail de réflexion sur ce modèle via un questionnaire sera à mener.	
	PERSONNALISATION	Le SIMAP ne favorise pas aujourd'hui l'expression systématique des personnes accompagnées sur leurs attentes vis à vis de l'intervention à son démarrage. Des outils en vue de recueillir leur avis sont à créer.	
	SÉCURITÉ	Le SIMAP a travaillé sur le thème suivant : « Sécuriser le parcours en créant des liens partenariaux privilégiés ». Il faudra adapter les moyens matériels et humains du SIMAP pour gérer les flux d'activité et répondre de manière plus réactive aux besoins des familles. Il faut créer et/ou entretenir des liens réguliers avec les financeurs de chaque activité et avec les mandants.	
ENVIRONNEMENT	TERRITOIRE	L'évaluation interne du SIMAP montre qu'il faut améliorer la visibilité du service et conforter son inscription dans le territoire. En Créant des supports de communication adaptés au public	
	PARTENARIAT	Il faut répertorier et développer les partenariats existants et les modes de communication, en créant des supports de communication adaptés au public.	
	ASSOCIATION	Il faut revoir l'organisation au regard des spécificités des quatre services composant le DMO, en développant des rencontres inter services, par exemple.	

PROJET DE LA STRUCTURE	CONCEPTION	Construire de manière concertée le Projet de Service 2019 et organiser la mise en œuvre des Objectifs Stratégiques du Projet de Service 2019. Mettre en place des moyens de communication pérennes avec les partenaires identifiés et des représentants des familles.	Questionnaire remis aux partenaires et aux usagers
	SUIVI	Mise en œuvre d'un DU consultable par les salariés du SIMAP, DMO, les personnes accompagnées et les partenaires concernés par les situations suivies au SIMAP.	
	ADAPTATION	Adaptation des outils 2002-2 Communication auprès de l'environnement sur l'objet et le contenu des quatre activités.	
ORGANISATION	RESSOURCES HUMAINES	Créer des fiches de poste	
	ORGANISATION DU TRAVAIL	Pérenniser et développer les quatre activités en fonction des attendus des magistrats. Maintenir les rencontres avec les partenaires sociaux et sensibiliser les financeurs aux réalités et aux besoins rencontrés.	
	COMMUNICATION	Développer la lisibilité et la connaissance de l'organisation Créer les outils ou instances nécessaires	
	SYSTÈMES D'INFORMATION	Veiller à maintenir la qualité des écrits professionnels en les adaptant aux attendus des magistrats. Utilisation de guides internes Construire des moyens d'information adaptés aux partenaires et aux personnes accompagnées.	
	GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE	Transmettre les budgets annuels aux équipes. Organiser des rencontres régulières avec le service administratifs et financiers.	

- Il n'y a pas de PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité) 2018, car le SIMAP a travaillé sur l'évaluation interne.
- En 2019 l'équipe du SIMAP rejoindra la COMITE DE SUIVI du DMO en actualisant le comité qui proposera des axes d'amélioration en fonction de l'évaluation interne 2018.
- La réécriture du projet de service se mettra en place en 2019.



# DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF

## FOYERS ÉDUCATIFS ET SPFS



### PREAMBULE AU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DU DAFHE

Le Département Accueil Familial et Hébergement Éducatif (DAFHÉ) accompagne des enfants rencontrant des difficultés familiales et personnelles, nécessitant un accompagnement et le soutien d'une équipe pluridisciplinaire.

Cet accompagnement s'effectue dans le cadre :

- d'un Contrat en Accueil Social avec le Conseil Départemental ou d'un placement judiciaire,
- d'un suivi en service extérieur, c'est-à-dire une action éducative à domicile décidée par le Conseil Départemental ou une action éducative en milieu ouvert décidée par un Juge des Enfants.

Les enfants confiés au DAFHÉ ont des parcours de vie émaillés de difficultés qui nécessitent une protection, une assistance, une surveillance, une éducation qui peut comprendre, lorsque l'aide et le conseil à domicile ne sont pas suffisants, le retrait temporaire ou continu d'un mineur de son milieu de vie habituel, lorsque sa sécurité ou les conditions de son éducation n'y sont pas garanties.

La caractéristique des enfants et adolescents accueillis au DAFHÉ, quel que soit le modèle d'accompagnement proposé, est bien une profonde altération des liens familiaux, voire une absence totale dans certains cas ; des jeunes ayant subi des violences graves intrafamiliales, présentant une grande désaffection du système scolaire et d'accompagnement éducatif, un état de santé et du développement global défaillant nécessitant souvent du fait de handicaps ou déficiences repérées, une prise en charge médico-sociale et/ou médico-psychologique ou pédopsychiatrique en sus de l'accompagnement en protection de l'enfance. Et c'est bien la rareté de ces prises en charge effectives qui accentue leurs problématiques en terme de trajectoire, de projets et de perspectives.

La mission du DAFHÉ vise donc à sécuriser l'enfant, à favoriser son développement, son autonomie et son insertion sociale et professionnelle et à restaurer les liens familiaux. Elle s'inscrit dans une perspective de travail avec les familles dans la mesure du possible et avec l'environnement social des enfants et jeunes adultes.

Le DAFHE s'attache à mettre en place :

- Une intervention éducative de proximité avec l'équipe pluri-professionnelle : chefs de service socio-éducatifs, éducateurs, assistants de service social, assistants familiaux, psychologues, maîtres(esses) de maison, encadrants éducatifs de nuit, secrétaires et comptables, dans une démarche de « prendre soin ».
- Un projet personnalisé élaboré en concertation avec le jeune et sa famille à partir du cadre de la mesure éducative de placement ou de service extérieur défini, qu'il soit judiciaire ou administratif.
- Une intervention et un accompagnement forts avec le réseau et l'environnement familial, scolaire, professionnel, sanitaire...

Le DAFHÉ, dont la Direction se situe au 33 rue des Ecoles à Cormelles le Royal, est composé de deux entités administratives distinctes :

- **le Service de Placement Familial Spécialisé** (60 jeunes)
- **les Foyers Éducatifs** (109 jeunes).

## LE SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ (SPFS)

Le SPFS répond aux besoins des enfants en difficulté familiales, personnelles et sociales dans le cadre d'un accueil au domicile d'assistants familiaux, préalablement agréés par le Conseil Départemental. Le SPFS suit 60 enfants, de 4 à 18 ans, accueillis en familles d'accueil réparties sur le département du Calvados et accompagnés par des travailleurs sociaux et psychologues.

Les enfants suivis par le SPFS ont développé, en réaction à une situation familiale gravement perturbée et/ou à des traumatismes graves dans la petite enfance (maltraitance, abus sexuels), des difficultés de type comportementales, affectives, sociales. La majorité d'entre eux présente des troubles de l'attachement en lien avec une perturbation des relations précoces (discontinuité des liens affectifs...). La souffrance psychique et les troubles du développement (cognitif, psycho-affectif, social...) des enfants nécessitent le recours à une prise en charge spécialisée pluridisciplinaire ainsi qu'à un accueil quotidien au domicile d'un assistant familial.

Le service est spécialisé dans l'accompagnement de tous les temps de passages entre deux lieux de vie, deux environnements, à savoir de la famille de l'enfant à la famille d'accueil. C'est pourquoi le SAS, lieu de transition entre la famille et les professionnels mais aussi entre les parents parfois, permet de médiatiser les relations interpersonnelles et de sécuriser et respecter l'espace de chacun.

La complexité des situations rencontrées, l'intensité des troubles des enfants et des problématiques familiales demandent un fort accompagnement de l'enfant au sein de la famille d'accueil, de la scolarité, du soin, des loisirs... Les enfants sont soutenus par une équipe pluridisciplinaire dans toutes les étapes de leur développement.

## LES FOYERS EDUCATIFS

Les Foyers Educatifs (Dispositif d'Accompagnement Educatif Diversifié) accompagnent des jeunes de 11 à 21 ans en difficulté familiales, personnelles et sociales, au titre de la protection de l'enfance ou de l'ordonnance de 1945.

L'objectif des Foyers Educatifs est d'accompagner les enfants dans leur globalité en leur apportant un cadre contenant et sécurisant avec des modalités d'intervention diversifiées, modulables et évolutives.

Ces différentes modalités de suivis éducatifs priorisent l'apaisement de la situation familiale, la protection et la sécurisation du quotidien du jeune, la prise en compte de sa santé et la recherche de solutions de scolarisation, de formations adaptées ou de parcours de préparation au travail.

Selon les situations des jeunes, ces derniers bénéficient d'un soutien à domicile, d'un accompagnement dans le cadre d'un accueil individualisé, d'un accompagnement au sein d'un collectif de jeunes ; certains d'entre eux peuvent bénéficier en même temps de l'accueil sur l'espace de jour (Boost'Ado).

- 42 enfants accueillis dans le cadre d'un placement en hébergement collectif (35 enfants de 14 à 18 ans répartis sur 5 maisons et 7 enfants de 11 à 14 ans sur 1 maison). L'accompagnement en hébergement collectif permet d'inscrire les mineurs dans une vie quotidienne de groupe ; d'organiser et de partager des activités, de travailler les projets de scolarité, de formation et d'insertion professionnelle.
- 15 enfants de 16 à 18 ans accueillis dans le cadre d'un placement en hébergement individualisé (studios ou foyers de jeunes travailleurs) dit « internat externé ». Ces jeunes bénéficient d'un fort accompagnement dans l'apprentissage de la gestion du temps, de l'autonomie et du budget et peuvent participer selon leurs besoins aux activités du collectif.
- 10 enfants de 11 à 18 ans dans le cadre d'un Placement Educatif À Domicile (PEAD). Le PEAD s'appuie sur les potentialités des familles et des enfants pour faire évoluer le mode relationnel et privilégie l'exercice de la mesure de placement au domicile familial.
- 42 enfants de 11 à 18 ans, accompagnés dans le cadre d'une mesure éducative de suivi éducatif en Service Extérieur (milieu ouvert). La démarche s'appuie sur une aide et conseil à l'enfant et à sa famille afin de leur permettre de surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.

Parmi ces 109 places, 10 enfants de 16 à 18 ans (sauf exceptions) « décrochés » scolaires et en recherche de projets, confiés par ailleurs sur un des autres dispositifs des Foyers Educatifs, bénéficient d'un accompagnement spécifique sur l'espace de jour. Cet espace « Boost'Ado » remobilise les jeunes sur un projet scolaire ou professionnel à partir d'activités sportives, pédagogiques, artistiques et culturelles.

Notons que les jeunes accueillis en foyers, entre 11 et 17 ans, vivent leurs difficultés en devant partager les temps de vie quotidienne avec 6 autres jeunes eux aussi en difficulté, et il nous faut jongler avec de nombreuses situations d'incompatibilité, d'histoires-miroirs, etc... qui pourraient être néfastes à un accompagnement de qualité et qui aient du sens. Nous devons éviter d'installer les jeunes dans des situations répétitives en terme d'exposition aux risques, aux passages à l'acte violents ou aux comportements excessifs par exemple, entre jeunes.

# DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF

## FOYERS ÉDUCATIFS



33 rue des écoles  
14123 CORMELLES LE ROYAL  
Tél. 02 31 35 24 45  
Fax. 02 31 35 24 46

**Directeur :** Didier WUSTNER  
**E-mail :** directeur.dafhe@acsea.asso.fr  
**Directrice adjointe :** Véronique COUSIN  
**E-mail :** directrice-adjointe.dafhe@acsea.asso.fr  
**N° CNIL :** 1966604

**Année de création :** Foyer Henri Guibé : 1956  
Foyers Jean Eudes : 1976  
Département des Foyers Educatifs : 1999  
Département Accueil Familial et Hébergement Educatif : 2015

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint préfectoral et CG14 en date du 16 octobre 2006, d'autorisation de fonctionnement.  
Arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2014, portant renouvellement de l'habilitation pour une capacité de 109 places réparties en 67 places d'hébergement (dont 46 internat et 21 internat externé) et 42 places de service extérieur.

### POPULATION

Pré-adolescents, adolescents(es) et jeunes adultes confiés par les Attachés Territoriaux de la Direction Enfance et Famille, les Magistrats pour enfants et le Procureur de la République chargé des mineurs, rencontrant des difficultés familiales et personnelles, nécessitant un accompagnement et le soutien d'une équipe pluridisciplinaire soit par le biais d'un accueil en placement ou d'un suivi éducatif en service extérieur.

### FINANCEMENT

Conseils Départementaux.  
Ministère de la Justice.

### OBJECTIFS / MISSIONS

Les foyers éducatifs inscrivent leurs actions dans le champ de la Protection de l'Enfance, s'appuient sur les axes du schéma départemental, définis dans le cadre de la convention Protection Enfance Famille.  
La mission du DAFHE vise à apaiser la situation vécue par le jeune, le développement de son autonomie et son insertion sociale et professionnelle. Elle s'inscrit dans une perspective de travail avec les familles.

## ACTIONS

Elles se développent à partir d'un cadre de prise en charge que nous voulons contenant et sécurisant, avec :

- des modalités d'intervention diversifiées, modulables et évolutives (internat pré-adolescent, internat adolescent, internat externé, PEAD, service extérieur, espace de jour Boost'Ado),
- une intervention éducative de proximité avec des éducateurs référents (individuelle et en groupe) un accompagnement pluri-professionnel (chefs de service socio-éducatifs, éducateurs, psychologues, maitres(esses) de maison, encadrants éducatifs de nuit, médecin psychiatre),
- un projet personnalisé élaboré en concertation avec le jeune et sa famille à partir du cadre de la mesure éducative de placement ou de service extérieur défini qu'il soit judiciaire ou administratif,
- une intervention forte avec le réseau et l'environnement (familial, scolaire, sanitaire...) .

et autour de trois axes d'intervention en interaction active :

- prendre soin des jeunes (accueillir, créer du lien, soutenir, accompagner...),
- travailler en lien avec la famille. Le travail avec la famille est considéré comme un moyen d'aider le jeune et s'organise autour de la compréhension des enjeux relationnels au sein du système familial, la place du jeune au sein de la cellule et le respect de l'exercice de l'autorité parentale,
- mettre en œuvre, accompagner et soutenir des projets d'insertion en milieu ordinaire (scolaires, d'apprentissage, professionnels...).

## MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

- Capacité d'accompagnement de 42 jeunes mineurs en hébergement collectif (internat) répartis sur 6 maisons
- Capacité d'accompagnement de 15 jeunes mineurs ou majeurs en hébergement individualisé (internat externé).
- Capacité d'accompagnement de 10 jeunes mineurs dans le cadre du Placement Educatif A domicile (PEAD).
- Capacité d'accueil de 42 jeunes mineurs ou majeurs en suivi éducatif en Service Extérieur (SE)

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les Foyers Educatifs accueillent prioritairement des jeunes du Calvados en raison de l'importance du travail de proximité avec les familles.

### DAFHÉ - DIRECTION

33 rue des Ecoles  
14123 Cormelles le Royal

### LA MAISON TROUVILLE (adolescents - mixte)

54, route de Trouville  
14000 Caen

### LA MAISON ARDENNE (adolescents - mixte)

5-7, Rue du Commandant A. de Touchet  
14000 Caen

### LA MAISON PRÉAMBULE (pré-adolescents - mixte)

37, Rue Hébert  
14200 Hérouville St Clair

### LA MAISON FLEURI (adolescents - mixte)

6 route de Giberville  
14120 Mondeville

### LA MAISON BRETAGNE (foyer de mutualisation)

39 rue de Bretagne  
14000 Caen

### LA MAISON BEAUSOLEIL (adolescents - garçons)

9, Rue Beausoleil  
14000 Caen

### LE PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE (pré-adolescents et adolescents mixte)

7 rue Jean-Paul Marat  
14120 Mondeville

### LA MAISON VILLEY (adolescents - mixte)

16, Rue de Villey  
14000 Caen

### LE BOOST'ADO

(accompagnement de jour - adolescents mixte)  
42 route de Rocquancourt  
14123 Ifs

**TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2014 ET 2018**

	2018	2017	2016	2015	2014
<b>ADMISSIONS</b>					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)	65	83	118	118	58
Demandes sans suite	26	19	48	34	14
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	4	14	15	22	10
Admissions Totales	35	50	55	62	34
<b>DÉPARTS ET ORIENTATIONS</b>					
retour en famille	14	23	21		
suivi éducatif en milieu ouvert	3	4	3		
orientation secteur médico-social	11		1		
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage	9				
non adhésion de la famille ou du jeune au projet	13	7	3		
autre (déménagement, décès...)	9	8	7		
Emploi - Formation	5	13	13		
TOTAUX	64	55	48		
<b>ORIGINE DES DEMANDES (EN %)</b>					
MDPH / CDA					
Conseil Départemental	99	99	99		
Formation					
Justice	1	1	1		
MDPH / Justice					
<b>DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE</b>					
En années	1	1	1	1	2
En mois	2	8	8	11	4
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ</b>					
Total Prévisionnel - Journées	28 383	28 383	28 460	28 383	28 383
Total Réalisé - Journées	26 550	27 865	27 896	25 478	27 912
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS</b>	<b>833</b>	<b>-518</b>	<b>-564</b>	<b>-2 905</b>	<b>-471</b>

## ACTIVITÉ 2018

## BILAN DE L'ACTIVITÉ

## PLACEMENT FOYERS ADOS

2018	PRÉVUE	RÉALISÉE HORS DISPOSITIF SPÉCIFIQUE	DISPOSITIF SPÉCIFIQUE	TOTAL RÉALISÉ	ÉCART	EN %
INTERNAT	12 264	10 858		10 858	-1406	-11,46 %
INTERNAT EXTERNÉ	5 256	5 457	730	6 187	931	17,71 %
TOTAL	17 520	16 315	730	17 045	-475	-2,71 %

## PLACEMENT PEAD

2018	PRÉVUE	RÉALISÉE HORS DISPOSITIF SPÉCIFIQUE	DISPOSITIF SPÉCIFIQUE	TOTAL RÉALISÉ	ÉCART	EN %
SERVICE PEAD	3 504	3 956		3 956	452	12,90 %

## PLACEMENT PRÉ-ADO

2018	PRÉVUE	RÉALISÉE HORS DISPOSITIF SPÉCIFIQUE	DISPOSITIF SPÉCIFIQUE	TOTAL RÉALISÉ	ÉCART	EN %
INTERNAT	2 453	1 834		1 834	-619	- 25,23 %

## SERVICE EXTÉRIEUR FOYERS ÉDUCATIFS

2018	PRÉVUE	RÉALISÉE HORS DISPOSITIF SPÉCIFIQUE	DISPOSITIF SPÉCIFIQUE	TOTAL RÉALISÉ	ÉCART	EN %
SE	14 717	11 144		11 144	-3 573	-24,28 %

## TOTAL FOYERS ÉDUCATIFS

2018	PRÉVUE	RÉALISÉE HORS DISPOSITIF SPÉCIFIQUE	DISPOSITIF SPÉCIFIQUE	TOTAL RÉALISÉ	ÉCART	EN %
TOTAL PLACEMENT	23 477	22 105	730	22 835	-642	-2,73 %
SERVICE EXTÉRIEUR (EN JOURNÉES)	14 717	11 144	0	11 144	-3573	-24,28 %
SERVICE EXTÉRIEUR (EN ÉQUIVALENT PLACEMENT)	4 906	3 715	0	3 715	-1191	-24,28 %
TOTAL	28 383	25 820	730	26 550	-1833	-6,46 %

Un jeune du SPFS a été accompagné dans le cadre d'un dispositif spécifique prenant la place de 2 internats externes pendant toute l'année 2018.

Nous sommes à 2,3 points des objectifs posés par le Conseil Départemental du Calvados (CD 14), puisque la convention PEF (Protection Enfance Famille), nous demande d'être à + 2 /-2 points de 96 % du taux d'activité à atteindre.

Nous avons rencontré de grosses difficultés de fonctionnement sur la fin de l'année 2107, qui s'est conclue par un résultat déficitaire. Il était nécessaire à ce que l'ensemble de l'équipe se remobilise, chose qui s'est faite au fil de l'année. Nous sommes donc revenus à un niveau d'activités similaire aux années précédentes pour parvenir au seuil attendu par le CD.

La configuration des lieux d'accueil des jeunes, à savoir nos maisons, ne permet pas d'accueillir plus de 7 jeunes à la fois. Nous avons été confrontés au fait que certains de nos jeunes ne sont que partiellement présents physiquement, du fait de fugues et de non respect du règlement de fonctionnement posé au sein de chaque maison. Ces quelques jeunes considèrent ces espaces comme un lieu refuge où ils peuvent aller-venir selon leurs désirs et besoins du moment sans plus les investir comme leur habitat.

De part ce fonctionnement, il nous est difficile de leur permettre de se projeter d'une manière sereine et de s'inscrire durablement dans le groupe. Cela va donc avoir des effets directs sur notre niveau d'activité.

En outre, un travail de proximité est mené auprès des magistrats tant au niveau de l'accueil de nouveaux jeunes que des demandes de mainlevées. Nous avons été confrontés à plusieurs reprises, à des changements de dernières minutes quant au placement de certains jeunes. De plus, des interpellations sur la situation de certains jeunes sont faites auprès des magistrats, avec à l'appui des demandes de mainlevées, qui ne trouvent que très rarement leur assentiment. Ce type de situation a tendance à emboliser des places, ce qui impacte notre capacité d'accueil.

En ce qui concerne le PEAD, on retrouve une activité excédentaire. Nous avons été sollicités par le CD pour aller au-delà du prévisionnel 2018. Cela vient en partie du fait que le PEAD a cette spécificité de faire bénéficier à un jeune accueilli, d'une chambre ou lit de repli, en cas de rupture avec sa famille. Le relais est pris pour un temps variable jusqu'à l'amélioration de la situation, ou vers un accueil en foyer plus continu.

Pour le service extérieur, on note une baisse d'âge significative. On y retrouve moins de contrat de jeune majeur et une absence totale d'accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA).

## ACTIVITÉ PAR BLOCS DE COMPÉTENCE ET PAR TYPE DE MESURE

### FOYERS ÉDUCATIFS

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL - DEF</b>						
DÉCISIONS ADMINISTRATIVES	19,78	20	27	21	21	26
CONTRATS JEUNES MAJEURS	18,16	38	39	37	38	45
DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENTS VIA DEF)	80,94	67	63	66	61	64
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>118,88</b>	<b>125</b>	<b>129</b>	<b>124</b>	<b>120</b>	<b>135</b>
SERVICES EXTÉRIEURS MESURES JUDICIAIRES DIRECTES	27,74	26	23	26	22	27
<b>TOTAL CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	<b>146,62</b>	<b>151</b>	<b>152</b>	<b>150</b>	<b>142</b>	<b>162</b>
<b>PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE</b>						
ORDONNANCE DU 2/02/45 PROTECTION JUDICIAIRE J.M.	0,4	1	1	2	0	1
<b>TOTAL PJJ</b>	<b>0,4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>147</b>	<b>152</b>	<b>153</b>	<b>152</b>	<b>142</b>	<b>163</b>

Nous constatons une baisse significative de placement de jeunes majeurs par rapport aux années précédentes. Nous en avons accueilli 2 fois moins que les années précédentes (soit -52% sur 2018).

Quant à l'origine de décisions de placement, celles-ci proviennent de plus en plus du judiciaire, montrant la complexité croissante des situations des jeunes accompagnés et les limites des accompagnements contractuels.

## RÉPARTITION PAR MESURE ET PAR SEXE

### FOYERS ADOS 14 - 18 ANS

	MESURES JUDICIAIRES			DOUBLE COMPÉTENCE				MESURES ADMINISTRATIVES				
	SERVICE EXTERIEUR	ORD 45	TOTAL	INTERNAT	INTERNAT EXTERNE	SERVICE EXTÉRIEUR	TOTAL	INTERNAT	INTERNAT EXTERNE	SERVICE EXTÉRIEUR		TOTAL
FILLES	15,9		15,9	18,6	7,9	1,2	27,7	3,2	4,7	8,9	16,8	60,4
GARÇONS	11,84	0,39	12,23	22,25	5,18	1,25	28,68	3,62	3,05	11,87	18,54	59,45
<b>TOTAL FOYERS ADOS</b>	<b>27,74</b>	<b>0,39</b>	<b>28,13</b>	<b>40,85</b>	<b>13,08</b>	<b>2,45</b>	<b>56,38</b>	<b>6,82</b>	<b>7,75</b>	<b>20,77</b>	<b>35,34</b>	<b>120</b>

### SERVICE PEAD

	MESURES JUDICIAIRES	DEF	DOUBLE COMPÉTENCE	TOTAL
FILLES			11	11
GARÇONS		2	6,89	8,89
<b>TOTAL PEAD</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>17,89</b>	<b>19,89</b>

### FOYERS PRÉ-ADOS 11 - 14 ANS

	MESURES JUDICIAIRES	DEF	DOUBLE COMPÉTENCE	TOTAL
FILLES	0		4,5	4,5
GARÇONS	0	0	2,58	2,58
<b>TOTAL PRÉ-ADOS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7,08</b>	<b>7,08</b>

On se rend compte qu'il y a une réelle mixité des genres accueillis au sein de nos maisons. Nous aurions pu imaginer qu'il y ait un pourcentage plus élevé d'accueil de garçons du fait que l'on ait une maison spécifique garçons (à Beausoleil), mais l'équilibre se fait par ailleurs.



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRISES EN CHARGE JEUNES MAJEURS

ANNÉE	NOMBRE DE JEUNES SUIVIS	NOMBRE J.M. SUIVIS DANS L'ANNÉE	%
2007	165	46	27,88%
2008	153	41	26,80%
2009	171	43	25,15%
2010	187	44	23,53%
2011	166	49	29,52%
2012	160	46	28,75%
2013	163	45	27,61%
2014	142	38	26,76%
2015	152	37	24,34%
2016	153	39	25,49%
2016	153	39	25,49%
2017	152	38	25,00%
<b>2018</b>	<b>147</b>	<b>18</b>	<b>12,24%</b>

On s'aperçoit d'un rajeunissement de la population accueillie. Ce basculement nous a amenés à repenser notre mode d'accompagnement et à une remise en question de nos pratiques. Car nous avons pour habitude d'accompagner une population plus âgée, plus autonome, demandant une présence moins soutenue de professionnels. Dès lors, il nous faut penser différemment notre accompagnement, notamment en terme de nombre de professionnels présents sur les différents créneaux.

## ORIGINE DES DEMANDES

	CALVADOS	AUTRES DÉPARTEMENTS	MINEURS ET MAJEURS NON ACCOMPAGNÉS	TOTAL
UNITÉS ADOS	47	1		48
SERVICE PEAD	12			12
FOYER PRÉ-ADOS	5			5
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>65</b>

L'ensemble des demandes provient quasi exclusivement du Calvados, mise à part une seule situation.

## MOUVEMENT ET SITUATION DES JEUNES SUIVIS DANS L'ANNEE

## MOUVEMENT DES EFFECTIFS

FOYERS ÉDUCATIFS	2018	2017	2016	2015	2014
JEUNES PRIS EN CHARGE AU 1ER JANVIER	96	103	98	90	108
JEUNES ADMIS DANS L'ANNÉE	52	50	55	62	34
JEUNES SORTIS DANS L'ANNÉE	58	57	50	54	52
JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DÉCEMBRE	90	96	103	98	90
<b>JEUNES SUIVIS DANS L'ANNÉE</b>	<b>147</b>	<b>153</b>	<b>153</b>	<b>152</b>	<b>142</b>

## MODALITÉS D'ACCUEIL DES JEUNES PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2018

FOYERS ÉDUCATIFS	EFFECTIF AU 31/12/18	POUR UN EFFET THÉORIQUE DE	EFFECTIF AU 31/12/17	POUR UN EFFET THÉORIQUE DE	EFFECTIF AU 31/12/16	POUR UN EFFET THÉORIQUE DE
HÉBERGEMENT COLLECTIF ADO	34	35	30	35	35	35
HÉBERGEMENT COLLECTIF PRÉ ADO	5	7	5	7	5	7
HÉBERGEMENT INDIVIDUALISÉ	14	15	14	15	12	15
PEAD	13	10	11	10	12	10
<b>SOUS TOTAL HÉBERGEMENT</b>	<b>66</b>	<b>67</b>	<b>60</b>	<b>67</b>	<b>64</b>	<b>67</b>
SERVICE EXTÉRIEUR	24	42	36	42	39	42
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>109</b>	<b>96</b>	<b>109</b>	<b>103</b>	<b>109</b>

## DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE POUR CHAQUE SORTIE (EN MOIS)

	2018	2017	2016	2015
FOYERS ADOS	26,66 mois	21,58 mois	21,48 mois	23 mois
	SORTIS			
	49	54	42	54

	2018	2017	2016
SERVICE PEAD	17,3 mois	8 mois	14 mois
	SORTIS		
	8	3	6

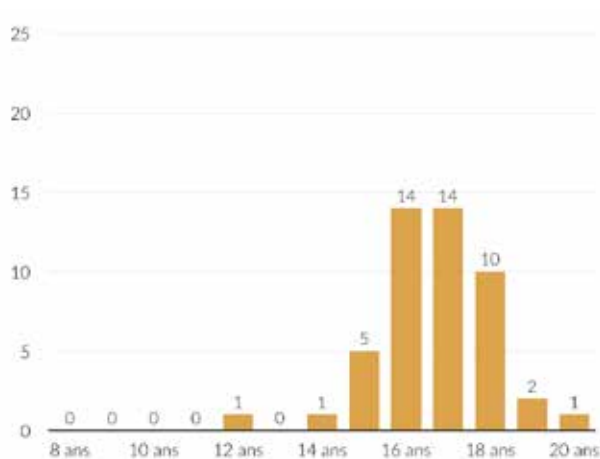
	2018	2017	2016
PRÉ-ADOS	23,24 mois	11,6 mois	8,5 mois
	SORTIS		
	1	2	2

On s'aperçoit que la durée moyenne d'accompagnement toutes mesures confondues a connu une légère baisse sur 2018. Cela vient du fait qu'il y a eu une réorientation plus importante que les années précédentes vers le secteur du médico-social. On y retrouve aussi sur 2018 un nombre conséquent de suites de parcours ne nécessitant plus d'accompagnement, de mesures éducatives à l'appui.

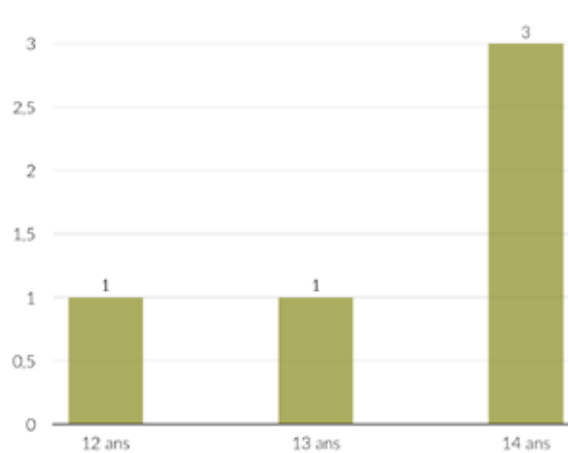
Par contre, on s'aperçoit que les placements (accueil ados – préados et PEAD) ont eux tendance à s'allonger. Pour ce qui est du PEAD, on note que l'accompagnement proposé s'inscrit dans une temporalité plus importante, du fait que les mesures, à la base fixées sur 6 mois, sont désormais passées à 12 mois.

Pour le Pré Ados, on s'aperçoit d'un rajeunissement de la pyramide des âges qui impacte sur les modalités d'accompagnement éducatif auprès des jeunes et de leurs familles et notamment auprès du dispositifs d'espace de jour Boost'Ado. Ce dernier est amené à s'adapter à ces évolutions.

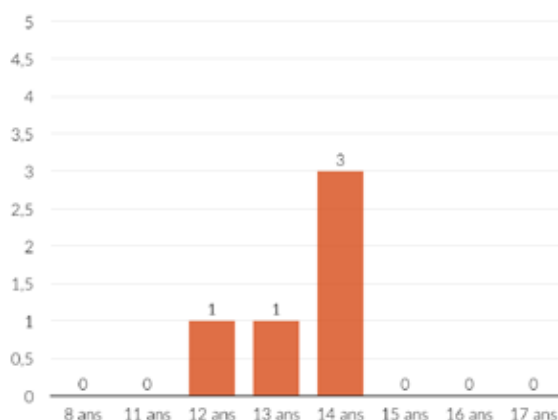
PYRAMIDE DES ÂGES FOYERS ADOS



PYRAMIDE DES ÂGES FOYERS PRÉ-ADOS



PYRAMIDE DES ÂGES PEAD



Sur le PEAD, on note que l'âge est assez hétérogène et non significatif. Nous avons été amenés à accueillir, par dérogation un enfant de 8 ans et un autre de 10 ans. Cela nous a permis de travailler avec plus de proximité auprès des familles et de la fratrie.

## LES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

Les jeunes accueillis aux Foyers Educatifs présentent depuis plusieurs années (cf les rapports d'activités 2015, 2016, 2017) des problématiques complexes. Malgré les constats partagés avec nos partenaires (ASE et Magistrats), les dynamiques à l'œuvre en matière de Protection de l'Enfance évoluent peu. L'attention des professionnels des dispositifs de droit commun en amont des décisions ayant conduit aux accueils des jeunes sur les foyers (dispositifs de prévention, Education nationale etc...) ne permettent pas d'enrayer et de prévenir des processus installés, répétitifs, conduisant aux ruptures familiales, aux urgences, à la nécessité de protéger l'enfant/le jeune en ayant recours au placement, avec ce que celui-ci comporte de violence, de radicalité, de mode de vie non désiré, et paradoxal dans l'imaginaire familial.

Parcours de vie chaotiques, mise à mal des dispositifs de droit commun, insuccès des interventions en milieu ouvert auprès de la famille et du travail sur la parentalité, échecs divers des solutions tentées, tels sont les composants du paysage général dans lequel vivent ces jeunes ayant subi des carences éducatives importantes et précoces, ayant grandi sans modèles d'identification stable, sans liens affectifs structurants, voire ayant vécu des violences physiques, psychologiques et/ou sexuelles en famille ou dans l'environnement proche.

La désorganisation des repères familiaux et une difficulté très importante d'exercice des missions parentales

entraîne un désinvestissement du jeune de sa cellule familiale dans la mesure où celle-ci n'est plus suffisamment contenant et rassurante. Cette problématique conduit ces jeunes à avoir des comportements marqués par une certaine immaturité psychoaffective et un manque de repères sociaux pouvant aboutir à des passages à l'acte, tant sur leur personne que sur autrui. Les constats faits en 2017 se poursuivent avec une tendance lourde : accroissement de problématiques avec des troubles relationnels, voire psychiques, pour une population de plus en plus importante de jeunes montrant des caractéristiques s'apparentant à des troubles relevant du médico-social et du soin psychiatrique. Problèmes d'addictions avec une grande difficulté à susciter chez le jeune une capacité à s'engager vers des parcours de soin adaptés.

Les MNA (Mineurs Non Accompagnés) n'étant plus confiés aux foyers éducatifs, la diversité des comportements, des repères sociaux et culturels n'ont plus d'effet sur le groupe alors que précédemment, nous pouvions observer des effets vertueux de ces accueils. Certains mineurs isolés étrangers pouvaient représenter des modèles apaisants et stabilisants pour les adolescents inscrits dans des processus violents, de passages à l'acte divers et de comportements irrespectueux envers les adultes et les professionnels. De fait, on observe une concentration de problématiques de ce type, pour les accueils réalisés en 2018, autant chez les garçons que chez les filles, avec un rajeunissement de ces comportements parfois dès 14 ans dans les foyers ados.

Beaucoup de ces jeunes présentent des souffrances psychiques telles que nous ne comptons plus les hospitalisations d'urgence en médecine générale ou en psychiatrie. Nombreuses ont donc été les demandes d'interventions des services de sécurité et de secours (police et pompiers) en amont des passages à l'acte ou pour nous aider à contenir et maîtriser ceux-ci et soulager la crise qui a envahit le jeune et le groupe de vie.

Si l'internat éducatif reste une valeur sûre, comme lieu et outil de protection (de dangers encore plus grands vécus par les jeunes avant de nous être confiés), force est de constater, au travers de nombreux cas explicites en cette année 2018, que certaines familles, qu'elles soient monoparentales, éclatées, en proie elles aussi à des violences ou des situations insécures, sont plus protectrices parfois que le foyer lui-même malgré le nombre de professionnels engagés autour et auprès des adolescents. En effet, la concentration des problématiques identiques, les références et modèles socio-culturels, les effets miroirs et d'entraînement conduisent malgré tous nos efforts déployés, à des passages à l'acte graves (ex : vol de voiture de service et accident, cambriolage et dégradation d'un foyer et des effets personnels d'autres jeunes...) ou mise en situation de danger répétitives (fréquentation de squats, relations sexuelles sans protection, fugues de long terme, risques de radicalisation, etc...).

Les foyers éducatifs dans leur modèle actuel ne peuvent donc répondre à toutes les situations de demandes d'admission sans entraîner des difficultés grandissantes dans les prises en charge, et prendre des risques paradoxaux au regard de la mission première de protection de l'enfant / adolescent en danger. Pour autant, nous n'avons pas opposé de refus d'accueil sauf dans deux situations très spécifiques. Mais le travail d'adaptation du groupe de vie à l'accueil de nouveaux jeunes est complexe dans une logique d'espace-temps et de prise de risque calculé.

Cette description de ce qui pourrait apparaître comme une impasse ne doit pas nous conduire à renoncer au principe du placement. C'est dans la recherche de la plus grande adaptabilité des réponses aux besoins très spécifiques et diversifiés des jeunes que nous pourrions poursuivre utilement notre mission. En effet, y compris face à des situations extrêmes, les expériences déployées cette année (changements de groupes de vie, disfraction de la prise en charge sur plusieurs foyers, passages de l'internat à l'internat/externé ou en service extérieur, passage préconisé en PEAD, etc...) ont pu démontrer, par leur succès (relatif certes, à vérifier dans le temps) que l'accompagnement des Foyers éducatifs du DAFHÉ a du sens, qu'il faut valoriser les capacités du jeune en grande difficulté à rebondir ou à engager d'autres processus relationnels, ou à prendre plaisir à vivre, même sous une certaine forme de contrainte, une expérience de vie dans l'institution qui trace d'autres possibles.

L'absence cette année encore du poste de médecin psychiatre (non pourvu depuis longtemps) ne nous a pas facilité la tâche dans le diagnostic, les soins nécessaires aux jeunes et les articulations avec le secteur public hospitalier. Les perspectives pour 2019 sont tout autre, puisque nous pourrions compter sur des collaborations partielles mais intégrées au projet de diversification des réponses, évoqué plus haut.

Les foyers éducatifs disposent d'un potentiel de réponse important avec un PEAD qui a vu sa phase expérimentale achevée fin 2017 et qui peut étendre son activité au delà des 10 jeunes confiés. Un accueil de jour Boost'Ado qui est un espace dédié pour des parcours à succès, et les places de service extérieur ou d'internat externé qui permettent des réponses adaptées au delà du modèle historique de l'internat MECS-Foyer. C'est sans doute grâce à cet outil multi services que les professionnels des Foyers éducatifs tiennent, et accueillent avec constance et bienveillance, des jeunes en très grande difficulté et qui mettent en jeu des actes forts et violents mais qui savent qu'on ne les exclura pas. Car les « sorties » des jeunes – et non leur exclusion – sont reliées à des projets ou des solutions temporaires, des relais. Les Foyers éducatifs malgré tout sont et demeurent un espace éducatif contenant et sécurisant. Le travail avec les familles des jeunes accueillis prend en compte au mieux les compétences des uns et des autres, dans une approche de la famille élargie et de la recherche des éléments bénéfiques de l'environnement de celle-ci, afin que chaque jeune puisse s'épanouir dans un projet adapté et qui lui convienne.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2019 ET POUR L'AVENIR

Aux Foyers éducatifs mais en incluant le SPFS afin de couvrir l'ensemble du fonctionnement du DAFHE, a eu lieu l'audit administratif et financier évoqué l'an dernier en lien avec la prise de fonction du nouveau directeur.

Cette dernière ayant dû s'interrompre et l'association recourir à une direction de transition début juin 2018, cet audit n'a pu se mettre en place qu'à partir de la rentrée de septembre 2018.

Il a pu mettre en évidence un fonctionnement de qualité reposant sur une équipe engagée et impliquée, proposant cependant de nombreux axes d'amélioration, sur les procédures entre autre, et mettant en exergue le risque RH. La prise de fonction d'une nouvelle CSAF, qui s'est fait en parallèle à la mise en place d'une direction de transition, a permis d'anticiper sur certains points, notamment sur les procédures de caisses des foyers, qui étaient considérées comme chronophages et peu fiables.

Cette nouvelle procédure caisse fut l'un des points marquant des évolutions en matière de gestion administrative et financière. Cela a permis une réelle rationalisation du temps et une fiabilité renforcée. Ajouté à cela, un travail conséquent a été mené dans la mise en œuvre du process de recrutement en CDD (le taux de recours à ces contrats étant particulièrement fort et complexe en terme de droit du travail).

Les Foyers éducatifs ont pu finaliser fin décembre 2018 l'évaluation interne. Cette démarche se poursuivra par l'évaluation externe qui démarrera à partir de juin 2019. Cela sera un véritable support dans la rédaction du nouveau Projet d'établissement, prévu pour la fin de l'année 2019, conduit par la nouvelle direction installée en mars 2019, en s'appuyant sur un Projet Institutionnel du DAFHÉ. Ce document a pour but de fédérer les équipes, d'être le socle commun entre SPFS et les Foyers éducatifs. Cela amène donc à la réflexion d'un éventuel changement de nom qui au regard de leur appellation historique ne reflète plus la réalité diversifiée des modalités d'accueil et d'accompagnement des jeunes, du PEAD en passant par Boost'Ado et aux 3 grandes missions des foyers : l'internat, mais aussi l'internat externé et les services extérieurs. Ce que recouvre ce vocable ancien dans les pratiques éducatives et le vécu des jeunes aujourd'hui, nous invite également à désigner autrement l'ensemble des composants de cette boîte à outils.

C'est aussi en 2019 qu'il sera prévu la poursuite du développement du PEAD. Cela a déjà été engagé au cours du dernier trimestre 2018, pour pouvoir atteindre désormais 16 jeunes accueillis dans le cadre de ce placement singulier au sein de leur propre famille. Au delà du nombre de jeunes bénéficiaires, il est davantage question des modalités d'intervention au sein des familles qui doivent évoluer en travaillant au plus près des compétences de ces dernières dans leur environnement le plus large possible.

Boost'Ado pourra revisiter son projet autour d'une augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires et de l'abaissement de l'âge d'entrée dans le cadre de cet accueil de jour. Ce choix va dans le sens du rajeunissement du public accueilli et des problématiques de déscolarisation qui croissent.

L'adaptation des lieux de vie pour garantir le meilleur cadre d'accueil conduit les Foyers éducatifs à faire des choix sur le bâti existant : la mise aux normes des foyers (sécurité, accessibilité), leur déclaration en ERP, et les arbitrages qui vont être faits début 2019 pourront conduire à quitter tel lieu inadapté au profit de tel autre.

Le bâtiment des locaux administratifs du DAFHÉ lui même connaîtra, au delà des mises aux normes, une nouvelle déclaration administrative, passant d'un ERP 5ème catégorie sur les 3 niveaux à un ERP sur le seul RDC, les deux autres étages étant déclarés en locaux administratifs - bureaux. Cela tranche le dossier ancien et coûteux de devoir installer un ascenseur dans ce bâtiment et permet de solliciter nos financeurs sur des besoins d'investissements plus pertinents.

Concernant la prise en charge des jeunes accueillis, les enjeux pour l'avenir sont centrés sur :

- Le recrutement d'un psychiatre à 0,10 ETP en juillet 2019 et l'expérimentation dès le mois de mars 2019 pour la « visio-psy », qui sera une consultation d'un médecin psychiatre par visioconférence, permettra à l'équipe de présenter un cas clinique. Ces deux novations permettront de réels progrès dans la qualité des réponses apportées aux équipes par la direction, et aux jeunes par l'intermédiaire des professionnels sur leur quotidien.
- La prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, et l'intégration de cette nouvelle approche centrée sur les neurosciences entre autre, dans les accompagnements singuliers de chacun des jeunes accueillis et de leur famille. A cet égard la conférence donnée par le docteur Martin

Blachais fin janvier servira de guide utile y compris dans la rédaction des projets institutionnels en terme de référencement théorique.

- Le renfort des équipes de travailleurs sociaux par les 2 ETP sollicités au BP 2019 sans lesquels le travail ne peut se faire dans un cadre sécurisant, ni en terme RH, ni en terme éducatif et social.
- La mise en place du logiciel « OCTIME » pour sécuriser la gestion du temps.
- Un travail encore plus dense avec les familles, dans leur complexité et leur acception la plus large possible.
- Un plus grand accent mis sur les processus d'autonomisation des jeunes.
- Se préparer à intégrer dans de brefs délais le nouvel outil que constituera le dossier unique de l'usager, sous forme dématérialisée et partagée, impliquant de nouvelles pratiques de rédaction et de conservation des données.

Les Foyers éducatifs disposent de grandes qualités d'accompagnement portées par l'ensemble des professionnels. La capacité des équipes à tenir, malgré les crises et les embûches, et à ne pas être une institution excluante, mais bien au contraire un lieu de vie et d'accueil incluant et sécurisant pour les 109 jeunes confiés doit être reconnue par l'ensemble des partenaires.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Fiche repère : La restitution de la démarche d'amélioration de la qualité dans le cadre des rapports d'activités

### LE COMITÉ DE PILOTAGE DACQ DAFHE

Afin d'organiser et de suivre la démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) au sein du DAFHE, un comité de pilotage a été créé en janvier 2017.

Pour sa première année de fonctionnement et dans l'optique de dynamiser le Département, le comité de pilotage DACQ DAFHE regroupait des représentants des Foyers Educatifs et du Service de Placement Familial Spécialisé (SPFS). Afin de permettre la parole la plus libre possible, le directeur et la directrice-adjointe ont fait le choix de ne pas prendre part au comité de pilotage DACQ. Ils restaient néanmoins garants de l'aspect organisationnel et fonctionnel de l'instance. Le comité de pilotage se réunit en moyenne 1 fois par trimestre. Sur la période septembre 2017 - juin 2018, cela a permis notamment de suivre l'avancée des travaux d'évaluation interne des Foyers Educatifs, d'établir un PACQ 2018.

Depuis septembre 2018, le comité de pilotage est scindé en deux pour une meilleure appropriation de la démarche par les professionnels et une meilleure déclinaison des travaux à mener, chaque structure s'impliquant ainsi dans les actions lui incombant et dans des temporalités spécifiques :

- Un comité de pilotage DACQ SPFS
- Un comité de pilotage DACQ Foyers Educatifs

### LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

En cours de réécriture : description de la méthodologie

Une démarche est engagée visant à conduire le DAFHE, Foyers et SPFS réunis, vers une identité institutionnelle. Deux portes d'entrée sont envisagées pour cadrer les travaux :

- La nouvelle approche en Protection de l'Enfance par les besoins fondamentaux de l'enfant : le rapport de 2017 du Dr MARTIN-BLACHAIS sur la démarche de consensus : les besoins fondamentaux de l'Enfant en protection de l'enfance.
- Le référentiel des besoins et des prestations pour le Médico-Social : les nomenclatures SERAFIN-PH qui à terme impacteront le champ de la Protection de l'enfance.

Avant de procéder à la réécriture du Projet d'Établissement, la direction a planifié une étape préalable afin de construire collectivement à l'échelle du DAFHE un socle commun pour l'ensemble du SPFS et des unités des Foyers Educatifs.

La réécriture du Projet d'Établissement des Foyers Educatifs (lesquels devront vraisemblablement être renommés au regard de la diversité des modalités d'accompagnement) s'organisera au cours du deuxième semestre 2019.

## Actualisé : suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques

Un diagnostic des 7 orientations stratégiques du dernier projet d'établissement a été effectué dans le cadre des travaux pour l'évaluation interne. Il en résulte que l'ensemble des orientations a été travaillé durant les 5 dernières années et a contribué à une profonde modification de la configuration des Foyers Educatifs.

### L'ÉVALUATION INTERNE

Pour mener cette démarche, la direction du DAFHE a mandaté un chef de service socio-éducatif référent afin de conduire cette évaluation participative auprès des professionnels de l'établissement. Un second chef de service socio-éducatif s'est chargé de la rédaction du rapport final à partir des éléments recueillis dans les différents groupes de travail.

La direction du DAFHE s'est également appuyée sur les ressources de la Direction Générale de l'ACSEA (DRD et CODACQ) et a pu notamment bénéficier du soutien de la Chargée de développement qualité évaluation à l'ACSEA.

L'enjeu de cette évaluation interne était de recréer une dynamique participative au sein de l'établissement. Ainsi, l'ensemble des professionnels a été associé au sein de groupes de travail représentatifs des différents métiers de l'établissement et des différents lieux d'accueil et modalités d'accompagnement.

Le choix de la direction a été de prioriser des moyens sur la démarche afin de permettre à chaque participant de s'investir dans les groupes de réflexion en permettant une présence pérenne aux réunions. Cette qualité de travail a conduit à recourir à de nombreux remplacements sur les unités pour assurer la continuité de l'accompagnement éducatif sur les unités d'hébergement collectif.

Les jeunes ont été sollicités par leurs éducateurs pour répondre à certains questionnements soulevés. Les familles n'ont pas été sollicitées directement, mais les résultats de la dernière enquête de satisfaction ont été exploités par les groupes de travail. Plusieurs partenaires ont été interrogés de façon spontanée lors des rencontres autour de suivis de jeunes.

Compte tenu du délai contraint de réalisation de l'évaluation interne (9 mois), il a été convenu que les critères d'évaluation seraient rédigés par la chargée de développement qualité évaluation et proposés pour validation à la direction de l'établissement. Ainsi, pour permettre cette élaboration, un groupe représentatif des fonctions et sites et des modalités d'accueil s'est réuni à deux reprises pour échanger (brainstorming) autour des thèmes d'évaluation interne.

Pour mener l'évaluation interne, 4 groupes de travail pluri-professionnels ont été constitués. Là aussi, chaque groupe était composé de professionnels représentatifs de chaque corps de métier et de chaque «unité» (foyers, offres de service, administratif, etc.).

Chaque groupe a travaillé sur un des 4 domaines de référence.

Animés à tour de rôle par un de ses membres, chaque groupe s'est réuni une fois par mois d'octobre 2017 à juin 2018.

Des points méthodologiques ont été menés régulièrement tout au long de la période avec la direction d'une part et d'autre part par la chargée de développement qualité évaluation de l'ACSEA.

À l'issue de chaque rencontre, un compte rendu était rédigé et envoyé à tous les membres du groupe et accessible sur le serveur par l'ensemble des salariés des Foyers Educatifs.

L'évaluation interne s'est déroulée de septembre 2017 à novembre 2018

### Difficultés rencontrées

Les Foyers Educatifs ont connu trois directeurs successifs du début de l'évaluation interne à son rendu final. Ces changements successifs n'ont pas été sans bouleverser les pratiques et créer de l'incertitude au sein de l'établissement.

Concernant la démarche d'évaluation interne à proprement parler, certains professionnels ont pu dans un premier temps, montrer des résistances à s'impliquer dans des groupes de travail en expliquant avoir déjà travaillé sur les différents thèmes sans que cela ne soit pris en considération par la suite. Il a donc fallu qu'ils se réapproprient la démarche. Finalement, l'investissement fût intéressant et les groupes de travaux productifs.

Peu d'éléments furent apportés par les Encadrants Éducatifs de Nuit, seuls deux se sont positionnés sur les groupes de travail. Il sera donc nécessaire de penser d'autres modalités de participation pour récolter l'avis de l'ensemble des professionnels.

L'appropriation récente de la nouvelle méthodologie a parfois conduit à des tâtonnements qui ont nécessité un fort soutien dans l'explication de la démarche et un investissement conséquent des membres ressources du COPIL DACQ de l'établissement.

Nous avons fait le choix de conserver l'intégralité des préconisations émises par les professionnels dans les 4 livrets évaluatifs afin de respecter le travail des groupes. Une synthèse par thématique est réalisée à la fin du rapport.

L'ensemble de ce travail, à la fois qualitatif et quantitatif, constitue une véritable ressource pour les travaux à venir et notamment la réécriture du projet d'établissement et les plans annuels d'amélioration continue de la qualité.

Le rapport finalisé a été présenté en réunion institutionnelle et adressé à la PJJ et au Conseil Départemental.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION (NON FINALISÉES AU 31 DÉCEMBRE)	OBJECTIFS VISÉS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Evolution du projet personnalisé au regard de la mise en place du PPEF	Mise en conformité	Participations effective des usagers, des professionnels, des partenaires
Travaux sur l'immobilier sur les unités	Mise en conformité	Socotec et direction
Déménagement du foyer Villey	Recherche d'une structure plus adaptée aux problématiques du collectif	Direction Générale, équipe de direction, équipe d'entretien et éducative.
Organisation de la dématérialisation des documents.	Structurer le serveur DAFHE	Groupe administratif
Réorganisation de la nature des tâches administratives et de leurs répartitions	Adapter l'organisation aux besoins internes et externes	DG, équipe de direction, pôle administratif, IRP
Expérimentation d'une nouvelle organisation du travail avec au sein des unités éducatives	Adéquation des moyens humains et des besoins des unités pour limiter le recours à de multiples remplacements	DG, l'ensemble du personnel, les IRP
Expérimentation d'un renfort de l'équipe de direction	Permettre de réinvestir du temps de cadre auprès des équipes de terrain et des enfants et leurs familles.	DG, l'ensemble du personnel, les IRP

ACTIONS MISES EN ŒUVRE DURANT L'ANNÉE 2018	OBJECTIFS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Généralisation des réunions de jeunes sur les unités éducatives	Renforcer la participation et l'expression des jeunes	Jeunes et éducateurs
Groupes de travail sur les mutualisations	Améliorer les temps de mutualisation	Jeunes associés avec les éducateurs sur des temps de réunions
Mise en place de groupes transversaux d'analyse de pratique associant les professionnels d'unités différentes	Réviser les instances de soutien aux équipes	Educateurs, EEN, maitres de maison
Plan vigipirate		
Actualisation en continu du document unique	Mettre en place un plan de gestion des risques	Direction
CHSCT		
Accueil d'un service civique sur le Boost'ado	Développer des médiations autour du numérique	Equipe pluridisciplinaire, jeunes
Audit administratif	Poser un diagnostic permettant de penser une organisation plus efficiente	DG, direction des FE et équipe administrative



## COMMENTAIRES

Dans un souci d'efficacité, de participation et de meilleure appropriation des professionnels, nous constatons qu'il est préférable de consacrer des temps spécifiques conséquents pour l'évaluation interne et pour la réécriture du projet d'établissement. Ainsi le report de l'écriture du projet d'établissement a permis une cohérence dans la temporalité, en effet les travaux à venir se nourriront des résultats des 9 mois de réflexion dans le cadre de l'évaluation interne.

En dépit des contraintes de l'établissement, à savoir une ouverture 365 jours sur 365 et des horaires en continu 24H/24, nous pouvons nous féliciter d'avoir réussi à associer l'ensemble des professionnels et de susciter une véritable dynamique positive, de bonne augure pour les prochaines échéances.

# DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF

## SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ (SPFS)



33 rue des Écoles  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Tél. 02 31 85 01 11  
Fax. 02 31 35 24 46

**Directeur :** Didier WUSTNER  
**E-mail :** directeur.dafhe@acsea.asso.fr  
**Directrice-Adjointe :** Véronique COUSIN  
**E-mail :** directrice-adjointe.dafhe@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1503597  
**Année de création :** 1966 (création du SRE)  
**SPFS :** 2007  
**Intégration au DAFHE :** 1er janvier 2015

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint, Président du Conseil Général du Calvados et Préfet de Région Basse-Normandie, en date du 28 Décembre 1984 donnant autorisation.

Arrêté conjoint, Président du Conseil Général du Calvados et Préfet de Région Basse-Normandie, en date du 29 juin 2010, qui régularise la dénomination (Service Réadaptation en Externat devient Service Placement Familial Spécialisé) et autorise à accueillir 60 jeunes, filles ou garçons de 4 à 18 ans au titre de l'article L222-5 du CASF.

### PUBLICS ET DISPOSITIFS

Le SPFS répond au besoin des enfants en difficultés familiales, personnelles et sociales au titre de l'Article L112-3 du CASF dans le cadre d'un accueil au domicile d'assistants familiaux, préalablement agréés par le Conseil Départemental.

Les enfants accompagnés par le SPFS ont développé, en réaction à une situation familiale gravement perturbée et/ou à des traumatismes graves dans la petite enfance (maltraitance, abus sexuels), des difficultés de type comportementales, affectives, sociales. La majorité d'entre eux présente des troubles de l'attachement en lien avec une perturbation des relations précoces (discontinuité des liens affectifs...). La souffrance psychique et les troubles du développement (cognitif, psycho-affectif, social...) de l'enfant nécessitent le recours à un accompagnement spécialisé pluridisciplinaire ainsi qu'un accueil quotidien au domicile d'un assistant familial.

La complexité des situations rencontrées, l'intensité des troubles des enfants et des problématiques familiales demandent un fort accompagnement de l'enfant au sein d'une famille d'accueil, de sa scolarité, de son suivi sanitaire, de ses loisirs... Les enfants sont soutenus par une équipe pluridisciplinaire dans toutes les étapes de leur développement.

L'équipe du SPFS travaille le lien des enfants avec leurs parents ainsi qu'avec la fratrie en s'appuyant sur le dispositif du SAS. Ce dernier permet de faciliter les conditions de transition de l'enfant d'un espace (physique et psychique) à l'autre afin de minimiser les conflits de loyauté, de médiatiser les relations interpersonnelles dans le respect de chacun.

## FINANCEMENT

Conseil Départemental du Calvados.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

Le Service de Placement Familial Spécialisé :

- Protège l'enfant par son accueil au sein d'une famille d'accueil et garantit sa sécurité et la pertinence des réponses éducatives qui lui sont apportées.
- Évalue, prépare et gère la séparation parents/enfants, quelle que soit la cause qui fonde la mesure de placement familial.
- Travaille à l'inscription de l'enfant dans son histoire familiale afin qu'il puisse construire son identité.
- Contribue, par un ensemble de dispositions, à soutenir la stabilité du parcours de l'enfant et la construction d'un projet de vie pérenne qui tienne compte au mieux de ses besoins, des ressources de son environnement et des compétences parentales.

## ACTIONS

Le Service de Placement Familial accompagne l'enfant tout au long de son placement en lien avec son projet éducatif personnalisé, encourageant l'expression de sa personnalité, veillant à son bon développement psycho-affectif, social, physique, moral et intellectuel.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes accueillis dans le service sont originaires du Calvados. Ils peuvent exceptionnellement venir d'autres départements, dans le cas d'un rapprochement nécessaire auprès d'un parent ou plus rarement sur indication d'un éloignement indispensable.

**TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2015 ET 2018**

	2018	2017	2016	2015
<b>ADMISSIONS</b>				
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)	12	9	14	
Demandes sans suite	2	3	8	
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	4			
Admissions Totales	6	6	6	
<b>DÉPARTS ET ORIENTATIONS</b>				
retour en famille	1	3		
suivi éducatif en milieu ouvert		2	3	
orientation secteur médico-social	4	1	3	
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage				
non adhésion de la famille ou du jeune au projet				
autre (déménagement, décès...)	1	1	1	
Emploi - Formation				
TOTAUX		7	7	
<b>ORIGINE DES DEMANDES (EN %)</b>				
MDPH / CDA				
Conseil Départemental				
Formation				
Justice				
MDPH / Justice				
<b>DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE</b>				
En années	6	5	8	
En mois	60	60	97	
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ</b>				
Total Prévisionnel - Journées	21 900	21 900	21 960	21 900
Total Réalisé - Journées	21 929	22 119	22 167	21 977
Total Prévisionnel - Actes				
Total Réalisé - Actes				
Total Prévisionnel - En heures				
Total Réalisé - En heures				
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS</b>	29	219	207	77

## ACTIVITÉ 2018

## BILAN D'ACTIVITÉ

SERVICES	ACTIVITÉ PRÉVISIONNELLE	ACTIVITÉ RÉALISÉE	VARIATION ANNUELLE	MINEURS ENTRÉS	MINEURS SORTIS
SPFS				6	6
FONCTIONNEMENT	21900	21929	219		
HÉBERGEMENT	21900	21929	219		

D'une manière globale, on constate une activité légèrement supérieure à ce qui est prévu sur le prévisionnel, soit + 29 journées.

Nous avons accueilli 6 nouveaux jeunes et 6 ont quitté le dispositif.

## DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

SERVICE	- DE 1 AN	DE 1 AN À - DE 2 ANS	DE 2 ANS À - DE 3 ANS	DE 3 ANS À - DE 4 ANS	DE 4 ANS À - DE 5 ANS	DE 5 ANS À - DE 6 ANS	DE 6 ANS À - DE 7 ANS	7 ANS ET +
SPFS			1	1		1	1	2

La durée des placements au SPFS est généralement assez longue eu égard aux difficultés familiales inhérentes aux raisons qui ont motivé le placement.

Les enfants qui ont quitté le service en 2018 ont été accompagnés sur une durée moyenne de 5 ans. La plupart des jeunes sortants (4 sur 6) l'ont été pour se diriger vers un foyer éducatif collectif ou vers une structure plus spécialisée du secteur du social ou médico-social : MECS - ITEP - FOA.

## ORIGINE DES PRISES EN CHARGE : PRISE EN CHARGE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

Les décisions d'orientation sur le SPFS sont essentiellement d'ordre judiciaire. De ce fait, le SPFS accueille des jeunes sur des situations de plus en plus complexes.

Pour tendre vers plus d'homogénéité, il serait intéressant de mixer les types d'accompagnement.

Quant aux décisions d'ordre administratif, celles-ci concernent principalement les jeunes pupilles d'Etat et les jeunes majeurs en grande difficulté ou dont le projet nécessite un accompagnement au-delà des 18 ans par CASMA (contrat d'accompagnement social majeur).

		2018	2017	2016	2015
DÉCISIONS ADMINISTRATIVES	MINEURS	5	5	4	3
	CONTRATS JEUNES MAJEURS	11	7	7	4
DÉCISIONS JUDICIAIRES	PLACEMENTS VIA DEF	50	55	57	62
		66	67	68	69

## RÉPARTITION PAR MESURE ET PAR SEXE

TRANCHE D'ÂGE / SEXE	MOINS DE 6 ANS	ENTRE 6 ET 10 ANS	ENTRE 10 ET 13 ANS	ENTRE 13 ET 16 ANS	ENTRE 16 ET 18 ANS	ENTRE 18 ET 21 ANS	TOTAL
GARÇONS	1	11	2	14	9	4	41
FILLES	1	6	3	6	3	6	25
TOTAL	2	17	5	20	12	10	66
%	3%	26%	8%	30%	18%	15%	
% CUMULÉS	3%	29%	36%	67%	85%	100%	

## CANDIDATURES ÉTUDIÉES EN 2018

	P.F.S.
CANDIDATURES PROPOSÉES	12
ADMISES	6

Nous avons donc accueillis 6 nouveaux jeunes sur 12 candidatures proposées. Les 6 situations restantes ont été 2 demandes restant sans suite et 2 restant à l'étude.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

A l'image de l'année précédente, on se retrouve avec des jeunes qui sont essentiellement originaires du Calvados. Il arrive que certaines familles, (6 d'entre elles concernées sur 2018), soient amenées à déménager et résident hors du département. Les jeunes restent bel et bien accompagnés au sein de leur famille d'accueil dans le Calvados, mais leurs parents sont donc considérés comme résidants en dehors du département.

EURE	2
CALVADOS	60
MAYENNE	3
CHARENTE	1

## LES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

Le SPFS accueille 60 enfants de 4 à 18 ans, présentant, en réaction à une situation familiale gravement perturbée, des difficultés de type comportementales, affectives, sociales, qui nécessitent une prise en charge soutenue dans le cadre d'un placement familial avec un important appui à la parentalité.

La complexité des situations rencontrées, l'intensité des troubles des enfants et des problématiques familiales nécessitent des moyens qu'un placement familial classique ne peut apporter (pluridisciplinarité, dispositif de SAS, effectif de jeunes par référent éducatif permettant un accompagnement soutenu...). Les accueils sur le SPFS s'étendent sur du long terme tant les problématiques compliquées ne permettent pas, très souvent, d'envisager un retour au domicile des parents.

Sur un plan clinique, la majorité des jeunes présente des troubles importants qui conduisent à la mise en place d'un accompagnement spécifique des enfants. Ces derniers peuvent parfois cumuler des accueils chez différents assistants familiaux, sous la forme de relais pour permettre à chacun de pouvoir se ressourcer. Nous organisons également des séjours adaptés sur les temps de vacances, impliquant un coût considérable, pour les enfants qui ne peuvent pas relever de séjours en centre de loisirs avec hébergement classique.

L'étude réalisée à l'automne 2018 sur l'ensemble des jeunes accueillis met en évidence que plus de 60% des enfants bénéficient d'une orientation médico-sociale MDPH, mais que les accueils réalisés dans ce cadre ne prennent en compte les besoins de l'enfant que quelques heures par semaine. La charge quotidienne de l'enfant parfois non scolarisé par ailleurs pèse donc quasi en totalité sur les assistants familiaux.

En sus de ces caractéristiques, beaucoup de jeunes souffrent de problématiques d'ordre psychiatrique avec ou sans traitement adapté, et mettent souvent, par leurs crises clastiques régulières, les professionnels et leur famille dans des situations limites.

Une situation particulièrement complexe nous a conduit à la demande de la DEF à mettre en place un dispositif exceptionnel d'accompagnement, en faveur d'un jeune qui a commencé fin 2017 et s'est achevé courant janvier 2019 (celui-ci est désormais orienté et accueilli à l'ISEMA - AAJD). Nous avons dû en urgence mettre en place un accueil individuel dans une maison avec la présence permanente d'une équipe d'intervenants socio-éducatifs. L'enfant bénéficie d'un binôme éducatif en journée et d'un professionnel chaque nuit. Les moyens de ce dispositif s'apparentent au fonctionnement logistique d'une unité de vie de type foyer, avec un relais des personnels éducatifs encadrants, mais pourtant uniquement destinés à l'accompagnement d'un seul enfant.

Nous touchons là les limites de notre service, avec une absence de dispositifs intermédiaires entre le placement familial et de très petites unités de vie permettant un roulement des intervenants éducatifs. Cette difficulté amène la DEF à maintenir du placement familial par défaut alors que notre service ne dispose pas de moyens suffisants pour accueillir ces enfants. Le manque de places d'accueil dans les établissements de soin et médico-sociaux ajouté à l'absence de financement d'un poste de psychiatre, ainsi qu'un budget insuffisant pour assurer les déplacements des assistants familiaux sur le département, est préjudiciable à l'optimisation de la qualité de l'accompagnement.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2019 OU POUR L'AVENIR

Le SPFS va engager sur 2019 son évaluation interne dans le cadre de la DACQ. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'animation que conduit la Direction du DAFHE avec la participation dans les groupes de travail d'un cadre des Foyers Educatifs et en lien avec la DRD du siège.

Des orientations et objectifs que le service s'était proposé de mettre en œuvre en 2018, quelques uns ont été engagés :

- Accueil dérogatoire d'un très jeune enfant d'un an, avec son frère, afin de ne pas séparer les fratries dans plusieurs institutions. C'est le SPFS qui conduit donc l'accompagnement de cette fratrie avec deux familles d'accueil distinctes pour agir dans le sens de l'intérêt supérieur des enfants.
- Développement des accueils relais afin de soulager autant que faire se peut les familles d'accueil qui risquent la saturation et la rupture du fait de comportements extrêmes de certains enfants/adolescents. En anticipant les crises, en permettant aux familles d'accueil de prendre des vacances, le service tend à se professionnaliser en terme de GRH adaptée à ce métier si singulier.
- Orientations et accueil des enfants en situation limite, qui ne peuvent s'adapter au principe et système du placement familial, vers des institutions plus adaptées (MECS, ISEMA, etc...).

- Travail sur l'insuffisance des moyens alloués, notamment :

En justifiant et argumentant de façon précise auprès du Département du Calvados, les dépenses réalisées sur les deux exercices précédents ;

En mettant en évidence le manque très préjudiciable de poste de médecin psychiatre dans un service qui se dit spécialisé et accueille effectivement plus de 57 % de jeunes orientés MDPH et présentant pour beaucoup d'autres troubles d'ordre psychiatriques avérés, c'est un accompagnement qui demande des soins spécifiques que ni le secteur public hospitalier ni la médecine de ville ne peuvent prendre en charge dans une quotidienneté ;

En étudiant également les moyens alloués aux deux unités du DAFHÉ en terme de temps de psychologue, relevant qu'un enfant n'ayant pas droit au même nombre d'entretiens théoriques avec un psychologue selon qu'il soit accueilli en placement familial ou en Foyer (voire PEAD), alors même qu'au SPFS, il vit loin de leurs lieux d'exercice, ce qui n'est pas le cas aux Foyers Educatifs.

Le poste de psychiatre à mi-temps demandé dans le cadre du BP 2019 en mesure nouvelle permettra, nous l'espérons, de combler ce manque d'expertise et de soins réels au profit des enfants et adolescents accueillis au SPFS.

- Mobilisation des moyens complémentaires alloués par l'association (et demandés à titre pérenne au BP 2019) au niveau administratif avec 0,60 ETP de secrétariat dédié au SPFS. En effet le seul temps de secrétariat mobilisé sur la fonction d'accueil et de standard au RDC du siège du DAFHÉ, loin des bureaux du service, ne suffit pas à assurer un suivi administratif de qualité des dossiers des jeunes.
- Augmentation de la participation des assistants familiaux aux diverses réunions de travail du service (DACQ, etc...), et en améliorant la communication du service avec chaque professionnel (une boîte mail pour chaque AF) afin d'augmenter le sentiment d'appartenance et d'être des professionnels comme les autres.

Le SPFS doit poursuivre en 2019 ces efforts autour de ses spécificités :

- Intégrer le SAS comme un service singulier, professionnalisé, adapté aux besoins des familles et des enfants, installé dans des locaux mieux configurés (problématique des accueils en second étage d'enfants de moins de 6 ans, interdit en ERP).
- Impliquer davantage les enfants et les familles dans l'exercice des droits des personnes, avec l'ensemble des professionnels et en s'appuyant sur l'environnement.
- Organiser la fonction RH (recrutements, embauches des AF, etc...) en la distinguant de l'activité des personnels de l'équipe permanente (travailleurs sociaux),
- Professionnaliser la gestion administrative du service (droits et obligations, contraintes RH, suivi administratif des situations, traçabilité etc...).
- Poursuivre les partenariats avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, du médico-social et de la santé mentale.
- Achever son intégration au DAFHÉ engagée en 2015, en facilitant la participation aux réunions institutionnelles pour les Assistants Familiaux et en s'appuyant sur les nombreux outils développés au sein des Foyers Educatifs.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Fiche repère : La restitution de la démarche d'amélioration de la qualité dans le cadre des rapports d'activités

### LE COMITÉ DE PILOTAGE DACQ DAFHE

Afin d'organiser et de suivre la démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) au sein du DAFHE, un comité de pilotage a été créé en janvier 2017.

Pour sa première année de fonctionnement et dans l'optique de dynamiser le Département, le comité de pilotage DACQ DAFHE regroupait des représentants des Foyers Educatifs et du Service de Placement Familial Spécialisé (SPFS). Afin de permettre la parole la plus libre possible, le directeur et la directrice-adjointe ont fait le choix de ne pas prendre part au Comité de pilotage DACQ. Ils restaient néanmoins garant de l'aspect organisationnel et fonctionnel de l'instance. Le comité de pilotage se réunit en moyenne 1 fois par trimestre. Sur la période septembre 2017 - juin 2018, cela a permis notamment de suivre l'avancée des travaux d'évaluation interne des Foyers Educatifs, d'établir un PACQ 2018.

Depuis septembre 2018, le comité de pilotage est scindé en deux pour une meilleure appropriation de la démarche par les professionnels et une meilleure déclinaison des travaux à mener, chaque structure s'impliquant ainsi dans les actions lui incombant et dans des temporalités spécifiques :

- Un comité de pilotage DACQ SPFS
- Un comité de pilotage DACQ Foyers Educatifs

L'appropriation récente de la nouvelle méthodologie a parfois conduit à des tâtonnements qui ont nécessité un fort soutien dans l'explication de la démarche. Des points méthodologiques sont régulièrement faits avec la direction d'une part et d'autre part par la chargée de développement qualité évaluation de l'ACSEA. Dans une volonté de transversalité et de faire davantage institution au sein du DAFHE, un chef de service des Foyers Educatifs, par ailleurs membre du CODACQ, accompagne les travaux du SPFS afin de soutenir méthodologiquement la DACQ.

Après avoir passé du temps à construire les modalités de réflexion les plus adaptées, la finalisation du COPIL DACQ SPFS reste récente. Il associe les assistants familiaux afin d'être davantage représentatif du service.



## LE PROJET DE SERVICE

Le projet de service du SPFS a été finalisé en 2017, cependant, une démarche est engagée tendant à conduire le DAFHE : Foyers éducatifs et SPFS réunis, vers une identité institutionnelle.

Ainsi, la direction a souhaité construire collectivement à l'échelle du DAFHE un socle commun pour l'ensemble du SPFS et des unités des foyers éducatifs sur lesquels viendra s'appuyer le projet de service du SPFS.

Deux portes d'entrées sont envisagées pour cadrer les travaux :

- La nouvelle approche en Protection de l'Enfance par les besoins fondamentaux de l'enfant : le rapport de 2017 du Dr MARTIN-BLACHAIS sur la démarche de consensus : les besoins fondamentaux de l'Enfant en protection de l'enfance.
- Le référentiel des besoins et des prestations pour le Médico-Social : les nomenclatures SERAFIN-PH qui à terme impacteront le champ de la Protection de l'enfance.

### Actualisé : suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques

La mise en oeuvre du projet de service du SPFS a fait l'objet sur 2018 de plusieurs temps de travail autour des thématiques en lien avec ses 5 orientations stratégiques, à savoir :

- fluidifier les parcours des situations complexes,
- optimiser le fonctionnement du SAS,
- rajeunir la population,
- améliorer la mise en oeuvre des droits des usagers,
- améliorer le suivi administratif des dossiers.

Afin de permettre une meilleure lisibilité et une vision synthétique de nos travaux en continu, nous nous appuyons sur un tableau synthétique relatant les actions et les acteurs concernés, les indicateurs et les résultats. La configuration spécifique du service (un chef de service pour 70 salariés avec la particularité du travail à domicile pour les assistants familiaux) réduit le nombre de groupes de travail. Le suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques est organisé à la fois sur des temps lors des réunions de service et sur des temps de travail spécifiques.

## L'ÉVALUATION INTERNE

L'évaluation interne s'inscrit dans la démarche associative d'amélioration continue de la qualité du service rendu à la personne accompagnée mise en œuvre au sein de l'ACSEA depuis 2016 et utilise le référentiel d'évaluation interne qui y est défini. Nous avons réfléchi à la méthodologie la plus adaptée pour répondre à la démarche associative en tenant compte de la spécificité du service. Nous avons pensé dans un premier temps à bénéficier de la formation de la DRD relative à l'écriture des critères évaluatifs, finalement, fort de l'expérience positive et efficace menée sur les Foyers Educatifs, il a été convenu d'associer l'ensemble les professionnels avec une méthodologie simplifiée.

Maintenant que nous avons travaillé sur la méthodologie, nous prévoyons commencer les travaux à la fin du premier trimestre 2019 pour les achever en juin 2020, date attendue pour la remise du rapport.

## L'ÉVALUATION EXTERNE

L'évaluation externe a été conduite en 2017 alors que s'achevaient les travaux de rédaction du projet de service et sert de support à l'alimentation du PACQ.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

L'année 2018 nous a permis de consolider notre organisation pour mener à bien la lisibilité de nos travaux permanents. Le nouveau COPIL DACQ spécifique pour le SPFS va élaborer début 2019 son premier plan annuel d'amélioration continue de la qualité puisque le précédent était commun aux deux entités juridiques du DAFHE sans suffisamment tenir compte de la spécificité du SPFS.

La direction du DAFHE s'est également appuyée sur les ressources de la Direction Générale de l'ACSEA (DRD et CODACQ) et a pu notamment bénéficier du soutien de la Chargée de développement qualité évaluation à l'ACSEA.

ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION (NON FINALISÉES AU 31 DÉCEMBRE)	OBJECTIFS VISÉS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Evolution du projet personnalisé au regard de la mise en place du PPEF (Projet pour l'enfant et sa famille)	Mise en conformité	Participation des usagers, des professionnels, des partenaires
Organisation de la dématérialisation des documents éducatifs.	Structurer le serveur DAFHE	Direction, pôle administratif.
Réorganisation de la nature des tâches administratives et de leurs répartitions avec un poste supplémentaire expérimental	Adapter l'organisation aux besoins internes et externes. Veiller à assurer un accueil physique du public.	DG, équipe de direction, pôle administratif, IRP

ACTIONS MISES EN ŒUVRE DURANT L'ANNÉE 2018	OBJECTIFS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Mise en place de l'ADPP pour les assistants familiaux	Favoriser le partage d'expériences et apporter un soutien clinique	L'ensemble des assistants familiaux en CDI + 1 groupe d'assistants familiaux « relais »
Création d'adresses mail professionnelles pour les assistants familiaux	Développer la communication avec les AF et mieux les associer à la vie institutionnelle	DG, équipe de direction, secrétariat, AF
Plan vigipirate	Mettre en place un plan de gestion des risques	Direction CHSCT
Actualisation en continu du document unique		
Accueil d'un service civique	Développer de nouvelles médiations auprès des enfants	Enfants et AF concernés, équipe pluridisciplinaire
Audit administratif	Poser un diagnostic permettant de penser une organisation plus efficiente	DG, direction du SPFS et équipe administrative

## COMMENTAIRES

L'acculturation de la DACQ sur le SPFS est en cours.

La spécificité de ce grand service (plus de 70 salariés) est complexifiée par la représentation d'une petite équipe pluridisciplinaire de permanents au regard d'un nombre important d'assistants familiaux travaillant à leurs domiciles et répartis sur l'ensemble du département. Ainsi, dans un souci d'efficacité, d'une meilleure participation et appropriation des professionnels, nous avons mis l'accent sur notre communication, sur l'implication de l'ensemble des professionnels au bénéfice d'une culture partagée dans une dimension d'équipe de placement familial au sein d'un département. Pour ce faire, le nombre d'AF participant aux groupes de travail DACQ a été doublé.



**PÔLE** HANDICAP  
AUTONOMIE  
ET DÉPENDANCE

# INSTITUT DE DÉMOUVILLE

## INSTITUT MÉDICO-PROFESSIONNEL (IMPRO)



11 rue du Château  
14840 DEMOUVILLE

Tél. 02 31 72 37 17  
Fax. 02 31 72 81 65

**Directeur** : Christophe CORNET  
**E-mail** : directeur.impro@acsea.asso.fr  
**Directeur adjoint** : Ludovic BOURDON  
**E-mail** : directeur-adjoint.impro@acsea.asso.fr

**N° CNIL** : 1503604  
**Année de création** : 1962

### AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016, portant renouvellement de l'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 12 à 20 ans, modifiée par la décision de l'ARS en date du 24 février 2017 :

- 38 places internat et 50 places semi-internat en Section IME,
- 17 places internat et 21 places semi-internat en Section ITEP.

### PUBLICS ET DISPOSITIFS

Internat – Semi-internat

- Section IME (38 internes - 50 semi-internes) : jeunes de 12 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles légères associées à des troubles du comportement et de la personnalité, accompagnés sur une notification d'orientation de la MDPH et après décision des parents.
- Section ITEPpro (17 internes - 21 semi-internes) : jeunes de 12 à 20 ans dont les manifestations et les troubles de la conduite et du comportement rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles préservées, la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs adaptés pour le bon déroulement de leur scolarité et de leur formation professionnelle. Accompagnement sur notification de la MDPH et après décision des parents. Les élèves sont accueillis suivant leur situation sur nos unités :
  - 4 Pavillons (Pavillons 1-2-3-5) : Internat séquentiel modulé ou Semi-Internat
  - 1 Semi-internat et Semi-Internat à Temps Partagés Professionnels (SITPPro)
  - Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion (EDAI)
  - Unité d'Accompagnement vers le Travail (UAT)
  - Soutien Educatif en Réseau et Accompagnement à l'Autonomie Sociale (SERAS)
  - Unité de Soutien à l'Inclusion (USI)

## FINANCEMENT

Sécurité Sociale / Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Dotation Globale de Financement dans le cadre du CPOMM signé le 8/11/2007 avec la DDASS. Puis deuxième CPOMM signé avec l'ARS le 26/06/2013.

## OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de l'établissement est essentiellement de contribuer au développement et à l'épanouissement d'adolescent(e)s présentant, à un moment donné de leur existence, des difficultés d'adaptation liées à une déficience intellectuelle et/ou des troubles de la personnalité, du comportement et de la conduite risquant d'hypothéquer ou de compromettre leur vie d'adulte ainsi que leur insertion professionnelle ultérieures. L'Etablissement élabore son action et met en œuvre des moyens dans le cadre de Projets Personnalisés d'Accompagnements, contractualisés avec chaque usager et ses représentants légaux, à partir des objectifs suivants ::

- Dispenser une formation professionnelle et une scolarisation appropriées quant aux pédagogies, en lien avec notre réseau partenarial d'environ 80 entreprises et notre réseau de formation ;
- Assurer une action éducative soutenue et les soins nécessaires tant à l'interne qu'à l'externe ;
- Aider à la construction de l'identité individuelle et sociale du jeune en lien avec sa famille ;
- Développer la capacité de socialisation et la citoyenneté, entre autres, par acceptation d'un certain nombre de règles de vie collective, en respectant son intimité et son intégrité et lui permettant de s'inscrire dans la cité ;
- Soutenir la scolarité des adolescent(e)s dont la situation de handicap est compatible avec un maintien en milieu ordinaire et contribuer à la construction et au «suivi» d'un parcours scolaire et de formation individuel adapté.

L'ensemble de ces actions se construit en lien étroit avec les titulaires de l'autorité parentale.

## ACTIONS

- Les activités éducatives et les soins (somatiques et psychiques) :

Chaque usager bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) correspondant à sa situation et, élaboré avec ses parents. Celui-ci comprend l'accompagnement éducatif, les rééducations, le suivi médico-psychologique, la pré-formation. L'IMPro n'a pas vocation à se substituer aux ressources de l'usager et à celles de son environnement mais plutôt à s'appuyer sur ces compétences grâce à nos actions diverses.

- Les activités professionnelles :

La formation professionnelle polyvalente (horticulture, cuisine-restauration, menuiserie, peinture, décoration, maçonnerie, service électro-ménager recyclage, métallerie-soudure, mécanique auto, magasinage, ) comprend l'apprentissage de gestes professionnels et la maîtrise des techniques, l'acquisition d'habitudes de travail et de comportements professionnels. Elle est complétée par la réalisation de chantiers qui ont valeur d'exercices pratiques mais également de mise en condition dans un contexte réel.

Des stages en entreprise ont pour but de confronter le jeune à la réalité du monde du travail et de ses contraintes, de tester ses compétences et ses acquis en situation, de faire le point sur ses possibilités d'adaptation.

Lorsque le projet professionnel du jeune se précise, il lui est proposé une formation en alternance afin que l'apprentissage se poursuive au plus près des réalités de l'entreprise. La formation professionnelle aboutit pour chaque jeune à la constitution d'un carnet de compétences qu'il peut faire valoir auprès des employeurs.

- Les activités pédagogiques :

Elles aident le ou la jeune adolescent(e) à découvrir, comprendre et s'appropriier le monde qui l'entoure en lui fournissant les outils adaptés : lecture, écriture, numération, calcul, raisonnement, analyse, réflexion.

Si les pédagogies différenciées proposées visent l'acquisition de savoirs et de savoir-faire, elles nécessitent aussi un travail déterminant sur le comportement qui conditionne l'accès aux apprentissages.

Ainsi, les pratiques conjuguent apports cognitifs, restauration narcissique, apprentissage du plaisir différé et éducation à la citoyenneté. L'informatique fait partie des supports et méthodes pédagogiques visant les apprentissages.

Le champ didactique recouvre les activités des domaines français, mathématiques, et monde actuel.

Les actions pédagogiques sont déterminées par la MDPH dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

- L'éducation physique et sportive :

3 heures hebdomadaires d'éducation physique et sportive sur le temps de l'école auxquelles s'ajoutent les séances d'entraînement aux sports individuels ou collectifs. L'éducation physique et sportive offre la possibilité aux jeunes d'évoluer dans leur relation à autrui, dans la prise de conscience et la maîtrise de leur corps.

- Ateliers ressources :

Avec comme supports le numérique, la poterie, le graphisme, la musique, ces ateliers permettent aux jeunes, en individuel ou à très faibles effectifs, de trouver d'autres médiations dans le cadre de leur projet personnalisé d'accompagnement.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les adolescent(e)s accompagné(e)s sont issu(e)s majoritairement du Calvados. Peuvent être également reçus des jeunes de l'Orne et de la Manche ainsi que des départements limitrophes (Eure...).

La quasi majorité des adolescent(e)s accompagnés par l'IMPro utilise les transports collectifs publics.

## LIEUX D'IMPLANTATION

Direction et Unités sur site 11 rue du Château 14840 DEMOUVILLE 02 31 72 37 17	U.S.I. (Unité de Soutien à l'Inclusion scolaire 2 rue Armand Marie 14000 CAEN 02 31 72 70 77
Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion - EDAI 16.04 Le Bois 14200 HEROUVILLE ST CLAIR 02 31 85 23 97	Soutien Educatif en Réseau et Accompagnement à l'Autonomie Sociale - SERAS 8 rue Mauvis 14000 CAEN 02 31 80 48 92
U.A.T. (Unité d'Accompagnement vers le Travail) 13 rue du Château 14840 DEMOUVILLE 02 31 43 90 69	La Cave à Huîtres 24 bis Quai Vendeuvre 14000 CAEN 02 31 75 58 65

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2014 ET 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>ADMISSIONS</b>					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)	75	105	135	128	177
Demandes sans suite	29	87	46	41	34
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	86	116	89	87	143
Admissions Totales	33	39	40	29	45
<b>DÉPARTS ET ORIENTATIONS</b>					
retour en famille	2	1	2	2	1
suivi éducatif en milieu ouvert	4	9	10	1	10
orientation secteur médico-social			3	11	1
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage	10	9	9	5	12
non adhésion de la famille ou du jeune au projet	7	1	4		2
autre (déménagement, décès...)	10	13	10	13	11
Emploi - Formation				4	3
TOTAUX	33	33	38	36	40
<b>ORIGINE DES DEMANDES (EN %)</b>					
MDPH / CDA	83	82	84	83	78
Conseil Départemental					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice	18	18	16	17	23
<b>DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE</b>					
En années	3	2	1	3	2
En mois		10	11	3	4
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ</b>					
Total Prévisionnel - Journées	23 478	23 478	23 478	23 478	23 478
Total Réalisé - Journées	23 592	23 152	23 570	23 610	23 274
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS</b>	114	-326	92	132	-204

## ACTIVITÉ 2018

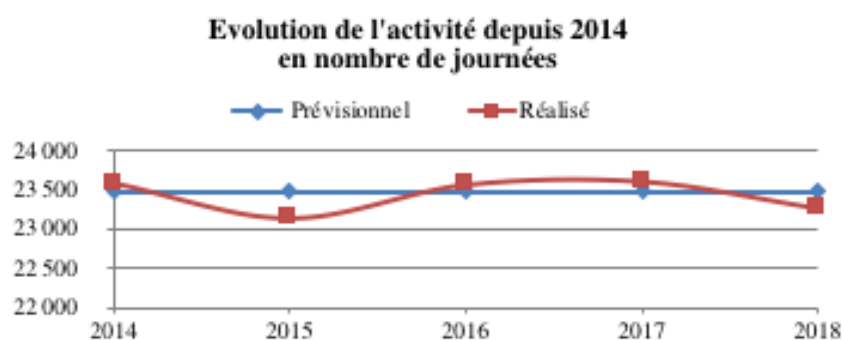
L'année 2018 est la dernière complète du CPOM2. En ce sens, il apparaît opportun de commenter les chiffres de l'exercice 2018 en y intégrant une perspective pluriannuelle.

Un léger déficit de l'activité réalisée est apparu en 2018 (- 0,87 %, soit - 204 journées) avec un total de 23 274 journées réalisées par rapport aux 23 478 journées attendues.

Dans le même temps, nous observons une augmentation du nombre de jeunes suivis en file active (+ 5,8 %).

Nous pouvons, grâce aux représentations graphiques suivantes, observer l'évolution de l'activité depuis le début du CPOM2 :

	PRÉVISION	RÉALISÉ
2014	23 478	23 592
2015	23 478	23 152
2016	23 478	23 570
2017	23 478	23 610
2018	23 478	23 274



Pour 2018, les accompagnements avec hébergement ont représenté 33 % du total de nos actions contre 46 % en 2017, soit une baisse de 28 %.

Bien entendu, le nombre de jeunes présents « à la journée » au titre du statut « semi-interne » a représenté 67 % de nos actions contre 44 % en 2017.

Nombre de places par type de handicap (Déficience Intellectuelle/ Troubles du Comportement et de la Conduite) depuis la nouvelle autorisation du 01/12/2014 :

Déficience Intellectuelle (IME) :

- 88 places (soit 70 % de la capacité de l'établissement)

Troubles du Comportement et de la Conduite (section ITEPpro) :

- 38 places (soit 30 % de la capacité de l'établissement)

### LES DEMANDES D'ADMISSION

Nous observons que le nombre de demande d'admissions à l'IMPro a augmenté considérablement (+ 39 %) par rapport à l'an passé. C'est au total 177 situations pour lesquelles nous avons été sollicités, ce nombre n'avait jamais été atteint à l'IMPro.

Parallèlement, nous constatons que le nombre de demandes restées sans suite de notre part durant l'année 2018, a baissé de près de 17 % par rapport à 2017, mais le nombre de demandes restant encore à l'étude à fin 2018 est en augmentation de près de 65 %. Ce nombre est trop élevé, et nécessitera, au-delà d'une adaptation de moyens, une organisation permettant de ne pas laisser les parents et leur enfant, sans interlocuteur, faute de pouvoir les accompagner conformément à la notification MDPH.

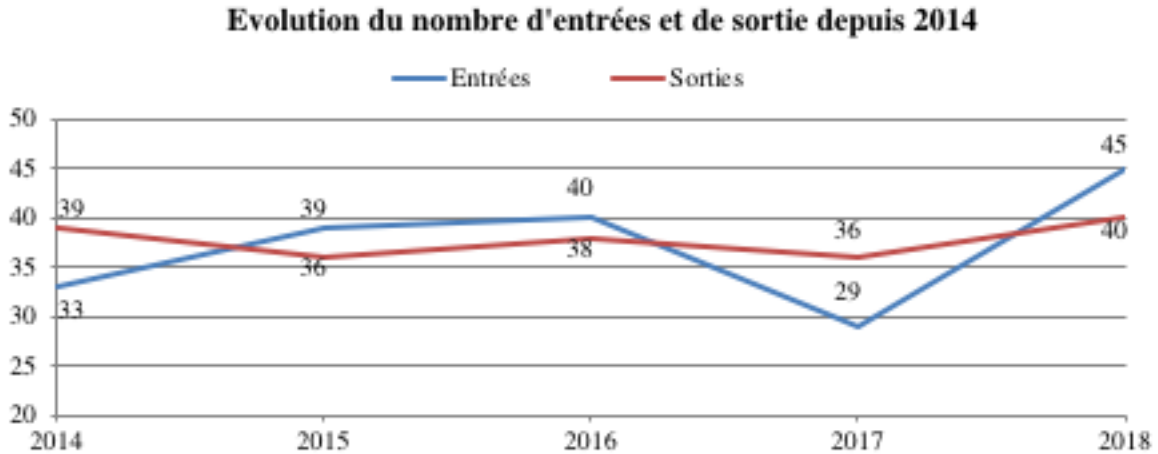
Ces données révèlent que la notoriété de l'IMPro entraîne un nombre en forte augmentation de demandes d'admission, et que parallèlement 143 situations restaient placées sur liste d'attente à fin 2018 contre 123 à fin 2017, soit un accroissement de plus de 16 %.



Il faut noter que sur les 143 situations en attente, nous enregistrons :

- 48 % pour une déficience intellectuelle
- 52 % pour des Troubles du Comportement et de la Conduite
- 54 % avec demande d'hébergement (interne)
- 46 % avec demande d'accompagnement à la journée (semi-interne)

## L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITUATIONS ENTREES ET SORTIES



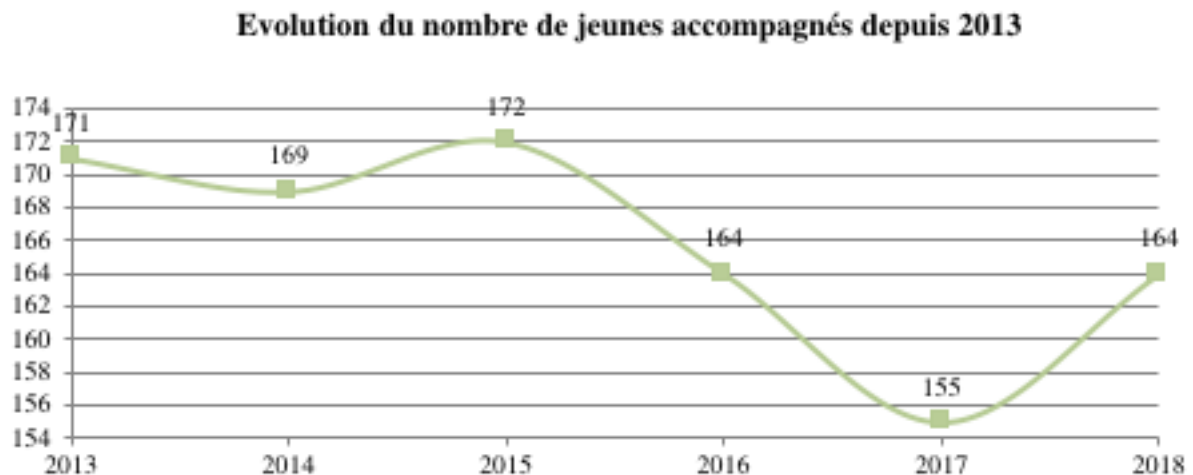
Ainsi que nous pouvons l'observer sur la représentation ci-dessus, les données de l'année 2018 montrent que le nombre d'entrées, comme le nombre de sorties, sont les plus élevés des 5 années du CPOM2.

Le nombre d'entrée progresse de 55 % et le nombre de sorties augmente de plus de 11 %.

Ceci signifie que le « turn over » est soutenu s'agissant du mouvement entre les entrées et les sorties, guidé par les justes réponses développées face aux besoins des personnes accompagnées.

Ainsi, nous notons pour l'année 2018, 45 situations admises et 40 situations sorties.

Pour ce qui concerne le nombre de jeunes usagers accompagnés par l'IMPro, nous retrouvons les données de l'année 2016 avec 164 personnes concernées.



## LA DUREE MOYENNE D'ACCOMPAGNEMENT

Pour l'année 2018, celle-ci s'établit à 28 mois (2 ans 4 mois). Cette donnée est toujours susceptible d'être influencée par le nombre de sortie de jeunes entrés précocement, comme nous l'avions connu en 2017.

C'est ainsi que l'évolution sur plusieurs années se montre davantage significative.

**Evolution de la durée moyenne d'accompagnement depuis 2014  
(en mois)**



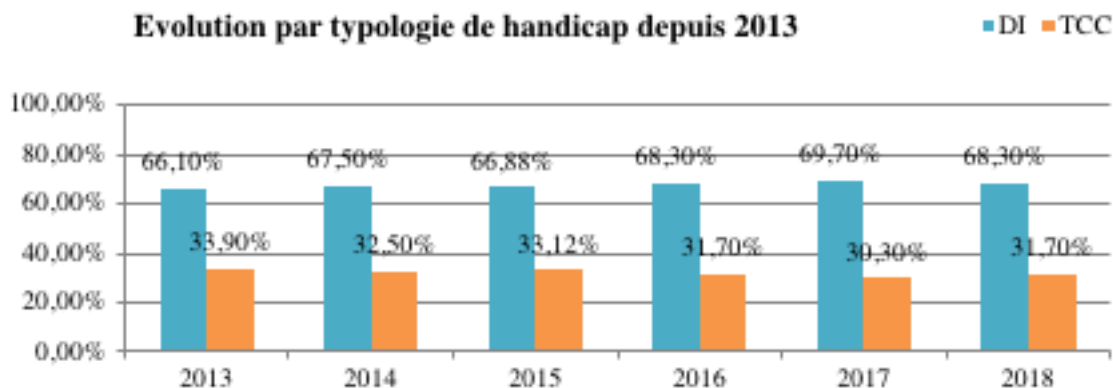
## LA REPARTITION PAR TYPE DE HANDICAP

Le tableau ci-dessous révèle, à travers les années, une stabilité de la répartition entre les personnes présentant un Déficience Intellectuelle (DI) et celles présentant des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC).

Ainsi, cette répartition est conforme à notre autorisation d'ouverture délivrée par l'ARS Normandie 70 % au titre de la Déficience Intellectuelle (DI) et 30 % au titre des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC).

Comme sur les années antérieures, tous les usagers sont admis à l'IMPro, grâce à une notification établie par la CDAPH de leur département, reconnaissant une situation de handicap.

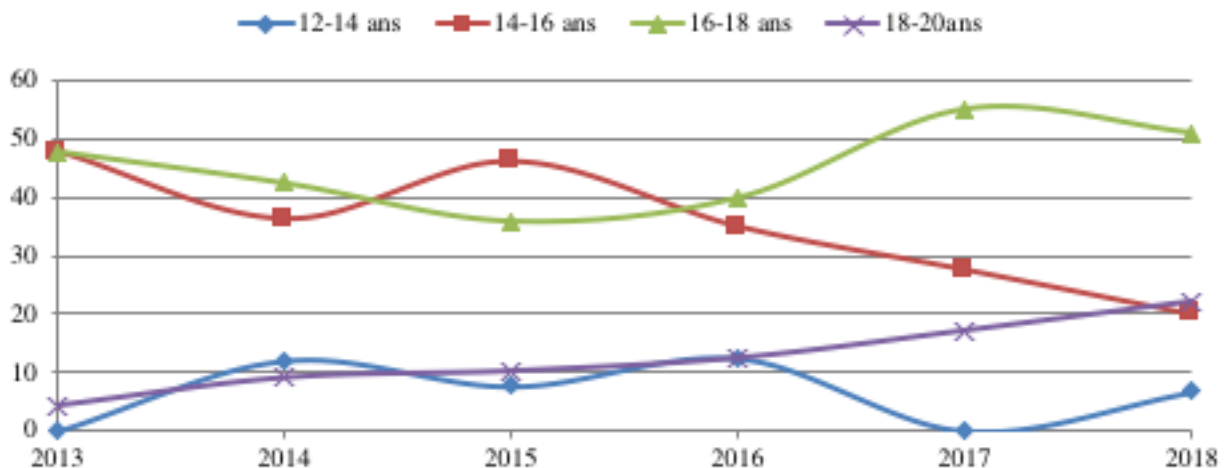
**Evolution par typologie de handicap depuis 2013**



## L'ÉVOLUTION DE L'ÂGE DES JEUNES À L'ADMISSION

Pour observer les tendances, les données sont présentées dans le schéma ci-après :

### Evolution de l'âge à l'admission par tranche d'âge (en %)



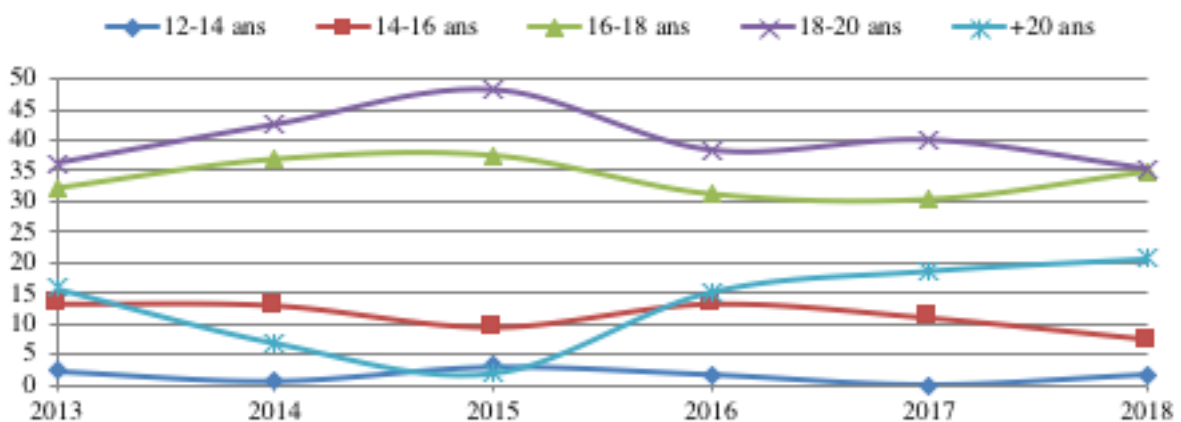
L'étude des tranches d'âge à l'admission nous permet les commentaires suivants :

- de 12 à 14 ans : nous observons une fluctuation notable à travers les années avec de nouvelles admissions en 2018 sur cette tranche, après disparition en 2017.
- de 14 à 16 ans : depuis 2015, cette tranche d'âge ne cesse de décroître nettement, arrivant à seulement 20 % en 2018 (soit 1 jeune admis sur 5) ce qui représente le taux le plus faible des six années passées. Rappelons que cette tranche d'âge a pu représenter près d'un jeune admis sur deux en 2013 et 2015.
- de 16 à 18 ans : cette partie a toujours été importante à l'IMPro. Mais depuis 2017 (55 %), elle correspond à plus d'une admission sur deux avec 51,1 % en 2018.
- de 18 à 20 ans : depuis 2013, cette tranche d'âge est celle qui augmente de manière très régulière et continue, pour atteindre en 2018 le taux de 22,2 %. Les sollicitations de plus en plus tardives expliquent ce résultat peu satisfaisant car il est souvent difficile et complexe de mobiliser les jeunes arrivant à cet âge, sur un projet.

### L'ÉVOLUTION DE L'ÂGE DES JEUNES PRÉSENTS DANS L'ANNÉE

Si nous portons maintenant notre attention sur l'analyse par tranches d'âges des jeunes suivis en cours d'année, voici les données en évolution depuis 2012 :

### Evolution de l'âge des jeunes accompagnés depuis 2013 par tranche d'âge (%)



L'étude des tranches d'âge des jeunes présents en cours d'année amène les commentaires suivants :

- de 12 à 14 ans : cette tranche d'âge n'a jamais été élevée, atteignant à son plus haut 3,13 % en 2013. Elle a même disparu en 2017, mais avec 1,80 %, nous retrouvons en 2018 la même donnée qu'en 2016.

- de 14 à 16 ans : avec 7,3 % en 2018, nous n'avions jamais atteint un chiffre si bas, correspondant à la moitié des résultats obtenus en 2012, 2013, 2014 et 2016.
- de 16 à 18 ans : cette tranche d'âge représente de manière assez stable environ un tiers de l'effectif de jeunes présents.
- de 18 à 20 ans : située entre 32 % (2012) et 48 % (2015) cette tranche d'âge est assez élevée mais 2018 constitue une baisse et l'un des résultats les moins hauts avec 35,4 %.
- 20 ans et + : les données ici montrent les plus grandes variations à travers les années avec une tendance haussière depuis 2015 et le résultat le plus élevé en 2018 avec 20,7 %. Un jeune suivi sur cinq a donc plus de 20 ans. Les arrivées tardives génèrent ces résultats, ainsi que les difficultés à trouver des places disponibles en ESAT. Pourtant, notre engagement à anticiper les sorties est intact, comme celui de ne pas agir en filière.

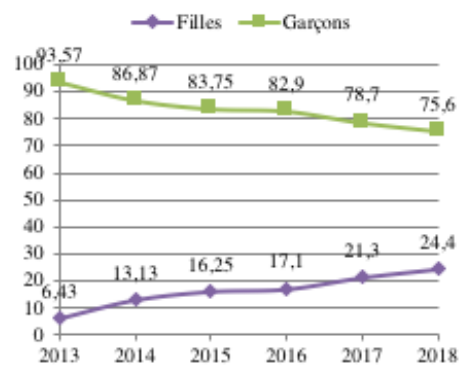
Il faut noter que le nombre de jeunes suivis au titre de l'amendement RETON (9) en 2018 est identique à celui de 2017.

## LA REPARTITION PAR SEXES

En portant notre attention sur la répartition entre les filles et les garçons accompagnés par l'IMPro, nous constatons un accroissement constant et régulier du nombre de filles présentes.

Pour 2018, le nombre de filles représente 24,4 %, ce résultat n'ayant jamais été atteint auparavant à l'IMPro.

Evolution de la répartition fille/garçon depuis 2013 (%)



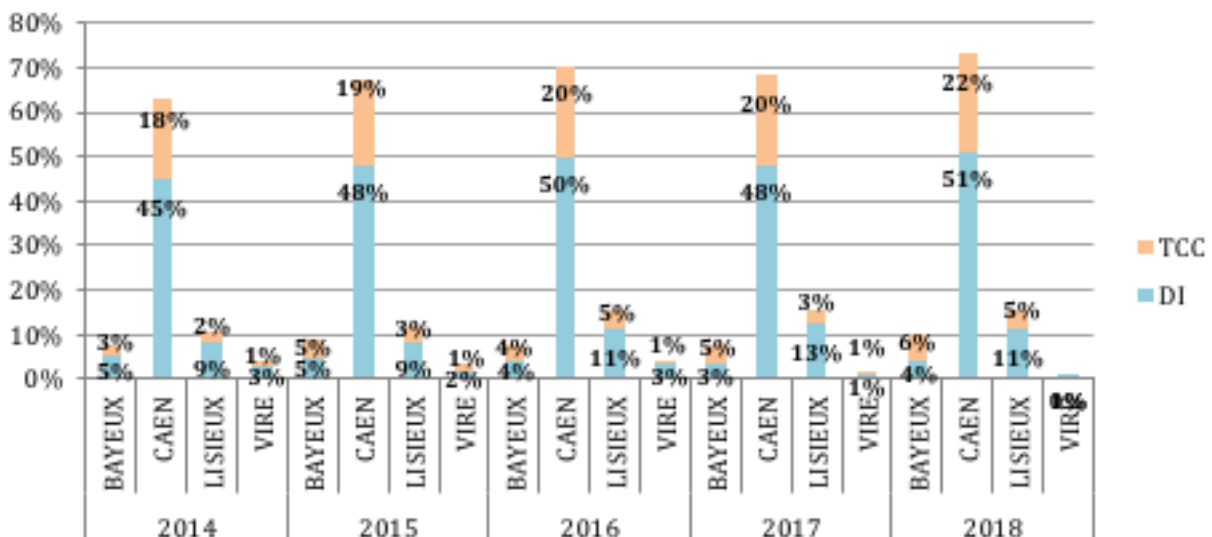
## L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DU LIEU D'HABITATION DES JEUNES PAR TYPE DE HANDICAP

Les données concernant l'origine géographique des personnes suivies sont les suivantes :

- 98,8 % des usagers habitent de Normandie (14, 50, 61, 27) parmi eux 93,8 % viennent du Calvados parmi eux 6,2 % viennent de la Manche, de l'Orne et de l'Eure
- 1,2 % des usagers habitent d'autres régions (75, 91, 95)

Parmi les usagers calvadosiens, la répartition sur les arrondissements s'établit ainsi :

Répartition des jeunes calvadosiens suivis depuis 2014 par secteurs géographiques et type de handicap



L'étude de ces données montre très peu de variation de éléments sur cet item.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

Engagé très tôt dans l'expérimentation du « DISPOSITIF ITEP », permettant aux jeunes rencontrant des Troubles du Comportement et de la Conduite de bénéficier plus rapidement de réponses à leurs besoins, l'IMPro a étendu ce type d'approche aux jeunes déficients intellectuel par la contractualisation de conventions avec les partenaires adaptés à chaque situation spécifique.

Les équipes sont encouragées à construire des réponses personnalisées, en liens très étroits avec les parents des jeunes, afin de répondre au plus près des demandes qui sont formulées ou attendues.

Les cadres hiérarchiques et techniques encouragent ce mouvement dans lequel les équipes doivent être accompagnées, car nous sommes passés en quelques années d'une culture où l'on demandait aux jeunes de s'adapter aux établissements à celle de l'adaptation de nos moyens pour fabriquer une réponse personnalisée à chaque personne accompagnée.

C'est ainsi que nos modes d'accompagnement ont poursuivis leur mutation ; les résultats de l'activité illustrent ces changements. Citons ici le nombre de situations liées à la fluidité des parcours :

Accompagnement avec hébergement :

- Convention IME : 93 journées réalisées en 2018 contre 31 en 2017 (+ 200 %)
- Dispositif TCC : 38 journées réalisées en 2018 contre 2 en 2017 (+ 1 800 %)

Accompagnements sans hébergements :

- Convention IME : 157 journées réalisées en 2018 contre 149 en 2017 (+ 5,4 %)
- Dispositif TCC : 144 journées réalisées en 2018 contre 40 en 2017 (+ 260 %)

Ainsi, concernant le type de demande vers l'IMPro, nous observons une évolution plus importante des demandes d'étayage vers les Unités d'accompagnement de l'IMPro par nos partenaires.

Notre externalisation d'Unités d'Enseignement s'est poursuivie de manière très constructive avec le lycée Victor Lépine à Caen et avec le lycée François Rabelais à Iffs. Les équipes éducatives de l'IMPro fournissent un travail de grande qualité en lien avec les équipes pédagogiques des deux lycées. En 2018, l'innovation au service des élèves s'est poursuivie avec la mise en place de projets spécifiques et avec des innovations pédagogiques favorisées par les Directions des lycées.

En 2018, nous avons développé une nouvelle approche d'externalisation vers un lycée. A partir de deux ateliers préprofessionnels distincts (petite mécanique auto et métallerie), des jeunes encadrés par l'éducateur technique ont rejoint ponctuellement le lycée Jules Verne à Mondéville, pour partager des cours techniques avec des lycéens et leurs professeurs. Cette expérience s'étant révélée pertinente selon toutes les parties prenantes, elle sera renouvelée et accentuée début 2019.

L'Unité de Soutien à l'Inclusion répond tout à fait aux demandes des parents. Les demandes sont supérieures à notre capacité de réponses. Sur cette Unité, tous les élèves sont scolarisés en établissements ordinaires ou en centre de formation.

L'année 2018 révèle une nette évolution favorable du travail avec l'Education Nationale.

C'est ainsi, que dans le cadre d'un travail en réseau, nous avons travaillé avec :

- 11 collèges publics
- 10 lycées publics et privés
- l'EREA
- l'ICEP à Caen, le CIFA de Coutances

Au global, le nombre d'élèves accompagnés, issus des dispositifs de l'Education Nationale équivaut à 34 en 2018, contre 22 en 2017 (+ 55 %).

Le nombre d'élèves du SITPpro passe de 5 en 2017 à 14 en 2018 (+ 180 %).

Quant à l'Unité de Soutien à l'Inclusion, nous observons une stabilité : 18 élèves en 2018 contre 17 en 2017.

En termes d'engagements de moyens médico-sociaux, nous avons relevé 3 273 journées d'accompagnement en 2018 contre 2 545 en 2017 soit une augmentation de 29 % avec une moyenne de 96 journées d'accompagnement en 2018 contre 115 en 2017. Nous pouvons conclure que davantage de jeunes ont été inscrits dans les dispositifs de l'Education Nationale et que les durées moyennes de ces dernières années demeurent moins importantes.

Les Unités en direction des plus grands ont peu mettre en œuvre leur projet récemment validé. Ainsi, le Soutien Educatif en Réseau et Accompagnement à l'Autonomie Sociale (SERAS) poursuit ses propositions d'actions intensives en direction des grand(e)s mineur(e)s et jeunes majeur(e)s accompagné(e)s, particulièrement pour celles et ceux qui ont demandé un soutien au moment où un projet professionnel ou de formation est envisagé. Une baisse d'activité a été observée mais nous souhaitons comprendre s'il s'agit de causes conjoncturelles ou non.

De son côté, située sur Hérouville-Saint-Clair et Blainville-sur-Orne, l'Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion (EDAI) poursuit également son implantation partenariale sur ses nouveaux territoires. De même, la mise en œuvre des actions liées à la santé, au logement s'est poursuivie dans l'esprit du projet d'Unité adopté il y a peu. De nouveaux partenariats naissent, des expérimentations sur divers thèmes. La distribution des moyens alloués est parfois questionnait car bien que le sens du travail n'ait pas changé, sa mise en œuvre a considérablement évolué.

Quant à elle, la Section d'Initiation et de Première Formation PROfessionnelle (SIPFpro) a connu une volumétrie d'activité 2018 comparable à celle réalisée en 2017 alors même que nous transformons de manière fondamentale notre offre en accentuant notre travail sur la pédagogie adaptée en lien avec l'Unité d'Enseignement, la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience via notre partenaire « Différent et Compétent Réseau ». De même, le renforcement des compétences et habiletés sociales vient soutenir la valorisation des rôles sociaux des jeunes (VRS).

Nous avons comptabilisé 16 926 heures de formation en 2018 contre 17 825 heures en 2017 avec une proportion de 82% DI / 18% TCC.

Le volume d'heures réalisées demeure en diminution du fait de sollicitations moins importantes pour des jeunes « extérieurs » à l'IMPro :

- - 25,2 % de sollicitations relatives aux demandes de mise en situation professionnelle
- - 11,5 % au titre des dispositifs TCC

Ces dernières ont été réalisées à la fois au sein de nos ateliers préprofessionnels ou au sein des entreprises avec lesquelles nous avons engagé depuis plusieurs années des inclusions, comme nous le connaissons avec Leclerc Drive, IKEA ou encore Carrefour Market.

### ACTIVITÉ RÉALISÉE AU TITRE DE LA PRÉVENTION DES RUPTURES DE PARCOURS

Les Conventions d'Evaluation Partagée (CEP) : un outil au service de la prévention de la rupture des parcours et du décrochage scolaire

Sur l'exercice 2018, nous avons connu une stabilité des demandes en provenance de l'Education Nationale pour disposer de notre expertise pour certains élèves qui ne disposent pas de reconnaissance de situation de handicap.

Ainsi, il a été réalisé 262 journées au profit des élèves accompagnés dans le cadre de Conventions d'Evaluation Partagée passées entre des établissements de l'Education Nationale et l'IMPro contre 257 en 2017 (soit + 2 %).

Cette approche pourrait être développée grâce à un travail de fond en lien avec la Direction de l'Education Nationale, afin que les élèves puissent bénéficier totalement d'un dispositif permettant de mobiliser leur énergie et prévenant le risque de décrochage scolaire.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

La Direction de l'IMPro présentera début 2019 les nouvelles orientations stratégiques du Projet d'Établissement. On y retrouvera la place prépondérante des parents et de leur enfant, dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement les concernant, et ceci à toutes les phases.

Les actions visant à privilégier la valorisation des rôles sociaux sont privilégiés, l'IMPro se mettant en position d'appui, de soutien pour penser, d'aide à concrétiser, en respectant la place singulière des titulaires de l'autorité parentale et des jeunes filles et garçons également.

Il s'agit bien d'aider les personnes à construire leur propre parcours, non pas en créant des réponses pré-pensées internes mais en privilégiant les réponses existantes dans les dispositifs de droit commun sur de multiples thèmes : santé, scolarisation/formation, logement, emploi, culture, relations sociales et vie quotidienne.

Ainsi, le mouvement d'externalisation se poursuivra. Il ne consiste pas à nier l'importance d'outils internes pour peu qu'ils fassent la démonstration de leur plus-value, mais plutôt à permettre à chaque personne accompagnée de trouver, selon son rythme et ses compétences, des réponses bienveillantes lui permettant d'évoluer et de s'épanouir.

Nous mesurons que dans la fabrication de réponses liant subtilement les ressources externes soutenues par nos moyens et nos dispositifs internes, chaque personne trouve des espaces sécurisant lui permettant de construire son parcours

Par ailleurs, constatant une importante augmentation de situations placées sur liste d'attente, nous envisageons une réorganisation de nos moyens actuels, visant à intervenir sans délai auprès des parents demandeurs, afin de ne pas les laisser sans interlocuteur faute de place disponible pour prononcer l'admission de leur enfant, comme ils nous le demandent. Cette orientation stratégique sera présentée début 2019 afin d'imaginer une mise en place dès le début du prochain CPOM contractualisé avec l'ARS Normandie.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (ACTIONS OU PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE ET À L'ÉVALUATION EXTERNE)

### DESCRIPTION DE LÀ OÙ EN EST LA STRUCTURE DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA DACQ

La Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (DACQ) s'est structurée depuis le mois de janvier 2018.

Elle a été dotée d'une instance décisionnelle, le CODIR, composé des membres de l'équipe de Direction de l'établissement et des médecins psychiatre. Le Directeur a présidé trois CODIR pendant l'année 2018.

Le niveau technique est porté par le COPIL. Le premier COPIL dédié à la démarche s'est tenu en janvier 2018. Cette instance, en charge des propositions méthodologiques à l'attention du CODIR, du suivi et du rendu-compte des travaux attenants à la DACQ, est composé de 18 membres. Outre 3 représentants de l'équipe de Direction, il compte parmi ses effectifs des intervenants dont la diversité témoigne de la pluri-professionnalité de l'IMPro de Démouville.

La plupart des Unités d'accompagnement y sont représentées. Un membre de l'équipe d'entretien, un agent de service intérieur, une infirmière et la secrétaire de Direction complètent ce plateau technique. Pour l'heure, aucun psychologue ne participe au COPIL. Il en va de même pour les éducateurs sportifs ou les animateurs des ateliers de remédiation. Ceci en raison des engagements multiples et des divers projets en cours.

Afin de lancer la démarche et de s'approprier les mécanismes à mettre en œuvre, le COPIL s'est réuni selon un rythme soutenu, 8 fois dans l'année.

Travaux réalisés par le COPIL :

- Construction d'un règlement de fonctionnement du COPIL.
- Recensement des actions d'amélioration mises en œuvre en 2017 et 2018 à l'IMPro. Ce recensement a servi

de base à la construction du PACQ-Bilan 2018.

- Evaluation des 11 Fiches-Action du projet d'établissement 2013-2018.
- Construction du PACQ 2019 nourri par l'évaluation des Fiches-Actions du projet d'établissement 2013-2018, l'évaluation des Fiches-Actions du CPOM2 dévolues à l'IMPro et par le point d'étape réalisé par le COPIL de la DACQ en juin 2018.
- Des groupes de travail temporaires ont été constitués, afin de produire les éléments de témoignage et d'évaluation recherchés par le COPIL lors des chantiers de l'année 2018.

## DYNAMIQUE INTERNE

La dynamique collaborative du COPIL s'est avérée très positive tout au long de cet exercice bien que la coupure estivale ait occasionné un relatif et très momentané repli du COPIL. Des chantiers importants ont été menés à bien. A cet égard, l'engagement des professionnels de l'établissement a été soutenu par les précieux apports méthodologiques de Céline Bunel, Chargée qualité évaluation à la Direction Générale de l'ACSEA.

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Il est en cours de réécriture : L'élaboration des orientations stratégiques du Projet d'Etablissement 2019-2023 a constitué un fil rouge de cet exercice. La mobilisation de l'équipe de Direction a permis un travail soutenu dans un délai contraint sur les orientations à fixer. Chaque membre a nourri sa contribution par les réflexions provenant des nombreuses instances auquel il/elle participe. Ces travaux ont avancé dans le contexte de la réécriture en cours du projet associatif et du CPOM ACSEA de troisième génération. En ce sens, le Directeur Recherche & Développement de l'ACSEA a contribué judicieusement à l'avancée des ces travaux, qui seront présentés au Conseil d'Administration début 2019.

## L'ÉVALUATION INTERNE

Au regard de la structuration récente de la démarche et des travaux priorités par le COPIL DACQ, les onze Fiches-Actions constitutifs de la DACQ dans le projet d'établissement 2013-2018 ont été évaluées.

Ces évaluations ont permis d'associer les différentes équipes à la démarche aux travers des consultations et des groupes de travail dédiés. Toutefois, au regard du calendrier contraint et d'une acculturation encore parcellaire, les partenaires et les personnes accompagnées n'ont pas été associés directement à cette partie travaux, mais le seront dès la prochaine étape.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Le PACQ 2018 est le premier du genre pour l'IMPro. Le COPIL s'est fixé comme priorité la constitution d'un « socle » permettant le développement des travaux et une approche méthodologique consolidée pour les années à venir.

Le COPIL a mandaté deux de ses membres afin de recenser les actions d'amélioration ayant été identifiées comme telles par les équipes « terrain » et l'équipe de Direction. Ces actions, pour être retenues, devaient être achevées pendant l'exercice 2018 et n'avoir pas été initiées avant 2017.

L'ensemble de ses actions a ensuite été ventilée par le COPIL en fonction de thématiques. A la demande du CODIR, une modélisation basée sur la nomenclature SERAFIN-PH a été retenue. Il est notable que parmi les 26 actions identifiées, 16 d'entre elles sont rattachées à des « prestations indirectes ». Outre le redéploiement des moyens dédiés à l'encadrement technique et hiérarchiques, de nombreuses mentions ont trait aux canaux de communication interne à l'établissement.



# INSTITUT DE DÉMOUVILLE

## SERVICE D'EDUCATION SPÉCIALISÉE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)



EQUIPE à Caen (3 unités)  
10 rue de la Cotonnière  
14000 CAEN

**Tél.** 02 31 06 10 91  
**Fax.** 02 31 56 21 66

**Directeur** : Christophe CORNET  
**E-mail** : directeur.sessad@acsea.asso.fr  
**Directeur adjoint** : Ludovic BOURDON  
**E-mail** : directeur-adjoint.sessad@acsea.asso.fr

**N° CNIL** : 1974821  
**Année de création** : 2002

Equipe à LISIEUX (1 Unité)  
2 rue Docteur Degrenne  
14100 LISIEUX

**Tél.** 02 31 62 40 09  
**Fax.** 02 31 62 83 00

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté de l'ARS en date du 1er décembre 2014, portant modification de l'agrément du SESSAD :

- 98 places au titre de la Déficience Intellectuelle (DI) - garçons et filles de 4 à 20 ans,
- 42 places au titre des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC) - garçons et filles de 4 à 20 ans.

### PUBLICS ET DISPOSITIFS

Jeunes présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne ou des troubles du comportement et de la conduite et orientés sur notification de la MDPH et admis à la demande de leurs parents (sauf pour les majeurs).

### FINANCEMENT

Sécurité Sociale / Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Dotation Globale de Financement dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisés signé le 8/11/2007 avec la DDASS. Puis deuxième CPOMM signé avec l'ARS le 26/06/2013.

### OBJECTIF GENERAL

Le SESSAD a pour objectif de favoriser l'inscription du ou de la jeune dans son environnement en s'appuyant sur ses potentialités et sur les compétences et attentes des parents.

Le SESSAD s'appuie sur les ressources de l'environnement dans lequel vit le (la) jeune, et sur l'ensemble des dispositifs de Droit Commun pour l'aider à progresser. Les interventions se situent auprès du jeune, au domicile

parental, dans son environnement ou au SESSAD.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Dans un rayon de 30 kilomètres autour du lieu d'implantation des équipes du SESSAD de Caen et Lisieux.

## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2014 ET 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>ADMISSIONS</b>					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)	90	107	99	113	98
Demandes sans suite	9	8			
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	271	309	354	357	378
Admissions Totales	40	35	38	35	27
<b>DÉPARTS ET ORIENTATIONS</b>					
retour en famille					
suivi éducatif en milieu ouvert	1		1		5
orientation secteur médico-social	19	19	13	6	9
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage	17	11	13	14	13
non adhésion de la famille ou du jeune au projet	6	4	5	4	3
autre (déménagement, décès...)	2		6	6	4
non renseigné					
TOTAUX	45	34	38	30	34
<b>ORIGINE DES DEMANDES (EN %)</b>					
MDPH / CDA	100	100	100	100	100
Conseil Départemental					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice					
<b>DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE</b>					
En années	3	4	3		4
En mois		6	4		
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ</b>					
Total Prévisionnel - Journées	51 100	51 100	51 240	51 100	51 100
Total Réalisé - Journées	51 750	51 236	51 471	51 377	51 146
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS</b>					
	650	136	231	277	46

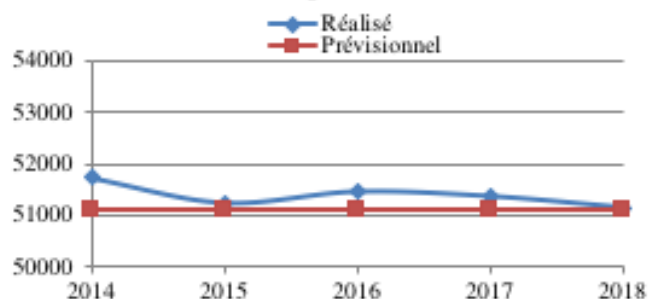
## ACTIVITÉ 2018

L'année 2018 fut donc la dernière année complète du CPOM2. En ce sens, au-delà du retour sur l'activité de l'exercice 2018, il est intéressant de dégager des perspectives dans une approche pluriannuelle.

Le SESSAD, composé de 3 Unités sur Caen installé dans une même structure et d'une Unité sur Lisieux a répondu à son objectif d'activité, avec un léger excédent (+ 46 journées, soit + 0,09 %) pour un total réalisé à 51 146 journées.

Comme le montre le tableau ci-contre, le SESSAD a régulièrement atteint ses objectifs d'activités au fil des années.

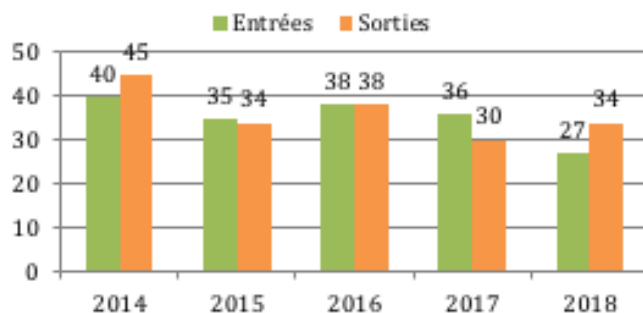
**Evolution du nombre de journées réalisées depuis 2014**



### EVOLUTION DES ENTREES ET DES SORTIES

En 2018, nous avons admis 27 nouvelles situations, ce qui constitue le plus faible taux durant le CPOM2, alors que nous avons noté 34 sorties.

**Evolution du flux entrées/sorties depuis 2014**



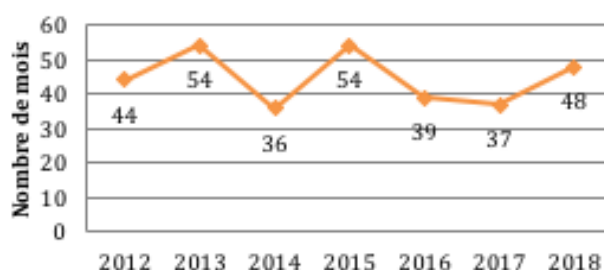
### DUREE MOYENNE D'ACCOMPAGNEMENT

Pour l'année 2018, cette durée augmente nettement pour atteindre 4 ans.

Ceci s'explique notamment par de nombreuses sorties de situations suivies sur un temps long.

Le schéma ci-contre montre la durée moyenne d'accompagnement sur la durée du CPOM2.

**Evolution de la durée moyenne d'accompagnement depuis 2012 (en mois)**

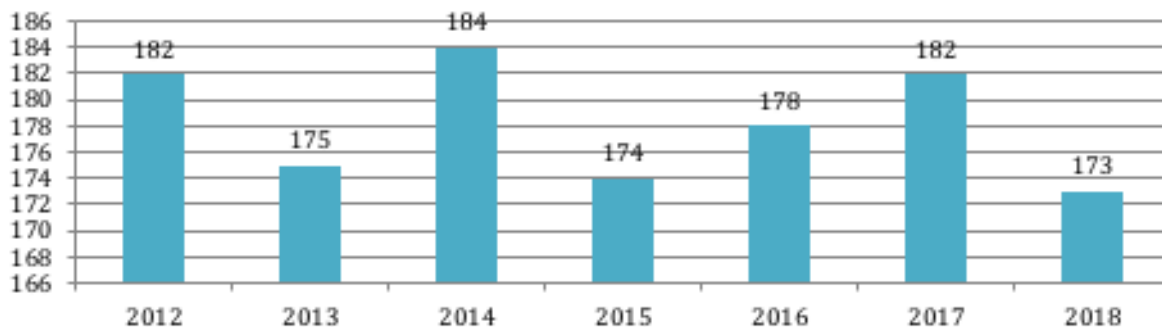


### NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Durant l'année 2018, le Service a accompagné 173 enfants et adolescents. Ces données sont restées assez stables sur la durée du CPOM.

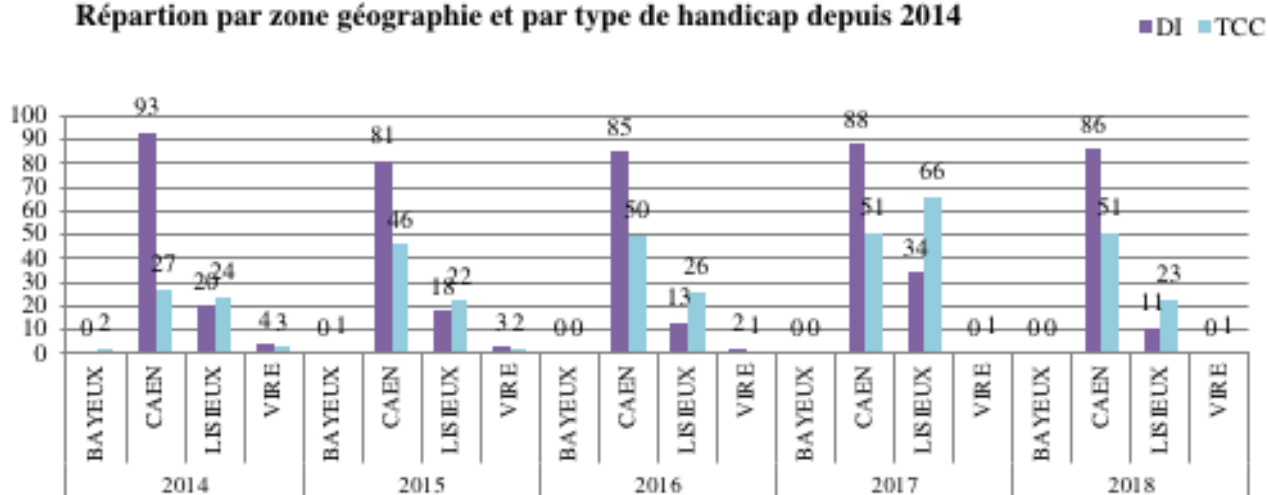
A l'exception d'une situation (venant de Paris), les 172 autres situations concernent des Calvadosiens. Par ailleurs, nous notons que la totalité des enfants et adolescents accompagnés par le SESSAD a bénéficié d'une notification de la CDAPH de la MDPH. Ceci se vérifie sur la totalité de la durée du CPOM2.

## Evolution du nombre de personnes accompagnées par an depuis 2012



Le tableau ci-dessous illustre la répartition des situations sur les 4 arrondissements du Calvados.

## Répartition par zone géographique et par type de handicap depuis 2014



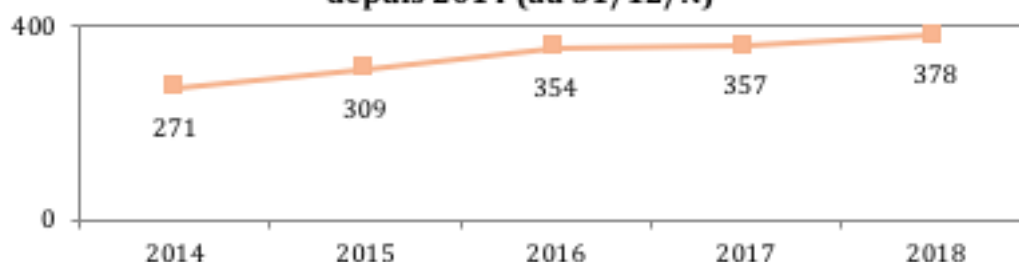
L'analyse de ces éléments révèle une stabilité tant sur l'origine géographique des lieux d'habitation des personnes que sur la nature des handicap par lieu.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES PLACÉES SUR LISTE D'ATTENTE

La liste d'attente continue de croître chaque année. Nous tentons de veiller à sa fiabilité, plusieurs SESSAD étant notifiés en parallèle pour une même situation, il est important que nous sachions dès que nos homologues interviennent afin de ne plus considérer en attente, des situations qui ne le sont plus.

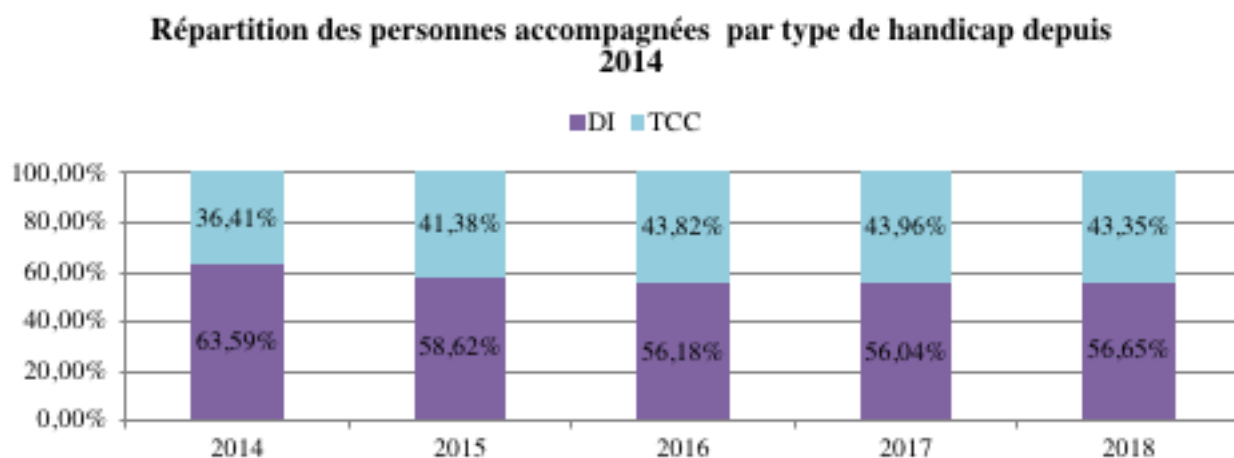
Le schéma ci-dessous, illustre l'évolution du nombre de situations en liste d'attente durant le CPOM2.

## Evolution du nombre personnes sur liste d'attente depuis 2014 (au 31/12/N)



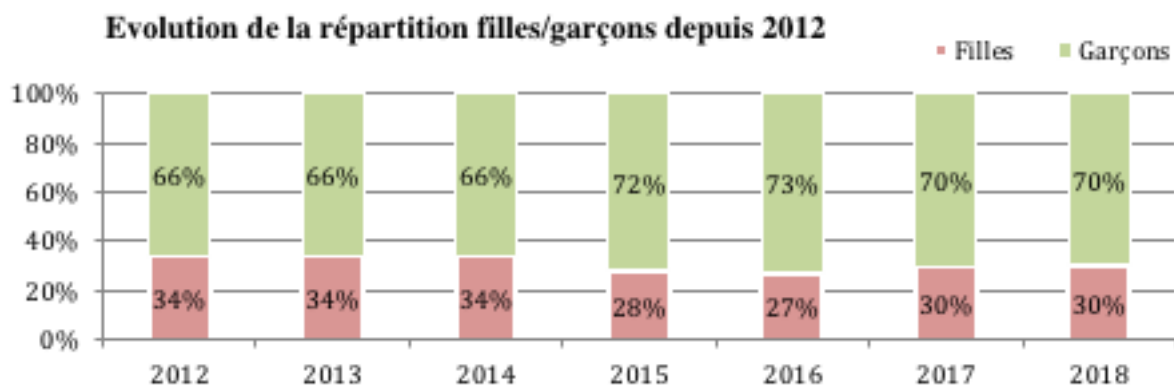
## RÉPARTITION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR TYPE DE HANDICAP

Le tableau ci-dessous illustre une croissance régulière de la proportion d'enfants et d'adolescents présentant une déficience intellectuelle. Les données pour 2018 s'inscrivent dans ce mouvement.

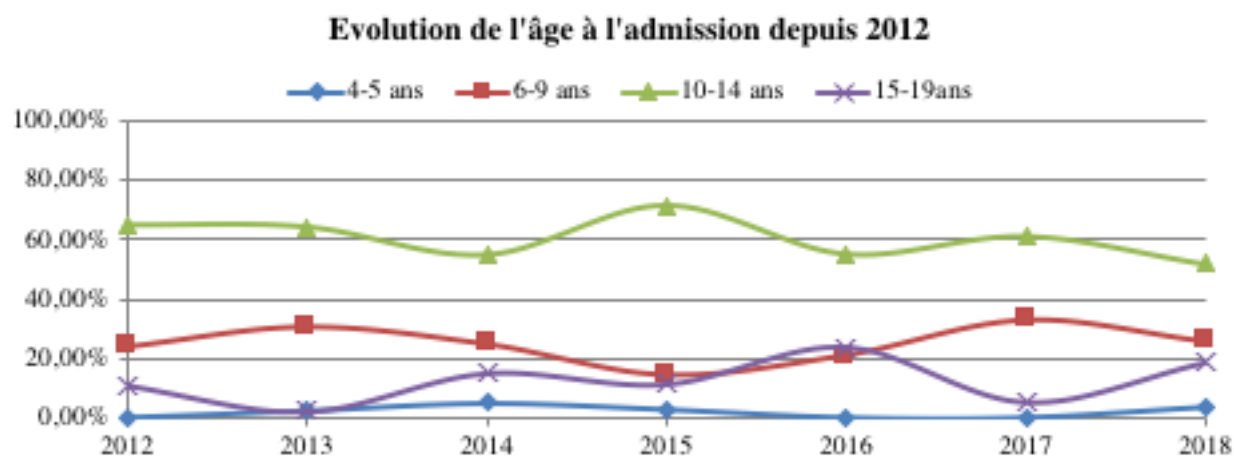


## RÉPARTITION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ENTRE FILLES ET GARÇONS

L'évolution au fil des années montre peu de variation.



## EVOLUTION DE L'ÂGE À L'ADMISSION



Nous observons les mouvements suivants sur l'âge à l'admission des personnes :

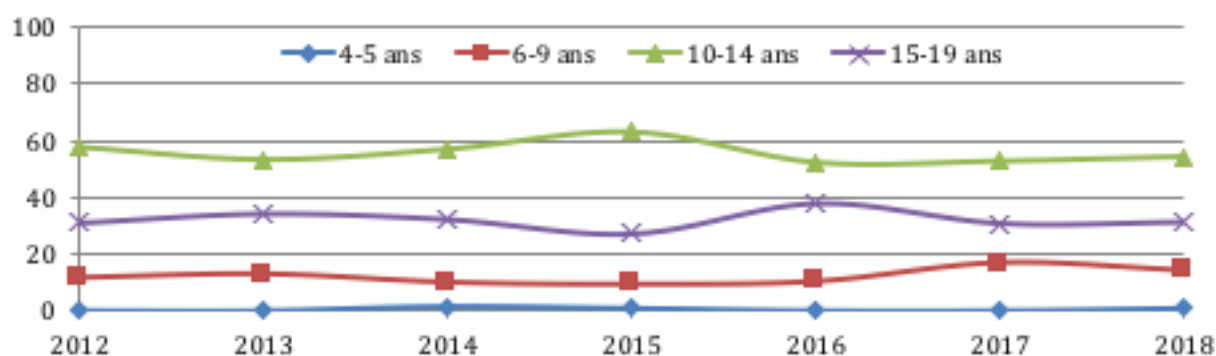
- la tranche d'âge de 4 à 5 ans reste la moins représentée et d'un niveau très faible encore en 2018 (4 %),
- la tranche d'âge de 6 à 9 connaît des fluctuations notables d'une année sur l'autre. Après 3 années de

croissance régulière depuis 2015, l'année 2018 montre un fléchissement (26 %),

- la tranche d'âge de 10 à 14 ans connaît une légère inflexion mais correspond à plus de la moitié des jeunes (52%) en 2018,
- La tranche d'âge de 15 à 19 ans, demeure la plus irrégulière et s'accroît nettement cette année (18%).

## EVOLUTION DE L'ÂGE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS ACCOMPAGNÉS

**Evolution de l'âge des personnes accompagnées sur l'année depuis 2012 (%)**

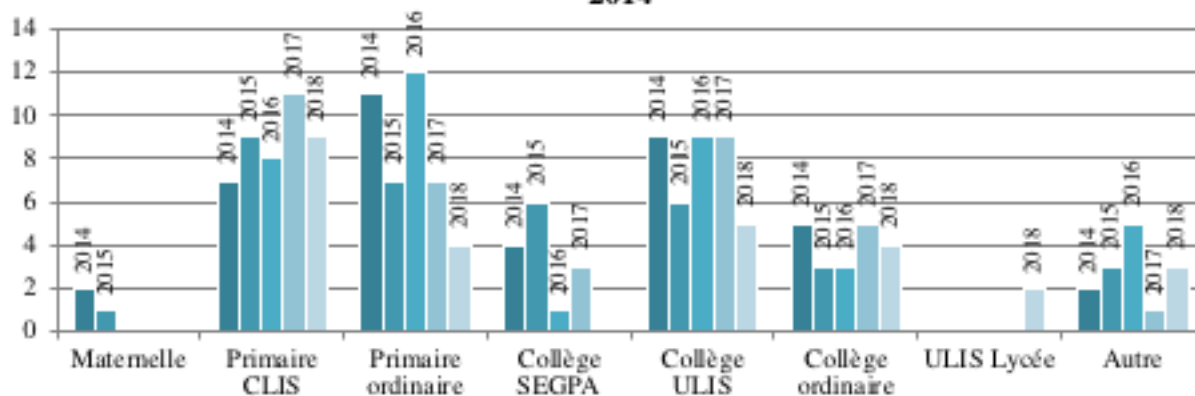


Nous constatons les évolutions suivantes :

- La tranche d'âge 4-5 ans reste très faible (0,60% en 2018),
- La tranche d'âge de 6-9 ans connaît une augmentation depuis 2 ans et s'établit à 13,9% en 2018,
- La tranche d'âge de 10-14 ans reste majoritaire depuis de très nombreuses années et se situe en 2018 à 54,3%,
- La tranche d'âge de 15-19 ans est assez stable sur la durée du CPOM. En 2018, elle représente 31,2%.

## SITUATION SCOLAIRE DES ÉLÈVES À L'ADMISSION

**Situation scolaire des personnes accompagnées à l'admission depuis 2014**



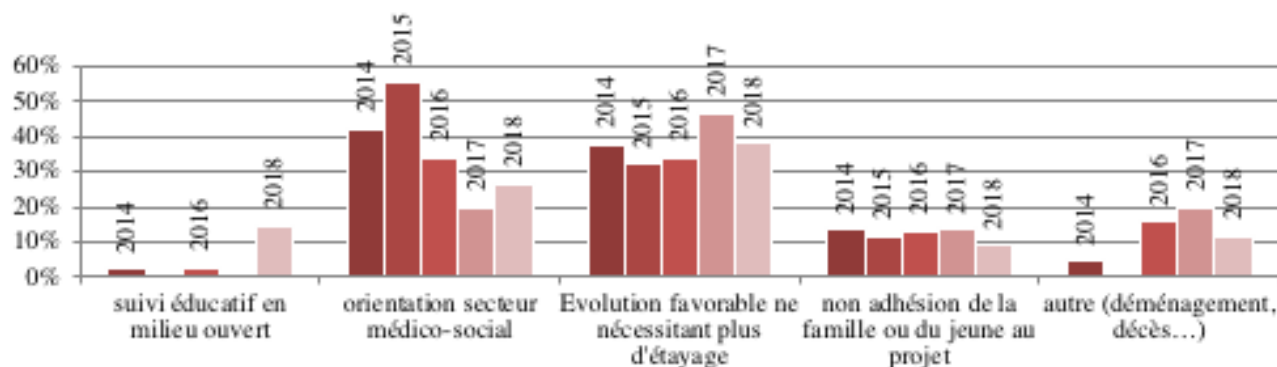
L'observation des données permet les interprétations suivantes :

- le SESSAD n'intervient plus auprès des très jeunes élèves de maternelle depuis 2015
- le nombre d'élèves en ULIS Primaire varie peu (33 % en 2018)
- le nombre d'élèves en Primaire ordinaire diminue sensiblement depuis 3 ans (15 % en 2018)
- aucun élève à l'admission n'était scolarisé en SEGPA
- le nombre d'élèves en ULIS Collège marque une nette diminution (19 % en 2018)

- le nombre d'élèves en Collège ordinaire reste assez stable (15 % en 2018)
- le nombre d'élèves en ULIS Lycée apparaît cette année (7 % en 2018)
- la catégorie « Autre » est réservée aux différentes formes de formation (11 % en 2018)

## ORIENTATION DES JEUNES A LA SORTIE DU SESSAD

### Orientation des jeunes à la sortie depuis 2014



L'analyse des éléments recueillis fait ressortir les points saillants suivants :

- le taux de jeunes sortant avec un suivi s'élève à 41 % en 2018 (Protection de l'Enfance 15 % + orientation dans le champ médico-social 26 %). Nous observons, selon les années, que ces données sont très variables, mais le taux de réorientation a pu atteindre 20 % à 55 % durant les années du CPOM
- le taux de jeunes avec une évolution favorable ne nécessitant plus d'étayage reste quasi stable (38 % en 2018)
- le taux de non adhésion des familles et/ou du jeune reste assez minime (10 % en 2018)
- la catégorie « autre » (déménagement...) reste stable (12 % en 2018)

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

Les trois Unités caennaises et l'Unité lexovienne sont immergées dans un environnement riche et dense, utilisé au profit de la construction de réponses adaptées aux enfants et adolescents que nous accompagnons, selon la co-élaboration réalisée avec leurs parents.

L'action éducative est référencée à un intervenant socio-éducatif, mais au-delà, c'est toute l'équipe pluridisciplinaire qui est mobilisée, tant sur la première étape d'observation de la situation que lors de la mise en œuvre active de l'accompagnement.

En fonction de l'âge de l'enfant, de son histoire et de son parcours, les équipes s'attachent à mobiliser leur art professionnel de manière la plus bienveillante possible. Les multiples supports éducatifs qu'ils utilisent ont vocation à répondre aux besoins repérés chez chaque enfant.

Dans la même dynamique, les parents constituent nos partenaires privilégiés à l'action concernant leur enfant. Sans eux rien n'est possible, et nous nous tenons à leurs côtés pour garantir une qualité d'écoute de leurs demandes, de leurs inquiétudes, de leurs satisfactions et de leurs doutes.

Bien entendu, nous utilisons les lieux les plus appropriés à l'accompagnement éducatif. Ils sont d'abord ceux que fréquentent les enfants et les adolescents : le domicile parental, l'école, le collège, le lycée, le lieu de formation, un centre socio-culturel, un centre d'animation, et tous les lieux existants dans l'environnement ordinaire (parc, plage, ville, forêt, quartier).



Nos ressources internes nous permettent d'utiliser nos propres locaux, à Caen comme à Lisieux, en fonction de l'objet et de la nature de la séance.

Le rythme des séances internes (éducatives, psychologiques, médicales, psychomotrices) et des rencontres à l'extérieur s'établit également en fonction de chaque situation. Nous sommes très attachés à fabriquer du sur-mesure, souple et modulable, et à ne pas reproduire à l'identique, des actions pré-pensées et invariables.

Le choix de développer une flotte de véhicules légers, permettant des accompagnements souples et les déplacements fréquents sur les lieux de vie des enfants et adolescents, permet là encore, de mettre les moyens au service des projets des personnes que nous accompagnons.

Notre dynamique partenariale soutenue sur les thèmes comme la santé, la culture, l'école/la formation, les loisirs, les services sociaux, les services médico-sociaux, le logement sont mis à profit des personnes que nous accompagnons.

### LE DISPOSITIF ITEP (pour les Troubles du Comportement et de la Conduite)

En comparant à l'année 2017 (3 jeunes concernés), le SESSAD a été sollicité pour 1 jeune de plus en 2018 (+ 33 %), mais, paradoxalement le nombre total de journées a chuté de 911 journées à 266 (soit - 71 %). Bien que nous recevions peu de demandes, nous restons disponibles pour toutes les sollicitations au profit des jeunes.

Enfin, et dans le but d'améliorer les compétences individuelles et collectives des professionnels du Service, près de la moitié d'entre eux a participé aux 13èmes journées nationales de formation des professionnels des SESSAD. En 2018, la thématique retenue par l'ANCREAI et les CREAL de Bretagne et des Pays de Loire s'intitule : « Au cœur des transformations. Quelles contributions aux réponses territoriales dans une logique de parcours ? ».

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

### ANALYSE CHIFFRÉE DES ACTIONS MENÉES AU PROFIT DES SITUATIONS INSCRITES AU SEIN DE LA LISTE D'ATTENTE

L'une de nos principales préoccupations est le délai anormalement long d'attente que les enfants et adolescents ainsi que leurs parents subissent à attendre des accompagnements médico-sociaux.

Déjà l'an passé nous avons porté notre attention sur le thème de la liste des situations en attente d'intervention. Cette liste d'attente ne cessant de croître d'année en année, laisser les parents sans solution, et constater parfois les décrochages scolaires faute de suivi spécialisé nous semble clairement inadapté.

Aussi, évoluant dans un environnement contraint où la création de moyens supplémentaires n'est plus la réponse apportée par la puissance publique, nous avons continué cette année nos réflexions tant en terme d'orientation de nos moyens, que sur nos actions concrètes vers les personnes accompagnées.

Notre participation aux journées de formation et de réflexion nationales proposées par le l'ANCREAI et les CREAL de Bretagne et Pays de Loire, nous a permis d'enrichir nos travaux et d'améliorer encore nos réponses et leur construction.

Nous avons poursuivi la mobilisation de nos moyens humains budgétés et financés pour aller vers les parents dépourvus de réponses et dont les enfants étaient placés sur liste d'attente.

Notre principe reste le même, s'agissant de solliciter tous les parents concernés et d'évaluer avec eux la persistance d'un besoin d'étayage, en construisant les meilleures réponses accompagnantes possibles.

Concrètement, nous avons poursuivi sur l'exercice 2018, la mise en œuvre de l'expérimentation de ce dispositif portant sur la liste d'attente étant entendu que cette dernière a encore augmenté à hauteur de 6% passant de 357 jeunes à 378 en 2018.

L'analyse chiffrée se présente ainsi :

- 148 familles / enfants ayant bénéficié de ce travail expérimental, à leur demande, demeurant dans une proportion similaire à celle de l'an passé (149 familles/enfants en 2017)
- 273 interventions directes et indirectes en 2018 (contre 305 en 2017) illustrées dans le tableau suivant :

INTERVENTIONS DISPOSITIF LISTE D'ATTENTE	DI	TCC	TOTAL
Nombre de situations accompagnées	87	61	148
Nombres d'interventions auprès des familles	88	67	155
Nombres d'interventions auprès des partenaires	54	64	118
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>	<b>131</b>	<b>273</b>
<b>RATIO MOYEN D'ACCOMPAGNEMENTS PAR HANDICAP</b>	<b>1,63</b>	<b>2,14</b>	

Comme en 2017, il ressort que les engagements de moyens médico-sociaux directs demeurent plus importants pour les enfants/adolescents présentant des Troubles du Comportement et de la Conduite soit 2,14 actions (2,49 en 2017) contre 1,63 à l'endroit des jeunes présentant une Déficience Intellectuelle (1,59 en 2017).

Par ailleurs, nous pouvons considérer qu'en proportion, le nombre d'interventions indirectes se révèle également plus important à l'endroit des enfants/adolescents présentant des TCC, comme nous l'avons déjà observé en 2017.

Cet élément relie à un constat global montrant que le travail sur et auprès de l'environnement des jeunes « TCC » demeurent plus important eu égard aux manifestations de leurs troubles, tentant de sécuriser et d'apaiser les structures institutionnelles, notamment scolaires, pour qu'elles acceptent de poursuivre leur action sur des situations complexes.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (ACTIONS OU PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE ET À L'ÉVALUATION EXTERNE)

Tout d'abord, nos actions vers les parents et leurs enfants placés sur liste d'attente constituent une véritable avancée comme ils peuvent nous l'affirmer. Cependant, encore récentes, ces modalités doivent être poursuivies et évaluées.

Animées par le directeur adjoint du SESSAD et les chefs de service, les réunions se rapportant à la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (DACQ) se sont poursuivies durant l'année 2018.

Il s'est agi de continuer les divers travaux lancés lors du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) élaboré en 2017 :

Rappel des éléments du PACQ 2017 :

ACTIONS	NIVEAU DE PRIORITÉ	CALENDRIER
		Échéance de l'action
Développer la participation collective des parents (CVS, Groupe d'expression, groupes de travail...)	Haute	Janvier 2018
Développer la participation collective des jeunes (CVS, Groupe d'expression, groupes de travail...)	Haute	Janvier 2018
Mettre en œuvre un dispositif de gestion de la liste d'attente	Haute	fixé par le Directeur 2017 et 2018

Rendre lisible la gestion administrative	Haute	Juin 2017
Actualiser ou créer les outils d'information transmis aux familles / aux partenaires : Plaquette / Livret d'accueil, ensemble des supports, DIPC, projet personnalisé ...)	Haute	le groupe fixe un échéancier par support à présenter à la prochaine réunion du COPIL

Source : PACQ SESSAD 2017

Par ailleurs, suite au COPIL DACQ du 01/12/2017, une première phase d'évaluation interne a été décidée afin de mettre en évidence d'éventuels décalages entre les processus d'accompagnement tels qu'ils sont définis dans le projet de service et leur effectivité.

Ces données concernent l'évaluation de la personnalisation de nos réponses apportées aux enfants et adolescents que nous accompagnons.

C'est ainsi qu'ont été relevés les éléments suivants courant 2018 :

- **Sur le processus d'admission :**

74 DIPC ont été signés sur 145 jeunes suivis (soit 51,03%). Il est observé qu'en moyenne les DIPC sont signés 54 jours après l'admission. Nous notons que des marges de progrès existent quant à la signature des DIPC pour améliorer la pertinence de cet outil.

- **Le processus concernant le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) :**

Sur 145 enfants, 121 disposent d'un PPA (soit 81,45%). Cependant, nous notons qu'une attention particulière doit être développée concernant leur validité dans le temps.

Nous projetons que la dématérialisation des dossiers des personnes accompagnées, obligera à gagner en rigueur tant dans la tenue des documents obligatoires que dans leur actualisation.

Un Comité de pilotage de la DACQ a eu lieu en Mars 2018. Il a permis de faire un point sur les chantiers en cours :

- Livret d'accueil : rendre lisible ce que nous faisons en direction des personnes auxquelles on s'adresse,
- Plaquette de présentation du Service : élaborer et publier des supports de communication adaptés aux cibles visées,
- Association des familles : alors qu'il n'existe pas de Conseil de Vie Social (CVS), réfléchir à diverses formes adaptées visant à associer les parents aux actions du Service,
- Espace salle d'attente : s'assurer des conditions d'accueil et d'attente des personnes reçues (familles, partenaires...) dans les locaux, sans pour autant considérer l'attente comme une bonne pratique.

En Juin 2018, un séminaire sur la DACQ a eu lieu sous la forme d'un « world café ». Cette journée de réflexion s'est ouverte sur le préambule suivant : « Nous évoluons dans un environnement en mouvement (corpus législatif, modification de la commande publique...) et il nous revient de tenir compte de ces changements en accompagnant nos équipes. Ainsi, l'ambition de la DACQ consiste à la fois en l'amélioration des pratiques professionnelles quotidiennes et aussi de chercher des réponses nouvelles en direction des personnes accompagnées. ».

De ces travaux, trois axes sont ressortis :

**Organisation au quotidien, des temps hebdomadaires repérés ont permis de travailler sur :**

- la Réflexion en unité et inter-unité
- le montage des projets
- les écrits professionnels
- la démarche partenariale
- le développement de la transversalité
- les réunions à thèmes
- les groupes de travail en lien à la DACQ et à l'évaluation

**Finalisation et opérationnalisation des chantiers en cours d'année :**

Ceci a consisté à prioriser les travaux comme prévu par le COPIL sur les axes suivants :

- réunion du groupe de travail « outils de communication » (plaquette, livret d'accueil), finalisation et opérationnalisation du travail mené,
- réunion du groupe « participation collective » (parents, jeunes), finalisation et opérationnalisation du travail mené,
- réunion SESSAD à Caen, lisibilité de la gestion administrative et financière du SESSAD.

**Projections sur 2019 : le séminaire de Novembre 2018 a pointé les objectifs suivants :**

- présentation de l'état d'avancement du projet d'actions lié à la liste d'attente,
- réflexion à partir des contributions issues des réunions à thèmes, sur les axes d'amélioration 2019 et le processus d'évaluation interne. En ce sens, des groupes seront constitués autour des 4 domaines d'évaluation dans une perspective évaluative continue.

# INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE CHAMP GOUBERT (ITEP)



5 rue des Frères Wilkin  
14460 COLOMBELLES

**Tél.** 02 31 80 51 06  
**Fax.** 02 31 80 50 47

**Directeur :** Didier MARGUERITE  
**E-mail :** directeur.champ-goubert@acsea.asso.fr  
**Directeur adjoint :** David LEMIÈRE  
**E-mail :** directeur-adjoint.itepcg@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1974771  
**Année de création :** 1949

## AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016 portant renouvellement d'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgées de 6 à 16 ans, modifiée par la décision de l'ARS en date du 24 février 2017.

Sur le Pré-Bocage (Évrecy) du 1er janvier au 31 août 2018 :

- 23 places en accueil de nuit
- 18 places en accueil de jour

A partir du 1er septembre 2018 (Caen-Est) :

- 23 places en accueil de nuit
- 18 places en accueil de jour

SESSAD (dispositif ITEP Bessin) :

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016 portant autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement en internat et semi-internat de garçons et filles âgées de 0 à 20 ans sur le territoire du Bessin, pour une capacité de 24 places.

## POPULATION

Jeunes dont les manifestations et les troubles du comportement rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles normales ou approchant la normale, la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs pour le déroulement de leur scolarité, à l'exclusion des formes graves d'autisme et d'états déficitaires ou associés à une affection somatique trop invalidante.

Les jeunes accueillis présentent des troubles du langage et de la communication, des troubles du comportement, des états psychotiques, des troubles névrotiques évolutifs, des pathologies de la personnalité.

## FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

## OBJECTIF / MISSION

La mission essentielle de l'ITEP consiste à pouvoir :

- Répondre sur le plan éducatif, thérapeutique et pédagogique au mieux à la problématique des jeunes qui lui sont confiés,
- Favoriser le maintien de l'enfant dans des dispositifs ordinaires ou adaptés. Selon le projet parental, il met en place des interventions prenant en compte d'une part les ressources et les difficultés de l'enfant, d'autre part les possibilités et les limites de l'environnement.

## ACTIONS

Dans le cadre de ces missions, l'ITEP en fonctionnement dispositif sur un territoire donné doit pouvoir proposer des modalités diversifiées d'accompagnement selon un principe de subsidiarité. L'objectif étant, dans un souci de prévention des ruptures de parcours, de mettre en synergie des ressources de droit commun et des accompagnements adaptés dans un dispositif qui permet de répondre aux besoins des personnes en fonction de l'évolution de leur problématique.

Il est ainsi possible de combiner les ressources d'enseignements, de culture, de soins, etc... de droit commun et des modes d'accompagnement de type soin spécialisé ambulatoire, éducation spécialisée individuelle en milieu ouvert, éducation spécialisée en collectif de jour, avec ou sans hébergement.

Cette dynamique prend appui sur les objectifs suivants :

- Garantir et valoriser la dimension institutionnelle de notre action d'accompagnement par la structuration du travail interdisciplinaire (triptyque Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique).
- Affirmer nos savoirs faire en ce qui concerne notre expertise au diagnostic de la situation de handicap.
- S'inscrire dans une co construction des projets personnalisés d'accompagnement avec l'ensemble des partenaires à partir d'une méthodologie repérante.
- Agir toute possibilité d'externaliser les prestations d'accompagnement des jeunes pour favoriser leur inclusion dans les dispositifs de droit commun.
- Privilégier la logique de l'expérimentation et de valorisation progressive des jeunes accueillis.
- Mobiliser et s'associer au projet des parents dans le processus d'accompagnement de leur enfant.

L'action spécialisée s'appuie sur les potentialités d'évolution du jeune, même le plus en difficulté. Les actions supposent la mise en œuvre :

- D'une écoute attentive et qualifiée de la problématique du jeune.
- D'une prise en compte globale de l'enfant, qui articule de façon cohérente l'action éducative, l'action pédagogique et l'action thérapeutique.
- D'un projet personnalisé qui respecte le rythme et l'évolution de l'enfant en accord avec sa famille.
- Du maintien d'un travail de médiation sociale et éducative dans la relation famille/institution.
- D'un environnement naturel favorable aux actions socio-éducatives.

- De structures contenant à la fois ouvertes sur l'extérieur et fonctionnant en réseaux avec les divers partenaires concernés.

En référence aux objectifs, elles se déclinent de la façon suivante :

- Contribuer à l'évolution de l'élaboration de la personnalité
- Développer les capacités d'expression et de communication
- Accroître les capacités cognitives
- Conduire à un changement des relations enfant-famille-environnement
- Favoriser l'autonomie et la socialisation.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Secteur du Bessin / Caen Est.

## DEMANDES D'ADMISSION

74 dossiers ont été étudiés en 2018 (25 pour l'Hébergement - 40 pour le Collectif Jour - 9 pour le SESSAD).

- 5 dossiers n'ont pas eu de suite.

soit après l'étude et en raison de la situation géographique.

soit parce que les enfants ont été orientés dans une autre institution (plusieurs orientations proposées par la C.D.A.)

soit parce que les candidatures n'ont pas été maintenues par les familles

- 53 dossiers sont toujours à l'étude au 31 décembre 2018.
- 14 enfants ont été admis en 2018.

## MOUVEMENT DES ENFANTS

Au 31/12/2017, nous terminions avec un effectif global de 89 enfants.

Ainsi les Enfants présents au 01/01/2018 :	91	(74 garçons – 17 filles)
Enfants admis en 2018 :	14	(12 garçons – 2 filles)
Enfants partis en 2018 :	13	(10 garçons – 3 filles)
Enfants présents au 31/12/2018	89	(75 garçons – 14 filles)
Enfants accompagnés en 2018	102	(81 garçons – 20 filles)

## ADMISSIONS

14 enfants ont été admis en 2018

- 1 en Hébergement (1 garçon) sur le dispositif ITEP Champ Goubert Module 1 des petits.
- 7 en Collectif Jour (6 garçons – 1 fille) :
  - 3 admissions en collectif jour sur le dispositif ITEP Bessin (2 garçons, 1 fille)
  - 1 admissions sur le dispositif ITEP Champ Goubert (1 sur le module 1)
  - 3 sur l'USI de Fleury sur Orne.
- 6 en SESSAD (5 garçons, 1 fille) sur le dispositif ITEP Bessin

## DÉPARTS – ORIENTATIONS

- 13 enfants ont quitté l'institution en 2018 :
  - o 3 enfants ont été orientés en établissement médico-social (CJ – hébt – USI)
  - o 2 enfants sont accompagnés par un SESSAD avec retour au domicile ou maintien en famille d'accueil
  - o 3 retours au domicile avec scolarité ordinaire
  - o 1 fin d'accompagnement à la majorité du jeune
  - o 3 fin d'accompagnement à l'initiative du jeune et de sa famille
  - o 1 incarcéré en centre pénitentiaire



## DURÉE DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS SORTIS EN 2018

	HÉBERGEMENT	COLLECTIF JOUR	SESSAD
Séjours de moins d'1 an	0	0	0
Séjours de 1 à 5 ans	3	4	2
Séjours de plus de 5 ans	2	2	0
Durée moyenne des séjours	7 ans	4 ans et 1 mois	3 ans

Tous les enfants admis en 2018 ont été orientés par la C.D.A. et pris en charge par un organisme d'Assurance Maladie.

À noter que sur les 102 situations accompagnées sur 2018, les jeunes relèvent des mesures suivantes :

MESURES	CDA	CDA/ DEF MESURE ADMINISTRATIVE	CDA/JE/DEF	CDA/JE	TOTAL
<b>DISPOSITIF BESSIN</b>					
Hébergement	4	4	0	0	8
Collectif Jour	7	6	1	0	14
SESSAD	23	6	1	0	30
<b>DISPOSITIF CHAMP GOUBERT</b>					
Hébergement	4	4	0	0	8
Collectif Jour	7	6	1	0	14
Accompagnement extérieur	23	6	1	0	30
Total	66	21	18	0	105

A partir de ce tableau récapitulatif, 30 jeunes soit 29, 41 % de l'effectif global, sont confiés à la Direction de l'Enfance et de la Famille.

Précisément sur l'ensemble des dispositifs Bessin et Champ Goubert :

- Pour l'hébergement, 6 jeunes soit 22,22 %
- Pour le collectif jour, 15 jeunes soit 50%
- Pour le SESSAD, 7 jeunes soit 25,92%
- Pour les accompagnements extérieurs 6 jeunes soit 24%

9,70 % ou 10 enfants accompagnés en 2018 relèvent du Juge des Enfants au titre de l'Assistance Éducative.

Comparativement à 2017 nous notons une baisse du nombre de jeunes relevant de la protection de l'enfance.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Tous les enfants accueillis, habitent dans le Calvados sauf pour 1 enfant : sa famille d'accueil thérapeutique réside dans la Manche.

Plus précisément les jeunes habitant le Calvados, sont répartis selon 4 arrondissements à savoir :

- 37 sur l'arrondissement de BAYEUX
- 55 sur l'arrondissement de CAEN
- 3 sur l'arrondissement de LISIEUX
- et 7 sur l'arrondissement de VIRE

A fin décembre 2018, les 50 jeunes accompagnés par le dispositif ITEP Bessin résident majoritairement sur l'arrondissement de BAYEUX soit 56,17 % ce qui correspond à 34 jeunes.

10 jeunes sont domiciliés sur l'arrondissement de CAEN soit 11,23 %. 2 enfants dépendent de l'arrondissement de LISIEUX soit 2,24% de l'effectif. Enfin 4 jeunes sont issus du secteur de l'arrondissement de VIRE soit 4,50 %.

Sur les 53 dossiers d'admissions en attente, l'origine géographique se décline de la façon suivante :

- 35 sur l'arrondissement de CAEN
- 13 sur l'arrondissement de BAYEUX
- 1 sur l'arrondissement de LISIEUX
- 2 sur l'arrondissement de VIRE
- et 2 hors département (dans la Manche + Eure)

Les régions ou les demandes sont les plus importantes se situent bien là où l'ITEP champ Goubert a décidé de se redéployer

## SCOLARITÉ DES ENFANTS ACCUEILLIS DANS L'ÉTABLISSEMENT AU 31/12/2018 – 90 ÉLÈVES

La scolarisation à temps plein ou à temps partiel avec des professeurs des écoles spécialisés mis à disposition par l'Éducation Nationale se décline de la manière suivante pour 45 enfants :

- Classe interne ITEP Champ Goubert : jeunes éloignés des apprentissages : 9.
- Classe externalisée collège PASTEUR 2nd degré : 10 dont 1 élève de l'USI.
- Classe Préprofessionnelle: 6 (3 élèves de Colombelles et 3 élèves du Bessin).
- Classe externalisée école primaire Reine Mathilde 1er degré à BAYEUX : 9 dont 1 élève en prévention.
- Classe ouverte collège 2nd degré à BAYEUX : 11 (dont 3 élèves sont : soit en dispositif soit en prévention) compte tenu de la dynamique du projet classe ouverte qui consiste à maintenir les enfants dans l'école ordinaire, nous les retrouvons dans la comptabilisation des inclusions scolaires à temps complet ou partiel.

Les inclusions scolaires à temps partiel ou à temps complet concernent 56 enfants selon les modalités suivantes :

- Au lycée ou en formation professionnelle : 5 jeunes du SESSAD
- Au collège de la classe de 6ème à la 3ème : 40 (dont 18 en SESSAD)
- En école primaire : 11 (dont 7 en SESSAD)
- Jeunes bénéficiant d'un suivi pré-professionnel sur le Bessin : 4
- Jeune du Bessin accompagné par l'ISEMA : 1
- Certains jeunes en âge d'obligation scolaire sont déscolarisés: 5

Le déménagement sur Caen-Est nous a fortement mobilisé sur l'année 2018. Pour les élèves d'âge collège, nous avons pu installer une classe au collège Pasteur de Caen. Pour les élèves d'âge primaire, nous sommes toujours à la recherche d'une école pouvant nous accueillir. L'occupation temporaire des locaux de l'ancien collège de Colombelles ne permet pas de travailler les inclusions en milieu ordinaire des élèves qui le pourraient.

Au collège Pasteur, l'accueil de la classe externalisée s'est très bien passé. Les collègues ont pu proposer des temps de prévention pour les élèves du collège avec la mise en place d'ateliers poterie. Les élèves de cette unité externalisée continuent de participer à des temps d'échange avec des personnes âgées d'une maison de retraite.

Les deux classes du Bessin ont mis en place plusieurs projets à visées inclusive ou préventives : Projets théâtre, visite du MAHB, atelier émotions, modelage et philo pour la classe externalisée primaire. Projet classe de mer autofinancé, plages propres et ramassage de pommes à la ferme du grand Fumichon pour la classe collège.

Pour les élèves ayant plus de 16 ans et sans inscription en milieu ordinaire, une classe préprofessionnelle a été mise en place. Elle accueille des jeunes du Bessin et de Colombelles.

Un projet d'installation de cette classe au sein du CIFAC est en cours de validation par les équipes de direction.

Un projet de prévention, en lien avec les suivis extérieurs a été mis en place depuis la rentrée de septembre. Il a pour objectif de soutenir les élèves du premier degré suivis, dans leurs acquis scolaires et de proposer à l'équipe éducative une aide dans l'aménagement du temps scolaire dans le milieu ordinaire par un étayage de l'établissement médico-social dans une logique de prévention des ruptures scolaires et de l'exclusion.

La scolarisation à temps plein ou à temps partiel avec des professeurs des écoles spécialisés mis à disposition par

## CONTRAT DE JOURNÉES

C.P.A.M.	Hébergement	Collectif Jour	SESSAD	TOTAL
Prévisionnel - BP 2018	6 422	4 378	2 890	13 690
Réel	3 953	6 470	3 019	13 442
			<b>ECART</b>	<b>- 248</b>

EN 2018	
JOURNEES NEIGE	0
JOURNEES GREVE	0
JOURNEES HOSPITALISATION	118
<b>TOTAL ABSENCES</b>	<b>118</b>
JOURNÉES IMMERSION	92
JOURNÉES DISPOSITIF ITEP	33

## REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE (ENFANTS PRÉSENTS AU 31/12/18)

POPULATION GLOBALE	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	2	2	10	2	7	16	11	4	6	7	8	0	0	0	75	89
FILLES	0	2	1	0	0	3	1	2	1	0	4	0	0	0	0	14	
HEBERGEMENT CHAMP GOUBERT & USI	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	0	0	0	1	1	2	2	1	0	1	0	0	0	0	8	10
FILLES	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	
HEBERGEMENT DIB	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	0	0	0	1	2	1	2	0	0	0	1	0	0	0	7	7
FILLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
COLLECTIF JOUR CHAMP GOUBERT & USI	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	0	0	5	0	3	5	1	1	5	3	3	0	0	0	26	30
FILLES	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	4	
COLLECTIF JOUR DIB	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	0	0	3	0	1	2	2	1	0	2	1	0	0	0	12	14
FILLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	
SESSAD	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	2	2	2	0	0	6	4	1	1	1	3	0	0	0	22	28
FILLES	0	0	1	0	0	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	6	

## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2014 ET 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
ADMISSIONS					
DEMANDES ÉTUDIÉES	50	79	55	56	74
DEMANDES SANS SUITE	8	26	11	8	5
DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12/N	21	29	20	33	53
ADMISSIONS TOTALES	21	21	24	15	14
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
RETOUR EN FAMILLE	4		6	3	1
SUIVI ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT	3	3	3	3	
ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	4	10	6	7	4
EVOLUTION FAVORABLE NE NÉCESSITANT PLUS D'ÉTAYAGE					
NON ADHÉSION DE LA FAMILLE OU DU JEUNE AU PROJET					
AUTRE (DÉMÉNAGEMENT, DÉCÈS...)					2
EMPLOI - FORMATION					4
<b>TOTAUX</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>11</b>
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA	50	79	55	56	65

CONSEIL DEPARTEMENTAL					
FORMATION					
JUSTICE					
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
EN ANNÉES	3	4	4	5	5
EN MOIS	7	5	5	-	
SUIVI D'ACTIVITÉ					
TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES	14 155	14 310	13 690	13 690	13 690
TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES	14 368	14 313	13 364	14 606	13 442
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	213	3	-326	916	-248

Concernant l'activité sur 2018 au niveau de d'équilibre global nous affichons un déficit de journées de - 248 soit -1,81 % par rapport au prévisionnel.

Nous nous situons dans la marge des -3% d'absentéisme qui équivaut à un peu plus que les journées d'hospitalisation

Par ailleurs, dans le cadre du déménagement de l'ITEP du site d'EVRECY nous avons obtenu l'accord de l'ARS de différer l'accueil des enfants d'une semaine en septembre. Ce déficit de journée a cependant été compensé.

En journées non facturables (prévention-dispositif) représente 124, 6 journées (+0,91% du contrat)

File active : 102 mais notre comptabilisation prend peu en compte les activités de prévention et dispositif faute d'outils de recueil.

Contrat/activité réelle : Cette année comme les années précédentes, et notamment en septembre par la mise en place de nouvelles places SESSAD (6), des adaptations ont été faites afin de compenser le manque de candidatures en hébergement. Ainsi, le déficit internat très important (-38%) est totalement compensé par l'excédent SI (+48%) et SESSAD (+4%).

Ces modifications d'accueils plus en adéquation avec les listes d'attente,( notamment une baisse significative des demandes en hébergement) ont fait l'objet de négociation avec l'ARS dans le cadre CPOMM 3. Ainsi à partir de 2019 une nouvelle autorisation viendra arrêter les nouvelles modalités d'accompagnement.

L'ITEP Champ Goubert, inscrit dans une dynamique d'adaptation de l'offre, vit depuis quelques années des transformations profondes d'implantation géographique et de modalités d'intervention. Cette année encore, bien que mobilisé par la fermeture définitive du site d'EVRECY et de l'emménagement sur Colombelles, l'ITEP champ Goubert remplit totalement son contrat d'activité.

#### LISTE D'ATTENTE :

Les admissions importantes de l'ICB ont permis de réelement diminuer la liste sur le secteur de Caen qui en cette fin de 1er trimestre 2019 est de :

- Primaire : 4 en SI (dont 1 hors secteur (Vire))
- 4 en HB (dont 2 hors secteur (Vire))
- Secondaire : 3 en SI

Sur le secteur de Bayeux :

- Primaire : 13 en SI
- SESSAD : liste vide

Cette année, nous avons mis en place des points admissions communs avec l'ICB. Nous tentons de coordonner notre action en maintenant l'espace de choix des familles.

A partir des notifications reçues nous étudions :

- Les situations ne faisant pas l'objet d'une demande des familles après sollicitations.
- Les situations en voie d'admission afin d'actualiser la liste en temps réel.
- Les situations complexes demandant un travail partenarial important voir l'accompagnement vers un PAG.

L'information d'admission est transmise à l'ITEP de la Vallée de l'Odon.

L'effondrement des demandes d'hébergement est flagrant et ces demandes sont principalement des situations suivies pas la DEF. Ces derniers nous demandent généralement d'accueillir l'enfant pendant la semaine afin de ne l'accueillir seulement que durant les week-ends et les vacances. Cette demande ne prend pas en compte l'adaptation personnalisée du PPA et doit faire l'objet de négociations centrées sur l'analyse que nous pouvons faire de l'intérêt de l'enfant à vivre, à semaine entière dans un collectif d'hébergement ITEP.

A l'instar de l'année 2017, la durée moyenne de séjour M1 et M2 reste respectivement a 5 ans et 3 ans. Les éléments d'analyse se confirment ; quant aux limites des dynamiques inclusives qui mettent en évidence que l'environnement reste à travailler et ou accompagner dans sa capacité a accueillir ces enfants. Nous retrouvons, notamment dans cette donnée, tout le travail que nous entreprenons avec l'Education Nationale. Si le mouvement d'accueil des enfants présentant des troubles psychologiques se dessine au sein des écoles ordinaires, cela reste fragile. Cependant concernant cette durée des séjours nous devons également interroger de ce qui relève de notre accompagnement et de la culture « établissement » a savoir le maintien de l'enfant au sein de l'établissement en lien avec la manière dont on se représente l'inadaptation de l'environnement a l'accueil de ces enfants.

## ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS EVOLUTIONS

### TRANCHES D'ÂGE

	2018	2017	2016
âge < 10 ans	64,20%	33,00%	54,10%
10 ans < âge > 12 ans	28,5%	53,00%	33,33%
âge > 12 ans	7,1%	13,00%	12,50%

Reprise et accentuation du mouvement de rajeunissement de la population amorcée en 2016. Quasiment 65% des admis ont moins de 10 ans. Ce paramètre est un élément positif devant un contexte de mobilisation technique et d'évolution plus favorable.

### MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'hébergement est un outil d'accompagnement qui avec le temps est davantage intégré au projet parental d'accompagnement sur des objectifs éducatifs et/ou thérapeutiques élaborés après un temps d'accompagnement en se situant à dessein, hors d'une démarche de protection.

### PROFIL DES JEUNES ENTRANTS

L'examen de l'évolution des chiffres concernant les hospitalisations et suivis ambulatoires en secteur psychiatrique (antérieures à l'admission) montre que depuis plusieurs années, ce paramètre est de plus en plus présent.

Parmi les jeunes admis au sein de l'ITEP, s'y ajoute une augmentation des situations de rupture de scolarité.

## HOSPITALISATION

NOM	AGE	HTC temps complet		H. de jour		Suivi amb. CMPEA/CMPP		Rupture scolarité		SESSAD/MDA		DEF		JUGE	
AFR	7						x								
BE	9				x							x			x
DPO	13						x								
ENO	9		x				x								
GT	11						x								
JE	11	x							x			x			x
LI	8						x								
LI	8	x					x		x						
SL	8						x								x
RE	10				x		x								
SR	9	x					x					x			x
ST	10						x								
VA	9				x										
VK	7											x			x
	14	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG
		3	1	1	2	7	4	2	0	0	0	3	1	4	1
2017	7		11		2		5		4		5				
	50,00%		78,00%		14,2%		0%		28,5%		35,7%				
	2016	2017		2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017		
	60%	22%		62,50%	60%	4,10%	5%	4,10%	30%	41,60%	35%	54,10%	32%		

Ces chiffres viennent à nouveau confirmer la nécessité d'intensifier 2 axes de travail à savoir :

1. Elaboration et mise en place d'un partenariat efficient entre l'ITEP et les inters secteurs de pédopsychiatrie, en vue de pouvoir proposer aux usagers des espaces d'accompagnement thérapeutiques intégrés à leur Projet Personnalisé d'Accompagnement. Cette démarche globale de partenariat entre le médico social et le sanitaire étant préconisé par les autorités de tutelles depuis plusieurs années.
2. L'accentuation d'élaboration au sein de l'ITEP d'outils thérapeutiques spécifiques davantage adaptés à la réalité de l'évolution des profils de structuration psychique des usagers.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

### CONCERNANT L'USI

L'Unité de Soutien à l'Inclusion Scolaire accueille actuellement 12 jeunes dont 5 sont accueillis en hébergement. Entre 2017 et 2018, le taux d'accueil est passé de 0,24 à 0,31 en journée. Ce taux s'explique par le fait que les 12 jeunes sont scolarisés (le taux de scolarisation est passé de 0,60 à 0,59) en classe milieu ordinaire et ont des aménagements, c'est à dire des temps d'ateliers de médiation à l'USI.

Le taux de collectif est passé de 0,60 à 0,81 en journée.

Cette année, six ateliers de médiations ont été mis en place en interne (bien-être, pâtisserie, aide aux devoirs, activités sportives, modélisme, bricolage) et trois en externe (Hamac, théâtre, ludothèque).

L'Unité de Soutien à l'Inclusion Scolaire ayant émis le souhait d'évaluer son action et de la confronter aux objectifs déclinés dans le projet en vu d'améliorer la qualité du service rendu, un travail collectif s'est engagé en Avril 2017.

Ce travail a permis de déterminer des axes de projet à améliorer, dont un certain nombre a pu être travaillé par l'équipe de l'USI cette année :

- Renforcer le soutien scolaire par le développement d'actions en direction des professionnels de l'Education Nationale (notamment par des échanges de pratiques avec le SESSAD).
- Favoriser la continuité de parcours en développant la connaissance et la coordination entre structures (EMSM).

Un travail a été entamé avec plusieurs établissements médico-sociaux et notamment l'ITEP Camille Blaisot et l'Impro de Démouville par des rencontres (échanges de pratiques, connaissance des deux services, leurs objectifs, les procédures d'accueil, présentation de situations en amont d'une éventuelle orientation...). Ces rencontres permettent le renforcement de l'articulation entre les services.

- Mener une réflexion et trouver des repères sur l'accompagnement de la vie affective. Un travail de réflexion a été effectué autour de la création d'un atelier de médiation sur les émotions. Cet atelier devrait voir le jour en septembre 2019.

L'été dernier, une convention a été signée entre l'USI et le Centre de Loisirs de Fleury sur Orne, ce qui a permis à des enfants de partir en centres de vacances, accompagnés par un professionnel de l'USI. Concernant l'été prochain, notre objectif est d'inscrire de nouveau des enfants dans des centres de loisirs avec accompagnement par les professionnels de l'USI.

A cette même période, l'USI a également organisé les temps de loisirs des jeunes avec les Centres de Loisirs de l'Agglomération Caennaise. Un partenariat efficient a pu se mettre en place, si bien que nous souhaitons renouveler l'expérience en 2019.

Enfin, un travail important a été mené par l'équipe de l'USI en faveur d'une réouverture anticipée au 22 Août 2018. Les objectifs étaient de permettre de préparer la rentrée avec les établissements scolaires, en lien avec les parents et les enfants (renouer le lien avec le collectif, travailler l'autonomie dans les transports, soutien administratif, présentation des ateliers de médiations, contacts avec les partenaires et clubs sportifs...).

Après ce travail préparatoire, l'USI a pu expérimenter cette « reprise anticipée », c'est-à-dire le 22 Août 2018. Le bilan est positif en termes de préparation de la rentrée scolaire avec les partenaires (Protection de l'Enfance, établissements scolaires...), les familles et les enfants.

Les enfants accueillis en hébergement étaient « contents » de pouvoir être présents en amont de la rentrée (ils se sont sentis moins fatigués notamment lors de la reprise scolaire). Les ateliers de médiations ont pu démarrer dès la rentrée scolaire.

Enfin, après 6 ans d'existence, l'équipe de l'USI a souhaité réécrire sa plaquette de présentation de ses missions. Celle-ci devrait pouvoir être diffusée courant 2019.

## CONCERNANT LE SESSAD

Tout au long de l'année 2018, l'équipe du SESSAD a pu travailler plusieurs projets :

- La création de fiches chrono permettant une traçabilité de leurs actions,
- La mise en place d'outils de gestion et de communication de la liste d'attente,
- La valorisation et la communication de leur technicité en matière de prévention.

Ainsi, depuis Janvier 2019, les professionnels renseignent les fiches chrono de manière journalière.

Un courrier a pu être envoyé aux parents dont les enfants sont sur la liste d'attente du SESSAD. Ce courrier leur propose un accompagnement spécifique, avec une intervention mensuelle auprès de l'enfant, des parents



et des partenaires, dans l'attente de l'admission SESSAD. Nous avons été sollicité par un établissement scolaire dans le cadre d'une mission de prévention. Nous avons pu rencontrer les parents de l'enfant concerné ainsi que l'établissement scolaire. Notre mission de prévention va donc pouvoir commencer en début d'année 2019.

Concernant les situations dites complexes, nous avons pu mettre en place un partenariat de qualité avec le Collectif Jour de l'ITEP de BAYEUX qui a permis la mise en place d'un accompagnement adapté aux problématiques de l'enfant.

L'équipe reste impliquée dans les réseaux locaux : Inter SESSAD, Ado du Bessin et réseau de santé Isigny.

La dynamique d'accompagnement des plus de 20 ans est déjà en place grâce à l'agrément et la mise en œuvre en lien avec le vieillissement des usagers du service. Des rencontres avec ACSEA FORMATION et la Mission Locale de Bayeux ont lieu, permettant l'acquisition de savoirs en matière d'insertion professionnelle et de dispositifs jeunes.

Cette année, le SESSAD est resté ouvert en Juillet et Août. Le bilan en est contrasté et des axes d'amélioration vont être mis en œuvre pour l'année 2019.

En effet, des actions ont pu être menées auprès d'enfants et de leurs parents. Le bilan est positif puisqu'elles ont notamment permis à certains jeunes d'effectuer des activités et à d'autres d'expérimenter leur relation à l'autre ou bien le regard de l'autre.

Néanmoins, les professionnels souhaitent effectuer dès Mars 2019 un travail de communication important auprès des partenaires et des familles afin de pouvoir accueillir un nombre plus important de jeunes l'été prochain. De même, les activités de loisirs vont être préparées, avec une consultation, une association des parents, des enfants des partenaires (meilleure répartition sur l'été, définition des envies et des besoins en concertation).

## DISPOSITIF ITEP CAEN EST

Les deux modules du DICE ont connu cette année 2018 des changements sans précédent. L'arrivée sur l'agglomération caennaise a permis un rapprochement facilitant le lien avec les familles et par la même occasion, la qualité de leur investissement dans le projet de leur enfant.

Cependant, les locaux mis à disposition dans l'ancien collège de Colombelles offrent une configuration parfois moins propice à la mise en œuvre des réponses les mieux adaptées aux besoins malgré un effort particulier des équipes pour chercher à optimiser ces espaces. A l'inverse, la plus grande proximité du thérapeutique avec l'équipe éducative et pédagogique est devenu un atout majeur du travail pluridisciplinaire.

## CONCERNANT LE MODULE 1 (6-11 ANS)

Le module 1 a été, malgré une préparation élaborée en amont (projet M1 revisité), fortement impacté par le redéploiement dans ce qu'il est venu mettre en lumière les difficultés des plus jeunes à investir un nouvel espace vécu le plus souvent comme moins sécurisant.

Les problématiques psychiques complexes (5 sur 8 jeunes) ont conduit l'équipe pluridisciplinaire à devoir réajuster régulièrement les réponses aux besoins des enfants en visant prioritairement leur apaisement psychique. Par ailleurs la plus grande proximité des familles a permis d'engager un renforcement du travail de co-éducation avec les parents, les rendant ainsi bien plus acteur du projet de leur enfant.

## CONCERNANT LE MODULE 2 (12-16 ANS)

Les freins habituels rencontrés pour réorienter les jeunes de plus de 16 ans nous ont conduit cette année 2018 à proposer des alternatives d'accompagnement préprofessionnel par la mise en place d'un partenariat solide avec l'IMPRO à travers des immersions multiples et pérennes. Par ailleurs, la proximité de la cité a grandement facilité la mise en stage en entreprise avec un renforcement des capacités d'autonomie des jeunes. Ainsi, aujourd'hui, tous les adolescents de plus de 16 ans bénéficient de périodes de stage régulières.

Le redéploiement sur Caen a multiplié les opportunités de partenariat dans le cadre de la construction des médiations éducatives permettant ainsi aux jeunes du module de bénéficier de dispositifs de droit commun au plus près de leur bassin de vie encadrés par les éducateurs spécialisés (90 % des médiations sont externalisées). Cette ouverture vers l'extérieur est par ailleurs une formidable occasion de partage de pratiques et de soutien au milieu ordinaire dans sa capacité inclusive.

Par ailleurs, la qualité relationnelle avec le collège Pasteur (construite durant cette année de préparation) a facilité l'ouverture de la classe externalisée qui aujourd'hui est inscrite comme un élément intégré de l'établissement. Les collaborations entre équipe éducative du collège et binôme classe externalisée du DICE se multiplient et les médiations proposées s'ouvrent au delà des jeunes accompagnés par le DICE.

Enfin, le renforcement de l'équipe des accompagnements extérieurs a permis de promouvoir l'inscription du DICE dans une logique de prévention par le déploiement de moyens destinés à la réalisation d'évaluations en direction de jeunes présentant des difficultés d'adaptation relationnelles mais aussi par des apports de technicité spécialisée en direction des professionnels du droit commun.

## LE DISPOSITIF ITEP BESSIN

### CONCERNANT LES MÉDIATIONS

Un travail est entrepris autour de l'adaptation des médiations, de la structuration des temps et des espaces à la spécificité des problématiques présentées par les enfants :

- Restaurant Les diablo'thym.

En continuité de l'atelier de médiation « cuisine autonome » qui prépare un repas hebdomadaire le collectif jour propose une table de quatre couverts dont le service est assuré par l'un des jeunes cuisiniers. Cet espace de restauration fonctionne sur réservation, à destination des salariés et des partenaires.

- Médiation animale.

Cet outil avait été privilégié dans l'accompagnement des jeunes du DIB. Deux éducateurs ont suivi une formation à la médiation animale.

- Structuration des espaces.

Le bureau des éducateurs du collectif jour a investi une pièce plus vaste et lumineuse, avec une vision directe sur les espaces extérieurs.

La grande pièce commune a fait l'objet d'un aménagement qui la scinde en trois : un coin bricolage autour d'une grande table, le coin baby-foot et fléchettes et l'espace détente avec coussins et tapis. Chaque enfant a son casier dans lequel il peut ranger ses effets personnels.

- Projet Classe de Mer.

Le binôme collège a travaillé avec les collégiens des trois établissements où il intervient autour d'un projet en lien avec le monde marin et la protection du littoral. Tout au long de l'année, en support aux travaux théoriques, des sorties pédagogiques ont été organisées.

Ce projet, en partie autofinancé grâce à des actions sportives, artistiques et aux subventions externes, a abouti à une semaine de classe de mer.

## EVOLUTION DES TECHNIQUES ET DES PRATIQUES

- Prévention.

Le travail en prévention s'est développé notamment auprès des collégiens

Quatre jeunes ont été concernés pour un total de 480 heures.

Le binôme collège répond régulièrement aux sollicitations de l'équipe pédagogique en donnant des éléments de

compréhension et des conseils d'adaptation pour tout élève posant des problèmes de comportement envahissants. A l'école primaire, deux jeunes hors notification ont fait l'objet d'une observation au sein de l'unité d'enseignement externalisée, à raison d'une demie journée par semaine pour l'un et trois demies journées pour l'autre.

Depuis la rentrée, des ateliers hebdomadaires à destination des élèves du primaire se sont mis en place. Ils intègrent également des autres jeunes du DIB, en fonction de leur PPA.

- Travail en dispositif.

Un jeune du SESSAD du DIB bénéficie d'une médiation hebdomadaire sur le collectif jour, un autre de deux créneaux hebdomadaires avec le binôme collègue.

Un autre jeune a été inclus progressivement pour aboutir à une participation à mi-temps, partagée avec son collègue de secteur.

Un jeune du SESSAD de CAEN est accompagné une demie journée par semaine par le binôme collègue, au sein de son établissement scolaire, pour un travail éducatif autour de sa posture d'élève et de soutien pédagogique.

Un jeune du SESSAD du Pays de Bayeux a été inclus sur la classe externalisée primaire à raison d'une demie journée par semaine, dans l'optique d'un accompagnement partagé.

Pour répondre à la difficulté de cet accompagnement, un PAG a été proposé aux parents.

- Situations complexes.

Le DIB a du faire face à la situation particulièrement complexe de deux jeunes accueillis. Nous avons été amenés à construire un PAG pour chacun d'eux, en coordination avec les partenaires concernés.

La totalité de ces trois PAG se situe au dessus de la moyenne nationale (un par an).

- Temps ressource.

Les éducateurs d'hébergement sont intervenus pour répondre aux besoins spécifiques de jeunes ayant besoin de temps ressource.

Ils ont proposé des temps de repas sur l'extérieur, d'activité sportive ou culturelle.

Ces espaces, approuvés par les quatre bénéficiaires, se sont révélés efficaces et efficaces.

- Elaboration de procédure.

Pour tout nouveau jeune intégrant l'hébergement, une procédure d'accueil et d'observation, associant les parents, a été mise en place. Elle a été formalisée par un livret comprenant les règles de vie du lieu.

- Externalisation des médiations.

90 % des médiations se déroulent maintenant sur l'extérieur, en milieu ordinaire et concernent la totalité des jeunes accueillis.

Le partenariat est multiple et varié : refuge animalier, ferme pédagogique, maraîchers, restaurant associatif, école du cirque, associations sportives, associations d'entraide...

## PROJECTION DES BESOINS ET EVOLUTIONS

- Elaboration du projet de fonctionnement du collectif jour de Bayeux.

Le DIB est dans sa quatrième année de fonctionnement. Les professionnels ont dû s'adapter à une nouvelle réalité, de nouvelles exigences, les pratiques se sont vues modifiées.

Face à ces mouvements et en réponse à la demande de l'équipe le temps est venu pour le collectif jours de Bayeux d'élaborer son projet de fonctionnement.

- L'accompagnement à la vie d'adulte.

Un groupe de sept jeunes de 14 à 17 ans est accueilli sur le site d'Isigny.

L'amorce de ce nouveau type d'accompagnement nécessite de définir, avec un vocabulaire commun, les missions, les objectifs et les moyens. C'est également le temps d'élaborer le projet de fonctionnement de ce collectif.

La localisation géographique actuelle de ce groupe ainsi que la configuration des lieux sont peu adaptées. Dans l'optique d'un élargissement de l'agrément jusqu'à 20 ans il nous faut réfléchir sur la manière dont nous déclinons notre accompagnement, tant au niveau matériel que pédagogique et thérapeutique.

- **Fiches de fonction.**

Le travail mené pour la rédaction de la fiche de fonction des éducateurs d'hébergement a permis de clarifier et renforcer l'identité professionnelle.

Ce même travail sera à mener auprès des éducateurs du temps de jour, de la coordinatrice et de la secrétaire.

- **Rencontres parents professionnels.**

De moins en moins de parents se saisissent des temps de rencontres trimestrielles avec les professionnels.

Nous devons réfléchir à proposer un autre type de modalité afin de les remobiliser autour de l'accompagnement de leur enfant par le dispositif.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (ACTIONS OU PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE ET À L'ÉVALUATION EXTERNE)

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

- Nous avons constitué le comité de pilotage en 2017. L'année scolaire 2017-2018 a été consacrée à la sensibilisation de ce comité à la démarche associative. Au regard de la mobilisation des équipes due au redéploiement final, nous avons choisi d'entamer l'évaluation interne en septembre 2018. Ainsi, dans les premiers mois de l'année, l'attention du COPIL s'est portée sur les actions d'amélioration.
- Le Comité de pilotage s'est réuni 5 fois dans l'année afin de s'approprier la démarche, de préparer les temps institutionnels et de suivre la mise en œuvre des actions d'amélioration.
- Le sens de la démarche s'approprie progressivement mais la lourdeur du dispositif est souvent évoquée, tant dans le COPIL que lors des temps institutionnels.

### LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

- Le projet d'établissement a été finalisé en septembre 2018. Le travail préparatoire à l'écriture s'est réalisé autour de diagnostics des prestations réalisées avec les professionnels, les parents et les partenaires. Nous avons mis en place des indicateurs quantitatifs sous forme de taux d'accueil, de collectif et de scolarisation. Nous avons procédé à un recueil d'attentes sous forme de temps d'échange pour les parents et les partenaires. Pour affiner le recueil, une enquête a aussi été réalisée auprès des parents. Les professionnels ont pu faire leur propre diagnostic de fonctionnement afin de se projeter vers un nouvel environnement. Les thèmes de réflexion étaient : l'inclusion scolaire et la scolarité, le parcours de l'enfant dans son environnement, l'insertion professionnelle, la coéducation, l'organisation des unités. A cette occasion, et dans l'optique d'une arrivée sur Caen, nous avons réalisé ce même diagnostic avec une unité de l'Institut Camille Blaisot afin d'étudier les complémentarités sur ce secteur partagé. Concernant l'étude de population, nous avons regroupé les données des 5 derniers rapports d'activité afin de mettre en évidence les tendances. En complément, le médecin psychiatre a établi un comparatif entre les caractéristiques de la population actuelle et celles révélées par une étude réalisée dans l'établissement en 2009.

### L'ÉVALUATION INTERNE

Les membres du COPIL DACQ ont été formés par la DRD à l'élaboration de critères et à la conduite de l'évaluation interne, en fin d'année.

L'élaboration des critères a été réalisée au niveau de l'établissement lors d'un temps institutionnel en constituant

des groupes représentatifs par thèmes. .

Le choix des indicateurs et la remontée d'information, l'analyse et les préconisations se réalisent par unité. La planification prévoit une clôture des 3 thèmes retenus (la participation, l'inscription dans le territoire, l'organisation du travail) en juin 2019.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

ACTIONS PRÉCÉDEMMENT MISES EN ŒUVRE, ÉVALUÉES DURANT L'ANNÉE 2018	OBJECTIFS ATTEINTS AVEC MESURE DE L'IMPACT	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Adapter les fonctionnements aux besoins observés : reprise anticipée de l'USI afin de préparer la rentrée scolaire	Ce temps a permis de nouer (nouveaux arrivant) ou de renouer la relation en dehors de la pression de la rentrée	Participation des usagers, des professionnels, des partenaires

ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION	OBJECTIFS VISÉS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Retravailler les outils et processus des PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) en renforçant l'analyse et l'accessibilité	Construire des repères autour des étapes d'analyse en réunion	Participation des usagers, des professionnels, des partenaires

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

La validation par l'ARS des nouvelles modalités d'accueils et d'accompagnement en lien avec la baisse de l'effectif internat permet d'arrêter la nouvelle organisation et la répartition sur les différents sites.

Elle permet par ailleurs de sécuriser les professionnels qui avaient été affectés jusqu'alors de manière temporaire sur une augmentation du SESSAD et la mise en place des accompagnements extérieurs.

L'évènement marquant de 2018 est bien sûr la fermeture définitive du site d'Evrecy et de son redéploiement sur la ville de Colombelles et de Blainville sur Orne. Cette fermeture du château est l'aboutissement d'un processus progressif engagé depuis 2013 dans le cadre du CPOMM 2.

Comme nous l'avons précisé sur le précédent rapport d'activité, notre première préoccupation dans ce contexte de changements importants de lieux, de repères, de pratiques professionnelles est de maintenir la contenance nécessaire à la sécurisation des professionnels et des enfants.

Malgré notre vigilance, notre arrivée sur les locaux du collège de Colombelles (seuls locaux que nous ayons trouvés à ce jour) a complexifié le travail des professionnels en raison :

- De locaux pas suffisamment adaptés à l'accueil d'enfants troublés psychiquement
- D'un manque de lisibilité sur l'installation future dans d'autres locaux
- D'un partenariat à construire sur un territoire nouveau
- De la concentration au sein d'un même espace de l'ensemble des enfants
- D'un partenariat encore incertain quant à la création d'une UJE sur Colombelle qui permettrait de définir dans un souci de proximité le lieu d'implantation définitif d'une structure d'accueil pour les petits.

L'augmentation prévue de l'agrément sur la tranche d'âge des 16-20 ans nous a amené à imaginer une offre de

scolarisation adaptée. Ainsi, en collaboration avec l'ICB, le projet d'ouverture d'une classe externalisée dans un centre de formation professionnelle a muri au cours de l'année 2018 et celle ci devrait voir le jour prochainement.

Par ailleurs, rapprocher physiquement l'espace module 2 du collège Pasteur sera un formidable enjeu d'amélioration de l'articulation entre le pédagogique, l'éducatif et le thérapeutique dans la mise en œuvre du PPA, notamment par des actions thérapeutiques au sein du collège, par la mise en œuvre de médiations de proximité permettant un meilleur séquençage des temps de scolarité et des temps ressource.

## ENJEUX DE LOCAUX

Comme nous avons pu le constater, le redéploiement total d'un établissement sur plusieurs sites et selon une logique de dispositif et de proximité, nécessite des locaux importants en nombre et suffisamment souples pour permettre les variations d'activités mais aussi les changements de modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants.

Sur 2019 notre enjeu est de structurer l'ensemble des sites en matière d'espaces d'intervention donc de locaux en lien avec la logique patrimoniale associative

Ainsi de manière concrète pour l'ITEP Champ GOIUBERT il s'agit :

### POUR LE DISPOSITIF CAEN EST

- De finaliser le redéploiement du site d'EVRECY sur Colombelles en lien avec la collectivité locale par la mise en place d'une unité d'enseignement externalisé en primaire avec, dans une logique inclusive, une structure suffisamment contenant en proximité pour accueillir en temps partagés les enfants sur les activités éducatives et thérapeutiques
- Opérer la même logique en matière de locaux pour les grands dont le lieu de scolarisation est au sein de l'UEE au collège Pasteur

### POUR LE DISPOSITIF BESSIN

- Réinterroger nos espaces disponibles sur Isigny sur Mer au regard du lieu d'habitation des enfants que nous accueillons et ceux figurant sur la liste d'attente. De fait sur 2019 un seul enfant relève de ce secteur. Maintenir ces locaux nous amène à déplacer les enfants de Bayeux sur Isigny quotidiennement afin de répartir l'accueil sur les espaces nécessaires.
- Au regard des besoins d'accueil sur Bayeux, travailler à la recherche de nouveaux locaux (permettant notamment de différencier l'accueil petits des grands) en lien avec l'arrêt de la location sur ISIGNY. Le secteur de Bayeux offre plus d'opportunité pour travailler la dimension préprofessionnelle pour les jeunes
- Au regard de l'engagement CPOMM 2, maintenir une antenne SESSAD sur ISIGNY pour un travail de partenariat avec le CMPP/CAMSP d'Isigny.
- Au regard de l'augmentation de l'activité sur Bayeux, (notamment SESSAD) il devient nécessaire à terme de réfléchir à l'espace disponible pour permettre à l'ensemble des professionnels de se croiser et de travailler dans de bonnes conditions sur un seul et même espace de travail permettant de mettre en œuvre la réflexion pluridisciplinaire.

## ENJEUX D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

En 2019 nous aurons bien sûr à conduire les axes d'amélioration identifiés dans le cadre de la réflexion engagée avec la DACQ. Nous aurons également, au regard des profondes transformations du fonctionnement de notre organisation à maintenir, la aussi dans un souci d'amélioration continue de la qualité, notre accompagnement auprès des professionnels. Comme nous les précisons en conclusion du rapport d'activité 2017. Il est de fait

essentiel de doter l'ensemble des professionnels de repères communs de connaissance reposant sur un socle partagé et d'une technicité collectivement appréhendée.

Enfin, la multiplicité des situations psychiques complexes, inhérente à la réponse accompagnée pour tous nous amène à repenser dès l'an prochain nos modes d'intervention par un renfort de connaissance des troubles psychologiques et la formalisation de projets de fonctionnement adaptés et articulés avec le nouveau projet d'établissement.

Ainsi dans la continuité de actions de formations collectives que nous avons effectuées :

**AXE 1** : la **contenance** par les règles communes (règlement de fonctionnement). Cette formation a été réalisée sur **2016** et **2017** autour de ce qui fait autorité et la cohérence de nos interventions en lien avec le règlement de fonctionnement.

**AXE 2** : **Contenance** à partir d'une approche théorique et partagée de la spécificité des troubles psychologiques des enfants accueillis en ITEP

En 2018, en lien avec la Maison des Adolescents, nous avons mené un travail autour des troubles psychologiques des enfants que nous accueillons. Cette formation avait pour objet de travailler dans le cadre d'une sensibilisation à une approche partagée de la spécificité du public accueilli et de **construire des références communes**.

En 2019, l'**AXE 3** sera : **Contenance** par le développement de la technicité professionnelle dans la régulation non violente des conflits.

Il est question à travers cette approche de travailler la capacité professionnelle de chacun à quitter le champ de la violence sur lequel l'autre nous entraîne pour être en posture d'écoute et d'analyse permettant la régulation de la tension et la sortie non violente de crise ou chacun risque de rester enfermé.

# CENTRE D'ACCUEIL FAMILIAL SPÉCIALISÉ (CAFS)



1 rue Sophia Antipolis  
14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR

Tél. 02 31 80 97 97

**Directeur** : Didier MARGUERITE

**E-mail** : directeur.champ-goubert@acsea.asso.fr

**Directeur adjoint** : David LEMIÈRE

**E-mail** : directeur-adjoint.itepcg@acsea.asso.fr

**N° CNIL** : 2081937

**Année de création** : 2017

## AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 24 février 2017 portant autorisation à compter du 4 janvier 2017

- pour une capacité de 35 places.
- pour des fonctions de « service ressource » auprès des professionnels accueillants spécialisés et des assistants familiaux agréés.

## POPULATION

Jeunes garçons et filles âgés de 4 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du caractère.

## FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

## OBJECTIF / MISSION

Articles D312-41 à D 312-54 du CASF (code action sociale et des familles) : « Le CAFS a pour but de mettre à disposition des enfants ou adolescents un environnement psychologique, éducatif et affectif complémentaire de celui qu'ils peuvent trouver dans leur propre entourage. »

Sollicitée par un établissement médico-social pilote et garant du projet global de compensation de l'enfant ou jeune accompagné, la mission du CAFS-ACSEA est envisagée comme un hébergement familial spécialisé complémentaire, visant à offrir un environnement propice au développement de l'enfant et prenant en compte les spécificités liées à la situation de handicap reconnue par la MDPH.



Ainsi et en fonction des besoins exprimés ou repérés par le jeune, sa famille et/ou l'établissement médico-social de rattachement, le CAFS-ACSEA contribue :

- À l'apaisement des tensions
- Au développement de l'autonomie dans la vie quotidienne
- A l'expérimentation de nouveaux modes de relation

## ACTIONS PROPOSÉES

- Co-définir avec les parents, le jeune et l'établissement médico-social de rattachement, un lieu, un rythme d'accueil et des caractéristiques d'environnement familial spécialisé, les plus à même de répondre aux besoins et de contribuer dans sa dimension d'hébergement spécialisé, au projet global du jeune et de sa famille.
- S'associer à la réflexion et à l'évolution du projet personnalisé global défini et piloté par l'établissement médico-social de rattachement et en lien avec le projet parental.
- Concevoir et mettre en oeuvre un Projet Educatif d'Accueil Familial spécialisé, déclinaison opérationnelle dans sa dimension d'hébergement, du projet personnalisé global. Il y explicite notamment les modalités d'accueil, les attitudes, stratégies, techniques et médiations éducatives, susceptibles de favoriser le mieux être et le processus d'autonomie du jeune. Il est ensuite évalué et ajusté en fonction du chemin parcouru par le jeune.

## MOYENS MIS EN OEUVRE

- Travail et réflexion pluridisciplinaire relatif aux modalités d'hébergement familial spécialisé.
- Accompagnement des assistants familiaux dans l'intégration et l'appropriation des missions afférentes à celles d'accueillants familiaux, ces derniers se saisissant plus spécifiquement d'une situation de handicap à travailler, pour à terme, permettre aux jeunes accueillis, une vie la plus ordinaire possible.
- Processus continu de spécialisation des éducateurs référents d'accueil et des accueillants familiaux.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados.

## ACTIVITÉ 2018

### INTRODUCTION QUANT AUX ÉLÉMENTS MAJEURS DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

Le CAFS-ACSEA a démarré l'année avec 27 situations d'accompagnement. Nos priorités demeuraient donc pour 2018 de :

- Maintenir la montée en charge de notre activité et développer nos capacités de suivi et d'analyse quant à cette dernière.
- Continuer notre travail de clarification et de recentrage de notre périmètre d'intervention conformément au projet de service.
- Poursuivre notre ouverture vers des établissements gérés par d'autres associations.

Nous avons privilégié ces priorités tout au long de l'année, avec une certaine vigilance quant au fléchissement des demandes d'accueil que nous observions en parallèle. Nous avons néanmoins multiplié les processus d'accueil, compensant ainsi et aussi, les 9 sorties en cours d'année.

### ANALYSE DE FLUX

AU 1ER JANVIER 2018	SORTIES EN 2018	ENTRÉES EN 2018	AU 31 DÉCEMBRE 2018
27	9	12	30

La montée en charge s'est poursuivie au même rythme que l'année précédente et ce malgré un nombre non négligeable de sorties. Si pour 6 d'entre elles, les motifs de sortie s'inscrivaient dans une évolution de projet (retour en famille, orientation vers un autre établissement), 3 ont tourné court dès les premiers jours ou premiers mois d'accueil, les jeunes concernés ne parvenant pas, après avoir accepté de s'y essayer, à investir un milieu familial autre que le leur.

### DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

ACSEA	APAEI DE CAEN	AUTRES ESMS	GLOBAL CAFS
5,08	0,89	0,82	2,26

Le CAFS-ACSEA se situe dans une moyenne globale d'accueil au 31 décembre 2018, de 2,26 ans, soit une poursuite du renouvellement des jeunes accueillis dans le service. Nous avons aussi précisé en 2018 notre recueil de données par rapport à 2017 afin de dissocier la moyenne de prise en charge à la sortie définitive du CAFS en cours d'année, de celle où les jeunes sont encore accueillis au 31 décembre 2018. Ainsi, à la sortie du CAFS en cours d'année 2018, la moyenne de prise en charge avait été de 2,75 ans. La moyenne pour les jeunes encore accueillis au 31 décembre 2018, est de 3,63 ans.

### ORIGINE DES DEMANDES DE PRISE EN CHARGE

Destinataire de 27 demandes d'accueil en 2017 (11 intra ACSEA, 16 extérieures à l'association), le CAFS-ACSEA n'en a réceptionné que 21 au cours de l'année 2018. Le recul est encore bien trop récent pour émettre des hypothèses quant à ce fléchissement des demandes en direction du CAFS. Nous sommes seulement dans la seconde année d'autorisation de fonctionnement du projet.

Pour ce qui des demandes en 2018, l'origine comme l'issue, sont détaillées sur le tableau qui suit :

ORIGINE DE LA DEMANDE	ACCUEIL EFFECTIF EN COURS D'ANNÉE	DEMANDE TOUJOURS D'ACTUALITÉ AU 31/12	SANS SUITE
<b>INTRA ACSEA (6)</b>			
ITEP	1	2	
SESSAD		1	1
PROTECTION ENFANCE			1
<b>HORS ACSEA (15)</b>			
APAEI DE CAEN	1		3
IME AUTRES	1	1	
SESSD OU SESSAD	1	1	2
CMPP	2		3
<b>TOTAUX (21)</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>10</b>

### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES`

CAEN	11
Agglomération de Caen dans un rayon de 15 km - Colombelles, Hérouville, Saint Germain la blanche herbe, Cambes en plaine, Louvigny, Revières, Luc sur mer	6
BESSIN - Bayeux , Noron la Poterie	3
BOCAGE - Sourdeval, Pont d'ouilly, Condé sur Noireau	3
PRE BOCAGE - Vieux	2
PAYS D'AUGE NORD - Touques	4
PAYS D'AUGE SUD - Coquainvilliers	
Manche Sud	1

Plus de 50% des effectifs sont caennais ou domiciliés dans un rayon de 15 kilomètres de Caen. Nous avons eu aussi une nette poussée de la représentativité du Pays d'Auge nord puisque 4 jeunes en sont originaires alors qu'il n'y en avait qu'un l'an dernier.

### RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

	6 - 10 ANS	11 - 14 ANS	15 - 17 ANS	18 ANS ET +
GARÇONS	5	6	9	4
FILLES	1	2	3	
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>4</b>

Les 6 jeunes filles accueillies au CAFS-ACSEA grimpent à 20% de l'effectif global et la moyenne d'âge s'est abaissée à 14,5 ans (15,7 ans en 2017).

La représentation des garçons évolue désormais à 80% des situations suivies. Le plus jeune a 7 ans, le plus vieux a 19 ans. La moyenne d'âge de l'ensemble des garçons est cette année identique à celle des filles puisque se situant également à 14,5 ans.

L'âge moyen d'entrée en CAFS en 2018 poursuit un certain rajeunissement puisqu'il se situe maintenant à 12 ans alors qu'il était de 12,8 ans, l'an dernier.

L'âge moyen de sortie du CAFS en 2018 est de 15,4 ans, ce qui tendrait à confirmer une certaine fluidité des parcours déjà observée en 2017.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

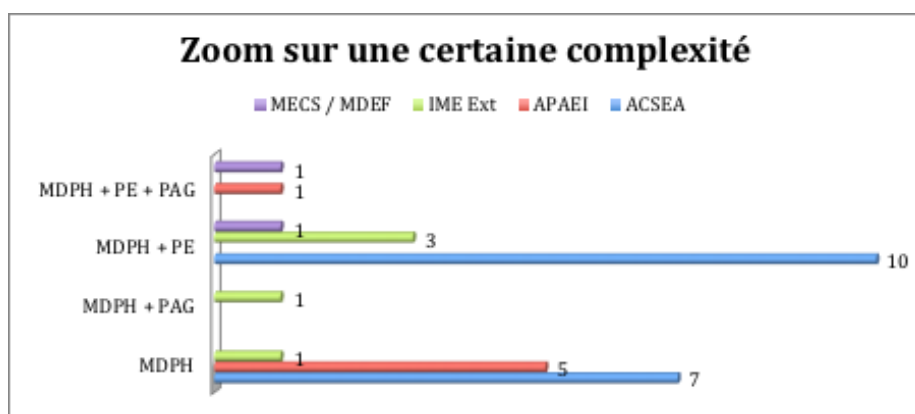
Pour ce qui est des problématiques des jeunes, elles se départagent toujours et conformément à notre habilitation, entre troubles du comportement relevant de la circulaire sur les ITEP (capacités cognitives préservées mais entravées par un processus handicapant) et déficience intellectuelle (légère à moyenne). Le rééquilibrage entre ces deux problématiques principales se poursuit en 2018 avec 53% de jeunes relevant d'ITEP et 47% d'IME. Cela ne signifie pas pour autant que ceux relevant de la déficience n'ont pas de troubles du comportement. Certains ont en effet des troubles psychiques associés qui s'expriment ou peuvent s'exprimer par de l'auto ou de l'hétéro-agressivité. Ces troubles associés, s'ils ne sont pas simples à gérer en accueil de jour au sein des IME, ne le sont pas plus en accueil familial. Ils peuvent en effet générer de l'insécurité, tant au niveau de l'accueillant familial que de son environnement et/ou des autres jeunes accueillis. L'expression agressive de ces troubles psychiques peut en effet être, ou paraître, aléatoire et donc créer de la sidération comme un sentiment d'impuissance à la prévenir, la contenir et l'apaiser. Elle peut alors être une cause de suspension ou d'arrêt d'accueil mais aussi constituer une impossibilité d'accueillir, y compris sur des temps très courts (une nuit par semaine par exemple).

Le CAFS-ACSEA a par conséquent un double défi à relever. Il doit en premier lieu former l'ensemble de ses professionnels (accueillants familiaux, éducateurs référents des situations d'accueil et psychologues) pour réunir les conditions positives à l'accueil de ces enfants et adolescents en situation de handicap psychique. Ce dernier est en effet parfois tellement prégnant que la déficience intellectuelle ou les troubles du comportement et de la conduite, en deviennent les troubles associés. Le service doit en second lieu, continuer et amplifier sa communication autour de ses spécificités, ses atouts mais aussi ses limites. Ces dernières se situent essentiellement à deux niveaux :

- Celui où l'aide aux soins quotidiens relèverait essentiellement de gestes et savoirs faire para-médicaux
- Celui où la mise en danger de soi, de l'accueillant familial et/ou de l'environnement d'accueil, impliquerait un engagement physique pour la contenir et la maîtrise de techniques spécifiques aux méthodes de contention.

### DES JEUNES ACCUEILLIS EN CAFS ET DE PLUS EN PLUS «PORTEURS» D'UNE SITUATION COMPLEXE.

Le tableau suivant met en évidence un net retour des jeunes accueillis avec une double appartenance à une situation de handicap et de protection de l'enfance. Alors que nous n'étions plus qu'à 33% de l'effectif global l'an dernier, ils reviennent cette année à un peu plus de la moitié de nos effectifs, à savoir 53%. Est ce que cela signifie que le CAFS-ACSEA mollit sur le recentrage de son projet ? Cela indique en



tout état de cause que la complexité de certains enfants ou adolescents, nécessite la mobilisation de plusieurs services et donc une diffraction des accompagnements pour que l'ensemble tienne et obvie sinon limite, le risque de rupture totale ou partielle de parcours. Le PAG (Plan d'Accompagnement Global) sous l'égide de la MDPH, en est un exemple. Cette diffraction n'est pas sans susciter des questionnements et des réserves au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Elle y voit un risque de morcellement de l'enfant si ce dernier ne bénéficie pas d'un domicile fixe où il puisse se dire qu'il y est chez lui et y poser ses affaires. Et le CAFS se situant comme un internat autrement, il ne peut pas être ce lieu d'ancrage réel que constitue le domicile parental ou symbolique comme il est attendu d'un placement familial. Il peut par contre dans les deux cas, participer à leur étayage et leur maintien dans la durée.

Ces besoins d'accompagnements multiples tout en se coordonnant au mieux, constituent une demande sinon forte en tout cas régulière, de la part des partenaires (Etablissements médico-sociaux et ceux de la protection de l'enfance). La MDPH sollicite aussi la participation du service dans ce sens. Il semble donc improbable que le CAFS puisse se désengager. Il faudra par contre être ferme sur notre cadre d'intervention qui ne peut pas se substituer à un partenaire ou combler un besoin primaire de domiciliation. Nous venons contribuer à un construit partenarial singulier, respectueux des périmètres d'intervention et places de chacun, et visant à réduire la complexité de situation dont un enfant peut être porteur bien malgré lui, à un moment donné de sa vie.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Dans le précédent rapport d'activité, nous mettions l'accent sur la nécessité que nous avons eu de nous doter «d'un outil qui puisse donner à l'accueil familial spécialisé, une direction concrète et précise à poursuivre ainsi que les chemins adaptés pour s'y rendre». Cela a été le cas pour à peu près 60% des jeunes accueillis au CAFS. Le Projet Educatif d'Accueil Familial est donc un outil en cours de rodage mais qui demandera à être généralisé à l'ensemble des situations d'accueil. Dans les 60% où le PEAf a été conçu, il a été co-élaboré entre l'accueillant familial et l'éducateur référent d'accueil. Les jeunes ont été également largement sollicités et ont donc co-défini avec nous, le cadre d'accueil qui leur permettrait de s'épanouir et de gagner en autonomie. Cet outil est aussi dans sa grande majorité un support d'échanges par la suite, entre l'accueillant familial et l'éducateur référent d'accueil, tout comme un moyen d'évaluer le chemin parcouru.

Néanmoins, la mise en oeuvre du PEAf a aussi mis en exergue trois réalités.

La première est qu'à l'interne, l'actualisation et/ou les ajustements des projets n'ont pas systématiquement fait l'objet d'une réflexion pluridisciplinaire avec un écrit préparatoire pour la structurer et un compte rendu sur lequel les collègues auraient pu s'appuyer par la suite pour réécrire les projets et ainsi veiller à ce qu'ils restent en mouvement, au plus près des progressions à poursuivre.

La seconde réalité est que les projets éducatifs d'accueil familial ne sont pas, à une exception près, une des déclinaisons des PPA des établissements médico-sociaux de rattachement. C'est pourtant une ambition du projet de service que de travailler en complémentarité et en partenariat avec les établissements médico-sociaux. Cette ambition reste d'actualité mais le facteur temps est à intégrer pour que le lien partenarial se tisse progressivement et que notre participation s'intègre peu à peu dans les pratiques institutionnelles.

Reste la troisième réalité, conséquence sans doute directe de la seconde, mettant en «valeur» que les parents ont été très peu destinataires des propositions de projet d'accueil familial et encore moins sollicités dans leur élaboration. Dans le projet de service, il est clairement indiqué que l'établissement médico-social demeure leur interlocuteur privilégié puisque pilote du projet global défini en concertation avec eux. Le CAFS-ACSEA ayant peu ou pas participé aux réunions d'élaboration et de définition des axes du projet global, il n'a pas eu accès aux parents et il ne s'est pas autorisé à solliciter les partenaires quant au travail engagé avec eux et dans quelle mesure, il pouvait s'y associer. Pourtant, notre projet de service prévoit aussi que le CAFS consultera les parents pour toute décision importante et aménagera si nécessaire des espaces d'échanges dont les objectifs seront concertés avec les établissements médico-sociaux dans le cadre des PPA. Il nous revient donc de nous saisir de ce que le projet permet et d'expliquer et de définir avec nos collègues dès les premiers contacts, nos modalités nécessaires de travail avec les parents. Il est en effet indispensable de les rencontrer régulièrement pour leur rendre compte de ce qui se passe mais aussi pour qu'ils puissent nous éclairer sur le travail à mener et que nous dessinions ensemble les axes de projet éducatif d'accueil familial et dans le prolongement de ce qui est défini et/ou recherché dans le cadre du PPA global.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

### STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT DU CAFS-ACSEA

#### Sa structuration

Nous avons poursuivi tout au long de l'année la structuration administrative du service. Nous avons repris la trame associative quant aux éléments d'admission à réunir et à conserver dans le dossier de chaque usager. Nous sommes aussi dotés de différents tableaux de bord afin de mieux veiller à l'actualisation continue des dossiers des jeunes accueillis:

- Echéances des notifications MDPH,
- Echéances des couvertures d'assurance maladie,
- Echéances des autorisations parentales.

Nous nous sommes également attachés à concevoir des tableaux de bord nous permettant de préciser notre activité à trois niveaux :

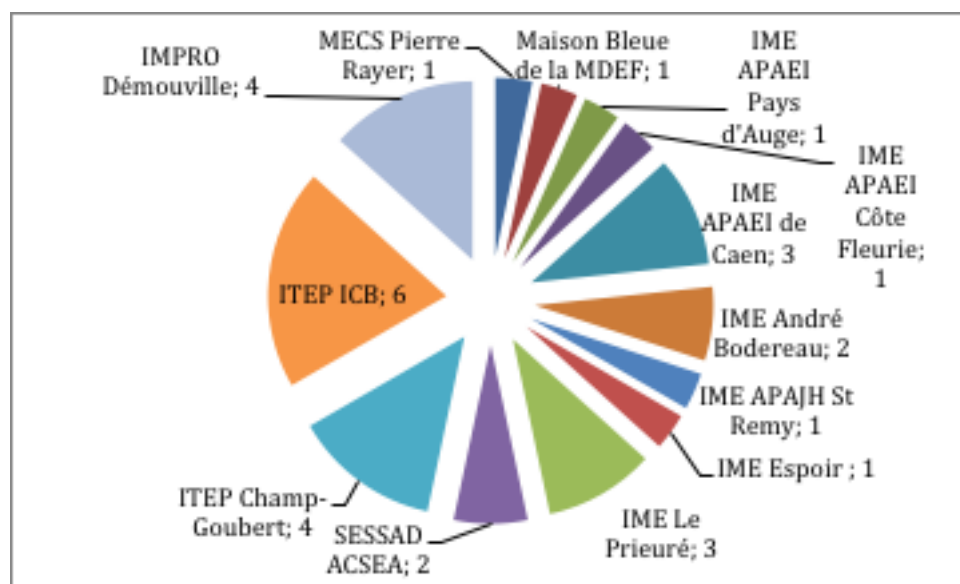
- Activité basée sur la présence effective des jeunes en accueil familial
- Activité basée sur les modalités prévues aux contrats de séjour
- Activité basée sur le nombre de jours de fonctionnement prévus dans le cadre de notre habilitation.

Nous avons aussi travaillé à affiner nos outils de suivi des jeunes accueillis afin d'en permettre une analyse approfondie et une extraction aisée en fonction des besoins. Ces derniers sont en effet essentiels pour renseigner les rapports annuels d'activité mais sont aussi des points de repère pour déterminer ce qui nous manque dans le cadre des indicateurs ANAP. Ceux-ci permettent en effet de préciser la nosographie des pathologies accueillies et associées. Il reste donc à définir un outil de recueil à intégrer dans les renseignements sollicités auprès des établissements médico-sociaux demandeurs d'un accueil en CAFS.

### Son développement

Le CAFS-ACSEA a continué son travail d'inscription à un niveau départemental. Si l'APAEI de Caen avait fait l'objet d'une attention particulière dès 2016, la qualité de collaboration avec cette dernière, nous a aussi permis d'engager un travail partenarial éclairé avec celle des Pays d'Auge et de Falaise mais également celle de la Côte Fleurie. Ce travail collaboratif s'est aussi structuré et formalisé via nos conventions de coordination dont l'accueil et la signature font désormais partie des «usages».

Au 31 décembre 2018, la mosaïque des établissements partenaires est la suivante :



### Ses orientations stratégiques

- Développer les nouvelles modalités d'intervention du service.

Le CAFS-ACSEA a été sollicité à quelques reprises par la MDPH à participer à la réflexion et/ou la mise en oeuvre de partenariats autour de situations complexes d'enfants. Cette sollicitation est donc un indicateur significatif de la reconnaissance progressive du service dans un rôle ressource et complémentaire pour l'environnement.

Le CAFS-ACSEA a été aussi sollicité par la DEF via sa conseillère Technique Enfance pour co-construire avec le placement familial du Bessin une action ressource à destination des assistants familiaux travaillant dans le périmètre géographique de cette circonscription. Cette action dans son format et sa fréquence n'en est encore qu'au stade de recueil nécessaire et préalable des besoins et attentes des professionnels concernés. Ce recueil a été conçu par le CAFS, validé par le Responsable du placement familial du Bessin, la Conseillère Technique Enfance et la chargée de la vie professionnelle des AF du Calvados. Il sera renseigné par les assistants familiaux du Bessin via une réunion institutionnelle organisée par le placement familial fin février 2019. Il sera ensuite l'objet d'une collecte des données et une synthèse de ces dernières par le CAFS, transmise aux partenaires et support d'échanges à la poursuite de co-élaboration de l'action ressource.

- Contribuer à un parcours coordonné de l'enfant.

La convention de coordination co-contractée entre le CAFS et l'établissement médico-social fait maintenant partie des usages et participe à la structuration du «qui fait quoi» et «pourquoi». Il nous reste néanmoins à nous ajuster avec nos partenaires, quant à la place que le service doit occuper auprès des familles. Il est en effet indispensable qu'un lien soit construit et régulier afin que le CAFS comme la famille, puissent co-évaluer et faire co-évoluer le service rendu.

- Développer la spécialisation du métier de l'accueil en milieu familial

Le service s'est mobilisé et plus spécifiquement une collègue éducatrice, à co-concevoir et co-piloter avec ses collègues de l'équipe éducative, des groupes d'échanges et de réflexion à destination des accueillants familiaux. Quatre thèmes ont été ainsi explorés : relation aux autres, hygiène, endormissement et frustration. Cette même éducatrice a sollicité un partenaire extérieur pour traiter de l'alimentation sur une demi journée. Enfin, un cadre intermédiaire de l'APAEL de Caen est venu proposer une sensibilisation au handicap.

Parallèlement à ces 6 temps spécifiques de spécialisation, le CAFS a sollicité la participation des accueillants familiaux à trois réunions institutionnelles ainsi que leur contribution à la réunion pluridisciplinaire hebdomadaire du vendredi matin.

Si les accueillants familiaux se sont mobilisés au cours de l'année pour contribuer à la mise en oeuvre du projet de service comme à celle des projets d'accueil, nous avons néanmoins observé un fléchissement progressif de la participation au fur et à mesure des mois. Il nous appartiendra donc d'être vigilants en 2019 sur ce point.

Il sera aussi tout aussi important de continuer les groupes d'échanges et de réflexion et que ces derniers soient portés par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire plutôt que par une seule collègue avec le risque majeur qu'elle s'y épuise.

- Evaluer l'opportunité de l'accueil des enfants présentant des troubles du spectre autistique

En 2018, le CAFS a eu à traiter 4 demandes d'accueil. Une demande qui concernait une fratrie de deux jeunes enfants, a été annulée du fait d'une évolution dans la dynamique familiale. Une demande pour un grand adolescent a fait l'objet d'un accueil «répétitif» mais ce dernier s'est suspendu au dernier trimestre 2018, l'accueillante familiale devenant fortement insécurisée par les crises clastiques du grand garçon lorsqu'il était confronté à des frustrations ou des imprévus. Une autre demande concerne un pré-adolescent mais où la massivité des troubles ne nous ont pas permis de trouver un accueil adapté. Une dernière demande pour un petit garçon de 7 ans s'est concrétisée par un accueil répétitif. Si ce dernier a demandé un travail important d'adaptation, il a aussi permis que l'accueil s'inscrive dans une régularité et permette à la maman de souffler mais aussi voire surtout, que l'enfant vienne sinon avec plaisir, au moins sans résistance. Les professionnels ont d'ailleurs constaté une réelle progression du garçon qui laissait envisager en fin d'année, un travail possible vers un temps d'accueil plus conséquent, conformément à l'attente de la maman.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Copil DACQ du CAFS est constitué depuis janvier 2018. En amont de cette création, un temps institutionnel avait permis de présenter la démarche à toute l'équipe et d'appeler à candidature. L'évaluation interne a été entamée cette même année : le travail est réalisé au travers d'une alternance de :

- Réunions de Copil qui durant lesquels sont élaborés les critères,
- Des temps institutionnels grande équipe (comprenant les accueillants familiaux et les personnels de comptabilité) durant lesquels les indicateurs et remontées d'information sont discutés, les résultats restitués, les préconisations élaborées,
- Des temps institutionnels petite équipe qui pratique la remontée d'information et l'analyse des résultats
- L'appropriation de la démarche est en cours : des adaptations de la méthode ont été réalisées afin de s'adapter au fonctionnement du service (élaboration des critères par le CoPil).

### LE PROJET DE SERVICE

- Le projet de service a été finalisé et validé par la DRD. L'adaptation des fonctionnements et pratiques est réelle et en progression même si certains points restent encore au travail, notamment dans la coordination partenariale et l'adaptation des professionnels aux nouvelles formes d'intervention (CF plus haut).

### L'ÉVALUATION INTERNE

DOMAINES ET THÈMES ÉVALUÉS DANS L'ANNÉE		PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU TRAVAIL D'ÉVALUATION RÉALISÉ	PARTICIPATION DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS ET DES PARTENAIRES
DROIT DES USAGERS, PERSONNALISATION	PERSONNALISATION	Etude des fonctionnements et outils : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de la procédure d'admission</li> <li>• de recueil d'information d'analyse et de diagnostic</li> <li>• des fonctionnements internes et externes permettant l'adaptation au quotidien</li> </ul>	Les professionnels ont renseigné et analysé le recueil d'information interne.  Les parents vont être consultés par le biais d'une enquête.

### ACTIVITÉ ET PROPOSITION POUR LE CPOM 3

L'activité présente un déficit de 26, 1% pour une file active de 33 situations pour 2018. La montée en charge continue.

Nous avons travaillé cette année à une valorisation plus précise de l'activité pour le CPOM 3 :



### INDICATEUR 1 : CENTRE SUR LA PRESTATION DIRECTE QUANTITATIF D'ACCUEIL :

Nous avons proposé que l'accueil continu soit comptabilisé sur la base du contrat de séjour tandis que l'accueil répit le soit au réel. En effet, un accueil continue, même séquentiel en raison du PPA, mobilise une place d'agrément chez un accueillant familial tandis qu'un accueil répit s'effectue sur les disponibilités, en relais.

### INDICATEUR 2 : CENTRE SUR LA POPULATION : QUALITATIF ET QUANTITATIF EN LIEN AVEC LES INDICATEURS ANAP :

1. Déficiences Intellectuelles :
  - Indicateur : Nombre de personnes présentant une déficience intellectuelle à titre principal (Indicateur ANAP 45)
  - Indice : Nombre de personnes atteintes à titre associé (Indicateur ANAP : 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 67, 68)
2. Trouble du comportement et de la communication
  - Indicateur : Nombre de personnes présentant un trouble du comportement et de la communication à titre principal (Indicateur ANAP 49)
  - Indicateur : Nombre de personnes atteintes à titre associé (Indicateur ANAP : 45, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 67, 68)

### INDICATEUR 3 : CENTRE SUR LA PRESTATION INDIRECTE : QUALITATIF ET QUANTITATIF EN LIEN AVEC LA NOMENCLATURE SERAFIN PH

Indicateurs de mise en œuvre des orientations stratégiques du projet d'établissement à partir des ITEMS significatifs pour le CAFS dans le bloc de prestation de SERAFIN PH

1. Développer les nouvelles modalités d'intervention du service

#### ITEM SERAFIN 3.1.5.2 : Appui-ressources et partenariats institutionnels

- Actions ressources DEF
  - Suivi ressource AF DEF
  - Autres actions ressources (participation à des formations, sélections, sensibilisations....)
2. Contribuer à un parcours coordonné autour de l'enfant

Dans les cas de :

- PAG
- Début d'accompagnement spécifique
- Fin d'accompagnement spécifique

#### ITEM SERAFIN 3.1.5.1 : Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun

#### ITEM SERAFIN 3.2.4 : Transports liés au projet individuel :

Autres prestations exceptionnelles : (choisir le ou les ITEMS correspondant)

3. Développer la spécialisation du métier de l'accueil en milieu familial

#### ITEM SERAFIN 3.1.4.2 : Analyse des pratiques, espaces ressources et soutien aux professionnels

4. Evaluer l'opportunité de l'accueil des enfants présentant des troubles du spectre autistique

#### ITEM SERAFIN 3.1.4.1 : Démarche d'amélioration continue de la qualité

# INSTITUT CAMILLE BLAISOT

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)  
DISPOSITIF D'ACCUEIL INTÉGRÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT (DAIA)



6 rue des Vaux-de-la-Folie  
B.P. 5012  
14076 CAEN CEDEX

Tél. 02 31 53 40 20  
Fax. 02 31 43 96 40

**Directeur :** Eric KNAUS  
**E-mail :** directeur.icb@acsea.asso.fr  
**Directrice adjointe :** Aline BEAURUEL  
**E-mail :** directrice-adjointe.icb@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1974806  
Année de création : 1966

## AUTORISATION / HABILITATION

### POUR L'ITEP

Arrêté de l'ARS en date du 24 février 2017, portant sur le transfert du CAFS vers l'ITEP Champ-Goubert et ramenant l'ICB à la capacité d'accueil de l'ITEP à 117 places, réparties en :

- 77 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en semi-internat,
- 40 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en internat,

### POUR LE DAIA

Convention 2017-2021 avec le Conseil Départemental du Calvados pour l'accueil de 16 jeunes (10 – 18 ans) dans le cadre de la protection de l'enfance.

- Habilitation du dispositif FREIA, en date du 2 novembre 1998, renouvelée le 7 mars 2013, pour 8 places en internat pour mineurs de 15 à 18 ans :
  - 4 places au titre de l'assistance éducative (rentrant dans le cadre des 16 places conventionnées avec le Conseil Départemental),
  - 4 places au titre de l'ordonnance du 2 février 1945.

**AU TOTAL, L'INSTITUT CAMILLE BLAISOT** a une capacité d'accueil théorique de 137 places (mixte 4 - 20 ans) réparties de la façon suivante :

- 117 au titre de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique : 40 places d'Internat ; 77 places de Semi-internat.
- 20 places d'hébergement sur le Dispositif d'Accueil Intégré et d'Accompagnement (16 Protection de l'enfance-CD14 et 4 PJJ).

## POPULATION

Enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé. L'enfant ou l'adolescent est donc accueilli et/ou accompagné par l'établissement parce qu'il est en difficulté dans les structures habituelles qui doivent assumer normalement le soin, l'éducation et l'enseignement ou qu'il ne peut pas, ou ne peut plus y être momentanément maintenu.

## FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale, Conseil Départemental, Ministère de la Justice.

## MISSIONS

L'ITEP favorise le maintien dans des dispositifs ordinaires ou adaptés. Il promeut les pratiques permettant de construire ou développer, avec les dispositifs éducatifs, des projets prenant en compte d'une part les ressources et les difficultés de l'enfant, d'autre part les possibilités et les limites de l'environnement.

La mission centrale des ITEP est d'amener l'enfant ou le jeune concerné à un travail d'élaboration psychique, en accompagnant son développement singulier au moyen d'une intervention interdisciplinaire, qui prenne en compte la nature des troubles psychologiques et leur dynamique évolutive.

L'accompagnement vers l'autonomie définit la perspective de travail. Elle fait référence à une démarche personnalisée, dont la finalité vise un plus grand discernement par le jeune de ce qu'il met en jeu dans son rapport aux autres et à lui-même : il s'agit de susciter chez chaque jeune le désir d'en savoir un peu plus sur ce qui l'anime, l'intéresse, lui pose problème, interfère dans sa relation aux autres. Ce travail d'élaboration accompagné doit amener l'enfant ou le jeune à rechercher, expérimenter des façons singulières de s'accommoder de ses capacités et de ses difficultés. L'ITEP permet à l'enfant ou au jeune d'expérimenter le quotidien et les relations humaines, dans une perspective de maintien ou de retour dans les dispositifs habituels d'éducation, de scolarisation, de formation professionnelle, de socialisation.

## ACTIONS

Pour mettre en œuvre ses missions, l'Institut dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, de psychologues, d'éducateurs et de personnels pédagogiques. Ceux-ci conjuguent ensemble des actions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques dans le cadre d'un projet personnalisé destiné à chaque jeune.

- **L'éducatif** : L'accompagnement éducatif, tant à travers l'accueil en hébergement que dans l'accompagnement de jour, consiste à établir avec l'enfant, l'adolescent une relation qui, au-delà de l'activité elle-même, appelle à se situer dans l'ordre du langage. Par la médiation des activités éducatives, d'une dynamique collective d'un groupe ou d'un accompagnement individuel, les éducateurs vont établir, restaurer une relation privilégiée. Ces temps éducatifs offrent un temps, un espace dans lequel le jeune peut mettre en jeu ce qui fait pour lui un obstacle à l'apprentissage et faire l'expérience de ses potentialités, dans un souci de valorisation de son identité.
- **Le thérapeutique** : Les différentes interventions auprès des jeunes en Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique consistent à aider ceux-ci, à modifier la façon dont ils interprètent et expriment leurs difficultés majeures. Ce travail d'élaboration, accompagné notamment par l'équipe médico-psychologique, amènera l'enfant, l'adolescent à rechercher, expérimenter de manière singulière et à accommoder de façon plus socialisante ses capacités à se construire en tant que sujet.
- **Le pédagogique** : Conformément à l'esprit de la loi du 11 février 2005, l'ITEP favorise le maintien ou prépare le retour des jeunes qu'il reçoit dans les écoles ou les établissements scolaires. A cette fin, sous la responsabilité de son directeur et conformément aux objectifs fixés pour chaque enfant à partir du projet personnalisé

de scolarisation (PPS), l'ITEP, et en particulier l'unité d'enseignement et son responsable pédagogique, contribuent à assurer, avec l'ensemble des membres de l'équipe de suivi de la scolarisation, la continuité de son parcours scolaire, en permettant ses apprentissages et la poursuite de son parcours de formation. Ainsi, l'équipe pédagogique de l'ITEP, constituée en unité d'enseignement, met en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs prévus par le PPS de chaque enfant, lesquels peuvent être variés :

- scolarité en milieu ordinaire à temps partiel voire à temps plein,
  - scolarisation dans des classes de l'unité d'enseignement de l'établissement intégrées au sein du milieu ordinaire (école primaire, collège),
  - scolarisation intra ITEP, qui peut constituer une étape transitoire et parfois nécessaire, pour créer les conditions d'un changement dans les dynamiques de résistance et d'opposition mises en place par un jeune, notamment à l'égard de la scolarité.
- **Le pré-apprentissage** : Les Ateliers de Médiation par le Travail permettent aux jeunes, garçons et filles, d'affronter collectivement et progressivement les problèmes du travail dans le cadre d'une réalité aménagée. L'organisation et le fonctionnement de ces ateliers favorisent au maximum la communication et les actions collectives : choix des chantiers, contacts avec les clients, répartition des tâches et gestion des travaux, sont l'occasion d'échanges et permettent de rendre ces derniers progressivement plus responsables et en capacité de s'adapter aux contraintes des professionnels. Ces ateliers proposent des sections ferronnerie, menuiserie et horticulture. Des stages en entreprises sont organisés afin de favoriser les inclusions en milieu ordinaire.

## ORGANISATION

L'ITEP est organisé autour de 4 dispositifs

- 3 se trouvent sur CAEN et son agglomération :
  - le Dispositif ITEP « Petits » (4 à 12 ans)
  - le Dispositif ITEP « Moyens » (12 à 15 ans)
  - le Dispositif ITEP « Grands » (15 ans et plus)
- le Dispositif ITEP Pays d'Auge (DIPA) intervient sur Lisieux et Pont l'Evêque.

Le DAIA est structuré autour de deux foyers d'hébergement (Prévert et FREIA) qui accueillent et accompagnent 17 jeunes.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados avec une implantation des équipes sur 2 territoires :

- Caen et son agglomération
- Pays-d'Auge

Département dans le cadre du DAIA

Région dans le cadre des 4 places relevant de l'ordonnance du 2/2/1945

## LIEUX D'IMPLANTATION

**SITE PRINCIPAL DE L'ICB**  
**6 RUE DES VAUX-DE-LA-FOLIE**  
**14076 CAEN CEDEX 5**

- **DISPOSITIF ITEP «PETITS»**  
- Temps de jour et hébergement
  
- **DISPOSITIF ITEP «MOYENS»**  
- Temps de jour et hébergement

**DES LIEUX DÉCENTRALISÉS**

**ITEP**

- **DISPOSITIF ITEP «GRANDS»**
  - Temps de jour Grands Chemin des Carreaux 14111 LOUVIGNY
  - Ateliers de Médiation par le Travail du Chemin Vert Route de Villons les Buissons 14000 CAEN
  - Foyer Albatros (hébergement grands) 6 Rue du Calvaire 14123 CORMELLES LE ROYAL
  
- **CLASSES EXTERNALISÉES**
  - Ecole primaire Michel TREGORE 11 Allée du Bosphore 14000 CAEN
  - Collège LECHANTEUR 17 Avenue Nicolas Copernic 14000 CAEN
  - Collège Jacques MONOD 1 Rue Jacques Prévert 14000 CAEN
  
- **DISPOSITIF PAYS D'AUGE**
  - Temps de jour 20 Rue de la Chaussée Nival 14130 PONT L'EVEQUE
  - Temps de jour Rue Pompidou 14100 LISIEUX
  - Hébergement Espace Relais 20 Boulevard Duchesne Fournet 14100 LISIEUX

**DAIA**

- Foyer Prévert 5 Route de Creully 14610 CAIRON
- Foyer FREIA 4 Place de l'église 14790 Verson

## ACTIVITÉ 2018

### PRÉAMBULE

Il convient de souligner que cette année 2018 s'est organisée (conformément au plan d'action « septembre 2017 - décembre 2018 » concernant la réorganisation de l'ICB, et qui avait été validé en juin 2017 par le conseil d'administration, l'ARS et le Conseil Départemental du Calvados) autour de deux grands axes de développement articulés entre eux :

- L'écriture du projet d'établissement de l'Institut Camille Blaisot
- La réorganisation structurelle de l'établissement.

### CONCERNANT LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

La démarche d'écriture du projet de l'ICB s'est appuyée sur plusieurs instances (comité de pilotage mensuel, groupes de réflexion bimensuels, équipe de direction hebdomadaire, conseil de réflexion des cadres bimestriel, ...).

Le comité de pilotage a été composé de représentants des jeunes accompagnés, de leurs parents, des professionnels, des partenaires, de la direction générale et d'un administrateur de l'ACSEA.

Une vigilance particulière a été apportée à ce que cette démarche soit la plus collaborative possible, en communiquant et informant les différents acteurs tout au long de la démarche, en prenant en compte la place de chacun et en les associant dans la construction, l'évaluation et les ajustements de la démarche projet. C'est à partir de cette dynamique, que chacun a pu s'investir dans un esprit contributif et constructif. La finalisation de l'écriture du projet est prévue pour la fin avril 2019.

La démarche d'élaboration du projet de l'ICB a eu l'opportunité d'être concomitante avec celles du projet associatif 2019-2023 et du CPOM 2019-2023. Cette conjonction de temporalité a permis de prendre en compte les attendus de ces deux documents de cadrage, dans la définition des objectifs d'évolution et de transformations de la structure (orientations stratégiques).

### CONCERNANT LA RÉORGANISATION STRUCTURELLE

La réorganisation de l'offre de service de l'ICB a été achevée fin 2018, et réalisée conformément aux orientations présentées en juin 2017, à travers :

- le réajustement validé par l'ARS du nombre d'internes et de semi-internes de l'ITEP,
- le recentrage de l'accueil des jeunes accueillis au titre de la « protection de l'enfance » au sein de foyers dédiés composant le Dispositif d'accueil Intégré et d'Accompagnement (DAIA).

Dans ce cadre, la structure de l'ICB est aujourd'hui en capacité d'accueillir et d'accompagner 137 jeunes :

- ITEP : 120 jeunes (33 Internes et 87 Semi-Internes)
- DAIA : 17 jeunes (14 Internes et 3 Service extérieur)

### CONCERNANT L'ITEP

Conformément aux orientations nationales et les textes en vigueur amenant les ITEP à s'organiser en dispositifs intégrés, l'établissement se structure autour de 4 dispositifs :

- Dispositif ITEP « petits » 4-12 ans : 26 places avec une capacité d'accueil en hébergement collectif de 10 places ;
- Dispositif ITEP « moyens » 12-15 ans : 26 places avec une capacité d'accueil en hébergement collectif de 8 places ;
- Dispositif ITEP « grands » 15-20 ans : 38 places avec une capacité d'accueil en hébergement de 10 places (7 places en collectif et 3 places en hébergement individuel (FJT)) ;
- Dispositif ITEP Pays d'Auge « DIPA » 4-20 ans : 30 places avec une capacité d'accueil en hébergement collectif de 5 places ;

### CONCERNANT LE DAIA

Deux hébergements le composent aujourd'hui,

- Foyer « Prévert » 10-14 ans : 6 places en collectif
- Foyer « FREIA » 14-18 ans : 6 places en collectif et 2 places en hébergement individuel (FJT, autres).

Les 3 places en service extérieur peuvent être portées par les équipes des 2 foyers selon les situations.

## DONNÉES QUANTITATIVES D'ACTIVITÉ 2018

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2014 ET 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>ADMISSIONS</b>					
DEMANDES ÉTUDIÉES	81	119	71	75	79
DEMANDES SANS SUITE	35	42	29	24	26
DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12/N	21	36	24	27	20
ADMISSIONS TOTALES	24	41	18	24	33
<b>DÉPARTS ET ORIENTATIONS</b>					
RETOUR EN FAMILLE	7	15	12	14	10
SUIVI ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT	2	1	1		
ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	5	9	10	4	8
ÉVOLUTION FAVORABLE NE NÉCESSITANT PLUS D'ÉTAYAGE	1	7	3	6	
NON ADHÉSION DE LA FAMILLE OU DU JEUNE AU PROJET					4
AUTRE (DÉMÉNAGEMENT, DÉCÈS...)	2	2	3	4	8
EMPLOI - FORMATION	1	2	1		2
<b>TOTAUX</b>	<b>18</b>	<b>36</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>32</b>
<b>ORIGINE DES DEMANDES (EN %)</b>					
MDPH / CDA	49,99%	47,21%	66,66%	67,79%	82,19%
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	27,77%	30,55%	20,00%	25,00%	11,64%
JUSTICE	22,22%	22,22%	13,33%	7,14%	6,16%
<b>DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE</b>					
EN ANNÉES	3,12	3,48	3,90	4,35	4,14
EN MOIS	37,50	31,75	46,70	52,24	49,68
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ</b>					
TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES	26 118	26 748	24 587	24 782	24 797
TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES	27 785	27 126	22 717	21 279	21 683
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	1 667	378	-1 870	-3 503	-3 114

## NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES ET RÉPARTITION PAR FINANCEUR

Nous pouvons constater à travers ce tableau, que la dynamique de réorganisation structurelle qui a été mise en œuvre tout au long de l'année a eu un fort impact sur la gestion et l'étude des demandes d'admission, et donc sur l'activité globale de l'établissement qui, malgré un nombre plus élevé d'admissions, reste déficitaire pour cette année 2018.

FINANCEUR	PRÉVISIONNEL	REALISÉ	ECART	%
CPAM - INTERNAT	8 740	4 563	- 4 177	- 47,79%
CPAM - SEMI INTERNAT	10 780	12 554	1 774	16,45%
<b>SOUS-TOTAL CPAM</b>	<b>19 520</b>	<b>17 117</b>	<b>-2 403</b>	<b>- 12,31%</b>
CONSEIL DÉPART.	3 890	3 884	- 6	- 0,15%
P.J.J	1 387	682	- 705	- 50,82 %
<b>TOTAUX</b>	<b>24 797</b>	<b>21 683</b>	<b>- 3 114</b>	<b>- 12,56%</b>

- **CPAM** : L'écart de journée constaté correspond à environ 12 jeunes en moins sur l'année. C'est donc dans le cadre de l'ITEP hébergement que le déficit est le plus important.
- **Conseil Départemental** : L'activité prévisionnelle est quasiment atteinte.
- **PJJ** : Le déficit de 705 journées correspond à 2 jeunes en moins sur toute l'année.

### NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE ET MOUVEMENT

MOUVEMENT DES JEUNES	NOMBRE
PRÉSENTS AU 1ER JANVIER 2018	113
ENTRÉS DANS L'ANNÉE	33
SORTIS DANS L'ANNÉE	32
PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2018	114
<b>JEUNES SUIVIS</b>	<b>146</b>

Au final, cette activité représente l'accueil et l'accompagnement de 146 jeunes (9 filles, 137 garçons) et (120 au titre de l'ITEP et 26 au titre du DAIA).

Il y a eu :

- 33 entrées : 21 au titre de la MDPH ; 9 au titre de la protection de l'enfance ; 3 au titre de l'ordonnance 45.
- 32 sorties : 20 au titre de la MDPH ; 5 au titre de la protection de l'enfance ; 7 au titre de l'ordonnance 45.

Les 114 enfants et jeunes présents au 31 décembre 2018 sont répartis de la manière suivante :

- Internes : 38 jeunes (24 au titre de la MDPH ; 12 au titre de la protection de l'enfance ; 2 au titre de l'ordonnance 45).
- Semi-internes : 76 jeunes (tous au titre de l'ITEP)

### ORIGINE DES DEMANDES D'ACCUEIL DES 146 JEUNES SUIVIS DANS L'ANNÉE

ORIGINE DES DEMANDES	GARÇONS	FILLES	EFFECTIFS CUMULÉS
MDPH/CDA	112	8	120
CONSEIL DEPARTEMENTAL / DEF	4		17
DÉCISIONS ADMINISTRATIVES			
DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENT VIA LA DEF)	12	1	
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE	9		9
ORDONNANCE 45			
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>9</b>	<b>146</b>

La répartition des prescripteurs à l'origine des demandes d'accueil est en adéquation avec les autorisations, convention et habilitation qui structurent l'Institut Camille Blaisot.



## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

STRUCTURES SOLLICITÉES		ITEP			DAIA				TOTAL
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE		CAEN	DISPOSITIF ITEP PAYS D'AUGE	S/TOTAL	CD14 FOYERS	FREIA	PJJ FREIA	S/TOTAL FREIA	
CALVADOS		87	31	118	8	9	4	21	139
AUTRES DÉPARTEMENTS	MANCHE	2	/	2	/	/	1	1	3
	ORNE	/	/	/	/	/	3	2	3
	SEINE- MARITIME	/	/	/	/	/	1	1	1
	FINISTÈRE	/	/	/	/	1	/	1	/
<b>TOTAL</b>		120			26				146

Comme nous pouvons le constater dans ce tableau, les jeunes sont majoritairement originaires du Calvados (139 sur 146).

- Sur l'ITEP, seuls 2 jeunes sur les 120 accompagnés ne sont pas du Calvados.
- Dans le cadre du DAIA, les 5 jeunes originaires d'autres départements sont des adolescent(e)s accueilli(e)s dans le cadre d'une ordonnance 45.

## RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

TRANCHE D'ÂGE / SEXE	ENTRE 4 ET 6 ANS	ENTRE 7 ET 9 ANS	ENTRE 10 ET 12 ANS	ENTRE 13 ET 15 ANS	ENTRE 16 ET 17 ANS	ENTRE 18 ANS ET +	TOTAL
GARÇONS	/	7	27	38	33	32	137
FILLES	/	2	/	2	3	2	9
<b>TOTAL</b>	0	9	27	40	36	34	146
%	0	6,16	18,49	27,40	24,66	23,29	
% CUMULÉS	0	6,16	24,66	52,05	76,71	100	

Malgré une autorisation qui nous permet un accueil mixte dès l'âge de 4 ans, nous observons, et ce depuis plusieurs années, que :

- Peu de filles sont accueillies et nous constatons que nous sommes toujours peu sollicités.
- La majorité des jeunes rentre dans la tranche d'âge 10 -18 ans et + (137 sur 146), avec une représentation de

la tranche d'âge 13-17 ans d'un peu plus de 52%.

## DURÉE DES ACCUEILS DES JEUNES SORTIS EN 2018

	- DE 1 AN	DE 1 AN À - DE 2 ANS	DE 2 ANS À - DE 3 ANS	DE 3 ANS À - DE 4 ANS	DE 4 ANS À - DE 5 ANS	DE 5 ANS À - DE 6 ANS	DE 6 ANS À - DE 7 ANS	7 ANS ET +
NOMBRE	10 1 MDPH 6 PJJ 3 DEF	2 2 PJJ	2 2 DEF	1 1 MDPH	4 4 MDPH	3 3 MDPH	3 3 MDPH	7 6 MDPH 1 DEF

La durée moyenne des séjours des 32 jeunes qui ont quitté nos dispositifs est de 4 ans. Cependant, la lecture de ce tableau nous montre que cette moyenne n'est absolument pas significative et que le temps d'accompagnement est très lié à la situation et au parcours individuel de chaque jeune. On observe aussi que :

- la durée moyenne des accompagnements au titre de la compensation du handicap (ITEP) est naturellement plus longue dans la mesure où elle se situe entre 3 et plus de 7 ans.
- la durée des accueils des jeunes accueillis au titre de la protection de l'enfance (DEF, PJJ) est majoritairement (sur les 14 jeunes concernés) moins importante (entre 1 et 4 ans).

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCUEILLIS ET ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Au regard de ces missions, mais aussi de son expérience reconnue, l'institut est sollicité pour accompagner des enfants, adolescents et jeunes majeurs manifestant des troubles du comportement importants. Ceux-ci se traduisent de diverses manières :

- auto agressivité
- violence
- agitation motrice/instabilité en différents lieux
- intolérance à la frustration
- difficultés dans la relation à l'autre
- difficultés à intégrer les codes sociaux
- manifestations d'angoisse sous différentes forme (cris, pleurs, crises de nerfs, fuite ou errance,...).
- mutisme
- ...

Toutes ces manifestations viennent indiquer que nous accompagnons des enfants et des adolescents en grande difficulté de mentalisation et de verbalisation, de leurs émotions, de leurs difficultés familiales, sociales, scolaires et de leur manque de confiance en eux. La seule voie de dégageant et d'expression que ces jeunes connaissent est souvent l' « agir » sous ses différentes facettes.

Ce sont aussi des enfants et des adolescents qui peuvent présenter de véritables souffrances psychiques et une grande vulnérabilité, et qui ont pu vivre une conjonction de difficultés affectives, éducatives, sociales et d'accès à la culture.

Nous constatons aussi que 40% des jeunes accompagnés par les équipes de l'ITEP ont des mesures de protection de l'enfance exercées par d'autres structures.

Du fait de leurs troubles et de l'incompréhension qu'ils suscitent, ces jeunes provoquent, malgré eux, des ruptures dans leur parcours ou des situations de rejet (sociales, scolaires, parfois familiales et, notamment pour les jeunes du DAIA, des ruptures d'accompagnement dans d'autres établissements).

Toutefois, si l'orientation en ITEP est liée au fait que les troubles du comportement sont au premier plan et suffisamment bruyants, ces manifestations peuvent faire écran à d'autres problématiques.

En effet, nous constatons qu'un nombre important d'enfants et d'adolescents souffrent de troubles relevant du registre de la psychiatrie et certains présentent une déficience intellectuelle, voire des symptômes autistiques. ».

Ces évolutions des caractéristiques sociales, psychologiques et sanitaires des enfants accueillis, que nous constatons déjà depuis plusieurs années, nécessitent :

- un recours, ponctuel ou régulier, à la psychiatrie (infanto juvénile ou adulte). Or, les équipes se confrontent aux difficultés d'accès aux soins psychiatriques, en raison de l'engorgement des structures sanitaires, d'une articulation insatisfaisante ou d'un manque de fluidité des relations entre le sanitaire et le médico-social.
- des réorientations vers les établissements dont l'offre d'accompagnement est alors plus adaptée. Or, les collaborations avec ces établissements ne sont pas toujours opérantes, les familles et l'institut pouvant se heurter à un refus d'accompagnement ou de prise en charge.

Enfin, nous pouvons préciser que l'ICB contribue activement à l'analyse de situations critiques et complexes et, le cas échéant, participe, avec différents partenaires investis dans l'accompagnement, à la construction et à la mise en œuvre de parcours coordonnés et multimodales.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

Les modes d'accueil et d'accompagnement développés par les différentes équipes sont en lien avec les réflexions menées dans le cadre de l'écriture du projet d'établissement. Ils s'inscrivent et témoignent de la dynamique de transformation de l'offre de service et de changement de pratiques professionnelles qui traversent le médico-social et que l'ICB accompagne résolument.

### SUR LE DISPOSITIF ITEP « PETITS » :

Durant l'année 2018, le Dispositif ITEP « petits » a maintenu son engagement visant à orienter ses actions d'accompagnement « hors les murs », à adapter son intervention au plus près du lieu de vie des enfants et à poursuivre le décloisonnement de ces différents lieux d'accueil. L'inclusion est, et demeure prioritaire dans l'organisation de demain. Ainsi, nous passons progressivement d'une logique de « place » d'accueil à celle « de parcours » de l'enfant au sein du dispositif voire inter-dispositifs (petits-moyens). Cette dynamique interdisciplinaire et transversale entraîne une organisation souple et modulable au bénéfice des enfants. Même si chaque groupe d'âge, à l'interne du dispositif « petits » a une organisation différente et indépendante afin de proposer un cadre sécurisant et facilement repérable pour les enfants accueillies, chaque enfant, quel que soit son groupe « repère », peut, selon l'intérêt de son projet personnel, bénéficier d'une activité de médiation proposé par n'importe quel professionnel. Ce changement de fonctionnement favorise grandement la personnalisation de son programme de semaine et permet de proposer à un enfant de vivre différentes expériences avec d'autres enfants que ceux de son groupe.

Pour ce faire, le Dispositif ITEP « petits » organise différentes activités afin d'allier l'individuel et le collectif. L'objectif de ces activités est de trouver un espace de mise en confiance sur des temps plus individualisés, de valorisation des enfants, de détente, d'échange, de socialisation ou encore de stimulation.

Nous pouvons également observer que notre fonctionnement largement tourné vers l'extérieur entraîne mécaniquement une place plus grande accordée à la famille. Cette réelle ouverture a permis d'impliquer de plus en plus des parents qui deviennent de vrais partenaires dans l'évolution des parcours de leurs enfants.

Cette plus grande implication engendre indirectement un changement de conception de l'accompagnement « nous passons d'une « relation avec les familles » à « un soutien à la parentalité »

Notre fonctionnement largement tourné vers le milieu ordinaire améliore, pour les nouveaux accueils, les conditions favorisant le maintien de la scolarité dans leur école d'origine. De 2 enfants l'année précédente, nous sommes passés à 4 enfants qui poursuivent en temps partagé avec l'ITEP leur scolarité en milieu ordinaire.

### SUR LE DISPOSITIF ITEP « MOYENS » :

En 2018, le Dispositif ITEP « Moyens » a continué le travail engagé l'année précédente pour renforcer la place du jeune et de ses parents au cœur de son action :

- Des échanges, au moins téléphoniques, entre les parents et un membre de l'équipe (référent, assistante sociale, psychologue ou coordinateur) ont lieu en moyenne tous les 10 jours, fréquence pouvant varier selon les besoins du jeune.
- Pour plusieurs jeunes, un carnet de correspondance a été mis en place.
- Les Projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA) sont tous effectués, même si différentes contraintes (liées à la disponibilité des parents, ou au fonctionnement des services) peuvent retarder leur effectivité parfois de plusieurs mois.
- Les PPA sont élaborés à partir de nouvelles modalités, voulues pour être plus interactives avec le jeune et ses parents. Si un bilan du PPA précédent continue d'être effectué dans un cadre multidisciplinaire et présenté au jeune et à ses parents, tous les objectifs de travail, ainsi que les moyens de leur exécution sont élaborés dans le cadre restreint d'un échange avec le jeune et ses parents.
- Durant l'année, nous avons veillé à systématiquement interpellier les parents sur les phases de réflexions et de prise de décisions concernant le parcours de leur enfant.

Par ailleurs, nous avons recentré l'hébergement comme une médiation éducative relative au soin et à l'apaisement. Tous les jeunes accueillis en hébergement l'ont été sur un mode séquentiel et évolutif, coordonné avec les parents et les services de protection de l'enfance.

Un effort important a été fait pour créer des collectifs « pertinents » lors des médiations éducatives, à savoir penser les médiations à la croisée des goûts des jeunes, mais aussi de la capacité des uns et des autres à être associés pour créer des collectifs porteurs.

Enfin, les Dispositifs ITEP Petits et Moyens ont relancé une dynamique de création d'événements institutionnels, visant à accueillir les parents sur un temps convivial pour qu'ils soient spectateurs des travaux préparés par leurs enfants. Une journée sports et jeux a inauguré le lancement de cette dynamique en juillet 2018.

### SUR LE DISPOSITIF ITEP « GRANDS » :

Avec l'émergence des dynamiques de mise en dispositif, l'objectif principal est de permettre aux jeunes accompagnés de pouvoir se déplacer au sein du dispositif de manière continue, en fonction de ses besoins (accompagnement de jour, hébergement temporaire ou plus soutenu,...), et avec une volonté de cohérence du parcours. Cet objectif constitue un axe fort de développement partagé avec l'ensemble des professionnels.

Chaque jeune intègre le Dispositif ITEP « Grands » avec une équipe éducative de référence, quelle soit de l'hébergement ou du temps de jour, et dans cette équipe un référent éducatif est nommé afin d'être le garant du projet du jeune, construit avec lui et sa famille.

La quasi totalité des Projets Personnalisés d'Accompagnements des jeunes ont été revus fin 2018 et se poursuivent sur le début d'année 2019. Dans ce document, un bilan d'étape est réalisé sur la période passée et ce bilan sert de support à l'échange avec le jeune et sa famille afin d'élaborer conjointement les objectifs pour la nouvelle période. La forme de ce document a été modifiée cette année et elle semble assez opérationnelle.

Il est important de noter la démarche en amont qui permet la réalisation de cet écrit. Le référent éducatif, la psychologue et les autres professionnels investis élaborent un bilan préalable à la rencontre avec la famille. L'assistante sociale présente sur le temps de jour prend alors un premier contact avec celle-ci afin de lui permettre d'anticiper cette rencontre et de la préparer. Pour l'hébergement, ce sont les éducateurs référents qui font cette

démarche. Ce travail préparatoire offre ainsi une réelle possibilité d'être sur un temps d'échange lors de la signature de ce document.

Suite à ce temps d'échange, il revient alors la charge au coordinateur d'organiser l'emploi du temps du jeune au regard des objectifs visés. Cette organisation permet au jeune, à sa famille, et aux équipes de pouvoir connaître et maîtriser l'évolution du jeune au sein du dispositif ITEP « Grands ». Cet emploi du temps peut être réévalué et modifié par tous les intervenants, par la famille et le jeune en accord avec le chef de service éducatif.

Au delà de l'aspect formel de l'accompagnement du jeune, les relations partenariales sont quotidiennes et portées par tous les professionnels du dispositif.

## SUR L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :

L'an dernier, les deux tiers des effectifs de l'Unité d'Enseignement étaient scolarisés hors site. Cette année, nous sommes arrivés au trois quart (76 %) selon la répartition suivante :

- o 60 % en classe externalisée (UEE) au sein des 3 unités.
- o 17 % en classe préprofessionnelle délocalisée (classe Citis).
- o 23 % en classe interne (UEI) sur le site de l'Institut.

Pour rappel, il n'y avait aucune structure pédagogique externalisée en place en juin 2015. L'évolution a donc été très rapide et très profonde, et a été rendue possible par la force de notre réseau et la volonté des acteurs.

### Les classes externalisées :

Depuis septembre 2019 les trois classes externalisées fonctionnent à temps plein.

Avec les deux collèges partenaires, Monod et Lechanteur, le fonctionnement des UEE s'ouvrent sur des projets d'inclusion : au CDI, en SEGPA (classe, atelier cuisine), en mathématiques, en Anglais.

Les jeunes de l'ICB participent aussi aux sorties « collège et cinéma » avec les autres élèves des établissements. Du côté de l'inclusion sociale, les repas au self sont plus nombreux et certains jeunes continuent de se rendre en autonomie au collège.

La classe externalisée à l'école primaire Michel Trégoire a connu une année 2017/2018 très difficile avec un turnover d'enseignants et une période d'un mois sans remplaçant. Cependant, l'arrivée d'une nouvelle enseignante, volontaire, en septembre 2019 a permis de retrouver une stabilité et de pouvoir passer très vite à une présence en journée entière au sein de l'école.

### Des coopérations avec l'Education Nationale :

De nombreuses actions faisant appel à notre connaissance et à notre expertise dans le domaine des troubles du comportement, sont mises en œuvre et s'inscrivent dans la volonté d'un partenariat plus avancé.

Les établissements scolaires sont dans une grande demande vis à vis du secteur médicosocial. Ce mouvement s'est particulièrement accéléré après la diffusion dans les écoles de la lettre du premier ministre aux directeurs des ARS fixant un objectif de scolarisation en milieu ordinaire de 80 % des élèves en situation d'handicap.

Cet apport « ressource » de l'établissement peut prendre différentes formes :

#### • Interventions dans la formation professionnelle des enseignants :

- o au collège Monod et au collège Lechanteur,
- o animation pédagogique à l'ICB ouverte à des enseignants remplaçants ne connaissant pas l'éducation spécialisée,
- o accueil de professeurs des écoles en formation au sein de nos classes pour une journée d'observation,
- o intervention dans le cadre de la formation des AVS.

#### • Interventions dans les écoles et collèges :

- o participation à des ESS en amont d'une éventuelle admission,
- o participation à des réunions éducatives en amont d'une éventuelle saisine de la MDPH.
- o Actions de prévention, notamment avec l'accompagnement du DAP.

### De nouvelles coopérations :

Cette activité « ressource au milieu ordinaire » s'est élargie cette année puisque deux interventions en demi

journée banalisée ont eu lieu auprès des responsables du périscolaire à la demande de la mairie de Caen.

- **Sur le Dispositif ITEP Pays d'Auge :**

Prévue dans le cadre des orientations du CPOMM2, l'ouverture de l'hébergement « Espace Relais » en mai 2018 a été un moment important dans la dynamique du DIPA cette année. Il a été aussi nécessaire de penser et de réactualiser le projet afin d'être au plus près des modalités de fonctionnement en dispositif. D'un projet d'accueil ponctuel, l'Espace Relais devient, dans cette dynamique, un hébergement MDPH accueillant des jeunes sur la durée nécessaire à leur situation, en fonction des demandes et sur le nombre de nuitées souhaitées par les parents. L'Espace Relais est également ouvert territorialement aux jeunes du SESSAD de l'ACSEA. Le renforcement de l'équipe par un poste éducatif supplémentaire pour permettre le fonctionnement de l'hébergement, vient par ailleurs renforcer l'offre éducative du DIPA en journée.

Les projets des jeunes du DIPA s'élaborent par la porte d'entrée du temps de jour et ce n'est qu'ensuite que l'éventualité d'un accompagnement par l'hébergement peut se mettre en place. Lorsque le besoin de proposer des temps d'hébergement est envisagé pour un jeune, l'équipe est alors sollicitée pour participer à l'élaboration de son projet.

Cependant, et naturellement, si la demande des parents était, dès l'entrée du jeune au DIPA, de bénéficier de temps d'hébergement, cette demande serait bien évidemment prise en compte. Au jour d'aujourd'hui, nous constatons que les jeunes accueillis à l'Espace Relais ont nécessairement eu besoin de travailler cet axe de leur projet avant de pouvoir le mettre en place. En effet, la question de quitter le domicile est souvent douloureuse, malgré certaines difficultés, et semble devoir se mettre au travail de manière progressive pour les jeunes comme pour les parents.

Le DIPA articule ses actions au plus près des besoins des enfants et mobilise autant les professionnels que les parents et les acteurs locaux. Toutes les actions, thérapeutiques, éducatives et pédagogiques sont centrées sur les jeunes. Les activités sont organisées de façon individuelle et/ou collective. Le dispositif permet un accompagnement différencié selon les besoins des enfants. Il permet aussi un accompagnement de proximité pour les plus jeunes et une aide à l'autonomie pour ceux qui approchent la majorité.

Par conséquent, les accompagnements des jeunes s'articulent particulièrement autour de l'inclusion scolaire. La priorité est donc, dans le cadre du projet du DIPA, l'effectivité d'une scolarité efficiente pour le jeune accompagné. Des temps d'accompagnement éducatifs et/ou thérapeutiques sont ensuite mis en place en fonction des besoins des jeunes. Ses besoins sont élaborés au regard de l'analyse de l'équipe pluridisciplinaire en lien avec la famille.

Au travers des différents accompagnements mis en place, l'équipe accueille les jeunes principalement dans les locaux du dispositif. Des médiations éducatives spécifiques sont menées par l'équipe afin de travailler l'inclusion environnante en dehors de la scolarité.

L'important travail de partenariat mené par les professionnels est à souligner. Il nécessite de se déplacer dans les établissements scolaires, dans le service et unités de soin (CMPP...), au sein du domicile des jeunes, ou dans tout autre lieu environnant du jeune et de sa famille.

A noter que l'année 2018 a aussi été teintée d'événements qui ont provoqué des fragilités d'organisation au niveau du service : changement de Chef de service, départ de deux professionnels, décalage dans les recrutements, manque de certains professionnels prévu à l'organigramme (psychiatre), recrutement en cours d'année des différents professionnels (psychomotricienne, éducateurs temps de jour, éducateurs hébergement).

Ces différents événements ont nécessité de se concentrer en premier lieu sur des axes d'amélioration organisationnels afin de permettre un accompagnement efficient auprès des jeunes et des familles, tout en rendant naturellement plus difficile la mise en place et le suivi des Projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA) des jeunes du DIPA.

- **Sur le Dispositif d'Accueil Intégré et d'accompagnement :**

Comme nous l'avons souligné dans le préambule de ce rapport d'activité et conformément au plan d'action 2017 - 2018 validé en juin 2017, l'organisation du DAIA autour de deux foyers a été finalisée en 2018.

Cette réorganisation qui vient clarifier la mise en œuvre des missions portées par l'ICB, nous permet de rappeler que l'accueil des jeunes que nous mettons en œuvre dans le cadre de la protection de l'enfance ne s'effectue donc pas sur des « places MECS », mais au sein de ce dispositif spécifique que nous avons nommé le Dispositif d'Accueil Intégré et d'Accompagnement (DAIA).

La finalisation de cette réorganisation nous permet aussi de réaffirmer notre volonté de répondre à la demande d'accueil de situations difficiles à la frontière du social et du médico-social. L'ICB se propose ainsi à travers la conjonction de l'encadrement éducatif renforcé du DAIA et de l'apport du plateau technique de l'ITEP, de maintenir sa capacité à offrir un accompagnement possible pour des jeunes ayant mis en difficulté les foyers éducatifs ou étant pressentis comme ayant besoin de ce dispositif.

Nous avons aussi clarifié que le DAIA ne saurait en lui-même répondre à des situations complexes si la définition

de celles-ci renvoie à des situations de jeunes ayant montré leur intolérance totale à toute forme de collectif et ayant mis en évidence la nécessité d'un accompagnement multi-partenarial coordonné (social, médico-social et sanitaire) et d'une prise en charge individuelle renforcée.

Ces éléments sont au cœur des discussions actuelles qui ont lieu entre le Conseil Départemental et l'ACSEA-ICB.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Comme nous l'avons noté en préambule de ce rapport, l'année 2018 nous a permis de finaliser une première phase du plan d'action 2017-2018.

Après cette première étape qui visait à clarifier le projet porté par les équipes de l'Institut Camille Blaisot et à consolider son organisation structurelle, l'année 2019 sera consacrée à la **mise en œuvre du projet de l'ICB et de ses orientations stratégiques** validées par le conseil d'administration et dont les objectifs sont de :

- Développer la fluidité et les dynamiques des parcours personnalisés et adaptés aux besoins co-évalués des jeunes ;
- Maintenir et développer les dynamiques inclusives des accompagnements ;
- Accompagner le processus de renforcement des capacités d'autodétermination et d'agir des jeunes accueillis et de leurs parents ;
- Maintenir et renforcer l'esprit d'innovation et d'adaptation aux mutations du secteur social et médico-social et aux évolutions des besoins et attentes du public.

Le suivi de cette mise en œuvre s'effectuera dans le respect de la démarche méthodologique et des principes définis par le référentiel structurant la **Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité** (DACQ) au sein de l'association.

Nous pouvons aussi souligner que nous poursuivons la dynamique de rapprochement et de collaboration inscrite dans le cadre du CPOM et engagée entre les 2 ITEPs de l'association à travers le **projet de création d'un nouveau dispositif d'enseignement externalisé** que nous portons conjointement.

En effet, nous avons déposé en février 2019 un pré-projet de création d'une classe au sein du Centre Interprofessionnel de Formation de l'Artisanat du Calvados (CIFAC). Celle-ci viendrait en complément de notre classe préprofessionnelle implantée au CITIS et nous disposerions ainsi d'une offre pédagogique externalisée couvrant la tranche d'âge de 6 à 18/19 ans. Nous aurions également l'opportunité de nous inscrire dans la logique des modules de préparation à l'apprentissage qui verront le jour en 2019/2020.

Enfin, concernant le **Dispositif d'Accueil Intégré et d'Accompagnement** (DAIA) permettant l'accueil, au sein de l'ICB, de jeunes dans le cadre de l'exercice de la mission de protection de l'enfance, nous serons aussi en lien avec le Conseil Départemental du Calvados, afin de finaliser le projet et ses modalités d'intervention.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'Institut Camille Blaisot a mobilisé ses forces, tout au long de l'année 2018, dans la démarche de réécriture du projet d'établissement 2019 - 2023.

L'année 2018 a néanmoins été mise à profit pour projeter la mise en œuvre de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité. Il a ainsi d'ores et déjà été prévu :

- de constituer le Comité de Pilotage DACQ à l'issue de la finalisation de la réécriture du projet, prévue à la fin avril 2019,
- et de poursuivre la mobilisation des groupes de réflexion bimensuels, réunissant l'ensemble des professionnels et, en fonction des thématiques traitées, les jeunes accompagnés, parents ou représentants légaux, partenaires et représentants de l'association, autour de la mise en œuvre du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité.

## DYNAMIQUE INTERNE

En redonnant du sens à l'action menée par les professionnels et apportant une lisibilité des orientations à développer dans les 5 années à venir, les travaux liés à la réécriture du projet d'établissement ont permis de réinscrire l'ICB et chacun des professionnels dans une culture de l'évaluation et, par là même, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Ils ont ainsi préparé l'intégration de la DACQ par les équipes, en termes de sens et d'utilité.

Ils ont également permis de repenser le travail d'équipe afin de garantir le dialogue, la confiance, mais aussi le débat et la controverse, indispensables à l'installation d'une « organisation apprenante ».

Enfin, en participant à la mise à plat et à la formalisation de nombreux changements à conduire au sein de l'établissement, dont, parmi les plus cruciaux, celui de donner une réelle place aux parents dans une perspective de participation et de co-construction, ces travaux ont créé les conditions propices à la future implication de l'ensemble des acteurs (jeunes accompagnés, parents ou/et représentants légaux, proches, professionnels, partenaires, prescripteurs, autorités de contrôle et de tarification, etc.) dans une logique de co-élaboration et de co-évaluation de la DACQ.

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

La démarche de réécriture du projet de l'Institut Camille Blaisot se finalisera à la fin avril 2019.

Le projet en cours d'élaboration est le fruit d'une démarche participative associant des représentants des jeunes accompagnés, de leurs parents, des professionnels, des partenaires, de la Direction Générale et des administrateurs de l'ACSEA.

Echelonnée sur l'année 2018 et le premier trimestre 2019, cette démarche a été co-élaborée avec ces différents acteurs, appuyés par le cabinet Pluriel Formation-Conseil et réunis au sein de plusieurs instances (comité de pilotage mensuel, groupes de réflexion bimensuels, équipe de direction hebdomadaire, conseil de réflexion des cadres bimestriel, ...), en se basant sur un état des lieux des problématiques et des contraintes à prendre en compte et des ressources et des opportunités en présence.

Une vigilance particulière a été apportée à ce que l'écriture du projet soit la plus collaborative possible, en communiquant et informant les différents acteurs tout au long de la démarche, en prenant en compte la place de chacun et en les associant dans la construction, l'évaluation et les ajustements de la démarche projet.

C'est à partir de cette dynamique que chacun a pu s'investir dans cette démarche dans un esprit contributif et constructif.



# INSTITUT MÉDICO ÉDUCATIF (IME)

## « L'ESPOIR »



3, rue des Cordeliers  
14402 BAYEUX

Tél. 02 31 51 66 10  
Fax. 02 31 51 66 20

Directrice : Martine FERAY  
E-mail: [directrice.espoir@acsea.asso.fr](mailto:directrice.espoir@acsea.asso.fr)

N° CNIL : 1503612

Année de création : 1962

### AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002.

Arrêté préfectoral, en date du 2 décembre 2009, ouverture de 6 places pour jeunes avec autisme, à compter du 9 novembre 2009.

Modification de l'autorisation en date du 24 février 2017 : nombre de places porté à 102 avec transfert des 6 places CAFS de l'IME l'Espoir vers le CAFS ACSEA.

- **SITE DE CAEN**
  - 45 places en semi internat pour garçons et filles de 6 à 20 ans dont 1 place en séquentiel pour la déficience psychique
- **SITE DE BAYEUX / VAUCELLES**
  - 57 places en semi-internat pour garçons et filles de 6 à 20 ans dont 6 places « jeunes avec autisme » dont 25 places en internat  
1 place en séquentiel pour la déficience psychique

### POPULATION

Jeunes garçons et filles de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles de la personnalité, de troubles comitiaux, de troubles moteurs et sensoriels, de troubles de communication de toutes origines, et de maladies chroniques compatibles avec une vie collective.

Et depuis le 9 novembre 2009, garçons et filles de 6 à 20 ans, pour lesquels a été formulé un diagnostic de syndrome autistique, avec ou sans troubles associés, et dont les difficultés rendent nécessaire la mise en œuvre des moyens éducatifs et pédagogiques appropriés.

### FINANCEMENT

Organisme de Sécurité Sociale

## OBJECTIFS

L'IME exerce sa mission conformément à la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La personne en situation de handicap, quelle que soit la nature de sa déficience, est d'abord une personne ordinaire et singulière.

Ordinaire, parce qu'elle connaît les mêmes besoins que les autres. Elle dispose des mêmes droits et accomplit ses devoirs.

Singulière, notamment parce qu'elle est confrontée à plus de difficultés que les autres citoyens, du fait de son handicap.

Dans ce cadre, l'établissement met en œuvre un accompagnement adapté aux besoins des jeunes accueillis.

Cet accompagnement se réalise par des actions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales, développées au sein d'un projet personnalisé établi pour chaque enfant.

L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement doit :

- favoriser l'épanouissement,
- la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles,
- l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis.

Il a pour objectif :

- De préparer et anticiper la sortie que ce soit l'orientation vers le milieu ordinaire ou spécialisé,
- D'ouvrir des possibilités d'accompagnement et de projet, y compris à l'extérieur de l'établissement, dès lors qu'elles pourraient mieux répondre à la situation ou aux attentes du jeune et de ses parents.

L'IME se doit également d'assurer l'insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle ainsi que de faciliter l'intégration des jeunes accompagnés, par la prise en compte des dimensions suivantes :

- Accompagner chacun pour faire valoir ses motivations et ses choix,
- Favoriser sa participation active et citoyenne ainsi que son expression en qualité de sujet à part entière, sans être réduit à son handicap,
- Lui permettre d'être acteur de son parcours de vie et mieux répondre à ses besoins tout en lui assurant son droit à la sécurité et son intégrité tant physique que morale et affective,
- Lui permettre de vivre dignement avec et parmi les autres,
- Faciliter son accès aux droits dans une logique inclusive : droit à la santé, la prévention, l'éducation, à la scolarité, aux apprentissages, au travail, à la culture, au sport, aux loisirs,
- Exiger que les droits des personnes soient effectifs (notamment pour les besoins non pourvus dans l'établissement,
- Demeurer proche des familles, veiller à leur implication. Promouvoir et dynamiser toutes les formes d'actions familiales.

## LIEUX D'IMPLANTATION

### • SITES DU BESSIN

- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| ○ Unité Autisme :                   | 3, rue des Cordeliers 14400 BAYEUX     |
| ○ Semi-internats et temps de jour : | 24, avenue de la Drome 14400 VAUCELLES |
| ○ Hébergements et D.A.S.A. :        | 18, bd Sadi Carnot 14400 BAYEUX        |
| ○ Ateliers techniques :             | Hameau Quesnay 14400 VAUX-SUR-AURE     |

### • SITES DE CAEN

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| ○ Semi-internat et temps de jour : | 8 rue des vaux de la folie 14000 CAEN        |
| ○ D.A.S.A. :                       | Le Trifide - 18, rue Claude Bloch 14000 CAEN |

## ACTIVITE 2018

En 2018 L'IME a poursuivi la dynamique impulsée par la réécriture du projet d'établissement.

Le projet d'établissement de l'IME L'ESPOIR porte plusieurs axes forts :

- S'adapter aux besoins spécifiques des personnes accueillies.
- Construire un ensemble de repères validés institutionnellement.
- Constituer un support d'évaluation interne et externe, apportant toutes les garanties quant à la qualité des prestations rendues et la connaissance des orientations de l'établissement.

L'établissement connaît plusieurs évolutions notables :

- l'évolution du public accueilli avec notamment des problématiques plus marquées dans le champ des troubles du psychisme, du développement et des troubles du spectre autistique,
- l'impact de l'évolution de la politique en faveur du handicap, notamment les politiques inclusives se traduisant par une inscription renforcée de l'établissement dans son environnement et son ouverture dans la cité.

La restructuration de l'établissement sur plusieurs sites (Vaucelles, Bayeux, Vaux sur Aure et Caen) a entraîné des évolutions dans les organisations, les pratiques et les modes de communication des professionnels.

L'établissement est engagé dans une perspective d'évolution importante du fait de notre volonté d'aller vers des logiques dites inclusives. La mission de l'établissement s'est centrée sur la personne à accompagner, mais également sur son environnement social.

Dans cette optique, il s'est agi non seulement de viser l'accompagnement de la personne, l'aide au développement de ses capacités en vue qu'elle puisse s'insérer socialement, mais aussi d'agir sur la société, sur l'environnement de la personne, en vue d'améliorer la prise en compte de ses besoins spécifiques (le regard, l'accueil, l'adaptation de réponses...). Les établissements ne peuvent plus s'auto-suffire.

La fonction même des réponses que l'établissement doit apporter aux besoins de la personne accompagnée, a été interrogée. Celles-ci ne sont pas à appréhender comme un tout ou une fin en soi, mais correspondent à des compléments indispensables, que l'environnement n'est pas encore en mesure d'apporter à l'heure actuelle (prise en compte insuffisante des caractéristiques et des besoins des jeunes présentant un handicap, situations d'exclusion...).

Par conséquent, les réponses de l'établissement sont de plus en plus modulaires, pour ne pas se substituer à ce qui pourrait par ailleurs exister dans l'environnement, à ce que les familles, ou même les jeunes sont en capacité de réaliser, d'agir, d'utiliser.

L'établissement a évolué d'une logique de structure localisée vers une logique de dispositifs, associant une diversité de réponses à la fois modulaires et territorialisées (plateforme de services). Les professionnels ont intégré ces évolutions et aujourd'hui leurs actions sont tournées de plus en plus vers l'environnement extérieur. Ce changement, loin de représenter une épreuve incontournable, a été un révélateur de valeurs, un accélérateur de performance et d'innovation. Le changement, la capacité à innover, à s'ajuster aux transformations sociales et sociétales mais surtout d'adapter nos organisations au bénéfice des projets des jeunes sont au cœur de la dynamique de l'IME.

La loi du 8 juillet 2013 d'Orientation et de Programmation pour la Refonte de l'école de la République vient confirmer la transformation de l'offre médico-sociale pour une transformation massive et accélérée. L'objectif étant d'améliorer la fluidité des parcours afin de permettre à un enfant de bénéficier de différents services selon ses besoins sur des temps et des lieux différenciés. Reste à considérer comment vont collaborer les professionnels issus de culture professionnelle différente ?

### ACTIVITÉ GLOBALE ET MOUVEMENT DES EFFECTIFS 2018

Pour 2018, 20706 journées étaient prévues, le réalisé est de 20141 soit un déficit de **565 journées** représentant 765 journées équivalent internat.

ACTIVITÉ 2018	PRÉVISIONNELLE	EQUIVALENT INTERNAT	RÉALISÉE	EQUIVALENT INTERNAT	ECART
INTERNAT	5075	5075	3507	3507	-1568
SEMI INTERNAT	15631	12505	16634	13308	803
<b>TOTAL</b>	<b>20706</b>	<b>17580</b>	<b>20141</b>	<b>16815</b>	<b>-765</b>

Dont 13 jeunes adultes maintenus au titre de l'amendement Creton soit 1135 journées équivalent internat réparties de la façon suivante :

- **SEMI INTERNAT :** 991 journées (équivalent internat)
- **INTERNAT :** 144 journées

Le déficit global de l'activité s'explique par un absentéisme lié :

- A la maladie
- Aux hospitalisations
- Aux intempéries
- A la fermeture de l'établissement pour une journée de travail institutionnel

#### MOUVEMENT DES EFFECTIFS

EFFECTIF AU 01/01/2018	102
ADMISSIONS AU COURS DE L'ANNÉE	13
SORTIES	9
EFFECTIF AU 31/12/2018	106
ECART	+ 4
FILE ACTIVE	115

#### LA RÉPARTITION DES 115 SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

	6 - 13 ANS	14 - 17 ANS	PLUS DE 18 ANS	TOTAL
FILLE	12	14	11	37
GARÇON	21	38	19	78
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>52</b>	<b>30</b>	<b>115</b>

On remarque également que 45,21 % du public accueilli a entre 14 et 17 ans ce qui représente pratiquement la moitié de l'effectif de l'établissement.

#### RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE

6 - 13 ANS	33
14 - 18 ANS	52
+ 18 ANS	15
+ 20 ANS	15

La répartition filles/garçons demeure toujours la même, avec une prédominance du public masculin qui se confirme au regard de notre liste d'attente : 161 garçons – 56 filles = 217 enfants.

#### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES ACCUEILLIS

BAYEUX	47
CAEN	63
VIRE	3
AUTRES DÉPARTEMENTS NORMANDIE	2

On constate que l'établissement répond aux besoins d'accompagnement de ces jeunes sur chaque territoire.

Une diversité des lieux d'habitation des jeunes accueillis : une majorité des transports sont assurés par des compagnies de taxi extérieures. Certains trajets peuvent excéder 1h pour certains jeunes, éloignés de Caen. La question du temps de trajet est une préoccupation ; elle peut conditionner une réelle mise en difficulté pour certains enfants. De plus, la démultiplication des circuits voire l'individualisation des transports (autistes) n'est pas compatible avec l'objectif d'équilibre budgétaire.

### SITUATION DES 13 JEUNES ADMIS

	6 ANS	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20 ET +	TOTAL
GARÇONS					4	1		1		1						7
FILLE				2	1					2		1				6
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>

### SITUATION ANTÉRIEURE

FAMILLE	1
ULIS	8
AUTRES ESMS	1
CMP, CMPP, CMPEA	1
ETABLISSEMENT HOSPITALIER	1
CROP	1

#### ORIGINE DES DEMANDES DE PRISE EN CHARGE

CDAPH	13
-------	----

7 jeunes de moins de 10 ans accueillis cette année pour 1 en 2017.

Ces enfants, scolarisés en milieu ordinaire (ULIS) avant l'entrée à l'IME présentent, au-delà d'une déficience légère ou moyenne :

- des troubles important du psychisme
- des troubles du comportement
- des troubles autistiques

et n'ont pu être maintenus en classe ordinaire du fait de leurs besoins particuliers.

Sur 13 admissions : 2 ont pu bénéficier d'un temps partagé ULIS en milieu ordinaire.

L'activité de l'IME s'est maintenue tout au long de l'année. 13 admissions pour 9 sorties :

Vaucelles :	- section des 6/13 ans :	5 entrées
	- section des 13/18 ans :	2 entrées
Bayeux :	- section Autistes :	1 entrée
Caen :	- section des 6/13 ans :	3 entrées
	- section de 14/18 ans :	2 entrées

	MDPH	Mesure de Protection Enfance	Déficience Intellectuelle			Avec troubles du psychisme	Avec troubles du comportement	Avec troubles autistiques	Autres handicaps (moteur, auditif, visuel)	Scolarité partagée après admission
			Sévère	Moyenne	Légère					
Admissions CAEN	5									
Filles	2				2				1	
Garçons	3	2		1	2		1		1	
Admissions BESSIN	8									
Filles	4	1	1	1	2		1		1	
Garçons	4			2	2		1	1		

AU GLOBAL sur les 115 situations au cours de l'année 2018 et par secteur

VAUCELLES 24 enfants accompagnés 8 filles et 16 garçons – Unité des petits/moyens

Modalité d'accueil	Mesure ASE	Déficiência intellectuelle	Déficiência associée	Hébergement hors IME	Scolarité	Niveau
3 internats de semaine	13	15 moyennes 9 légères	Aucune = 14 Acuité auditive = 1 Troubles du langage = 3 Troubles du comportement = 4 Troubles graves du psychisme = 1 Autres troubles du psychisme = 1	Parents = 16 Famille d'accueil DEF = 6 Famille d'accueil spécialisée = 2	20 au sein de l'UEE de l'IME 3 scolarités à temps partagé 1 jeune non scolarisé	1 sans scolarité
5 internats séquentiels						Maternelle = 2
14 Semi internat à temps plein						CP = 15 CE1 = 3
2 semi internat séquentiels						Non déterminé = 1 Collège = 2

VAUCELLES 34 enfants accompagnés 8 filles et 26 garçons – Unité des moyens/grands

Modalité d'accueil	Mesure ASE	Déficiência intellectuelle	Déficiência associée	Hébergement hors IME	Scolarité	Niveau
7 internats de semaine	8	21 moyennes 13 légères	Aucune = 12 Acuité visuelle = 2 Troubles du langage = 12 Troubles du comportement = 10 Troubles graves du psychisme = 4 Motricité = 3	Parents = 28 Famille d'accueil DEF = 1 Famille d'accueil spécialisée = 1 Autre hébergement = 4	20 au sein de l'UEE de l'IME 4 scolarités à temps partagé 10 jeunes non scolarisés	24 enfants scolarisés
6 internats séquentiels						Maternelle = 5
21 Semi internat à temps plein						CP = 5 CE1 = 3
0 semi internat séquentiel						CE2 = 9 Enseignement professionnel = 2

BAYEUX 7 enfants accompagnés dont 1 sortie en cours d'année – 2 filles et 5 garçons – Unité Autistes

Modalité d'accueil	Mesure ASE	Déficiência intellectuelle	Déficiência associée	Hébergement hors IME	Scolarité	Niveau
Accueil de jour semi internat temps plein	1	Autistes retard mental profond = 3 retard mental moyen = 4	Troubles du langage et de la communication = 6 Autres troubles du psychisme = 2	Parents = 6 Famille d'accueil DEF = 1	2 au sein de l'UEE de l'IME 5 jeunes non scolarisés	5 sans scolarité Maternelle = 2

CAEN 19 jeunes accompagnés 6 filles et 13 garçons – Unité des petits/moyens

Modalité d'accueil	Mesure ASE	Déficiência intellectuelle	Déficiência associée	Hébergement hors IME	Scolarité	Niveau
Accueil de jour semi internat temps plein pour tous	4	7 moyennes 12 légères	Aucune = 10 Troubles du langage = 5 Troubles du comportement = 1 Troubles graves du psychisme = 4 1 enfant a une double déficiência associée	Parents = 16 Famille d'accueil DEF = 3	17 au sein de l'UEE de l'IME 2 scolarités à temps partagé	Maternelle = 5 CP = 7 CE1 = 5 CE2 = 1 Collège = 1

CAEN 31 jeunes accompagnés 13 filles et 18 garçons – Unité des moyens/grands

Modalité d'accueil	Mesure ASE	Déficience intellectuelle	Déficience associée	Hébergement hors IME	Scolarité	Niveau
30 semi internat temps plein	5	retard mental profond = 1	Aucune = 25 Troubles du langage = 1	Parents = 24 Famille d'accueil spécialisée = 6	17 au sein de l'UEE de l'IME	Non scolarisés = 11 Maternelle = 2
1 semi internat séquentiel		retard mental moyen = 15 retard mental léger = 15	Troubles du comportement = 3 Troubles graves du psychisme = 2	Autre hébergement = 1	11 jeunes non scolarisés 2 scolarités à temps partagé 1 scolarité temps plein ULIS	CP = 3 CE1 = 2 CE2 = 5 CM1 = 5 CM2 = 3

L'étude de la population montre que les jeunes présentent :

- 43 % de déficience légère
- 54 % de déficience moyenne
- 3% de déficience profonde (autistes sévères)

et qu'à ces déficiences s'associent :

- 13 % des troubles du psychisme
- 16 % des troubles du comportement
- 24 % des troubles du langage et de la communication

Les troubles associés à la déficience sont en constante augmentation. Ces profils de jeune nécessitent des adaptations plus individualisées de l'accompagnement. Les troubles du psychisme associés à des comportements et troubles de la relation sont souvent générateurs de débordements et d'agressivité entre les pairs et les adultes. L'hétérogénéité des profils sur les unités est parfois source d'anxiété et impacte le vécu des jeunes et des professionnels.

### SITUATION DES 13 JEUNES SORTIS

	6 ANS	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20 ET +	TOTAL
GARÇONS												2		1	4	7
FILLE													1		1	2
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

La durée moyenne de séjour : 7 ans et 8 mois.

La durée moyenne de séjour a diminué cette année uniquement du fait de la réorientation d'une jeune vers l'IMPRO, un an après son admission.

### ORIENTATIONS

ESAT - AIT	2
FOA	1
FAMILLE	2
HÉBERGEMENT INDÉPENDANT	1
IMPRO	1
FAM	2

Sur le Bessin :

5 sorties (4 garçons et 1 fille)

- fin de prise en charge suite à la levée de la mesure de placement, avec retour en famille et projet de formation à l'EPE plus suivi par le SPMO jusqu'à la majorité.
- Orientation IMPro de Démouville : jeune admise à l'IME pendant un an le temps d'une reprise de confiance en elle pour aller vers une formation pré professionnelle.
- Orientation foyer de vie en Belgique : jeune majeur protection de l'enfance. pas de place en France.
- Refus orientation en FAM par le jeune concerné et fin d'amendement Creton.
- Une sortie vers un hébergement indépendant.

Sur Caen :

4 sorties (3 garçons et 1 fille) :

- FOA st André sur Orne
- AIT Lébisey
- Un retour en famille
- ESAT St André sur Orne

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2014 ET 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>ADMISSIONS</b>					
DEMANDES ÉTUDIÉES	12	18	21	22	20
DEMANDES TOUJOURS À L'ÉTUDE	5	2	5	5	3
DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12/N	171	214	204	197	217
<b>ADMISSIONS TOTALES</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>13</b>
<b>DÉPARTS ET ORIENTATIONS</b>					
RETOUR EN FAMILLE	1	1	1		2
HÔPITAL PSY	3				
ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	1				2
ESAT	4	2	6	4	1
FAM - FIT - FOYER DE VIE	2	7	4	2	2
RETOUR MILIEU ORDINAIRE		2	3		1
RÉORIENTATION ÉDUCATION NATIONALE			1		
AIT			1	1	1
<b>TOTAUX</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
<b>ORIGINE DES DEMANDES (en %)</b>					
MDPH / CDA	100	100	100	100	100
<b>DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE</b>					
EN ANNÉES	9	10	9	10	7
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ</b>					
TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES	18 332	18 332	18 005	17 840	20 706
TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES	17 840	17 120	15 926	16 826	20 141
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	- 492	- 1212	- 2079	- 1014	- 565



## ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Comme tous les ans, nous constatons une demande d'admission élevée de la part des parents, supérieure à nos capacités, ce qui entraîne une liste d'attente conséquente.

Nous analysons l'accueil relativement tardif (après 12 ans) comme étant le fait du développement de la politique d'intégration scolaire sur le secteur. En effet, beaucoup de jeunes proviennent de Classes d'Intégration Scolaire (ULIS) qui accueillent généralement les enfants jusqu'à 12 ans.

En effet, 45% des jeunes accueillis ont entre 14 et 17 ans, 28 % entre 6 et 13 ans et 26 % ont plus de 18 ans.

Exceptionnellement, cette année 7 jeunes de moins de 10 ans ont été accueillis en 2018.

Ces enfants, scolarisés en milieu ordinaire (ULIS) avant l'entrée à l'IME présentent, au-delà d'une déficience légère ou moyenne :

- des troubles importants du psychisme
- des troubles du comportement
- des troubles du spectre autistique.

Ces enfants n'ont pu être maintenus en classe ordinaire du fait de leurs besoins particuliers.

La complexité des problématiques des enfants accueillis, nous oblige à mettre en place des accompagnements éducatifs et thérapeutiques soutenus (parfois du 1 pour 1).

Les équipes ont dû adapter tant leur organisation que l'accompagnement au plus près des besoins spécifiques de certains enfants.

Pour exemple, un enfant bénéficie d'un mi-temps IME avec deux temps sur l'unité autistes et 2 interventions du SESSAD de St Vigor le Grand (AAJB), service intervenant déjà avant son entrée à l'IME. Cet accompagnement spécifique s'avère à la fois bénéfique pour cet enfant et innovant pour les équipes professionnelles. La notion de parcours et de respect du besoin de l'enfant prend ici tout son sens et la priorité du travail d'accompagnement.

Une petite fille, antérieurement accueillie à l'hôpital de jour avec scolarité en ULIS, a également été accueillie sur la section des petits de Vaucelles. Le maintien en classe à temps partagé, lui permet d'avoir un temps de socialisation à l'extérieur sans omettre la relation de confiance avec l'institutrice qui adapte le fonctionnement de sa classe à la problématique de cette jeune.

Un renforcement temporaire éducatif de l'équipe, a été demandé dans le cadre d'un GOS pour l'accompagnement de cette enfant présentant des troubles du spectre autistique, sans lequel l'accueil aurait été impossible sur les temps collectifs où les enfants sont au nombre de 16.

La particularité cette année pour les professionnels des unités des petits a été de renforcer l'adaptation des outils d'accompagnement pour répondre aux besoins spécifiques de ces nouveaux jeunes admis.

Un travail de réflexion devrait s'engager dès la rentrée prochaine pour permettre à ces jeunes de bénéficier d'activités plus en lien avec leurs besoins. Il est probable pour certains d'entre eux que cela puisse demander une prise en charge individuelle mais l'équipe est disposée à organiser le service si cela ne vient pas entraver ou perturber la mise en place d'ateliers des autres groupes d'enfants.

Il ressort cette année au sein des unités, une hétérogénéité des profils. Pour autant, nous devons être vigilants à ne pas mettre de côté les autres jeunes du groupe dans l'accompagnement global éducatif.

Par ailleurs, à l'autre extrémité, les sorties tardives au-delà des 20 ans concernent des adultes en attente de places dans le secteur protégé. Cela concerne 15 jeunes sous mesure d'Amendement Creton et 6 d'entre eux sont sortis au cours de l'année.

### Sur l'exercice 2018, les 106 jeunes se répartissent sur les services comme suit :

- Pour 25 places installées sur les hébergements, 43 jeunes, garçons et filles y ont été accueillis, dans le cadre de leur projet personnalisé d'accompagnement : groupes collectifs, studios, chambre individuelle.☐
- 106 jeunes garçons et filles, font l'objet d'un accompagnement dans le cadre du semi-internat.
- 86 jeunes relèvent de l'Unité d'enseignement de l'établissement.
- 8 jeunes bénéficient d'un temps partagé IME/ULIS. Ils sont scolarisés pour 7 au collège, 1 en école primaire et fréquentent l'IME pour les temps éducatifs.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

### 1° EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS

Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni à 4 reprises. Le CVS est une instance importante au sein de l'établissement. Le Président du CVS est un jeune de l'IME. Chaque année, les parents sont invités pour un certain nombre d'évènements qui marquent la vie de l'institution : Fête institutionnelle de juin, matinée informative sur les Projets Personnalisés et les orientations à la sortie de l'IME, spectacles. Ils sont toujours très présents et l'expression y est très libre et conviviale. De nouvelles élections auront lieu l'année prochaine en Mai.

### 2° UNITE AUTISME EQUINOXE

La section TED, ouverte en 2009, accueille 7 enfants (dont 1 en séquentiel).

Tableau des âges

9/10 ANS	16/18 ANS
2	5

#### SITUATION DES JEUNES :

En 2018, une sortie vers un établissement spécialisé autisme, a permis d'accueillir une petite fille de 9 ans sur la section, menacée de déscolarisation.

Un jeune de 10 ans, est en inclusion à temps partagé sur des activités de l'IME, ce qui a permis l'admission, d'un enfant à mi temps sur la section autiste.

#### L'INSERTION ET LES STAGES :

Au sein de l'IME, tous les jeunes de plus de 16 ans peuvent bénéficier de stages en interne et quand cela est possible en externe ; en milieu ordinaire ou protégé. Les professionnels du service insertion aident et accompagnent ces stages, en étroite collaboration avec l'équipe d'Équinoxe. Ce service est à la disposition des personnes autistes afin de leur permettre de vivre des expériences adaptées en dehors du champ de l'accompagnement traditionnel à Équinoxe. Les stages peuvent se dérouler jusqu'à la sortie de l'établissement.

Le décroisement au sein même de l'établissement ainsi que l'intégration individuelle et progressive dans d'autres groupes demeurent des objectifs de travail pour chacun.

Une mesure de protection est demandée au cours de sa dix-huitième année afin de pouvoir bénéficier dès sa majorité d'une assistance dans les actes de la vie courante (curatelle ou tutelle).

A partir de 18 ans, un contrat jeune majeur est établi en tenant compte du consentement éclairé ou non de la personne. La personne est associée à hauteur de ses capacités à cette démarche. À ses 20 ans, la personne peut signer un amendement Creton afin de permettre un maintien temporaire dans l'attente d'une place en établissement pour adultes ou d'un retour en famille.

#### CONCERNANT LES PARENTS :

##### « LE DISPOSITIF RÉPIT »

En plus des rencontres bimestrielles proposées aux parents, l'unité Equinoxe a pensé et mis en œuvre un nouveau dispositif innovant à destination des familles et de leurs enfants.

Nous sommes partis des constats suivants :

1. Nécessité de préparer le jeune et sa famille à la sortie de l'IME (une réorientation dans une autre structure).
2. Impossibilité pour certains de ces jeunes, du fait de leurs troubles, de participer à des séjours extérieurs avec d'autres jeunes de leur unité ou d'un autre collectif sur un temps excédant 2 nuits.
3. Épuisement de certains parents face aux troubles de leur enfant.
4. Besoin pour quelques jeunes de vivre l'expérience répétée de soirées et de nuits hors du cadre parental habituel.

De fait, depuis janvier 2018, nous avons organisé le dispositif suivant :

A raison d'une fois par mois, 2 jeunes de l'unité viennent passer la soirée et la nuit du vendredi sur le lieu des hébergements de l'IME, rue Sadi Carnot à Bayeux. Ils sont encadrés par deux professionnels de l'unité, et d'un encadrant éducatif de nuit. Ainsi, de 16h30 le vendredi jusqu'à environ 11h le samedi, dans un cadre repéré comme contenant et sécurisant, avec des personnes connues, ces jeunes vivent un temps fort en dehors de leur environnement familial.

La mise en place de ce dispositif fait suite aux différents projets personnalisés élaborés en équipe pluridisciplinaire.

Ce « dispositif répit » répond au triple objectif suivant :

1. Vivre pour le jeune et pour sa famille des temps de séparation et de rupture en dehors du domicile ou de la sphère familiale.
2. Permettre aux parents soit de souffler une nuit soit de se confronter à l'absence de leur enfant.
3. Mener des activités éducatives dans l'accompagnement des actes de la vie quotidienne, dans la continuité du travail de temps de jour, sur un temps particulier : courses, dîner, douche, endormissement, lever, petit-déjeuner.

De manière plus globale ce répit familial doit permettre de préparer le jeune à des moments hors de son unité et de son domicile en vue d'une future sortie et de son intégration sur d'autres lieux et sur d'autres collectifs.

La mise en place de ce dispositif s'est fait à moyen constant, sans dotation supplémentaire, pourtant sollicité auprès de l'ARS pour développer également l'accompagnement à domicile. Il repose sur une dynamique d'équipe et la volonté de la direction de proposer aux familles des temps identifiés comme ressourçants.

Outre ce dispositif particulier de répit, nous avons développé un travail avec l'équipe des hébergements des 14/18 ans, afin d'accueillir un jeune autiste sur la structure internat. En renforçant l'équipe des hébergements par la présence d'un professionnel d'Equinoxe, un soir par semaine. Cette présence permet d'accueillir, conformément au projet d'établissement et au projet personnalisé, un jeune autiste de l'unité Equinoxe au sein du collectif Escale avec 11 autres adolescents. Ce travail d'intégration sur un collectif non autiste permet à la fois au jeune de développer des capacités par imitation et aussi de se sentir grandir.

L'inclusion est également créatrice de richesses dans l'acceptation de ce handicap auprès des autres jeunes. La structure hébergement est ouverte aux jeunes de l'unité lorsque les capacités du jeune permettent déjà à celui-ci d'évoluer positivement hors du cadre de son unité de référence et hors du cadre familial.

L'établissement s'appuie ainsi sur ses moyens à disposition pour offrir à certains jeunes des lieux d'accueil dans lequel un travail spécifique de socialisation et d'autonomie sur la vie quotidienne est mené.

- **A souligner l'implication et le dynamisme des professionnels sans lesquels aucune de ces intentions ne pourrait se concrétiser. Saluons aussi l'engagement de chacun autour des familles, dans ce travail de co-accompagnement de leurs enfants dont il est primordial de trouver la juste place dans un environnement au sein duquel l'intégration des personnes en situation de handicap doit devenir une réalité.**

### LA SORTIE DE L'IME : PROBLÉMATIQUE

Notre établissement est particulièrement sensible à cette question de la lutte contre l'exclusion des personnes en situation de handicap, quelle que soit la nature de celui-ci. En effet, nous souhaitons que chaque jeune trouve sa place et participe à la vie sociale dans son environnement, à la hauteur de ses compétences et de ses aspirations, en harmonie avec les attentes sociales.

Mais quelles sont les orientations possibles pour ces jeunes adultes autistes, en devenir, pour lesquels peu de structures adaptées existent dans et hors département ?

### 3° LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES, EDUCATIVES, REEDUCATIVES ET LE SOIN

Chaque personne accompagnée, à l'IME, bénéficie d'un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) correspondant à sa situation, ses besoins particuliers. Ce projet est élaboré avec les responsables légaux. Celui-ci comprend l'accompagnement éducatif, pédagogique, les rééducations (orthophonie, psychomotricité), le suivi médico-psychologique et l'initiation à la formation professionnelle. Ainsi chaque enfant a un emploi du temps très personnalisé. Le suivi médical est effectué principalement par les familles qui peuvent être accompagnées par les infirmières si elles le souhaitent.

## LES ACTIONS ÉDUCATIVES ET TECHNIQUES

Outre les temps de vie quotidienne et de loisirs, l'encadrement éducatif et technique assure l'initiation à une première formation professionnelle au travers d'activités et d'ateliers techniques. Des activités diverses sont également proposées : cuisine, nettoyage locaux, entretien du linge, peinture, décoration, arts plastiques, jardinage, recyclage. Ces activités permettent l'apprentissage de gestes nécessaires au quotidien mais également l'apprentissage de gestes professionnels. Des activités plus spécifiques sur l'estime de soi et la vie affective et la sexualité font partie également des apprentissages enseignés.

## LES ATELIERS TECHNIQUES

- Atelier Espaces Verts et horticulture
- Atelier CHANTIER
- Atelier ARTS MENAGERS
- Atelier BOIS

## 4° OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT

Les actions de partenariats sont diverses, l'établissement y accorde une grande importance car ce sont des apports d'ouverture sur l'environnement, la société et aussi sur la diversification de propositions à apporter en fonction des besoins de chacun et de son projet personnalisé.

Certains partenariats sont en place depuis une longue date.

Les partenariats se sont énormément développés depuis 2017 et se sont poursuivis en 2018 :

### A° - INSERTION PROFESSIONNELLE

Milieu protégé :

- Ateliers AFOREX : La convention définit le cadre de l'accueil à l'AFOREX de jeunes âgés de 16 à 21 ans accompagnés par l'IME l'Espoir L'Atelier de Formation par l'Expérience (AFOREX), dispositif du Foyer Martin Luther King/AAJB, est basé sur la découverte progressive des rythmes de travail, sur la réalisation de tâches ne réclamant pas de qualification particulière et sur la prise en considération des capacités individuelles et d'évolution. L'objectif principal de cet accueil à temps plein est de permettre aux jeunes concernés d'expérimenter leurs acquis dans un milieu très proche de l'entreprise et de bénéficier d'un accompagnement vers le travail, adapté à leurs besoins.
- EMMAUS : convention partenariale afin de permettre à un groupe de jeunes de l'IME de découvrir le fonctionnement d'une entreprise dans le cadre d'activité professionnelle, développer l'appétence au travail en milieu protégé.

Les partenariats de l'IME avec les IMPro, les ESAT, et tout lieu de stage, permettent de contribuer à la mission d'orientation des jeunes accueillis et de susciter des vocations pour des métiers et des admissions régulières. Ils ont favorisé le développement des offres de stages divers et variés et des échanges toujours intéressants lors de rencontres des équipes avec les jeunes et également avec les familles des jeunes accueillis.

Milieu ordinaire :

- CARREFOUR Côte de NACRE : le partenariat est né d'une convention qui avait pour objet l'accueil en stage, par la société Carrefour de jeunes de l'IME l'Espoir de Caen afin de réaliser le montage de dix abris à caddies. Depuis, des jeunes sont accueillis régulièrement en stage dans l'entreprise.
- Convention signée avec l'Hôtel NOVOTEL de Bayeux : Intervention sur une matinée d'un éducateur technique spécialisé Buanderie avec 4 jeunes en lien avec les professionnels du service d'entretien de l'hôtel. Les objectifs de cette convention sont l'inclusion en milieu ordinaire, la socialisation, l'adaptation aux exigences professionnelles, l'acquisition de techniques professionnelles.
- Un partenariat avec le GRETA nous permet de penser des projets de sorties de l'IME pour des jeunes majeurs ou proches de la majorité (jeunes ayant eu un parcours Collège ULIS), qui ne se projettent pas en établissement pour adultes et qui montrent des compétences pour travailler dans le milieu ordinaire.

- Centre Communal d'action social de BAYEUX : service en salle.

Les chargés d'insertion de l'IME ont créé un annuaire répertoriant les entreprises et les artisans locaux susceptibles d'accueillir les jeunes en stage. Tout professionnel de l'IME peut venir alimenter cet annuaire pour développer notre réseau partenarial.

Les stages :

Au cours de l'année, 18 jeunes sur le territoire Bayeux au total ont effectué des stages. Parmi eux, certains les ont réalisés dans les 3 contextes.

- En milieu protégé : 16 stages
- En milieu ordinaire : 20 stages
- Au sein de l'IME : 26 stages

Sur le territoire de Caen, 25 jeunes ont effectué un ou des stages.

- 26 stages à l'interne
- 2 stages en milieu ordinaire
- 38 stages en milieu protégé

## B° - SANTE

- MAS EKIGAI / APAEI CAEN : mise à disposition salle SNOZELEN
- Planning familial : intervention du service soit à titre individuel soit à notre demande sur des groupes.
- Centres dentaires à Hérouville st clair et à la Clinique Miséricorde à CAEN où un médecin est sensibilisé à l'autisme.
- CHU : Diabétologue Dr KOFFMANN : initiation aux professionnels en charge d'un enfant diabétique  
Centre ENTENDRE Bayeux/Caen : Diagnostic et audiométries : gratuit  
CMP : Psychiatre Adultes : Dr LECELLIER
- CSR Manoir d'Aprigny

## C° - CULTUREL

Bayeux

- Festival du Cirque international de BAYEUX
- Festival des Médiévales de Bayeux : présence de l'IME à un stand
- Mise à disposition de la bibliothèque du Collège Létot
- Ludothèque du Molay Littry : tous les mercredis matin un travail autour de la lecture et de la mise en pratique avec des sorties de découverte.

Caen

- Festival de Beaugard : convention avec ADREA : challenge solidaire
- ESAM : convention d'ateliers de pratiques artistiques
- Compagnie ETEILE : dans le cadre d'un appel à projet, cette compagnie a accompagné sur plusieurs séances un groupe de jeunes de l'IME dans le champ théâtre ; l'objectif étant une représentation artistique à la fête institutionnelle
- Conservatoire Régional
- FRAC
- Bibliothèques de Verson et d'Hérouville St Clair

## D° - LOISIRS

- les journées EQUI'LIBRES : manifestation festive organisée en partenariat avec tous les ESMS du Calvados à Graye sur mer
- Cinéma de Lion sur mer : projection et prêt de leur salle pour nos spectacles.

## E° - SPORT

### Bayeux

- Sport scolaire en partenariat avec le Collège Létot et les Lycées Arcisse de Caumont et Alain CHARTIER de Bayeux dans le cadre de l'UNSS. Conjuguer les efforts et les moyens de chaque établissement pour répondre au mieux au développement de la pratique des activités physiques et sportives adaptées auprès des enfants en situation de handicap et de sensibiliser les élèves valides à cette richesse culturelle. Une participation au championnat de France de Judo où les jeunes des différents collectifs de l'IME l'Espoir sont revenus Médaillés.
- Sport partagé continu : Club de Judo de Bayeux.
- L'association Bayeux Sport Adapté labellisée par la fédération nationale de sport adapté : entraînements hebdomadaires au Stade Henri Jeanne de Bayeux
- Ecuries ORAGE : entraide mutuelle entre les écuries et l'IME. Les jeunes participent de manière profane à l'entretien des écuries. En contrepartie, ils bénéficient de séances d'équitation.
- Piscine de St Lô : créneau d'accueil de la section autistes.
- Mise à disposition des salles sportives municipales de Bayeux.
- Mairie de Vaucelles : mise à disposition d'une salle pour la pratique de l'expression corporelle et la relaxation.

### Caen

- CROP : mise à disposition de leur gymnase
- Piscine du Chemin Vert : mise à disposition de créneaux d'accès
- Activité PONEY auprès de l'IME de Graye sur Mer : Mise à disposition d'un poney et du matériel permettant de mener une séance d'approche de l'animal.

## F° - SOCIAL

- Apprentissage au code de la route et à la conduite :

Convention passée avec l'APF :

Evaluation Code de la route :

APF France handicap / IEM réalise cette évaluation en utilisant un logiciel de Code de la route professionnel, avec un enseignant de la conduite diplômé et, éventuellement, un professionnel de santé. 3 séances de 2 heures en groupe sont réalisées.

Evaluation Conduite (si évaluation au code de la route positive) :

Cette évaluation sur un véhicule adapté (Catégorie B ou AM), avec un enseignant de la conduite diplômé et, éventuellement, un professionnel de santé. L'évaluation ne pourra être effectuée sur route et nécessitera une évaluation sur un espace privé, hors circulation pour la catégorie B.

- SEROC : Mise à disposition de jardins pédagogiques pour sensibiliser les enfants à la gestion des déchets et à la création d'œuvres utilitaires et créatives.
- Maison de Quartier St Jean : partage d'activité avec les 7/12 ans.

## LES PROFESSIONNELS

Les entretiens professionnels se sont déroulés à partir de septembre 2018 et s'achèveront le premier trimestre 2019.

Les professionnels ont bénéficié des formations suivantes :

- Troubles Ethnopsychiatriques : 5
- Troubles psychiques et handicap mental : 3
- Places des services généraux en EMS : 3
- Cadre juridique de la confidentialité : 3
- Utilisation des réseaux sociaux : 1
- Formation sur l'outil informatique : 16
- SST et PSC1 : 7

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS ET ACTIONS

### LES PROJETS EN COURS DE DEVELOPPEMENT :

#### LE PARTENARIAT AU SERVICE DES JEUNES ACCUEILLIS

1) Un certain nombre de jeunes de l'IME pourraient bénéficier d'une orientation IMPro. Dans l'attente de cette orientation et afin de les rassurer sur leurs compétences, nous souhaiterions, en partenariat avec l'IMPro, constituer un groupe qui serait encadré par un éducateur spécialisé, et accueilli au sein de l'IMPro sur certains ateliers. Le projet reste à construire avec l'IMPro pour la rentrée de septembre 2019.

2) En ce qui concerne les jeunes en attente d'une orientation vers l'AIT de Bayeux, Nous souhaiterions que ces jeunes puissent bénéficier dans leur emploi du temps, de temps d'activités à l'AIT ; groupe qui serait accompagné par un professionnel de l'IME. Ce projet reste à construire pour la rentrée de septembre 2019.

3) Convention avec le Lycée Hôtelier RABELAIS : La convention a pour objet la mise à disposition de la lingerie au sein du Lycée, pour accueillir 4 jeunes de l'IME l'Espoir et l'éducatrice technique spécialisée, afin d'effectuer le repassage du linge de l'hôtel d'application, dans le cadre de la micro entreprise Pom'isphère. Les objectifs étant de travailler en milieu ordinaire et d'acquérir des compétences professionnelles : repasser, plier, empiler et ranger le linge et utiliser du matériel professionnel ( calendrier, fer à repasser, centrale vapeur,...),

#### L'INCLUSION SCOLAIRE

Une instruction complémentaire aux ARS de Mme CLUZEL en février 2018 les invite à inscrire dans leurs projets régionaux de santé des indicateurs marqueurs de la transformation de l'offre médico-sociale :

- réduire de 20 % par an le nombre d'adultes maintenus en ESMS au titre de l'Amendement CRETON
- porter à 50 % d'ici à 2020 et à 80 % au terme des PRS le taux de scolarisation à l'école des enfants accompagnés en établissement spécialisé et particulièrement par l'externalisation des UEE.

S'agissant de l'IME l'Espoir, à chaque admission, sont interrogés, lors du PPS et en accord avec les parents, les besoins spécifiques de l'enfant en matière de gradation de l'accompagnement et de la continuité ou non, à temps partiel ou à temps plein, de sa scolarisation en milieu ordinaire. Ainsi, certains peuvent aujourd'hui bénéficier d'un temps de scolarisation partagé entre le milieu ordinaire et l'IME.

L'externalisation de classe des UEE des ESMS vise plusieurs objectifs dont une diversification du panel de l'offre de scolarisation et une plus grande fluidité dans les parcours de formation proposée aux élèves en situation de handicap. Ce projet concerne les jeunes d'âge scolaire dans le premier et le second degré, orientés vers un ESMS et son unité d'enseignement par la CDAPH et qui ont besoin, à la fois, d'un accompagnement pédagogique, éducatif, thérapeutique et d'une formation adaptée à leur situation.

Un groupe de travail constitué de professionnels de l'IME travaille sur le projet d'externaliser une classe sur chaque site, soit à Caen et à Bayeux.

L'objectif étant d'améliorer la fluidité des parcours afin de permettre à un enfant de bénéficier de différents services selon ses besoins sur des temps et des lieux différenciés, reste à considérer comment vont collaborer les professionnels issus de culture professionnelle si différente ?

#### RAPPROCHEMENT UNITE AUTISME DE L'IME

Depuis le déménagement de l'IME de Bayeux sur Vaucelles, l'unité Autisme est restée située 3 rue des Cordeliers à Bayeux. Or le projet de restructuration est toujours d'inclure la section AUTISTE sur l'IME.

Dans cette attente et afin de limiter un sentiment d'isolement de l'équipe éducative, la Direction ainsi qu'une partie du service administratif et financier se sont installés à l'étage.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

- Description de la où en est la structure dans le déploiement de la DACQ

L'IME s'est lancé dans la DACQ en octobre 2016, conformément aux directives associatives.

Actuellement est constitué un groupe de pilotage qui guide la démarche au sein de l'établissement en lien avec le conseil de direction qui valide les orientations de travail et le choix des thèmes.

L'IME a depuis 2017, un plan annuel d'amélioration continue de la qualité. Il est lancé dans l'évaluation interne avec le choix de traiter un domaine par an jusqu'en 2021.

- Moyens mis en œuvre (organisation, instances, etc.)

Un chef de service référent est associé au comité de pilotage associatif et participe aux réunions trimestrielles du CODACQ depuis son lancement.

Un comité de pilotage institutionnel a été mis en place dès 2016 sur la base du volontariat. Il comptait à ses débuts 9 membres toutes fonctions confondues dans un processus d'acculturation à la démarche et à la méthode de travail. Céline BUNEL, chargée de développement qualité évaluation, est venue à plusieurs reprises pour éclairer l'équipe sur la démarche d'acculturation dans l'établissement et la méthodologie à appliquer. Ce comité se réunit aujourd'hui au rythme d'une rencontre par trimestre alors qu'il était nécessaire dans les débuts de se réunir tous les 2 mois.

En 2017 et 2018, selon les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PACQ, des groupes se réunissaient sur les 2 sites (Caen et Bayeux). Ces réunions, positionnées sur des temps de prise en charge des jeunes, ont généré de nombreux remplacements et ont fait parfois dysfonctionner les organisations dans l'accompagnement des personnes. Au fur et à mesure le nombre de personnes présentes sur ces groupes de travail s'est réduit et n'était plus représentatif. Il a fallu revoir notre organisation et la penser autrement pour garder une dynamique et un investissement autour de ce travail.

Des temps institutionnels en réunion d'équipe technique (RET) tous les 2 mois environ ont permis de mettre au travail les salariés de l'IME sur les questions portant sur l'évaluation interne et les actions définies dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité.

- Dynamique interne

Après un départ réussi, la dynamique du COPIL IME semble s'essouffler progressivement du fait du trop faible nombre de personnes mobilisées, de l'absence de volontaires pour intégrer le comité et de la surreprésentation des personnels éducatifs au sein de celui-ci.

La décision de modifier la méthodologie et surtout le support d'évaluation interne permettra néanmoins de relancer les équipes dans les travaux en cours et de remobiliser l'ensemble des salariés sur la compréhension de la démarche qui reste participative.

### LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

- Le projet d'établissement a été réécrit en 2017, en lien avec un cabinet extérieur.
- Actualisé : suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques
- L'évaluation interne



DOMAINES ET THÈMES ÉVALUÉS DANS L'ANNÉE		PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU TRAVAIL D'ÉVALUATION RÉALISÉ	PARTICIPATION DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS ET DES PARTENAIRES
DROIT DES USAGERS, PERSONNALISATION	DROITS	En cours, 1 réunion en 2019	Groupe de travail d'une quinzaine de salariés
	PARTICIPATION	En cours	Groupe de travail d'une quinzaine de salariés
	PERSONNALISATION	En cours	Groupe de travail d'une quinzaine de salariés
	SÉCURITÉ	En cours	Groupe de travail d'une quinzaine de salariés
ENVIRONNEMENT	TERRITOIRE	En cours commencé en 2018 Les critères ont été définis	Groupe de travail d'une quinzaine de salariés Participation des usagers via un questionnaire
	PARTENARIAT	En cours commencé en 2018 Les critères ont été définis	Groupe de travail d'une quinzaine de salariés Participation des usagers
	ASSOCIATION	En cours commencé en 2018 Les critères ont été définis	Groupe de travail d'une quinzaine de salariés

L'évaluation externe a été réalisée en 2012. La prochaine étant prévue en 2023

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION	OBJECTIFS VISÉS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Harmoniser les pratiques sur les rôles et les missions du référent de projet, fonctionnement et cohérence institutionnelle.	Définir les missions du référent de projet au sein de l'établissement selon des critères communs aux 2 sites (âge du jeune, hébergement ou non, maturité) Avoir une fiche de poste complète.	Tous les professionnels éducatifs concernés par le travail de référence de projet. Le conseil de direction statuera in fine.
Co construire le parcours des usagers avec les familles.	Comment associer davantage les parents et familles aux décisions concernant leur enfant. Comment mieux informer les familles sur leurs droits dans l'accompagnement de leur enfant.	Professionnels de l'IME toute fonction confondue et représentants des familles.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE DURANT L'ANNÉE 2018	OBJECTIFS	PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES
Développer les modalités de communication interne (reprise du travail initié en 2017 et non terminé).	Définir et évaluer les moyens de communication interne. Proposer des points d'amélioration sur chaque moyen.	Groupe pluridisciplinaire avec participation des secrétaires.
Mettre à jour et communiquer le document sur les situations de crise et de violence ainsi que sur la feuille de rapport d'incident.	Communiquer cette procédure que peu de gens connaissent et qui ne peuvent donc ni la mettre en œuvre ni se l'approprier. Améliorer le document sur les rapports d'incident qui est peu et mal utilisé et qui donc, de fait, rend inutilisables les statistiques du CHSCT.	Groupe pluridisciplinaire en lien avec le CHSCT.

## COMMENTAIRES

En 2018, les groupes de travail et de réflexion autour de l'évaluation interne dans le cadre de la DACQ ont amené à la concrétisation d'outils institutionnels et à un travail de réactualisation de certains documents :

- L'annuaire du réseau partenarial
- Livret d'accueil des salariés
- Livret d'accueil des usagers
- Trame du rapport de synthèse

# DÉPARTEMENT ADULTE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS) « LA VALLIÈRE »



Hameau «La Vallière»  
14250 ELLON  
**Tél.** 02 31 92 80 83  
**Fax.** 02 31 92 32 92

**Directeur :** Sylvie LEFRANCOIS  
**E-mail :** [directeure.dahad@acsea.asso.fr](mailto:directeure.dahad@acsea.asso.fr)

**N° CNIL :** 1964606

**Année de création :** 1983

## AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté préfectoral portant agrément, en date du 13 janvier 1983, pour 25 places d'hébergement.
- Arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2000, portant extension et modification de la capacité à 30 places d'internat et 1 place d'accueil temporaire.
- Arrêté préfectoral en date du 29 août 2001, portant extension de 2 places d'accueil d'urgence temporaire en internat, soit 33 places réparties en 32 places d'internat (dont 2 places d'accueil d'urgence temporaire) et 1 place d'accueil temporaire.
- Arrêté de l'ARS en date du 12 novembre 2015, portant extension de la capacité de 3 places soit 36 places réparties en 33 places internat, 2 places d'accueil de jour et 1 place d'accueil temporaire.

## CONVENTION

- C.R.A.M. 1er juillet 1983
- Avenant 1er juillet 2000

## PUBLICS

La Maison d'Accueil Spécialisée reçoit sur proposition d'orientation de la MDPH, des personnes adultes en situation de handicap intellectuel complexe ne leur permettant pas d'être autonomes dans les actes de la vie quotidienne et nécessitant une surveillance et des soins constants.

## FINANCEMENT

- Prix de Journée Sécurité Sociale : hébergement ou accueil de jour.
- Forfait Journalier Hospitalier versé par les mandataires judiciaires ou les tuteurs familiaux, à partir de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- En 2013, la MAS d'ELLON a intégré le CPOMM contractualisé entre l'ARS et l'ACSEA.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

Prendre en charge et accompagner des adultes en situation de handicap complexe (intellectuel et moteur ou somatique, ou associés) dans les actes de la vie quotidienne, et leur permettre de développer ou maintenir un niveau d'autonomie prévenant la grande dépendance :

- En leur offrant un environnement favorable, une qualité de vie et des activités favorisant leur bien-être,
- En leur offrant des soins physiques et psychiques adaptés,
- En leur offrant de participer à des activités de médiation cognitives et sensorielles,
- En favorisant et respectant l'expression de leurs attentes et la participation à leur projet de vie,
- En leur proposant des activités dans et avec l'environnement, favorisant leur inclusion sociale,
- En préservant les liens familiaux,
- En favorisant la participation de leurs familles et/ou des tuteurs à leur projet de vie.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Calvados, en priorité le Bessin

## ACTIVITÉ 2018 ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

### COMPTE-RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

Pour cette année 2018, l'activité réalisée présente un déficit de 344,6 journées.

En effet, il a été effectué 11 866,8 journées pour une activité prévisionnelle de 12 211,4 journées.

Pour rappel, la MAS est autorisée pour les accueils suivants :

- 33 internes
- 1 accueil temporaire
- 2 semi-internes

Le déficit d'activités se décompose ainsi :

- Hébergement : - 67 journées, malgré 82 journées d'absence pour hospitalisation et 101 journées de latence pour raison de deuils. L'activité de l'hébergement reste stable en rapport aux exercices précédents avec des taux de variation inférieurs à 1%
- Hébergement temporaire : - 174 journées. L'activité Hébergement temporaire monte en puissance passant d'un taux d'occupation de 2% en 2016 à 51% en 2018
- Semi-internat : -128 journées converties à 80%, compte-tenu d'une place non pourvue complètement (74jrs) et du passage d'un semi-interne en accueil temporaire.

Le taux d'occupation cette année est de 90,78 %.

	<b>Hébergement</b>				<b>Accueil Temporaire</b>			
	<b>B.P.</b>	<b>C.A.</b>	<b><u>Ecart</u></b>	<b>%</b>	<b>B.P.</b>	<b>C.A.</b>	<b><u>Ecart</u></b>	<b>%</b>
2016	11 509,5	11 462	- 47	- 0,41 %	354	7	- 347	- 98%
2017	11 509,5	11 564	+ 54	+ 0,47%	354	75	- 279	- 79%
2018	11 509,5	11 442	- 67	- 0,59%	354	180	- 174	- 49%

	<b>Semi-Interne</b>				<b>TOTAL</b>			
	<b>B.P.</b>	<b>C.A.</b>	<b><u>Ecart</u></b>	<b>%</b>	<b>B.P.</b>	<b>C.A.</b>	<b><u>Ecart</u></b>	<b>%</b>
2016	448	458	+ 10	+ 2,23%	12 221,9	11 835,4	- 386,5	- 3,16%
2017	434,55	443	+ 8	+ 1,94%	12 211,1	11 993,4	- 217,7	- 1,78 %
2018	434,55	306	- 128	- 29,58%	12 211,4	11 866,8	- 344,3	- 2,82%

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

C'est la deuxième année que les personnes accompagnées profitent pleinement des nouveaux locaux. Ainsi, l'année 2018 nous a permis de poursuivre les travaux afin d'optimiser au mieux les espaces « libérés » à l'occasion de l'installation concrète, car c'est en vivant dans les locaux que nous peaufinons l'aménagement.

Ainsi, nous avons ouvert un « salon des familles » afin que les adultes vivant à la MAS puissent y accueillir leur famille. Il s'agit d'un petit salon « cosy », où l'on peut se retrouver autour d'un café, d'un goûter, voire même d'un repas, commandé à l'avance.

Tout en étant isolé des lieux de vie des adultes, ce salon se trouve au sein de l'établissement et dispose d'un téléphone interne. Ainsi, les adultes et leur famille peuvent s'y retrouver tout en ayant la possibilité d'interpeller un professionnel de l'établissement en cas de besoin.

Dans le bâtiment administratif, nous avons poursuivi la réfection des bureaux, avec l'objectif que chacun puisse avoir un espace de travail individuel et suffisamment spacieux.

Enfin, nous avons sollicité une entreprise spécialisée afin de mettre en place toute une signalétique dans la maison permettant à chacun de se repérer. Pour les visiteurs, il est aisé de savoir où se trouvent les différents lieux de vie, qui y travaille, mais aussi les différents bureaux : Direction, secrétariat, service administratif et financier, médecin psychiatre, etc...

Bien installés dans cet intérieur, bien repérés pour les visiteurs, nous avons alors poursuivi la réflexion engagée depuis maintenant quelques années quand à l'aménagement extérieur. Aujourd'hui les adultes peuvent se promener sans danger dans l'établissement, celui-ci est agrémenté de plantations en grands pots, permettant d'apporter une touche végétale aux espaces goudronnés.

Les terrasses sont également fort appréciées, suivant la météo, entre la partie carrelée et les pelouses, où il fait bon vivre.

Cependant, un grand espace actuellement semé de gazon avait, déjà sur plan, retenu notre attention pour y créer un jardin sensoriel. Suite au décès d'une des adultes de la MAS en 2017, sa famille avait fait un don conséquent à la Maison d'Accueil, permettant de financer une partie de ce projet.

Nous avons donc sollicité plusieurs prestataires possible afin de créer ce jardin : lycées agricoles, association d'insertion, etc...

En décembre, nous retenions le projet proposé par « Bessin Insertion » et signions le devis : le jardin sensoriel est donc lancé, les travaux démarreront au printemps 2019.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

Nous avons courant 2018, terminé la réécriture du Projet d'Établissement. Pour ce faire, tous les salariés se sont impliqués dans les différents groupes de travail. Les familles et les partenaires ont également été sollicités pour ces travaux.

Dans ce projet, l'idée d'ouvrir une plateforme de services à partir des prestations de la MAS fut retenue, ainsi que

l'ouverture d'un 8ème groupe spécifique à l'accueil des adultes venant à la MAS uniquement en journée.

Nous réfléchissons également à la difficile question de l'accompagnement de la fin de vie.

Les équipes ont préféré retenir le terme de « l'accompagnement jusqu'au bout de la vie », puisqu'il s'agit bien de cela : comment peut-on accompagner au mieux les personnes que nous accueillons, depuis des années pour la plupart, jusqu'au bout de leur vie ?

Suite au travail mené depuis plus d'un an par le groupe de réflexion, une formation interne concernant tous les personnels de la MAS a été organisée sur deux journées. Des temps de réflexion autour de ce thème ont été proposés aux familles, en lien avec le service juridique de l'ACSEA, mais aussi en lien avec la formatrice qui a consacré une soirée pour échanger avec les familles.

En 2018, deux des adultes accueillis sont décédés en début d'année. C'est toujours là une épreuve, tant pour les personnes vivant à la MAS que pour les équipes, investies depuis des années dans ces accompagnements de proximité.

Nous avons également poursuivi la mise en place de séjours adaptés. L'ouverture sur l'extérieur de la MAS chaque jour est une réalité, et les adultes fréquentent la piscine, la patinoire, le centre équestre, la salle de sport, etc....

Cependant, la mise en place de séjours adaptés est récente, et 11 adultes sont partis en séjour ainsi, financés par leur soin. D'autre part, comme chaque année, pratiquement tous les adultes se sont vu proposer un séjour vacances organisé par l'établissement.

Un des temps forts de 2018 fut le travail photographique fait par une professionnelle Accompagnante Educative et Sociale intervenant à la MAS en remplacement. Durant plusieurs semaines, Madame VICQ-SIMON a installé un studio photos dans les locaux de la MAS, tous les adultes et encadrants y ont été photographiés avec leur plus beau sourire.

Ces jolies photos sont aujourd'hui affichées dans les chambres des adultes. Elles ont aussi été agrandies, encadrées, plastifiées et exposées à la MAS. En octobre 2018, les familles furent invitées au vernissage de cette exposition, qui a ensuite été installée dans les locaux à la Direction Générale de l'Association, puis, exposée de nouveau à Ellon, le jour du repas de fin d'année auquel participèrent pratiquement toutes les familles.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (ACTIONS OU PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE ET À L'ÉVALUATION EXTERNE)

Le comité de pilotage « évaluation- démarche qualité » du DAHAD a poursuivi ses travaux. Pour rappel, il regroupe la thématique pour l'ensemble de la MAS et du Foyer de Vie.

Pour rappel, ce comité de pilotage, chargé de la conduite des évaluations et du suivi des plans d'amélioration de la qualité, est composé de salariés travaillant au Foyer de Vie, ou à la MAS, de partenaires, de familles et représentants des usagers, d'un membre du Conseil d'Administration de l'ACSEA.

Pour l'année 2018, sept axes de travail ont été traités, en lien avec les orientations stratégiques du Projet d'Établissement du Foyer de Vie :

- Le renforcement de l'accompagnement de l'accès à un statut d'adulte
- Le développement des passerelles pour des intégrations professionnelles

- Le développement des passerelles pour des parcours plus transversaux
- Le renforcement de l'inscription et de la participation de l'établissement à la vie locale
- L'inscription d'activités construites avec ouverture à l'environnement local
- Le renforcement des possibilités d'inscription des personnes dans l'environnement local

Pour chacun de ces axes retenus, les objectifs à poursuivre ont été définis. Des groupes de travail animés par les membres du CoPil se sont réunis afin de procéder avant tout à un état des lieux des pratiques de l'établissement pour chacun des objectifs.

Chacun des groupes était constitué d'un ou deux membres du CoPil, de professionnels du DAHAD, et, en fonction des thèmes abordés, de partenaires, d'adultes accueillis au Foyer de vie et /ou de représentants légaux (parents ou mandataire judiciaire).

Dans un deuxième temps, suite aux retours de ces travaux, des axes d'améliorations ont été retenus et mis en œuvre au quotidien.

En fin d'année, le CoPil était en deuil suite au décès de Monsieur Michel DELACOUR, membre actif de ce CoPil depuis le début et participant à toutes nos réunions.

Son sourire, sa bonne humeur et ses belles idées nous manqueront.

## LA RESTITUTION DE LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Le comité de pilotage « évaluation - démarche qualité » du DAHAD a poursuivi ses travaux. Pour rappel, ce comité de pilotage, chargé de la conduite des évaluations et du suivi des plans d'amélioration de la qualité, est composé de salariés, de partenaires, de familles et représentants des usagers, d'un membre du Conseil d'Administration de l'ACSEA. Céline Bunel, « chargée de développement qualité évaluation », fut présente à chaque réunion afin de bien nous guider dans notre démarche et d'assurer le lien avec les travaux du CODAQ.

Face à la charge de travail (évaluation interne, mise en conformité des outils 2002-2, fiches actions démarche qualité, et suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques), les membres du CoPIL ont fait part à la Direction de leur essoufflement. Pour l'année 2018, il a donc été arrêté de travailler au suivi des orientations stratégiques du Projet d'établissement du Foyer de Vie, afin de se concentrer sur les autres thématiques.

### LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le Projet d'établissement du Foyer de Vie a été terminé en 2016. Celui de la MAS en 2017. Cette année, le CoPil du DAHAD a donc décidé de travailler au suivi des orientations stratégiques du Projet d'établissement du Foyer.

### L'ÉVALUATION INTERNE

L'évaluation interne du Foyer de vie est programmée à compter de 2019. Celle de la MAS commencera en 2020.

### L'ÉVALUATION EXTERNE

La dernière évaluation externe des deux établissements a eu lieu en septembre 2014.

### LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Comme noté précédemment, les travaux de l'année 2018 ont porté sur le suivi des orientations stratégiques du Projet d'Établissement du Foyer de vie. Cependant, le livret d'accueil du Foyer de vie a également été totalement terminé et est édité.

Le travail sur la mise en image de ce livret d'accueil avec et par les adultes a également été accompagné par le service communication de l'Association. Le montage du film est aujourd'hui en cours.





# DÉPARTEMENT ADULTE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

## FOYER DE VIE « LE MONTMIREL »

14400 ST LOUP HORS

**Tél.** 02 31 92 37 66

**Fax.** 02 31 92 90 68

**Directeur :** Sylvie LEFRANCOIS

**E-mail :** directrice.dahad@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1964473

**Année de création :** 1993

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté du Conseil Départemental du Calvados en date du 19 décembre 2016, portant renouvellement d'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour une capacité de 31 places :

- 20 places en hébergement
- 10 places en accueil de jour
- 1 place en accueil temporaire

### PUBLIC

Le Foyer de Vie « Le Montmirel » reçoit à la demande des adultes, des tuteurs familiaux et des mandataires judiciaires, sur proposition d'orientation de la MDPH, des personnes dont la situation de handicap intellectuel ne leur permet pas de s'inclure dans le monde du travail ordinaire au moment de leur admission. Ils ont besoin par ailleurs d'être accompagnés dans les actes de la vie quotidienne.

### FINANCEMENT

- Prix de Journée Atelier Conseil Départemental
- Prix de Journée Hébergement Conseil Départemental
- Participation forfaitaire des adultes selon un barème départemental fixé en fonction des modalités de leur hébergement (continu, en semaine, en famille d'accueil ou en famille).

### OBJECTIF GÉNÉRAL

Accueillir et accompagner des adultes en situation de handicap et leur offrir un environnement favorable leur permettant d'acquérir une plus grande autonomie sociale et accompagner leur parcours de vie en :

- Proposant des activités stimulant leurs capacités cognitives, sensorielles et créatives,
- Proposant des ateliers permettant d'acquérir certaines compétences leur permettant d'être si possible

réorientés vers le travail adapté,

- Favorisant leur bien-être par un accueil adapté en hébergement et en journée,
- Suscitant leur participation aux actes de la vie quotidienne et à toutes les décisions les concernant,
- Les accompagnant vers des activités dans la cité favorisant leur inclusion sociale,
- Favorisant les liens familiaux,
- Leur offrant un accompagnement vers des soins tant somatiques que psychiques adaptés à leur situation et à leurs besoins,
- Accompagnant leur réorientation vers des établissements et services plus adaptés à leur situation et à l'évolution de celle-ci (ESAT, AIT, entreprise adaptée, FAM, MAS, Foyer de Vie pour adultes vieillissants, EHPAD...).

## SECTEURS D'INTERVENTION

Calvados, en priorité le Bessin.

## ACTIVITÉ 2018 ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

L'activité réalisée en 2018 est excédentaire.

Pour rappel notre autorisation d'ouverture comprend :

- 20 internes,
- 1 accueil temporaire
- 10 semi-internes

Au total, 7108,67 journées ont été réalisées pour une activité prévisionnelle de 6458,33 journées, soit un excédent de 650,3 journées.

Le nombre de 650,3 journées supplémentaires se décompose ainsi :

- Hébergement, + 773 journées, dont :  
facturation des journées au delà de 30 jours d'absences : + 541 journées  
activité supplémentaire : + 232 journées
- Hébergement temporaire : - 94 journées.  
L'activité Hébergement Temporaire monte en puissance au dépend de l'accueil de jour, car les adultes accueillis en journée en bénéficie en premier lieu
- Accueil de jour : - 86 journées prises en compte à -28,7 journées (soit 1/3).

### EVOLUTION SUR 3 EXERCICES PAR TYPE D'ACTIVITÉ :

	HEBERGEMENT			HEBERGEMENT TEMPORAIRE			ACCUEIL DE JOUR			TOTAL		
	Prévis.	Realisé.	Ecart.	Prévis.	Realisé.	Ecart.	Prévis.	Realisé.	Ecart.	Prévis.	Realisé.	Ecart.
2016	5527	6338	+811	276	58	-218	2140	2148	+8	6378	7083	+705
2017	5469	6163	+694	276	55	-221	2140	2152	+12	6458,33	6935,33	+477
2018	5469	6242	+773	276	182	-94	2140	2054	-86	6458,33	7108,67	+650,34

Quelques données chiffrées concernant les personnes accueillies :

- La moyenne d'âge 2018 : 37,8 ans

Nous observons qu'elle a baissé pour les femmes passant de 36 ans à 35 ans tandis qu'elle a augmenté pour les hommes : passée de 37 ans à 39 ans

- La durée moyenne de prise en charge :

Nous notons qu'elle est de 13 ans et 4 mois soit tout à fait stable par rapport à l'an passé

### Quelques points saillants sur l'activité :

En début d'année, 3 nouvelles admissions ont eu lieu.

Deux jeunes femmes ont été admises au Foyer de Vie, suite au départ de l'hébergement de deux adultes fin 2017.

La première était toujours en IME au titre de l'amendement alors qu'elle avait 26 ans. La seconde vivait au domicile parental suite à une rupture d'un autre foyer deux ans auparavant pour raison d'insatisfaction.

Un homme a été admis deux mois plus tard dans le cadre d'un échange avec un autre adulte quittant le Foyer de Vie dans le cadre d'un projet de rapprochement familial.

Cette proportion relativement importante de nouveaux arrivants sur une même année (3 pour 20 soit 15%) témoigne des souplesses qui se diffusent maintenant dans les établissements médico-sociaux. Les réorientations intègrent les pratiques, la dimension de parcours de vie prend forme.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

Cette année a vu dans un premier temps l'augmentation des accueils temporaires des adultes accueillis sur le temps de jour (occupation au moins 4 nuits par semaine), puis dans un second temps, l'ouverture des séjours en Accueil Temporaire à des adultes relevant d'autres établissements.

En l'occurrence, il s'est agi cette année de deux jeunes hommes étant toujours accompagnés par un IME au titre de l'amendement Creton et qui sont déjà inscrits sur la liste d'attente du Foyer de Vie .

Cette ouverture du groupe d'adultes accueillis et de l'équipe éducative du Foyer de Vie à l'intégration ponctuelle de personnes nouvelles suscite une nouvelle dynamique d'adaptation.

Cette nouvelle forme d'accompagnement vient bousculer les pratiques des professionnels et les habitudes du groupe d'adultes de manière positive. Les adultes accueillent aujourd'hui ces jeunes hommes comme des convives qu'ils ont plaisir à recevoir dans leur environnement.

Par ailleurs, de nouveaux liens de collaborations se sont développés avec d'autres structures dans leur mission d'accueil temporaire : en effet, dans des perspectives de réorientation de certains adultes, nous travaillons maintenant régulièrement avec le Foyer « Odette Rabo », ainsi qu'avec un Foyer d'Accueil Médicalisé des Côtes d'Armor.

### Diversification des outils de communication :

Cet automne, l'équipe du Foyer de Vie, certains adultes et représentants des adultes soutenus par la chargée de communication du Siège, ont finalisé le nouveau Livret d'accueil du Foyer de Vie « Le Montmirel ».

Dans le souci de rendre les informations du livret d'Accueil accessibles et lisibles aux adultes peu ou pas lecteurs, nous avons réalisé avec l'équipe de communication, le tournage d'une vidéo d'accueil qui s'appuie sur ce que les adultes du Foyer de Vie ont envie de montrer à tout nouvel arrivant. Cette vidéo est au montage et sera accessible sur le site de l'ACSEA.

Elle sera mise à disposition sur un ordinateur au Foyer de Vie, afin d'être diffusable lors de la rencontre d'admission d'un nouvel arrivant.

Il restera en 2019 à s'atteler à la rédaction du règlement de fonctionnement : ce document sera travaillé avec les adultes présents au Foyer de Vie, afin qu'ils puissent ensemble réfléchir et rendre compte des règles de vie collectives qui leur permettent de vivre le plus agréablement possible les uns avec les autres.

Afin de répondre à la demande des membres du Conseil de Vie Sociale, l'équipe a mis en place en fin d'année « le journal de bord du Foyer ». Cette petite brochure sur feuille simple et à destination des familles et des adultes, regroupe des informations diverses concernant le Foyer de Vie :

- activités et sorties exceptionnelles
- mouvement du personnel, présence et départ de stagiaires,
- articles de journal régional concernant les adultes.

Ce journal a pour fonction d'apporter à chacun, un support à l'échange et à la communication, d'une part entre les adultes eux-mêmes, d'autre part avec l'équipe et enfin avec leurs familles.

Nourri des apports des adultes et de l'équipe les semaines où il y a des particularités, ce petit « journal de bord » est finalisé par le secrétariat, distribué aux adultes et prioritairement adressé par mail aux familles...

Par ailleurs, la modernité arrivant aussi en 2018 à Saint-Loup Hors, les adultes ont maintenant à disposition un ordinateur afin d'utiliser le traitement texte, de visionner les photos et de surfer sur le web pour trouver des éléments correspondant à leurs centres d'intérêt : recettes, actualités, jeux, correspondre par mail avec leurs amis de Vouziers ...

Soulignons qu'un petit coup de neuf a soufflé en 2018 sur le Foyer de Vie, grâce à la rénovation d'une des deux salles dévolues aux activités de journée. Son accès a été modifié, pour la rendre indépendante du vestiaire de l'atelier jardin, ses murs repeints de jolies couleurs choisies par vote par les adultes, son mobilier et son équipement complètement renouvelés.

Ce projet a été largement soutenu financièrement par le Fonds « Marie-Liesse » mis en place notre Président d'honneur, Jean de Bagneaux grâce auquel les adultes disposent maintenant d'une salle chaleureuse et confortable pour se détendre, faire des jeux de société, regarder un film, écouter de la musique et faire leur essentielle boum du vendredi après-midi. Cette réalisation a donné lieu à une inauguration dans les règles suivie d'une invitation de l'ensemble des équipes et les membres du Conseil de Vie Sociale à partager un barbecue avec le groupe d'adultes accompagnés par le Foyer du Vie.

Concernant les activités proposées, dans une démarche d'ouverture sociale et de participation des adultes à la vie de leur environnement, quelques nouveautés ont vu le jour.

Ainsi, en Juin, une dizaine d'adultes s'est impliquée activement dans l'animation des journées Equilibre de Graye sur Mer, présentant spectacles de chant et de danse.

En Juillet, certains adultes se sont faits applaudir en participant pour la première fois au défilé du Marché Médiéval de Bayeux.

Depuis Septembre 2018, une animatrice musique intervient dans le cadre de l'atelier chant et musique à raison d'une semaine sur deux : elle accompagne les adultes dans la réalisation d'un spectacle musical à base de percussions dans la perspective de la fête associative prévue en 2019 sur le thème du Carnaval.

Parallèlement, elle participe à l'enrichissement des compétences de la professionnelle qui encadre cette activité toute l'année.

Toujours en Septembre, un groupe d'adultes s'est rendu au salon agricole de Rennes « Le Space » pour y découvrir le large domaine de la production animale.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

### LA FORMATION DES ÉQUIPES ET LES GROUPES DE TRAVAIL

Cette année encore, l'équipe éducative a bénéficié de temps réguliers d'analyses des pratiques professionnelles et de formations ponctuelles pour gagner en compétences et en qualité de prestations au profit des personnes accompagnées.

En fin d'année, considérant que la perception positive des personnes est la première base à la valorisation individuelle et à l'inclusion des adultes que nous accompagnons, et sachant que ces objectifs doivent être l'affaire de tous, l'accent a été porté sur la formation «Valorisation des Rôles Sociaux - VRS » étendue à l'ensemble des salariés du Foyer de Vie, de tout champ professionnel.

L'année 2019 sera consacrée au renforcement des compétences de l'ensemble des équipes dans la connaissance des outils informatiques, au regard tant des enjeux que des besoins remontés en la matière.

Cette année, la réunion institutionnelle du DAHAD a été structurée l'après-midi en petits groupes transversaux d'échanges concernant les situations problématiques rencontrées, leur traitement en terme des réponses institutionnelles apportées et les pistes d'amélioration.

Ces échanges ont permis de faire un état des lieux et ont ouvert la perspective de constitution d'un groupe DAHAD de gestion des situations de crise. Une seule réunion de ce groupe s'est déroulée fin 2018.

### PROJET ÉDUCATIF

Dans la continuité du partenariat initié en 2016 avec le Foyer de Vouziers situé dans les Ardennes, 7 adultes sont partis en séjour en Vendée dans un gîte partagé avec un groupe de 7 adultes de Vouziers.

Ce séjour a permis de renforcer encore les liens entre eux et de préparer ainsi la dernière étape de cette collaboration : construire avec les adultes volontaires un échange inter-établissement permettant que les amis s'accueillent et se retrouvent durant deux semaines, courant d'année 2019.

### PROJET IMMOBILIER

Au titre des sujets en cours, le projet consistant à mettre aux normes le bâtiment comprenant les activités, la cuisine, la salle à manger, les bureaux des salariés a avancé fin 2018, afin d'aboutir courant 2019. Des locaux mieux adaptés, correspondant davantage à l'activité, seront mis en place par quelques travaux. Cette rénovation apportera une pièce d'une vingtaine de mètres carrés supplémentaires pour permettre la prise des repas dans une ambiance plus propice. Cette salle, permettra aussi, en dehors des repas, de recevoir les personnes à mobilité réduite dans de bonnes conditions.

Afin de garantir la sécurité, des marquages de stationnement au sol, permettra de garantir l'accès des secours en cas d'urgence. Dans le même esprit, le dépôt minute du matin des adultes et le départ minute du soir, doivent être sécurisés sur le site du Foyer de Vie, et non sur la route passagère au risque de faucher une personne.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (ACTIONS OU PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE ET À L'ÉVALUATION EXTERNE)

La démarche d'amélioration continue de la qualité a donné lieu à des axes et pistes d'amélioration des pratiques au sein du Foyer de vie concernant différents domaines : renforcement de l'individualisation des accompagnements au sein d'un collectif, renforcement de la participation des adultes à tout ce qui les concerne (PPA, choix concernant leur environnement, l'organisation de la vie quotidienne individuelle et collective), soutien à l'expression de la vie affective et sexuelle.

L'an prochain, les équipes devront s'engager dans les premières étapes de l'évaluation interne.

Pour rappel, le comité de pilotage « évaluation - démarche qualité » du DAHAD a poursuivi ses travaux et regroupe la thématique pour l'ensemble de la MAS et du Foyer de Vie.

Ce comité de pilotage, chargé de la conduite des évaluations et du suivi des plans d'amélioration de la qualité, est composé de salariés travaillant au Foyer de Vie, ou à la MAS, de partenaires, de familles et représentants des usagers, d'un membre du Conseil d'Administration de l'ACSEA.

Pour l'année 2018, sept axes de travail ont été traités, en lien avec les orientations stratégiques du Projet d'Établissement du Foyer de Vie :

- Le renforcement de l'accompagnement de l'accès à un statut d'adulte
- Le développement des passerelles pour des intégrations professionnelles
- Le développement des passerelles pour des parcours horizontaux
- Le renforcement de l'inscription et de la participation de l'établissement à la vie locale
- L'inscription d'activités construites avec ouverture à l'environnement local
- Le renforcement des possibilités d'inscription des personnes dans l'environnement local

Pour chacun de ces axes retenus, les objectifs à poursuivre ont été définis. Des groupes de travail animés par les membres du CoPil se sont réunis afin de procéder avant tout à un état des lieux des pratiques de l'établissement pour chacun des objectifs.

Chacun des groupes était constitué d'un ou deux membres du CoPil, de professionnels du DAHAD, et, en fonction des thèmes abordés, de partenaires, d'adultes accueillis au Foyer de vie et /ou de représentants légaux (parents ou mandataire judiciaire).

Dans un deuxième temps, suite aux retours de ces travaux, des axes d'améliorations ont été retenus et mis en œuvre au quotidien.

En fin d'année, le CoPil était en deuil suite au décès de Monsieur Michel DELACOUR, membre actif de ce CoPil depuis le début et participant à toutes nos réunions.

Son sourire, sa bonne humeur et ses belles idées nous manqueront.

### LA RESTITUTION DE LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Le comité de pilotage « évaluation - démarche qualité » du DAHAD a poursuivi ses travaux. Pour rappel, ce comité de pilotage, chargé de la conduite des évaluations et du suivi des plans d'amélioration de la qualité, est composé de salariés, de partenaires, de familles et représentants des usagers, d'un membre du Conseil d'Administration de l'ACSEA. Céline Bunel, « chargée de développement qualité évaluation », fut présente à chaque réunion afin de bien nous guider dans notre démarche et d'assurer le lien avec les travaux du CODAQ.

Face à la charge de travail (évaluation interne, mise en conformité des outils 2002-2, fiches actions démarche qualité, et suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques), les membres du CoPIL ont fait part à la Direction de leur essoufflement. Pour l'année 2018, il a donc été arrêté de travailler au suivi des orientations stratégiques du Projet d'établissement du Foyer de Vie, afin de se concentrer sur les autres thématiques.

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le Projet d'établissement du Foyer de Vie a été terminé en 2016. Celui de la MAS en 2017. Cette année, le CoPil du DAHAD a donc décidé de travailler au suivi des orientations stratégiques du Projet d'établissement du Foyer.

## L'ÉVALUATION INTERNE

L'évaluation interne du Foyer de vie est programmée à compter de 2019. Celle de la MAS commencera en 2020.

## L'ÉVALUATION EXTERNE

La dernière évaluation externe des deux établissements a eu lieu en septembre 2014.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Comme noté précédemment, les travaux de l'année 2018 ont porté sur le suivi des orientations stratégiques du Projet d'Établissement du Foyer de vie. Cependant, le livret d'accueil du Foyer de vie a également été totalement terminé et est édité.

Le travail sur la mise en image de ce livret d'accueil avec et par les adultes a également été accompagné par le service communication de l'Association. Le montage du film est aujourd'hui en cours.





PÔLE PRÉVENTION ET  
LUTTE CONTRE LES  
EXCLUSIONS

# DEPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

## SERVICE D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ (SAJD)



10 rue Frémentel  
14000 CAEN  
**Tél.** 02 31 82 56 00  
**Fax.** 02 31 84 80 50

**Directrice :** Fabienne FORVEILLE  
**E-mail :** directrice.dip@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1983247  
**Année de création :** 1972

### AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté interministériel en date du 4 Juillet 1972, et loi n° 86.17 du 6 Janvier 1986, autorisant la création du SAJD.
- Arrêté d'autorisation du Conseil Général du 19 mai 2006.

### POPULATION

Le SAJD accompagne des jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre d'un travail de prévention et d'insertion.

### FINANCEMENT

- Conseil Départemental du Calvados
- Direction de l'Insertion et du Logement
- Fonds Social Européen

### OBJECTIFS

La finalité de la mission du service est d'aider chaque jeune à trouver sa place dans la société tant sur le plan social, que scolaire et/ou professionnel, ou encore de la vie citoyenne.

L'action éducative du service vise à prévenir l'errance, l'exclusion, les ruptures, la marginalisation, les risques liés à la santé, la désocialisation et l'isolement...

- **Prévention :** Les jeunes adultes, accompagnés présentent des difficultés passagères risquant de mettre en cause leur projet de vie. Le service aide la personne à dépasser ce moment de crise en maintenant l'autonomie acquise et en évitant les phénomènes de désocialisation et de marginalisation.
- **Insertion :** Pour d'autres jeunes adultes s'adressant au service, les difficultés sont anciennes, profondes et multiples. Leurs comportements trop problématiques les excluent des accompagnements classiques et institutionnels.

## ACTIONS

Le SAJD favorise l'accès à des conditions de vie assurant la dignité de la personne, permettant sécurité et stabilité, préservant son intimité et déterminant son inscription dans une vie sociale. Pour cela, l'équipe du service accompagne la personne dans la reconnaissance et le dépassement de ses difficultés personnelles, conséquences de son histoire singulière, pour mettre en place une dynamique d'insertion.

Il propose à tout jeune adulte majeur de 18 à 25 ans qui, de manière volontaire, le saisit d'une demande, un accompagnement global et un soutien à l'élaboration d'une réponse concrète. Cette démarche volontaire est un pré-requis impératif à la mise en œuvre de l'accompagnement.

Sans volonté manifeste d'entamer un cursus d'insertion sociale et/ou professionnelle, les projets des jeunes n'aboutissent pas.

La philosophie du service est celle de la porte ouverte à tous, au service des objectifs de prévention et de réinsertion évoqués ci-dessus.

Notre première action est de ne pas «renchérir sur l'exclusion». Le service propose alors un accompagnement global et individualisé qui cherche à éviter le morcellement de la personne.

Quels que soient le degré et la nature des difficultés présentées, il s'agit de mobiliser les capacités de chacun dans un souci de dynamisation. Cette action respecte le rythme de la personne et s'inscrit dans une durée plus ou moins longue permise par le service.

## MOYENS

Le SAJD participe au projet individuel du jeune et propose des solutions temporaires substitutives grâce à ses équipements propres, ou en coopération avec les partenaires de l'agglomération caennaise.

Ces solutions se font par la prestation de divers services liés au logement, à la scolarité, à l'emploi, l'accès aux dispositifs de secours financiers, le transport.

Dans l'action quotidienne, ils sont parfois déterminants pour permettre aux jeunes une stabilisation, l'établissement de points de repère.

Le Service met à la disposition des moyens.

Sont ainsi repérés :

- La domiciliation
- L'accès aux moyens de communication et d'information
- Petite consigne, garde meubles
- Mise à disposition d'une douche et une machine à laver le linge.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes adultes sont très majoritairement originaires de l'agglomération caennaise. Environ 10 % sont originaires du Calvados sur l'ensemble des usagers du service.

Environ 20 % des nouveaux usagers chaque année sont originaires d'un autre département et 1 % sont des jeunes de passage.

## ACTIVITÉ 2018

Le SAJD accompagne des jeunes 18-25 ans dans un travail de prévention et d'insertion qui nécessite, dans un premier temps, la prise en charge de l'urgence sociale. Le fait de répondre aux besoins primaires tels que la subsistance et la mise à l'abri constitue une première étape nécessaire dans la mise en place d'un accompagnement éducatif. L'action éducative du service vise à prévenir l'errance, l'exclusion, les ruptures, la marginalisation, les risques liés à la santé, la désocialisation et l'isolement...

Il s'agit de favoriser l'accès à des conditions de vie assurant la dignité de la personne, permettant sécurité et stabilité, préservant son intimité et déterminant son inscription dans une vie sociale. Pour cela, l'équipe du service accompagne la personne dans la reconnaissance et le dépassement de ses difficultés personnelles, conséquences de son histoire singulière, pour mettre en place une dynamique d'insertion.

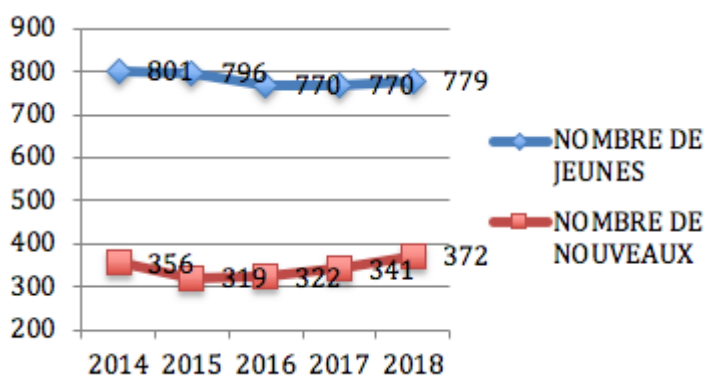
L'année 2018 a été marquée par le départ en retraite de la psychologue et la transformation de ce poste en mi-temps éducatif à compter du mois de septembre 2018. L'équipe est maintenant composée de 4 temps plein éducatifs. Cette transformation de poste correspond à un besoin de temps pour l'accompagnement éducatif des jeunes, notamment dans les logements et vers les partenaires ainsi que pour le développement d'action en collectif. Le soutien psychologique continue de se faire au travers d'une convention de prestation avec une psychologue.

L'autre fait marquant de cette année est la fin du dispositif nuitée d'hôtel. Depuis l'été 2018, les critères très restrictifs d'accès à l'hébergement d'urgence à l'hôtel via le 115 ne permettent plus aux jeunes de 18 à 25 ans, hommes ou femmes sans hébergement, d'accéder à une mise à l'abri.

Après une formation des salariés en 2017, l'année 2018 a vu la mise en place du suivi du temps de travail des salariés du service via le nouveau logiciel Octime.

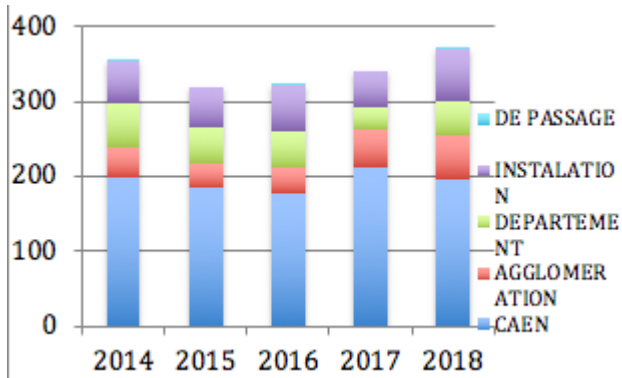
**L'année 2018 a également été l'année de la poursuite du financement du SAJD par le Fonds Social Européen.** Ce nouveau financement introduit une nouvelle forme de rendu compte de l'activité ainsi que l'utilisation de nouveaux outils de traçabilité. L'exigence de rigueur dans le recueil de données a beaucoup augmenté le temps administratif consacré au suivi de l'activité. L'équipe est investie dans la mise en place de cette démarche et le Conseil Départemental via le Service FSE apporte un soutien et des conseils essentiels à la réussite de cette action.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNÉS



La fréquentation du public a légèrement augmenté par rapport à l'année 2017. Le nombre de jeunes venus au service est de 779. Le nombre de nouveaux jeunes reçus est en augmentation puisqu'il passe à 372 en 2018.

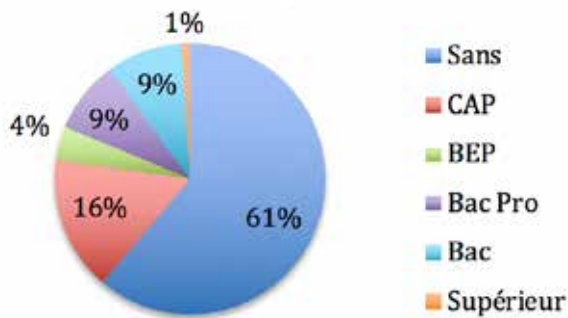
## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES NOUVELLEMENT ACCOMPAGNÉS PAR LE SAJD



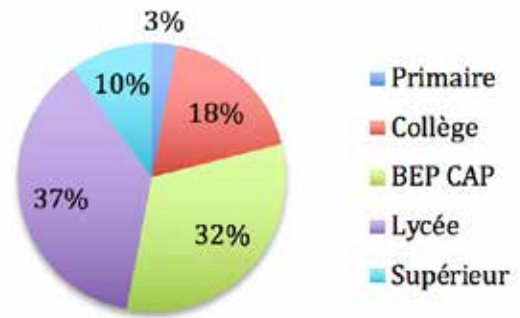
Sur 372 nouveaux jeunes, 255 sont issus de Caen et de l'agglomération caennaise. Cela représente 70 % des jeunes. Ce chiffre est en diminution par rapport à 2017. Par contre, le nombre de jeune venant du département augmente : 46 (12% contre 9% en 2017). Les jeunes viennent à Caen le plus souvent dans l'espoir de trouver du travail. Le nombre de jeune en situation d'installation dans le département est en légère augmentation. Cela concerne 18 % des personnes. 2 jeunes « de passage » ont été reçus cette année.

## QUALIFICATION ET NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES NOUVELLEMENT ACCOMPAGNÉS PAR LE SAJD

### QUALIFICATION



### NIVEAU SCOLAIRE

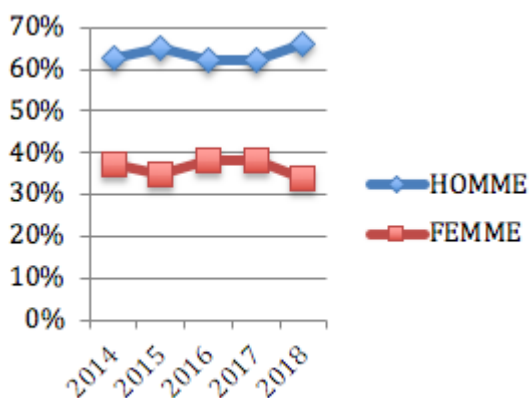


Majoritairement (61 %), les personnes reçus pour la première fois au SAJD en 2018 sont sans qualification avec, pour 91 % d'entre eux, un niveau scolaire inférieur ou égal au niveau lycée.

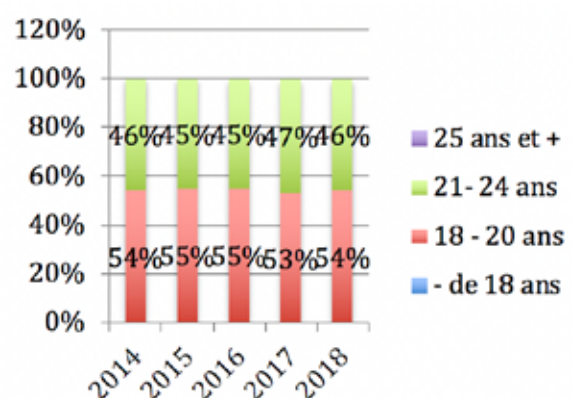
L'insertion professionnelle est d'autant plus difficile que le niveau de qualification des jeunes reçus est bas. Ces données n'évoluent pas de manière significative par rapport à 2017.

## AGE ET SEXE

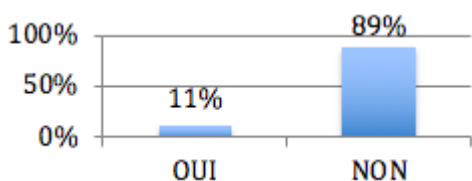
### RÉPARTITION FEMME - HOMME



### AGE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS



Le nombre d'hommes accueillis reste supérieur à celui des femmes, comme en 2017. Il correspond à 66% des personnes accueillies, contre 62% en 2017. La situation des hommes seuls est, en effet, particulièrement difficile. La répartition des âges est proche de celle de l'année passée, avec une légère augmentation des 18-21 ans.

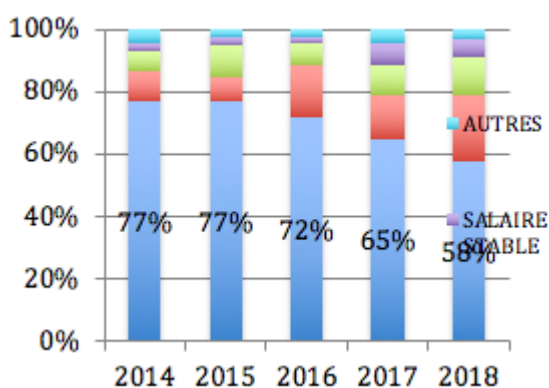


#### TITULAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE EN 2017

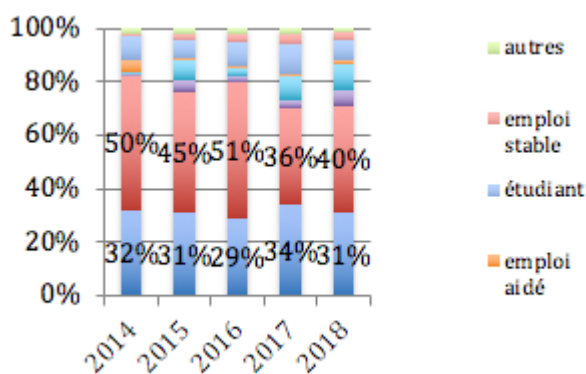
La mobilité reste un frein important à l'insertion sociale et professionnelle. Seuls 11 % des jeunes nouvellement accueillis en 2018 sont titulaires du permis de conduire, comme l'an passé.

### SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE LORS DU PREMIER ENTRETIEN

#### RESSOURCES



#### SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION



La situation socio-économique des jeunes à leur arrivée au service, que se soit au regard de l'emploi ou des ressources reste toujours aussi précaire. 58 % des jeunes n'ont aucune ressource quand ils viennent pour la première fois au SAJD. Ce chiffre est en diminution par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, 21 % des jeunes reçus au service vivent avec des allocations diverses. La mise en place de la Garantie Jeune permet d'expliquer ces chiffres : les jeunes bénéficient d'une allocation durant un an. 71 % des jeunes sont sans activité à leur arrivée. Ce nombre est stable par rapport 2017.

#### SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

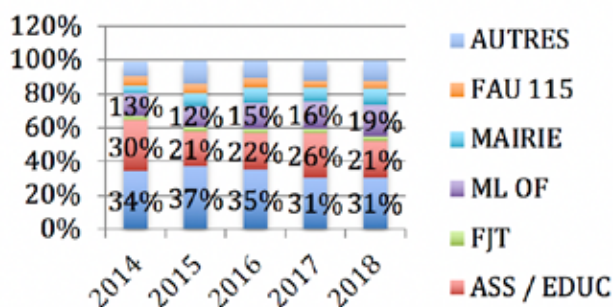
Le nombre de jeunes sans logement diminue par rapport à l'an passé, au profit des hébergements provisoires. La précarité du logement concerne 62% des personnes à leur arrivée au service : SDF, dépannages provisoires. Sans emploi et sans ressources, les jeunes accèdent difficilement au logement.

Le nombre de jeunes en FJT diminue, et passe de 7 % en 2017 à 5% en 2018.

#### ORIENTATION VERS LE SERVICE

69 % des jeunes sont orientés vers le service par nos partenaires dans les différents domaines d'intervention : le logement, l'insertion, la formation, l'aide sociale...

31 % des jeunes sont orientés, voire accompagnés vers le service par des amis ou des parents. Ce dernier chiffre est constant par rapport à l'année 2017.



## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

### LE TRAITEMENT DE L'URGENCE

La précarité de la population accompagnée par le Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté nous amène à consacrer un temps important au traitement de l'urgence. La réponse aux besoins primaires est incontournable et constitue une étape dans le processus d'accompagnement. Il est, en effet, difficile d'envisager un travail éducatif quand la situation du jeune est trop précaire.

En 2018, l'arrêt de la mise à l'abri à l'hôtel via le 115 amène à constater une plus forte précarisation des jeunes sans hébergement. Le nombre de jeune en errance augmente, sans que le SAJD ne puisse apporter de réponse sécurisante à cette situation.

Le nombre de jeune passant au SAJD afin de renouveler leur demande de place d'hébergement d'urgence via le 115 a diminué. Cet outil permettait de « capter » les jeunes pour développer à un travail éducatif. La suppression de cet outil nous fait craindre le fait que ces jeunes ne sollicitent plus le service. Cela engendrerait la diminution du nombre de jeunes accompagnés, mais surtout la marginalisation et la désocialisation de ces jeunes, en rupture avec les services d'accompagnement.

### L'ACCÈS AUX DROITS ET L'INSERTION

Les jeunes sont accompagnés dans la mise en place de leurs droits, dans les différents domaines de la vie autonome. Pour cela, nous nous appuyons sur un large partenariat. Par rapport à l'insertion professionnelle, nous travaillons en étroite collaboration avec la Mission locale. Tous les jeunes suivis au service sont orientés, s'ils en relèvent, vers la Mission Locale. L'accès à la formation professionnelle est une étape incontournable pour l'accès aux ressources, à la qualification et, à terme, à l'emploi. Le service assure donc le suivi social et éducatif du jeune majeur dans son parcours d'insertion professionnelle. Nous avons également un partenariat avec une épicerie sociale qui embauche chaque année trois jeunes en CAE, et ce, depuis plus de dix ans. Cela permet de travailler l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'absence de minima sociaux nous oblige également à solliciter tous les dispositifs d'aide pour permettre aux jeunes de subvenir à leurs besoins.

Malgré la disparition des CASJMA (Contrat d'Accueil Social Jeune Majeur), le service accueille et accompagne des jeunes en rupture familiale et travaille également avec les familles.

### L'ACCÈS AUX SOINS

Cet axe est travaillé en partenariat avec différents partenaires de droits communs ou avec des services spécialisés, notamment, ceux intervenant dans le cadre de l'extrême urgence.

### L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Nous constatons qu'un nombre important de jeunes reçus présente un état de souffrance psychique, ce qui constitue un frein à l'insertion. Les relais, particulièrement pour les jeunes 21-25 ans, sont difficiles à trouver, avec et en dehors de la psychiatrie. Ces difficultés d'ordre psychologique rendent souvent inefficace l'accompagnement éducatif et, si elles ne sont pas traitées, entraînent les jeunes dans une spirale de l'échec, lourde de conséquences. En lien avec l'accompagnement éducatif, l'accompagnement psychologique permet un réel travail de prévention, concourant à la stabilisation de ces jeunes, que ce soit au niveau personnel, social ou professionnel.

Au cours de l'année 2018, 17 jeunes ont pu être suivis. Ce chiffre ne concerne que les 5 premiers mois de l'année, puisque l'activité de la psychologue s'est arrêtée fin mai. Le taux de fréquentation est de 65%. Ce taux est en baisse comparativement à 2017 (68 %).

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

### L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE LOGEMENT

L'action logement du SAJD est un outil très important d'accompagnement qui peut être utilisé à différents moments du parcours d'insertion déterminé avec un jeune adulte et suivant des modalités adaptées à sa situation personnelle. La difficulté d'accès au logement est un facteur d'exclusion déterminant pour le public accompagné par le SAJD. De plus, les apprentissages liés au comportement locatif ne sont pas acquis pour beaucoup d'entre eux.

Le dispositif de l'ALT permet aux jeunes d'expérimenter un logement personnel, alors que la modicité des ressources, leur irrégularité ne leur permettrait pas, dans le contexte de droit commun, d'y accéder. Pourtant, l'accès au logement favorise la stabilité nécessaire à l'investissement dans des projets à moyen et à long terme. Les 34 logements ALT permettent, par exemple, à des jeunes en rupture familiale et sans ressources, de terminer leurs études. Ils peuvent également être utilisés pour permettre l'accès à l'emploi.

97 personnes (95 en 2017) ont été hébergées par le service dans les logements sous convention ALT au cours de l'année, dont 35 jeunes (38 en 2017) en FJT. Ce nombre est en diminution, alors que le service dispose de 2 chambres supplémentaires.

Dans un parcours idéal, l'accès à un logement personnel se situe après avoir bénéficié de l'ALT. Durant cette période, des demandes auprès des bailleurs sociaux sont déposées. Un dossier auprès de la Commission d'Examen des Situations (CODESI) et SYPLO, est également constitué. 25% des jeunes (31 % pour 2017) logés par le service ont intégré un logement stable à la sortie de l'ALT. L'accès difficile au FJT, par manque de place explique cette diminution des accès au logement. La location auprès de bailleurs privés devient la solution de sortie de l'ALT la plus courante. Elle représente 50% des sorties.

### L'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS AU LOGEMENT

Malgré cet ensemble de dispositifs, l'accès au logement personnel pour les jeunes adultes reste difficile. La pénurie de logement et surtout de petits logements, le manque de places en FJT, la précarité des revenus, l'incertitude sur la continuité de l'emploi, l'absence de garant... sont autant de freins à l'accès au logement.

La constitution des dossiers d'aide pour le financement de l'entrée dans le logement auprès du FSL ne lève pas tous les obstacles de l'accès au logement.

Au cours de l'année 2018, 37 dossiers d'accès au logement ont été constitués auprès du FSL, contre 35 l'an passé. L'accès au logement concerne encore majoritairement des entrées en FJT, solution de logement la plus adaptée à la situation des jeunes accueillis et parfois seule possibilité pour ceux qui, en l'absence de garant, ne peuvent accéder au parc privé. L'accès au logement public reste également très difficile.

### L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

Le service a passé convention avec le FSL pour exercer au cours de l'année des mesures d'accompagnement social lié au logement auprès de famille accédant à un logement personnel ou logé dans le cadre conventionnel de l'Allocation Logement Temporaire.

Cette convention permet un accompagnement qui vise à favoriser l'appropriation des obligations, formalités, droits et devoirs, règles de bon voisinage qui s'imposent à tout occupant d'un logement. Elle permet également de mettre en relation les jeunes locataires avec les services sociaux, de santé, les associations implantées sur le quartier...

### L'ACCOMPAGNEMENT À LA CITOYENNETÉ

Une des orientations stratégiques du Projet de Service concerne les actions collectives, dont les objectifs sont de disposer d'un outil supplémentaire au service de la mission d'accompagnement des jeunes, complémentaire de l'accompagnement individuel et, notamment, de réaliser des actions en lien avec le Développement Durable (tri sélectif, économie d'énergie, gestion du budget...)

Mises en place à partir de juillet, 11 activités ont été proposées : visite bibliothèque, sorties plage, atelier couture, éclats de rue, marché de Noël...: 27 jeunes pour 55 participations.



## PERSPECTIVES D'AVENIR

L'hypothèse d'une augmentation du nombre de logement ALT sera explorée, en partenariat avec la DDCCS, en 2019. En l'absence de mise à l'abri à l'hôtel via le 115, l'objectif serait de mettre en œuvre une organisation pour pourrait permettre de répondre à la mise en sécurité de jeunes sans domicile sollicitant le SAJD. Cela suppose un fonctionnement différent, à réfléchir en équipe.

Un travail sur l'isolation thermique des locaux a été commencé en 2018 via un diagnostic cofinancé par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). En 2019, des travaux d'isolation devraient être réalisés.

## AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de cette démarche, un Comité de Pilotage (COFIL) à l'échelle du Département Insertion Prévention est chargé de suivre conjointement les 4 composantes constitutives de la démarche, se rapportant aux Projets de Services, aux évaluations internes et externes ainsi qu'aux Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels.

Le COFIL DACQ DIP est composé de 9 professionnels du Département Insertion Prévention :

- La Directrice,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du SAP et un Éducateur Spécialisé du SAP,
- La Chef de Service Socio-Éducatif du SAJD et un Éducateur Spécialisé du SAJD,
- Une Cheffe de Service Socio-Éducatif du Service Trait d'Union, un Éducateur Spécialisé et un Accueillant du Service Trait d'Union (un représentant par équipe),
- Une Secrétaire du service administratif,

Et de la Chargée de Développement Qualité Evaluation de la Direction Générale.

La composition du COFIL est restée inchangée en 2017 et 2018, les salariés engagés souhaitant poursuivre en 2018 la démarche initiée en 2017.

Cette instance s'est réunie à 3 reprises les 22/02, 28/06 et 22/11/2018 afin de :

- Élaborer et suivre la mise en œuvre des Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels pour chaque service et pour le DIP,
- Planifier la démarche d'évaluation interne pour chacun des 3 services,
- Suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques des 2 Projets de Service.

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Le projet de Service a été finalisé en 2018, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en 2022. Les orientations stratégiques du Projet pour les 5 années à venir, sont les suivantes :

Orientations stratégiques	Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022
Réintroduire les actions collectives comme mode d'accompagnement	Disposer d'un outil supplémentaire au service de la mission d'accompagnement des jeunes, complémentaire de l'accompagnement individuel.	■				
	Réaliser des actions en lien avec le Développement Durable (tri sélectif, économie d'énergie, gestion du budget...)		■			
Développer et formaliser le partenariat	Structurer et sécuriser les partenariats existants			■		
	Développer un partenariat spécifique avec les professionnels du champ psychiatrique					■
	Développer des partenariats sur de nouvelles thématiques en lien avec les besoins des jeunes sur le sport, la culture notamment					■
Adapter le service à l'évolution du public avec l'augmentation des jeunes non francophones	Développer un outil collectif permettant l'apprentissage du français				■	
	Développer les partenariats avec des associations proposant des modes d'apprentissage du français			■		

Pour ce qui concerne la mise en œuvre de la première orientation stratégique, en 2018, il était prévu de disposer d'un outil supplémentaire au service de la mission d'accompagnement des jeunes, complémentaire de l'accompagnement individuel. Cette orientation a été transformée en action 1 dans le Plan Annuel annuel et a effectivement commencé à être mise en œuvre.

### L'ÉVALUATION INTERNE

Il est à noter qu'une évaluation interne du SAJD a été menée, par anticipation, en août 2014, tout comme l'évaluation externe en mars 2015. Ces deux évaluations ont été acceptées par le Conseil Départemental. L'échéance réglementaire de l'évaluation interne était fixée à mai 2019 et externe en mai 2020.

Cependant afin de s'approprier le cycle évaluatif, il a été décidé de réaliser un nouveau cycle d'évaluation interne de février 2019 à mai 2021.

Une réunion de lancement de la démarche s'est tenue le 26 novembre 2018. Il a été décidé d'expérimenter une méthode « allégée » afin de mener à bien l'évaluation interne sur ce service :

- la Chargée de Développement Qualité Evaluation de la Direction Générale co-animera les séances avec un autre Chef de Service du DIP,
- les 4 domaines seront évalués de février 2019 à mai 2021,
- une séance de 2 heures par mois sera réalisée,
- des jeunes seront invités à participer à chaque séance.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ 2018

### **Action 1 « Mettre en œuvre l'association systématique des jeunes dans les activités proposées et le fonctionnement du service » :**

A propos des actions collectives à mettre en place au bénéfice des jeunes, le groupe de travail ne s'est pas réuni comme prévu dans l'attente du recrutement d'un(e) collègue. Cependant, plusieurs actions ont pu être mises en œuvre sous l'impulsion d'une stagiaire.

- Une sortie à Clécy
- Une sortie à la « colline aux oiseaux »
- Une sortie pédalo sur l'Orne à Caen
- Une sortie plage à Ouistreham
- Un après-midi jeux de société au bar le « New port » (établissement spécialisé dans ce genre de manifestations)
- Une sortie à la bibliothèque de l'agglomération.

Deux jeunes ont participé au Comité de Pilotage annuel de l'action réalisé dans le cadre du financement du service via le FSE. Cette réunion a regroupé des représentants du Conseil Départemental, du service FSE, de la Mission Locale (invitée à titre de partenaire) et un éducateur spécialisé de l'équipe éducative. Ce format de bilan était expérimenté pour la première fois sous cette forme. Les échanges entre les participants ont été très riches.

Les jeunes ont également contribué à l'élaboration du Livret d'Accueil du service.

### **Action 2 « Formaliser l'accompagnement éducatif, l'individualisation de sa mise en œuvre et ses effets »**

Le mode d'emploi de la « fiche nouveau » a été élaboré. Il reste à retravailler cette fiche pour l'adapter afin qu'elle puisse être utilisée comme contrat d'accompagnement.

### **Action 3 : « Mettre à jour le livret d'accueil avec la participation des jeunes »**

Le livret d'accueil à l'attention des jeunes qui sollicitent le SAJD est en cours de réalisation. Il est rédigé à partir d'une question posée aux jeunes déjà accompagnés : « de quelles informations auriez vous eu besoin lorsque vous avez sollicité le SAJD ». Une séance de travail avec deux jeunes a eu lieu en décembre 2018 et a permis de mettre à jour le document. Il sera finalisé début 2019.

# DÉPARTEMENT INSERTION PREVENTION

## SERVICE D'ACTION PRÉVENTIVE (SAP)



31 rue des Compagnons  
14000 CAEN

**Tél.** 02 31 34 30 31

**Fax.** 02 31 34 49 18

**Directrice :** Fabienne FORVEILLE

**E-mail :** [directrice.dip@acsea.asso.fr](mailto:directrice.dip@acsea.asso.fr)

**N° CNIL :** 022029

**Année de création :** 1961

### AUTORISATION / HABILITATION

- Convention cadre avec le Conseil Général du Calvados donnant habilitation en date du 10 Juin 1998 (1ère convention le 6 Mai 1978), dans le cadre des dispositions de l'arrêté interministériel, du 4 Juillet 1972, et de la loi n° 86.17, du 6 Janvier 1986.
- Convention avec les Municipalités :
  - Convention triennale entre le CG14, la Ville de Caen et l'ACSEA en date du 20 octobre 2015, à compter du 1er juillet 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015, reconduite annuellement par tacite reconduction.
  - Convention avec la ville de Lisieux à compter du 1er janvier 2014.

### POPULATION

Les actions de Prévention Spécialisée s'inscrivent dans le champ général des activités de la Mission de Protection de l'Enfance. Elles sont dirigées en priorité vers les jeunes adolescents et adultes (11-25 ans) des quartiers urbains, en état de rupture avec le milieu ou en souffrance sociale.

### FINANCEMENT

Conseil Départemental du Calvados dans le Cadre de la Convention triennale de Protection Enfance Famille entre le Conseil Départemental du Calvados et l'ACSEA en date du 1er Janvier 2014. Plusieurs villes où le SAP intervient participent en atténuation auprès du Conseil Départemental.

### OBJECTIFS

La Prévention Spécialisée est une action éducative de proximité intégrée au projet social départemental.

Elle s'adresse aux jeunes (11-25 ans) qui rencontrent des difficultés de différentes natures.

Elle est territorialisée dans les quartiers où se concentrent l'exclusion et la marginalisation.

La Prévention Spécialisée se décline sur deux axes :

- « Faire avec » le jeune, son milieu, son groupe : c'est-à-dire mener des actions et des projets adaptés pour l'aider à construire ou à reconstruire une image positive de lui-même Cette relation de confiance a pour objectif de renverser les processus de marginalisation et d'exclusion.
- « Agir avec le milieu » et les institutions pour la prise en charge par les dispositifs de droit commun des difficultés rencontrées. Agir avec des groupes pour favoriser l'émergence de projets collectifs et soutenir les initiatives des habitants et des associations de quartier.

## PRINCIPES D'INTERVENTION

L'action de la Prévention Spécialisée est globale, c'est-à-dire qu'elle :

- s'effectue dans le cadre d'une commande publique territoriale ;
- prend en compte la personnalité du jeune dans son environnement familial et social.

L'action de Prévention Spécialisée est souple : c'est une pratique éducative en recherche permanente d'adaptation aux réalités sociales des jeunes et des quartiers sensibles.

L'action de Prévention Spécialisée s'effectue sur la base d'un projet d'intervention construit à partir des observations menées sur le terrain et des besoins repérés.

## DÉMARCHE ÉDUCATIVE

- La relation repose sur le principe essentiel de libre adhésion.
- Elle se construit à partir de contacts et de rencontres privilégiant le lien interpersonnel.
- Cette relation sert d'appui à un travail éducatif qui se fera ultérieurement tant au niveau individuel que collectif.
- La démarche éducative se base sur une relation de confiance qui n'est pas conditionnée par un mandat ou par une inscription administrative.
- Conformément aux principes régissant la mission de Protection de l'Enfance, la confidentialité des échanges et des informations est formellement garantie.

## LA PRATIQUE

### Travail de rue et présence sociale

- La pratique fondamentale de la Prévention Spécialisée se caractérise par une démarche de présence sociale encore appelée travail de rue. Il s'agit d'aller vers les jeunes dans les lieux où ils se regroupent (au bas des immeubles, dans la rue, les centres commerciaux, les équipements socioculturels et sportifs), dans leurs moments de temps libre, en journée, en soirée ou en week-end, lors de fêtes ou d'événements.
- L'accueil peut également s'effectuer dans un local situé au coeur du quartier, un choix qui dépend du contexte et du projet d'intervention sur le secteur.

### Accompagnement éducatif et social

- La démarche s'articule autour du principe de faire avec : il s'agit d'associer le jeune à toutes les étapes de l'accompagnement pour travailler en permanence l'autonomie et l'insertion sociale.
- Les problématiques abordées sont de différentes natures : insertion professionnelle, justice, logement, difficultés familiales, problèmes administratifs, soutien psychologique, etc.
- Les équipes éducatives peuvent être sollicitées par des partenaires pour intervenir auprès de jeunes, sous réserve du respect de leur libre adhésion au projet d'accompagnement.

### Travail en réseau

- L'intervention de Prévention Spécialisée s'inscrit dans un esprit d'ouverture qui privilégie le rapprochement avec les partenaires sur le territoire. Elle apporte ainsi sa contribution à diverses initiatives (collectifs d'animation, accompagnement à la scolarité, groupes de parole, de réflexion, etc.) visant à améliorer les conditions de vie des jeunes et des habitants dans leur milieu.

## Création et innovation

L'une des particularités de la Prévention Spécialisée est sa capacité à soutenir :

- des projets menés par ou avec les jeunes (séjours, chantiers éducatifs, ateliers d'expression...),
- des associations de quartier (groupes de jeunes, de femmes, d'habitants, réseaux d'échanges...),
- des projets de quartier (manifestations, animation et autres initiatives).

Du fait de sa connaissance du territoire, des publics et des acteurs, la Prévention Spécialisée peut être sollicitée par les collectivités territoriales en vue de réaliser des études et diagnostics partagés.

## SECTEURS D'INTERVENTION

- Caen :
  - Caen Sud (Guérinière, Grâce-de-Dieu),
  - Caen Nord Ouest (Chemin-Vert, Folie-Couvrefief),
  - Caen Nord Est (Pierre Heuzé, Jean Eudes, Calvaire St Pierre)
- Bayeux
- Colombelles - Giberville - Mondeville
- Lisieux

## ACTIVITÉ 2018

L'année 2018 a été marquée par divers éléments.

En avril, le CHSCT a émis une alerte pour danger grave et imminent concernant une équipe du SAP, en lien avec des difficultés de relations interpersonnelles, en situation de travail.

Suite à cette alerte, le CHSCT a réalisé un plan d'action, dont l'une des actions était de réaliser un appel à mobilité sur l'ensemble des équipes du SAP.

Suite à cet appel à mobilité et dans une temporalité courte, à la demande des éducateurs de l'équipe concernée, 3 mobilités volontaires et 1 mobilité contrainte (nécessaire pour réaliser les 3 mobilités volontaires) ont été réalisées, entre septembre et octobre 2018.

Cette mobilité contrainte a mobilisé les équipes sur différentes actions, notamment :

- La diffusion d'une motion de défiance à l'égard de la Directrice, lue et remise au Directeur Général de l'ACSEA en CCE le 18 octobre 2018 puis envoyée en recommandé au Président de l'ACSEA,
- L'envahissement du bureau du Directeur Général au siège de l'association le 7 décembre 2018, les salariés exigeants un temps d'échange avec le Directeur Général.

Le Président de l'ACSEA et le Directeur Général ont transmis un courrier aux salariés du SAP le 10 décembre 2018, entérinant les décisions prises par la Direction du SAP et proposant la tenue d'une médiation afin d'apaiser le climat.

L'ensemble de ces éléments a généré un climat de crise peu propice à la pleine réalisation de la mission de Prévention Spécialisée auprès des jeunes, sur le second semestre de l'année 2018.

L'année 2018 a également été marquée par une instabilité au niveau de l'équipe de direction du SAP :

- Un départ en CET le 29 janvier 2018, remplacé à partir du 12 février 2018, jusqu'au 3 octobre 2018,
- L'arrêt maladie d'un second Chef de Service du 12 septembre au 12 novembre 2018, remplacé avec une petite période de tuiage dès le 10 septembre,
- La transformation du CET en arrêt maladie de longue durée remplacé à compter 13 novembre 2018.
- Sur la période du 4 octobre au 12 novembre, seuls deux Chefs de Service étaient présents.

Deux des trois Chefs de Service ont donc été absents plus ou moins longuement sur l'année et remplacés par deux personnes différentes.

Ce fragile équilibre a probablement contribué au climat de crise du second trimestre, l'équipe de Direction étant elle-même dans une certaine instabilité.

Malgré tout, une démarche de diagnostic menée conjointement par le SAP et la DRD de l'ACSEA concernant l'élargissement des interventions auprès d'un public plus jeune (11 - 13 ans) s'est poursuivie sur l'année avec la participation de certaines équipes du SAP et l'appui méthodologique du DRD du Siège. Ce diagnostic sera finalisé en 2019.

Il est également à noter que les difficultés rencontrées par un autre service du Département Insertion Prévention (le Service Trait d'Union) ont beaucoup mobilisé les Instances Représentatives du Personnel composées quasi uniquement des salariés du SAP. Le nombre d'heure de réunion de ces instances a augmenté sur cette période, diminuant d'autant le temps de présence auprès des jeunes.

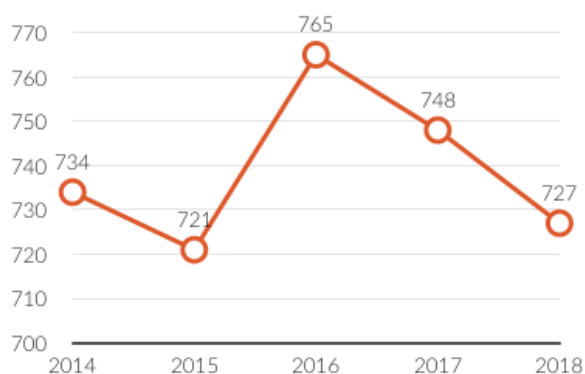
La mise en place de la Médiation Sociale au titre de la tranquillité résidentielle dans les immeubles et les espaces attenants dans divers quartiers de Caen, à partir du 1er juin 2018, est un élément à prendre en compte comme

élément externe pouvant influencer sur le climat de quartiers. Une connaissance réciproque Médiation / Prévention Spécialisée, reste à organiser en 2019.

Le logiciel de gestion du temps, Octime, a été mis en place à partir de septembre 2018 après formation de l'ensemble des salariés du SAP.

## COMPTE-RENDU CHIFFRE DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2018

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES RENCONTRÉS



Le nombre de jeunes rencontrés a de nouveau baissé en 2018 (- 21 entre 2017 et 2018).

Cette baisse est particulièrement importante sur le quartier de la Grâce de Dieu et sur le territoire de Colombelles Giberville Mondeville (CGM).

Sur CGM le nombre de jeune rencontrés est passé de 95 en 2017 à 53 en 2018 (-42). Pour mémoire l'équipe intervenant sur ces 3 villes est composée de seulement 2 éducateurs.

L'activité des mandats de certains salariés et les formations, associées à un choix d'une intervention et d'une relation éducative accentuée du fait de problématiques psycho-sociales très dégradées, impliquant les éducateurs dans des relations individuelles chronophages ainsi que la mise en place d'ateliers d'hiver au sein de la SPEX sont autant d'éléments explicatifs d'une baisse légère de travail de rue.

Sur le quartier de la Grâce de Dieu, le nombre de jeune rencontré est passé de 145 en 2017 à 102 en 2018 (- 43), l'équipe de 3 professionnels a vu sa composition totalement renouvelée sur l'année 2018 :

- Le départ d'une éducatrice en congé sans solde le 1er janvier 2018 pour 11 mois, puis son départ définitif dans le cadre d'une mobilité promotionnelle interne ACSEA à compter du 5 novembre 2018,
- La mobilité définitive d'une seconde éducatrice vers le Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté à compter du 10 septembre 2018,
- La prévision du départ d'un éducateur en congés sans solde le 15 janvier 2019 pour une durée de 11 mois. Ce même éducateur, membre du CHSCT, particulièrement sollicité tant pour le SAP que pour le Service Trait d'Union, sur toute l'année 2018, générant un nombre d'heure de délégation important et un temps de présence sur le quartier diminué quasiment de moitié.

Deux remplaçantes se sont succédées sur cette équipe, et deux professionnels sont arrivés sur ce quartier suite aux mobilités internes du SAP.

L'ensemble de ces mouvements n'a pas été propice au maintien du lien avec les jeunes. Il est à noter que sur ce quartier, les jeunes sont particulièrement méfiants et que la prise de contact peut être longue.

A contrario, il est important de relever que sur les autres équipes du SAP, l'activité a évolué plutôt favorablement :

- Lisieux : une forte augmentation du nombre de jeune rencontré de 123 en 2017 à 158 en 2018 (+ 35 jeunes),
- Caen Sud Guérinière : une augmentation de 109 en 2017 à 126 en 2018 (soit + 17 jeunes),
- Caen Nord Ouest : une augmentation de 118 en 2017 à 122 en 2018 (+ 4),
- Caen Nord Est : une augmentation de 72 en 2017 à 82 en 2018 (+ 10).

Sur l'équipe de Bayeux, le nombre de jeunes rencontré a très légèrement diminué (-4 en 2017 et 2018).



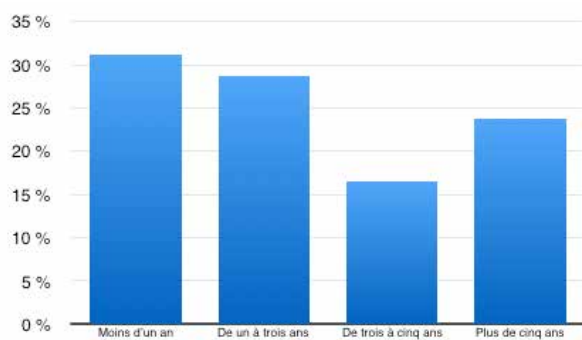
## NOMBRE DES JEUNES RENCONTRÉS EN CONTACTS ÉTABLIS ET ACCOMPAGNÉS DEPUIS 5 ANS



Sur les 727 jeunes rencontrés en 2018, pour 235 d'entre eux le contact a été établi (- 58 par rapport à 2017). Cela indique que les personnes ont été en contact avec le SAP mais qu'un accompagnement formel n'a pas débuté.

492 accompagnements ont été réalisés (+ 37 par rapport à 2017). Le nombre important de contacts de 2017 s'est transformé en accompagnement sur l'année 2018. La répartition femme/homme est sensiblement modifiée avec 2 % de plus de femme rencontrée.

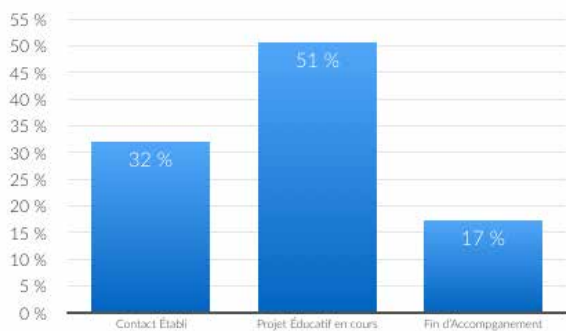
## CONNUS PAR LE SAP DEPUIS



La durée d'accompagnement par le SAP est majoritairement comprise entre moins de 1 an et 3 ans (60 %).

L'année 2018 ne montre pas de variation significative sur cet item.

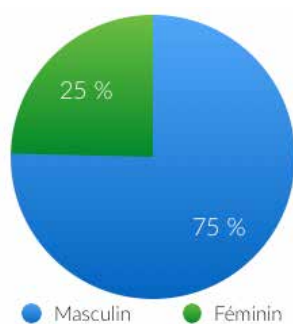
## ÉTAT DE LA RELATION ÉDUCATIVE



Ce graphique consolidé pour le SAP est nouveau pour l'année 2018.

Les 17 % représentent 126 fins d'accompagnements.

Il est à noter que sur Lisieux deux jeunes se sont suicidés, ce geste extrême mettant fin de fait à l'accompagnement.



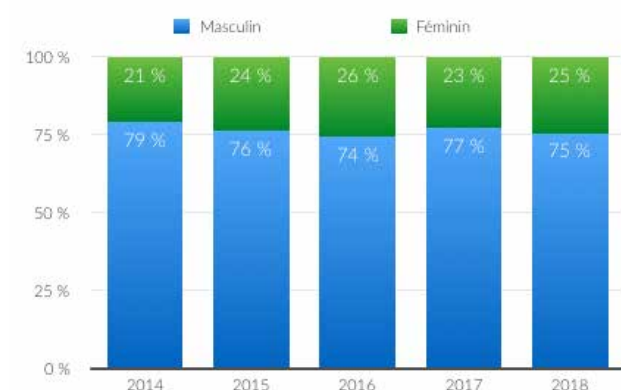
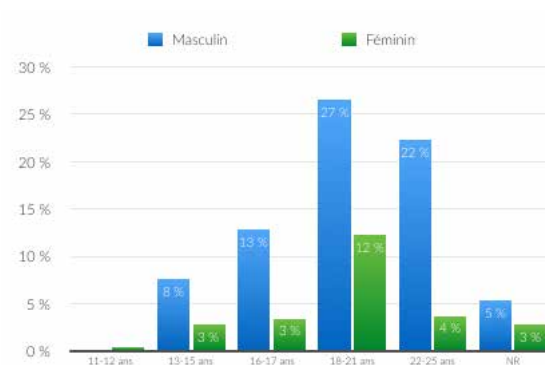
## RÉPARTITION MASCULIN / FÉMININ EN 2018.

La répartition femme/homme est sensiblement modifiée avec 2 % de plus de femme rencontrée.

## RÉPARTITION MASCULIN / FÉMININ EN FONCTION DE L'ÂGE

Peu de variation dans cette répartition sur l'année 2018.

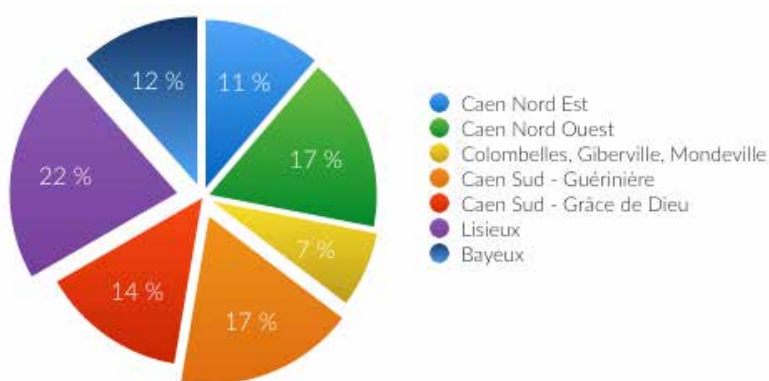
Les filles et jeunes femmes restent difficiles à capter car peu présentes sur l'espace public.



## ÉVOLUTION DE LA MIXITÉ SUR 5 ANS

De nouveau, peu de variation sur cette répartition au fil des années.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



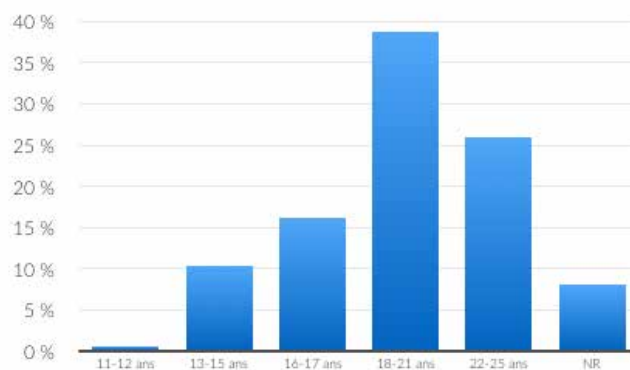
Sur 727 jeunes rencontrés, 60 % sont rencontrés sur Caen (comme en 2017) et 67 % sur l'agglomération caennaise (73 % en 2017). Les 2 variations significatives sont CGM - 6 % et Lisieux + 6 %.

## RÉPARTITION DES ÂGES POUR L'ANNÉE 2018

En comparaison de 2017,

- Le nombre de 13 - 15 ans rencontrés a diminué (- 5 %),
- Le nombre de 18 - 21 ans a augmenté de 3 % comme les non réponse.

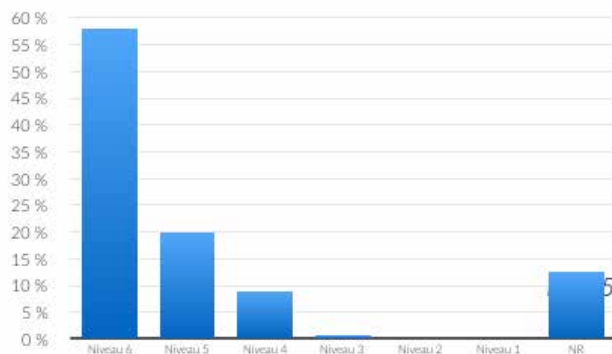
Concernant les 11 - 12 ans, ce graphique ne prend pas en compte toutes les rencontres réalisées lors de la présence des éducateurs dans les collèges. Ces rencontres parfois informelles sur les temps d'inter-cours ou de pause méridienne ne pouvant être quantifiées.



## RÉPARTITION PAR ÂGES SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



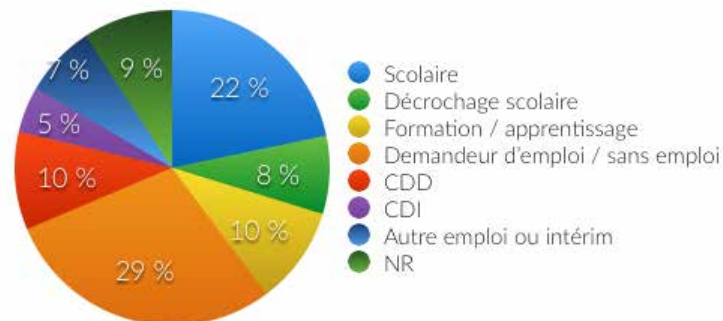
## NIVEAU SCOLAIRE CONNU



Le nombre de jeune ayant un niveau scolaire 5 a baissé en 2018 et celui des jeunes ayant un niveau 6 a sensiblement augmenté.

Les jeunes accompagnés dans le cadre de la Prévention Spécialisée ont un faible niveau scolaire voire sont dits « décrocheurs ».

## SITUATION DU PUBLIC RENCONTRÉ



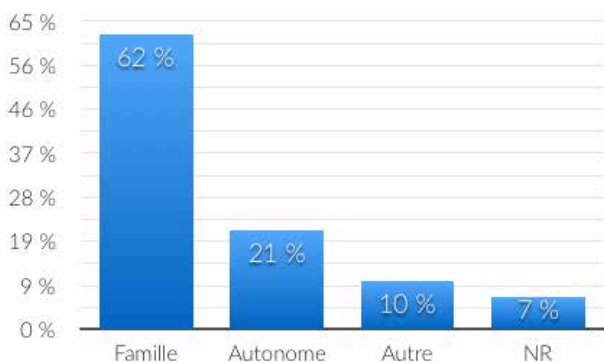
Ce graphique a évolué par rapport à 2017 dans sa présentation afin de distinguer les jeunes scolarisés des jeunes en formation ou apprentissage. La partie emploi est également plus précise avec l'item « autre emploi ou intérim ».

Ainsi sur 2018, nous observons :

- + 2 % de jeunes sans emploi,
- Le même pourcentage de jeunes en décrochage scolaire (8 %),
- Une diminution importante du nombre de jeune scolaire ou en formation (- 8 % par rapport à 2017),
- Une forte augmentation des jeunes en situation d'emploi, de 12 % en 2017 à 22 % en 2018 CDD, CDI et autres emploi/intérim regroupés.

Cette forte augmentation concernant l'emploi est en partie liée aux travaux du Tram qui ont permis a plusieurs jeunes d'être en situation d'emploi (via les clauses d'insertion ou suite à des candidatures directes, accompagnées des éducateurs du SAP).

## LOGEMENT DES JEUNES RENCONTRÉS



Cet item ne présente pas de variation significative par rapport à 2017.

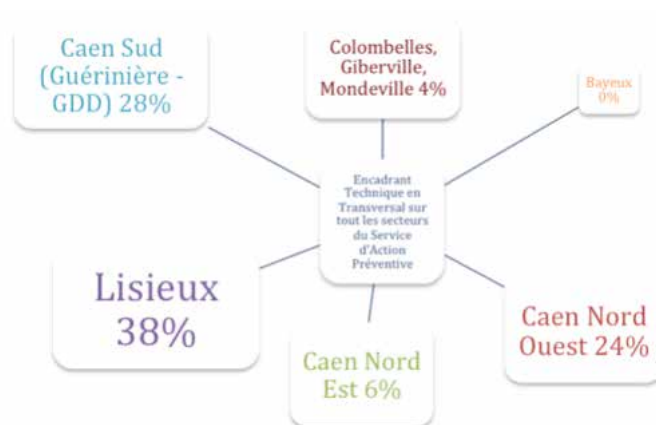
La grande majorité des jeunes restent logés dans leurs familles.

Les jeunes en logement autonome peuvent être en situation très précaire.

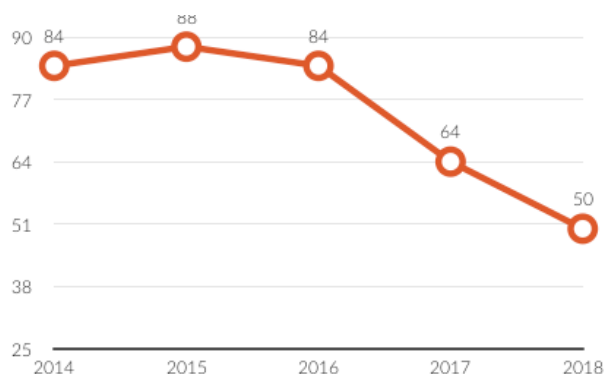
## L'ACTIVITÉ CHANTIERS EDUCATIFS

Le Chantier éducatif s'inscrit dans une démarche de prévention et de médiation. Il poursuit des objectifs éducatifs, sociaux, de médiation, de solidarité et de lien social sur les différents quartiers de la ville.

A noter : une forte diminution des chantiers éducatifs sur Caen Nord Est (- 22 %), une forte augmentation sur Lisieux (+ 10 %, liée aux chantiers financés par Partelios), une forte augmentation sur Caen Sud (+ 15 %).



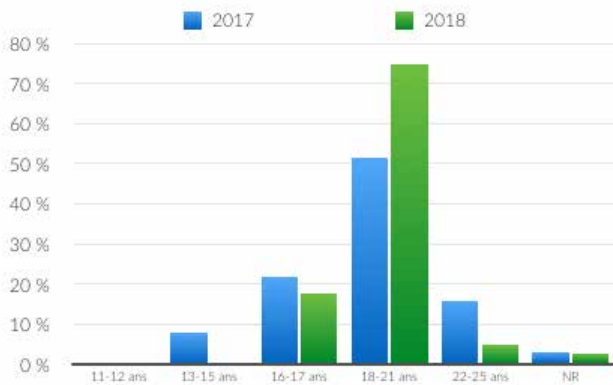
## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES SUR 5 ANS



Malgré, une convention portant sur 10 semaines de chantiers éducatifs avec Caen La Mer Habitat, le nombre de jeune bénéficiant de cette action éducative spécifique continue de diminuer.

Certains chantiers prévus sur le second semestre 2018 n'ont pas pu être honorés.

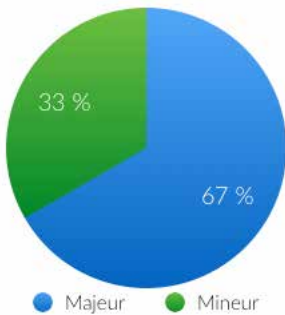
## RÉPARTITION DES ÂGES



Ce sont les 18 - 21 ans qui bénéficient particulièrement des chantiers. En effet, ils sont très demandeurs de ce type d'action.

Les chantiers permettent soit « d'accrocher » les jeunes pour amorcer une relation pouvant ensuite déboucher sur un accompagnement éducatif, soit permettre une mise en situation pré-professionnelle ou professionnelle afin de continuer à travailler l'orientation et le projet d'avenir.

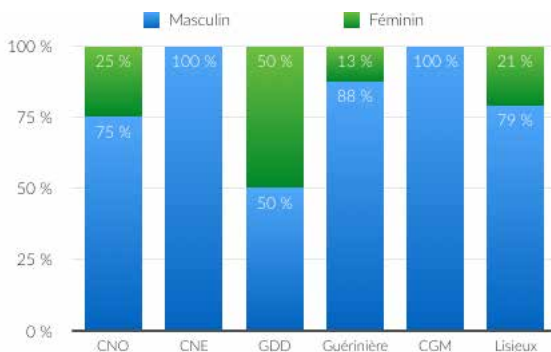
## RÉPARTITION MAJEURS/MINEURS SUR L'ENSEMBLE DU SAP



La répartition mineur/majeur a évolué de 3 % en faveur des mineurs, par rapport à 2017.

Cette variation n'est pas significative.

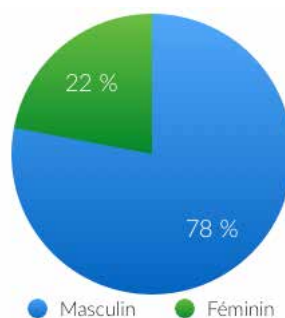
## RÉPARTITION MASCULIN / FÉMININ PAR SECTEUR



A noter :

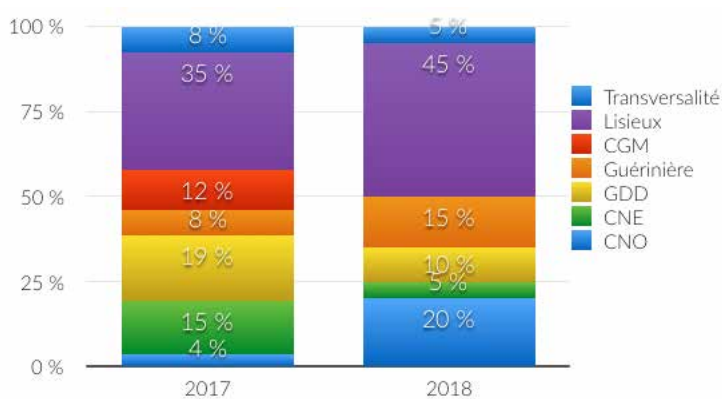
- Sur la Grâce de Dieu, la participation de jeunes filles/femmes sur les chantiers (en 2017, aucun public féminin n'avait participé à un chantier éducatif), ce qui est un point très positif,
- Sur CNO, une légère augmentation de la population féminine,
- Sur Lisieux une baisse importante de la participation féminine aux chantiers, qu'il conviendra d'analyser.

## RÉPARTITION MASCULIN / FÉMININ SUR L'ENSEMBLE DU SAP

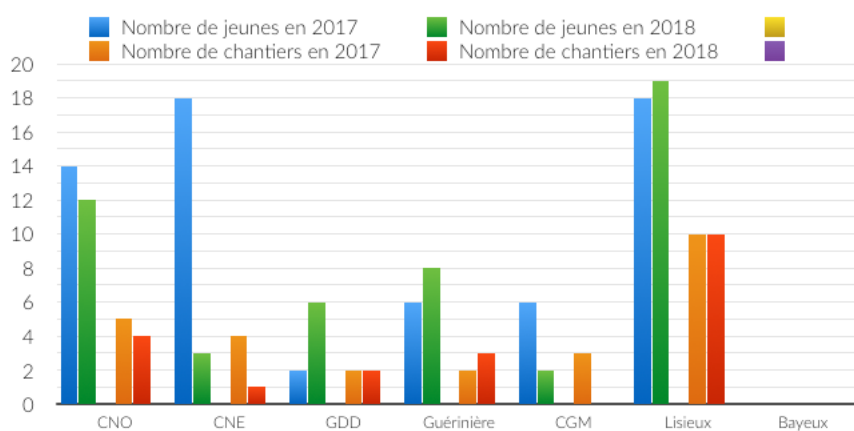


Cette répartition a peu varié entre 2017 et 2018.

### RÉPARTITION DU NOMBRE DE SEMAINES DE CHANTIER PAR SECTEUR

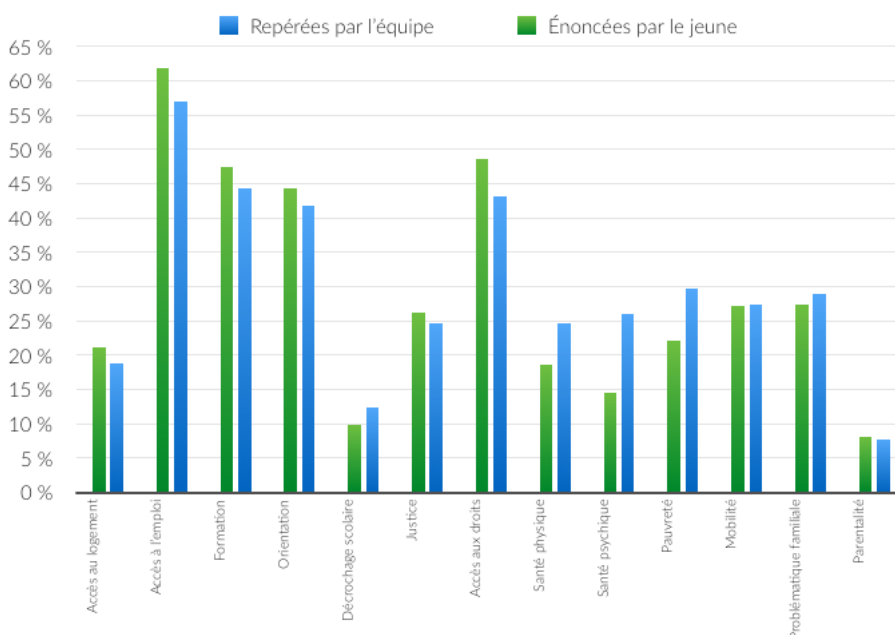


### NOMBRE DE JEUNES ET DE CHANTIERS PAR SECTEUR



## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

### LES PROBLÉMATIQUES ÉNONCÉES PAR LES JEUNES / REPÉRÉES PAR L'ÉQUIPE



## L'ÉQUIPE

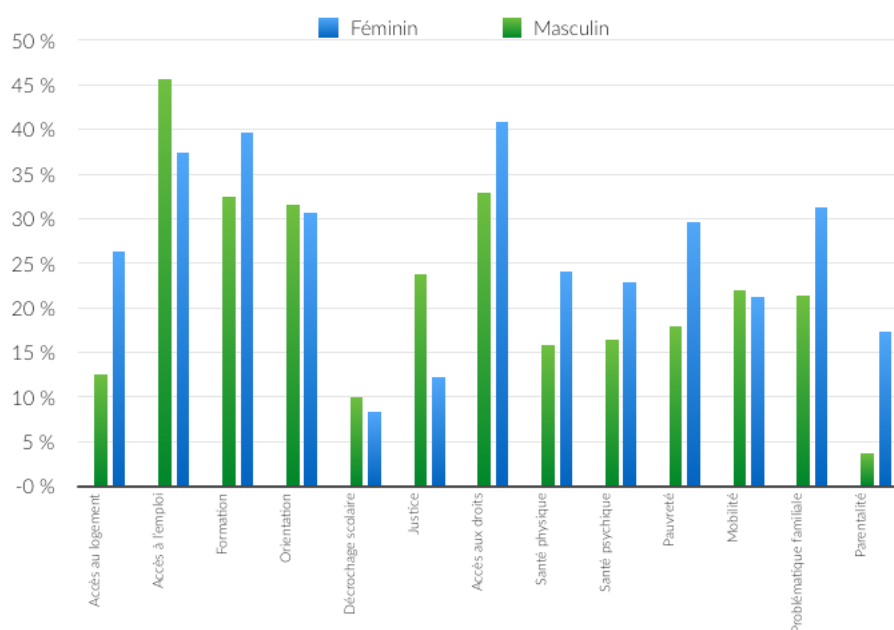
L'année 2018 a vu le nombre de certaines problématiques qu'elles soient repérées par les équipes ou énoncées par les jeunes, augmenter parfois fortement.

Un nouvel item apparaît cette année, concernant la mobilité. En effet, l'absence de possibilité de mobilité (par défaut de permis de conduire par exemple) peut être un frein majeur à l'accès à la formation et/ou à l'emploi.

Ainsi :

- La problématique d'accès aux droits augmente de près de 15 % entre 2017 et 2018, tout comme la problématique santé.
- Les problématiques énoncées et repérées liées à la formation et l'orientation augmentent de presque 10 %. Cette augmentation est à mettre en lien avec l'augmentation de la tranche d'âge 18-21 ans, très concernées par ces thèmes.
- Les items décrochage scolaire, problèmes familiaux et parentalité restent stables.

## LES PROBLÉMATIQUES PAR GENRE



Concernant les problématiques par genre, l'accompagnement du public féminin porte plus particulièrement sur la formation, l'accès aux droits, la santé physique et psychique, la pauvreté et les problématiques familiales.

La demande d'accès au logement est également plus forte chez les femmes que chez les hommes.

Concernant le public masculin, outre les trois thématiques principales qui sont l'accès à l'emploi, la formation, l'orientation, l'accompagnement porte particulièrement sur l'accès aux droits et le lien avec la justice.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

En 2018, pour chaque territoire, l'année a été marquée par :

### BAYEUX :

Sur l'année 2018, les mouvements de personnel ont été importants : 2 Chefs de Service remplaçants, une éducatrice de l'équipe ne travaillant qu'à hauteur de 20% puis à hauteur de 40% a été remplacée par 3 professionnels. Ces changements n'ont pas facilité la permanence des liens avec les jeunes et les partenaires. Un des éducateurs, permanent dans l'équipe a dû, à maintes reprises porter seul le secteur.

Le changement des professionnels en 2018 a amplifié le temps passé en travail de rue car à chaque nouvel éducateur, les différents quartiers étaient présentés. L'équipe a considérablement augmenté les accompagnements individuels et collectifs en 2018, du fait de la relation de confiance établie et transmise aux nouveaux jeunes. C'est à la fois le fruit du travail de rue et de la présence sociale réalisée en 2017. C'est également un ensemble de jeunes, rencontrés en 2018 avec des demandes rapides d'accompagnement.

Le temps de travail de l'équipe consacré au partenariat est en progression par rapport à 2017. Il prend toute son importance dans le temps de l'accompagnement individuel et collectif.

### LISIEUX :

A la rentrée de Septembre 2018, deux membres de l'équipe ayant émis le souhait de changer de secteur d'intervention, deux recrutements ont été effectués, l'un à compter du 15 octobre, l'autre à compter du 12 décembre.

Le local, situé au 9 boulevard sainte Anne est désormais bien repéré par l'ensemble des jeunes en lien avec l'équipe éducative. Sa fréquentation ne cesse de progresser, les jeunes trouvant dans ce lieu l'occasion de se poser, d'en rencontrer d'autres et d'échanger avec les éducateurs.

La re-qualification urbaine du quartier d'Hauteville a mobilisé l'équipe tant par le biais des chantiers éducatifs réalisés en partenariat avec Partelios que dans le lien aux habitants qui pouvaient exprimer du stress et de l'angoisse générés par les changements à venir.

La fin de la possibilité pour les jeunes de bénéficier de nuitées d'hôtel sur la ville de Lisieux, via le 115 à compter du mois de juillet 2018, génère des situations difficiles pour les jeunes se retrouvant sans logement ou hébergement. Les jeunes sont alors orientés vers les structures d'hébergement d'urgence de Caen. Cependant, cet éloignement de leur bassin de vie ne correspond pas à leurs possibilités, demandes ou souhaits et certains jeunes préfèrent rester sur Lisieux sur l'espace public, et se retrouvent dans une situation d'errance, étant sans domicile.

### COLOMBELLES, GIBERVILLE, MONDEVILLE :

Ce territoire composé de trois communes est en pleine mutation.

La dilution des difficultés sociales sur l'ensemble des quartiers sensibles, (J.Jaurès, C.Corday-Le Plateau) la transformation de structures (Centre Socio CAF de Mondeville), la fusion des deux collèges « Sellier » (Colombelles) et « Liard » (Mondeville), l'aménagement du quartier « Valleuil » de Mondeville, la création du nouveau quartier « Les jardins de Clopée » à Giberville, l'aménagement de la friche ex SMN (Colombelles) viennent interroger, questionner nos logiques d'intervention territoriale afin d'envisager des perspectives nouvelles et en phase avec les mutations opérées.



Un éducateur a bénéficié d'une mobilité interne pendant 6 mois, rejoignant l'équipe éducative du SAP qui intervient sur Caen Nord Est. Il a été remplacé par une éducatrice pendant cette période.

Ce même éducateur est en formation pour 1 an depuis septembre 2018 et est remplacé 1 semaine sur 2 sur son temps de formation.

### CAEN NORD OUEST :

Cette équipe est composée de 5 éducateurs. Une mobilité interne a été opérée : un éducateur a quitté le secteur pour rejoindre l'équipe de Caen Nord Est. Une éducatrice de Lisieux est arrivée à CNO. Par ailleurs, une éducatrice est partie en congés maternité en octobre, elle est remplacée jusqu'en mai 2019. Ces changements dans l'équipe ont nécessité du temps d'accueil, de départ des uns et des autres, des changements auprès des jeunes, auprès des partenaires.

#### **Chemin vert :**

Quelques modifications architecturales ont eu lieu cette année sur le quartier, notamment sur les travaux de l'école Authie Nord et autour de la place Berry. Nous avons pu noter quelques changements d'habitudes concernant l'occupation de l'espace public. Au même titre, nous notons un désinvestissement du centre commercial, notamment des lieux de rencontres tel que le cosmos.

Un fait marquant de l'année 2018 est un fort passage des forces de l'ordre.

L'espace champagne est très fréquenté par les jeunes, les structures sportives,...

#### **Folie Cuvrechef :**

Peu de présence dans l'espace public à la Folie Cuvrechef, la rue des Boutiques, du fait de la fermeture de commerces et notamment du bar, se désertifie depuis l'été. La vie du quartier s'est déplacée plutôt autour du rond-point « place Portsmouth », proche du lycée Saint Ursule et en bas de la place Würzburg. Nous notons la présence de plus jeunes sur l'espace public pendant l'été du fait de l'absence d'offres d'animations et d'accroche avec le jeune public.

### CAEN SUD :

#### **Grâce de Dieu :**

Comme évoqué précédemment, l'équipe a été renouvelée au cours de l'année. Un temps de remise en lien avec les jeunes a été nécessaire en 2018 et devra se poursuivre en 2019.

#### **Guérinière :**

C'est la seule équipe qui n'a pas vu sa composition modifiée en 2018. L'activité s'est donc poursuivie auprès des jeunes avec les outils de la Prévention Spécialisée : le travail de rue, les chantiers éducatifs, les accompagnements individuels, la présence dans les collèges.

### CAEN NORD EST :

Au début de l'année 2018, l'équipe Caen Nord Est était composée de trois ETP Éducateurs Spécialisés (un homme et deux femmes). Un éducateur spécialisé en formation, sous forme d'apprentissage, complète l'équipe depuis septembre 2017.

Au cours des mois de janvier et février 2018, un éducateur affecté sur un autre secteur du Service d'Action Préventive est intervenu sur le secteur Caen Nord Est.

Il est à noter qu'un des éducateurs de l'équipe est mandataire de différents engagements dans plusieurs organisations (UNIFAF, CPNE, CREFOP...). Son temps de délégation est important et de ce fait, il est peu présent sur le territoire (environ 4 jours par mois).

En août 2018, la composition de l'équipe a été modifiée suite à l'organisation de mobilités pour des raisons de service. Ces changements ont été mis en place à partir du mois d'octobre 2018. Cela s'est traduit sur le secteur de Caen Nord Est par un départ imposé d'une éducatrice au profit du secteur de la Grâce de Dieu et de l'arrivée d'un éducateur du secteur Caen Nord Ouest.

Par ailleurs, deux Chefs de Service en remplacement sont intervenus au cours de cette année.

Ces différents changements n'ont pas facilité la permanence des liens avec les jeunes ainsi qu'avec les partenaires. Une des éducatrices en poste a dû porter la dynamique d'équipe seule sur le secteur sur le dernier trimestre.

L'équipe a intensifié les séances de travail de rue sur le Calvaire Saint Pierre (plusieurs fois par jour, sur des temps décalés,...) afin de favoriser son identification par la population ainsi que les jeunes. Une action spécifique a également été menée sur ce territoire.

En 2017, un travail en partenariat avec le Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre avait été engagé. Celui-ci s'est concrétisé avec la rénovation du local ados dont le chantier a eu lieu du 9 au 14 juillet 2018. L'inauguration du local ados appelé « Esp'ado » a eu lieu en octobre 2018.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

L'année 2019 sera l'occasion :

Après un temps de médiation, de retrouver une certaine sérénité dans le travail en se focalisant sur la mission et les interventions à réaliser auprès des jeunes,

- De finaliser le diagnostic sur la tranche d'âge 11 - 13 ans sur chaque territoire d'intervention du SAP. En fonction des besoins repérés, une réflexion s'engagera sur les actions à réaliser afin que les jeunes de cette tranche d'âge puisse repérer les éducateurs du SAP pour pouvoir les solliciter en cas de besoin.
- En lien avec les orientations stratégiques du Projet de Service, l'année 2019 sera l'occasion de poursuivre la réflexion sur les Chantiers Educatifs et sur les outils numériques (présence sociale sur l'espace publique numérique, lien avec les Promeneurs du Net, prévention dans l'utilisation des réseaux sociaux...),
- L'autorisation a fonctionné devrait être délivrée par le Conseil Départemental. Cet acte administratif doit pouvoir assoir le service et assurer sa pérennité.

## AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de cette démarche, un Comité de Pilotage (COFIL) à l'échelle du Département Insertion Prévention est chargé de suivre conjointement les 4 composantes constitutives de la démarche, se rapportant aux Projets de Services, aux évaluations internes et externes ainsi qu'aux Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels.

Le COFIL DACQ DIP est composé de 9 professionnels du Département Insertion Prévention :

- La Directrice,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du SAP et un Éducateur Spécialisé du SAP,
- La Chef de Service Socio-Éducatif du SAJD et un Éducateur Spécialisé du SAJD,
- Une Chef de Service Socio-Éducatif du Service Trait d'Union, un Éducateur Spécialisé et un Accueillant du Service Trait d'Union (un représentant par équipe),
- Une Secrétaire du service administratif,

Et de la Chargée de Développement Qualité Evaluation de la Direction Générale.

La composition du COPIL est restée inchangée en 2017 et 2018, les salariés engagés souhaitant poursuivre en 2018 la démarche initiée en 2017.

Cette instance s'est réunie à 3 reprises les 22 février, 28 juin et 22 novembre 2018 afin de :

- Élaborer et suivre la mise en œuvre des Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels pour chaque service et pour le DIP,
- Planifier la démarche d'évaluation interne pour chacun des 3 services,
- Suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques des 2 Projets de Service.

La Démarche associative d'Amélioration Continue de la Qualité a été présentée à l'ensemble des équipes du SAP par Céline BUNEL, Chargée de Développement Qualité Évaluation à la Direction Générale, le 19 janvier 2018.

## LE PROJET DE SERVICE

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des orientations stratégiques du Projet de Service du SAP, plusieurs objectifs étaient prévus :

- Le développement de l'accompagnement éducatif en direction des jeunes de 11 à 13 ans. Un diagnostic par territoire est accompagné par la Direction « Recherche et Développement » de la Direction Générale de l'ACSEA. La présentation du document devrait être finalisée et présentée au Conseil Départemental au premier trimestre 2019.
- Créer une dynamique inter-équipes au sein du SAP : cette orientation reste à développer. Elle est cependant mise en œuvre à travers des chantiers éducatifs transversaux (UTOPIA et la participation de l'ensemble des équipes aux Olympiades des Métiers par exemple).
- Continuer à développer le travail en réseau : plusieurs actions ont été mise en œuvre :  
Présentation du dispositif « Structure d'Aide à la Scolarité » (SAS) de Lisieux à l'occasion des journées nationales de la Prévention Spécialisée les 8 et 9 novembre à Nantes.  
Participation à la création d'un réseau 11/25 sur la ville de Mondeville  
Participation au réseau Maison des Ados sur le pays d'Auge et le Bessin  
Réflexion autour d'un protocole entre l'Association Intermédiaire « Actif-Dynamique » et les secteurs d'intervention de Caen Sud du SAP  
Diffusion des clauses d'insertion liées au chantier du tramway  
Intervention de la brigade verte de l'équipe Colombelles-Giberville-Mondeville.

## L'ÉVALUATION INTERNE

La démarche d'évaluation interne du SAP est lancée :

- 2 rencontres formation ont eu lieu à la Direction Générale les 12 avril et 6 juin 2018,
- 4 rencontres de travail de 2h30 chacune ont eu lieu les 1er juin, 15 juin, 22 juin et 2 juillet 2018. 5 à 8 éducateurs et la secrétaire de direction ont participé aux séances de travail pilotées par une Chef de Service. Ces séances ont permis d'élaborer des critères, des indicateurs et la méthode de recueil de données,
- La Chargée de Développement Qualité Evaluation de la Direction Générale, a été sollicitée après chaque séance de travail afin d'apporter un appui technique.
- Le livret évaluatif commence à être renseigné pour le domaine 1. Il est prévu de diffuser le livret évaluatif à l'ensemble des salariés du SAP à chaque fois qu'un domaine aura été complètement terminé.

Le travail d'évaluation interne a porté sur le seul domaine 1 pour l'année 2018 : « L'engagement du service dans la promotion des droits de l'usager, l'exercice de la citoyenneté, la personnalisation des prestations ». Les différents critères et indicateurs ont été élaborés, synthétisés dans le tableau ci-dessous.

	Présentation synthétique du travail d'évaluation réalisé	Participation des usagers, des professionnels et des partenaires
Droits	<p><u>Critère 1</u> : les principes d'action du SAP favorisent le respect des droits fondamentaux du public.</p> <p><u>Critère 2</u> : la promotion de la personne est favorisée lors des accompagnements individuels et collectifs</p>	<p><i>Méthodes et documents consultés</i> : Groupe de travail représentatif des professionnels du SAP (un membre par équipe éducative et administrative) constitué dans le cadre de l'évaluation interne, à envisager : enquête auprès des professionnels, enquête auprès des jeunes</p> <p><i>Documents consultés</i> : L'arrêté de 1972 qui définit les principes de la prévention spécialisée, le projet de service 2018-2022 (les principes de la PS), la convention de partenariat relative à la PS en 2016 suite à la loi de mars 2016 Protection de l'enfance. La charte des droits et libertés de la personne accueillie 2003.</p>
Participation	<p><u>Critère</u> : les équipes éducatives favorisent l'expression et la participation collective des jeunes.</p>	<p><i>Méthodes et documents consultés</i> : Groupe de travail représentatif des professionnels du SAP ; à envisager : enquête auprès des professionnels, enquête auprès des jeunes</p> <p><i>Documents consultés</i> : la convention de partenariat relative à la PS en 2016 suite à la loi de mars 2016 Protection de l'enfance, le RA des équipes 2017, le bilan des actions et projets réalisés auprès des financeurs, la grille d'évaluation individuelle des chantiers éducatifs, des bilans de la Mission Locale, les CV et lettres de motivation réalisés au SAP avec les jeunes.</p>
Personnalisation	<p><u>Critère</u> : La connaissance fine qu'ont les équipes des réalités du public permet la personnalisation de l'action du service.</p>	<p><i>Méthodes et documents consultés</i> : Groupe de travail représentatif des professionnels du SAP ; à envisager : enquête auprès des professionnels, enquête auprès des jeunes</p> <p><i>Documents consultés</i> : le projet de service (orientations stratégiques), le RA des équipes 2017, le bilan des actions et projets réalisés auprès des financeurs et des partenaires, les témoignages de jeunes lors d'événements formalisés (les assises de la PS en 2013)...</p>
Sécurité	<p><u>Critère 1</u> : L'intervention des équipes dans le milieu de vie des jeunes, favorise la sécurité des usagers, la prévention des risques, la prévention de la maltraitance.</p> <p><u>Critère 2</u> : La sécurité des usagers est favorisée par la sécurité des professionnels ou la sécurité des professionnels dans leur travail favorisent la sécurité des usagers, la gestion des risques et la prévention de la maltraitance.</p>	<p>Groupe de travail représentatif des professionnels du SAP</p> <p><i>Documents consultés</i> : le projet de service, les diagnostics territoriaux CAF, INSEE, SAP autour des indicateurs de la population, le RA des équipes 2017 avec les problématiques énoncées par les jeunes et repérées par l'équipe, les problématiques énoncées par genre...</p>

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ :

Le Plan annuel comprenait 2 actions :

**Action 1 « Développer des outils transversaux au sein du SAP facilitant la communication interne : outils de communication entre les équipes, échanges d'expériences, échanges autour des projets développés par chaque équipe, outils de mutualisation de moyens, projets partagés » :**

Cette action a été mise en œuvre par le biais de 2 réunions transversales organisées au sein du service pour répondre à un besoin exprimé de temps d'échanges sur les actions réalisées dans les équipes. Les rencontres sont préparées par des éducateurs (premier thème sur le travail de rue, second thème sur les limites des publics en Prévention Spécialisée). Une 3ème réunion est prévue en 2019 sur la thématique des chantiers éducatifs « et si les chantiers éducatifs n'existaient pas ?... »

Une réflexion dans le cadre des réunions transversales pourra être menée autour de la vocation de la salle de sport et d'expression (SPEX) dont les outils peuvent être mutualisés.

Enfin, afin de faciliter la communication interne et externe, la flotte de téléphone sera intégralement changée au début de l'année 2019.

**Action 2 « Développer les conditions d'accueil des jeunes dans les locaux sur les territoires » :**

Un questionnaire sur l'accueil des jeunes dans les locaux sur les différents territoires d'intervention du SAP a été réalisé et diffusé aux équipes en janvier 2018. L'action est close : les retours des questionnaires ne permettant pas de mesurer de la nécessité de changements.

# DÉPARTEMENT INSERTION PREVENTION

## SERVICE TRAIT D'UNION (STDU)



**Entrée du bâtiment :** Rue de la Charité - 14000 CAEN

**Adresse postale :** 31 rue des Compagnons - 14000 CAEN

**Tél.** 02 31 84 48 93

**Fax.** 02 31 34 49 18

**Directrice :** Fabienne FORVEILLE

**E-mail :** directrice.dip@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1983252

**Année d'intégration à l'ACSEA :** 2010

### AUTORISATION / HABILITATION

- Convention avec le Conseil Départemental du Calvados en date du 29 avril 1997 pour l'accompagnement social de proximité.
- Arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2014, autorisant la création du Centre d'hébergement d'Urgence «la Charité» à compter du 1er janvier 2014.
- Arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017 portant sur le transfert de l'autorisation de fonctionnement de la structure d'extrême urgence du Cap Horn à l'Association ACSEA et regroupement avec le Centre d'Hébergement d'Urgence La Charité, pour une capacité de 100 places sur 2 sites, au 1er janvier 2018.

### POPULATION

- Population majeure ou mineure, isolée ou en famille, en grande vulnérabilité et présente dans les espaces publics, pour l'équipe d'Intervention Sociale de Rue.
- Personnes majeures, hommes et femmes seuls, couples (familles dans le cadre du Plan Hiver) bénéficiant d'une mise à l'abri, pour les équipes d'accueil du Centre d'Hébergement d'Urgence « La Charité » 20 places et du Centre d'Hébergement d'Urgence Le Cap Horn, 60 places.
- Personnes majeures, hommes et femmes seuls, couples, demandeurs d'asile ayant une procédure en cours, pour l'équipe d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA – 50 places).

### FINANCEMENT

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- Conseil Départemental du Calvados (Direction de l'Insertion et du logement).
- Communauté urbaine de Caen la Mer
- Conférence des financeurs pour l'action expérimentale DASA (ARS et Conseil Départemental)

### OBJECTIFS

Le Service Trait d'Union assume en les distinguant et en les reliant, les missions de rencontre, d'accueil, d'accompagnement des populations vulnérables à la rue. Il s'agit de procurer de manière adaptée un appui, une

aide, répondant à la reconnaissance de la personne dans sa réalité, et de ses besoins à satisfaire sur le plan alimentaire, d'hygiène, de mise à l'abri, de lien social, de santé, d'accès aux droits,...sans se substituer aux services publics et privés couvrant ces champs et en collaboration avec eux.

### **Le Service Trait d'Union se caractérise par son haut seuil de tolérance et son bas seuil d'exigence.**

L'accomplissement de sa mission fait appel aux valeurs et principes suivants :

- L'inconditionnalité de l'accueil, le non jugement et la non discrimination garantissent un engagement identique quel que soit le parcours de la personne accueillie.
- La patience, la persévérance, ainsi que le refus du fatalisme et du déterminisme portent à reconnaître les capacités des personnes à faire face aux difficultés rencontrées, leurs démarches d'insertion et leur évolution.
- La congruence, la sincérité, le respect du choix, du rythme et de la temporalité des personnes ainsi que la bienveillance et le droit à l'oubli participent à instaurer un rapport de confiance, indispensable à la compréhension de la situation de la personne et de la relation d'aide.
- La réactivité, la créativité et l'adaptabilité pour saisir les opportunités qui se présentent et en tirer parti pour et avec la personne, sont inhérentes à l'action des équipes du Service Trait d'Union.

## ACTIONS

Le Service Trait d'Union est organisé autour de six équipes :

- Une action d'Intervention Sociale de Rue dite SAMU Social qui va vers les personnes lors de maraudes, évalue leur situation, oriente vers le 115 pour une mise à l'abri et organise les liens avec les services pour rétablir du lien social. L'équipe d'Intervention Sociale de Rue réalise un accompagnement social global vers les services sociaux ou de soin en lien avec les différents partenaires, pour garantir la continuité du suivi des personnes.
- Une action d'accueil et d'hébergement d'urgence, via le 115 pour des personnes vulnérables à la rue :  
sur le CHU Le Cap Horn, 60 places  
sur le CHU La Charité, 20 places
- Une action d'hébergement pour Demandeurs d'Asile (HUDA – 50 places)
- Une action expérimentale dite Dispositif Accompagnement Soutien Autonomie – DASA, afin d'aller à la rencontre des personnes vulnérables de 60 ans et plus, à la rue ou en Centre d'Hébergement d'Urgence afin de les orienter et les accompagner vers des dispositifs adaptés.
- La gestion du Plan Hiver de novembre à mars de l'année suivante, permettant l'hébergement des personnes ou familles vulnérables à la rue.

Le Service Trait d'Union fonctionne 365 jours par an et assure une présence 24h/24.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

## ACTIVITE GLOBALE 2018 DU SERVICE TRAIT D'UNION

L'année 2018 a été une année très difficile pour le Service Trait d'Union.

Les éléments marquants sont les suivants :

- La reprise au 1er janvier 2018, de la gestion du Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) Le Cap Horn à 36 places et la montée en charge à compter du 1er avril 2018 à 60 places, avec la diversification du public (auparavant n'étaient accueillis que des hommes seuls, maintenant sont accueillis des hommes, femmes, couples, accompagnés de leurs animaux). Sur cet établissement, en proximité du centre ville, sont maintenant orientés prioritairement les personnes dites « grands marginaux ». La reprise de la gestion de cette structure a entraîné la création de 14 postes.
- La difficile négociation budgétaire avec la DDCS pour les subventions 2018 qui a duré de janvier à juillet pour se conclure par la signature des conventions de financement le 11 juillet 2018. Chaque composante de l'Association ACSEA s'est mobilisée de manière considérable sur ces longs mois, du Président avec le Conseil d'Administration, la Direction Générale avec le large soutien du Directeur Général et de la Directrice Administrative et Financière, l'équipe de Direction du DIP, les salariés du DIP notamment par une grève le 25 avril 2018, et les Instances Représentatives du Personnel, pour défendre le service et ses missions au bénéfice des personnes. Malheureusement, la baisse des subventions allouées a eu des impacts très forts :

- À la demande de la DDCS, la transformation de 50 places CHU en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) sur La Charité et le maintien de 20 places d'Hébergement d'Urgence de Droit Commun (HUDC = CHU). Cette transformation partielle du CHU La Charité actée le 11 juillet 2018 et financée à partir du 1er septembre 2018 entraîne la suppression de 6 postes sur 12 à l'organigramme. Ces suppressions de poste étaient prévues par le biais de reclassements et donc en évitant tout licenciement.

Cependant, le délai court entre la signature de la convention et la date de mise en oeuvre n'a pas permis à la Directrice du Service de respecter les délais légaux en matière de consultation des Instances Représentatives du Personnel. Un délit d'entrave a donc été constaté par l'Inspection du Travail.

La demande d'une expertise par le CHSCT, a rajouté des délais dans les obligations de consultations des IRP et par conséquent dans la mise en oeuvre du projet et des reclassements. Tous ces éléments ont généré de grandes inquiétudes pour les salariés du Service et ont largement contribué à creuser un déficit important sur le budget 2018.

Il est également à noter que les engagements pris par la DDCS sur les subventions 2018, lors de la signature des conventions, n'ont pas pu être respectés. En effet, une partie conséquente de la subvention de cet établissement (280 000 euros) n'a pas été versée par l'Etat.

- Le fonctionnement de l'équipe d'Intervention Sociale de Rue (ISR), a du être modifié avec des mesures d'économie : suppression de la navette Bayeux – Caen matin et soir pour accompagner des familles sur la place d'urgence du CHU Jacques Cornu et la suppression du budget de remplacement des intervenants hors congés d'été.

Ces mesures d'économies impactent considérablement la réponse aux besoins de mise à l'abri des familles. Si les familles ne sont pas en mesure de se rendre par leur propres moyens sur Bayeux, elles demeurent sur l'espace public sans hébergement.

D'autre part, l'absence de remplacement entraîne une moindre présence des ISR sur l'espace public auprès des personnes vulnérables, l'équipe étant réduite à 2 professionnels au lieu de 3 pendant les congés. Cela génère pour les salariés une plus grande fatigue, car malgré tout, ils doivent toujours faire face, dans la rue aux sollicitations nombreuses des personnes vulnérables, sans hébergement.

- Plus positif, la création d'une action expérimentale dite Dispositif d'Accompagnement et de Soutien à l'Autonomie (DASA), grâce au financement de la Conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie. Le DASA s'adresse à des hommes et des femmes, de plus de 60 ans très vulnérables, hébergés soit sur le Centre d'Hébergement d'Urgence Le Cap Horn, soit sans domicile ou rencontrés dans la rue (car refus d'hébergement). La finalité de ce projet est la suivante :



- De lutter contre l'isolement des personnes sans domicile fixe :
  - dans leur quotidien, par les actions collectives mises en place
  - dans leur projet de vie et d'avenir, par l'orientation vers des structures adaptées,
- D'accompagner les personnes vers l'accès à leurs droits, grâce à l'orientation et l'entrée effective dans les structures adaptées,
- De permettre aux personnes de stabiliser leur santé, par une amélioration de leur alimentation/nutrition,
- De détecter au plus tôt les signes de perte d'autonomie pour les prévenir.

Pour ce faire, il s'agit de :

- Proposer une aide dans les gestes de la vie quotidienne (lors des repas, de la toilette, de l'habillage) afin de procurer un état de bien-être à la personne dans l'objectif de l'aider à prendre soin d'elle-même,
- Animer des activités collectives afin de maintenir les fonctions cognitives pour préserver l'autonomie des personnes, éviter l'errance avec le retour à la rue et les alcoolisations massives,
- Accompagner la personne vieillissante afin de préparer son entrée en EHPAD et de favoriser un appivoisement réciproque. Au-delà de la seule solution d'hébergement ou de logement, il convient d'accompagner la personne dans les nouvelles règles de vie, en EHPAD. À ce titre, le maillage de compétences et d'engagements est le garant de l'intégration de tous.

Ce nouveau dispositif a permis la création de 2 postes à temps plein, en CDD.

## COMPTE-RENDU CHIFFRE DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2018

L'activité du Service Trait d'Union se décline maintenant autour de 6 activités : l'Intervention Sociale de Rue, le CHU La Charité, le CHU le Cap Horn, l'HUDA, le DASA et le Plan Hiver.

### L'INTERVENTION SOCIALE DE RUE

#### NOMBRE DE PERSONNES RENCONTREES

	2015	2016	2017	2018	Écart 2017 - 2018
<b>Nombre de personnes isolées</b>	1 939	2 139	1 709	1 842	+ 133
<b>Nombre de personnes en familles</b>	294 (92 familles)	695 (182 familles)	611 (163 familles)	527 (147 familles)	-84 (-16 familles)
<b>Nombre de mineurs isolés</b>	NR	79	87	76	-11
<b>Nombre total de personnes rencontrées</b>	2 233	2 913	2 336	2 445	+38
	2015	2016	2017	2018	Écart 2017 - 2018
<b>Nombre total de rencontres</b>	24 299	30 536	31 072	15 204	-15 868

Les deux tableaux, ci-dessus, différencient le nombre de personnes différentes rencontrées (en augmentation de + 38 personnes), du nombre de rencontres réalisées, sachant qu'une même personne peut être rencontrée à plusieurs reprises dans l'année (nombre de rencontres en diminution).

La diminution de moitié du nombre de rencontres s'explique par une modification du fonctionnement du dispositif 115 à compter du 1er octobre 2018.

Avant cette date, les ISR disposaient en gestion directe d'un nombre conséquent de place dans les 3 CHU de l'agglomération Caennaise (La Cottonnière gérée par ADOMA, Le Cap Horn et La Charité gérés par l'ACSEA). Ainsi, un grand nombre de personne attendait, en gare notamment, le passage de l'équipe d'ISR dans l'espoir de se voir attribuer une place d'hébergement.

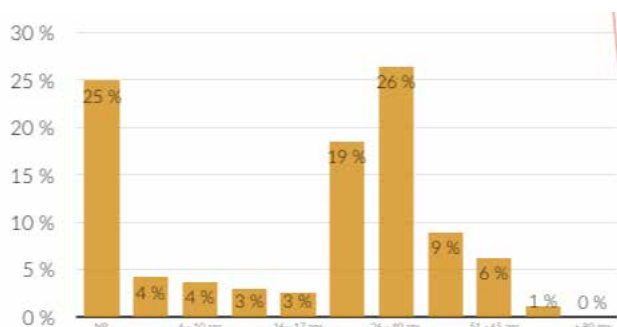
A partir du 1er octobre, toutes les places ont été attribuées par le 115 à partir de critères de vulnérabilité (santé, situation de handicap, âge, environnement (isolement..), nombre de nuits sollicitées sans mise à l'abri) sauf la place d'urgence sur Le Cap Horn réservée à l'astreinte de nuit des ISR. Les personnes n'avaient donc plus « d'intérêt » à attendre le passage de l'équipe d'ISR pour obtenir une mise à l'abri. Ce nouveau fonctionnement a pour effet de bien positionner chaque équipe dans ses missions : le 115 comme outil d'évaluation et d'orientation des personnes vers les dispositifs adaptés, les ISR comme équipe allant au devant des personnes vulnérables, qui parfois ne demandent plus rien, pour une évaluation, une orientation et un accompagnement, selon les besoins et les demandes, vers les dispositifs adaptés.

## REPARTITION FÉMININ / MASCULIN

	2015	2016	2017	2018
<b>Masculin</b>	1 787	2 266	1 753	1 827
<b>Féminin</b>	446	647	583	618
<b>Total</b>	<b>2 233</b>	<b>2 913</b>	<b>2 336</b>	<b>2 445</b>

La répartition féminin (femmes et mineures) et masculin (hommes et mineurs) varie peu encore cette année. Le ratio est toujours d'1/4 pour 3/4.

## REPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE EN 2018



Le nombre de non réponse a augmenté de 20 % par rapport à 2017.

L'observation qui avait été réalisée en 2017 du vieillissement des personnes rencontrées à la rue ne se concrétise pas en 2018.

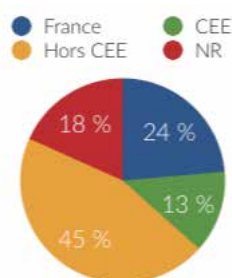
## RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE DES PERSONNES RENCONTRÉES SUR LES 2 DERNIÈRES ANNÉES

En comparant l'année 2017 et l'année 2018, nous observons :

- Une baisse de 30 % du nombre de mineurs entre 0 et 17 ans rencontré dans la rue,
- Une baisse de 15 % des majeurs de 18 à 40 ans,
- Une légère augmentation pour les 41 - 50 ans de près de 8 %,
- Une diminution de 5 % des personnes de 51 ans et plus.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	2015	2016	2017	2018
<b>FRANCE</b>	582	563	527	577
<b>CEE</b>	42	63	853	318
<b>HORS CEE</b>	1 564	2 209	893	1 103
<b>NR</b>	45	78	132	447
<b>TOTAL</b>	<b>2 233</b>	<b>2 913</b>	<b>2 405</b>	<b>2 445</b>



L'origine géographique des personnes rencontrées en 2018 est à 45 % hors de la CEE (32 % en 2017 soit + 13 %). L'évolution la plus significative concerne les personnes se déclarant venir de la CEE pour 13 % cette année contre 37 % en 2017 (soit - 24%). Le nombre de non réponse augmente de 15 % par rapport à 2017.

## LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE - CHU « LE CAP HORN »

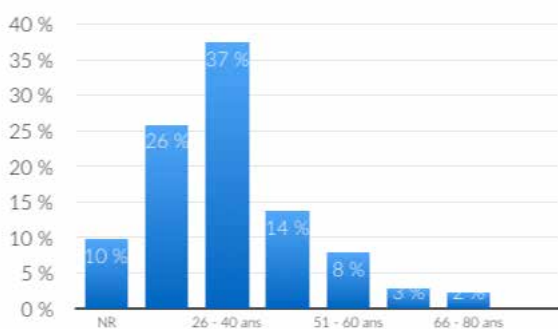
La gestion du CHU Le Cap Horn a été confiée au Service Trait d'Union à compter du 1er janvier 2018. Une équipe de 14 professionnels a été composée, 5 salariés volontaires pour une mobilité du CHU La Charité vers Le Cap Horn et de 7 salariés nouvellement recrutés. 2 postes de Maître/Maitresses de Maison ont été gelés dans l'attente des reclassements liés à la transformation partielle du CHU La Charité en HUDA. Une prestation externalisée d'entretien des locaux est venue compenser la vacance de ces postes.

À la reprise de la gestion de cette structure, une volonté de transmission des valeurs du Service Trait d'Union et d'harmonisation du fonctionnement entre les 2 CHU a été possible grâce à la mobilité des professionnels de La Charité. Les deux structures ont donc :

« un bas seuil d'exigence et un haut seuil de tolérance ».

877 personnes différentes ont été hébergées en 2018, soit 695 hommes et 182 femmes

### RÉPARTITION DES PERSONNES HÉBERGÉES PAR TRANCHES D'ÂGE



63 % des personnes hébergées ont entre 18 et 40 ans, 14 % entre 41 ans et 50 ans et 13 % ont plus de 51 ans.

	1 nuit	2 à 6 nuits (moins d'une semaine)	7 à 30 nuits (d'1 semaine à 1 mois)	31 à 90 nuits (d'1 à 3 mois)	91 à 180 nuits (3 à 6 mois)	> 181 nuits (+ de 6 mois)
Nombre de nuitées	180	281	286	87	23	20
Répartition en %	20,5 %	32,0 %	32,6 %	9,9 %	2,6 %	2,3 %

### NOMBRE DE PERSONNES HÉBERGÉES EN 2018, PAR MOIS



Du 1er janvier au 4 avril 2018, le nombre de places journalières a été de 36, dont 23 places dites « renouvelables ». Ce sont des personnes qui étaient présentes régulièrement et depuis plusieurs années pour certaines. Cela explique que le nombre de personnes différentes hébergées sur les 3 premiers mois varie peu.

A compter du 4 avril au soir, la structure est passée à 60 places, avec une diminution progressive des places « renouvelables » afin de retrouver la mission première de la structure d'hébergement d'urgence inconditionnel. Le nombre de personnes différentes hébergées chaque mois varie donc beaucoup plus.

## NOMBRE DE NUITÉES RÉALISÉES PAR MOIS



## TAUX D'OCCUPATION SUR L'ANNÉE 2018, PAR MOIS



Le taux d'occupation moyen sur l'année est de 94 %.

Le Cap Horn conserve tous les soirs une place d'urgence pour l'équipe des Intervenants Sociaux de Rue dans le cadre de l'astreinte nuit.

Le creux du taux d'occupation constaté sur le printemps ne s'explique pas.

## DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR EN 2018

	NR	18 - 25 ans	26 - 40 ans	41 - 50 ans	51 - 60 ans	61 - 65 ans	66 - 80 ans	+ 80 ans
2015	84	358	619	187	90	32	15	3
2016	101	396	487	150	74	21	22	2
2017	103	340	395	119	83	15	23	0
2018	122	232	348	109	62	11	15	0

Les personnes mises à l'abri en CHU sur l'agglomération Caennaise le sont par rotation de 2 nuits (lundi - mardi et mercredi - jeudi) et 3 nuits (vendredi - samedi - dimanche).

32,6 % d'entre elles ont bénéficié d'un accueil allant d'une semaine à un mois.

1/5 des personnes ont été hébergées seulement une nuit cette année sur la structure.

Près de 5 % ont passé 3 mois ou plus sur le CHU Le Cap Horn.

## LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE - CHU « LA CHARITÉ »

En début d'année 2018, la composition de l'équipe a été modifiée, suite notamment aux 5 départs de professionnels vers le CHU Le Cap Horn et au recrutement de 4 nouveaux collègues, dont une par le biais d'une mobilité interne définitive.

L'équipe a eu la volonté constante d'améliorer l'accueil des personnes hébergées : mise en place d'un accueil individualisé sur la structure, horaires de sortie élargis sur les temps de week-ends et jours fériés (départ de la structure à 11h au lieu de 9h afin que les personnes se reposent le plus possible), partenariat avec la Banque Alimentaire pour agrémenter les repas et proposer des collations à l'arrivée des personnes à 17h, volonté de mettre en place et de partager des activités avec les personnes hébergées (3 soirées concerts et 1 soirée barbecue en juin).

La transformation progressive et partielle en septembre de places d'hébergement d'urgence généralistes (public 115) en places d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (orientation par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) a largement marqué l'activité de la structure.

Au 1er octobre, l'ensemble des places étaient ouvertes, soit : 20 places CHU et 50 places HUDA.

Il est à noter que cette transformation génère des effets parfois difficiles à gérer pour les salariés et pour les personnes hébergées. Ceci est lié à la cohabitation dans un même bâtiment de deux publics aux conditions d'accueil différentes :

- Le public orienté par le 115 est mis à l'abri pour une à trois nuits qui ne peut rester sur la structure,
- Le public en demande d'asile orienté par l'OFII est hébergé le temps de la procédure d'asile soit parfois de longs mois, dispose d'une cuisine, d'une chambre et n'a pas obligation de sortir en journée.

Du fait de la diminution des financements, le taux d'encadrement devait être revu à la baisse, mais cela n'a pas été opérant en 2018, pour les raisons expliquées en introduction.

Sur le CHU La Charité le nombre de places a varié tout au long de l'année :

- 70 places du 1er janvier 2018 au 31 mars 2018, dans le cadre de la période hivernale,
- puis 64 places du 1er avril 2018 au 31 août 2018,
- puis un passage progressif de 64 places à 20 places dans le courant du mois de septembre,
- puis 20 places du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2018.

899 personnes différentes hébergées en 2018, soit 746 hommes et 153 femmes.

#### NOMBRE DE PERSONNES DIFFÉRENTES HÉBERGÉES SUR 4 ANS

2015	2016	2017	2018
1 388	1 253	1 078	899

La diminution observée est due à la transformation de la structure et la diminution du nombre de place de CHU.

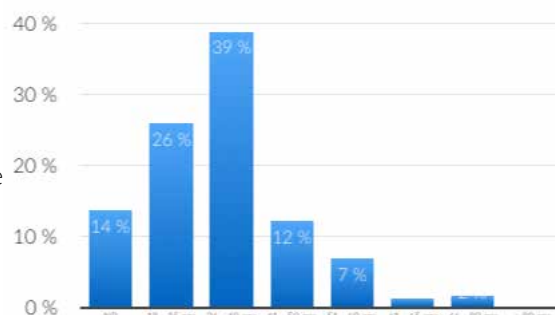
#### RÉPARTITION FÉMININ / MASCULIN SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

	1 nuit	2 à 6 nuits (moins d'une semaine)	7 à 30 nuits (d'1 semaine à 1 mois)	31 à 90 nuits (d'1 à 3 mois)	91 à 180 nuits (3 à 6 mois)	> 181 nuits (+ de 6 mois)
2015	456	429	301	150	36	16
2016	404	343	312	136	36	22
2017	270	285	276	196	37	14
2018	198	296	218	142	41	4
Répartition en % en 2018	22 %	33 %	24 %	16 %	5 %	0 %

La proportion homme/femme des personnes hébergées reste sensiblement la même au fil des années.

#### RÉPARTITION DES PERSONNES HÉBERGÉES PAR TRANCHES D'ÂGE

77 % des personnes hébergées dans cette structure ont entre 18 et 50 ans. 10 % ont plus de 51 ans.



## RÉPARTITION DES ÂGES SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

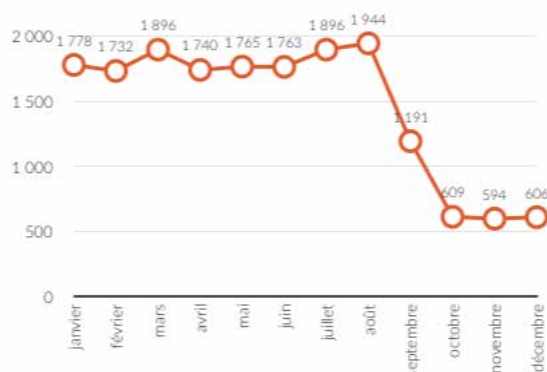
	18 - 25 ans	26 - 40 ans	41 - 50 ans	51 - 60 ans	61 - 65 ans	66 - 80 ans	+ 80 ans	Total
<b>Masculin</b>	6	8	1	2	0	0	0	17
<b>Féminin</b>	2	4	3	1	1	0	0	11
<b>Total</b>	8	12	4	3	1	0	0	28

En comparant 2017 et 2018, nous observons :

- Une baisse de 4 % sur la tranche d'âge 18 - 40 ans,
- Une légère hausse de 1 % sur la tranche d'âge 41 - 50 ans,
- Une diminution de 1,44 % sur les tranches d'âge 51 ans et plus.

Ces variations ne sont pas très significatives.

## NOMBRE DE NUITÉES EN 2018, PAR MOIS



Le nombre de nuitées chute logiquement à partir du 1er septembre 2018 suite à la transformation progressive des places d'hébergement généralistes en places d'hébergement d'urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA).

## TAUX D'OCCUPATION SUR L'ANNÉE 2018, PAR MOIS



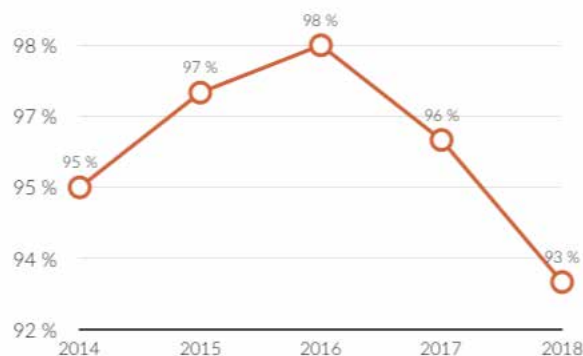
Le taux d'occupation moyen sur l'année 2018 a été de 93 %.

Sur le premier trimestre 2018, le territoire disposait d'un nombre important de place d'hébergement d'urgence comprenant notamment les places du Plan Hiver. Le dispositif, dans son ensemble, couvrait les besoins, cela explique le plus faible taux d'occupation sur cette période.

A partir du mois d'août 2018, l'hébergement a été quasiment complet chaque soir.

## TAUX D'OCCUPATION SUR 5 ANS

Les bouleversements de cette structure sur l'année 2018 et le faible taux d'occupation du premier trimestre 2018 en raison de la couverture des besoins d'hébergement grâce aux places du Plan Hiver, expliquent le taux d'occupation moyen annuel plus bas que les années précédentes.



## DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR

79 % des personnes hébergées sur le CHU la Charité l'ont été pour moins d'un mois sur l'année.

Les durées moyennes de séjour ont peu varié :

- 22 % sur une seule nuit, (25 % en 2017)
- 24 % des personnes ont été hébergées entre 1 semaine et 1 mois, (25,6 % en 2017)
- 5 % sur 3 mois et plus (quasiment comme en 2017).

La variation la plus significative concerne la durée d'hébergement de moins d'une semaine qui passe de 26,5 % en 2017 à 33 % en 2018.

## L'HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEUR D'ASILE (HUDA)

C'est une nouvelle activité du Service Trait d'Union depuis le 1er septembre 2018.

L'HUDA accueille un public adulte en demande d'asile : des personnes isolées, des couples et des familles uniquement composées de personnes majeures, orientées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

28 personnes sont entrées sur l'HUDA (23 foyers soit 18 personnes seules et 10 personnes en famille) entre septembre et décembre 2018 (pour une capacité de 50 places).

1 seule sortie est à noter sur cette période pour motif de transfert vers un autre hébergement (1 foyer, 1 personne).

Au 31 décembre 2018, l'effectif de personnes présentes est de 27 personnes (22 foyers).

La personne sortie, a été présente sur la structure 78 jours. En 2019, le séjour moyen par personne pourra être calculé.

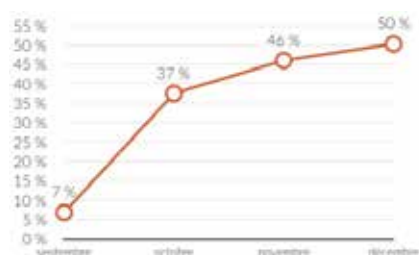
## RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE ET PAR SEXE

72 % des personnes ont entre 18 et 40 ans. C'est donc un public plutôt jeune.

Les places libres sont ouvertes sur le logiciel national : le DNA (Dispositif National d'Accueil). Notre volonté est d'accueillir un public mixte à part égale homme-femme pour préserver autant que possible un climat apaisé dans ce collectif de 70 personnes (dont 20 places CHU).

Sur la période, l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) avait plus de besoins de places pour les hommes que pour les femmes.

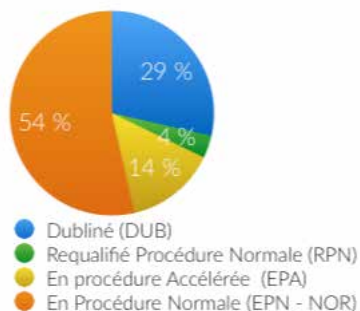
## TAUX D'OCCUPATION



Le taux d'occupation moyen en 2018 était de 35%.

Un temps a été nécessaire pour réaliser des travaux, adapter l'accueil, se former au logiciel associé (DNA) et aux procédures d'asile, mettre en place le recrutement de travailleurs sociaux pour le mois d'octobre, consulter les instances...

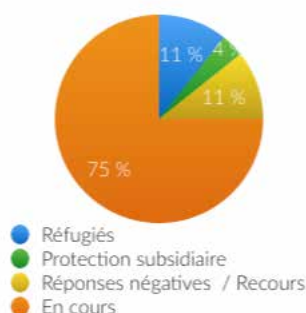
## TYPES DE PROCÉDURES À L'ENTRÉE



Le public accueilli est orienté par l'OFII, qui invite les personnes à intégrer les structures d'hébergement en fonction de critères de vulnérabilité (et de places disponibles).

Le droit d'asile et les procédures sont complexes.

## STATUTS DES PERSONNES AU 31 DÉCEMBRE 2018



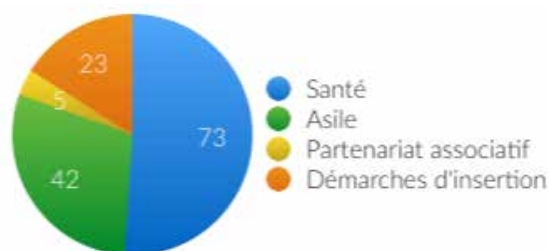
Toutes les personnes orientées vers l'HUDA peuvent y être hébergées le temps de leur procédure de demande d'asile et bénéficier d'un accompagnement par l'équipe d'intervenants sociaux.

Les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire ont obtenu une réponse positive, soit 4 personnes. Ces personnes peuvent obtenir une prolongation de leur hébergement sur la structure avec accord de l'OFII pour une durée déterminée.

3 autres personnes en recours ont reçu une première réponse négative.

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL RÉALISÉ

Le recrutement des Intervenantes socio-éducatives a été effectif au 1er octobre pour 1,5 ETP. L'accompagnement par les travailleurs sociaux porte sur des thématiques de prévention et d'insertion.



Ainsi 143 accompagnements ont été réalisés :

- **Accompagnements liés à la santé** : Il s'agit d'un public avec des problèmes de santé parfois importants, des suivis médicaux en cours dont il a fallu prendre le relai.

PASS CHU, PASS Miséricorde, CHU, Clinique, Planning Familial, Laboratoire d'analyse, CPAM, LHSS, Médecins généralistes, Médecins spécialistes, Pharmacies, PTA, EPSM, EMPP, CSAPA, Ambulances, Infirmiers, ACT.

- **Asile** : La question de l'asile en France relève d'un domaine assez technique. Les personnes sont en demande de conseils juridiques. Le service est également en lien régulier avec l'OFII et la Préfecture, dans cet optique d'accompagnement dans la procédure.

ASTI 14, Préfecture, OFII, OFPRA, CNDA, FTDA, Avocats, CIMADE,...

- **Partenariat associatif** : Il a été développé sur la fin d'année 2018, principalement autour de l'alimentation (colis et dons alimentaires). Ces partenariats ont permis à certaines personnes de pouvoir agrémenter leurs repas et pour celles ne bénéficiant pas temporairement de l'Allocation pour Demandeurs d'Asile de se nourrir.

Banque Alimentaire, Croix-Rouge, Saint Vincent de Paul, Resto du Coeur, Secours Populaire, Secours Catholique.

- **Démarches d'insertion** : La question de la mobilité concerne toutes les personnes hébergées et est traitée très rapidement après l'arrivée sur l'hébergement.

Des démarches plus spécifiques vers l'emploi sont entreprises pour les personnes ayant obtenu une réponse positive à leur demande d'asile en France.

AGIR 14, PIAF, Banques, Pôle Emploi, CAF, Twisto, CCAS, MDPH, Bailleurs sociaux, Accès à la langue, SIAO.



## LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN À L'AUTONOMIE

### NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES SUR LA PÉRIODE

20 personnes ont été accompagnées par le DASA de juillet à décembre 2018, soit 19 hommes et 1 femme. Lors de leur première rencontre avec l'équipe les personnes dormaient soit dans la rue soit en foyer d'urgence :

Foyer d'Urgence	10
Rue	10

Au 31 décembre 2018, 15 personnes sont encore accompagnées.

Leur situation au regard de l'hébergement est la suivante :

Foyer d'Urgence	12
Rue	1
Hospitalisation	2

### DURÉE MOYENNE D'ACCOMPAGNEMENT ET FIN D'ACCOMPAGNEMENT

La durée moyenne de l'accompagnement a été de deux mois.

5 personnes sont sorties du dispositif.

L'orientation à la sortie a été :

Logement adapté	2
Sans nouvelle	1
Retour en famille	1
Hébergement en stabilisation	1

### ORIGINE DES DEMANDES D'ACCOMPAGNEMENT

Orientation STDU équipe mobile ISR	10
Orientation STDU CHU Cap Horn	8
Orientation CCAS Caen Boussole	1
Sollicitation directe par la personne	1

Le DASA a été sollicité principalement par les équipes du Service Trait d'Union qui ont rencontré les personnes dans la rue ou reçu pour la nuit sur un Centre d'Hébergement.

### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

La majorité des personnes sont originaires du Calvados. 3 personnes natives d'un autre département, sont sur le territoire Calvadosien depuis plus de 10 ans.

Calvados	Autres départements	Europe
12	5	3

### ÂGE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

	57	59	60	61	63	64	66	67	68	70	71	74	75	77	NR
Hommes	1	1	1	1	2	2	1	3	2	1	0	1	1	1	1
Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0

Si l'INSEE considère comme âgées les personnes de 60 ans et plus, l'Organisation Mondiale de la Santé quant à elle considère la personne âgée dans la catégorie des plus de 65 ans.

Faisant le constat que la rue fait vieillir prématurément, l'équipe a été amenée à accompagner aussi 3 personnes âgées de moins de 60 ans.

Les 20 personnes ont ainsi pu bénéficier soit d'actions individuelles (357 participations) soit d'actions collectives (173 participations).

### En lien avec l'hébergement :

Les personnes qui ne sollicitent pas ou plus une mise à l'abri en foyer d'urgence, restent vivre et dormir dehors.

Les personnes qui acceptent de venir dormir en foyer d'hébergement d'urgence, sont contraintes à vivre dans des collectifs, des espaces partagés (chambres / salle de restauration). Dans ces lieux d'hébergement collectif, toute personnalisation (appropriation des lieux) et certaines activités domestiques (préparation des repas) et sociales (recevoir des proches) sont impossibles.

L'enjeu pour les deux salariées du DASA a été « d'aller vers » les personnes qui restent dans la rue et de leur proposer de venir sur la structure, se poser, se reposer, dormir. Ainsi 101 rencontres ont eu lieu dans la rue.

Ces temps d'échanges répétés ont permis à certaines personnes d'accepter de venir dormir plus souvent au sein

de la structure. Il leur a aussi été proposé de se poser sur une seule et même structure (plutôt que d'être hébergé successivement sur les 3 structures d'urgence Caennaises). Cette proposition de « stabilisation » a permis un non retour dans la rue de plusieurs personnes.

Dans le tableau suivant, il est possible d'observer les effets positifs des propositions d'hébergement répétées sur le même foyer d'urgence.

(Chiffres en rouge : mois à partir duquel la proposition a été faite de revenir dormir tous les soirs sur la même structure)

personnes	Juin	Juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
P13	5	1	2	3	12	30	27
P5	0	21	19	30	31	20	30
P19	10	1	4	4	19	26	29
P3	0	6	31	30	31	30	31
P10	6	8	23	25	18	19	31

#### En lien avec la santé :

Les personnes ont tendance à ne pas mettre en place les soins quand cela est nécessaire. L'état sanitaire des personnes s'en trouve fortement dégradée. Elles « n'écoutent » plus leurs douleurs. Le soin n'est plus la priorité. La majorité des personnes n'avait plus de médecin référent. 3 personnes n'avaient plus de couverture sociale.

Les accompagnements vers les soins se sont déclinés de la façon suivante :

Partenaire ou établissements médical / paramédical	Nombre d'accompagnements
Médecin spécialiste	22
Médecin généraliste	21
Pharmacie	13
CHU	8
Clinique de la Miséricorde	5
Opticien	5
Association d'aide à domicile	4
Laboratoire d'analyses	3
Pédicure	3
Pass de la Miséricorde	2
Cellule DETRES	2
CPAM	1
Médecin bénévole de l'AMCE	1
Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)	1

#### En lien avec l'accès à l'hygiène et au bien-être :

Le DASA a facilité l'accès à l'hygiène, en fournissant des produits d'hygiène, en remettant un change propre, en aidant parfois la personne à se doucher, à se changer. L'équipe a proposé des temps de bien être en apportant des soins spécifiques (coupes et soins).

Activités de mieux être	Nombre d'actions
L'accès à l'hygiène	94
Douche (aide/réalisation complète)	58
Taille de barbe	16
Coupe de cheveux	10
Soins des pieds	5
Soins des mains	3
Pose de vernis	3

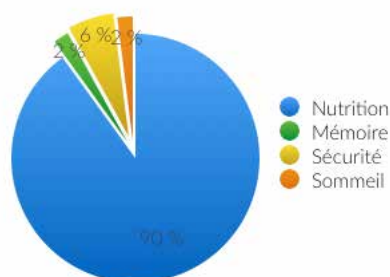
### En lien avec l'accès aux droits sociaux et administratifs :

Le travail de l'équipe du DASA a consisté à recréer une dynamique de parcours pour chacune des personnes accompagnée. Ainsi les personnes ont été accompagnées physiquement vers un référent social (1er contact ou reprise d'un lien), pour rencontrer avec elles leur mandataire, mais aussi de les accompagner vers le restaurant social.

Partenaire social / administratif	Nombre d'actions
Mandataire UDAF / STAC / ATMP	42
CAO	32
BOUSSOLE	30
Restaurant social	25
Banques	21
Mairie	15
La Chiffo	4
CCAS	1

Afin de compléter les accompagnements individuels, des actions collectives ont été menées :

Ateliers Prévention (% par nombre d'actions réalisées)



### LE DISPOSITIF « PLAN HIVER »

L'activité de ce dispositif est présentée sur l'année 2018. Cependant il faut bien différencier la période janvier à avril 2018 (Plan Hiver 2017 - 2018) de la période novembre-décembre 2018 (Plan Hiver 2018 - 2019).

Concernant le Plan Hiver 2017 - 2018, c'était la continuité d'une ouverture réalisée en 2017. De nombreux problèmes techniques liés à l'utilisation de ce bâtiment, situé Boulevard Général Vanier (fuites, canalisations bouchées...) ont occupé les salariés et les Chefs de Service, notamment sur l'astreinte.

Le Plan Hiver 2018 - 2019 a été ouvert dans les mêmes locaux que le Plan Hiver 2017 - 2018. Cela facilite grandement l'installation de ce dispositif. Pour la fin d'année 2018, il n'a pas été nécessaire de réaliser de grands travaux d'aménagement comme cela avait été le cas en 2017 (notamment l'installation de blocs de douches).

Il a fallu, cette année, prévoir une mise en place très rapidement. Il n'a pas été possible de répondre positivement dans un délai trop court, notamment pour consulter le CHSCT sur cette ouverture. Le plan Hiver 2018 - 2019 a finalement pu ouvrir le 5 novembre 2018 pour 40 places. Cette capacité est variable selon les demandes du Préfet et est passée rapidement à 50 places puis à 80. La capacité maximum de ce site est de 100 places. Ce sont les familles qui sont prioritairement orientées vers ce dispositif.

Il est important de relever la réactivité des équipes et des Chefs de Service du Service Trait d'Union lorsque nous sommes informés à 17h30 du passage de 80 à 100 places pour le soir même, sachant que l'augmentation du nombre de place nécessite le recrutement d'une personne supplémentaire. Le service s'est toujours organisé pour répondre favorablement aux demandes de la DDCS et surtout permettre à un nombre maximum de personnes d'être mises à l'abri. Il serait souhaitable que la mise en place du plan soit prévue nationalement dans des délais plus « détendus » pour une meilleure adaptation des réponses dans les territoires.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Novembre	Décembre	TOTAL DE L'ANNÉE 2018
Nombre de jours d'ouverture	31	28	31	3	26	31	<b>150 jours d'ouverture</b>
Nombre de nuitées	1 510	1 623	1 908	193	1 152	1 921	<b>8307 nuitées</b>
dont personnes isolées	594	861	1 221	118	91	1 213	4 098
dont personnes en familles	916	762	687	75	1 061	708	4 209
Nombre de nuitées théoriques	2 480	2 360	2 560	240	1 160	2 120	10 920
Taux d'occupation réel	61 %	69 %	75 %	80 %	99 %	91 %	

### Période T1 :

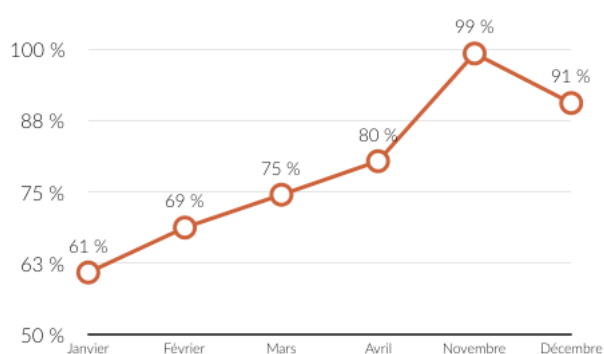
De janvier au 4 avril 2018 correspondant au plan Hiver 2017-2018. Ouverture en continu du 29 décembre 2017 au 4 avril 2018 matin.

### Période T2 :

Du 5 novembre à fin décembre 2018 correspondant au plan Hiver 2018-2019. Ouverture en continu :

- 40 places du 5 novembre au 18 novembre 2018,
- 50 places dont 10 réservées aux personnes migrantes venant de Ouistreham (jusqu'à 20h00) du 19 novembre au 12 décembre 2018,
- Puis 80 places jusqu'aux 31 décembre 2018, dont 10 places Ouistreham.

### TAUX D'OCCUPATION DE « L'ESPACE VANIER » EN 2018



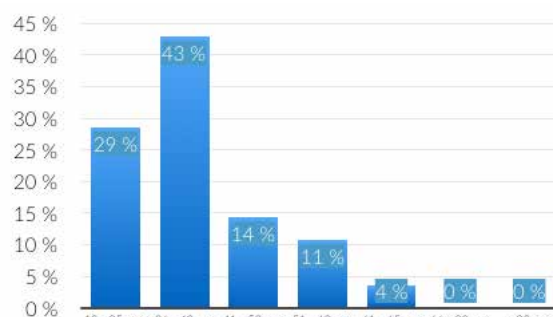
Le nombre de familles sollicitant une mise à l'abri est à prendre en considération pour comprendre les différents taux d'occupation des Centres d'Hébergement d'Urgence, celles-ci ne pouvant être hébergées que sur «l'espace Vanier» du fait de la présence d'enfants mineurs.

Les places qui ne sont pas occupées par des familles sur cet espace peuvent donc l'être par des personnes isolées.

Sur la période T1, peu de familles ont été accueillies à Vanier. Les personnes isolées ont donc pu être orientées sur les structures pérennes ouvertes à l'année (Charité, Cap Horn, Cotonnière) et sur «l'espace Vanier».

Sur la période T2, il y a davantage de familles sollicitant une mise à l'abri. La structure a eu un taux d'occupation très important variant en fonction de l'ouverture progressive des places (40 puis 50 puis 80).

Sur cette période, du fait d'un nombre conséquent de familles et d'enfants, l'accent a été mis sur la mise en place d'animations, sur la possibilité de faire les devoirs.



### Focus sur les places Ouistreham

Le 15 novembre 2018, la DDCS a invité le Service Trait d'Union en tant qu'opérateur du Plan Hiver à une réunion concernant la mise en place d'une maraude sur Ouistreham.

La Croix Rouge travaillait depuis de long mois avec la DDCS à la mise en place de cette maraude. Cependant, la présence d'un travailleur social était indispensable, du point de vue de la Croix Rouge.

Au regard des contraintes financières pesant sur le Service, l'ACSEA n'a pas souhaité positionner l'équipe d'ISR sur cette action. Une autre association Caennaise, non experte sur les modalités d'action de type « aller vers », s'est positionnée sur l'action qui nécessite d'être évaluée dans son impact sur les personnes ciblées.

En effet, le taux d'occupation des 10 places réservées pour les personnes migrantes de Ouistreham n'est que de 4,19 % entre le 19 novembre 2018 et le 31 décembre 2018, soit 18 nuitées pour 18 personnes différentes.

## ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Le public est composé de personnes qui se retrouvent ou vivent à la rue, en squat, dans des habitats précaires ou « de fortune » et qui se tiennent parfois à la marge, à l'écart des modes d'intégration sociale ou qui peuvent être sans droits, en situation de rupture, accidentelle ou « pérenne ». Les personnes sans domicile fixe vivent et subissent un processus de disqualification sociale.

Les raisons qui aboutissent à ce qu'une personne vive sur l'espace public ou dans des espaces de type squat sont différentes :

- des phénomènes structurels : chômage, tensions sur le marché du logement, progression de la précarité, etc.
- des causes plus individuelles : choc affectif, maladie, abus d'alcool, troubles mentaux, expulsion, problèmes financiers, rupture familiale, perte d'emploi, violences conjugales, etc.
- des déplacements de population fuyant la guerre, l'instabilité politique, les difficultés économiques et climatiques, etc.

Les difficultés rencontrées par les personnes concernent : la santé, l'hygiène, la nutrition, l'isolement, l'absence de perspective et de projet (« le vide »), l'absence de dispositif adapté ou leur saturation.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

L'année 2016 avait vu une augmentation très importante du nombre de famille à la rue. En 2017, l'équipe d'ISR avait rencontré un nombre plus important de mineurs non accompagnés.

La fin d'année 2018 a de nouveau vu l'augmentation du nombre de familles à la rue, hébergées sur le Plan Hiver.

Le territoire Caennais est très particulier par le nombre important de squat. Même si 14 squats ont été fermés en 2018, d'autres se sont ouverts dans le même temps. Entre 400 et 500 restent aujourd'hui dans ces habitats précaires et parfois indignes.

L'équipe d'ISR a été sollicitée en 2018, pour participer à une cellule de crise à l'ARS lorsque des cas de tuberculose sont apparus dans un squat, notamment pour un enfant et sa mère. L'équipe s'est mobilisée pour rassurer les personnes vivant dans le squat, leur expliquer les démarches à réaliser, les accompagner vers les rendez-vous de dépistage puis vers les soins lorsque c'était nécessaire.

Dans un objectif de faire évoluer ses pratiques et de les partager avec les autres : SAMU Sociaux de France, l'équipe d'ISR a participé, durant 2 ans, à l'élaboration du référentiel de missions et d'évaluation des Maraudes et

SAMU sociaux, dans le cadre d'un groupe de travail national animé par la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) et la Fédération Nationale des SAMU Sociaux (FNSS). Son contenu a été approuvé par le Ministère de la Cohésion des Territoires et la Direction Générale de la Cohésion Sociale qui en assure la diffusion auprès des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat.

Au-delà de la mise à l'abri et de la réponse aux besoins primaires (la sécurité, se nourrir, se laver, avoir un toit), les équipes des Centres d'Hébergement d'Urgence souhaitent proposer des temps conviviaux aux personnes hébergées.

Ainsi, une convention a été signée entre l'ACSEA et l'ACLS (Association Culture et Lien Social) en 2016. En 2018, 6 groupes ont joué en concert à La Charité et 8 au Cap Horn.

#### **Les objectifs des soirées concerts sont de :**

- Offrir un espace propice à la création de lien entre les personnes ;
- Permettre aux personnes un moment de détachement avec les problématiques liées à leur situation ;
- Créer un temps supplémentaire d'échange entre les Intervenants Sociaux de Rue, les accueillants et les personnes hébergées ; et échanger autrement que sur les modes de relations habituelles,
- Offrir une atmosphère chaleureuse et conviviale dans un espace qui ne le permet pas toujours de par sa fonction d'hébergement d'urgence ;
- Rendre possible la rencontre entre des personnes hébergées et des acteurs culturels locaux.

#### **Les soirées concerts sont spécifiques par :**

- La présence de deux groupes par soirée aux sonorités très différentes pour plaire au plus grand nombre ;
- Les concerts privés à destination des personnes hébergées et d'anciens hébergés que nous pouvons inviter.

Le partenariat avec l'Association Médicale Contre l'Exclusion s'est poursuivie en 2018.

Depuis 2017, sur proposition du Professeur Xavier LE COUTOUR et avec la validation pédagogique de la faculté de médecine, il a été proposé à l'AMCE et au Service Trait d'Union d'accueillir en stage sur 15 jours, des étudiants en médecine de quatrième et cinquième année stagiaires au service des urgences (DATU).

L'objectif de ces stages est de permettre aux étudiants de découvrir ce qu'est la précarité (sur la base du volontariat) et de rencontrer des personnes vulnérables à la rue. Le stage se déroule sur 2 semaines : une semaine sur un temps de journée avec les ISR afin de découvrir les partenaires sociaux (Accueils de jours, services sociaux) et partenaires sanitaires (PASS) et une semaine en après-midi lors des permanences AMCE puis en soirée avec les ISR afin de vivre le « aller vers ». L'équipe des ISR a reçu 14 étudiants en médecine en 2018.

La santé est toujours une thématique préoccupante pour les personnes vulnérables à la rue. Cette année encore, 3 bénévoles médecins de l'AMCE ont été présents sur des interventions en soirée auprès de l'équipe des ISR à raison d'une fois par semaine. Lors de notre bilan annuel, il a été indiqué que la présence d'un médecin est facilitateur lors des décisions d'hospitalisations et que le bénévole médecin est écouté des hospitaliers.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

### 1/ LE DASA : UNE EXPÉRIMENTATION DANS L'EXPÉRIMENTATION EN 2019 ?

Le Dispositif d'Accompagnement et de Soutien à l'Autonomie – DASA s'est mis en place début juillet 2018 avec une phase d'un mois et demi de repérage des lieux, de rencontres avec les différents partenaires (sociaux et médicaux) et de rencontres avec les personnes susceptibles de bénéficier d'un accompagnement du DASA.

Un partenariat avec le CCAS fait l'objet d'une nouvelle réponse à l'appel à projet de la Conférence des Financeurs pour 2019 avec pour objet de réaliser un accompagnement spécifique dans le logement, permettant aux personnes vulnérables, sans domicile, de 60 ans et plus :

- D'accéder au logement afin de sortir des circuits de l'urgence sociale, prenant en compte leur trajectoire de vie, leur état de santé, leur comportement plus ou moins adapté, afin de développer et/ou préserver leur capacité d'autonomie dans leur logement,
- De rester dans leur logement, garantissant un usage adapté du logement pour elle-même et pour l'environnement, et d'éviter tout retour ou arrivée dans le circuit de l'urgence sociale.

Au-delà de la préservation de l'autonomie dans le logement, il s'agira de lutter contre l'isolement et de maintenir le lien social en s'appuyant sur une ouverture à l'environnement (immédiat avec les voisins, la famille, les mandataires délégués à la protection des majeurs et l'environnement plus distant avec les diverses associations des quartiers, les services médicaux de proximité, par exemple).

## 2/ POUR LE DASA, LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE CAEN ET LE CENTRE D'ENSEIGNEMENT MULTIMÉDIA UNIVERSITAIRE (CEMU)

Il s'agira de faire connaître l'action expérimentale du DASA auprès des étudiants et futurs directeurs/directrices d'EHPAD autour de 3 actions :

- La participation à une table ronde,
- Le captage vidéo de cette table ronde pour diffusion,
- La réalisation d'une session de formation auprès des étudiants.

## 3/ UNE PERSPECTIVE DE COLLABORATION DIFFÉRENTE ENTRE L'ACLS ET LE STDU – ACSEA

L'objectif serait de récupérer des instruments de musique et de matériel de son, à destination des Centres d'Hébergement d'Urgence.

Ce matériel pourrait permettre un accès à la libre pratique d'un instrument aux personnes hébergées, et donc un lien avec la culture. Cet outil supplémentaire serait l'occasion de créer des temps de détente, de détachement d'avec une situation d'extrême précarité, et le quotidien de la rue.

Certaines personnes hébergées, elles-mêmes musiciennes, pourraient exprimer leur créativité, et pratiquer la musique.

## 4/ POUR L'HUDA, LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS PERMETTANT DE PROPOSER UNE FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

Il s'agirait de former les personnes hébergées sur l'HUDA au secourisme, sur la base du volontariat (par groupes de 10 volontaires).

Les objectifs sont doubles :

- Participer à leur intégration en tant que futurs citoyens en leur permettant de contribuer à venir en aide à des personnes qui seraient en détresse du point de vue de la santé, dans les espaces publics ou privés qu'ils/elles fréquentent (comme tout citoyen),
- S'appuyer sur leurs compétences acquises par le biais de cette formation, si besoin, quand les personnes sont sur le site d'hébergement. En effet, avec la transformation du CHU La Charité en CHU / HUDA et les suppressions de poste, les salariés sont en situation de travail isolé de jour. En cas de difficultés liées à la santé, le salarié pourrait faire appel à des personnes hébergées formées aux premiers secours afin d'aider à répondre à l'urgence médicale. Ce serait une application de la valorisation des rôles sociaux (VRS) qui pourraient « aider » les salariés sur des situations d'urgence.

## 5/ L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE LA CHARITÉ

Le bâtiment actuel accueille 70 personnes sur deux types de prestations très différentes : l'Hébergement d'Urgence

de Droit Commun et l'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile. Les budgets de ces deux structures ne permettent pas un encadrement du collectif satisfaisant.

En effet, l'organigramme financé comporte 6 postes de Maitre/Maitresse de Maison, alors que 10 sont nécessaires pour l'encadrement d'un tel collectif.

L'ouverture sur 365 jours par an impose des roulements. Les 6 professionnels devraient donc se retrouver en situation de travail isolé (1 la nuit, 1 la journée et 1 le soir). Cette organisation n'est absolument pas tenable pour des raisons de sécurité pour les salariés et pour la qualité de l'accueil des personnes.

Le projet va donc nécessairement devoir évoluer, en fonction de la faisabilité financière :

- Trouver un petit collectif pour les 20 places d'hébergement d'urgence,
- Héberger les personnes de l'HUDA en appartement afin de ne plus avoir de besoin d'encadrement d'un lieu collectif.

## 6/ UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACE EN HUDA ?

La DDCS a lancé un appel à projet pour l'ouverture de 34 places supplémentaires. L'ACSEA devra se positionner sur une possible réponse à cet appel à projet.

### AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de cette démarche, un Comité de Pilotage (COFIL) à l'échelle du Département Insertion Prévention est chargé de suivre conjointement les 4 composantes constitutives de la démarche, se rapportant aux Projets de Services, aux évaluations internes et externes ainsi qu'aux Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels.

Le COFIL DACQ DIP est composé de 9 professionnels du Département Insertion Prévention :

- La Directrice,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du SAP et un Éducateur Spécialisé du SAP,
- La Chef de Service Socio-Éducatif du SAJD et un Éducateur Spécialisé du SAJD,
- Une Chef de Service Socio-Éducatif du Service Trait d'Union, un Éducateur Spécialisé et un Accueillant du Service Trait d'Union (un représentant par équipe),
- Une Secrétaire du service administratif,

Et de la Chargée de Développement Qualité Evaluation de la Direction Générale.

La composition du COFIL est restée inchangée en 2017 et 2018, les salariés engagés souhaitant poursuivre en 2018 la démarche initiée en 2017.

Cette instance s'est réunie à 3 reprises les 22 février, 28 juin et 22 novembre 2018 afin de :

- Élaborer et suivre la mise en œuvre des Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels pour chaque service et pour le DIP,
- Planifier la démarche d'évaluation interne pour chacun des 3 services,
- Suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques des 2 Projets de Service.

## LE PROJET DE SERVICE

Le Projet de Service est validé pour la période 2018 - 2022.

Il est à noter que le Projet de Service du Service Trait d'Union avait été élaboré en 2016 et 2017 alors que



seules deux équipes composaient le service (le CHU La Charité et l'Intervention Sociale de Rue). En 2018, avec la reprise du CHU Le Cap Horn, la transformation partielle du CHU La Charité en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA), la création de l'action expérimentale d'un Dispositif d'Accompagnement et de Soutien à l'Autonomie en direction des personnes de plus de 60 ans sans hébergement, le Projet de Service est à revoir complètement. Il faudra y intégrer la gestion du Plan Hiver sur 5 mois.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des orientations stratégiques du Projet de Service du Service Trait d'Union, plusieurs objectifs étaient prévus en 2018 :

- Accueillir et accompagner en journée sur les structures d'hébergement. En 2017, la DDCS a demandé à ce que l'accueil cesse à partir de 12h00. Mais pour des raisons exceptionnelles et circonstancielles, 1 ou 2 personnes peuvent demeurer sur les structures d'hébergement. Du fait de cette demande, cet objectif n'a plus d'objet.
- Héberger les personnes dans un lieu sécurisé et respectant leur intimité :  
 Pour le CHU Le Cap Horn : la structure répond aux normes de sécurité. Concernant le respect de l'intimité, les chambres occupées par une seule personne répondent à cet objectif. Pour les chambres occupées par 2 personnes, cet objectif est plus difficile à atteindre.  
 Pour le CHU La Charité / HUDA : les travaux liés à la sécurité ont grandement permis d'améliorer la sécurité des personnes hébergées et des salariés. Sur le CHU Le Cap Horn, les chambres occupées par 2 ou 3 personnes ne répondent pas suffisamment aux besoins d'intimité des personnes.
- Garantir la participation des personnes accompagnées à la démarche d'évolution de la structure : cet objectif n'est pas totalement atteint. Il a été envisagé la mise en place d'un cahier afin que les personnes hébergées puissent noter ou faire noter leur suggestions ou doléances. Cet outil n'est pas encore mis en place sur les structures. La méthode afin de traiter ces éléments reste à définir.

Cependant, un nombre important d'entretien avec les personnes hébergées se tient avec le Chef de Service et un accueillant sur chaque structure. Au delà de l'évocation de leur situation individuelle, les personnes sont amenées à évoquer des pistes d'amélioration concernant l'hébergement proposé.

Enfin, sur l'HUDA des réunions d'expression sont régulièrement animées par les intervenants sociaux. Il reste à formaliser ces temps.

## L'ÉVALUATION INTERNE

La démarche d'évaluation interne du Service Trait d'Union, est aujourd'hui est en attente.

Du fait de la reprise du Cap Horn, au 1er janvier 2018 l'autorisation a été reconduite pour 15 ans à partir de janvier 2018. Mais l'année 2018 a été trop perturbée par la transformation du CHU La Charité en HUDA au 1er septembre 2018 et par les restrictions budgétaires sur l'équipe d'ISR, pour lancer cette démarche dans un environnement instable.

En 2019, lorsque la structure CHU La Charité / HUDA sera stabilisée, la démarche devra être relancée.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Il est à noter que la mise en place de ce PACQ a été largement perturbée par la demande de la DDCS de transformer partiellement le CHU La Charité en HUDA au cours de l'année 2018.

**Action 1 : « Développer les moyens d'alerte et les protocoles de sécurité (formations, procédures, exercices, signalétique, matériel, mises aux normes, etc.) »** : un plan d'actions a été élaboré pour les locaux du CHU La Charité à la suite du diagnostic sécurité incendie et électricité réalisé par l'entreprise SOCOTEC en novembre 2017. Une réserve financière de 100 000 euros a été octroyée par l'association ACSEA afin de mener les travaux indispensables à réaliser pour la sécurité des personnes hébergées et des salariés. Des travaux ont été

effectivement menés sur le CHU La Charité. Ainsi la Commission de sécurité est passée le 19 septembre 2018 et a pu formuler un avis favorable à la poursuite de l'activité.

Des exercices d'évacuation (en soirée) ont été réalisés sur les 2 Centres d'Hébergement d'Urgence, après une préparation et une communication spécifique et en plusieurs langues auprès des personnes hébergées et des salariés :

- deux réunions auprès des salariés (CHU La Charité, CHU Le Cap Horn)
- deux réunions auprès des personnes hébergées (CHU La Charité, CHU Le Cap Horn)
- une réunion de formation de l'équipe cadres du DIP : protocoles d'évacuation rédigés puis validés par l'entreprise « DESAUTEL »,
- deux exercices d'évacuation (1 par site d'hébergement)
- une mallette évacuation a été mise en place avec ces protocoles spécifiques sur chaque site.

Il reste à réaliser des exercices d'évacuation de nuit et à rappeler aux salariés le maniement des défibrillateurs.

Au-delà des travaux liés à la sécurité, des travaux pour mettre en place l'HUDA ont été également réalisés (installation d'une cuisine collective notamment).

**Action 2 : « Rendre plus lisibles les missions de chacun et adapter l'organisation interne (Définition d'une politique de recrutement, élaboration de fiches de poste, de fiches de tâches, adaptation des plannings, développement du travail inter-équipe, développement de la participation aux formations, etc.) » :**

- Le livret d'accueil des salariés des Centres d'Hébergement d'Urgence (La Charité, Cap Horn et Plan Hiver «Espace Vanier») a été finalisé,
- Les fiches de postes et fiches de tâches ont été travaillées au cours de l'année, sur La Charité pour préparer la transformation du CHU en HUDA et sur Le Cap Horn pour améliorer la répartition du travail entre les salariés. Elles restent à être finalisées.
- Les participations croisées des salariés aux différentes réunions d'équipe ont été mises en place. Il reste à instituer cette organisation de manière régulière.

**Le PACQ 2018** ne comprenait pas d'action en direction du Plan Hiver. Cependant, cette année a été l'occasion de mettre en œuvre des actions d'amélioration :

- la remise d'un livret d'accueil à chaque salarié recruté en CDD,
- l'amélioration des modalités de recrutement des personnes en CDD,
- l'augmentation du temps de réunion afin d'échanger sur la pratique, les situations des personnes et les règles de vie.

# DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT TUTÉLAIRE CALVADOSIEN (SATC)



Chemin aux Bœufs  
14760 BRETTEVILLE SUR ODON  
**Tél.** 02 31 29 43 43  
**Fax.** 02 31 29 43 30

61 route de Port en Bessin  
14400 BAYEUX

**Tél.** 02 31 51 14 14  
**Fax.** 02 31 51 75 75

**Directrice :** Valérie PATRIX  
**E-mail :** directrice.atc@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1982612

**Année de création :** ATB : 8 octobre 1976  
ATC : 13 décembre 1985  
SATC : 1er janvier 2010

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté préfectoral en date du 23 février 2011 autorisant le service à fonctionner pour 15 ans et à exercer des mesures de protection des majeurs.

Arrêté préfectoral en date du 15 juin 2011, portant autorisation de fonctionnement du service «mandataires judiciaires à la protection des majeurs» et extension de la capacité à 2670 mesures (soit 2550 mesures judiciaires et 120 mesures administratives).

Convention d'habilitation à l'aide sociale départementale des services d'accompagnement social personnalisé avec le Conseil Général du Calvados, en date du 2 novembre 2010 fixant la capacité maximum d'intervention à 120 mesures (MASP).

### POPULATION

- **Mesure judiciaire :** toute personne majeure dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté.
- **Mesure administrative :** toute personne majeure dont la santé et/ou la sécurité est compromise en raison d'une gestion inappropriée de ses prestations sociales.

### FINANCEMENT

Dotation globale de financement versée par l'Etat et les différentes caisses débitrices des prestations sur la base d'une activité prévisionnelle pour les mesures judiciaires. Rémunération à la mesure par le Conseil Départemental pour les mesures administratives.

## OBJECTIFS

Le service ATC a pour objectif d'exercer les différents mandats qui lui sont confiés par le Juge des tutelles ou le Conseil Départemental, dans le respect du cadre légal propre à chacun d'eux, avec déontologie, et en veillant à l'implication et au respect de la personne protégée.

## ACTIONS

- **Les Mesures Administratives par délégation du Conseil Départemental** : La Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée (M.A.S.P.) est une mesure contractuelle d'accompagnement social personnalisé d'une durée de 6 mois à 2 ans renouvelable dans la limite de 4 ans. La M.A.S.P. a pour objectif d'aider les personnes dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve dans la gestion de ses prestations sociales.

Le Service ATC intervient par délégation du Conseil Départemental, lorsque le contrat prévoit une gestion directe des prestations.

- **Les Mesures Judiciaires décidées par le Juge des Tutelles**
  - Sauvegarde de justice : est une mesure temporaire, maximum un an renouvelable une fois, de protection juridique ou de représentation pour un acte déterminé. Elle est décidée par le juge des tutelles ou le procureur de la République. La personne conserve ses droits, mais les actes ou engagements qu'elle contracte peuvent être annulés.
  - Curatelle : est une mesure de protection et d'assistance pour les actes de la vie civile. La personne a besoin d'être conseillée, assistée et contrôlée ; la mesure est prononcée par le juge des tutelles pour cinq ans maximum, renouvelable.
  - Curatelle simple : la personne est protégée pour les actes relatifs à son patrimoine, pour lesquels l'accord du curateur est nécessaire. Elle perçoit seule ses revenus.
  - Curatelle renforcée : Les ressources sont perçues par le curateur, qui assure le règlement des dépenses auprès des tiers.
  - Tutelle : est une mesure de protection, d'assistance et de représentation pour les actes de la vie civile ; la mesure est prononcée par le juge des tutelles pour cinq ans maximum, renouvelable. Les actes de gestion et d'administration sont accomplis par le tuteur, les actes de disposition doivent être autorisés par le juge.
  - Mesure d'Accompagnement Judiciaire : seul le Procureur peut saisir le Juge des tutelles aux fins de voir prononcer cette mesure judiciaire à caractère social après échec de la mesure administrative (MASP). Elle porte sur la gestion des prestations sociales, elle ne peut excéder deux ans renouvelables sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

## SOUTIEN INFO TUTELLES

Engagement à promouvoir l'aide et le soutien aux tuteurs familiaux sur l'ensemble du département du Calvados dans le cadre de permanences hebdomadaires selon une convention liant l'ACSEA, l'UDAF et l'ATMP.

## SECTEURS D'INTERVENTION

- Concernant les mesures judiciaires, le Service ATC est compétent sur l'ensemble du département du Calvados.
- Concernant les mandats administratifs, le Service ATC est compétent sur l'ouest du département : Bessin, Pays Virois, Côte de Nacre, Caen Nord et une partie d'Hérouville Saint Clair.

## ACTIVITE 2018

### ELÉMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE

Le début de l'année 2018 a été marqué, au SATC, par la réception du rapport d'évaluation externe menée par le cabinet MAZARS en 2017. Les conclusions de ce rapport sont globalement positives et encouragent à poursuivre la dynamique générale et plus particulièrement celle engagée à travers la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'Association.

En matière d'activité, il est à relever une augmentation progressive et continue de l'activité judiciaire ainsi que, dans la continuité de ces trois dernières années, un mandatement de plus en plus important du SATC ACSEA par le Tribunal d'Instance de Lisieux.

L'élément majeur de l'année 2018 reste la transition numérique et l'accélération de la révolution des technologies de l'information et de la communication et tout particulièrement l'installation de MAGIS, Gestion Electronique des Documents de notre logiciel métier UNI-T. Il s'agit d'un ensemble de solutions informatiques et organisationnelles qui permet de numériser les supports papier, d'indexer, stocker, partager et archiver les fichiers informatiques. MAGIS intègre la signature électronique et le cycle de vie des documents. L'appropriation de cet outil, perturbant les pratiques professionnelles, se poursuivra en 2019.

Parallèlement l'expérimentation du travail en nomadisme a démarré, avec pour finalité et en lien avec MAGIS, le « faire avec le majeur » et l'accès pour ce dernier à la dématérialisation des démarches administratives.

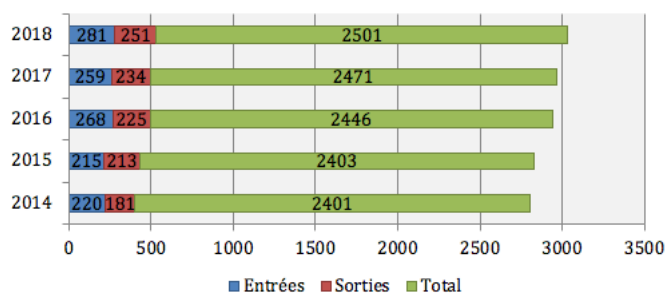
Autre élément majeur de cette année 2018, le décret et l'arrêté du 31 août 2018 portant révision du système de participation financière des personnes protégées. Cette réforme du financement des mandataires judiciaires a conduit à une augmentation substantielle, pour les personnes protégées, de leur participation financière à la mesure de protection avec suppression de la franchise d'AAH pour les revenus supérieurs à celle-ci.

### L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE

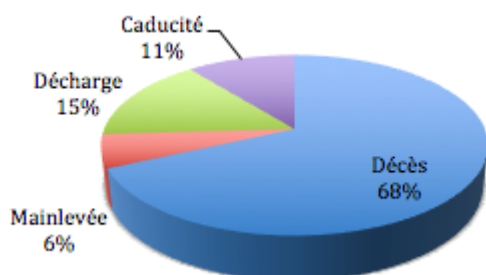
L'augmentation progressive de l'activité, enregistrée ses dernières années, se confirme en 2018. Au 31 décembre 2018, l'activité toutes mesures judiciaires confondues s'élève à 2501, soit 30 mesures de plus qu'au 31 décembre 2017.

La moyenne mensuelle en 2018 est de 23 nouveaux dossiers confiés au SATC par les Juges des tutelles contre 21 en 2017.

Les mois de juin (37 dossiers) et de septembre (34 dossiers) sont ceux qui ont enregistré l'arrivée du plus important nombre de mesures. En 2017, les mois les plus forts en activité avaient été janvier et février, il n'y a pas d'éléments connus permettant d'expliquer ces variations et donc d'anticiper l'organisation nécessaire à la prise en charge de ces nouvelles situations. Par contre, il se confirme que le prononcé des mesures est dorénavant continu sur douze mois sans que les vacances judiciaires n'impactent l'activité.



Au delà du solde des mesures au 31 décembre, il est toujours essentiel de relever l'important flux d'entrées et de sorties des mesures, générant une forte activité. En effet, ce flux était de 401 en 2014, de 428 en 2015, de 493 en 2016 ainsi qu'en 2017 et de 532 en 2018.



### NOMBRE DE SITUATIONS SORTIES EN 2018 PAR MOTIFS

Le nombre de situations sorties en 2018 est de 251 (234 en 2017).

Les différents motifs de sorties des mesures sont le décès, la mainlevée (le majeur a récupéré ses capacités ou la mesure est inopérante), la décharge (changement de mandataire) ou la caducité (la mesure est arrivée à son terme et n'a pas été renouvelée).

De manière constante, la répartition entre les différents motifs de sorties reste identique d'une année sur l'autre. Elle est marquée dans une forte proportion par les décès qui représentent d'une année sur l'autre 68% des motifs de fin de mesure.

Le nombre de sorties pour mainlevée est stable (13 en 2016 pour 14 en 2017 et 15 en 2018).

Le nombre de sorties pour caducité est en nette augmentation puisqu'il est passé de 14 à 27 mais avec pour les fins de mesure, 10 Ad'hoc, 3 MAJ, 2 Sauvegardes de Justice et pour les caducités de tutelle et curatelle 12 dossiers.

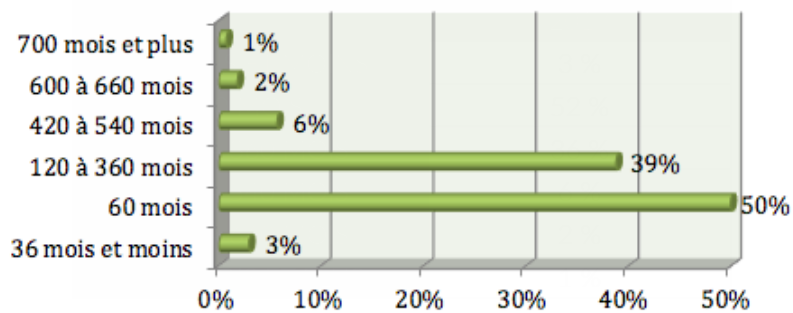
En ce qui concerne les décharges, elles baissent de 45 en 2017 à 38 en 2018, elles sont le résultat d'un déménagement hors département (26), d'une demande de transmission vers un autre service suite à des difficultés relationnelles avec le protégé (5), à des demandes du majeur ou de sa famille pour que la mesure soit exercée dans le cadre familial (7) ou de la voir confiée à un mandataire privé (0).

Parallèlement, le service a été désigné suite à un déménagement dans notre département (15),

à la décharge d'un autre service MJPM du département (9), à la décharge des familles (13), à la décharge de mandataire privé (11) et suite à l'échec des MASP pour 4 mesures ; soit un total de 52 dossiers (69 en 2017).

Il est à relever au regard de ces chiffres qu'il y a plus de sorties du département par les majeurs protégés que d'entrées. En les comparant à ceux de 2017, il est constaté moins de décharges des familles et des mandataires privés à notre profit.

#### DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE



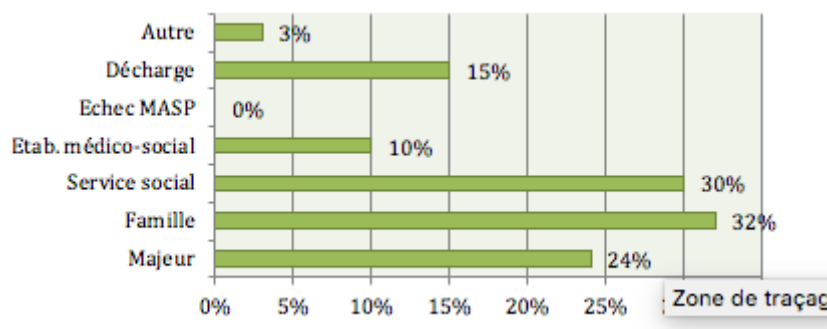
La répartition des mesures par durée moyenne de prise en charge est identique d'une année sur l'autre. Cette répartition en durée doit être croisée avec la nature de la mesure. En 2017, 50 % des mesures exercées par le service ont une durée de 60 mois et sont plutôt des mesures de curatelle, 39% ont une durée comprise entre 120 et 360 mois et sont plutôt des mesures de tutelle.

Sachant que la loi du 16 février 2015 a modifié l'alinéa 2 de l'article 442 du code civil en réduisant à 20 ans la durée maximale de renouvellement d'une mesure de protection.

Que l'article 26 de la loi dispose que « les mesures de curatelle et de tutelle renouvelées pour une durée supérieure à dix ans avant l'entrée en vigueur de la présente loi doivent faire l'objet d'un renouvellement avant expiration d'un délai de dix ans à compter de l'entrée en vigueur. A défaut de renouvellement dans le délai précité, les mesures prennent fin de plein droit »

Nous verrons prochainement une réduction de la durée des prises en charge, puisque plus de 16 % des situations confiées au service ont d'une durée de plus de 240 mois.

#### ORIGINE DES DEMANDES DE MISE SOUS PROTECTION DES NOUVELLES MESURES DE 2018



Le document « Statistique ouverture », mis en place à compter de janvier 2017, et complété par les juristes et la déléguée sauvegarde de justice au moment de la consultation du dossier au tribunal, nous permet de fiabiliser

nos analyses sur la problématique ou les problématiques initiales ayant conduits au prononcé de la mesure. Cet outil statistique nous a permis, pour la première fois en 2017, de recenser qui est à l'origine de la demande de protection. En 2018, 56% des intéressés ou des familles sont à l'origine de la mesure, 41 % en 2017 et 40 % pour les services sociaux et les établissements médico-sociaux, 30,6% en 2017.

#### NOMBRE DE MESURES JUDICIAIRES PAR TRIBUNAUX

CAEN	1723
LISIEUX	569
VIRE	206
AUTRES DÉPTS	3
	2000

La répartition globale des mesures judiciaires par Tribunaux d'Instance reste stable d'un exercice à l'autre avec une forte proportion de mesures qui relèvent du Tribunal de Caen.

Il est de plus à noter un transfert de compétence du Tribunal d'Instance de Vire vers le Tribunal d'Instance de Caen du secteur d'Aunay sur Odon en Juillet 2018.

Néanmoins, la tendance amorcée depuis 2016 d'un accroissement de notre mandatement par le Tribunal de Lisieux se confirme. En effet, sur les 281 nouvelles mesures de 2018, 50% ont été prononcées par le Tribunal de Lisieux (45% en 2017), nettement plus que le Tribunal de Caen (43%). Cette nouvelle orientation et le renforcement de notre activité sur l'est du département, continuent à nécessiter des réajustements permanents d'organisation.

#### NOMBRE DE MESURES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

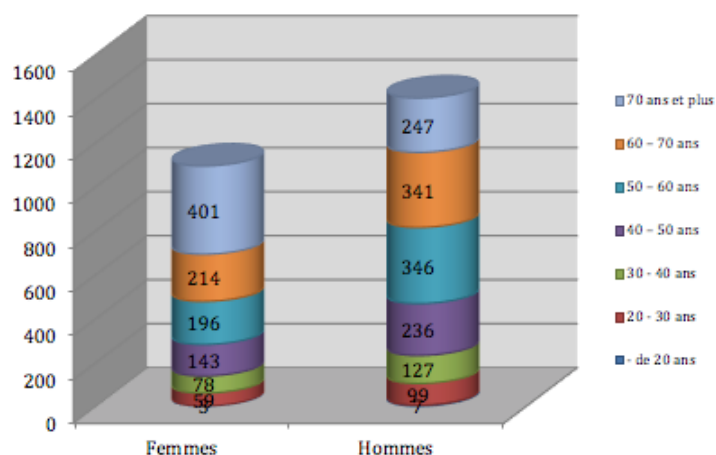
Depuis 2016, afin de mieux adapter notre organisation aux bassins de vie des majeurs accompagnés, il a été décidé pour la présentation de l'activité du SATC par secteur géographique, de calquer globalement notre découpage sur celui du Conseil Départemental avec pour repère les circonscriptions et les USDA

L'implantation sur le territoire de Caen du nombre de majeurs protégés suivis par le SATC est importante puisqu'elle représente près de 36 % des mesures exercées (baisse de 2%). Concernant l'est du département, composé de Pays d'Auge Nord et Sud, il y a une augmentation constante, portant à 10% la part des publics accompagnés sur ces territoires. Cela est en cohérence avec l'augmentation des mesures prononcées par le Tribunal d'Instance de Lisieux.

Le service accompagne toujours 3 majeurs avec des handicaps psychiques ou physiques lourds accueillis dans des établissements spécialisés en Belgique, faute de place ou de structures adaptées en France. Cette gestion à distance n'est pas satisfaisante mais résulte ou d'un refus du magistrat de nous décharger de la mesure au profit d'une association limitrophe à la Belgique ou de l'attente d'un éventuel retour en France. Ces situations font généralement l'objet d'une étude par la commission des situations critiques de la MDPH.

Une note de ARS Hauts-de-France, parut le 29 novembre 2018, relative à « la prise en charge des personnes handicapées Française en Wallonie », précise que 6 109 personnes adultes handicapées françaises sont prises en charge dans 193 établissements Wallons, dont 193 viennent de Normandie.

#### NOMBRE DE MESURES JUDICIAIRES PAR TRANCHES D'ÂGES ET PAR SEXE



Sur l'activité globale au 31 décembre 2018 : les tendances de répartition par sexe et âge du nombre de mesures restent identiques.

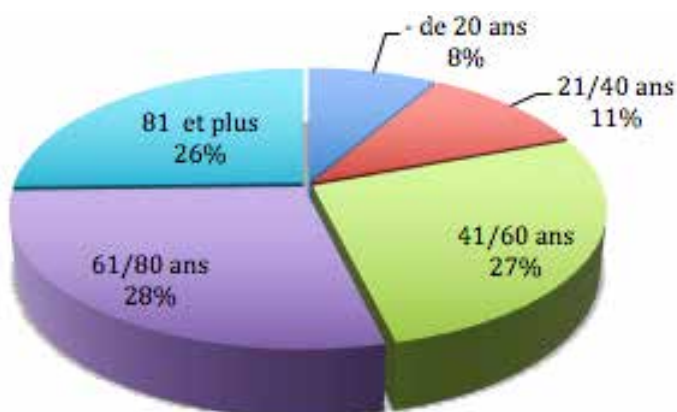
- La majorité des bénéficiaires sont des hommes pour 56% et la tranche d'âge des hommes de 40-60 ans représente 44%, comme en 2017.
- Concernant le public féminin, l'élément prégnant reste la proportion de femmes de plus de 70 ans qui reste, comme en 2017, à 36 %. Dans cette même tranche d'âge, les hommes sont passés en 2018 à 17% contre 16% en 2017.
- Les personnes de plus de 70 ans, bénéficiant d'une mesure de protection, représentent 25% du nombre total des personnes accompagnées (baisse de 1%).
- Nous relevons qu'en 2014, 11 personnes de plus de 95 ans étaient accompagnées par le service, elles étaient 18 en 2015, 24 en 2016, 26 en 2017, en 2018 nous suivions 27 personnes de plus de 95 ans dont la plus âgée a 106 ans.
- En 2018, le nombre de jeunes majeurs de moins de 20 ans au jour du prononcé de la mesure, est revenu au chiffre de 2016 avec 22 majeurs en hausse puisque 12 en 2017.

Un focus sur la typologie des nouvelles mesures, rendu possible par la mise en place de l'outil statistique « Ouverture de mesure », permet d'apporter quelques nuances sur les constats de l'activité globale.

Sur les 281 mesures ouvertes en 2018, 52 % sont des femmes et 48% des hommes.

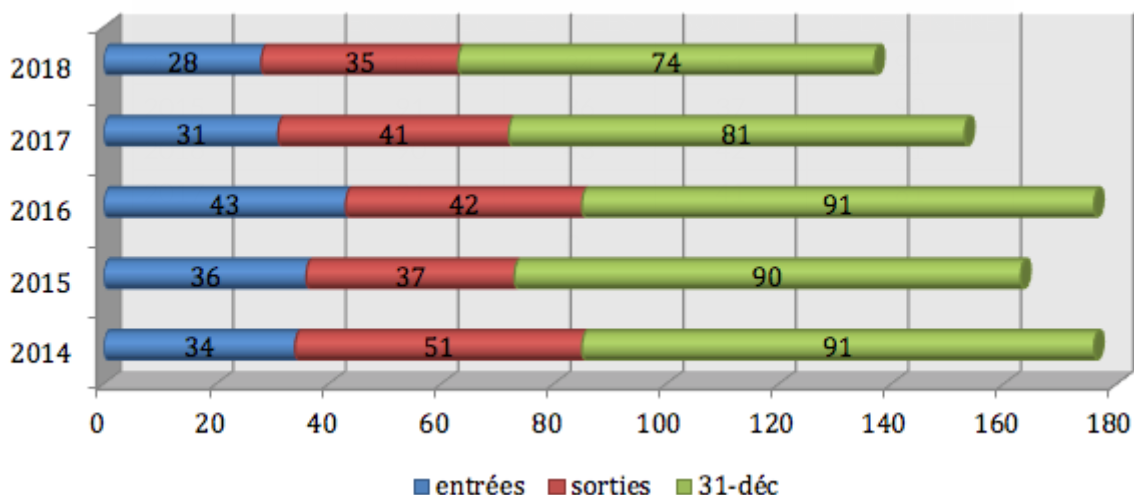
Près de 41% des personnes, tous sexes confondus, ont plus de 70 ans. (45% en 2017)

#### ÂGE À LA PRISE EN CHARGE



#### L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE - MASP

##### NOMBRE DE MESURES SUIVIES EN 2018 - SERVICE ATC - MASP



Les MASP sont des mesures contractuelles entre le Conseil Départemental et une personne titulaire de prestations



sociales, pour laquelle le Conseil Départemental nous a délégué la gestion budgétaire.

C'est un dispositif d'accompagnement social et budgétaire, en faveur des personnes dont la santé et/ou la sécurité est menacée ou compromise du fait des difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs prestations sociales (innovation de la loi de 2007).

L'année 2018 s'achève avec une activité MASP de 74 mesures, soit à nouveau une baisse importante, 81 en 2017, 91 en 2016.

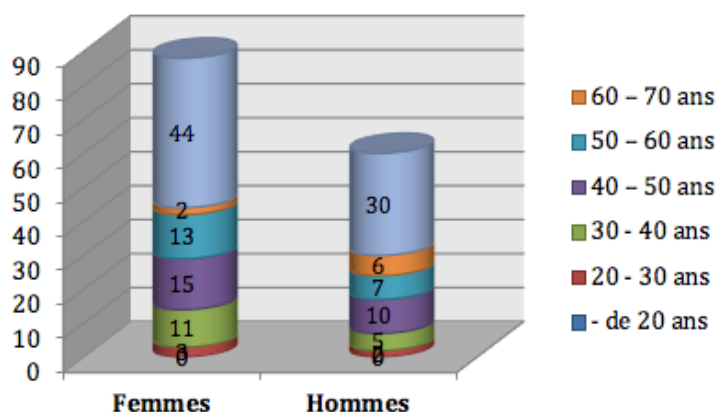
Cette baisse est la traduction de la diminution des flux d'entrées, 43 nouvelles mesures signées en 2016 contre 31 en 2017 et 28 en 2018 et d'un flux toujours important de sorties, à savoir 35.

Les principaux motifs de sorties de MASP sont :

- Arrivée à échéance et retour à l'autonomie : 38% en 2018 46% en 2017 et 40% en 2016
- Absence de coopération : 20% en 2018, 14% en 2017 et 21% en 2016
- Déménagement hors territoire de compétence : 0 en 2018, 17% en 2017 et 10% en 2016
- Prononcé d'une mesure judiciaire : 27% en 2018, 19% en 2017
- Fin de prestation : 15%

Un élément prégnant de l'activité MASP, avec des effets sur l'activité judiciaire, est le nombre de mesures orientées vers des mesures de curatelle ou MAJ, 27 % en 2018, 19% en 2017 et 21 % en 2016.

NOMBRE DE MASP PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE



Les mesures d'accompagnement social personnalisé sont majoritairement exercées auprès de femmes (59%). La tranche d'âge la plus importante est les 40-50 ans (33%) pour les deux sexes comme l'année précédente.

La seule tranche où le nombre d'hommes accompagnés est supérieur à celui des femmes, est celle les 60/70 ans, 6 hommes 2 femmes.

## LE SOUTIEN INFO TUTELLE

La loi du 5 mars 2007, réformant la protection juridique des majeurs, a remis la personne protégée au cœur du dispositif et sa famille comme l'interlocuteur privilégié. Cette priorité familiale confirme le principe de subsidiarité de la solidarité publique par rapport à la solidarité privée dans la sphère familiale. Par décret du 30 décembre 2008, relatif à l'information et au soutien des personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique des majeurs, a été prévu une information et un soutien technique pour les tuteurs et curateurs familiaux.

Le SIT, est une activité qui relève de ce dispositif d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF), il trouve son origine dans la volonté des trois services tutélaires du département, le SATC, l'UDAF et l'ATMP, de développer, formaliser et mutualiser ce qui existait déjà au sein de chacune d'entre elles, à savoir une aide spontanée aux tuteurs familiaux. Une convention en 2012 a formalisé l'engagement des trois associations de promouvoir l'aide et le soutien en direction des tuteurs familiaux sur l'ensemble du département du Calvados sur le rythme de

permanences hebdomadaires. Suite à la réponse à un appel à projet en 2017, l'obtention de subventions annuelles permet le développement progressif de l'activité.

Depuis le 1er septembre 2018, le secrétariat du SIT est assuré par notre service, après que cette fonction ait été assurée par l'ATMP puis l'UDAF.

- **Nombre d'entretiens téléphoniques :**

Sur l'année 2018, le SIT a reçu 147 appels

- **Nombre de rendez-vous et qualité des personnes rencontrées :**

97 personnes ont été reçues en entretiens physiques ou téléphoniques sur Caen, Lisieux, Vire ou Bayeux, dont 39% par le SATC.

39% des personnes rencontrées sont les enfants de personnes à protéger et 22% sont les parents de personnes à protéger.

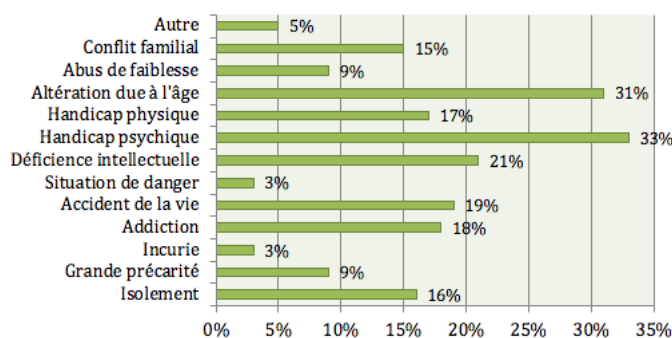
- **Thèmes abordés :**

Dans 49 % des cas, les questions portent sur l'exercice de la mesure et les obligations légales qui en découlent, mais aussi sur des problèmes liés à l'entrée en établissement ou à des problèmes de succession et de gestion de patrimoine.

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2014 ET 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>NOUVELLES MESURES</b>					
MESURES CIVILES	220	215	268	259	281
MESURES ADMINISTRATIVES	34	36	43	31	28
<b>TOTAL</b>	<b>254</b>	<b>251</b>	<b>311</b>	<b>290</b>	<b>309</b>
<b>FINS DE MESURES</b>					
MESURES CIVILES	181	213	225	234	251
MESURES ADMINISTRATIVES	51	37	42	41	35
<b>TOTAUX</b>	<b>232</b>	<b>250</b>	<b>267</b>	<b>275</b>	<b>286</b>
<b>ORIGINE DES DEMANDES (EN %)</b>					
JUSTICE	87%	86%	86%	89%	91%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	13%	14%	14%	11%	9%

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET DE LEURS ÉVOLUTIONS



L'outil statistique, mis en place début 2017, a pour vocation de permettre une meilleure connaissance des problématiques des nouvelles mesures qui sont confiées au SATC. Pour faciliter son exploitation il sera revu en 2019. L'analyse qu'il permet ne porte que sur les nouveaux dossiers avec un comparatif avec 2017.

Il est précisé qu'une personne protégée peut cumuler plusieurs problématiques ayant conduits au prononcé de la mesure. Toutefois, conformément à l'article 425 du code civil toute personne protégée est «

dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté. »

Si on extrait de ce document les items de nature à éclairer sur ce qui caractérise l'altération, à savoir : la déficience intellectuelle, le handicap psychique, le handicap physique et la vieillesse, on peut relever que les personnes protégées, accompagnées par le SATC, relèvent davantage du handicap psychique et de l'altération due à l'âge que du handicap physique ou de la déficience intellectuelle.

Une équipe de professionnels est spécialisée sur l'accompagnement et les spécificités administratives des personnes âgées vivant en établissement de type EHPAD.

Pour autant la tendance identifiée depuis quelques années d'une augmentation des personnes protégées de plus de 70 ans vivant à domicile se confirme : 41% des nouvelles mesures en 2018 dont 25% à domicile.

Ces septuagénaires sont généralement isolés avec des problèmes de dépendance et souvent avec du patrimoine immobilier mais peu de ressources et donc dans des situations financières très difficiles. Ce profil de public a augmenté avec l'accroissement du mandatement du tribunal de Lisieux, on le retrouve entre autre sur « la côte fleurie », venant souvent de la région Parisienne.

Ce constat a été confirmé par le diagnostic sur les publics dans le cadre du schéma de l'autonomie 2019-2023.

Dans ces situations, l'urgence est souvent requise pour étayer le maintien à domicile ou organiser une entrée en EHPAD mais aussi engager une procédure ou vendre un bien.

Si au regard des chiffres présentés, un focus est mis sur le contexte environnemental des personnes ayant bénéficié d'une mesure de protection en 2018, il apparaît que le service ATC peut être désigné en lieu et place des familles quand celles-ci sont en conflit ou lorsque l'on est en présence d'un abus de faiblesse. L'isolement familial des personnes protégées est également fréquent.

L'analyse des problématiques des publics c'est aussi la maladie mentale qui, lorsqu'elle n'est pas soignée mais alimentée par des conduites addictives, peut conduire à une violence à l'encontre des professionnels du service. Ces professionnels ont une mission de gestionnaire et doivent construire des budgets équilibrés avec parfois juste un minima social, ce qui peut être source d'une forte frustration.

En 2018, le comportement violent, en réunion et réitéré de deux personnes accompagnées par le service contre les salariés et les biens, a conduit à un dépôt de plainte, une déclaration d'évènement indésirable, la mise en place temporaire d'un service de protection et à une décharge des mandats.

Globalement, les « rapports d'incidents » révèlent que l'agressivité reçue est souvent téléphonique et se traduit par des insultes et menaces, notamment sur le site de Bretteville sur Odon qui est plus impacté. Les actes d'agressivité n'émanent pas seulement des majeurs suivis par le service mais également de leur entourage proche.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Au Service ATC, la qualité de l'accompagnement passe entre autre :

- Par des professionnels bien formés. En 2018, trois mandataires sont partis en formation pour obtenir le Certificat de Compétence National MJPM, et des formations sur la gestion mobilière et financière ont été organisées pour une meilleure connaissance du droit bancaire et des placements, connaissance indispensable compte tenu de la masse financière gérée.
  - o En 2018, 348 comptes courants ou de placement ont été ouverts (9711 en portefeuille) et 3 771 543,94 euros ont été placés (43 708 943,95 euros en portefeuille).
- Par un accompagnement juridique interne. Cette compétence juridique est nécessaire pour valider les meilleurs choix patrimoniaux ou judiciaires dans l'intérêt des majeurs protégés, mais aussi leur apporter explication et conseil.
  - o En 2018, les cadres juridiques sont intervenus dans 69 règlements de succession, ont signés 57 mandats de vente, 53 actes authentiques de vente immobilière et 5 d'achats.

- Par une réactivité dans l'ouverture des mesures. La mise en place en 2014 d'une déléguée en charge de l'ouverture des sauvegardes de justice a permis d'améliorer les conditions d'ouverture de ces mesures, qui sont prononcées dans l'attente du jugement définitif et ont un caractère d'urgence. Les procédures mises en place permettent d'effectuer la consultation du dossier au tribunal sous 8 jours maximum et une première visite au majeur dans le mois de notre nomination.
  - o En 2018, nous constatons une augmentation du nombre de sauvegardes avec 102 dossiers (83 en 2017 et 102 en 2016). L'augmentation de notre nomination par le Tribunal d'Instance de Lisieux se fait là aussi ressentir avec 43 nouvelles mesures en 2018 contre 34 en 2017 et 13 en 2016.
- Par une meilleure connaissance des problématiques de nos publics et la recherche de solutions dans le cadre des différents réseaux et partenariats.
  - o Après un travail de recensement mené en 2017 pour identifier, parmi les situations suivies, celles dont les conditions de vie et l'état du logement peuvent être assimilées à une problématique de type « Syndrome de Diogène ».
    - 16 semblent relever du Syndrome de Diogène (Entassement et problème d'insalubrité)
    - 38 semblent y être assimilé (insalubrité, problème d'hygiène et d'animaux en grand nombre).
  - o Suite à des départs de salariés du groupe de travail devant réfléchir sur l'élaboration de fiches techniques pour aider les professionnels à mieux aborder ce type de problématique et à mettre en œuvre les réponses existantes, les travaux sont reportés sur 2019.
- Par des procédures instituant des regards croisés
- Par des contrôles internes et externes. Utilisation de tableaux de bord de suivi des Inventaires, DIPM et Assurances ; écritures de procédures bancaires ; respect de niveaux d'ordonnancement pour les paiements ; extension des missions de contrôle du Commissaire aux Comptes.
- Par une implication en qualité de représentant légal au sein des conseils de vie sociale des établissements médico-sociaux où sont accueillis les majeurs protégés : MAS ACSEA, FOA ACSEA, MAS Hôpital de Bayeux, ESAT Mac Dougall des Foyers de Cluny, EHPAD d'Aunay sur Odon, EHPAD du Centre hospitalier de Vire, MAS du Cottun à Vire
- Par une participation à des évaluations interne d'établissement.
- Par une prise en compte et un suivi des plaintes et remerciements des majeurs
  - o En 2018, le nombre de plaintes et remerciements s'élève à 45 dont 86 % de plaintes. Les plaintes émanent principalement du majeur ou de la famille, directement ou via le Juge des tutelles. Le motif principal de ces plaintes reste des questionnements sur la gestion budgétaire.

## RÉFLEXIONS EN COURS - PERSPECTIVES 2019

Les perspectives 2019 s'inscrivent dans la continuité des travaux engagés en 2018 sur les questions du numérique et du nomadisme.

Les autres perspectives relèvent de la nécessité de poursuivre les travaux et procédures sur le contrôle de la bonne exécution des mandats, la sécurité des personnes et des données et la continuité de service.

En 2019 devrait également être votée une loi réformant la protection des majeurs qui nécessitera une revisite de nos procédures et pratiques. En effet, sur mission interministérielle, Madame Anne CARON DEGLISE, Avocate Générale à la cour de Cassation, a remis le 21 juin 2018, à Madame Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, un rapport sur « l'Evolution de la protection Juridique des personnes : reconnaître, soutenir et protéger les personnes les plus vulnérables » avec pour objectif de tirer des conclusions opérationnelles des rapports de la Cour des Comptes et du Défenseur des Droits de 2016.

Ce rapport comporte 104 propositions d'évolution du régime de protection des majeurs pour un renforcement des droits fondamentaux des personnes protégées, un parcours individualisé et un contrôle accru.

## LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Au SATC, la démarche d'amélioration continue de la qualité a été engagée en 2016, selon une organisation définie ainsi : un comité de pilotage qui agit au niveau technique et décisionnel et un niveau opérationnel réalisé par des groupes de travail.

Le comité de pilotage, composé d'un représentant de chaque corps de métier, s'est ainsi réuni 3 fois en 2016, 5 fois en 2017 et 4 fois en 2018.

Les groupes de travail initiaux se sont poursuivis et d'autres ont été mis en place au regard des besoins liés à l'actualité du service sur la dématérialisation (MAGIS et Nomadisme)

Le groupe « Accueil » s'est réuni 2 fois à 11 professionnels, les groupes « La participation des majeurs », pour une action une réunion à 5 professionnels, pour une autre 2 réunions à 8 professionnels et pour la troisième 3 réunions à 3 professionnels. Le groupe « La communication externe » a fait 2 réunions à 5 professionnels, plus un travail individuel de construction par un professionnel.

Beaucoup d'actions simultanées ont été menées sur l'année 2018, le PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité) 2019 est revu de manière à permettre l'intégration des améliorations autour de MAGIS et du Nomadisme mais aussi de lancer les travaux sur l'évaluation interne.

### LE PROJET DE SERVICE

Le Projet de service du SATC a été rédigé et validé en 2015 pour 5 ans soit 2020, les orientations stratégiques sont mises en œuvre progressivement par le déploiement de la démarche DACQ et les plans d'actions qui en découlent.

La réécriture du prochain projet se projette sur 2021 afin de permettre qu'en 2019 et 2020 se fasse la seconde évaluation interne et que ce projet intègre la réforme en cours.

### L'ÉVALUATION INTERNE

La deuxième évaluation interne du service, dont le rapport devra être rendu avant le 21 février 2021, sera menée sur 2019-2020.

### L'ÉVALUATION EXTERNE

Le rapport de cette évaluation externe a été rendu en février 2018 mais l'évaluation a été menée sur fin 2017. Elle a été réalisée par le cabinet EQR-MAZARD, domicilié à PARIS, sur appel d'offres.

La démarche a été structurée en trois étapes, composée du projet évaluatif par étude de documents, de l'évaluation sur site par des entretiens avec les professionnels, les partenaires et des majeurs et par la rédaction puis la restitution du rapport.

Cette évaluation externe, globalement très positive, relève les nombreuses forces du service, comme le dynamisme de la démarche DACQ et les outils de suivi et pilotage mis en place, mais aussi en matière d'exercice de la mesure. Néanmoins, est relevé la nécessité de poursuivre les démarches pour mieux associer les majeurs et les partenaires.

Dans ses conclusions, l'évaluateur externe pose en appréciation globale que « le service a mis en place un haut niveau d'organisation et pris en compte de manière particulièrement qualitative les missions qui lui sont confiées ».

## BILAN 2018 DU PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Actions mises en œuvre en 2018	Objectifs atteints	Participation des usagers, des professionnels, des partenaires
Améliorer la décoration des accueils des deux sites	Les deux accueils sont équipés de bombonne à eau et sont décorés par des œuvres de majeurs protégés	11 professionnels Participation des usagers par enquête de satisfaction et boîtes à idées
Revoir les modalités d'accueil physique	Diagnostic fait et proposition d'organisation validée. Réservation formaliser des bureaux d'accueil. Communication reste à faire	11 professionnels Traitement des plaintes des majeurs
Fluidifier le traitement des appels téléphoniques	Diagnostic fait Formalisation d'un circuit des appels entrant construit- Mise en place différée suite aux difficultés d'harmoniser et à la refonte du service courrier	11 professionnels Traitement des plaintes des majeurs et des partenaires par enquête ou courrier
Revoir l'outil DIPM et créer l'Avenant	DIPM et avenant plus simples et mieux adaptés aux différentes mesures, finalisés en 2017 et mis en œuvre en 2018	5 professionnels Testé par les personnes protégées de ce groupe
Créer un répertoire de traducteurs ou interprètes	Fichier créé et rangé sur le serveur	5 professionnels Enquête de besoins auprès des professionnels
Création d'un formulaire de recueil des volontés post mortem du majeur protégé	Recueillir et tracer les volontés de la personne protégée	5 professionnels
Création d'une procédure de consultation par la personne protégée de son dossier	Procédure écrite et validée par DPO	5 professionnels 6 majeurs protégés
Mise en place d'une enquête de satisfaction et de boîtes à idées	Avis des majeurs protégés recueillis en 2017 et exploités en 2018 Reste à adresser restitution	8 professionnels 2553 questionnaires adressés
Organisation d'une visite des locaux de Bayeux et présentation des différents métiers et outils au service des majeurs protégés	Faire participer les majeurs protégés à la vie du service	8 professionnels 20 majeurs
Améliorer la communication externe	Avoir au service un outil de communication commun pour présenter les mesures et les droits des majeurs. Reste à développer son utilisation	5 professionnels 5 partenaires

# DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

## ACSEA FORMATION



57 Bd Herbet Fournet - BP 72 060

14102 LISIEUX cedex

**Tél.** 02 31 62 62 00

**Fax.** 02 31 62 08 13

**Directeur :** Stéphane TYPHAIGNE

**E-mail :** directeur.defi@acsea.asso.fr

**Directrice Adjointe :** Dominique BORDET

**E-mail :** directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 4544ID7

**Année de création :** 1982

### AUTORISATION / HABILITATION

Déclaration d'activité auprès de la Préfecture de Basse-Normandie, enregistrée sous le n° 251 400 27 514.

### POPULATION

- Les Demandeurs d'emploi Jeunes et Adultes / Les Salariés / Les Salariés en reconversion.
- Les Bénéficiaires de minima sociaux.

### FINANCEMENT

- Tarification et facturation à l'heure stagiaire ou forfait parcours.
- Subventions globales par action, en fonctionnement.

### OBJECTIFS / ORIENTATIONS

ACSEA FORMATION développe des parcours de formation ou des accompagnements dont les finalités sont d'amener les personnes à la qualification professionnelle ou l'emploi. Les personnes accueillies sont placées au centre de nos interventions. Nos principaux objectifs sont :

- Accompagner et/ou former les personnes au regard de leur projet professionnel.
- Inscrire nos actions de formation au sein d'un territoire et agir en interaction avec l'environnement local.
- Développer nos actions dans le cadre de l'intérêt général.
- Promouvoir la citoyenneté active de nos stagiaires et les sensibiliser à l'Eco citoyenneté.
- Accentuer l'individualisation et la personnalisation des formations par la mise en place de centres de ressources et des formations ouvertes et à distance.

## PARTENAIRES

La Région Normandie / Pôle Emploi / le Conseil Départemental du Calvados / LADOM / Mission Locale / Comités Locaux d'Insertion / PLIE MEFAC / FPSR (CAP Emploi) / Entreprises et Organisations professionnelles / Maison de l'Emploi.

## ACTIVITÉS

ACSEA Formation développe des formations dans différents secteurs.

L'organisme gère deux grands secteurs de formation : des formations qualifiantes et des actions associées au développement personnel et professionnel pour l'accompagnement des publics fragilisés.

Nous travaillons en collaboration avec des prescripteurs partenaires qui nous permettent d'affiner les études d'opportunités de nos projets (marchés publics) et qui contribuent à enrichir notre information sur les marchés locaux et régionaux, pour une meilleure réactivité de notre offre de formation publique et privée.

### Action d'orientation, d'insertion et d'accompagnement (amont de la qualification)

- REUSSIR.
- Accompagnement Personnalisé à l'Emploi et remobilisation autour de l'accès à l'emploi et à la construction de projet professionnel.
- Maintien, renforcement et progression dans les compétences fondamentales individuelles.
- Compétences Clés.
- Français Langues Etrangères.
- Diagnostic des compétences et des capacités d'apprentissage auprès de salariés.
- Lire Ecrire Compter, action du dispositif régional SOCLE.
- Bilans professionnels.

### Actions de pré qualification et de qualification professionnelle

- Bâtiment : Gros œuvre, Second Œuvre, Plaquiste, Menuisier, Maçon, Peintre, HOB0.
- Commerce et Distribution : Employé de Commerce, Vendeur Conseil en Magasin, Employé Commercial en Magasin et Manager d'Univers Marchand.
- Hôtellerie/Restauration : Réceptionniste, Gouvernante, Assistant d'Exploitation, Services Hôteliers, Employé d'Étages, Cuisine, Service en salle, Anglais.
- HACCP, PRAP, Permis de former, VAE, Sauveteur Secouriste du Travail.
- Tertiaire, Social, Métiers des services à la personne et aux entreprises, Assistante de vie et aux familles et Agent d'Hygiène et de Propreté.

- 4 Rue de la Résistance 14400 BAYEUX  
02 31 22 29 29
- 10 Rue de la Cotonnière 14000 CAEN  
02 31 83 23 44
- 4 Rue Alexandre Dubourg 14600 HONFLEUR  
02 31 88 85 90
- 57 Bd Herbet Fournet 14100 LISIEUX  
02 31 62 62 00

- 10 Place Fournet 14100 LISIEUX  
02 31 31 14 16
- 33 Rue Rose Harel 14100 LISIEUX  
02 31 62 62 00
- 2 Rue Jean-François Millet Hauteville  
14100 LISIEUX - 02 31 32 35 66
- Allée des Vikings Z.E. de Hennequeville  
14350 TROUVILLE - 02 31 14 83 88

Département du Calvados.



## ACTIVITÉ 2018

Au cours de l'année 2018, l'organisme a accueilli 2 108 personnes et réalisé 279 985 heures de formation.

### RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ	NB HEURES STAGIAIRES 2016	NB HEURES STAGIAIRES 2017	NB STAGIAIRES 2015	NB STAGIAIRES 2016	NB STAGIAIRES 2017	NB STAGIAIRES 2018
Hôtellerie Lisieux	59 605	49 424	326	322	267	238
Hôtellerie Trouville	32 489	26 345	174	167	120	158
Hôtellerie Caen	42 748	35 580	244	267	191	197
Vente Lisieux	17 872	17 789	76	94	93	163
Bâtiment Lisieux	24 170	25 156	81	98	102	121
AFB Lisieux, Honfleur, Trouville	45 554	40 751	230	221	188	203
Accompagnement Caen, Bayeux, Vire, Lisieux	8 136	7 450	1 095	764	773	489
Orientation/ insertion Pays d'Auge, Caen, Bayeux	22 392	20 810	690	1 048	974	443
Sanitaire et social Pays d'Auge, Caen, Bayeux	40 614	30 480	94	201	136	96
<b>TOTAL</b>	<b>293 579</b>	<b>278 941</b>	<b>3 010</b>	<b>3 182</b>	<b>2 844</b>	<b>2 108</b>

### LA DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

L'approche mathématique nombre d'heures/nombre individus ne reflète pas la réalité des différentes actions.

Les actions de définition de projet, de bilan et d'accompagnement se situent dans une fourchette de 8 à 20 heures, celles de l'orientation et de l'insertion de 420 à 1260 heures, celles de l'apprentissage des savoirs de base de 200 à 800 heures et celles de la qualification peuvent aller à plus de 1000 heures.

Les personnes sont accueillies pour des actions de quelques semaines à deux ans nécessitant à chaque fois la rédaction d'un plan individuel de formation, d'un contrat de formation et d'évaluation.

### L'ORIGINE DES DEMANDES DES PRISES EN CHARGE

Les personnes accueillies sont orientées par les services de l'Emploi et de l'Orientation (Pôle Emploi – Mission Locales – Cap Emploi – LADOM), par les entreprises et ou par certaines personnes ayant exprimé en amont leur souhait d'intégrer une mesure de formation.

On constate l'importance de l'activité en lien avec le Conseil Régional et les Entreprises, via les OPCA.

De plus en plus de personnes s'adressent à notre centre directement suite à notre communication par le bon coin, des affiches, les réseaux sociaux ou le bouche à oreille.

## L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

Sur les 2 108 personnes accueillies, 22 personnes viennent des DOM-TOM.

## LA RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

La répartition hommes/femmes reste stable au fil des années, soit environ 60% de femmes accueillies et 40% d'hommes, sur l'ensemble des sites.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

La principale demande des personnes accueillies est liée à leur projet de formation et/ou de qualification.

Suivant les situations personnelles et professionnelles des publics, cette demande sera plus ou moins importante, allant de l'aide à l'orientation, à la construction d'un projet, en passant par le (ré)apprentissage de connaissances fondamentales ou bien l'accès à la qualification et/ou l'obtention d'un diplôme.

Les situations des personnes formées sont extrêmement variées : âge, condition familiale et conjugale, expérience professionnelle, durée de chômage. Cependant les personnes doivent répondre aux critères définis par le financeur de la formation qui définissent les publics ciblés. En illustration de cela, les personnes intégrant une formation financée par la Région Normandie doivent être âgées de 16 ans minimum, être sorties du système scolaire depuis au moins 9 mois et doivent être inscrits à Pôle Emploi. Chaque formation proposée définit les prérequis nécessaires pour entrer en formation.

Les formations auprès des demandeurs d'emploi nécessitent souvent un accompagnement individualisé qui prend en compte les problématiques personnelles et installe les relais nécessaires pour lever les freins éventuels à la formation. Logement, santé, mobilité, sont autant de situations qu'il convient d'appréhender avec empathie, en prenant en compte les parcours individuels à travers un partenariat constructif et en valorisant les expériences tant personnelles que professionnelles pour réactiver une confiance dans des compétences et connaissances réelles parfois oubliées.

L'augmentation des accès numériques aux services publics (Pôle Emploi, CAF, Sécurité Sociale, ...) nous amène à accompagner toutes les personnes en formation vers une compétence numérique socle, permettant à chaque bénéficiaire de formation de tendre vers ce que l'on pourrait qualifier « d'autonomie numérique ».

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS DES ACTIONS

### NOS ACTIONS DE FORMATION « ACCOMPAGNEMENT »

- **REUSSIR**

- Spécificité de l'action : La finalité du dispositif est l'accès à la qualification pour un emploi durable. REUSSIR s'adresse aux personnes non qualifiées rencontrant des difficultés d'apprentissage et d'insertion et souhaitant obtenir une qualification.
- Les trois étapes du dispositif :

**Information** (une demi-journée) - Vérification de la pertinence de la formation au regard du parcours du candidat et des objectifs visés,

**Diagnostic** (11 heures) - 4 rendez-vous individuels et 2 ateliers collectifs, pour identifier les problématiques nécessitant des relais hors formation ou un accompagnement individuel au cours de la formation. Au bout de cette phase, le candidat et son référent, décident d'une entrée ou non sur le parcours REUSSIR.

- Parcours REUSSIR de 6 mois renouvelable 2 fois – Formation avec alternance, possible à temps partiel le parcours de chaque candidat est co construit avec son référent pédagogique et a pour objectif l'entrée en formation qualifiante.
  - **Financement** : Conseil Régional Normandie.
  - **Sites** : Bayeux, Caen et le Pays d'Auge.
  
- **Français Langues Etrangères** : Nouvelle convention de la Région Normandie, cette action modulaire de 400 heures à raison de deux jours par semaine avec 70 heures en entreprise, doit permettre à des demandeurs d'emploi de langues étrangères d'améliorer leur autonomie vis à vis de la langue française au bénéfice d'une insertion professionnelle durable.
  - **Site** : Lisieux
  - **Financement** : Région Normandie
  - **Prescription** : Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi
  
- **Accompagnements**
  - **Accompagnement de parcours professionnels** : Accompagnement renforcé des habitants issus de l'Agglomération Caennaise rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et qui ne peuvent pas bénéficier des dispositifs accompagnements ou de suivi de droit commun dans le cadre du PLIE du pays de Caen. Financement FSE.
  - **Postes/compétences et vous** : Dispositif de placement pour le public du PLIE. PCV est un cabinet de recrutement fictif animé par les bénéficiaires du PLIE. Financement FSE.
  - **Accompagnement Individualisé Vers l'Emploi** : Accompagnement de 4 mois pour la mise en place d'un projet de formation et/ou d'emploi. Cette prestation permet de travailler sur le volet social et le volet emploi du parcours du bénéficiaire. Financement Département et Fonds Social Européen.  
Site de Lisieux : Touques, Honfleur, Cabourg.  
Sites : Lisieux, Touques, Honfleur.
  - **Action de Promotion Sociale** : Action collective permettant de mobiliser sur un projet créatif, un groupe de 10 personnes en difficulté d'insertion sociale et ce sur une période de 12 mois. L'action mobilise un groupe de 10 personnes sur 3 ½ journées par semaine pendant 1 an. Les objectifs visés sont tout d'abord du domaine du développement personnel au service du lien et des capacités sociales retrouvées et nécessaires à toutes démarches d'insertion.  
Site : Lisieux.
  - **Expression Théâtrale** : Outil d'insertion : Action du PLIE de Honfleur, Financement du Fond Social Européen.  
Cette action de 4 mois avec un groupe de 8 personnes qui travaillent avec une comédienne, metteuse en scène, sur la construction d'un spectacle qu'ils co écrivent. En lien avec l'équipe du PLIE de Honfleur, les ateliers théâtre hebdomadaires, permettent de reprendre confiance en soi et de réapprendre à communiquer avec l'autre. En parallèle avec un travail sur le projet d'insertion mené conjointement entre un conseiller en insertion professionnelle ACSEA Formation et un conseiller en insertion professionnelle PLIE, l'action vise à mettre en place une première étape au service du projet du bénéficiaire.
  
- **Lire Ecrire Compter**
  - **Spécificités des actions** : L'action « Lire Ecrire Compter » lutte contre l'illettrisme en travaillant les apprentissages ou (ré) apprentissage des connaissances fondamentales au service d'une insertion professionnelle. L'action accentue son action en s'appuyant sur un large partenariat en direction des salariés d'entreprise avec un double but de promotion des personnes et de prévention du risque d'exclusion.
  - **FOAD** (formation ouverte et à distance)
  - **Financements** : Conseil Régional de Normandie et Entreprises.
  - **Sites** : Lisieux et Honfleur.
  - **Stagiaires accueillis** : 187 personnes. Parité homme et femme quasi équilibrée.
  - **Partenariats** : Pôle Emploi, Missions Locales, Cap Emploi : prescription, toutes structures associatives ou institutionnelles : prescription et accompagnement individuel du bénéficiaire, organismes de formation.

## ACTIONS DE FORMATION QUALIFIANTES ET PRE-QUALIFIANTES

### • Bâtiment

- **Spécificités des actions :** Actions préqualifiantes et qualifiantes Conventions triennales.  
Pour l'action qualifiante : 3 métiers préparés « Peintre », « Plaquiste » et « Maçon ».  
« Action Bois » – Action pré-qualifiante.
- **Titres préparés :** Titre Professionnel « Plaquiste », Titre Professionnel « AEB ».
- **Financements :** Conseil Régional de Normandie, Entreprises, Contrat de professionnalisation
- **Sites :** Lisieux.
- **Partenariat :** AFPA (recrutement, ingénierie pédagogique, évaluations, suites de parcours), Pôle Emploi et Missions Locales (prescription), Entreprises augeronnes.

### • Sanitaire et Social

- **Spécificités des actions :** Assistante de vie aux familles, Préqualification « Métiers des services à la personne ».
- **Financements :** Conseil Régional de Normandie, formation de salariés OPCA, Pôle Emploi.
- **Sites :** Lisieux, Trouville et Bayeux.
- **Titres préparés :** Titre Professionnel « Assistante de vie aux familles »
- **Site :** Trouville, Bayeux, Lisieux.

### • Commerce et Distribution

- **Spécificités de l'action :** Actions préqualifiantes et qualifiantes.
- **Titres et diplômes préparés :** CAP Employé de Commerce Option A « Produits alimentaires », CAP Employé de Commerce Option B « Produits d'équipement », CAP « Employé Commercial en Magasin », Titre professionnel « Employé Commercial en Magasin », Titre professionnel « Vendeur Conseil en Magasin », Titre Professionnel « Manager d'Univers Marchand ».
- **Financements :** Conseil Régional de Normandie, Fongécif, OPCA, Contrat de professionnalisation.
- **Site :** Lisieux, Honfleur.

### • Hôtellerie/Restauration

- **Spécificités des actions :** Actions qualifiantes et certifiantes sur les métiers Réceptionniste d'Hôtel, Gouvernante, Assistant d'Exploitation, Employé d'Etages, Agent de Propreté, Cuisinier, Serveur en salle, HACCP, Anglais.
- **Titres et diplômes préparés :** CCQPIH Serveur en restauration, CQPIH Commis de cuisine, CQPIH Gouvernante, CQPIH Réceptionniste, CQPIH Assistant d'Exploitation, CQPIH Employé d'Etages, Titre Professionnel « Réceptionniste d'Hôtel ».
- **Financements :** Conseil Régional de Normandie, LADOM, Fongécif, OPCA, FAFIH, Employeurs, Pôle Emploi, Contrat de professionnalisation.
- **Sites :** Lisieux, Caen, Honfleur, Bayeux et Trouville.

### • Les métiers de la propreté

- **Spécificités des actions :** Actions qualifiantes et certifiantes sur le métier d'agent de propreté et d'hygiène.
- **Titres et diplômes préparés :** CQPIH Serveur en restauration, CQPIH Commis de cuisine, CAP Restaurant, CAP Cuisine, CQPIH Gouve: Titre professionnel « agent de propreté et d'hygiène » ou une attestation de compétences professionnelles.
- **Financements :** Conseil Régional de Normandie
- **Sites :** Caen et Honfleur.

Nos actions s'appuient sur une stratégie pédagogique reposant sur plusieurs points :

- Faire vivre le principe de « la formation tout au long de la vie » suppose la prise en compte et la reconnaissance des compétences des personnes au-delà de leur formation initiale et de leur diplôme.
- Identifier et reconnaître ses savoir-faire, savoir-être et connaissances lors des phases de bilan, c'est construire avec les usagers une première phase d'orientation voire de formalisation dans le cadre de la VAE.

Dans un deuxième temps, le formateur accompagne la personne dans la définition d'un parcours réaliste de formation ou d'emploi direct à partir d'une connaissance partagée des filières et des possibilités repérées.

Le principe d'une mise en œuvre du projet individualisé dépasse donc pour le formateur, le simple acte d'apprentissage au cours du face à face pédagogique. Il est acteur d'un dispositif plus en phase avec son environnement social et professionnel.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Depuis 2014, le Département Emploi Formation Insertion (DEFI) tire profit d'une synergie interne à ses quatre établissements, fortement impliqués dans des secteurs concurrentiels nécessitant réactivité et anticipation. Ce regroupement affirme également combien la formation et l'emploi sont des domaines extrêmement liés, et des complémentarités de réflexions et d'actions sont développées.

Un enjeu pour ACSEA Formation est de mieux faire savoir son savoir-faire. A cet effet, d'importants axes en matière de communication ont été mis en place : panneaux de signalisation, ouverture d'une page Facebook...

Alors que nous évoluons dans un environnement très contraint économiquement, nous devons poursuivre le travail d'analyse de nos ratios économiques et particulièrement ceux concernant la masse salariale. La pérennité de notre établissement passe à la fois par la qualité de ses intervenants compétents, mais il faut prendre garde à toute dérive qui mettrait en cause notre équilibre économique.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Depuis le mois de Juin 2017, ACSEA Formation est répertorié sur le DATA DOCK et ainsi justifie des 6 critères qualité définis par les OPCA et est en conformité avec les exigences du Décret Qualité, mais également à la réglementation applicable aux organismes de formation professionnelle : programmes, procédures d'évaluation, contrôle de l'assiduité, tarifs/facturation, conditions générales de vente...

En 2018, ACSEA Formation a mis en place une démarche de certification vers une labellisation qualité.

### LA RESTITUTION DE LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

En 2018, ACSEA Formation a mis en place une démarche qualité en vue d'une labellisation.

Contexte :

- Décret du 30 juin 2015 obligeant les acheteurs de formation à vérifier la qualité des organismes de formation. Décret en cours de révision (2019).
- DataDock avec 6 critères et 21 indicateurs : outils de contrôle de la qualité des organismes de formation pour les OPCA, peu satisfaisant et obsolète en 2019.
- Nouveau décret, référentiel national : 7 critères et 32 indicateurs (2019).
- Démarche de l'amélioration continue de la qualité au sein d'ACSEA.

- o Volonté d'ACSEA Formation de se faire labelliser : NF 214.

#### Avantages :

- o Assurer la pérennité de notre activité en démontrant notre conformité au décret du 30 juin 2015.
- o Structurer notre offre de service.
- o Optimiser et moderniser notre fonctionnement.
- o Fidéliser nos financeurs, prescripteurs et stagiaires grâce à un service de qualité reconnu.
- o Donner confiance à nos clients et se démarquer lors des réponses à appel d'offres.

#### Inconvénients :

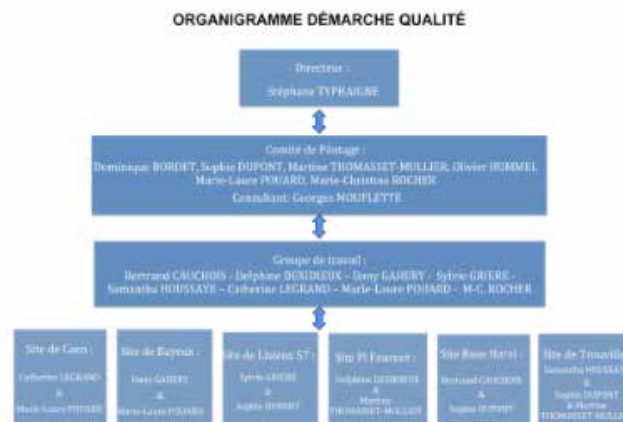
- o Compétences nouvelles à acquérir quant à l'organisation.
- o Besoin d'être accompagné dans la mise en œuvre de la démarche qualité.
- o Temps de travail à dégager pour sa mise en œuvre.
- o Coût de la certification.

### MOYENS MIS EN ŒUVRE (ORGANISATION, INSTANCES, ETC.)

L'organisation de notre démarche qualité répond à l'organigramme présenté ci-dessous.

Le comité de pilotage se réunit tous les deux mois pour faire le point sur l'avancée de la démarche.

Le groupe de travail se réunit tous les mois pour mettre en place des actions.



### DYNAMIQUE INTERNE

Mise en place d'un groupe de travail ayant pour finalité :

- o Être le relais du comité de pilotage sur le terrain.
- o Accompagner sur les différents sites les actions de mises en conformité déterminées par le comité de pilotage et les identifier dans my QSE.
- o Être force de propositions sur les modalités de mise en œuvre des plans d'actions du comité de pilotage.
- o Faire remonter les dysfonctionnements auprès du comité de pilotage.

### LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Il n'y a pas eu de plan d'amélioration de la qualité en 2018

# DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

## ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL INTERMÉDIAIRE (ESAT)



« HORS LES MURS »

10 Rue de la Cotonnière  
14000 CAEN

**Tél.** 02 31 08 23 21  
**Fax.** 02 31 53 09 94

**Directeur :** Stéphane TYPHAIGNE  
**E-mail :** directeur.esat@acsea.asso.fr  
**Directrice adjointe :** Dominique BORDET  
**E-mail :** directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 20865510  
**Année de création :** 2008

### AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté préfectoral en date du 11 juin 2007, autorisant la création de l'ESAT pour la prise en charge et l'accompagnement de 24 travailleurs handicapés.
- Arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2012, portant extension de la capacité de 14 places, soit 38 au total à compter du 1er décembre 2012.

### PUBLIC ACCOMPAGNÉ

« Les personnes accueillies au sein de l'ESAT sont des adultes en situation de handicap, orientées par la CDAPH ayant une capacité de travail inférieure à 1/3 d'une personne valide », tel que le prévoit l'article R.243-1 du CASF issu du décret n° 2006-703 du 16 juin 2006.

Selon l'article 2 de l'autorisation délivrée par l'ARS pour l'établissement, « les bénéficiaires sont des adultes déficients intellectuels moyens ou légers, en situation de handicap psychique ou de trouble comportemental ». Ils sont capables d'autonomie personnelle, dont l'évolution permet d'envisager non seulement un parcours de vie, mais aussi un parcours professionnel dans un environnement se rapprochant du milieu ordinaire.

### FINANCEMENT

Par les organismes de Sécurité Sociale sous forme de dotation globale pour le budget social par la facturation des prestations réalisées pour la partie commerciale.

### OBJECTIFS

Les objectifs visent à :

- Accompagner les parcours d'insertion des personnes handicapées ayant fait l'objet d'une orientation en E.S.A.T. vers le milieu ordinaire de travail, ou leur permettre de poursuivre leur parcours professionnel en ESAT, en favorisant le développement des capacités sociales et professionnelles.
- Offrir une palette de travail protégé directement en milieu ordinaire de travail, afin de préparer au mieux l'inclusion professionnelle.
- Permettre aux personnes de confirmer leur choix d'orientation professionnelle en maintenant les activités d'apprentissage.

Les orientations stratégiques du projet d'établissement 2018-2022 visent à :

- Placer le projet de vie du travailleur au centre de l'accompagnement.
- Créer les conditions d'une organisation apprenante.
- Sécuriser les parcours des travailleurs.
- Développer des outils d'évaluation au service des personnes en phase de construction de projet professionnel.

## ACTIONS

L'E.S.A.T. est structuré autour d'un pôle principal, administratif, au 10 rue de la Cotonnière - 14000 CAEN.

Ce pôle dispose de bureaux pour la Direction, l'Administration, le Chargé d'Insertion Professionnelle, l'Assistante de Service Social et d'une salle polyvalente permettant des réunions et des actions d'apprentissage et de formation.

## RÉSEAU D'ENTREPRISES PARTENAIRES

Pour les actions menées en direction des entreprises locales susceptibles de nouer un partenariat avec l'E.S.A.T., il a été privilégié la recherche d'activités diversifiées offrant ainsi un panel de supports d'apprentissages professionnels et de mises en situation de travail. Il s'agit également de rechercher des secteurs d'activités présentant de réels potentiels de développement dans le but de faciliter à terme une insertion définitive au sein même de ces entreprises de travailleurs de l'E.S.A.T.

Les secteurs d'activités retenus s'appuient sur quatre entreprises de l'agglomération caennaise, intervenant dans des domaines d'activités différents :

- **Entreprise U-LOG plateforme Logistique système U Nord-Ouest à Iffs** / Activité de logistique.  
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 12 personnes.  
Métiers et compétences développés : Agent logistique/Préparateur de commandes/Réceptionnaire.
- **Entreprise Renault Trucks à Blainville sur Orne** / Activité de fabrication de poids lourds.  
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 8 personnes.  
Métiers et compétences développés : Métallurgie, serrurerie, soudure Mag, petits travaux de maintenance.
- **Entreprise Legallais** / Activité de conditionnement et d'expédition de produits de quincaillerie industrielle.  
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 8 personnes.  
Métiers et compétences développés : Conditionnement/Préparation de kits.
- **Entreprise Hamelin SAS** / Activité de conditionnement, transformation de produits de papeterie et préparation de commandes.  
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 6 personnes.  
Métiers et compétences développés : Agent de logistique, Conditionnement, Préparateur de commandes, Cariste, Agent de Quai.
- **Autres Entreprises** / Personnes en détachement sous forme de stage d'évaluation et de mise en situation ou sous forme de contrat de mise à disposition individuelle en vue de préparer et favoriser l'accès à l'emploi en milieu ordinaire.  
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 4 personnes.  
Postes de travail définis en fonction du projet individuel.

Les quatre entreprises sont engagées dans une démarche d'accueil des salariés en situation de handicap. Des conventions de prestations font état des dispositions mises en œuvre pour faciliter cet accueil.

Dans ces quatre ateliers, les usagers sont encadrés par un Responsable d'Unité de Production de l'E.S.A.T. qui, après analyse des besoins et des modes de fonctionnement de l'entreprise, les accompagne dans la réalisation des tâches liées à la prestation.

L'ensemble de ces quatre secteurs d'activité permet de développer des compétences transférables. Ainsi, d'autres entreprises sont sollicitées pour accueillir à terme ces personnes en situation de handicap au sein de leur organisation dans le but d'une intégration définitive dans leurs effectifs salariés.

## SECTEURS D'INTERVENTION

L'origine géographique des 38 travailleurs handicapés est exclusivement le département du Calvados.



## ACTIVITÉ 2017

NOMBRE DE SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP (EFFECTIFS AU 31/12/2018) : 35

## U LOGISTIQUE

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2018	9	1
Entrées	1	0
Sorties	1	0
Changement de site	1	0
Effectifs au 31/12/2018	8	1
Nombre de stagiaires accueillis en 2018	9	0

## RENAULTS TRUCKS

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2018	10	0
Entrées	0	0
Sorties	2	0
Effectifs au 31/12/2018	8	0
Nombre de stagiaires accueillis en 2018	2	0

## LEGALLAIS

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2018	5	4
Entrées	0	0
Sorties	0	0
Changement de site	0	0
Effectifs au 31/12/2018	5	4
Nombre de stagiaires accueillis en 2018	6	4

## HAMELIN

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2018	6	2
Entrées	1	0
Sorties	1	0
Changement de site	0	0
Effectifs au 31/12/2018	6	2
Nombre de stagiaires accueillis en 2018	6	2

## DÉTACHEMENT, CONTRAT DE MISE À DISPOSITION INDIVIDUELLE

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2018	0	0
Entrées	1	0
Sorties	0	0
Effectifs au 31/12/2018	1	0
Nombre de stagiaires ESAT/ MOT réalisé en 2018	8	1
Nombre de stagiaires ESAT IHLM / ESAT réalisé en 2018	1	2

AGE	HOMME	FEMME
de 18 à 25 ans	17	5
de 26 à 30 ans	5	2
de 31 à 35 ans	2	0
+ de 35 ans	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>8</b>

## TYPES DE HANDICAPS DES SALARIÉS ESAT (EFFECTIFS AU 31/12/2017)

SEXE	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	TROUBLES DU COMPORTEMENT ET DE LA COMMUNICATION	DÉFICIENCE PSYCHIQUE
HOMMES	22	4	2
FEMMES	4	2	1

### SUR LE PLAN DE L'ACTIVITÉ

Concernant les effectifs de l'ESAT Intermédiaire HLM sur l'année 2018, nous avons accueilli trente neuf personnes en contrat de soutien et d'aide par le travail et nous avons acté la sortie de quatre usagers de l'ESAT Intermédiaire HLM, à leur demande pour privilégier d'autres projets.

Sur cette même année, nous avons concrétisé l'admission de quatre nouveaux usagers après une période d'évaluation et une décision favorable de la CDAPH pour une ORP en ESAT Intermédiaire Hors les murs, en relais d'une prise en charge en établissement médico-social pour adolescent.

Deux personnes ont intégré l'atelier U Logistique et deux autres personnes l'atelier de Hamelin SAS.

Sur l'année 2018, l'ESAT Intermédiaire HLM a facturé 55 525 heures de travail aux quatre entreprises partenaires, au travers des conventions de prestations de service et d'un contrat de mise à disposition individuel mis en place au sein de l'usine Renault Trucks de Blainville, pour un travailleur.

L'accueil de personnes en stage de découverte et d'évaluation dans le cadre de convention avec les établissements médico sociaux ou des organismes de droits communs (MISPE) s'est poursuivi à hauteur de 26 personnes accueillies, sur 2018, sur les quatre sites de production externalisés.

Sur l'année 2018, en dehors des quatre personnes admises suite à une période d'évaluation et l'obtention d'une ORP ESAT par la MDPH ; nous avons reçu de celles-ci treize notifications d'orientation de personnes en ESAT, où il est indiqué que notre établissement est dans la liste des établissements susceptibles de répondre à leur demande. Parmi ces personnes toutes contactées, trois ont effectué une demande d'admission à l'ESAT Intermédiaire Hors les murs exclusivement sur l'activité de conditionnement de Legallais, après avoir bénéficié d'une présentation du projet d'établissement et de ses ateliers. (liste d'attente pour intégrer l'atelier packaging).

Afin de faciliter la fluidité des parcours et notre collaboration étroite avec la MDPH, nous avons maintenu nos rencontres trimestrielles avec celle-ci.

L'ESAT Intermédiaire Hors les murs, en s'appuyant sur les compétences d'un emploi civique, a réalisé quatre vidéos pour favoriser la présentation de l'activité menée sur nos ateliers aux personnes nous sollicitant ou pour répondre aux demandes d'information collective en direction des adolescents ou jeunes adultes au sein d'établissements.

Un programme de soutien et de formation en direction des travailleurs a été poursuivi sur 2018 :

- Soutien par un programme d'aides cognitives, pour 8 personnes.
- Soutien par un programme d'atelier de formation de base, pour 16 personnes.
- Formation et présentation à l'examen pour la conduite de chariots autoportés catégorie 1, pour 8 personnes ; CACES catégorie 3 pour trois personnes et CACES catégorie 5 pour une personne.
- Formation perfectionnement soudure à l'AFPA, pour deux personnes avec présentation à l'examen de la licence soudure MAG, pour une personne qui l'a obtenue, ainsi que le renouvellement de la licence de soudure MAG pour 4 personnes qui l'ont obtenu.
- Evaluation dynamique des capacités d'apprentissage, pour 4 personnes en phase d'admission.

L'année 2018 a été marquée par l'organisation d'un temps fort et festif à l'occasion de la fête des dix ans de l'ESAT au Dôme de Caen le 20 novembre. Ce fût un moment riche de partages et de témoignages, tant des entreprises que des usagers actuels ou anciens.

## LE SITE DU GROUPE HAMELIN

L'atelier de conditionnement ESAT Intermédiaire Hors les murs, basé sur le dépôt Hamelin de Grentheville a vu son activité de transformation/conditionnement se développer, courant 2018, aux dépens de l'activité de préparation de commandes. Ce phénomène est dû en grande partie à une stratégie d'entreprise visant à moins délocaliser l'activité de « sous-traitance » pour en réduire les coûts de production. L'acquisition d'une thermo plastifieuse a ouvert de nouveaux champs de compétences qui n'avaient jamais été jusqu'à lors confiés à l'équipe. Pour l'année 2018, le nombre de produits traités a augmenté de plus de 20% et celui des cartons de 80% pour un flux de 1 830 palettes, soit plus de 330 palettes supplémentaires. Les indicateurs de tendance prévoient le maintien de cette hausse pour le premier semestre 2019, avec un pic d'activité sur le second trimestre lié avec la préparation de la rentrée des classes.

## LE SITE DE U LOG

L'équipe PLM de U log a admis 2 nouveaux usagers en tant que préparateurs de commandes pour compléter l'équipe actuelle encadrée par deux moniteurs d'atelier. Un stagiaire par mois en moyenne a été accueilli et évalué durant l'année.

L'activité annexe menée sur le service BCVTS (Boucherie, Charcuterie, Volaille, Traiteur, Sauricerie) a été suspendue à la demande de l'entreprise dans le cadre d'une réorganisation. Celle-ci est remplacée par la préparation de U box, le tri de palettes pour le service emballage et l'utilisation régulière de l'auto laveuse et de la balayeuse pour effectuer des tâches de nettoyage sur l'entrepôt. Les différentes missions annexes à la préparation de commandes sur le service PLM représentent 480 H sur cette année.

L'atelier PLM travaille désormais avec 8 magasins supplémentaires sur l'entrepôt de lfs.

Les deux usagers formés à la réception ont traité pour le service 1 147 Tonnes de marchandises, soit 48,2% du tonnage total du service et 325 177 colis, soit 42,7 % de l'activité globale.

Sur l'année, l'équipe a préparé 757 984 colis soit une hausse de 2,7% par rapport à l'année 2017. L'ESAT a été en capacité de préparer 77,6% des colis, soit 11,5 % de plus que l'année 2017. L'équipe collabore toujours avec du personnel de l'entreprise ou intérimaires qui complètent l'activité du service (réception et préparation de commandes) sur certaines périodes.

## LE SITE DE LEGALLAIS

L'atelier Packaging (atelier de conditionnement et de protection de produits de quincaillerie industrielle) est implanté au sein de la plateforme logistique Legallais basée à Saint André sur Orne. Il est relié au service réception qui l'approvisionne au quotidien et d'un service CAP produits déjà en stock remis dans un conditionnement inférieur sur neuf univers de famille de produits différentes (outillage, plomberie, électricité, EPI...).

L'équipe Packaging a été composée de 9 usagers de l'ESAT agent de conditionnement et d'une salariée de Legallais reclassée sur ce service. L'équipe est encadrée au quotidien par un moniteur d'atelier. Parmi les travailleurs de l'atelier, trois possèdent le CACES 1 et participent au transport de la marchandise dans les services de l'entrepôt.

Deux usagers ont effectué des périodes d'immersion sur d'autres services de l'entrepôt, sous la responsabilité du moniteur en lien avec le chef d'équipe du secteur concerné (Préparation des commandes au service Mezzanine, expédition de marchandise au service Crossdocking), afin d'enrichir leurs compétences et de vérifier leur adaptation à un contexte de travail plus proche du milieu ordinaire de travail, tout en étant sécurisé par un environnement connu.

L'atelier a traité 788 479 conditionnements en 2018, contre 752 811 en 2017, soit plus de 35 668 conditionnements.

En moyenne, l'atelier Packaging reconditionne 60 000 à 62 000 produits chaque mois (conditionnement, protection de produits, découpe des longueurs).

L'atelier a été rééquipé par Legallais de 10 chaises plus ergonomiques pour le confort des usagers et d'une nouvelle soudeuse manuelle pour faciliter la production.

## LE SITE DE RENAULT TRUCKS

L'équipe de l'atelier maintenance implanté chez Renault trucks est composée de 8 usagers métalliers soudeurs encadrée par un moniteur d'atelier. Un usager a obtenu ses CACES 1 et 3 et conduit régulièrement l'engin pour déplacer les contenants.

Sur le site de Renault Trucks à Blainville sur Orne, l'équipe de l'ESAT Intermédiaire "Hors les Murs" a, aux travers

des réfections, des créations ou des modifications de contenants, réalisé plus de 2 348 interventions. Ce qui représente 1 399 contenants réparés (60%), 658 conceptions et réalisations de structures d'après plans (28%) et 288 modifications de contenants (12 %). Tout contenant réparé quitte l'atelier fonctionnel et nettoyé. (Voir Graphique).

L'équipe est toujours en capacité de réaliser du travail à partir de plans, de réaliser des conceptions et créations de contenants. Cela permet à l'usine Renault Trucks, une fois les prototypes validés en interne, avec les services liés à la sécurité et l'ergonomie, de lancer la fabrication en séries avec des entreprises extérieures ou au sein de l'atelier.

L'atelier ESAT Intermédiaire Hors les murs est de plus en plus sollicité par d'autres services de l'usine, notamment afin de faire force de proposition, quant à la conception et la modification de contenants les rendant conformes aux services qualité et ergonomie.

Les usagers sont toujours responsabilisés sur différentes missions liées à la vie de l'atelier, à savoir : sécurité, organisation/gestion de l'atelier, gestion des sapins (stockage du métal), ménage et hygiène, gestion de la peinture, gestion des commandes. La « chasse aux risques » a été relancée pour prévenir des accidents.

Il est prévu dès le début 2019, de déménager l'ensemble de l'atelier, afin de se réimplanter dans un atelier plus fonctionnel.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES, DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Nous constatons toujours des difficultés à repérer et concrétiser l'admission de nouvelles personnes susceptibles de pouvoir bénéficier et s'épanouir au travers d'un parcours socio-professionnel en ESAT Intermédiaire Hors les murs. La majorité des admissions est issue de personnes ayant découvert l'établissement et ses ateliers, dans le cadre de stages d'évaluation réalisés pendant leurs parcours en institutions ou service médico social. Le traitement de leur dossier de demande d'orientation en ESAT par la MDPH est une étape préalable à leur admission qui peut prendre plus ou moins de temps selon les situations, pour être statuée (accord ou refus). Sur l'année, nous avons concrétisé quatre admissions et sommes toujours en recherche de trois candidats pour l'atelier PLM de U LOG principalement.

Nous accueillons majoritairement un public jeune adulte depuis l'ouverture de l'établissement, la moyenne d'âge des 35 personnes présentes au 31 décembre 2018 se situant aux alentours de 26 ans.

Nous constatons également un taux d'absentéisme (arrêt maladie, absences non justifiées par un arrêt de travail, congé maternité ou parental) en augmentation pour une partie des usagers, cette année. Ce constat est certainement à relier en partie avec l'évolution des publics orientés et accueillis à l'ESAT sur ces dernières années (prévalence des troubles psychiques et des troubles du comportement avec déficience intellectuelle associée), de leur environnement et de leurs difficultés à mener leur projet de vie autonome. Cette situation n'est pas sans impact sur la gestion de nos prestations et la vie des équipes au travail.

Une grande partie du public accueilli à l'ESAT Intermédiaire HLM au regard de leur situation de handicap reconnue et de leur projet professionnel, a bénéficié par le passé d'une prise en charge au titre de la protection de l'enfance.

L'établissement se donne pour mission de mettre en œuvre les étayages possibles pour favoriser le maintien au travail et une autonomie de vie, en s'appuyant et en développant le réseau extérieur. (Santé, protection juridique, logement...).

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Nous avons renouvelé et mis en œuvre trente trois projets personnalisés d'accompagnement au cours de l'année. Trois n'ont pu s'effectuer et ont dû être reportés sur 2019 du fait de deux arrêts de travail de longue durée et d'un congé maternité suivi d'un congé parental de six mois et trois autres n'ont pu être réalisés du fait de la démission de la personne en cours d'année.

L'ensemble de ces projets personnalisés co-construits à partir d'une évaluation partagée, guide l'action de l'équipe en direction des usagers.

Comme chaque année, le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2018. Celui-ci a été sollicité pour avis dans le cadre des groupes de travail liés à la DACQ et le CVS a contribué à la préparation de la fête des dix ans de l'ESAT entre autres.

### L'ACCOMPAGNEMENT SUR LE PROJET PROFESSIONNEL

L'accompagnement du chargé d'insertion professionnelle est important pour les usagers de l'ESAT. En effet, il permet de faire émerger et évoluer les projets professionnels de chacun, en lien avec leurs aptitudes et leurs compétences développées avant et pendant leurs parcours à L'ESAT Intermédiaire Hors les Murs.

Dans le cadre des parcours professionnels des usagers, douze stages ont été effectués, un a été annulé (à la demande de l'utilisateur et de l'ESAT pour des raisons de restrictions médicales) et trois sans réponse en attente de places disponibles en ESAT traditionnel. En effet, il semblerait que les listes d'attente pour effectuer des stages soient de plus en plus longues sur les établissements du département.

Afin d'évaluer les capacités des travailleurs d'ESAT et de leur permettre de se positionner sur une éventuelle demande d'admission, des périodes de stages dans différents ESAT du département ont été accompagnées. Ils ont pu y découvrir un environnement et des ateliers divers et variés comme le conditionnement, le tri de courriers et la blanchisserie.

A cela se rajoute, neuf stages en milieu ordinaire, dont un au sein de l'usine Legallais, partenaire de l'ESAT Intermédiaire Hors les Murs, au service Cross Docking au poste de magasinier et un autre au sein d'U Logistique, également partenaire de notre ESAT au poste de préparateurs de commandes en produits frais. Deux stages à l'entreprise LETNA et deux autres aux Transports Nicolle (Groupe Chatel) ont été effectués en préparation de commandes afin d'évaluer, dans la durée, la motivation et les compétences des travailleurs. Deux stages au poste de vendeur à Ikea et au sein du magasin C&A ont été réalisés, la relation avec la clientèle y été importante. Et enfin, un stage au poste de métallier soudeur au sein de l'entreprise Metalu Plast a été réalisé, en vue d'une poursuite de parcours vers le milieu ordinaire.

Cette année, une convention de mise à disposition de six mois a été signée à Renault Trucks au service garnissage, à la suite d'un premier stage. Celle-ci a été renouvelée dans le cadre d'une possible embauche, durant les mois à venir afin d'évaluer la polyvalence et la cadence de l'utilisateur.

Nous nous appuyons également sur les ressources des quatre entreprises partenaires pour vérifier l'acquisition de compétences et d'autonomie au travers de périodes de stage en milieu connu, sous la bienveillance d'un moniteur d'atelier de l'ESAT et en lien avec un référent de stage (deux périodes sur l'année).

Nous avons aussi organisé une visite des sites de production de l'ESAT Hors les Murs, dans le cadre de la période d'admission, afin que chacun puisse connaître concrètement l'activité des entreprises partenaires et faciliter l'intégration et/ou la mobilité future.

Nous avons commencé à rédiger avec certains travailleurs des livrets de compétences, se projetant vers une sortie de l'ESAT Intermédiaire HLM pour le milieu ordinaire ou vers un ESAT traditionnel. Cela représente une étape préalable à l'engagement dans une démarche de reconnaissance des savoir-faire professionnels inscrits comme un axe du nouveau projet d'établissement.

Enfin, cette année a été riche en réflexion et en construction. En effet, nous avons modifié avec l'accord du Conseil de la Vie Sociale les questionnaires de sortie, afin qu'ils soient plus compréhensibles et moins contraignants à compléter et à nous renvoyer. Nous espérons, par la suite, recevoir davantage de questionnaires que les années précédentes.

## DU POINT DE VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL

L'accompagnement social s'inscrit dans le champ de la prévention et de la lutte contre les exclusions. Il vise à optimiser les capacités de la personne en situation de handicap, à développer ses potentiels et son autonomie.

L'objectif du service social est de favoriser l'émergence et la réussite du projet de la personne accueillie, au regard d'une inclusion sociale et professionnelle.

L'assistant de service social a pour mission d'évaluer la situation sociale des travailleurs et de proposer un plan d'actions permettant de répondre à leurs besoins. Les attentes ou les problématiques abordées sont de différentes natures : l'autonomie financière et administrative, l'accès au logement, aux loisirs, à la santé, les liens familiaux, ou encore la mobilité.

Le service social associe systématiquement la personne et lui propose un accompagnement physique, lorsque cela est nécessaire.

Les projets individuels sont le principal outil de suivi de l'accompagnement médico-social.

## QUELQUES CHIFFRES

- L'ensemble des usagers a sollicité le service au moins une fois pour rencontrer l'assistante de service social durant l'année 2018.
- Sur une moyenne de 35 travailleurs handicapés, 28 vivent de manière autonome dont 2 se sont installés cette année.
- Afin de renouveler leurs notifications de droits auprès de la MDPH, 15 personnes ont eu besoin de l'aide de l'assistante de service social.
- 3 personnes bénéficient d'une mesure de SAVS ou de SAMSAH.
- Ils sont 13 à bénéficier d'une mesure de protection juridique, type curatelle simple ou renforcée, exercée par l'ATC, l'UDAF, l'ATMP ou un proche.
- 7 personnes rencontrent un psychologue libéral ou auprès d'un CMP de la Région Caennaise.
- Ils sont 14 personnes à avoir leurs propres moyens de locomotions : 9 se déplacent avec leur voiture ; 3 ont une voiturette ; 2 utilisent un scooter.
- Ils sont 10 personnes inscrites dans une auto-école.

L'accompagnement social est un élément important pour la réussite du parcours. En effet, les échecs d'inclusion sociale et professionnelle tiennent autant aux raisons de difficultés sociales que de problèmes purement professionnels.

L'assistante de service social agit et participe avec les personnes en situation de handicap et les différents partenaires à une meilleure intégration sociale et professionnelle. Nous travaillons avec différents partenaires de droit commun, comme la Maison de l'Habitat, le CLLAJ, les foyers habitat jeunes, l'AISCAL, la CAF, la CPAM, les mandataires judiciaires, les CMP ; mais aussi avec des services spécifiques, notamment, ceux intervenant dans le champ du handicap, comme les SAVS, les SAMSAH et la MDPH.

## LES PRESTATIONS PSYCHOLOGIQUES SPÉCIFIQUES DE L'ESAT

Intervenant : Gilles Lebrun, psychologue.

Les prestations psychologiques suivantes s'inscrivent pour l'année 2018 dans le cadre du processus d'accompagnement des travailleurs handicapés de l'ESAT Intermédiaire Hors les murs de l'ACSEA de Caen : à savoir Les Évaluations Dynamiques des Capacités d'Apprentissage, les ateliers d'Aides Cognitives, le soutien psychologique et les synthèses à 3 ans au bénéfice de ces travailleurs handicapés.

L'évaluation dynamique des capacités d'apprentissage doit contribuer notamment à déceler auprès du travailleur handicapé ses capacités liées au travail. Il est possible d'intégrer dans cette première phase d'évaluation des analyses complémentaires pour mieux définir la réalité du projet professionnel (tests psychotechniques).

- 4 personnes ont effectué des évaluations dynamiques en 2018 (les prestations du psychologue concernant l'évaluation en elle-même, la rédaction de bilan et la restitution des résultats aux moniteurs d'atelier et à l'équipe de l'ESAT Hors les Murs).

Egalement, à partir des objectifs définis dans ces évaluations dynamiques, des ateliers de remédiation cognitive auprès des travailleurs handicapés avaient pour but de consolider la phase de renforcement des compétences et mieux préparer ainsi l'objectif de la phase d'insertion professionnelle en milieu ordinaire.

- En 2018, la remédiation cognitive s'est effectuée au siège de l'établissement à Caen, tous les 15 jours pendant 7 séances de 3 heures auprès de 8 personnes.

Par ailleurs, le soutien psychologique apporté auprès des travailleurs handicapés de l'ESAT Intermédiaire Hors les murs permet de les aider à avoir la possibilité de s'exprimer sur leur ressentis et leur mal être, que ce soit sur le plan personnel, familial ou professionnel.

- 4 personnes ont pu bénéficier de ce soutien psychologique courant 2018 sur 3 sites de production différents.

Enfin, concernant les synthèses à 3 ans, les réunions d'équipe pluridisciplinaire s'effectuent au siège de l'ACSEA à Caen ; la participation du psychologue est systématique pour toutes les « synthèses à 3 ans » des travailleurs handicapés de l'ESAT Intermédiaire Hors les murs (la prestation du psychologue concernant un entretien et une évaluation psychologique, la rédaction d'un bilan et l'échange en regard croisé avec l'équipe pluridisciplinaire).

- 2 personnes ont été concernées en 2018 par les synthèses à 3 ans.

Les prestations psychologiques à l'ESAT Intermédiaire Hors les murs de l'ACSEA de Caen se concrétisent généralement autour de ces quatre axes de travail.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

L'équipe s'est mobilisée sur la mise en place de la démarche d'amélioration continue de la qualité suite à la validation de notre projet d'établissement 2018/2022. Huit groupes de travail se sont constitués courant 2018 (cf. tableau DACQ) et la démarche sera poursuivie sur 2019.

L'expérimentation de mise en œuvre de portefeuille de compétences a été réalisée sur l'année, avec quelques usagers volontaires en amont d'une possible inscription sur le dispositif RSFP ensuite.

L'engagement de la formation « Reconnaissance des Savoirs faire Professionnels » (RSFP) à l'AFPA de deux moniteurs d'atelier courant 2018, devrait permettre le positionnement de deux usagers en 2019, sur l'accès à ce dispositif (accompagnement et préparation du candidat au jury d'examen en situation). A terme, l'ensemble des moniteurs sera formé à l'accompagnement des usagers sur ce dispositif, qui est un outil de valorisation des savoir-faire dans le cadre d'une dynamique de parcours professionnel.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité au travail, nous projetons la mise en place d'une formation geste et posture, pour l'ensemble des usagers courant 2019.

Un plan de formation et de soutien en direction des travailleurs est en cours d'élaboration pour 2019 : atelier de formation de base, soutien aides cognitives, geste et posture, utilisation des réseaux sociaux, prévention autour de la sexualité, formation professionnelle individuelle en lien avec le métier exercé ...

L'ESAT Intermédiaire Hors les murs s'est rapproché de l'Institut d'éducation motrice « François Xavier Falala », d'Hérouville Saint-Clair, afin de nouer un partenariat pour permettre l'accès à leur auto-école associative créée récemment. Ceci, afin d'avoir une alternative à proposer aux usagers de l'établissement qui le souhaitent, sur la préparation et le passage des permis de conduire (AM 2 roues, AM 4 roues, permis B).

En effet, nous constatons une difficulté d'accès aux permis via les auto-écoles classiques, du fait d'une pédagogie peu adaptée à notre public qui les décourage et leur engendre des coûts très importants.

Il est prévu une préparation à l'entrée sur la plateforme Via Trajectoire, courant 2019 (formation d'un référent).

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

La Directrice Adjointe, le cadre socio-éducatif et l'assistante de service social participent au Comité Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (CODACQ) de l'association.

Au sein de l'ESAT, un comité de pilotage existe depuis novembre 2017. Il a pour mission de mener et suivre la DACQ. Il est constitué de la Direction, de deux salariés (Assistante de service social et Moniteur d'atelier) et de la Chargée de développement qualité évaluation. Nous avons convenu de nous réunir trois fois par an et de réaliser en fin d'année civile un bilan du fonctionnement.

Cette année, différents groupes de travail se sont constitués. L'ensemble du personnel de l'ESAT, ainsi que les usagers ont pu participer à des groupes de travail.

De même, au travers les réunions du Conseil de la Vie Sociale (CVS), les usagers de l'ESAT ont pu participer à la DACQ.

## DYNAMIQUE INTERNE

Le déploiement de la DACQ arrive après la réécriture du projet d'établissement. Cette temporalité a été aidante car les professionnels se sont déjà acculturés l'année passée à cette démarche participative.

Le PACQ 2018 part d'un diagnostic partagé par les professionnels de l'ESAT. La recherche collective de solutions d'amélioration afin de vérifier la conformité et optimiser les atouts de l'établissement a été un point d'ancrage de la démarche. Ce diagnostic s'inscrit dans une logique d'amélioration du service à rendre aux bénéficiaires.

L'établissement a pu s'appuyer sur les services supports de la Direction Générale.

La démarche suscite de l'intérêt et une adhésion chez les professionnels et les usagers qui s'impliquent au travers d'un questionnaire partagé. Toutefois l'équipe étant restreinte et éclatée (hors les murs), les temps de rencontres et de travail sont limités. La proposition du CODACQ de mener une réflexion sur une possible adaptation de la démarche au regard de la taille de la structure n'est pas négligeable. Mettre en place les orientations stratégiques, mener l'évaluation interne au travers 4 critères et 15 thèmes, se préparer à l'évaluation externe pour 2020 et enfin s'investir dans le PACQ peuvent être très chronophage pour une petite équipe.

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Après validation par le Conseil d'Administration de l'ACSEA des orientations stratégiques du projet d'établissement 2018/2022 en Décembre 2016, nous avons mis en place un comité de pilotage et des groupes de travail, afin de réécrire collectivement le projet d'établissement.

L'équipe pluri professionnelle, les usagers, et les partenaires ont été mobilisés dans cette phase de réflexion et d'écriture au cours de l'année 2017.

La Directrice Générale de l'ACSEA a validé le contenu de ce nouveau projet d'établissement en fin d'année 2017.



Orientations stratégiques	Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022
Placer le projet de vie du travailleur au centre de l'accompagnement	Donner les moyens à l'utilisateur d'être acteur de son parcours					
	Respecter l'équilibre entre le projet de vie et le projet professionnel					
	Réajuster le Projet Personnalisé d'Accompagnement au fil du temps et en fonction du rythme du travailleur					
Créer les conditions d'une organisation apprenante	Conforter, consolider, les conditions d'une organisation apprenante					
	Formaliser et valider les apprentissages par la création d'un portefeuille de compétences					
Sécuriser les parcours des usagers	Respecter le projet de vie et la temporalité de la personne					
	Adapter la durée de l'accompagnement au regard des besoins de chacun (abandon de 5/7 ans de parcours fixe)					
	Construire le projet au fil du parcours/individualisation des parcours					
Développer des outils d'évaluation au service des personnes en phase de construction de projet professionnel	Continuer à répondre aux besoins des personnes et des partenaires afin d'aider à la fluidification des parcours de personnes en situation de handicap					
	Développer des pratiques de co-évaluations basées sur la mise au travail					

## L'ÉVALUATION EXTERNE

L'ESAT Intermédiaire Hors les murs n'a pas encore connu d'évaluation externe. Il devra être audité en 2020.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Actions mises en œuvre durant l'année 2018	Objectifs	Participations des usagers, des professionnels, des partenaires
Actualisation des outils de la loi 2002-2	Le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, la charte et le contrat de soutien et d'aide par le travail ont été révisés avec une volonté de les rendre plus accessibles par sa forme et son écriture.	Participation des usagers, professionnels de l'ESAT, de la juriste et de la chargée de communication de la Direction Générale.
Réflexion et définition de la bienveillance	Partage d'apport théorique et réalisation d'un support commun à l'équipe.	Professionnels de l'ESAT.
Formation « Travailler en ESAT et comprendre les nouveaux publics »	Apport de formation sur les typologies de handicap psychique avec l'IRTS.	Participation des moniteurs d'atelier et de la CIP.
Révision des questionnaires de satisfaction et de sorties	Les questionnaires de satisfaction pendant le parcours et après la sortie ont été réactualisés.	Participation des professionnels et des représentants du CVS.
Création de vidéos pour présenter les ateliers de l'ESAT	Disposer d'un support visuel lors des présentations individuelles ou collectives des ateliers de production.	Participation d'une personne en service civique au DEFI, des professionnels de l'ESAT et des 4 entreprises partenaires, ainsi que les travailleurs de l'ESAT.
Formation à la Reconnaissance des savoirs faire professionnels (RSFP)	Former les moniteurs d'ateliers et valoriser les compétences des travailleurs handicapés au travers d'une reconnaissance de leur métier.	Formation pour deux moniteurs et présentation pour deux usagers en 2019.
Expérimentation de création de portefeuille de compétences	Avoir un support pour identifier et présenter ses compétences.	Participation de la CIP, moniteurs et usagers.

## COMMENTAIRES

Les priorités pour l'année 2018 se situaient autour de la diffusion du nouveau projet d'établissement, ainsi que la mise en conformité des outils de la loi 2002-2 : réécriture du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, du contrat de soutien et d'aide par le travail.

Les professionnels de l'ESAT ont eu le soucis de rendre ces documents accessibles non seulement dans la forme, mais aussi dans l'écriture. Ils se sont inspirés de la méthode « Facile à lire et à comprendre » et ont pu s'appuyer sur les services supports de la Direction Générale.

# DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

## ENTREPRISE ADAPTÉE CONCHYLICOLE (EAC)



### « LA CALVADOSIENNE »

Chemin des Roquettes  
14960 ASNELLES-MEUVAINES

**Tél.** 02 31 21 33 52

**Fax.** 02 31 21 33 33

**Directeur :** Stéphane TYPHAIGNE

**E-mail :** directeur.eac@acsea.asso.fr

**Directrice Adjointe :** Dominique BORDET

**E-mail :** directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1503613

**Année de création :** 1991

#### AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi en date du 27 décembre 1990, accordé à titre provisoire.
- Arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi en date du 10 octobre 1995, accordant un agrément pour une période indéterminée.
- L'E.A.C est agréé comme établissement conchylicole d'expédition de coquillages arrêté n° 96/004 en date du 22 mars 1996, n° sanitaire : F 14.022.110 CEE.
- L'E.A.C a déposé à l'I.N.P.I (Institut National de la Propriété Industrielle) sa marque «La Calvadosienne» enregistrée au bulletin officiel de la propriété industrielle n° 94/24 NL du 17 juin 1994.
- L'E.A.C a signé avec la DIRECCTE Basse Normandie un contrat d'objectifs triennal valant agrément pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

#### POPULATION

L'E.A.C. accueille des Travailleurs Handicapés reconnus par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Les travailleurs handicapés sont recrutés à partir de demandes émanant des services de Pôle Emploi, des Services Sociaux de la M.S.A., des services des établissements spécialisés, des Associations de gestion de tutelle aux majeurs protégés, de l'équipe technique de la MDPH.

#### FINANCEMENT

- Vente de produits de l'élevage ostréicole.
- Prestations de services en direction des professionnels.
- Subventions complémentaires du Ministère du Travail et de l'Emploi.

## OBJECTIFS ET MISSIONS

La mission principale d'une Entreprise Adaptée est l'insertion professionnelle des personnes handicapées ne pouvant trouver leur place dans le circuit économique ordinaire.

L'activité support de l'Entreprise Adaptée d'Asnelles-Meuvinnes s'est développée autour d'un élevage ostréicole.

Elle offre aux Travailleurs Handicapés les conditions particulières de travail nécessaires à l'exercice de la profession d'ostréiculteur. Elle met en place les modalités susceptibles de favoriser leur promotion professionnelle notamment leur accession à des emplois hors de l'Entreprise Adaptée.

Le projet initial de l'atelier s'inscrit dans la dynamique du développement de la base conchylicole d'Asnelles-Meuvinnes.

L'objectif est celui de toute entreprise de l'économie sociale qui accepte les règles minimales du système concurrentiel de manière à pérenniser l'activité faite de quoi la finalité sociale de l'Entreprise Adaptée ne pourrait s'exprimer en termes de création d'emplois.

La formation des hommes est l'autre finalité d'une Entreprise Adaptée.

Chaque année, l'Entreprise Adaptée réalise un programme de formation personnalisé. Celui-ci, associé à la pratique, permet l'acquisition des savoir-faire repérables par les professionnels, futurs employeurs et favorise donc l'emploi hors de l'Entreprise Adaptée.

## ACTIONS

- **Production** : la production brute de l'élevage est de l'ordre de 260 tonnes d'huîtres. La meilleure productivité du cycle d'élevage est obtenue grâce à la sélection rigoureuse de naissains.
- **Prestations de services** : réalisation de nombreuses tâches sur les parcs ou à l'atelier (tri, calibrage, détroquage), pour les ostréiculteurs de la zone.
- **Commercialisation** : la commercialisation se partage en 3 secteurs, par ordre d'importance en tonnage : Demi-gros, gros et détail.
- **Accueil** : l'équipe s'efforce de faire connaître par une communication permanente le défi que représente l'innovation de cette Entreprise Adaptée, à savoir la conduite d'un projet social tout en étant le principal acteur d'un projet de développement économique local.

À cet effet, elle utilise les ressources locales, notamment au travers des structures d'animation et d'accueil, telles que : les Centres d'Accueil de classes de mer « les Tamaris », « les Tourelles » et le Centre de loisirs de Char à Voile.

L'EAC, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Inspection Académique, propose des visites dans le cadre :

- des Fermes découvertes pour enfants,
- des visites techniques du Jeudi (Période Estivales),
- des Fermes Pédagogiques.

L'établissement accueille environ 3 000 visiteurs par an dont 1 500 scolaires.

## ACTIVITE 2018

## LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2018, l'effectif est de 21 travailleurs handicapés (pour 20 postes, deux mi-temps Travailleurs Handicapés), dont 3 personnes affectées sur le restaurant « la Cave à Huîtres » Quai Vendeuvre à Caen.

## REPARTITION DU PERSONNEL EN POSTE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Typologie de métiers dans l'entreprise (TV et TH)

TYPES DE POSTES	TYPOLOGIE DE MÉTIERS	EN POSTE EFFECTIF		
		H	F	
DIRECTION ET FONCTION COMMERCIALE	Directeur	1		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Comptable		1	
ENCADREMENT TECHNIQUE	Cadre de production	1		
	Adjoint ouvrier de production	1		
	Responsable Expédition		1	
	Agents d'expéditions (TH)	1	1	
	Responsable de site la cave	1		
PERSONNEL DE PRODUCTION	Ouvrier de production ostreicole (TH)	9		
	Magasin la cave a huitres (TH)	1	2	
	Employés à l'expédition (TH)	5	2	
	Employé ventes marchés		1	
VENTE/ANIMATION	Vendeuse magasin Asnelles		1	
21 TH pour 20 postes / 8 TV /		20	9	29
				postes

Nombre de salariés handicapés (effectif réel et non en ETP) : 20 postes 21 TH

	HOMME	FEMME	TOTAL
TOTAL	16	5	21

## Répartition des travailleurs handicapés par tranches d'âges et par sexe

AGE	HOMME	FEMME	TOTAL
- de 30 ans	1	0	1
de 30 à 49 ans	11	4	15
de 50 à 55 ans	3	1	4
+ de 55 ans	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>21</b>

## Répartition des travailleurs handicapés par âges et par ancienneté

AGE	NBRE DE POSTE				TOTAL
	DE 0 À 3 ANS	DE 4 À 5 ANS	DE 6 À 10 ANS	+ 10 ANS	
- de 30 ans	1	0	0	0	1
de 30 à 49 ans	2	2	1	11	16
de 50 à 55 ans	0	0	0	3	3
+ de 55 ans	1	0	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>21</b>
DONT HOMMES	4	2	1	11	16
DONT FEMMES	0	0	0	3	5

**Origine :** Bessin (principalement)

**Types de handicaps :** Sensoriels / Mentaux légers / Mentaux moyens

\* : 5 TH bénéficient du soutien d'une mesure de curatelle

L'agrément DRTEFP pour 2018 est de 20 postes de travailleurs handicapés, dont 3 postes pour le projet de la Cave à Huîtres.

## PRODUCTION/COMMERCIALISATION DE L'ÉLEVAGE ET PRESTATIONS DE SERVICES

### Production :

Le phénomène de mortalité, évoqué lors des années précédentes, reste toujours présent avec un peu plus de 50% de perte du naissain et de 20% de perte sur les huitres vendables. Notre production en 2018 est de 260 tonnes, les ventes restent pratiquement identiques à 2017, avec 390 tonnes vendues.

Le chiffre d'affaires est en très légère baisse par rapport à l'an passé. Il atteint cette année 1 986 K€.

Depuis le 15 Décembre 2012, la Calvadosienne a ouvert un restaurant « La Cave à Huitres », espace de vente et de dégustation d'huitres et de fruits de mer sur le port de Caen au 24 bis Quai Vendeuvre en lien avec l'IMPro de Démouville.

Ce projet de l'économie sociale et solidaire trouve ses bases sur les axes suivants :

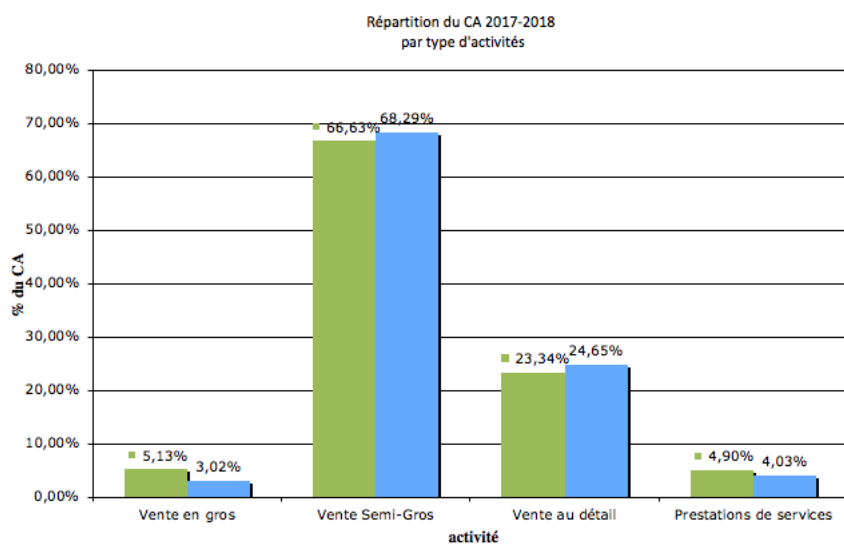
- Développer une activité inscrite dans les circuits courts et la production locale.
- Développer l'emploi des personnes handicapées dans un secteur en pénurie de main d'œuvre.
- Renforcer l'insertion des personnes handicapées.
- Assurer la formation d'un jeune de l'IMPro.

La commercialisation de « La Calvadosienne » se partage en 3 secteurs :

- Gros : au total 55 tonnes, pour 101 k€
- Demi-gros : au total 270 tonnes pour 1 323 k€
- Détail : au total 66 tonnes pour 464 k€
- Prestations de service : 97 278 €

#### REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRE 2018-2017

CHIFFRE D'AFFAIRES	2018				2017			
	VALEUR	%	TONNAGE	%	VALEUR	%	TONNAGE	%
Vente en gros	20 123,00 €	1,04%	9 010 T	2,57%	101 868,00 €	5,13%	55 060 T	14,11%
Vente Semi-Gros	1 360 969,77 €	70,23%	276 890 T	78,96%	1 323 465,84 €	66,63%	269 688 T	69,11%
Vente au détail	469 565,75 €	24,23%	64 757 T	18,47%	463 575,34 €	23,34%	65 491 T	16,78%
Prestations de services	87 097,58 €	4,49%	00 T		97 278,34 €	4,90%	00 T	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 937 756,10 €</b>	<b>100%</b>	<b>350 657 T</b>	<b>100%</b>	<b>1 986 187,52 €</b>	<b>100%</b>	<b>390 239 T</b>	<b>100%</b>



## DÉVELOPPEMENTS ET ORIENTATIONS POUR 2018

Sur le plan de la production et le commercial, les objectifs sont ciblés sur l'amélioration de la productivité et une augmentation des marges commerciales tout en conservant nos très bonnes relations commerciales avec les GMS.

Sur le plan de la gestion du personnel, des formations ont été réalisées pour :

- 20 travailleurs handicapés : Bilan professionnel individualisé.
- 1 cadre : Formation des cadres intermédiaires.
- 1 encadrant : HACCP.
- 2 encadrants : Formation SST

Sur les aspects RH, une aide de la DIRECCTE en 2018 a permis d'établir un diagnostic individuel des Travailleurs Handicapés sur leur projet professionnel et l'accompagnement vers le milieu non protégé.

Grâce au FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) le plan d'investissement ambitieux est prévu entre 2018 et 2020. Ce plan, va permettre de recueillir les outils de production (calibreuse, cribleuse, peseuse, etc.) par du matériel plus performant et adapté aux enjeux actuels.

Ces fonds européens vont permettre de développer un axe de commercialisation vers la vente directe en « Drive ».

Quatre distributeurs sont installés sur le département du Calvados permettant une commercialisation 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

A l'heure actuelle, les implantations sont sur Lisieux, Caen, Bayeux et Asnelles. En 2019, il est prévu une implantation supplémentaire à Canapville.

Les enjeux pour l'année 2019 seront de pouvoir continuer à commercialiser les volumes identiques aux années précédentes.

Les mortalités constantes sur les huitres commerciales (plus de 68 tonnes) fragilisent l'entreprise puisqu'elles viennent se cumuler avec la mortalité des huitres juvéniles.

Sur un cycle de vie de 3 ans, nous constatons désormais une mortalité des huitres allant de 80% à 85% du cheptel. Ceci impacte fortement notre prix de revient au kilo et notre seuil de rentabilité qui avoisine de plus en plus notre prix de vente. La situation commerciale au niveau national ne nous permet pas une augmentation trop importante de nos prix de vente face à la concurrence assez forte. Si ce phénomène perdurait, il serait important de revisiter notre organisation, afin de diminuer les coûts de structure dans un objectif de diminution des coûts. Nous ne pouvons espérer aujourd'hui plus de ventes en volume, car nous sommes au maximum de notre capacité de production.



# DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

## ENTREPRISE ADAPTÉE RESTAURATION (EAR)

### « L'ACCUEIL! »



Z.A. de Bellefontaine  
14400 BAYEUX

Tél. : 02 31 22 10 00

**Directeur :** Stéphane TYPHAIGNE

**E-mail :** directeur.defi@acsea.asso.fr

**Directrice Adjointe :** Dominique BORDET

**E-mail :** directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1503613

**Année de création :** 2015

#### AUTORISATION / HABILITATION

Contrat d'objectifs triennal avec la DIRECCTE valant agrément pour la période du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2020.

#### PUBLIC ACCOMPAGNÉ

L'E.A.R. « L'Accueil ! » salarie 16 personnes, dont 10 personnes en situation de handicap, reconnues par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

#### MISSION

L'Entreprise Adaptée Restauration :

- s'appuie naturellement sur la définition qui a été inscrite dans la circulaire DGEFP n°2006/08 du 7 mars 2006 relative aux Entreprises Adaptées et Centres de Distribution de Travail à Domicile et qui précise « qu'une Entreprise Adaptée est une entreprise à part entière, qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés orientés « marché du travail » d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. Sa vocation est de soutenir et d'accompagner l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé à efficience réduite, en vue de sa valorisation, sa promotion et sa mobilité au sein de la structure elle même ou vers les autres entreprises ».
- est pensée conformément aux principes dégagés par l'économie sociale et solidaire :
  - D'une part, elle est avant tout au service d'un projet collectif en direction de l'Humain, qu'il s'agisse des salariés en situation de handicap concernés par le projet, des usagers qui vont profiter de repas, des entreprises, associations, coopératives partenaires tant dans le champ de l'insertion et de la formation professionnelle que dans celui de l'approvisionnement.
  - D'autre part, elle entend privilégier le service rendu plutôt que le profit dégagé. Par la création d'une cuisine centrale à même de servir des repas en liaison froide, aux personnes accueillies par des établissements médico-sociaux.

## ACTIONS PROPOSÉES

### o **Activité Cuisine Centrale :**

La cuisine centrale est prévue, dans un premier temps, pour servir les établissements de l'ACSEA :

L'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique de Champ Goubert, sur Bayeux (projet dispositif ITEP) et sur Evrecy.

L'Institut Médico-Educatif l'Espoir sur Bayeux.

La Maison d'Accueil Spécialisée « La Vallière », sur Ellon.

Le Foyer de vie « Le Montmirel » sur Saint Loup Hors et pourrait être ouverte, dans l'avenir, à d'autres associations, établissements ou services.

### o **Activité Restauration d'Entreprise :**

Le restaurant a une capacité de 90 places assises, et, dans un esprit de non concurrence, pour un service le midi uniquement, du lundi au vendredi sur 250 jours par an, soit environ 27 500 repas servis annuellement.

Le projet a pour ambition de proposer une restauration rapide et de qualité, aux salariés des entreprises implantées à proximité, tout en permettant la promotion de produits locaux (bio, primeurs, poissons, viandes, charcuterie, etc.) issus de partenariat, avec les entreprises de proximité.

### o **Activité portage de plateaux :**

En parallèle, la livraison de plateaux-repas auprès des entreprises du secteur d'implantation s'est développée.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Bessin et livraison de repas jusqu'à l'Agglomération Caennaise.

## ACTIVITÉ 2018

En cette année 2018, une action importante a été effectuée en vue de renforcer le projet professionnel des salariés de l'E.A.R. « L'Accueil ! ». En effet, en partenariat avec la DIRRECTE et ACSEA Formation, les salariés bénéficiant d'une aide aux postes ont pu profiter d'un bilan professionnel. Ce dernier leur a permis une prise de recul sur leur parcours professionnel, leurs compétences et savoir-faire acquis, ainsi qu'une réflexion et une projection sur leur(s) projet(s) professionnel(s) et les actions à mettre en place pour y parvenir. Ces bilans ont été reçus de façon positive par les salariés, et pour certains ont permis de nouvelles perspectives.

Cette année a également permis de renforcer ou de créer des partenariats avec différents acteurs pour l'accueil de stagiaires sur différents champs d'activité. Il est à noter une grande diversité dans le type de structure accompagnant les stagiaires.

Ces partenariats ont été concrétisés par la signature d'un contrat de professionnalisation avec un salarié toujours accompagné et suivi par un établissement de l'ACSEA.

L'activité commerciale du restaurant a été pour cette année en augmentation, même s'il faut noter un tassement rencontré en fin d'année, par rapport à l'année précédente.

Deux nouveaux établissements, à savoir le Cap Horn et La Charité profitent de la livraison des repas préparés par l'E.A.R. « L'Accueil ! ». Une prestation particulière a été mise en place pour ces deux établissements, afin de se conformer aux contraintes inhérentes à ce type d'établissement.

L'ITEP Champ Goubert ayant été redéployé sur l'est du bassin caennais, l'E.A.R. « L'Accueil ! » a donc accompagné l'établissement en éclatant la distribution des repas, sur les nouveaux lieux de restauration.

Partenaire de différents acteurs économiques locaux aussi bien en tant que client ou fournisseur, l'E.A.R. « L'Accueil ! » continue en 2018 d'être un acteur implanté et reconnu dans le tissu économique local. Le développement des partenariats avec des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire a également été poursuivi en 2018.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Il est à préciser que pour l'E.A.R. « L'Accueil ! », il s'agit de salariés et non de publics pris en charge. Un renouvellement d'une partie des salariés a été enregistré cette année. Néanmoins, un fort taux d'absentéisme pour raison de santé a été constaté. En effet, les fragilités liées au handicap conjuguées à d'éventuelles autres fragilités contextuelles peuvent rendre la personne plus vulnérable.

La mission d'une entreprise adaptée n'étant pas l'accompagnement des salariés sur le plan personnel, certaines situations dépassent le cadre d'action de l'établissement et nécessitent, par conséquent des orientations vers d'autres acteurs de l'accompagnement.

Il est également à noter, une réelle difficulté de recrutement pour pallier cet absentéisme. Malgré les partenariats avec les acteurs d'insertion, certains postes ont été difficilement pourvus, en l'absence de candidats éligibles à l'aide aux postes ayant un profil compatible au secteur d'activité.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

La structure et l'organisation sont mises en place en ayant notamment pour objectifs le renforcement des savoirs et compétences professionnels, ainsi que le projet professionnel des salariés.

Dans le cadre du travail quotidien, les cuisiniers ainsi que le responsable de site, individualisent l'accompagnement des salariés, en fonction de leurs compétences et de leurs capacités.

Les bilans professionnels effectués cette année, ont été de bons outils d'accompagnement des salariés.

A noter également que lors des différents échanges en situation de travail, les encadrants et le responsable de site sont particulièrement attentifs aux éventuelles difficultés professionnelles des salariés, mais également personnelles afin d'éventuellement orienter les salariés auprès des services adaptés.

Des formations aux bonnes pratiques hygiéniques ainsi qu'à la méthode HACCP ont été dispensées durant cette année. Cette opération sera renouvelée en 2019.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

L'année 2019 annonce une réflexion et éventuellement une réforme modifiant les pourtours de l'accompagnement des salariés des entreprises adaptées. A la vue des éventuels changements, l'adaptation de l'organisation de l'établissement ainsi que l'accompagnement des salariés en situation de handicap seront nécessaires.

Afin de pérenniser cet accompagnement, il est souhaitable de développer l'activité principale support de l'établissement à savoir la livraison de repas par une augmentation du volume de repas livrés. En effet, l'outil de travail permet un fort développement sur cet axe. Un axe de développement sera également porté sur l'activité des prestations de type « traiteur », notamment par une normalisation et un renouvellement de l'offre actuelle.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Les convives servis par l'E.A.R. « L'Accueil ! » sont au centre de l'attention de l'équipe de l'établissement. Un travail commun et continu est effectué avec les établissements livrés par la cuisine centrale sur les meilleurs canaux de communication, en vue de l'amélioration de la satisfaction des convives.

En cas de difficultés, d'imprévus, des canaux de communication sont également établis avec les établissements afin de les résoudre efficacement.

L'équipe de l'E.A.R. « L'Accueil ! » est attentive tout au long de l'année aux retours et suggestions des clients du restaurant, afin d'améliorer la satisfaction de ces derniers.

Dans le cadre du plan de maîtrise sanitaire inhérent à l'agrément sanitaire, des audits périodiques concernant les bonnes pratiques hygiéniques et la bonne mise en œuvre de la méthode HACCP permettent d'affiner régulièrement les pratiques professionnelles et ainsi assurer la qualité sanitaire des repas proposés. Un contrôle de la D.D.P.P. a été effectué en septembre 2018. Suite à ce contrôle le critère « Très satisfaisant » a été attribué à l'E.A.R. « L'Accueil ! ».



PÔLE SANTÉ

# DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

## CENTRE DE GUIDANCE



- Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)
- Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)

CMPP / BAPU  
4 rue Jean de la Varende  
14000 CAEN

**Tél.** 02 31 86 49 38  
**Fax.** 02 31 86 94 19

**Directrice :** Véronique DESRAME  
**Médecin Directeur :** Fabrice ZANELLO  
**E-mail :** directrice.dps@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 45511D20

**Année de création :** 1963

CMPP  
18 rue Emile Demagny  
14230 ISIGNY SUR MER

**Tél.** 02 31 21 51 36

### AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016, portant renouvellement d'autorisation pour le CMPP et le BAPU à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 0 à 21 ans pour le CMPP et jusqu'à 28 ans dans le cadre du BAPU pour tout étudiant inscrit à l'université (capacité totale non fixée).

### POPULATION

Enfants, adolescents, jeunes adultes jusqu'à 21 ans dans le cadre du CMPP et adultes jusqu'à 28 ans dans le cadre du BAPU pour tout étudiant inscrit à l'Université.

### FINANCEMENT

Intégré dans le CPOMM ARS, le centre de Guidance reçoit une dotation globale de l'ARS.  
La prise en charge des séances de diagnostic et de dépistage ne nécessite pas d'entente préalable, celle des traitements est soumise à l'accord des caisses d'Assurance Maladie.  
La prise en charge se fait à 100 % sur prescription des médecins du Centre.

### OBJECTIFS

Au titre du CMPP, à Caen et à Isigny sur Mer, le Centre de Guidance accueille des enfants et des adolescents qui manifestent des troubles psychiques et/ou du comportement et des difficultés d'apprentissage et propose également un soutien à la parentalité.  
Au titre du BAPU, à Caen, il reçoit les étudiants en situation de vulnérabilité (mission de prévention en santé mentale) ou en raison des troubles psychiques qu'ils expriment.

## ACTIONS

Le Centre de Guidance propose et met en œuvre des consultations et des prises en charge dénommées traitements, avec accord des parents ou des jeunes adultes BAPU.

Les consultations sont assurées par des médecins pédopsychiatres et des psychologues. Elles sont complétées, si besoin, par des tests et bilans et peuvent conduire à des traitements après prescription médicale.

Les traitements sont d'ordre individuel, familial, ou groupal. Ils sont menés, en fonction de l'évaluation antérieurement pratiquée, par un ou plusieurs spécialistes : pédopsychiatres, psychologues, psychothérapeutes, orthophonistes et psychomotriciens.

Les assistantes de Service Social peuvent intervenir dès la demande d'inscription et être sollicitées au décours de l'accompagnement ou en vue d'une orientation adaptée aux besoins de l'enfant et des parents.

L'équipe pluridisciplinaire est une caractéristique du fonctionnement d'un CMPP et d'un BAPU, même si un patient peut avoir à faire à un seul des spécialistes précités.

Les praticiens travaillent en lien avec les professionnels extérieurs de l'environnement de l'enfant autant qu'il est souhaitable pour les intéressés et avec leur accord.

## FONCTIONNEMENT

Les demandes de rendez-vous sont à l'initiative des intéressés, parfois sur les conseils d'enseignants, de médecins, de spécialistes exerçant en ville, ou de services extérieurs au Centre.

Toute nouvelle demande est reçue et étudiée la semaine suivante lors d'une réunion d'étude.

L'information et l'accord des deux parents ou représentants légaux sont recherchés. Le délai d'attente est significatif. Les premières consultations sont réalisées soit par un psychologue ou un pédopsychiatre pour le CMPP soit par un psychothérapeute ou un pédopsychiatre au pour le BAPU, lesquels décident avec les intéressés de la suite à donner. Si un traitement est proposé et accepté, le médecin du Centre en fera la demande auprès d'un médecin-conseil de la caisse concernée. L'accord est généralement donné pour une période fixe. Si nécessaire, son renouvellement devra être demandé par écrit par le médecin du Centre.

Les traitements proposés -dans les conditions arrêtées et acceptées par les intéressés- nécessitent généralement une régularité indispensable à la portée de la prise en charge.

Les heures d'ouverture de l'accueil sont de 08h00 à 18h30 du lundi au jeudi et le vendredi jusqu'à 17h15 au CMPP/BAPU de Caen et de 08h15 à 17h30 du lundi au jeudi au CMPP d'Isigny.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

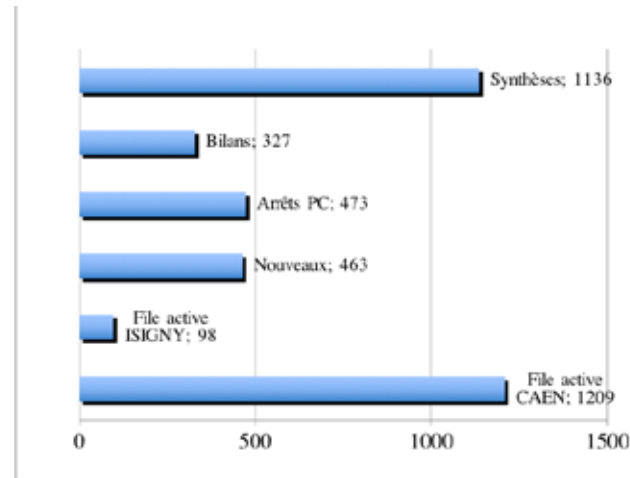
TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2014 ET 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>ADMISSIONS</b>					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)					657
Demandes sans suite					194
Demandes restant à l'étude au 31/12/N					272
Admissions Totales	544	500	606	533	463
<b>Départs et orientations</b>					
retour en famille					
suivi éducatif en milieu ouvert					
orientation secteur médico-social					
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage					
non adhésion de la famille ou du jeune au projet					
autre (déménagement, décès...)					
Emploi - Formation					
<b>TOTAUX</b>					
<b>Origine des demandes (en %)</b>					
MDPH / CDA					
Conseil Départemental					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice					
<b>Durée moyenne de prise en charge</b>					
En années			3 ans	ans et 7 mois	ans et 1 mois
En mois			36 mois	31 mois	25 mois
<b>Suivi d'activité</b>					
Total Prévisionnel - Journées					
Total Réalisé - Journées					
Total Prévisionnel - Actes		22 400	22 400	22 400	22 400
Total Réalisé - Actes		22 017	22 254	22 650	20 693
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
<b>Suivi d'activité - Ecart</b>	-	-	-	-	-



## ACTIVITÉ 2018

## ACTIVITE CMPP/BAPU



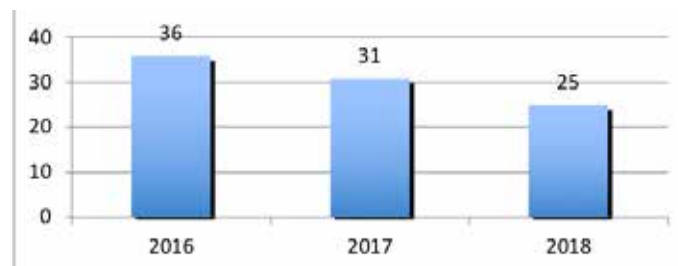
Le travail effectué autour des nouvelles demandes visant à apporter la réponse la plus adaptée (réorientation le cas échéant après études des demandes d'inscription) et l'augmentation du nombre des arrêts (liée à la clôture systématique des dossiers après 3 mois d'inactivité) expliquent la légère baisse de la file active depuis 5 ans pour le CMPP/BAPU Caen.

L'explication de la diminution du nombre des bilans réside :

- dans le nombre plus important de séances nécessaires à la réalisation d'un seul bilan.
- dans une plus grande spécificité des indications : par exemple les troubles des apprentissages et les troubles développementaux qui requièrent des évaluations plus approfondies dans les domaines instrumentaux (évaluations neuropsychologiques).

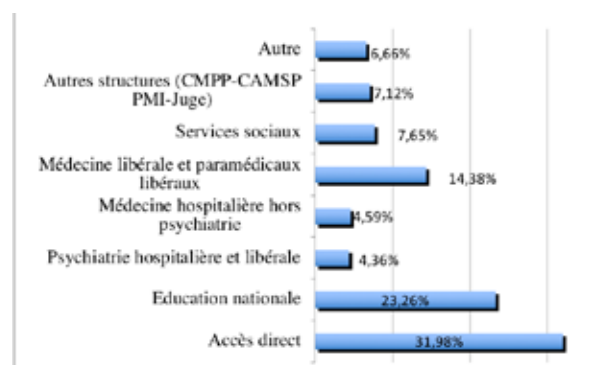
L'activité réalisée est de 17 341 actes pour le CMPP Caen, 1 240 pour le BAPU et de 2 112 actes pour l'antenne CMPP Isigny .

## DUREE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE PAR MOIS



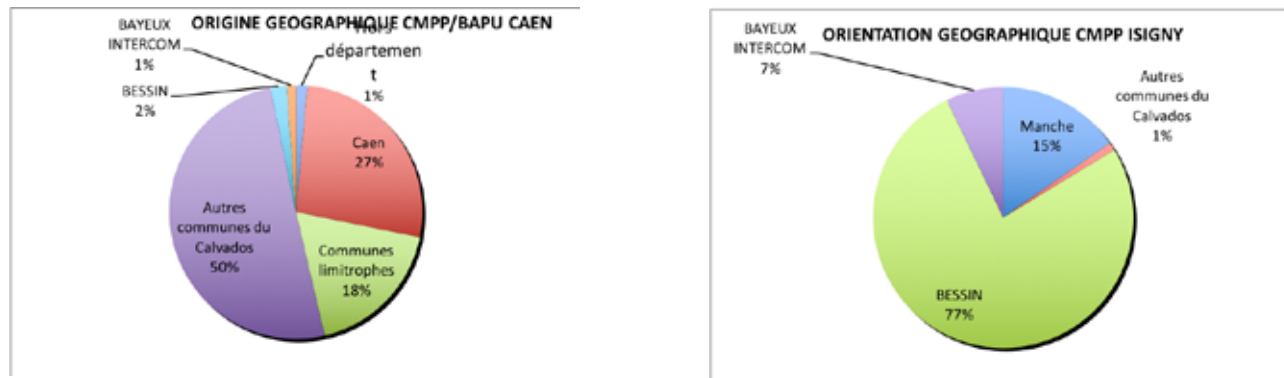
La durée moyenne des prises en charge a baissé de 3 ans à 2 ans et 1 mois entre 2016 et 2018, du fait de la fermeture des dossiers après 3 mois d'inactivité.

## ORIGINE DES DEMANDES



Globalement, il n'y a pas de variation importante, l'accès direct et le milieu scolaire restent les principaux adresseurs. Concernant les étudiants, le SUMPPS est à l'origine de la majorité des orientations vers le BAPU.

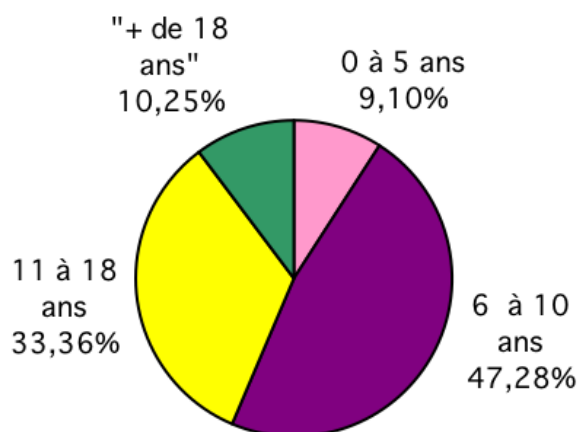
### ORIGINE GEOGRAPHIQUE CMPP-BAPU CAEN ET ISIGNY



Comme les années précédentes, le territoire d'intervention du CMPP/BAPU est celui du département avec un public concentré sur Caen et sa communauté urbaine. Le calcul optimal du temps de trajet pour la majorité des jeunes suivis est de 30 mn, sans tenir compte des aléas de la circulation.

Quant au CMPP d'Isigny, les enfants sont originaires, pour 77 % d'entre eux, de la circonscription du Bessin.

### EVENTAIL DES AGES CMPP-BAPU



Le Centre de Guidance reçoit les enfants dès le plus jeune âge, les adolescents et les jeunes adultes (avec une limite à 28 ans pour les étudiants) susceptibles de présenter des troubles psychoaffectifs ou de la personnalité, avec répercussions socio-scolaires et familiales.

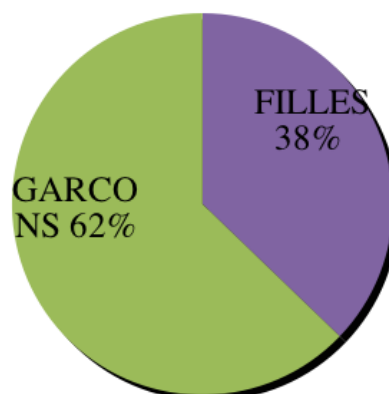
Les enfants et les familles accueillis ont sensiblement le même profil que les années précédentes, la tranche d'âge la plus représentée reste la tranche d'âge 6/10 ans.

La part des 11-18 ans confirme le travail engagé dans le cadre de la prévention de santé avec la Maison des Adolescents du calvados.

La caractéristique du public du BAPU est son caractère « saisonnier » (forte demande à l'automne puis à la veille des examens de fin d'année scolaire). Nous partageons avec nos collègues du SUMPPS et du BAPU Mialaret le constat préoccupant d'une plus grande sévérité des troubles mentaux diagnostiqués (états dépressifs, gestes suicidaires, troubles de la personnalité sévères) et de la précarité de la situation des étudiants.

### REPARTITION FILLES/GARÇONS CMPP-BAPU

Nous pouvons constater que 62 % des enfants suivis sont des garçons.



## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Nous présentons une série de tableaux indicatifs des motifs de consultation et des troubles répertoriés selon les grands axes diagnostiques de la *Classification Internationale des Maladies* et de *Classification Française des Troubles Mentaux de l'Enfant et de l'Adolescent*.

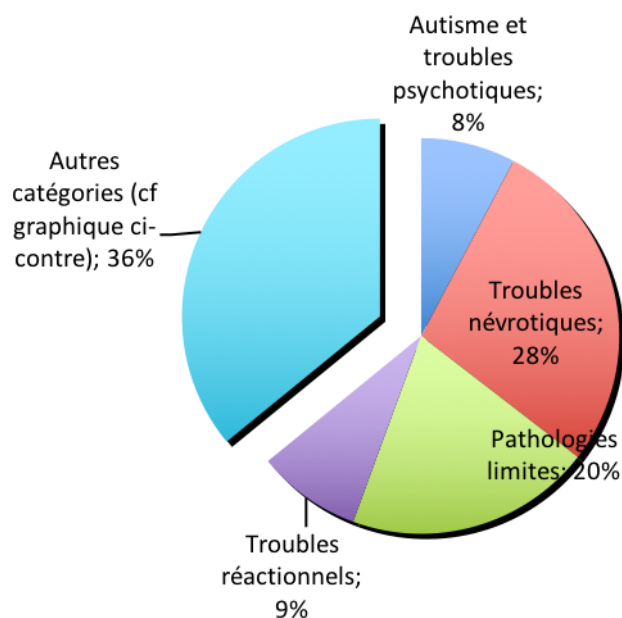
Ces « *Troubles Mentaux* » caractérisent notre public d'enfants, d'adolescents et d'étudiants. Selon une conception à la fois multidimensionnelle et plurifactorielle des troubles psychiques, dont résulte notre approche clinique pluridisciplinaire, leur diagnostic détermine les objectifs et les moyens thérapeutiques ou rééducatifs de notre accompagnement.

Selon les axes, la catégorie des 6-11 ans est la plus représentée et correspond en effet au public accueilli par les CMPP.

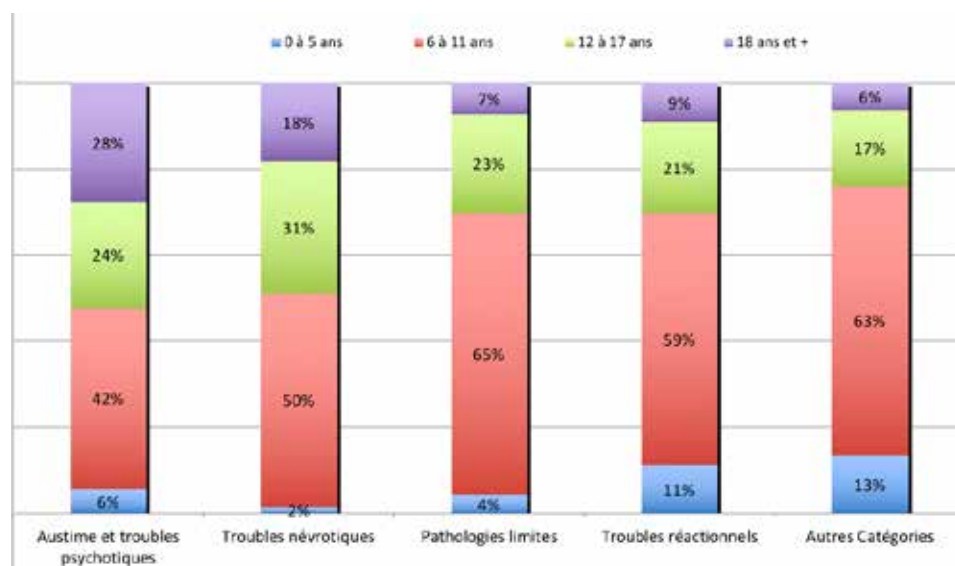
On remarque que l'expression des troubles de comportement (pathologies limite et troubles réactionnels) et des troubles des conduites (cf. autres catégories) est plus importante chez les enfants scolarisés en primaire.

L'augmentation du diagnostic des troubles des apprentissages amorcés en 2017 se confirme cette année et correspond à notre souci de mieux faire apparaître leur fréquence dans les pathologies associées. Ainsi, les troubles en « dys », exceptionnellement isolés, sont mieux objectivés. Cela permet de souligner le rôle de l'environnement dans le développement de l'enfant.

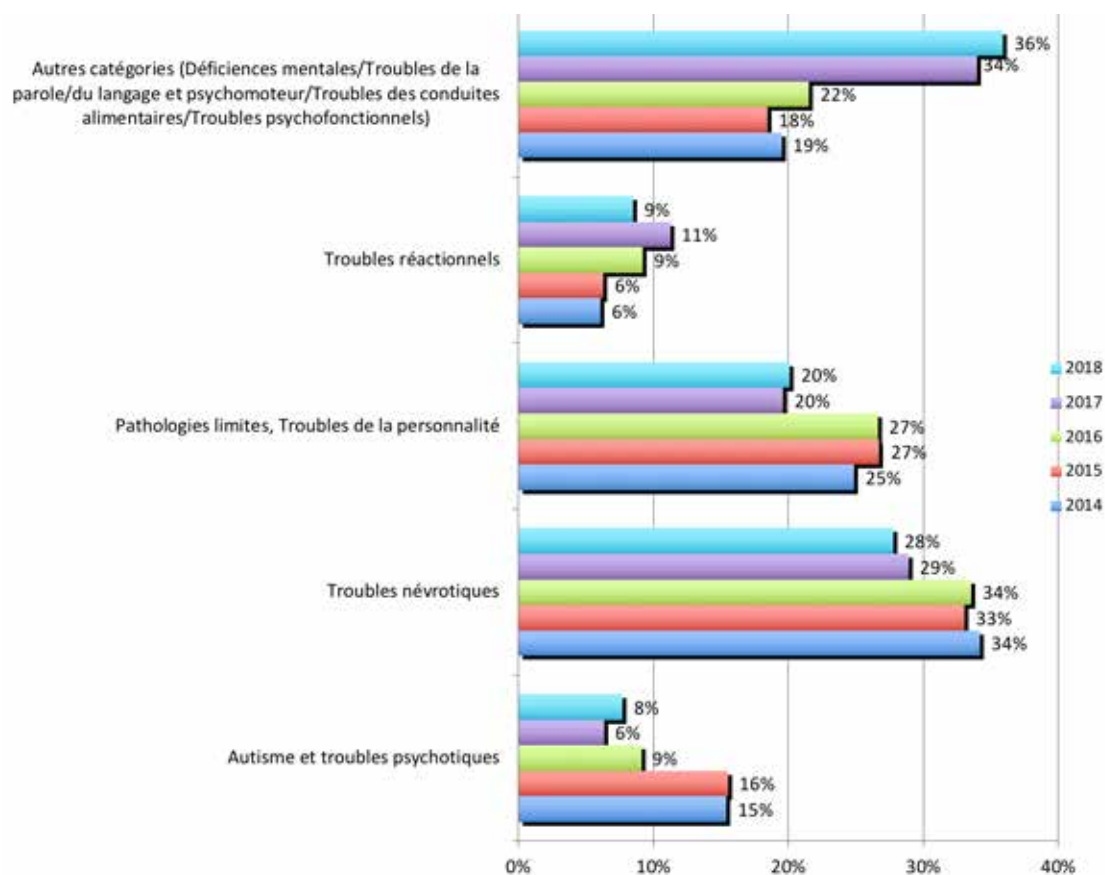
## AXES CMPP-BAPU



## AXES PAR AGE CMPP-BAPU

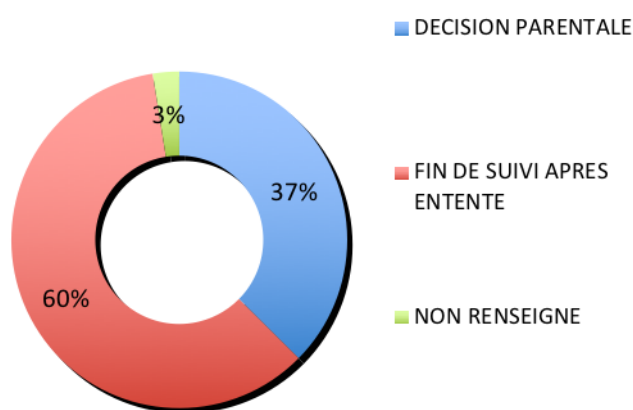


## AXES CMPP-BAPU DEPUIS 2014



Nous proposons deux tableaux qui précisent l'évolution de la file active. Le premier tableau est indicatif de la durée du parcours de soin au Centre de Guidance à partir de la date d'entrée.

## MOTIFS DE SORTIE PC CMPP-BAPU



473 dossiers ont été clôturés en 2018 avec 363 enfants ayant eu un suivi de moins de 3 ans. Pour la grande majorité des arrêts, ils s'agit de premières consultations qui répondent à l'attente des parents sans indication d'un suivi ou de parents qui, après à la période de diagnostic, ne donnent pas suite. Pour 60 % des cas, la décision d'arrêt de prise en charge est conjointe entre le centre de Guidance, la famille et le jeune.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE

La pluridisciplinarité anime les modes de prises en charge, du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre du projet de soin. La perspective neurodéveloppementale fait partie de l'approche globale, intégrative des difficultés de l'enfant. Elle conduit à des évaluations plus complètes des perturbations instrumentales et des troubles cognitifs qui font le lit des troubles des apprentissages. Ainsi, le dépistage des troubles précoces (retard de développement, altération des premiers liens parents/enfants) motive le développement de groupes d'accueil et d'observation pour les enfants de moins de 6 ans.

Quatre principes cardinaux vont nous servir de boussole dans ces différents groupes d'accueil :

- Nous approcher de la réalité de l'enfant, comprendre son « langage » en sachant que chaque enfant, du bébé au plus grand, se construit dans une relation d'intime proximité avec ses parents et ceux qui l'entourent. Pour nous y aider H. Montagner recense 5 compétences-socles : l'attention visuelle soutenue, l'élan à l'interaction, les comportements affiliatifs, la psychomotricité, l'imitation
- Prendre la mesure de la sensibilité et de la disponibilité parentale
- Evaluer le besoin d'expériences et d'explorations corporelles et physiques, ludiques et créatives, expressives et langagières, cognitives et réflexives.
- Evaluer le besoin d'un cadre de vie « sécuritaire », fait de continuité, d'attention, d'affection, de petits rituels, de routines, de règles et de limites.

## RÉFLEXIONS

La réécriture de notre projet d'établissement est en cours.

5 grands axes guident notre action visant la facilitation de l'accès au soin et la précocité du dépistage et des interventions :

1. Apporter une première réponse effective et spécialisée dans un délai raisonnable
2. Transformer l'attente avant un premier rendez-vous en un temps dynamique
3. Être avec, faire avec les parents
4. Donner aux parents le temps de s'approprier la démarche de soin.
5. Guider, proposer une orientation ou une réorientation adaptée,

Les principes généraux qui animent ces actions se synthétisent ainsi :

- Un accueil pluridisciplinaire pour les parents avec leur enfant
- Une réponse non différée
- Transformer le temps d'attente subi en un temps d'attente dynamique
- Une approche intégrative : psychodynamique, développementale
- Valoriser les capacités de l'enfant et des parents, mettre en valeur les compétences émergentes chez l'enfant, sans sous-estimer les retards et la psychopathologie éventuelle.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

- **Réécriture du projet d'établissement élaboré en 2013 et devant être revu avant fin 2018**

Après une relecture du projet existant, des groupes de travail se sont mis en place de juin 2018 à mars 2019, constitués dans un premier temps des médecins, de la direction et de l'intervenant extérieur et dans un second temps, de deux référents par catégories professionnelles, de la direction et de l'intervenant extérieur.

Les principales thématiques figurant dans le projet ont été travaillées :

- Règles juridiques, réglementations, recommandations de l'ANESM
- Organisation du fonctionnement interne
- Caractéristiques et besoins du public accueilli

- Prestations proposées : Repérage, dépistage et diagnostic/Soins et accompagnements (évolutions, coordination de parcours....)
- Partenariat
- Méthodologie du projet de soin personnalisé
- Objectifs d'amélioration
  
- **Optimiser l'activité du centre de Guidance au bénéfice du face à face avec les enfants :**
- Optimiser les emplois du temps des professionnels auprès des jeunes afin de réduire au maximum les délais d'attente
- Réinterroger les indications justifiant d'un accompagnement par le centre de Guidance
- Agencer les temps de coordination et d'élaboration interne
- Rendre lisible les effets attendus pour pouvoir rendre compte des effets obtenus pour chaque enfant
  
- **Développer notre spécialité en réponse aux besoins :**
- TSA : repérage, dépistage, diagnostic et accompagnement vers le CRA pour les cas complexes ou vers un SESSAD.
- TSLA : dépistage, diagnostic, accompagnement et soins
  
- **Les travaux immobiliers au Centre**

Le programme de mise en conformité des locaux de Caen s'est poursuivi en 2018 :

- Au rez-de-chaussée, un bureau d'accueil est implanté apportant de meilleures conditions de travail et permettant un accueil plus personnalisé
- A chaque étage, les salles d'attente ont été réaménagées et rénovées permettant la création de bureaux supplémentaires pour les soignants
- D'importants travaux de peinture dans les bureaux et parties communes (couloirs) ainsi que le remplacement des sols.
- A Isigny, le défaut d'insonorisation des bureaux du RDC, apparu à l'usage, pose un réel problème de confidentialité que nous avons à résoudre.

# DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

## CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)



18 rue Emile Demagny  
14230 ISIGNY SUR MER

**Tél.** 02 31 21 01 23

**Directrice :** Véronique DESRAME  
**E-mail :** directrice.dps@acsea.asso.fr

**N° CNIL :**

**Année de création :** 2013

### AUTORISATION / HABILITATION

Création d'un CAMSP à Isigny par arrêté de l'ARS du 24 juin 2013, pour une durée de 15 ans, à compter du 1er janvier 2014, rattaché au centre de Guidance.

### POPULATION

Enfants à partir des premières semaines de la vie jusqu'à 6 ans

### FINANCEMENT

Intégré dans le CPOMM ARS, le CAMSP reçoit une dotation globale.  
Le financement est assuré par l'A.R.S. pour 80 % et par le Conseil départemental pour 20%.  
Aucune participation financière directe n'est demandée aux familles.

### OBJECTIFS

En tant que CAMSP, à Isigny, il développe des actions auprès des enfants de 0 à 6 ans, permettant le dépistage des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, et le repérage, le diagnostic et la prise en charge précoce des troubles de la relation et le soutien à la parentalité.

### ACTIONS

Le CAMSP propose des actions de prévention, d'observation, de soutien à la parentalité et met en œuvre des consultations et des prises en charge dénommées traitements, avec accord des parents.  
Elles sont complétées, si besoin, par des tests et bilans et peuvent conduire à des traitements après prescription médicale.

Les traitements sont d'ordre individuel, familial ou groupal. Ils sont menés, en fonction de l'évaluation antérieurement pratiquée, par un ou plusieurs spécialistes : pédopsychiatres, pédiatre, psychologues, orthophonistes en libéral par convention, psychomotricienne, éducatrice de jeunes enfants.

Le CAMSP assure une fonction de dépistage et d'aide aux parents à la compréhension des difficultés. Les professionnels sont en lien avec les différents acteurs de l'environnement de l'enfant afin de favoriser l'approfondissement du diagnostic, la mise en œuvre des soins complémentaires et la coordination nécessaire.

Dans sa fonction de soutien et d'accompagnement des familles, le CAMSP mobilise un éducateur jeune enfant permettant un soutien parental, un accompagnement physique dans les environnements usuels de l'enfant et un lien avec l'ensemble des acteurs de l'environnement de l'enfant.

Le CAMSP s'inscrit dans le réseau de santé du Bessin à travers le Groupement de Coopération Sanitaire et le Groupement Normand de Coopération pour l'Enfance à l'Adolescence. Il développe différentes actions et intègre le réseau du territoire avec l'ensemble des partenaires s'occupant de la périnatalité : la périnatalité, la PMI, l'AEMO...

## FONCTIONNEMENT

Les enfants sont inscrits par leurs parents ou leurs représentants légaux auprès du secrétariat. Le secrétariat accueille et enregistre les demandes en effectuant un premier recueil d'informations qui apporte des données cliniques (motif, contexte de l'urgence) et administratives.

Un temps d'accueil enfants - parents libre et sans inscription est proposé mensuellement.

Les médecins examinent toutes les nouvelles inscriptions et un premier rendez-vous est proposé dans le délai le plus adapté au regard des éléments recueillis.

Les premières consultations sont réalisées par un pédopsychiatre ou un pédiatre au CAMSP. Elles ont pour but de faire connaissance avec l'enfant et la famille, d'accueillir la demande et d'aider à formuler les préoccupations qui les amènent à consulter. Si une prise en charge est proposée et acceptée, le médecin du Centre en fera la demande auprès d'un médecin-conseil de la caisse concernée. L'accord est généralement donné pour une période fixe. Si nécessaire, son renouvellement devra être demandé par écrit par le médecin du Centre.

Les prises en charge proposées, dénommées traitements, -dans les conditions arrêtées et acceptées par les intéressés- nécessitent généralement une régularité indispensable à la portée de la prise en charge.

Les professionnels extérieurs, qui interviennent ou qui sont intervenus, pourront être sollicités avec l'accord des parents, dès que cela s'avère nécessaire, pour l'observation et/ou le projet de soins proposé.

Très vite, l'orientation, si cela s'avère nécessaire, est évoquée et travaillée avec la famille afin d'éviter toute rupture de parcours.

Les heures d'ouverture de l'accueil sont de 08h15 à 17h30 du lundi au jeudi.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Territoire du Bessin

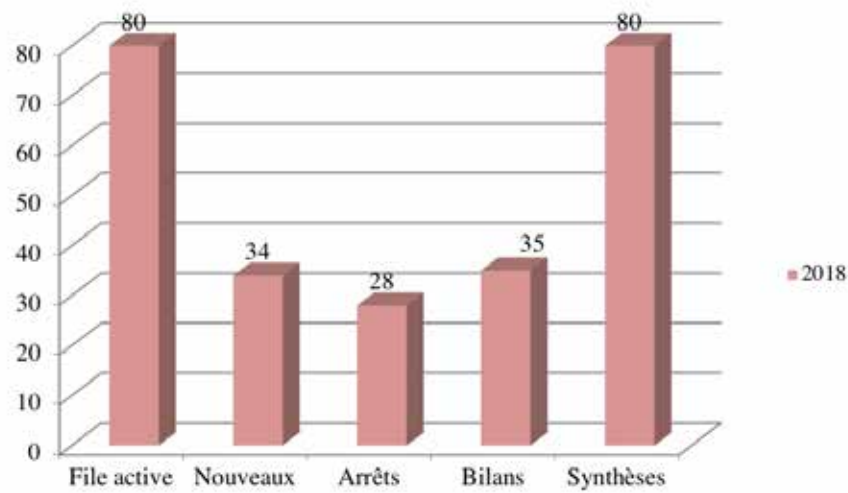


## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2014 ET 2018

<b>ADMISSIONS</b>					
Demands étudiées (ensembles demandes reçues)					
Demands sans suite					
Demands restant à l'étude au 31/12/N					
Admissions Totales	34	43	27	34	
<b>Départs et orientations</b>					
retour en famille					
suivi éducatif en milieu ouvert					
orientation secteur médico-social					
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage					
non adhésion de la famille ou du jeune au projet					
autre (déménagement, décès...)					
Emploi - Formation					
<b>TOTAUX</b>					
<b>Origine des demandes (en %)</b>					
MDPH / CDA					
Conseil Départemental					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice					
<b>Durée moyenne de prise en charge</b>					
En années			1 et 6 mois	1 et 5 mois	
En mois		8 MOIS	18 mois	17 mois	
<b>Suivi d'activité</b>					
Total Prévisionnel - Journées					
Total Réalisé - Journées					
Total Prévisionnel - Actes	600	600	600	600	
Total Réalisé - Actes	354	1 316	1 556	1 555	
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
<b>Suivi d'activité - Ecart</b>					
	-	-	-	-	-

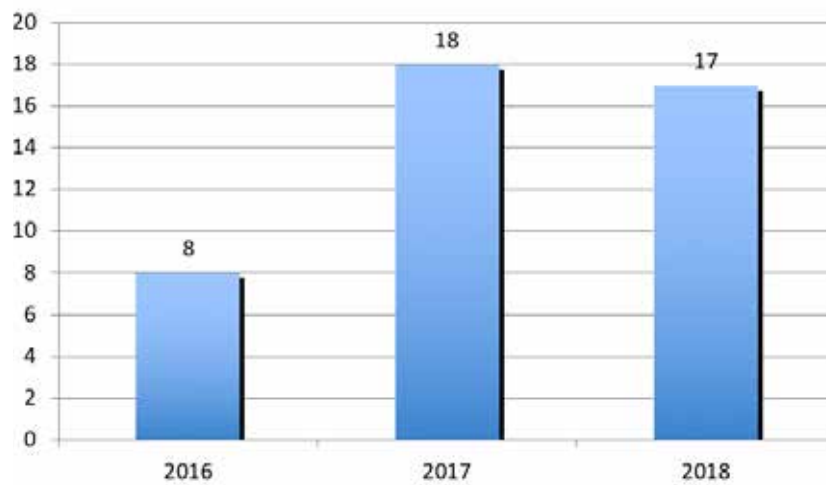
## ACTIVITÉ 2018

## ACTIVITE CAMSP



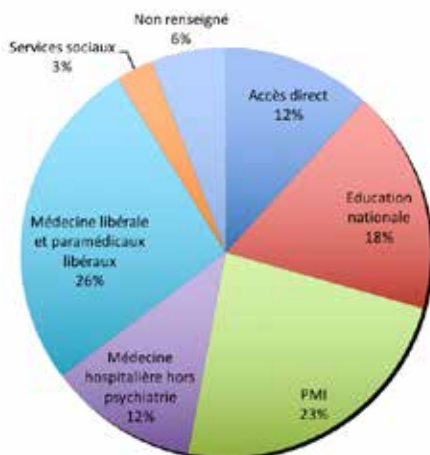
En 2018, nous continuons à enregistrer une augmentation de la file active et des entrants. L'activité réalisée est de 1 555 actes.

## DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE EN MOIS

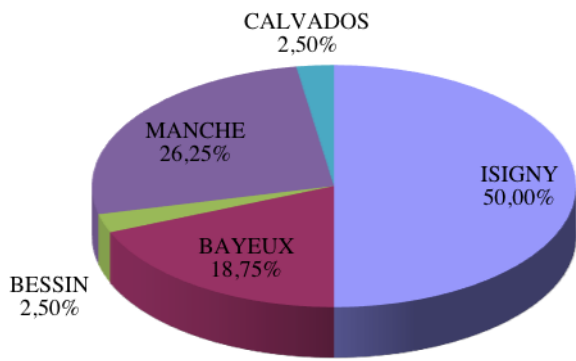


La durée moyenne des prises en charge est de 18 mois, durée de prise en charge cohérente avec la limite d'âge fixée à 6 ans.

## ORIGINE DES DEMANDES



La grande majorité des demandes (70%) provient de nos partenaires médecins, paramédicaux, PMI et éducation nationale.

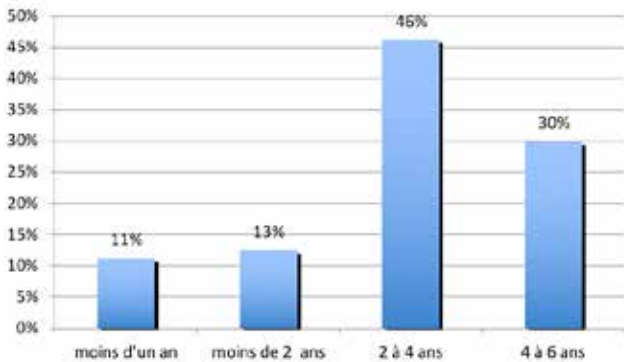
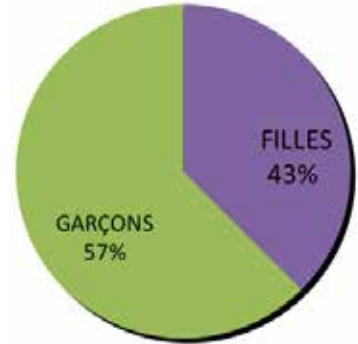


ORIGINE GEOGRAPHIQUE

50 % des enfants sont originaires du pays du Bessin et pour l'autre moitié, 26 % sont des enfants de la Manche et 19 % sont des enfants de Bayeux.

REPARTITION FILLES/GARCONS

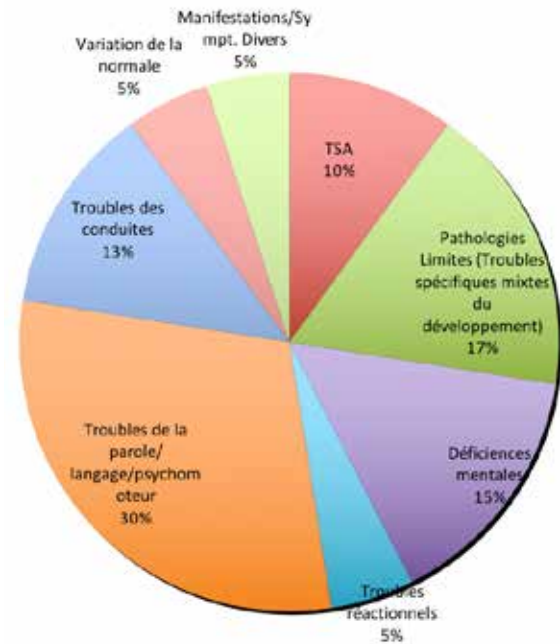
La surreprésentation des garçons est conforme à la prévalence des pathologies chez les enfants de sexe masculin.



REPARTITION par AGE

Nous constatons que 70% des enfants ont moins de 4 ans et un quart ont moins de 2 ans.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES

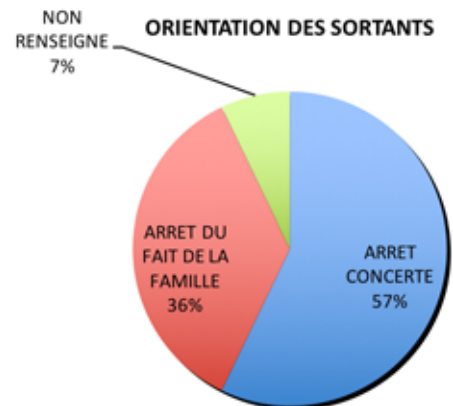


AXES CAMSP

Les retards du développement, les troubles instrumentaux (langage, psychomotricité) et les troubles des interactions (TSA, Pathologies limite) sont prépondérants. Ils touchent à la fois le domaine neuro-développemental et celui des interactions précoces.

ORIENTATION DES SORTANTS

Pour 57 % des enfants suivis au CAMSP, les fins d'accompagnement des prises en charge sont des arrêts concertés entre la famille et l'équipe du CAMSP. Nous pouvons également préciser que 60 % de ces arrêts concertés sont réorientés vers le CMPP.



## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE

L'approche pluridisciplinaire qui est mise en œuvre vise à la reconnaissance et à la compréhension des besoins du tout petit et du petit enfant.

La prévention passe par le dépistage des difficultés d'accordage et des retards de développement : Les « p'tits réveils » offrent un accès direct des mères et de leurs bébés auprès des professionnels de l'équipe du CAMSP : éducatrice jeunes enfants, psychologue, pédiatre, psychomotricienne, pédopsychiatre.

L'Educatrice Jeunes Enfants organise de nombreuses interventions à l'interne et à l'externe :

- Accompagnement des parents vers des structures telles que la médiathèque, la crèche...
- Mise en place d'interventions dans le cadre d'observation de l'enfant dans sa classe
- Affichage dans la salle d'attente du CAMSP de supports de prévention à destination des parents concernant le sommeil, les écrans, l'alimentation
- Réunions régulières avec « la grande maison » : lieu d'accueil parents/enfants mis en place par l'Ecole des Parents et les Educateurs.
- Projet de soin par le biais de l'animal dans une ferme thérapeutique

## RÉFLEXIONS

dans le réseau de périnatalité et notre participation aux événements organisés par l'ANECAMSP, tels que les « goûters de l'ANECAMSP », lesquels nous ont offert l'occasion de réaliser une très belle présentation des « p'tits réveils » par notre équipe. Le travail de partenariat s'engage également avec le SESSAD implanté sur Isigny.

Récemment, l'équipe du CMPP, qui s'est enrichie de nouvelles compétences : arrivée d'une psychologue clinicienne et d'une neuropsychologue, laisse entrevoir la possibilité d'actions de prévention et de dépistage conjointes avec le CAMSP.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

L'équipe du CAMSP a rendu son premier rapport d'évaluation interne, initiant ainsi, en la formalisant la dynamique d'amélioration continue de la qualité impulsée par l'Association avec le soutien de la DRD.

Nous pouvons retenir de cette évaluation les axes suivants :

- L'intervention précoce du CAMSP permet une approche et une prise en charge éventuelle des enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles psychopathologiques accompagné parfois d'une déficience motrice, sensorielle ou mentale
- Le CAMSP permet une prise en charge précoce et préventive
- Le CAMSP d'Isigny Sur Mer, par son offre de services et son équipe pluridisciplinaire, propose un soutien à la parentalité avec une attention particulière aux besoins spécifiques de l'enfant et aux compétences parentales au sein d'un territoire de vie isolé et rural
- Le CAMSP est repéré comme un service de prévention et de soin par les acteurs du territoire

L'insonorisation des bureaux du rez-de-chaussée dans les locaux du CAMSP, qui est insuffisante pour garantir la confidentialité, doit d'être améliorée

# DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

## DISPOSITIF MAISON DES ADOLESCENTS DU CALVADOS (ENTITÉ ACSEA)



9 place de la Mare  
14000 CAEN  
**Tél.** 02 31 15 25 38  
**Fax.** 02 31 15 25 39

### Hébergement Thérapeutique

10 Route de Creully  
14610 Cairon

**Directeur médical :** Dr Patrick GENVRESSE  
**Directrice administrative :** Véronique DESRAME  
**E-mail :** directrice.dps@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1503607

**Année de création :** 2006

Le dispositif « Maison des Adolescents du Calvados » a été créé, en date du 14 septembre 2006, dans le cadre d'une convention d'associations entre le Centre Hospitalier Spécialisé «Le Bon Sauveur» devenu Etablissement Public de Santé Mentale et l'ACSEA : «Association pour la Maison des Adolescents du Calvados» dite «Passado 14».

L'AAJB a rejoint l'association par convention signée le 1er avril 2007.

L'Inspection Académique est également engagée dans le dispositif en mettant un enseignant spécialisé à disposition de l'association.

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté de l'ARS en date du 10 mai 2012, portant renouvellement de l'autorisation de la Maison des Adolescents du Calvados, pour une durée de cinq ans, à titre expérimental pour l'enfance handicapée.

Période transitoire du 11 mai 2017 au 10 mai 2018.

La partie sanitaire du dispositif est autorisée dans le cadre des activités de l'EPSM.

### POPULATION

- o Les adolescents de 12 à 21 ans, les parents d'adolescents
- o Les professionnels (Education Nationale, animation, éducation spécialisée, soin, etc...)

### FINANCEMENT ACSEA

Fonctionnement : ARS, Conseil Départemental, Ville de Caen

## OBJECTIFS

### Sur le plan institutionnel

- Décloisonnement, complémentarité et mutualisation : Offrir une porte d'entrée unique et généraliste à même de recevoir les demandes des adolescents, des parents, des professionnels s'occupant d'adolescents, à même d'écouter, d'évaluer et de proposer une orientation la plus en adéquation avec la demande et prenant en compte l'ensemble des dispositifs existant dans le Département.
- Un réseau départemental de l'adolescence : La Maison des Adolescents du Calvados a l'ambition d'être au cœur de ce réseau qu'elle contribue, pour une part importante, à constituer, à faire vivre et à évaluer. Son coordinateur de réseau a pour mission :
  - l'information et la présentation auprès des intervenants de terrain du département,
  - la participation à la dynamisation de secteurs, à la création et l'animation de réseaux,
  - le recueil de besoins et la mise en place d'interventions en lien avec des partenaires.

**Sur le plan technique, éducatif :** L'équipe de la Maison des Adolescents du Calvados fonde son action sur un principe psychodynamique : l'adolescent a besoin d'un adulte pour se construire, se conforter. La fonction éducative et soignante revendiquée est d'assurer auprès de l'adolescent à la fois la confrontation et le soutien. Cette place « particulière » de l'adulte nous semble s'objectiver dans un contexte sociologique actuel qui tend à l'indifférenciation générationnelle et érige l'adolescent en « modèle universel » tout en le ressentant et en le présentant comme un sujet menaçant.

Si l'on considère l'adolescence comme une période d'épreuves et de confrontation au réel, la prise de risque et le conflit font partie intégrante de cet apprentissage. La mission de prévention et de prise en charge de la Maison des Adolescents n'est donc pas de supprimer le risque, son objectif est d'en limiter les éventuels effets destructurants ou de répétition aliénante.

## ACTIONS

- **L'Espace Accueil (sans rendez-vous) :** Sur le principe de "guichet unique" pour les adolescents, les familles et les professionnels, il s'agit donc de proposer des réponses (information, écoute, évaluation, orientation interne/externe) rapides, sans rendez-vous préalable. L'activité de l'Espace Accueil permet également de réguler la demande de consultations spécialisées.
- **L'Espace Consultation :** L'Espace Consultation déploie son offre de service sur rendez-vous du lundi au vendredi ; des consultations sont également assurées le samedi sur demande des jeunes ou des familles. Outre les consultations individuelles, il propose des groupes thérapeutiques pour les adolescents et les parents.
- **L'Espace de Soins et de Médiation socioéducative (ESM) :** L'ESM est une unité de prise en charge éducative et thérapeutique à temps partiel ou en temps de jour. Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans nécessitant une forme de prise en charge plus intensive. Les admissions sont sous responsabilité médicale, les jeunes étant orientés par leurs consultants ou par le secteur socio-éducatif. L'ESM dispose d'une capacité totale de 10 places.
- **L'Espace Réseau Ressource (ERR) :** Les activités du coordinateur de réseau et de la chargée de projet étant apparues, à l'expérience, fortement complémentaires, nous avons fait le choix, dès 2010, de rassembler dans une entité les activités Réseau et Ressource.

L'Espace Réseau-Ressource garantit la vocation départementale de la Maison des Adolescents du Calvados et promeut la santé et la prévention du mal-être des adolescents. Il s'adresse à tout professionnel, bénévole, collectivité ou service territorial concerné par les adolescents et leur entourage.

Cet Espace assure la promotion de l'activité de la Maison des Adolescents. Il réalise des diagnostics territoriaux, des évaluations et recense les besoins. Il anime et coordonne des réseaux de professionnels.

L'Espace Réseau-Ressource a aussi pour mission l'animation de groupes de réflexion sur des thématiques adolescentes, la conception et l'organisation de programmes d'actions collectives (formation, action de prévention et d'éducation pour la santé, conférence, soirée débat...). Il assure un rôle de conseil en méthodologie de projet. Il a également en charge la communication interne et externe et plus largement les relations avec le monde extérieur.

- **L'Hébergement thérapeutique :** Il est une structure d'accueil et d'encadrement de nuit. C'est un lieu ressource dans les indications de séparation transitoire d'un jeune et de son milieu usuel. Il se situe à la croisée du champ de la santé, du médico social et du social. Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans. Il dispose d'une capacité de 8 places et de 2 places d'accueil «rapide». Il est implanté à Cairon.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

Ce rapport consigne les données d'activité 2018 du dispositif Maison des Adolescents du Calvados hors activités relevant de l'EPSM et l'Hébergement Thérapeutique, bénéficiant d'une autorisation spécifique de puis mai 2018. Il s'agit donc des données portant sur :

- o L'Espace accueil sans rendez-vous
- o L'Espace mobile
- o L'Espace Réseau Ressource dont les activités de promotion de la santé et formations.
- o L'activité « Espace Soins et Médiation », médico sociale.

Pour une vision d'ensemble de l'activité du dispositif MDA14, il conviendra de se reporter au rapport d'activité complet englobant aussi l'activité sanitaire (espace consultation, activité d'hôpital de jour de l'espace soins et médiation) ainsi que l'activité de l'Hébergement Thérapeutique.

Il convient au préalable d'indiquer certains éléments majeurs de l'activité 2018:

- La vacance de poste du coordinateur de réseaux d'octobre 2017 à mai 2018.
- La montée en charge du dispositif « Promeneurs du Net », coordonné au titre de l'accueil mobile numérique par un éducateur spécialisé détaché à mi temps sur cette fonction.
- Plus globalement, un travail de mise en œuvre du dispositif MDA14, conformément au projet 2017-2022, contrainte par la réflexion autour d'une nouvelle organisation du dispositif s'imposant depuis l'arrêt de l'autorisation du dispositif global MDA à titre expérimental en mai 2018.

Cependant, cette année, du point de vue des caractéristiques quantitatives et qualitatives des publics accueillis et accompagnés, s'inscrit dans la continuité des années précédentes, tant sur les plans quantitatifs, hors accueil mobile, (files actives) que qualitatif (nature des problématiques et profils de jeunes accueillis), même si le dispositif a été sollicité pour l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés.

## COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ANNÉE ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES

L'activité est présentée à partir des principales missions du dispositif MDA14, hors activités relevant de l'EPSM.

### 1.1- MISSION D'ACCUEIL, D'ÉVALUATION ET D'ORIENTATION (SITUATIONS INDIVIDUELLES D'ADOLESCENTS) :

L'Espace Accueil et l'Accueil Mobile comptabilisent en 2018 une file active totale de 1 581 situations pour 2829 entretiens individuels, dont :

- 1345 situations sur l'Espace Accueil Place de la Mare dont 1048 nouvelles situations et un total de 2 352 entretiens réalisés.
- 84 situations sur les permanences délocalisées (Bayeux/Lisieux), 201 entretiens réalisés.
- 152 situations pour l'Accueil mobile (interventions sur l'ensemble du département), 276 entretiens réalisés.

### 1.2- MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN (ADOLESCENTS ET PARENTS) :

Cette mission est réalisée d'une part par l'Espace Accueil et l'Espace Mobile et d'autre part par l'Espace de Soins et de Médiation (places Médico sociales).



### 1.2.1- CONCERNANT L'ESPACE ACCUEIL ET L'ESPACE MOBILE

Le mode d'accompagnement est individuel ou groupal. Ainsi, concernant l'accompagnement individuel, la file active est de 228, pour 899 entretiens ou rencontres partenariales, décomposées ainsi :

- 18 situations suivies concernant l'accueil mobile de prévention de la radicalisation dont 7 nouvelles situations, engendrant 400 entretiens (jeunes, parents et partenaires).
- 87 situations suivies concernant l'accueil mobile de rescolarisation dont 38 nouvelles situations engendrant 413 entretiens avec des jeunes et/ou leurs parents, et professionnels accompagnant ces jeunes.
- 58 jeunes suivis en soutien éducatif à l'Espace Accueil Place de la Mare à Caen, dont 51 démarrés en 2018, pour un total de 184 entretiens de soutiens réalisés.
- 14 jeunes rencontrés sur la permanence juridique pour 34 actes dont 14 entretiens avec les adolescents et parents.
- 61 jeunes sur la permanence CJC, en partenariat avec l'ANPAA, pour 96 entretiens réalisés.

### 1.2.2- Concernant l'accompagnement groupal, l'activité 2018 a consisté en :

- 12 séances sport pour un total de 25 jeunes.
- 8 Cafés parents , 74 participants au total.
- 13 séances de groupe dans des établissements scolaires pour un total de 80 jeunes.
- 3 rencontres collectives avec des professionnels d'établissements scolaires différents.

### 1.2.3- CONCERNANT L'ESPACE DE SOIN ET DE MÉDIATION

L'activité médico sociale se décompose en accueil contractualisé (de 1 à 4 1/2 journées d'accueil hebdomadaires en individuel ou en groupe) et en accueil non contractualisé, groupes de médiations (1/2 journée hebdomadaire). en complémentarité d'un suivi à l'Espace Consultation ou par l'équipe mobile de rescolarisation.

- Concernant l'activité contractualisée, la file active est de 32 adolescents avec un contrat de séjour non mis en œuvre faute d'adhésion du jeune.
- Concernant l'activité non contractualisée, la file active est de 30 adolescents sur les groupes de médiations.
- 1757 demi-journées étaient programmées pour 2018 (hors activité relevant de l'hôpital de jour).
- 1627 demi-journées ont été réalisées dont 26 pour des jeunes reçus à l'hébergement Thérapeutique et 194 pour les groupes de médiations.
- 138 demi-journées n'ont pu être réalisées du fait de l'absence de l'adolescent avec information au service dans un délai de moins d'une semaine.

## 1.3- MISSIONS DE PRÉVENTION ET DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENTAL :

Le dispositif MDA14 déploie également des missions de prévention, de promotion de la santé et de formation et contribue au développement territorial notamment à partir de la mission de coordination de réseaux.

En 2018, l'Espace Mobile s'est développé à partir d'une sollicitation de la CAF en affectant un mi temps d'éducateur spécialisé à Accueil à la coordination des promeneurs du Net. Conformément au programme de déploiement, 5 structures ont été agréées Promeneurs du Net. Son activité se découpe ainsi :

- 8 réunions de comité technique et de comité de pilotage
- 41 temps de travail inter institutionnels/partenariaux, dont :  
 Organisation et animation de la journée de lancement des Promeneurs du Net  
 Première session de 2 jours de formation des promeneurs du Net .

### 1.3.1- CONCERNANT L'ESPACE RÉSEAU RESSOURCE

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- 7 Réseaux Ados territoriaux réunissant 137 professionnels (Bocage Virois : 2 rencontres, 40 participants ; Bessin : 2 rencontres, 39 participants ; Pays d'Auge : 3 rencontres, 58 participants).
- 3 rencontres du Réseau Troubles du Comportement Alimentaire, réunissant de 7 à 15 professionnels. Ce réseau est en évolution et répond à une attente de divers professionnels.
- Une soirée culturelle MDA, avec plus de quarante participants.
- Participation et contribution à de multiples groupes de travail partenariaux sur le département et travail en lien avec des partenaires et acteurs intervenant dans le champ de l'adolescence, avec en soutien l'espace formation de la MDA14 (ex : CLSPD, CLESC, réseau parentalité du Bessin, etc.).
- 26 actions collectives d'information et d'échange à destination des parents, des étudiants et des professionnels avec une participation totale de 564 personnes.
- 27 actions de formation à destination des professionnels soit 49 jours de formation et 584 stagiaires.
- Diffusion d'une lettre d'info MDA14 au réseau départemental.

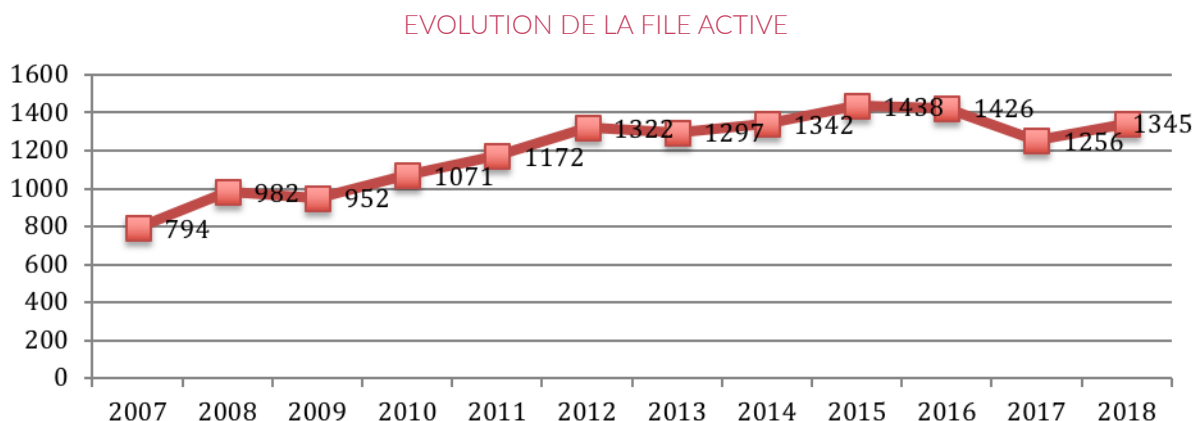
Enfin, l'Accueil Mobile participe aux commissions d'évaluation des situations complexes de jeunes de la MDEF soit 3 réunions en 2018.

## 1.4- ANALYSE DÉTAILLÉE DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE :

Etant donnée les différentes files actives du dispositif MDA14, en lien avec les différentes missions et publics concernés, est proposée une analyse détaillée d'une part de la file active de l'Espace Accueil Place de la Mare pour sa mission d'évaluation et d'orientation, et d'autre part de l'activité de l'Espace de Soins et de Médiation.

### 1.4.1- Concernant l'Espace Accueil sans rendez-vous, Place de la Mare :

En 2018, la file active traitée s'élève à 1 345 situations, soit une augmentation de 89 situations (ou 7%) par rapport à l'année 2017.



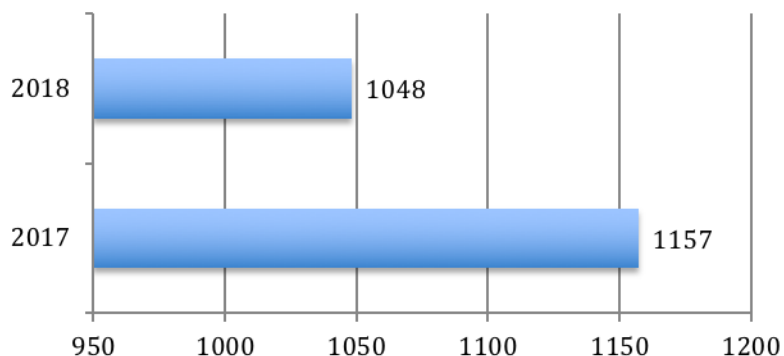
RQ : la file active comptabilise toutes les situations traitées par l'Espace Accueil durant l'année, qu'elles aient été ouvertes en 2018 ou précédemment.

L'année 2018 vient contrecarrer la tendance ressentie depuis 2015 d'une baisse de la file active, particulièrement marquée en 2017.

L'Espace Accueil doit réaliser une évaluation et proposer éventuellement une orientation dans un délai court puisque les accueillants ne doivent pas dépasser, dans la mesure du possible, et ce afin de favoriser l'adhésion du jeune, 3 entretiens.

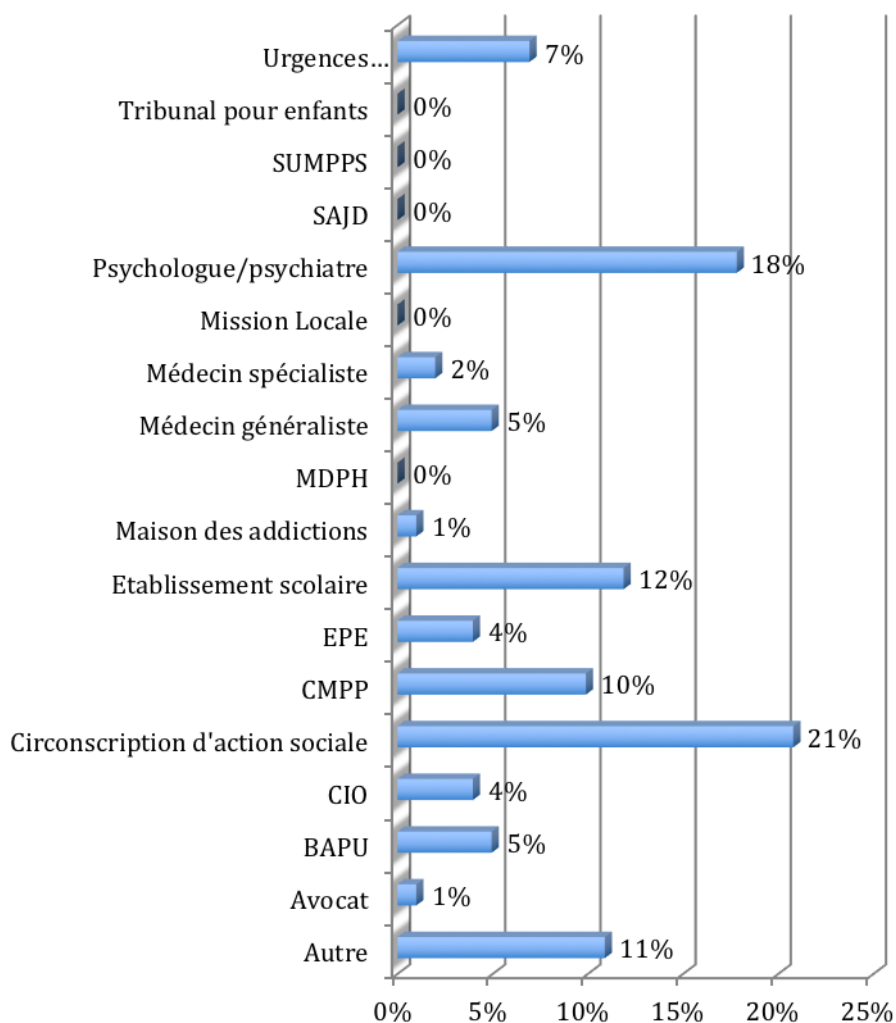
Cette année, le nombre d'entretiens moyen se situe à 1,75 entretiens par situation.

### NOUVELLES SITUATIONS EN 2018



La tendance par rapport à l'année précédente est inverse à celle suivie par la file active : la proportion de situations traitées durant l'année et ouvertes antérieurement à l'année en cours est donc plus importante en 2018. Il est cependant à noter que les situations reçues dans le cadre des permanences territoriales n'ont pas été cette année comptabilisées l'activité de l'Espace Accueil Place de la Mare.

### PROVENANCE DES SITUATIONS ORIENTÉES PAR DES TIERS PROFESSIONNELLS



En 2018, la majorité des situations reçues à l'Espace Accueil sont du fait des adolescents, de proches et/ou parents, se présentant spontanément. La vocation généraliste et prévention de l'Espace Accueil se confirme encore cette année.

Cependant, 101 situations ont été reçues du fait d'un tiers professionnel, soit 7,5% de la file active. Le tableau permet d'en analyser l'origine.

La répartition des situations ayant été orientées vers la MDA14 par des acteurs tiers en 2018 indique que le principal « pourvoyeur » de situations est le Conseil départemental (18%) suivi de psychologues/psychiatres (souvent libéraux), puis des établissements scolaires (auprès desquels la MDA jouit d'une bonne visibilité) des CMPP et des urgences pédiatriques. Il est à noter que les établissements scolaires sollicitent prioritairement l'Accueil Mobile, maintenant bien repéré.

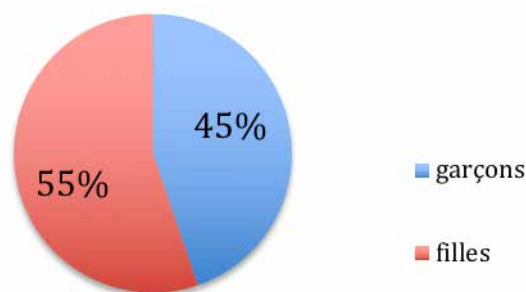
L'accueil sans rendez-vous contribue donc à l'accès aux soins et participe, dans une certaine mesure, au désengorgement des services de consultations relevant du sanitaire, soit en interne à la MDA (Espace Consultation) soit en externe (CMP, CMPP territoriaux). De ce fait, il joue un rôle de prévention secondaire/tertiaire efficient vis à vis des publics adolescents du territoire et assure une fonction de repérage.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ADOLESCENTS

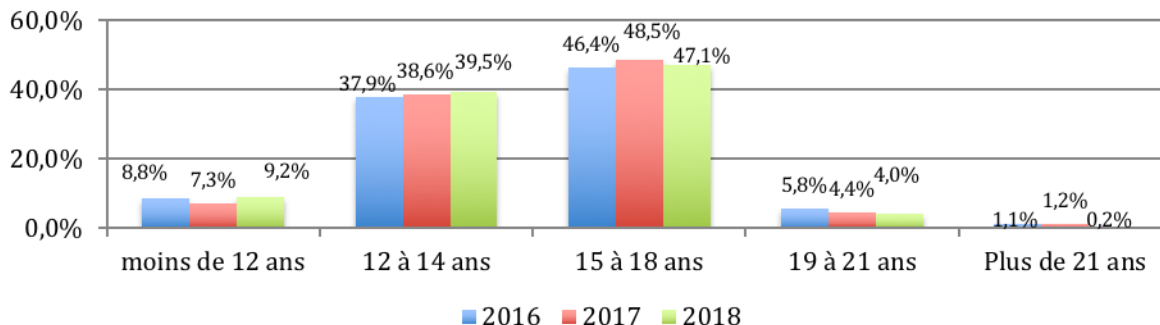
Sur les 1345 situations, 757 (soit 56%) ont déclaré une domiciliation sur l'une des communes de la communauté urbaine Caen La Mer (Rq : la déclaration d'une adresse n'est pas obligatoire ni systématique lors des entretiens à l'accueil/création de dossiers adolescents).

## RÉPARTITION DE LA FILE ACTIVE PAR GENRE

Le ratio garçons/filles apparaît équilibré, avec une dominante pour les filles (+5%)



## RÉPARTITION DE LA FILE ACTIVE PAR ÂGE



Même si la population accueillie est âgée majoritairement de 12 à 18 ans, cette répartition restant stable sur plusieurs années, on constate une hausse sensible de la proportion de jeunes de moins de 12 ans (+ 3%), ainsi qu'une baisse de la proportion de jeunes âgés de plus de 21 ans ; cette dernière passant entre 2017 et 2018 de 1,2% à 0,1%.

### 1.4.2- CONCERNANT L'ESPACE DE SOIN ET DE MÉDIATION :

La file active concernant les accompagnements avec contractualisation est de 32 adolescents.

Sur les 32 demandes reçues en 2018, 17 ont fait l'objet d'une admission au titre du médico social avec contrats d'accompagnement dont :

- o 6 demandes externes avec un délai d'attente de 126 jours ;
- o 11 demandes internes au titre en 2018 avec un délai d'attente de 85 jours ;
- o Soit un délai moyen de moins de 3 mois et demi.

L'origine des demandes relève principalement des structures de soin (62,5%) puis des services relevant de la Protection de l'Enfance.

15 adolescents sont sortis au décours de l'année.

#### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ADOLESCENTS ACCUEILLIS À L'ESM

Caen	10 (31%)
Agglomération Caennaise	8 (25%)
Reste du Département	14 (44%)

#### RÉPARTITION DE LA FILE ACTIVE PAR GENRE

Les garçons restent majoritaires (59%)

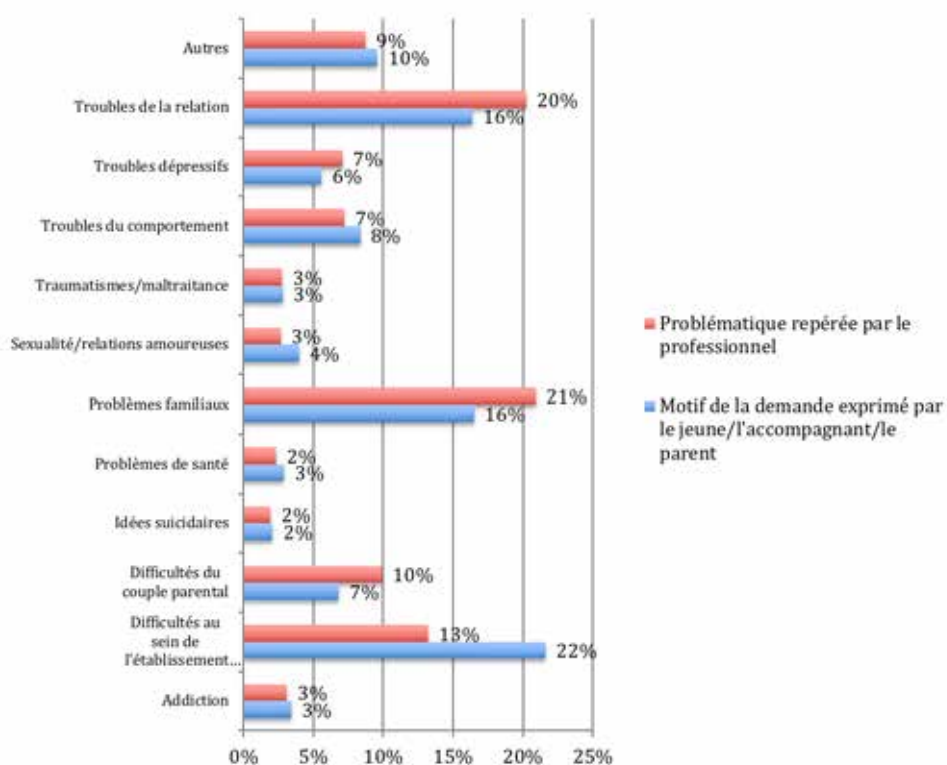
#### RÉPARTITION DE LA FILE ACTIVE PAR ÂGE

40,5 % des adolescents ont entre 12 et 14 ans et 59,5% entre 15 et 17 ans inclus.

### ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES ADOLESCENTS REÇUS ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

#### 2.1 - CONCERNANT L'ESPACE ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS

##### RÉPARTITION DE LA FILE ACTIVE PAR TYPE DE PROBLÉMATIQUE



Les 3 motifs de demande, de même que les 3 problématiques repérées le plus fréquemment par les accueillants, sont :

- Les troubles de la relation
- Les difficultés éprouvées au sein de la famille
- Les difficultés éprouvées au sein de l'établissement scolaire.

Les troubles dépressifs, troubles du comportement et les difficultés liées au couple parental forment une deuxième catégorie de motifs récurrents de demande d'aide et de soutien.

Au-delà de l'identification de motifs récurrents, il est intéressant de constater un certain décalage entre la demande exprimée par les jeunes et/ou leurs accompagnants, et celle repérée par les professionnels accueillants : ainsi, au-delà des problèmes divers exprimés initialement, c'est bien souvent un contexte de difficultés familiales/ relationnelles qui est diagnostiqué par l'accueillant.

Tout le travail d'accompagnement consiste à préciser le contexte familial, scolaire, à évaluer l'intensité de ces difficultés pour définir l'orientation ou le conseil le plus approprié ; d'où la nécessité pour l'espace accueil de pouvoir travailler en lien étroit avec, le cas échéant, l'espace consultation, les ressources mobiles, et tout acteur tiers déjà mobilisé ou susceptible d'apporter une réponse aux situations rencontrées.

### ORIENTATIONS À PARTIR DE L'ESPACE ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS

Orientations :	2016	2017	2018
Interne	28%	39%	38%
Externe	35%	40%	33%
Pas d'orientation	21%	21%	29%

On observe en effet qu'en 2018, plus de 70% des situations traitées à l'accueil ont donné lieu à une orientation, soit interne vers un autre espace de la MDA (38%), soit vers un partenaire externe (33%).

Cependant, force est aussi de constater que le pourcentage de situations ne faisant pas l'objet d'une orientation augmente significativement en 2018 (+ 8%). Le développement des compétences, notamment à partir de formations, de l'Espace Accueil, dans le travail à la fois d'évaluation et d'orientation, mais également d'accompagnement des jeunes, permet davantage de travailler plus durablement les situations pour parvenir à apporter, à partir de l'accueil, des solutions aux problématiques des jeunes et de leur entourage. En effet, 29% ont été traitées directement par l'espace accueil pour parvenir à un apaisement des problématiques repérées.

## 2.2- CONCERNANT L'ESPACE DE SOIN ET DE MÉDIATION

### Répartition de la file active par type de problématique:

Concernant les adolescents reçus à l'ESM avec contractualisation, les symptomatologies principales sont :

- Difficultés majeures de séparation, retrait scolaire anxieux (28%)
- Troubles du comportement et de l'adaptation (22%)
- Troubles de l'adaptation sans troubles du comportement (22%)
- Symptomatologie psychotique (15,6%)

### Orientations à partir de l'Espace de Soins et de Médiation:

15 adolescents ont fait l'objet d'une sortie en 2018 avec comme motif :

- Sortie à la majorité où à l'approche de la majorité sans besoin de ré-orientation : 4

- Sortie suite au non respect du contrat d'accueil et au manque d'adhésion : 4
- Sortie mais poursuite soin en consultation : 2
- Sortie suite à décision des représentants légaux : 2
- Sortie suite incarcération : 1
- Sortie avec relais autre dispositif de soin: 2

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

### 3.1- DES MODALITÉS D'ACCUEIL SPÉCIFIQUES

La spécificité du dispositif « MDA14 » se traduit par une diversité des modalités d'accueil et d'accompagnement avec ou sans contractualisation. Dans tous les cas, la libre adhésion de l'adolescent, des parents et des partenaires est systématiquement recherchée.

- **Sur l'accueil sans rendez-vous et pour les permanences territorialisées ainsi que pour les accueils mobiles**, un dossier reprenant les caractéristiques des jeunes accueillis, leurs coordonnées, les difficultés qu'ils rencontrent et les problématiques repérées par les professionnels, est créé pour chaque nouvelle situation, avec la possibilité d'anonymat.
- Dans le cas des accompagnements et des actions de soutien à la parentalité et de coordination des parcours, des projets sont envisagés avec le référent demandeur, l'adolescent et les parents, faisant l'objet ou non d'une contractualisation. Le cadre de l'offre proposée et l'organisation proposée sont préalablement échangés. Les acteurs en lien avec l'adolescent et les parents sont identifiés. Les projets et le champ de compétences sont préalablement définis afin d'intervenir en soutien et en complémentarité avec les professionnels déjà engagés.
- Les jeunes accompagnés par l'équipe mobile de rescolarisation peuvent actuellement bénéficier d'une contractualisation au titre du dispositif « Marche », signée entre le Collège Lycée Expérimental d'Hérouville Saint Clair, ou, selon les besoins et la demande du jeune, d'un soutien à la scolarité dans un établissement scolaire de l'agglomération caennaise.
- **Dans le cadre de l'Espace de Soins et de Médiation**, chaque accompagnement fait l'objet d'un DIPC ré-actualisé lors d'un bilan avec le médecin responsable et/ou le cadre avec le référent. Ainsi, en 2018, la moyenne des bilans réalisés est de 2 par jeune accompagné.

Enfin, il est important de préciser que pour de nombreuses situations, les intervenants de la MDA14 assurent une fonction de soutien et de coordination des parcours des adolescents parfois accompagnés par des professionnels et services du département. En effet, ils répondent régulièrement à des demandes, difficultés et contraintes de professionnels, dans une logique de réactivité et de recherche de cohérence inter institutionnelle articulée à un souci d'évitement des ruptures de soins/d'accompagnement socio éducatif, ou scolaire.

### 3.2- ACTIONS SPÉCIFIQUES MISES EN PLACE DURANT L'ANNÉE

Conformément au projet 2017-2022, le dispositif MDA14 a structuré un Espace Mobile (généraliste, prévention de la radicalisation, rescolarisation et numérique), permettant d'une part de répondre à des problématiques spécifiques, en lien avec l'ensemble des acteurs, et d'autre part, à développer nos actions de repérage, d'évaluation et de prévention des ruptures sur l'ensemble du territoire.

Plus particulièrement, l'Accueil Mobile a développé l'intervention groupale dans les établissements scolaires à partir d'une sollicitation des professionnels concernant plusieurs adolescents. Le groupe est animé par l'éducateur spécialisé et le psychologue affectés à cette mission, en présence d'un professionnel de l'établissement et avec accord des parents. L'objectif est d'appréhender les problématiques des jeunes repérés avec leurs pairs et de travailler sur les compréhensions et les compétences de chacun, tout en évaluant les difficultés spécifiques à

certains adolescents nécessitant une réponse spécifique.

L'Espace de Soins et de Médiation a développé en 2018 à destination des jeunes suivis par l'Espace Consultation des groupes à médiation qui viennent soutenir et appuyer le suivi thérapeutique engagé. Ceci permet de soutenir l'offre de soins et d'apporter un complément en terme d'observations, tant éducatives que cliniques, à travers le regard croisé de professionnels.

Enfin, l'analyse qualitative des demandes des professionnels (tous champs d'intervention en lien avec l'adolescence) en direction de la MDA14 (tous espaces confondus) a orienté cette année nos actions vers un développement des missions de coordination des parcours :

- L'Accueil Mobile, répond principalement aux demandes des professionnels de l'enseignement, viennent ensuite les sollicitations des services du Conseil Départemental et particulièrement des circonscriptions.
- L'Espace de Soins et de Médiation développe des accompagnements de soutien aux professionnels et de coordination des parcours, en lien avec des services médico sociaux mais également des services relevant de la Protection de l'Enfance. Notons que les rendez vous de pré-admission peuvent être l'occasion d'accompagner des partenaires dans une construction de parcours plus adaptée que le recours à l'ESM.
- Le médecin directeur participe également à différentes réunions permettant de coordonner les situations complexes.
- De même, les cadres de l'ESM (médecin et cadre socio-éducatif) ont mis en place des réunions avec les services de pédopsychiatrie et de pédiatrie du CHU (UCHA-HDJ-CHR) qui permettent de coordonner des parcours, d'en assurer la fluidité et la continuité (1 réunion tous les 2 mois).
- La MDA14 a également été sollicitée pour intervenir en soutien et coordination des mineurs isolés reçus par les services du Conseil Départemental. Des actions avec les professionnels ont été élaborées et seront mises en œuvre en 2019.

Concrètement, on observe donc qu'en 2018, une part importante du travail des professionnels consiste à travailler en lien étroit et régulier avec différents partenaires oeuvrant autour de situations de jeunes qui ne sont pas reçus à la MDA Socle, mais pour lesquels une valeur ajoutée peut être apportée en aidant les professionnels entourant ces jeunes, parfois leurs familles, à travailler entre eux, à rechercher en complémentarité des pistes de travail, des objectifs et des modes de fonctionnement et de communication efficaces.

En ce sens, la MDA14 joue pleinement un rôle de première ligne au regard des orientations du Programme Régional de Santé qui met l'accent sur les notions de coordination des acteurs, de décloisonnement, de coordination et de lutte contre les ruptures des parcours de soins.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

### 4.1- ORGANISATION DES SERVICES

Tenant compte des décisions prises par les autorités de contrôle et les opérateurs, le dispositif MDA14 est réorganisé en entités juridiquement séparées. Concernant l'ACSEA, 2 établissements sont envisagés :

- Un projet de MDA « socle » ACSEA, répondant aux missions confiées aux MDAs dans le cadre du cahier des charges national a été travaillé à partir du projet 2017-2022, des missions actuellement développées et des orientations des politiques publiques.
- Un projet d'espace hébergement thérapeutique, autorisé à titre expérimental en tant qu'établissement médico social (cf. rapport d'activité spécifique)

Le projet MDA « socle » se penche également sur la qualité et la continuité des liens transversaux devant être préservés avec les autres espaces de la MDA14, afin de préserver en interne la fluidité la complémentarité et la qualité des parcours.



## 4.2- COORDINATION DES PARCOURS

Reprenant les éléments précédents, il semble donc que l'un des principaux axes de progrès qui pourra être recherché pour le MDA Socle pour les prochaines années consistera à valoriser, sécuriser, consolider et développer cette mission de coordination des parcours de jeunes à l'échelle départementale.

De ce point de vue, il apparaît important d'orienter l'activité médico sociale réalisée par l'Espace Soins et Médiation intégrée à la MDA Socle, vers le développement de cette mission pour les structures médico sociales et de soins.

## 4.3- DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Par ailleurs, au regard des données d'activité de la MDA14 concernant les missions d'accueil, d'évaluation et d'orientation, un axe de développement à moyen et long terme pour la MDA « socle » devrait consister en un programme de développement ambitieux visant à renforcer quantitativement et qualitativement les moyens d'accueil délocalisés, qui ne permettent pas à l'heure actuelle de répondre à l'ensemble des sollicitations reçues.

Permanences et accueil mobile sont donc à développer dans une logique de maillage du territoire départemental, et ce en cohérence au Programme Territorial en Santé Mentale actuellement en cours d'élaboration.

Ce développement poursuivrait les finalités suivantes :

- Consolider l'impact observé actuellement de désengorgement des services sanitaires et médico sociaux accueillant les adolescents.
- Acheminer la MDA14 vers une logique de maillage territorial exhaustif.
- Optimiser par une présence de terrain accrue auprès tant des usagers que des professionnels les fonctions de prévention, de coordination de parcours de soins, et d'inclusion sociale des bénéficiaires de notre offre de service.

## 4.4- CONSOLIDATION DES SOUTIENS ÉDUCATIFS

Un travail de clarification et de formalisation des projets individualisés (concernant notamment les soutiens éducatifs proposés à partir de l'espace accueil sans rendez-vous) mais aussi plus largement de développement des bases de données permettant le suivi, la traçabilité, et l'analyse quantitative des situations et de l'activité de la MDA Socle constitue un chantier à investir.

## 4.5- OPTIMISATION DES OUTILS DE SUIVI D'ACTIVITÉ

En ce sens, il apparaît aussi important, en anticipation du déploiement à venir du logiciel de gestion des dossiers uniques à l'échelle de l'ACSEA, d'investiguer et rechercher des pistes d'optimisation des outils de suivi et de traçabilité de l'activité de la MDA14 :

- Par un état des lieux des systèmes de gestion de base de données permettant actuellement de saisir, de suivre et d'archiver les accompagnements et orientations mis en œuvre.
- Par le développement d'outils dématérialisés correspondant au nouveau cadre organisationnel de la MDA14 mais permettant également l'analyse spécifique et réactive liée aux nombreux dossiers de subventions non pérennes actuellement réalisées par l'association PASSADO14.

Globalement, il importe également de souligner que toutes ces pistes d'amélioration viennent prolonger le travail d'identification d'axes de progrès formalisé dans le cadre des évaluations internes et externes de 2015-2016, ainsi que dans le projet de dispositif 2017-2022.

## DEMARCHE QUALITÉ

Pour l'année écoulée, l'essentiel du travail réalisé au titre de la démarche qualité a consisté, dans un contexte de refonte institutionnelle et administrative des autorisations légales de chacun des espaces de la MDA (contexte encore sujet à évolution au début 2019), en plusieurs points :

- Tenir le cap des objectifs de progrès identifiés lors des travaux d'évaluation internes et externes ; objectifs formalisés dans le projet de dispositif 2017-2022.
- Continuer de rendre compte, pour les espaces soumis aux réglementations des structures médicales/hospitalières (espace consultation et espace soins et médiation), des données d'activité et modes de fonctionnement en cours.
- Commencer à s'appropriier et à mettre en œuvre, autant que possible, la politique associative ACSEA dite DACQ (« Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité »)
- Enfin, et c'est peut-être l'aspect le plus significatif, une réflexion de fond visant à intégrer de façon proactive et participative les nouvelles injonctions émanant du Projet Territorial de Santé Mentale Régional (dont : notions d'inclusion, de coordination de parcours, de décloisonnements des acteurs de la santé, de lutte contre les ruptures de parcours de soins) a été l'un des enjeux prioritaires des travaux de réorganisation de la MDA14.

Concrètement, bien que la Maison des Adolescents du Calvados n'ait pas produit, courant 2018, de documents strictement liés à la démarche d'amélioration continue de la qualité (rapports d'évaluation interne/externe, projet d'établissement) il apparaît important de souligner l'importance accordée à cette démarche dans un contexte où, plus que jamais, le respect des cadres réglementaires d'une part, et la recherche permanente d'amélioration au bénéfice des usagers d'autre part, demeurent deux priorités incontournables pour la MDA14.

# DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ HÉBERGEMENT THÉRAPEUTIQUE



Hébergement thérapeutique  
10 route de Creully  
14610 CAIRON

**Directrice administrative :** Véronique DESRAME  
**E-mail :** directrice.dps@acsea.asso.fr

**Année de création :** 2011

## AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 2 juillet 2018 modifiée par la décision du 7 septembre 2018, portant autorisation de l'hébergement thérapeutique de l'ACSEA à compter du 1er janvier 2018 pour une capacité de 10 places pour des adolescents, filles et garçons âgés de 12 à 18 ans.

## POPULATION

- o Filles et garçons âgés de 12 à 18 ans.

## ACTIONS

L'Hébergement Thérapeutique est une structure d'accueil et d'encadrement de nuit. C'est un lieu ressource dans les indications de séparation transitoire d'un jeune et de son milieu usuel. Il se situe à la croisée du champ de la santé, du médico social et du social.

Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans.

Il dispose d'une capacité de 8 places et de 2 places d'accueil «rapide».

Il est implanté à Cairon.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

L'Hébergement Thérapeutique (Espace Hébergement Thérapeutique - EHT) complète le dispositif « Maison des Adolescents du Calvados » et s'inscrit dans la continuité de son principe de complémentarité et de décloisonnement. Il n'entre pas dans les missions inscrites dans le cahier des charges national « Maisons des Adolescents », mais son objet est bien d'une part de prendre en compte les besoins spécifiques quant aux difficultés présentées par les adolescents et d'autre part de compléter l'offre de soin du département.

L'autorisation de l'HT est portée par l'ACSEA mais dans le cadre du partenariat engagé avec l'EPSM, pour le développement du dispositif MDA14, des infirmiers, et le médecin psychiatre sont des agents et médecin hospitaliers de l'EPSM.

Ne s'agissant pas d'une unité d'hospitalisation, l'Hébergement Thérapeutique ne se peut substitue pas aux indications d'hospitalisation pour les mineurs. Il représente, cependant, une alternative possible à certaines situations d'hospitalisation et propose également une solution d'hébergement d'aval lorsque cela se légitime sur le plan clinique et éducatif.

A l'interface des mondes sanitaire, médico-social et social, la mission de l'EHT est de prendre en charge des adolescents présentant des troubles, au titre principal de difficultés de séparation-individuation et pour lesquels une inscription dans l'environnement usuel est encore possible.

L'Hébergement Thérapeutique a été autorisé pour 15 ans par l'Agence Régionale de Santé en mai 2018 au titre d'établissement de type expérimental, autorisation portée par l'ACSEA, et est devenu, à ce titre, un établissement au sens du Code de l'Action Sociale et Familiale, indépendant des autres espaces de la MDA14. Son activité est donc présentée pour la première année de façon séparée du reste du dispositif MDA14, hors activités relevant du sanitaire. Pour une vision d'ensemble de l'activité du dispositif MDA14, il conviendra de se reporter au rapport d'activité complet présentée par l'association Passado.

Il est cependant important de rappeler que l'organigramme de l'Hébergement Thérapeutique est constitué également de 4 agents hospitaliers, infirmiers, et d'un médecin psychiatre hospitalier, de l'EPSM.

Il convient d'indiquer au préalable certains éléments majeurs de l'activité 2018:

- Le départ du médecin responsable en novembre 2018.
- Plus globalement, un travail de mise en œuvre du dispositif MDA14, conformément au projet 2017-2022, contrainte par la réflexion autour d'une nouvelle organisation du dispositif s'imposant depuis l'arrêt de l'autorisation du dispositif global MDA à titre expérimental en mai 2018.

## COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ANNÉE

L'hébergement Thérapeutique était autorisé jusqu'alors pour 8 places + 2 d'accueil rapide. Les deux places différenciées sont plus spécialement dédiées à la flexibilité et à l'adaptabilité dans les accueils, notamment pour les situations nécessitant un accueil rapide mais aussi pour des accueils séquentiels, afin d'engager un travail de séparation plus modulable. Le principe d'une admission repose sur une contractualisation avec le jeune, sa famille et les partenaires. Les accueils peuvent être contractualisés pour 3 à 6 mois (renouvelables une fois).

L'Espace Hébergement Thérapeutique est essentiellement un accueil de soirée et de nuit (de 16h30 à 10h00 le matin). Cependant, l'accompagnement des jeunes implique fréquemment des accueils de demi-journée lorsque le temps de jour organisé pour ces jeunes n'est pas complet ou bien lorsqu'ils le mettent à mal. Par ailleurs, le mercredi après-midi est un temps d'accueil privilégié permettant la mise en œuvre d'activités de médiation.

L'Espace Hébergement Thérapeutique assure 6 nuitées hebdomadaires et organise son activité différemment pendant les temps de vacances scolaires : sont en effet proposés des séjours à temps plein qui ont pour objet de réaliser des évaluations psychologiques et éducatives, ce, notamment, pour des jeunes venant de territoires du département les plus éloignés. Ces accueils à temps plein permettent également une immersion dans la structure, préparant un accueil séquentiel de nuit pendant les périodes scolaires. Il est aussi proposé, en parallèle des séjours, des accueils de journée où de demi-journée permettant de répondre aux besoins de certains jeunes et à la demande des parents et partenaires.

Au total, en 2018, l'Hébergement Thérapeutique a fonctionné 299 jours.

Il comptabilise 1888 nuits effectives, 535 journées d'accueil et 670 demi journées ; soit un total d'actes de 2785.

## NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE

L'Espace Hébergement Thérapeutique comptabilise en 2018 une file active de 33 jeunes. La file active est en deçà de l'objectif envisagée, dans le cadre du projet théorique, de 40 jeunes par an du fait de difficultés à accompagner les relais à la sortie de l'accompagnement. En effet, la temporalité initiale des contrats de séjours de l'Hébergement Thérapeutique peut d'une part se heurter aux contraintes des partenaires et /ou à la temporalité administrative et d'autre part, adapter son offre aux besoins des adolescents et des familles.

Notons également le nombre de demande reçues en 2018, soit 31 demandes.

## DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

La durée moyenne des prises en charge n'est pas significative car l'Hébergement Thérapeutique reçoit des adolescents selon plusieurs modes d'accompagnements contractualisés qui sont soit des accompagnements de 3 à 6 mois, éventuellement renouvelables, soit des accueils rapides courts et séquentiels soit dans le cadre de séjours d'une durée de 3 à 11 jours ; les accompagnements des jeunes pouvant évoluer d'un mode d'accueil ponctuel vers une prise en charge plus intensive.

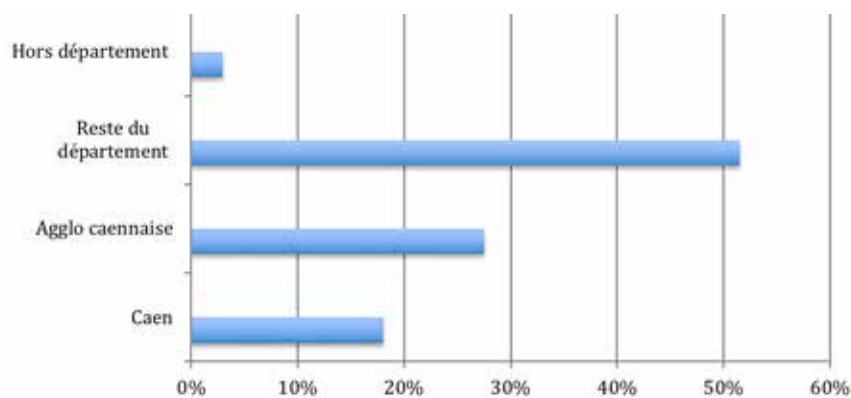
## ORIGINE DES DEMANDES DE PRISES EN CHARGE

Origine des demandes 2018	File active 2018 (33)
<u>Soin</u>	
• MDA	12
• Hôpitaux	2
• Service de soin ambulatoire dont CMPP	7
	soit un total de 21(64%)
<u>Secteur social- Protection de l'Enfance</u>	
• Circonscriptions/Placements Familiaux	2
• SEMO/MECS	5
	soit un total de 7 (21%)
<u>Secteur médico-social / Handicap</u>	
• IMPRO-IME	2
• ITEP	2
• SESSAD	1
	Soit un total de 5 (15%)

Les jeunes accompagnés en 2018 ont été majoritairement orientés à la demande de structures de soin, atteignant un peu moins des 2 tiers. Notons que pour la moitié d'entre elles, l'origine est interne du dispositif MDA14, ce qui démontre que dans son organisation, le dispositif favorise une réponse de parcours et met en œuvre l'ensemble de ces espaces lorsque la situation le nécessite. Viennent ensuite les indications à partir de structures relevant de la Protection de l'Enfance (21%) et enfin les structures relevant du médico social (15%).

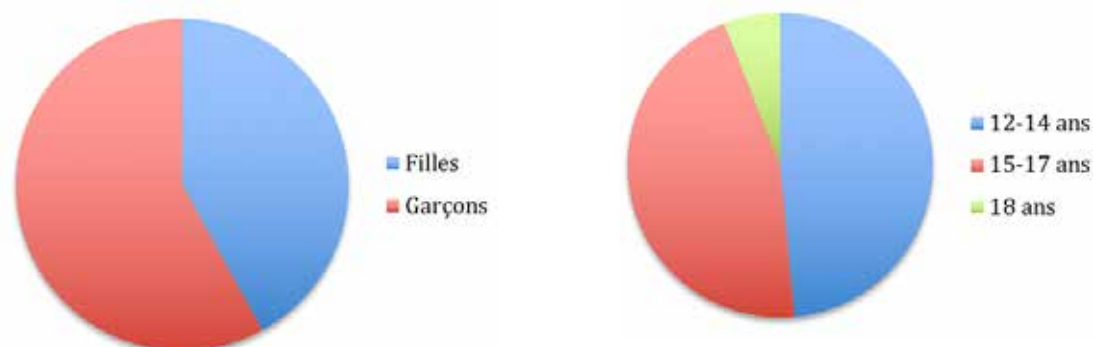
L'Espace Hébergement Thérapeutique intervient effectivement dans la complémentarité de l'offre de soin et le soutien dans le parcours des jeunes accompagnés.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS



Le recrutement départemental est effectif. L'adaptation des modalités d'accompagnement (dont le transport), conjuguée à la mobilisation des partenaires demandeurs et des familles et à la coordination avec les professionnels de l'Education Nationale, a permis l'accueil de jeunes résidant dans des territoires distants de Caen notamment le secteur Lisieux-Côte Fleurie (6 jeunes en 2018). Ceci a un impact sur les durées d'accueil car cela amène à penser des contrats de séjours sur l'année scolaire.

### RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE



Notons que le rapport sexe ratio s'inverse cette année avec prédominance légère des garçons.

L'augmentation de la part des pré-adolescents se confirme liée à une saisine plus rapide du dispositif mais aussi de l'évolution d'une précocité des problématiques.

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2014 ET 2018 SUR CHAQUE DOMAINE SUS-VISÉ

		2014	2015	2016	2017	2018
	<b>File active</b>	<b>37</b>	<b>58</b>	<b>39</b>	<b>36</b>	<b>33</b>
<b>Provenances des demandes</b>	<b>Soin</b>	<b>59%</b>	<b>52%</b>	<b>69%</b>	<b>67%</b>	<b>64%</b>
	<b>Protection de l'Enfance</b>	<b>30%</b>	<b>31%</b>	<b>19%</b>	<b>25%</b>	<b>21%</b>
	<b>Médico social</b>	<b>8%</b>	<b>15%</b>	<b>10%</b>	<b>5,50%</b>	<b>15%</b>
<b>Âges</b>	<b>12-14 ans</b>	<b>30%</b>	<b>29%</b>	<b>31%</b>	<b>36%</b>	<b>48,50%</b>
	<b>15-17 ans</b>	<b>68%</b>	<b>69%</b>	<b>67%</b>	<b>44,40%</b>	<b>45,50%</b>
	<b>18 ans</b>	<b>2%</b>	<b>2%</b>	<b>2,60%</b>	<b>19,40%</b>	<b>6%</b>
<b>Sexes</b>	<b>Filles</b>	<b>46%</b>	<b>55%</b>	<b>46%</b>	<b>52%</b>	<b>42%</b>
	<b>Garçons</b>	<b>54%</b>	<b>45%</b>	<b>54%</b>	<b>48%</b>	<b>58%</b>
<b>Origine géographique</b>	<b>Caen</b>	<b>32%</b>	<b>34,00%</b>	<b>20%</b>	<b>19,50%</b>	<b>18%</b>
	<b>Agglomération caennaise</b>	<b>36%</b>	<b>36%</b>	<b>30%</b>	<b>33,50%</b>	<b>27,50%</b>
	<b>Reste du département</b>	<b>32%</b>	<b>30%</b>	<b>50%</b>	<b>41,50%</b>	<b>51,50%</b>
	<b>Hors département</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>5,50%</b>	<b>3%</b>

La population accueillie est principalement des adolescents mineurs et de plus en plus jeunes. L'origine des demandes reste principalement issue du soin. La couverture départementale est de plus en plus prégnante. Cela concourt de fait à la diminution de la file active observée car les contrats de séjour peuvent couvrir l'année scolaire afin de ne pas interrompre une scolarité mise en place à proximité.

## ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES PROBLÉMATIQUES DES PERSONNES ET DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Les 3 motifs principaux de demandes sont depuis l'ouverture de la nécessité d'un travail de séparation et individuation avec le milieu familial, l'étayage psychique et espace d'élaboration et enfin l'évaluation psychopathologique et orientation ; Cependant, depuis 2017, ces motifs de demande sont en forte progression. On peut dire que l'Hébergement Thérapeutique est dorénavant bien repéré par les partenaires.

La scolarité reste souvent mise à mal et, de fait, la demande de soutien à la scolarité est cette année présente dans un peu plus d'un tiers des demandes et est en nette hausse du fait aussi d'accueils co-construits entre l'ESM et l'HT (6 jeunes en 2018) mais aussi de demandes du secteur Lisieux-Côte Fleurie de jeunes déscolarisés.

Les relais d'hospitalisations restent stables mais il convient de souligner la très bonne articulation avec l'UCHA et le CHR (pédiatrie-consultation).

Les troubles du comportement et de l'adaptation restent la principale symptomatologie et ce depuis 5 ans, même si leur représentation se situe cette année à un peu plus d'un tiers (37%).

Le refus scolaire anxieux et difficultés de séparation progressent chaque année. Les symptômes psychotiques et les troubles anxio-dépressifs retrouvent quasiment les mêmes proportions que l'année 2014. L'anorexie mentale et l'addiction sont cette année plus représentées et se situent au niveau le plus fort au regard des 5 dernières années.

La présence de traitements psychotropes retrouve le même niveau qu'en 2014 et ils concernent moins de la moitié des jeunes reçus. Les compétences de l'équipe, son double encadrement et le travail de coordination avec l'ensemble des autres partenaires permettent de le situer à un niveau acceptable.

Concernant les prises en charge associées, nous observons une diminution des suivis socio éducatifs relevant du Conseil départemental depuis 5 ans, pour rester cependant à la représentativité la plus importante soit un peu moins de la moitié des situations.

Les jeunes bénéficiant d'un suivi relevant du soin restent grandement majoritaires et ce, en lien avec l'origine des demandes. La continuité des accompagnements déjà engagés est maintenue et recherchée par l'équipe.

Parallèlement, nous observons un accroissement des demandes hors agglomération caennaise qui est lié non seulement aux besoins des territoires plus éloignés mais surtout à l'adaptation de l'offre de l'Hébergement Thérapeutique, proposant des accompagnements plus longs (8 à 10 mois) liés à un projet de scolarité sur Caen. De même, il y a une intensification des modalités d'intervention proposées au décours de la semaine (initialement sous forme de soirées et nuits, mais progressivement : déjeuners, demi journées ou journées, accompagnements dans l'utilisation des moyens de transport ...) permettant de s'adapter à chaque situation, tout en maintenant son intégration dans son environnement usuel par des retours hebdomadaires ou lors des vacances scolaires.

Les problématiques psychiques et sociales de jeunes proches de la majorité, amènent l'équipe à penser des étayages pour les adolescents reçus dans leur 18ème année et la tranche des jeunes majeurs, 18-21 ans, pour laquelle, seul, l'Hébergement Thérapeutique est actuellement peu outillé ou adapté alors que des besoins semblent exister. Une réflexion est à engager avec les partenaires concernés (Soin et Protection de l'Enfance) car la complémentarité, l'adaptabilité et la coordination avec ces acteurs sont là encore plus indispensables.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Lors de la procédure d'accueil, l'adolescent et ses parents, ainsi que les intervenants déjà engagés dans le projet du jeune, sont systématiquement sollicités et rencontrés. Un travail d'élaboration du projet de soin est réalisé.

Un contrat d'accueil est signé et le séjour ne peut se concevoir qu'avec l'adhésion et l'accord des adolescents et des représentants légaux ; ce qui amène parfois à différer un accueil, adapté notre offre en proposant parfois, en dehors des soirées de contact, des accueils de jour avant d'envisager un accueil de soirées et de nuits.

Intervenant en complémentarité, afin de soutenir les projets et éviter les ruptures de parcours, Il est indispensable que l'hébergement Thérapeutique propose, d'une part un cadre favorisant l'étayage du jeune mais, d'autre part, une organisation soutenant les intervenants de proximité et parents, parfois mis à mal dans leurs compétences par les problématiques des adolescents.

En effet, c'est l'adjonction des difficultés du jeune et de celles, mêmes temporaires, des acteurs de son environnement, qui amène fréquemment ces derniers à solliciter « l'apport » de l'Hébergement Thérapeutique.

Outre la fonction de référence déjà mise en œuvre, il a semblé indispensable de développer et renforcer au sein de l'équipe une fonction de coordination des projets des jeunes. Ce professionnel, infirmier temps plein, exerce une fonction « d'interlocuteur privilégié » et de « rouage » entre l'interne et l'externe et ce, dans une continuité que ne permettent pas suffisamment les horaires d'internat de l'équipe de l'Hébergement Thérapeutique.

Intégré pleinement à l'équipe et initiant également des médiations ou séjours thérapeutiques aux adolescents reçus, il est positionné dans son emploi du temps comme un « fil rouge » sur l'ensemble de la semaine, permettant « d'ajuster » les actions développées par l'équipe, conformément au projet contractualisé, aux effets perçus par les acteurs de l'environnement des jeunes.

En effet, l'analyse des effets des séjours, tant au niveau de l'adolescent au sein de la structure qu'au niveau de ses environnements usuels, a amené l'équipe à proposer un renforcement du travail d'élaboration du projet d'accompagnement, partagé avec les parents et les acteurs intervenant dans l'environnement de l'adolescent, avec l'ajout d'une fonction de coordination et ce, dès la mise en œuvre du projet partagé.

La mission du coordinateur, complétant le rôle des référents, permet actuellement pleinement de « s'ajuster » aux besoins de l'adolescent et de son environnement, et ce, tout au long de son séjour. Il permet, en lien avec l'équipe et les intervenants extérieurs, d'adapter le projet élaboré à l'admission et validé par le médecin psychiatre et le chef de service éducatif.

Par ailleurs, nous observons que l'attente de mise en œuvre de mesures socio éducatives, y compris pédagogiques, peut impacter la qualité des fins d'accompagnement et engendrer une prolongation des séjours. Il est donc indispensable d'accroître le travail de continuité des parcours en proposant non seulement une élaboration de projets d'accompagnement partagés, avec les adolescents, les parents et les acteurs intervenant dans l'environnement, de coordination de mise en œuvre des projets, telle que décrit précédemment, mais également de préparation à la sortie, de mise en œuvre relais, en sollicitant les acteurs de proximité susceptibles d'y concourir. Il s'agit bien de partager non seulement une « vision » des besoins et difficultés de l'adolescent mais également des capacités et attentes de celui ci quant à son projet de vie.

De même, la scolarité étant souvent mise à mal par l'adolescent avec un risque prégnant de déscolarisation, l'accueil à l'Hébergement Thérapeutique nécessite souvent un travail d'adaptation de l'emploi du temps à travers des accueils à l'HDJ du CHR où bien à l'Espace de Soins et de Médiation mais également des accueils de journées en augmentation sur l'Hébergement Thérapeutique. Le maintien et le soutien du projet scolaire et professionnel de chaque jeune est une priorité dans le projet d'accompagnement et de soins mis en œuvre.

L'accroissement du recrutement, hors agglomération caennaise, amène l'équipe de l'Hébergement Thérapeutique à proposer des accompagnements plus longs (8 à 10 mois) avec un projet de scolarité sur Caen en lien avec le dispositif Marche de la MDA, en partenariat avec le CLE d'Hérouville st Clair mais aussi sur d'autres établissements avec l'appui de l'enseignant spécialisé.

Enfin, conformément au projet du dispositif MDA14, 2017-,2022, et au module de soins intensifs qui était proposé,



l'articulation avec l'Espace de Soins et de Médiation est effective avec des projets communs, séjours thérapeutiques et projet Culture Santé. Cela renforce l'offre du dispositif MDA14, en proposant des parcours internes adaptés et évolutifs aux besoins des adolescents.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Les compétences spécifiques acquises au décours de ces 6 années ainsi que l'expérience de situations complexes, souvent à la marge de plusieurs champs (soin- protection-handicap), permettent de proposer aux partenaires, et ce de façon plus effective et reconnue, une offre d'expertise, de coordination et d'accompagnement des parcours.

L'autorisation spécifique de l'Hébergement Thérapeutique obtenue en 2018 et le travail de réorganisation du dispositif MDA14 entrepris avec l'EPSM, constituent une orientation prioritaire afin de développer son projet et ses missions de façon cohérente et complémentaire.

De même, la contribution à la mise en œuvre d'un projet « Département Prévention Santé » de l'ACSEA, notamment à partir du développement de la notion du thérapeutique et de la complémentarité éducatif-soin, doit être également une orientation de l'Hébergement Thérapeutique dès 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme Territorial de Santé Mentale et la réorganisation de l'offre de l'ensemble des acteurs qu'il sous tend, l'Hébergement Thérapeutique doit pouvoir mettre à profit ses compétences et devenir une structure favorisant non seulement la prévention des ruptures des parcours des adolescents, en adaptant son offre aux besoins des adolescents et des partenaires, mais également concourir au décloisonnement des différents acteurs en conservant en son sein des professionnels du champ du sanitaire, de l'éducatif et du pédagogique.

Les problématiques psychiques et sociales de jeunes proches de la majorité, amènent l'équipe à penser des étayages pour les adolescents reçus dans leur 18ème année et la tranche des jeunes majeurs, 18-21 ans, pour laquelle, seul, l'Hébergement Thérapeutique est actuellement peu outillé ou adapté et pour laquelle des besoins semblent exister. Une réflexion est à engager avec les partenaires concernés (Soins et Protection de l'Enfance) car la complémentarité, l'adaptabilité et la coordination avec ces acteurs sont encore là plus indispensables.

En effet, le développement du partenariat avec les services du Conseil Départemental reste une priorité pour l'année 2019, non seulement autour des grands adolescents et jeunes majeurs mais également en direction des services de placements familiaux particulièrement mis à mal à l'approche de la majorité.

Une attention est également portée aux adolescents isolés.

Pour cette tranche d'âge, le développement du partenariat avec les services de psychiatrie est à développer et peut se construire du fait de la responsabilité médicale maintenue par le médecin psychiatre de l'EPSM, mis à disposition de l'Hébergement Thérapeutique.

Il est également nécessaire de renforcer le rôle du coordinateur, en lien avec l'équipe, les professionnels des autres services de la MDA14 et les intervenants extérieurs afin de maintenir l'adaptation de l'offre du service aux besoins des partenaires ainsi que celle des projets de soins élaborés à l'admission et validés par le médecin psychiatre et le chef de service éducatif.

L'Hébergement Thérapeutique ne devant pas se positionner comme le « porteur » principal du projet de l'adolescent, il soutient le projet par un étayage adapté et progressif aux besoins de l'adolescent et de son environnement et doit travailler également la sortie programmée du jeune afin d'éviter là encore des ruptures de parcours et ce, en lien étroit avec les différents acteurs.

Enfin, l'accroissement du recrutement hors agglomération caennaise amène l'équipe de l'Hébergement Thérapeutique à mettre en œuvre des accompagnements plus longs (8 à 10 mois) avec scolarité sur Caen.

Cette offre permet de travailler l'inclusion des adolescents par un accompagnement adaptable, intensif et individualisé, proposé dans le cadre des contrats avec l'accord et la participation des parents. Cependant, l'augmentation des durées de séjour ne doit pas fragiliser la capacité de répondre aux besoins des adolescents en embolisant la structure.

Une réflexion est actuellement en cours afin d'augmenter la file active en proposant jusqu'à 11 à 12 jeunes sur

certaines soirées.

D'autre part, plusieurs projets sont en cours de développement pour 2019, Projet Cinéma avec Normandie Images, Projet Comédie Musicale dans la cadre de Culture-Santé, et développement de médiations spécifiques individuelle (Shiatsu-Do In).

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Autorisée depuis 2018 comme établissement indépendant du dispositif MDA14, l'Hébergement Thérapeutique a entrepris la mise en œuvre de la démarche qualité spécifique à l'ACSEA. Pour ce faire, reprenant les hypothèses d'amélioration de l'évaluation interne et externe du dispositif MDA14, l'Hébergement Thérapeutique met en œuvre cette démarche en y associant un professionnel de la MDA14, actuellement en formation Master 2 -MOS- dans le cadre de son projet professionnel.

# GLOSSAIRE

---

AAH	Allocation Adulte Handicapé
AAJB	Association des Amis de Jean Bosco
ACSEA	Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
ADSEAM	Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche
ADSEO	Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adolescence de l'Orne
AED	Aide Éducative à Domicile
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AER	Action Educative Renforcée
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AG	Assemblée Générale
AIT	Atelier d'Insertion et de Transition
ALT	Allocation Logement Temporaire
ALTEA	Association pour le Logement Temporaire et l'Hébergement d'Alençon
AMP	Aide Médico-Sociale
ANAP	Agence Nationale d'Appui à la Performance
APAEI	Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés
ARPE	Accueil Relais Parents Enfants
ARRFIS	Association Régionale de Recherche et Formation à l'Intervention Sociale
ARS	Agence Régionale de Santé
ATMP	Association Tutélaire des Majeurs Protégés
AUDA	Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile
BAPU	Bureau d'Aide Psychologique Universitaire
CA	Conseil d'Administration
CAE	Conseil d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAFS	Centre d'Accueil Familial Spécialisé
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CAPA-SH	Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CASJMA	Contrat d'Accueil Social Jeune Majeur
CCE	Comité Central d'Entreprise
CCNT	Convention Collective Nationale du Travail

CD	Conseil de Direction
CDA	Commission des Droits et de l'Autonomie
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indeterminée
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDCPH	Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
CDQE	Comité Démarche Qualité et Evaluation
CD14	Conseil Départemental du Calvados
CE	Comité d'Établissement
CEMEA	Centre d'Entrainement aux Méthodes d'Éducation Active
CEO	Comité Économique Opérationnel
CER	Centre Éducatif Renforcé
CERReV	Centre d'Études et de Recherches sur les Risques et la Vulnérabilité
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CFG	Certificat de Formation Générale
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CGPME	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
CHSCT	Comité Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIFA	Compte Investissement Formation Adhérent
CIL	Correspondant Informatique et Libertés
CLBN	Centre de Loisirs Basse Normandie
CLIS	Classe d'Inclusion Scolaire
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLPD	Comité Local Prévention de la Délinquance
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMPEA	Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents
CMPP	Centre Médico Psycho-Pédagogique
CMS	Centre Médico Social
CNAEMO	Carrefour National des AEMO
CNAPE	Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CNLAPS	Comité Nationale de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée

CNSA	Caisse Nationale Solidarité pour l'Autonomie
CoDACQ	Comité Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité
COMEX	Comité Exécutif (dans plusieurs organismes dont la MDPH)
COFIL	Comité de Pilotage
CORH	Comité Opérationnel Ressources Humaines
CP	Commission Permanente
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOMM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisés
CRA	Centre de Ressources Autisme
CRESS	Chambre Régionale de L'Économie Sociale et Solidaire
CRF	Croix Rouge Française
CROP	Centre de Ressources de l'Ouïe et de la Parole
CROSMS	Comité Régionale de l'Organisation Sociale et Médico Sociale
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
CRTLA	Centre de Référence des Troubles du Langage et de l'Apprentissage
CSAF	Chef de Service Administratif et Financier
CSE	Chef de Service Éducatif
CSSE	Chef de Service Socio-Éducatif
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DACQ	Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité
DAF	Directeur Administratif et Financier
DAIA	Dispositif Accueil Intégré et Accompagnement
DALA	Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente
DATU	Département d'Accueil et Traitement des Urgences (CHU de Caen)
DDASS	Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DFE	Département Foyers Éducatifs
DG	Directeur Général
DG	Direction Générale
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DI	Déficient Intellectuel
DIF	Droit Individuel à la Formation
DIP	Département Insertion Prévention
DIPM	Document Individuel de Protection des Majeurs
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DMO	Département Milieu Ouvert
DP	Délégué du Personnel

DPC	Développement Professionnel Continu
DRD	Directeur Recherche et Développement
DRDP	Direction Recherche Développement Projets
DRJCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DS	Délégué Syndical
DSC	Délégués Syndicaux Centraux
DSS	Direction Services Solidarité (CG14)
DUD	Document Unique de Délégation
EAC	Entreprise Adaptée Conchylicole
EAR	Entreprise Adaptée de Restauration
EDAI	Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion
EEN	Encadrant Éducatif de Nuit
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EIG	Prestataire Informatique
EMS	Etablissement Médico-Social
EPE	Ecole des Parents et Éducateurs
EPSM	Etablissement Public de Santé Mentale
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESM	Espace de Soins et de Médiation
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ESS	Equipe de Suivi de la Scolarisation
ESY	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ETP	Equivalent Temps Plein
ERR	Espace Réseau Ressource
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité (ex. FNARS)
FAU	Foyer Accueil Urgence
FDV	Foyer De Vie
FE	Foyers Educatifs
FIMA	Fonds d'Investissements Mutualisés sur Amortissements
FJT	Foyers Jeunes Travailleurs
FNARS	Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FTDA	France Terre D'Asile
GCS	Groupement de Coopération Sanitaire
GED	Gestion Electronique des Données
GEM	Groupe d'Entr'Aide Mutuelle

GRH	Gestion des Ressources Humaines
GPAF	Gestion Prévisionnelle des Actions de Formation
GPEMC	Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Métiers et des Compétences
HAD	Hospitalisation À Domicile
HEA	Handicap et Éducation Adaptée
HLM	Habitations à Loyers Modérés
ICB	Institut Camille Blaisot
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IME	Institut Médico Educatif
IMPro	Institut Médico Professionnel
IRP	Instance Représentative du Personnel
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
MAIF	Mutuelle Assurance des Instituteurs de France
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDA	Maison Des Adolescents
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NAO	Négociation Annuelle Obligatoire
OETH	Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
ORS	Observatoire Régional de la Santé
PACQ	Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PEAD	Placement Educatif A Domicile
PEAF	Projet Educatif Accueil Familial
PEF	Protection Enfance Famille
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
PPF	Plan Prévisionnel de Formation
PPI	Programme Pluriannuel d'Investissements
RGE	Réunion Générale de l'Encadrement
RGF	Règlement Général de Fonctionnement

RH	Ressources Humaines
RIA	Règlement Intérieur Associatif
RPS	Risques Psycho-Sociaux
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSVA	Réseau de Services pour une Vie Autonome
RSI	Responsable des Systèmes d'Informations
SAAS	Service d'Accueil et d'Accompagnement social
SAJD	Service d'Aide aux Jeunes en Difficultés
SAMO	Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert
SAP	Service d'Action Préventive
SATC	Service ATC (tutelle)
SBN	Sauvegarde Bas Normande
SDF	Sans Domicile Fixe
SEGPA	Section Enseignement Général & Professionnel Adapté
SEMO	Service Educatif en Milieu Ouvert
SERAS	Soutien Educatif en Réseau et accompagnement à l'Autonomie Sociale
SESSAD	Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SESSD	Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile
SHEMA	Société Hérouvillaise d'Économie Mixte pour l'Aménagement
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIEG	Service d'Intérêt Économique Général
SIMAP	Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales
SIRH	Système Informations des Ressources Humaines
SIT	Soutien Info Tutelle
SITP-PRO	Semi Internat à Temps Partagé PROfessionnel
SPFS	Service de Placement Familial Spécialisé
SPMO	Service de Placement en Milieu Ouvert
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
SUD	Solidaires, Unitaires & Démocratiques (Syndicat salarié)
SYNEAS	Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale
TBD	Tableau De Bord
TCC	Troubles de la Conduite et du Comportement
TH	Travailleur Handicapé
TPE	Tribunal pour Enfants
UAT	Unité d'Accompagnement par le Travail
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UDES	Union des Employeurs de l'économie Sociale & solidaire



<b>UE</b>	Unité d'Enseignement
<b>ULIS</b>	Unité Localisée d'Inclusion Scolaire
<b>UNIFAF</b>	OPCA des entreprises de la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico sociale
<b>UNIFED</b>	Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif
<b>UNIOPSS</b>	Union Nationale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaire et Social
<b>UPA</b>	Union Professionnelle Artisanale
<b>UPI</b>	Unité Pédagogique d'Intégration
<b>URIOPSS</b>	Union Régionale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaire et Social
<b>USI</b>	Unité de Soutien à l'Inclusion (scolaire)
<b>VAD</b>	Visite Au Domicile
<b>VAE</b>	Valorisation des Acquis de l'Expérience